This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

r 345.9.10

9 April, 1831.

36.33
36.8

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

CHRONIQUE DE J. DE LALAIN.

TOUL, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIEME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

CHRONIQUE DE J. DE LALAIN,

PAR

G. CHASTELLAIN.

PARIS,

VERDIERE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1825.

TOUL, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. CAREZ.

TOUL, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIEME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

CHRONIQUE DE J. DE LALAIN,

PAR

Georges Chastellain

G. CHASTELLAIN.

PARIS,

VERDIERE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1825.

~~258~~ ~~H~~
Fr 345.9.10

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

NOTICE

SUR GEORGES CHASTELLAIN.

By Jean Alexandre (C.) Buchon.

PENDANT tout le siècle qui s'écoula depuis la malheureuse bataille de Poitiers en 1356, jusqu'aux dix années qui précédèrent l'expulsion définitive des Anglais en 1453, la France, déchirée à la fois, et par les attaques des ennemis du dehors et par les querelles intestines du souverain avec les grands vassaux qui l'abandonnaient au moment du besoin ou se joignaient même aux Anglais contre lui, sans agriculture, sans industrie, sans commerce, sans capitale qui pût servir au moins de refuge aux arts et aux lettres naissantes, sans trève et sans repos, ne semblait plus conserver assez de vie pour pouvoir jamais se former en corps de nation forte et unie. Tandis que les Anglais occupaient ses plus belles provinces du sud-ouest et étendaient leur influence turbulente sur celles du nord, le roi de Navarre au midi s'avançait pour venger ses injures, et fort de ses anciens droits sur la Champagne enlevée à sa famille et de ses nouveaux droits sur le comté d'Évreux, prince français, il entourait les souverains français de sa puissance et de ses intrigues. Au nord-ouest les ducs de Bretagne alliés constants des Anglais aspiraient à l'indépendance, et les ducs de

~~58~~ ~~A~~
23.45.9.10

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Bourgogne, souverains d'un état opulent, n'étaient déjà plus dépendants que de nom. Il y avait en France des Bourguignons, des Bretons, des Provençaux, des Navarrois, des Anglais; on se demandait où étaient les Français.

De tous les grands vassaux les ducs de Bourgogne du sang des Valois, furent ceux qui conservèrent le plus long-temps leur influence au-dedans de la France et leur prépondérance dans leurs propres états. « Je veulx bien que chacun sçaiche, disoit Philippe-le-Bon en 1464 au chancelier de France[1], que s'y j'euisse voullu je feusse roi. » C'est à lui surtout que l'empereur Constantin Paléologue, menacé de près par les Turcs, s'adressait pour réclamer des secours. Les nombreux vaisseaux des marchands flamands qui parcouraient les mers du Levant [2] l'avaient fait placer par les peuples de l'orient au rang des plus puissants souverains et on le connaissait sous le nom de *Grand duc de l'occident*. Si ce duché ne devint pas un royaume à la faveur des troubles qui désolaient les états du suzerain, il faut moins l'attribuer peut-être à la jolousie de l'empereur d'Allemagne et du roi de France qu'à l'esprit de résistance qui animait encore les villes opulentes de la Flandre. Malgré tous les efforts des ducs de

(1) Mémoires de J. du Clercq L. 5 Ch. 15. J. A. B.

(2) Voyez un excellent mémoire de Mr. de Reiffenberg sur l'état de la population, des fabriques et manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, pendant le 15e. et le 16e. siècle. Ce mémoire, couronné par l'académie royale de Bruxelles, se trouve dans la collection des Mémoires des prix pour 1820. J. A. B.

Bourgogne pour anéantir les priviléges des Flamands, les villes de Gand, de Bruges, de Liége, de Malines, de Dordrecht, opposèrent constamment une digue puissante aux empiétements du despotisme ducal. « Ce nom de roi, disait dans le siècle suivant Guillaume de Nassau dans son apologie, en parlant de Philippe II, ce nom de roi m'est inconnu... Je ne connais en ce pays qu'un duc et un comte duquel la puissance est limitée selon nos priviléges, lesquels il a jurés à sa joyeuse entrée. » Souvent comprimées dans leurs révoltes par le secours que prêtaient les rois de France à leurs ducs, elles n'en conservaient pas moins toujours des habitudes de liberté qui donnaient une grande impulsion à tous les développements intellectuels de leurs habitants. Le commerce, presque dégagé de toutes entraves, avait élevé les villes manufacturières de Bruges, de Lille et de Dinant au plus haut degré de splendeur [1], et malgré la prodigalité désordonnée du

(1) Cette opulence entraînait souvent les ducs de Bourgogne à des exactions aux quelles il n'était pas toujours aisé de résister; on en jugera par le fait suivant raconté par J. du Clercq (L. 3 Ch. 27)

« En icelui temps (1457) un Pelletier nommé Jean Pinte étant mort, le lendemain matin, ainsi que Jean Pinte fut mis en terre, sa femme, la quelle étoit jeune femme de trente-quatre ans ou environ, fiança et épousa ce propre jour un nommé Willemet de Noeuville, Pelletier aussi, de l'âge de vingt ans ou environ, et la nuit ensuivant coucha avec son dit second mari. Je mets ce par écrit, pour tant que comme je crois, on a vu peu de femmes soi plustôt remarier; combien que en aucunes manières on la pourroit excuser, car en ce temps, par tout le pays du duc de Bourgogne, sitôt qu'il advenoit que aucuns marchands, labouriers, et aucune fois bourgeois d'une bonne ville, ou officier trépassoit de ce siècle, qui fût riche, et il délaissât sa

souverain et les pillages des gens de guerre, une industrie active réparait à mesure les sottises du gouvernement. Le despotisme n'était pas moins destructeur dans les autres pays voisins et on n'avait pas les mêmes ressources pour réparer ses ravages. « En Flandre, dit Meyer [1], l'opulence régnait partout et tous les genres de commerce avaient pris une grande extension. La France était au contraire si désolée que non-seulement on n'y ensemençait par les terres, mais que les bruyères et les mauvaises herbes croissant partout lui donnaient l'apparence d'une immense forêt d'où sortaient comme d'un sûr repaire les loups et d'autres bêtes féroces pour attaquer et emporter les hommes. Un grand nombre de marchands de la ville même de Paris avaient suivi le duc de Bourgogne en Flandre. »

Pendant que l'industrie commerciale des Flamands fournissait à Philippe-le-Bon les moyens de satisfaire son goût pour la magnificence, l'institution de l'ordre de la *Toison-d'Or*, fondé par lui

femme riche, tantôt le dit duc, son fils, ou autres de ses pays, vouloient marier ces dites veuves à leurs archers ou autres leurs serviteurs; et falloit que les dites veuves, si elles se vouloient marier, qu'elles épousassent ceux que leurs seigneurs leur vouloient bailler, ou fissent tant par argent, au moins tant à ceux qui les vouloient avoir comme à ceux qui gouvernoient les seigneurs, et aucunes fois aux seigneurs mêmes, que ils souffrissent que elles se mariassent à leur gré; et encore étoient elles les plus heureuses qui par force d'amis et d'argent en pouvoient être délivrées, car le plus souvent, voulussent ou non, si elles se vouloient marier, il falloit qu'elles prissent ceux que les seigneurs leur vouloient bailler. Et pareillement, quand un homme étoit riche et il avoit une fille à marier, s'il ne la marioit bien jeune, il étoit travaillé (tourmenté), comme est dit ci-dessus. J. A. B.

(1) Annales Flandriæ Lib. XVI. fol. 273 verso, à l'année 1429. J. A. B.

le 10 Janvier 1429 à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, en donnant un lustre nouveau à la chevalerie faisait de sa cour le rendez-vous de tous ceux qui cherchaient à retrouver dans ces jeux et l'image et la gloire des véritables faits de guerre. Dans toutes les fêtes, dans toutes les occasions solennelles, des joûtes étaient proclamées, et les nouveaux chevaliers de la Toison-d'Or, ainsi que leurs nombreux émules, se présentaient pour rompre quelque lance en l'honneur des belles. J. Duclercq raconte dans ses intéressants mémoires [1] un fait qui peint parfaitement les habitudes de cette cour galante et guerrière.

« La comtesse de Nevers, dit-il, après avoir été festoyée dix jours durant à Lille par des joûtes et courses de lance se partit le 11 de la dite ville pour aller à Englemoustier où étoit la comtesse d'Étampes sa belle sœur; et la convoya (conduisit) le duc Philippe, et Adolphe de Clèves avec lui sixième, armé au blanc, chacun ayant sa lance derrière; et comme ils la convoyoient, environ un quart de lieue près la dite ville, à un poncelet (petit pont), vinrent à l'encontre des dites dames Charles comte de Charolois, fils du dit duc, et messire Anthoine, bâtard du dit duc, eux sixièmes armés tout au clair; lesquels vinrent au dit poncelet et demandèrent au dit Adolphe qui il étoit et où il menoit ces dames; lequel leur répondit qu'il ne leur chaussit (importât), et qu'ils

(1) Livre 3. Ch. 36. Les mémoires de J. du Clercq formeront trois volumes de cette série de ma collection. J. A. B.

les laissassent passer leur chemin, car ils ne demandoient rien. Lors le dit Charles, comte de Charolois, lui et ses gens, avalèrent (abaissèrent) leurs lances, et le dit Adolphe pareillement, et férirent ensemble; et rompit chacun sa lance; puis saisirent leurs épées, lesquelles étoient rabatues et tournantes, et illecq (là), comme en un tournoi, traitèrent tant l'un l'autre que chacun se recrandesist (rendit); et quand fut recrant (rendu), ils ôtèrent leurs heaumes, et vinrent aux dames, et les mirent en un très bel hôtel assez près du dit pont, qui étoit au frère maître Betremy, à la Truye, jadis maître de la chambre des comptes du dit duc, auquel lieu le dit comte de Charolois avoit fait appointer un moult riche manger; et après manger, chantèrent et dansèrent; et après tout ce, les dames remontèrent à cheval; et illecq (là) prit congé le duc aux dames et s'en retourna à Lille, et les dames et le dit comte de Nevers et comte d'Étampes à Englemoustier. »

Pour que ces beaux coups de lance ne restassent pas en oubli, parmi les quatre grands officiers de l'ordre de la Toison-d'Or, deux, le secrétaire ou greffier et le roi d'armes, étaient spécialement chargés de les enregistrer et de les *chroniser*. Jean le Febvre seigneur de Saint-Remy fut le premier roi d'armes de la Toison-d'Or, et il nous a laissé des mémoires fort curieux sur son temps. [1]. Son successeur Georges Chastellain, auteur de cette *chronique du chevalier de* Lalain, acquit une bien plus haute célébrité encore. Il

(1) Ces mémoires font partie de cette collection. J. A. B.

n'est pas un écrivain du temps qui n'en fasse les plus brillants éloges.

« Hélas, mon prince, monseigneur et mon maître, dit Olivier de la Marche en s'adressant à l'archiduc Philippe[1], je plains et regrette, pour mettre ces points jusqu'à votre connaissance, que je suis lai, non clerc, de petit entendement et nud langage et que je ne puis avoir le stile et le subtil parler de messire Georges Chastellain, trépassé, chevalier de ma connaissance, natif Flamand, toutefois mettant par écrit en langage François, et qui tant a fait de belles et fructueuse choses de mon temps, que ses œuvres, ses faits, et la subtilité de son parler lui donneront plus de gloire et de recommandation à cent ans à venir que aujourd'hui. »

Le Febvre de Saint Remy[2], Molinet[3], Robertet, Geoffroy de Tory[4], Pierre Fabry[5], Guillaume Crétin[6]; Jean le Maire Belge[7], Étienne Pasquier[8], Pontus Heuterus[9], Aubert le Mire[10],

(1) Introduction des mémoires d'Olivier de la Marche. J. A. B.

(2) Dans ses mémoires. J. A. B.

(3) Dans sa chronique restée manuscrite mais dont M. de Reiffenberg va donner une édition avec l'exactitude et la saine critique qui le caractérisent. J. A. B.

(4) Dans son livre intitulé le *Champ Fleury*. J. A. B.

(5) Dans son prologue sur *l'art de pleine rhétorique*. J. A. B.

(6) Dans sa *Déploration sur le trépas d'Ockegem* trésorier de St. Martin de Tours. J. A. B.

(7) Dans son traité intitulé *La concorde des deux langages François et Toscan*, imprimé à Paris en 1528. J. A. B.

(8) *Recherches de la France*, liv. 7, chap. 8. J. A. B.

(9) Res Burgundicæ lib. 4, à Philippo bono, sub finem. J. A. B.

(10) In Elogiis Belgicis. J. A. B.

les laissassent passer leur chemin, car ils ne demandoient rien. Lors le dit Charles, comte de Charolois, lui et ses gens, avalèrent (abaissèrent) leurs lances, et le dit Adolphe pareillement, et férirent ensemble; et rompit chacun sa lance; puis saisirent leurs épées, lesquelles étoient rabatues et tournantes, et illecq (là), comme en un tournoi, traitèrent tant l'un l'autre que chacun se recrandesist (rendit); et quand fut recrant (rendu), ils ôtèrent leurs heaumes, et vinrent aux dames, et les mirent en un très bel hôtel assez près du dit pont, qui étoit au frère maître Betremy, à la Truye, jadis maître de la chambre des comptes du dit duc, auquel lieu le dit comte de Charolois avoit fait appointer un moult riche manger; et après manger, chantèrent et dansèrent; et après tout ce, les dames remontèrent à cheval; et illecq (là) prit congé le duc aux dames et s'en retourna à Lille, et les dames et le dit comte de Nevers et comte d'Étampes à Englemoustier. »

Pour que ces beaux coups de lance ne restassent pas en oubli, parmi les quatre grands officiers de l'ordre de la Toison-d'Or, deux, le secrétaire ou greffier et le roi d'armes, étaient spécialement chargés de les enregistrer et de les *chroniser*. Jean le Febvre seigneur de Saint-Remy fut le premier roi d'armes de la Toison-d'Or, et il nous a laissé des mémoires fort curieux sur son temps. [1]. Son successeur Georges Chastellain, auteur de cette *chronique du chevalier de* Lalain, acquit une bien plus haute célébrité encore. Il

(1) Ces mémoires font partie de cette collection. J. A. B.

n'est pas un écrivain du temps qui n'en fasse les plus brillants éloges.

« Hélas, mon prince, monseigneur et mon maître, dit Olivier de la Marche en s'adressant à l'archiduc Philippe[1], je plains et regrette, pour mettre ces points jusqu'à votre connaissance, que je suis lai, non clerc, de petit entendement et nud langage et que je ne puis avoir le stile et le subtil parler de messire Georges Chastellain, trépassé, chevalier de ma connaissance, natif Flamand, toutefois mettant par écrit en langage François, et qui tant a fait de belles et fructueuse choses de mon temps, que ses œuvres, ses faits, et la subtilité de son parler lui donneront plus de gloire et de recommandation à cent ans à venir que aujourd'hui. »

Le Febvre de Saint Remy[2], Molinet[3], Robertet, Geoffroy de Tory[4], Pierre Fabry[5], Guillaume Crétin[6]; Jean le Maire Belge[7], Étienne Pasquier[8], Pontus Heuterus[9], Aubert le Mire[10],

(1) Introduction des mémoires d'Olivier de la Marche. J. A. B.

(2) Dans ses mémoires. J. A. B.

(3) Dans sa chronique restée manuscrite mais dont M. de Reiffenberg va donner une édition avec l'exactitude et la saine critique qui le caractérisent. J. A. B.

(4) Dans son livre intitulé le *Champ Fleury*. J. A. B.

(5) Dans son prologue sur *l'art de pleine rhétorique*. J. A. B.

(6) Dans sa *Déploration sur le trépas d'Ockegem* trésorier de St. Martin de Tours. J. A. B.

(7) Dans son traité intitulé *La concorde des deux langages François et Toscan*, imprimé à Paris en 1528. J. A. B.

(8) *Recherches de la France*, liv. 7, chap. 8. J. A. B.

(9) Res Burgundicæ lib. 4, à Philippo bono, sub finem. J. A. B.

(10) In Elogiis Belgicis. J. A. B.

Valère André [1], et en un mot tous les écrivains belges de son siècle et tous ceux qui ont écrit sur l'état de la Belgique sous Philippe-le-Bon se sont empressés de placer Chastellain au premier rang des écrivains. Et cependant cet écrivain si célèbre de son temps est complétement inconnu, même de nom, aujourd'hui. En lisant ce qui nous restait de lui je me suis convaincu qu'il ne méritait pas un aussi complet oubli. Le public français va être à même d'en juger par La *Chronique de Jacques de Lalain* et par une partie de la *Chronique de Philippe-le-Bon* qui feront partie de cette collection.

Georges Chastellain, dit l'Aventureux, naquit à Gand en 1404. Il vécut dans la familiarité des plus illustres chevaliers de la cour de Bourgogne et ses mémoires sont remplis du récit des évènements auxquels il s'est trouvé mêlé et dont il a reçu personnellement la confidence. Après avoir long-temps fait la guerre il entra au service du duc Philippe de Bourgogne en qualité de panetier et de conseiller intime. En 1468 il succèda à Le Febvre de Saint-Remy dans la charge de premier roi d'armes de la Toison-d'Or. En 1473, lors du chapitre général de l'ordre de la Toison-d'Or célébré à Valenciennes, il reçut de Charles-le-Téméraire la dignité de chevalier et le titre d'Indiciaire ou historiographe de l'ordre. Il mourut pendant le siége de la ville de Bruges en 1474 et fut enterré dans l'église de La Salle-le-Comte à Valenciennes où on lisait autrefois son épitaphe conçue ainsi qu'il suit et attachée dans un tableau contre un pilier.

(1) In Bibliothecâ Belgicâ. J. A. B.

Ci dessous gist, d'excellente mémoire, George Chastellain, chevalier, lequel, après avoir circuy diverses régions et en icelles exercé ses armes militaires, en eage florissant, au pouvoir de ses sens, s'est venu rendre au service du très victorieux Philippe duc de Bourgogne, en estat de panetier et privé conseil; et au reste de vieillard a prins si glorieuse occupation à réduire les gestes de ce feu tant triomphant prince par tel ordre et diligence, que à la récitation de ses escrits fleuriront en perpetuelle recordation ès cœurs des nobles et clairs engins. Vive et règne son esprit en éternelle félicité ! Et au comble de LXX ans décéda de ce siècle le XX de Mars MCDLXXIV.

Priez Dieu pour son âme.

Jean le Maire, neveu de J. Molinet et secrétaire de Marguerite d'Autriche a composé sur Georges Chastellain et sur J. Molinet son oncle l'épitaphe suivante.

ÉPITAPHE.

EN MANIÈRE DE DIALOGUE.

De feus, de mémoire éternelle, messire Georges Chastellain autrement dit l'adventureux, et maître Jean Molinet chanoine de Vallenciennes, jadis indiciaire et historiographe de la très illustre maison de Bourgogne, en vers Alexandrins interrogatifs et responsifs.

Dis mois qui gist ici sans que point tu m'abuses ?
— Cy gist l'amy privé d'Appolo et des Muses.
— Quels choses avec luy sont mortes et transies ?
— Dits subtils, savoureux, jeux, ris et facécies.
— Qui est ce qui pour luy de pleurer continue ?
— C'est rhétorique en chef qui fort s'en diminue.

— Est-ce doncques celluy tant congneu Molinet? (1)
— C'est luy seul qui mouloit doulx mots en molin net.
— Mais qui fut l'homme heureux qui tant luy en aprit?
— Des cieulx vint l'influence en son sublime esprit.
— N'eust-il nul précepteur, Greban ou maistre Alain?
— Son maistre qui cy gist fut George Chastellain.
— L'ensuivit il de près ? Est pair, ou s'il le passe?
— Tous deux on peult noter en regle et en espace.
— Mais à qui comparer les peust on sans mespris?
— L'un pour Virgile et l'autre est pour Ovide pris.
— L'un doncques fut plus grave et l'autre plus facile ?
— Plus humain fut Ovide et plus divin Virgile.
— O tous deux bien heureux qui tels tiltres méritent !
Leurs engins, leurs vertus, de gloire les héritent
Qui pourra plus jamais à tels los parataindre
Nully qui sache plume en noir actrament teindre.
Combien a perdu donc la langue Gallicanne..
Par leur mort, elle est cheutte en basse Barbacanne.
En quel temps, soubs quels roys furent ils florissans ?
— Va lire leurs labeurs partout resplendissans.
— Pourquoy se dirent ils Indiciaires lors ?
— Pour ce qu'ils ont monstré d'histoire les trésors.
— Las que peu de gens sont qu'on sçaiche avoir vescu!
Ceulx cy font les gens vivre et la mort ont vaincu.
Comment a nom ce lieu qui tels les a nourry ?
— Valenciennes, val doulx, val insigne et flory.
— Où sont leurs monuments et précieux tombeaulx?
— En la bouche des bons et en leurs escripts beaulx.
— O Dieu! combien vault mieux tel tombe que de cuivre;
D'autant que plume vole où métal ne peult suivre !

(1) Molinet mourut en 1508. J. A. B.

Georges Chastellain a laissé un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose; quelques-uns seulement ont été imprimés. La bibliothèque royale possède quelques manuscrits de lui. Ces manuscrits sont inscrits sous les n^{os}. suivants: 7392 mss. fr. — 7427 mss. fr. — 7686 mss. fr. 9837/14 mss. fr. — 7655/2 mss. fr. — 8005/3 mss. fr. — 8348 et 8349 mss. fr. — 10025/13 mss. fr. — 7385/2 mss. fr. —670 fond des Célestins — 208 supplément — 607 supplément — 8417 supplément — 118 fond de l'abbaye S^{t}. Germain des Près. Voici une note de ce que contiennent ces divers manuscrits.

Les n°s. 7385/2 et 7423 renferment le même ouvrage. Le n°. 7385/2 est d'une assez mauvaise écriture du 16ème. siècle Le n°. 7427 au contraire est d'une fort belle écriture gothique de la fin du 15ème. siècle, sur parchemin, avec 8 jolies miniatures pages 7. 15. 24. 29. 40. 49. 60. 68. La miniature page 40 représente Job nu sur son fumier et trois musiciens debout devant lui et cherchant à le distraire avec leurs instruments; l'un tient une mandoline, l'autre une petite harpe de la forme des harpes irlandaises, le troisième une vaste flûte de Pan. Le titre de ce manuscrit format in 4°. précède la table, ainsi qu'il suit.

Cy commence la table des Rubrices de ce présent traitie intitulé: De plusieurs remontrances selon le stile Jehan Bocace par manière de consolation adreschans à la royne d'Angleter-

re fille à Regnier roy de Naples, de Cecille et de Jhérusalem. [1]

Cette reine d'Angleterre est Marguerite d'Anjou, femme d'Henry VI, qui après les mauvais succès de 1463 parvint à fuir d'Angleterre, arriva à l'Écluse et fut fort bien accueillie du duc Philippe-le-Bon, tandis qu'Édouard IV, de la branche d'York, faisait mettre à mort son mari. Elle était fille de René roi de Sicile, nièce de Charles VII, et cousine de la reine de Chypre.

Chastellain suppose qu'une princesse exilée (la reine d'Angleterre) s'adresse à lui pour lui demander ses conseils, et ainsi que dans tous les poèmes du temps il a une vision.

« Je me trouvay, dit il, ne sçais comment, en une cimetierre pleine de tombes richement ornées de pointes d'or et d'azur, de diverses armes de seigneuries et avec multitude de divers titres en lettres de couleur étoient estoffées aussi de diverses images de porphire et d'albâtre et de maintes autres précieuses matières. »

En contemplant ces tombeaux il reconnaît les insignes de princes Assyriens, Indiens, Persans, Grecs, Romains Bretons, Allemands, Italiens, Espagnols et Français. Au milieu du cimetierre était placé un temple de forme ronde dans lequel entre Georges Chastellain. Dans l'intérieur du

(1) Il a été imprimé à Paris par Galion du Pré l'an 1527 sous le titre de *Temple de la ruine d'aucuns nobles malheureux tant de France que d'autres nations étrangères, à l'imitation de Boace.* J. A. B.

temple se trouvaient des tableaux qui représentaient la vie de ceux dont les tombeaux étaient placés dans l'enceinte extérieure, depuis Adam jusqu'au roi Jean de France. A ce moment entre dans le temple l'ombre du roi Richard d'Angleterre suivie de celles de deux rois d'Écosse qui traversent le temple et dont l'auteur lit à mesure les infortunes, écrites sur les murs du temple.

Suivent un grand nombre d'autres rois ou princes. Au chapitre 9 paraissent Jacques de Lalain, un des héros de l'époque et le favori de notre auteur, et Cornille bâtard de Bourgogne.

« Vinrent après, dit Chastellain, deux chevaliers en manteaux de larmes épintelés de sang rouge parmi, et dont les corps dessous reluisoient comme vericle; et portoient image de haute valeur, semblant de vertu et de noble affaire mais de pauvre et escarse destinée en longuesse de vivre. L'un si étoit messire Cornille bâtard de Bourgogne, l'autre messire Jacques de Lalain, tués en subit, l'un d'une picque, l'autre d'un coup de canon. Si se vinrent droit cy remontrer avec les autres, non pour eux douloir de leur mort ni des facteurs, mais pour arguer contre Fortune qui ne leur avoit souffert vie pour à haut contendre et de quoi avant demi vie leur avoit préparé si soudaine fin. »

Il consacre aussi un chapitre à Jacques Cœur.

« Et combien, dit-il, qu'entre les hauts princes et les nobles barons enuis (avec peine) ont député siége à ceux de bas état, toutes voies telle peut-être la vertu de l'homme, telle sa fame et au-

torité à son entrée que de l'issue qui forme son titre tel ou tel, on peut et doit faire narration à l'exigent de la cause. Ceci je dis pour clair homme noble à cause de vertu et de haut affaire, et de qui les nobles, si vertu leur est chère, ne doivent avoir vergogne de lui prêter escout; ce fut Jacques Cœur, argentier jadis du roi Charles, homme plein d'industre et haut engin, subtil d'entendement et haut emprendre; et toutes choses, comme hautes fussent, sachant conduire par labeur. Donc sa diligence et activité qui tout se convertissoit en affaires publiques et en chose de profit et de gloire à son maître, tant multiplia en bien que en l'état de sa vocation n'avoit pareil à lui. Au monde étoit venu de cent à cent mille; et de cent mille au nombre de millions par son sens. La gloire de son maître fit-il bruire en toutes terres, et les fleurons de sa couronne fit-il resplendir par les lointaines mers. Tout le levant il visita atout (avec) son navire; et n'y avoit en la mer d'orient mât revêtu si non des fleurs de lys. Alexandrie et Kaire lui étoient concédées portes, et ne voloient ses yeux qu'en la circuition du monde, pour tout seul l'estraindre; et quéroit à appliquer à lui seul par vertu, ce en quoi les diverses nations du monde labourent ensemble par divers regards. Donc envie crut dure sur lui et s'espentèrent les cœurs des hommes de son haut contendre. Mais comme fortune l'avoit mené au sommet de la haute périlleuse roche, là où le monter plus haut étoit impossible et le descendre naturel et de grand péril, lui véant toudis plus à

difficile que à faisable, et plus à extrêmité que à mesure, aveuglé enfin en sa hauteur, prospérant Fortune, se trouva à l'envers; et après avoir ses trésors épars en diverses régions, ses galées vagants par les étranges mers, avoir grâce du plus haut homme du monde en son état, avoir prêté à son maître deux cents mille écus de prêt, deux autres cent mille au terme pour son recouvrement de Normandie, fut accusé et atteint de crime commis, fut mis en prison, condamné à mort par sentence, tout le sien confisqué au roi et jugé finalement en la restitution de trois cent mille écus d'amende arbitraire. Donc, après longue prison tenue en amertume de cœur, trouva voie enfin de soi embler par nuit, et dépaysa là où en quérant ses aventures, sans eschéir en nouvelle fortune, mourut en Rodes, exilé du ventre de son honneur, le royaume François à qui tant avoit fait de glorieux services. Si s'en vint remontrer droit ci à tête incline et priant que de grâce pût être reçu au collége des malheureux, et s'accusa de sa faute quand sa haute fortune n'avoit sçu user en cremeur (crainte) de Dieu et en admodération de sa convoitise par trop extrême. »

Quand toute cette fantasmagorie a disparu, la voix qui l'avait évoquée ordonne à l'auteur de mettre par écrit ce qu'il a vu. Après cet ordre tout s'évanouit et l'auteur écrit son ouvrage ainsi qu'on le lui a ordonné : « En imitant en son glorieux parler le noble docteur Boccace [1] dont

(1) Bocace a en effet écrit un ouvrage intitulé comme celui-ci *des nobles malheureux*. Il a été traduit en Français et imprimé in-folio. J.A. B.

après Pétrarque son maître, dessus le Romain n'a eu guères de pareil. »

Le N° 670, fonds des Célestins, est un petit volume format in-18 qui renferme quelques pièces de vers assez élégamment tournées par des moines. A la moitié environ du volume se trouve une complainte de Chastellain sur la mort de Philippe-le-Bon et une épître adressée à Chastel Aérin, roi d'armes de Charles VII. La réponse de Chastel Aérin est rapportée à la suite. Georges Chastellain, selon l'esprit du temps, joue sur le nom de son correspondant, Chastel; et dans sa réponse, le moine qui s'excuse de ne pas faire mieux,

Vu (*dit-il*) que je suis tout simple chapelain
Et moyne lourd indigne en Jhésus-Christ.

Joue à son tour sur le nom de son correspondant:

Plus tien que mien me reputes Chastel
Dont Chastellain tu es garde et concierge
Qui te vouldrois honneur faire en cas tel
Qu'en gré Dieu l'eut et la très doulce Vierge.

Le N° 208 est un in-4° qui renferme une correspondance entre G. Chastellain, J. Aubertin et Mont-Ferrant. Je le décrirai en parlant du N° 7392 qui le renferme aussi; l'écriture du N° 208 est une écriture cursive du XVIe siècle. Aux deux tiers du volume se trouvent quelques poésies de Georges Chastellain dont plusieurs

sont insérées aussi dans le N° 7686. Ce volume se termine par la complainte sur la mort de Philippe-le-Bon déjà mentionnée dans le N° 670. On y trouve encore la ballade suivante aussi insérée dans le N° 7686 qui suit, et plusieurs ballades en réponse.

BALLADE.

Souffle, Triton, en ta bucce argentine,
Muse en musant en ta doulce musette,
Donne louange et gloire célestine,
Au dieu Phébus à la barbe roussette,
Quand du vergier où croist mainte noisette,
Où fleurs de lys yssent par millions,
Acompaigné de mes petits lyons,
Ay combattu l'universal Eraigne
Qui m'a trouvé, par ses rébellions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Le cerf volant qui nous fait cest actine
Fut recueilly en nostre maisonnette,
Souëf nourry sans poison serpentine,
Par nous porte sa noble coronnette;
Et maintenant nous poinet de sa cornette.
Ce sont poures rémunéracions!
Mais Dieu, voyant mes opéracions,
M'a fait avoir victoire en la Champaigne,
Et veult que soit sur François mencions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Louange à toy, glorieuse virgine,
Dame Palas, qui régis mon aubette
Quand de l'estoc où je prins origine
Ay extirpé la vénimeuse herbette;

Tant qu'il n'y a homme qui plus barbette,
Sans excepter royne, roc ne pyons;
Comme un Hector ou ung des Scypions,
Ou comme Arthus en la grande Bretaigne
Lui demeuré entre les champyons
Lyon rampant en croppe de montaigne

Tremblez, Liégeois, tremblez par légions
Car vous verrez, si je veulx ou je daigne,
Comme je suis, ès basses régions,
Lyon rampant en croppe de montaigne

Cette ballade d'un homme aussi célèbre que G. Chastellain paraît avoir vivement piqué les Français, et une foule de poètes s'empressèrent d'y répondre. La meilleure des réponses est la suivante de Gilles des Ormes.

Changez propos, cerf volant, nostre chef;
Disposez vous à guerre et à bataille;
Vestez armet en lieu de couvre chef,
Et en vos mains glaive qui poigne et taille;
Faictes cryer le ban, et que tout aille
Sur ce lyon qui vostre honneur entame,
Qui prent voz biens et dit qu'il ne craint âme
Ne roy ne roc, n'en ville n'en Champaigne;
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne.

N'actendez plus, courez lui sus et brief;
Ne le doubtez, je vous supply pas maille,
Car, si Dieu plaist-jà ne vous fera grief,
S'il a grant gens, le plus n'est que canaille
Qui n'ont harnois ne conduicte qui vaille

Et ont le cuer failly comme une femme.
En l'assaillant requevrez loz et fame,
Et vous tiendront un second Charlemaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne

Je vous requiers, évitez ce meschef;
Ne souffrez plus qu'il vous rançonne et taille;
Or sans hurter n'en viendrez jà à chef,
Car il est fier comme est un rat en paille.
N'ayez jà peur que gendarme vous faille,
Ne le commun qui tant vous craint et ame.
Adventurez à ce coup corps et âme;
Il en est temps, ou à perte ou à gaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne

Prince puissant que l'église réclame,
Très chrestïen, si vous pouvez sans blame,
Tirez à vous l'hermyne de Bretaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne

Le N°. 7686 renferme un grand nombre de vers de G. Chastellain et de Molinet. Parmi les meilleures pièces de mon auteur je citerai les suivantes.

DIALOGUE.

BOURGOGNE.

Voulant amer là où point ne m'asseure
N'ose esloigner ce qu'au cueur m'est contraire;
Ainsi, sans tost vers nul lez me retraire,
Front entre deux convient que je demeure.

FRANCE.

Lyon, les bras n'as pas si au desseure
Qu'à part toy seul puisses ung monde faire.
Branle où tu veulx, mais pense à ton affaire.
Cent ans, creu atout se paye en une heure.

ANGLETERRE.

Peu de vous d'eux m'est-il qui rie ou pleure;
Vers nul ne suis fort en grand de complaire;
Mais pour vous veoir ensemble entre deffaire,
Me joindre à l'un pour l'autre courre seure.

BOURGOGNE.

S'amour tenoit la voïe de son eure,
Là où bon sang lui monstre son repaire,
Ung cueur, ung corps demourroit l'une paire
Auquel le tiers ne parroit une meure

FRANCE.

Boute où tu veulx feu, en paille ou en feure,
Bien peu je crains ton fier bras sagittaire,
Car je vivrai roy régnant solitaire;
S'il plaît à Dieu qu'en vain je ne labeure.

ANGLETERRE.

Secrette envie ensemble vous desveure;
Grant gloire à l'un, à l'autre est traversaire,
Par quoy moy neutre, à tous deux adversaire,
Toujours m'attends d'y ravoir ma demeure.

(N°. 7686 et supplément 208)

Le même volume renferme un petit traité intitulé: *Les épitaphes de Hector fils de Priam roi de Troye et de Achiles fils de Peleus roi des Myrmydons. Et est contenu au procès de cestuy traicté les complaintes d'iceux chevaliers, présent Alexandre le grand* [1].

PROLOGUE.

Après ce prologue, composé de 100 vers de 10 syllabes à rimes masculines et féminines qui se suivent indistinctement, vient le poème. Je me contenterai de donner les titres des chapitres.

Comment Alexandre, le grand conquérant passa par Troye la grant cité destruite où il visita les sépultures de Hector et Achiles. Comment il leut leurs épitaphes dont la teneur s'ensuyt.

Comment Alexandre, soy émerveillant de la glorieuse épitaphe de Hector, vint à la tombe de Achiles et commença à lire son tiltre.

Exclamation d'Alexandre sur la gloire d'Hector et de Achiles désirant le demy tiltre du dit Achiles pour la victoire qu'il avoit obtenue sur le dit Hector. — (Ce morceau est en prose.)

La glorification que Alexandre donne au vaillant Grégeois Achiles comme victorieux sur Hector.

Le complainte que fait Hector le fils ainsné de Troye, sa mort vilainement procurée par Achiles, et comment il sémond les princes du monde à garder son droit et honneur touchant sa mort glorieuse.

Comment Hector parlant à Alexandre l'incite de non donner si grand'faveur au titre de la tombe d'Achiles mais

(1) Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1525 par Jean St. Denis.

que souverainement il vueille avoir regard à raison et honneur.—(Ce morceau est en prose.)

Comment Hector continuant son propos fait remontrance à Alexandre que Achiles le tua par aguet et non par vaillance.

La forme de l'honneste excuse d'Alexandre envers Hector touchant l'honneur par luy exhibé à son intermineur Achiles.

Comment Hector content de l'excuse d'Alexandre l'advertit de la mode de son interminement précipité par son ennemy Achiles.

Comment Hector, par exemple d'Antipater montre à Alexandre que Achiles ne doibt avoir gloire sur luy non plus que icelluy Antipater sur Alexandre, et que, si Antipater a esté traistre à Alexandre, Achiles a esté meurtrier d'Hector.—(Ce morceau est en prose.)

Comment Alexandre continuant son excuse vers Hector luy impétre que Achiles vieigne par devant eulx soy justifier de son crime.—(En prose.)

La complainte que fait Achiles pour son reprochable exploit, priant aux roys et aux princes qu'il leur plaise de le supporter.

Comment Alexandre incite Achiles à soy excuser vers Hector et comment Achiles après plusieurs difficultés s'y accorde.—(En prose.)

Comment Achiles devant le siége des preux, présent Alexandre, fait ses excuses à Hector en condamnant sa faute; et comment Hector réconciliant Achiles le renvoye à paix—(En prose.)

La conclusion de l'auteur est en vers et me semble assez bien écrite pour mériter d'être citée: la voici.

Seigneurs royaulx, et vous tous nobles hommes
A qui les loz et les gloires sont prosmes,

Par les records escripts en cestuy livre,
A ung chacun selon son estre et vivre,
Vous esbiallé en petite matière
Cas de hault pris et de très grant mistère;
Le quel, qui veult le bien en soy comprendre,
Grant bien, grant fruit, en peult tirer et prendre.
Si le doibt bien savourer et luy plaire.
C'est ung mirouer de nobles exemplaires.
Pour en honneur vivre et vertu tenir
Chascun de vous mette peine à r'tenir;
Car plus sera l'homme de hault estage
Plus digne en terre, de plus grant parentage,
Plus fortuné et plus noble en nature,
Plus enrichi de grâce ou d'aventure,
Tant plus luy peult servir en advertence
Et plus donner d'effort et de sentence.
Entendez bien la chose si est telle
Que quand estat de noble parentelle
Qui de ses droits devoirs, noblesse abuse,
Ce n'est pas cas dont se doibt prendre excuse;
Ains, d'autant plus se rabaisse en sa faulte
Quand plus appert sa gloire estre haulte.
Et n'est si hault glorieux nom ne tiltre
Que, par le ray d'un vicieux écliptre,
Foullé ne soit et à terre abattu,
Et retiré du siége de vertu
Sur quoy honneur couronne les parfaits.
Vueille ou non, il en sera cy faicts.
Seigneurs, pensez à ce que cy expose,
Car vrai honneur est une digne rose
Qui si petit ne prent de vitupère
Qu'incontinent la tache n'y appert;
Par quoi plus est précieuse en couleur,
Quant orde elle est plus doibt estre douleur.

Vous en avez exemple de mémoire
Pour à jamais en la présente histoire.
Si prie à Dieu qu'elle soit bien voulue
Prenez en gré, Georges (1) vous en salue.

(N°. 7686)

On y trouve aussi une ballade assez médiocre qui commence ainsi:

Lyon rampant en croppe de montaigne etc.

La strophe suivante m'a paru assez bien.

. . . . . .
Lyon, Lyon, veuille fortune ou daigne,
Soubz son effort mourrez resplendissant.
Mais il n'est feu que par eau ne s'esteigne
Lors que plus est espois et flamboyant.
Car Dieu ne fait homme nul si puissant,
Né roy ne duc, qu'il ne soit transitoire
Et soubs sa main en bail exécutoire
A qui lui plaist; ainsi le fault entendre.
Mais par raison serez mis en hystoire
Second Hector et derrain Alexandre

Le N° 8005, 13 est un hymne à la Vierge. Mais comme je l'ai déjà dit, tous les ouvrages où G. Chastellain cherche à se montrer homme d'esprit plutôt qu'écrivain simple et naturel sont ceux où il réussit le moins.

Le N° 9887, 14 renferme un ouvrage en prose et un autre ouvrage en vers de G. Chastellain. L'ouvrage en prose est intitulé:

La déclaration de tous les hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bour-

(1) Georges Chastellain a l'habitude de terminer ainsi presque tous ses ouvrages en y plaçant son nom.

ıe, celuy qui se nomme le grand duc et le ıd lyon par messire Georges Chastellain son ciaire. Je le donnerai à la tête de ses chro-ıes de Bourgogne.

ɜ morceau en vers a pour titre : *Le Lyon dé: œuvre poétique adressée à la per-ıe de Philippe le bon, duc de Bourgogne.* ont des louanges rimées en assez mauvais vers ngés en 61 octaves de 8 syllabes.

ɜ N° 76552 ne contient qu'une seule pièce ɨ. Chastellain depuis le feuillet 321 jusqu'au llet 358. C'est une espèce de poème en quatre ies intitulé: *Le nouveau chevalier délibéré, ɛenant la mort du duc Philippe de Bourgo- qui trépassa devant Nancy en Lorraine.* es premières strophes sont élégamment versi-ɨ.

Ainsi qu'à l'arrière saison
Tant de nos jours que de l'année,
Je partis hors de ma maison
Par une souldaine achoison,
Seul à part moy, plein de pensée
Qui m'acompaigna la journée;
Et me vint en remambrance
Le premier temps de mon enfance.

Celle qui moult estoit m'amye
Preist ung propos de vérité
Et me dist: « Celui qui s'oblie
Fuit honneur; et si l'ame mie,
Je le tiens pour deshérité
Soit d'avoir, ou soit de santé,

torité à son entrée que de l'issue qui forme son titre tel ou tel, on peut et doit faire narration à l'exigent de la cause. Ceci je dis pour clair homme noble à cause de vertu et de haut affaire, et de qui les nobles, si vertu leur est chère, ne doivent avoir vergogne de lui prêter escout; ce fut Jacques Cœur, argentier jadis du roi Charles, homme plein d'industre et haut engin, subtil d'entendement et haut emprendre; et toutes choses, comme hautes fussent, sachant conduire par labeur. Donc sa diligence et activité qui tout se convertissoit en affaires publiques et en chose de profit et de gloire à son maître, tant multiplia en bien que en l'état de sa vocation n'avoit pareil à lui. Au monde étoit venu de cent à cent mille; et de cent mille au nombre de millions par son sens. La gloire de son maître fit-il bruire en toutes terres, et les fleurons de sa couronne fit-il resplendir par les lointaines mers. Tout le levant il visita atout (avec) son navire; et n'y avoit en la mer d'orient mât revêtu si non des fleurs de lys. Alexandrie et Kaire lui étoient concédées portes, et ne voloient ses yeux qu'en la circuition du monde, pour tout seul l'estraindre; et quéroit à appliquer à lui seul par vertu, ce en quoi les diverses nations du monde labourent ensemble par divers regards. Donc envie crut dure sur lui et s'espentèrent les cœurs des hommes de son haut contendre. Mais comme fortune l'avoit mené au sommet de la haute périlleuse roche, là où le monter plus haut étoit impossible et le descendre naturel et de grand péril, lui véant toudis plus à

difficile que à faisable, et plus à extrêmité que à mesure, aveuglé enfin en sa hauteur, prospérant Fortune, se trouva à l'envers; et après avoir ses trésors épars en diverses régions, ses galées vagants par les étranges mers, avoir grâce du plus haut homme du monde en son état, avoir prêté à son maître deux cents mille écus de prêt, deux autres cent mille au terme pour son recouvrement de Normandie, fut accusé et atteint de crime commis, fut mis en prison, condamné à mort par sentence, tout le sien confisqué au roi et jugé finalement en la restitution de trois cent mille écus d'amende arbitraire. Donc, après longue prison tenue en amertume de cœur, trouva voie enfin de soi embler par nuit, et dépaysa là où en quérant ses aventures, sans eschéir en nouvelle fortune, mourut en Rodes, exilé du ventre de son honneur, le royaume François à qui tant avoit fait de glorieux services. Si s'en vint remontrer droit ci à tête incline et priant que de grâce pût être reçu au collége des malheureux, et s'accusa de sa faute quand sa haute fortune n'avoit sçu user en cremeur (crainte) de Dieu et en admodération de sa convoitise par trop extrême. »

Quand toute cette fantasmagorie a disparu, la voix qui l'avait évoquée ordonne à l'auteur de mettre par écrit ce qu'il a vu. Après cet ordre tout s'évanouit et l'auteur écrit son ouvrage ainsi qu'on le lui a ordonné : « En imitant en son glorieux parler le noble docteur Boccace [1] dont

(1) Bocace a en effet écrit un ouvrage intitulé comme celui-ci *des nobles malheureux*. Il a été traduit en Français et imprimé in-folio. J.A. B.

après Pétrarque son maître, dessus le Romain n'a eu guères de pareil. »

Le N° 670, fonds des Célestins, est un petit volume format in-18 qui renferme quelques pièces de vers assez élégamment tournées par des moines. A la moitié environ du volume se trouve une complainte de Chastellain sur la mort de Philippe-le-Bon et une épître adressée à Chastel Aérin, roi d'armes de Charles VII. La réponse de Chastel Aérin est rapportée à la suite. Georges Chastellain, selon l'esprit du temps, joue sur le nom de son correspondant, Chastel; et dans sa réponse, le moine qui s'excuse de ne pas faire mieux,

Vu (*dit-il*) que je suis tout simple chapelain
Et moyne lourd indigne en Jhésus-Christ.

Joue à son tour sur le nom de son correspondant:

Plus tien que mien me reputes Chastel
Dont Chastellain tu es garde et concierge
Qui te vouldrois honneur faire en cas tel
Qu'en gré Dieu l'eut et la très doulce Vierge.

Le N° 208 est un in-4° qui renferme une correspondance entre G. Chastellain, J. Aubertin et Mont-Ferrant. Je le décrirai en parlant du N° 7392 qui le renferme aussi; l'écriture du N° 208 est une écriture cursive du XVIe siècle. Aux deux tiers du volume se trouvent quelques poésies de Georges Chastellain dont plusieurs

sont insérées aussi dans le N° 7686. Ce volume se termine par la complainte sur la mort de Philippe-le-Bon déjà mentionnée dans le N° 670. On y trouve encore la ballade suivante aussi insérée dans le N° 7686 qui suit, et plusieurs ballades en réponse.

BALLADE.

Souffle, Triton, en ta bucce argentine,
Muse en musant en ta doulce musette,
Donne louange et gloire célestine,
Au dieu Phébus à la barbe roussette,
Quand du vergier où croist mainte noisette,
Où fleurs de lys yssent par millions,
Acompaigné de mes petits lyons,
Ay combattu l'universal Eraigne
Qui m'a trouvé, par ses rébellions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Le cerf volant qui nous fait cest actine
Fut recueilly en nostre maisonnette,
Souëf nourry sans poison serpentine,
Par nous porte sa noble coronnette;
Et maintenant nous poinet de sa cornette.
Ce sont poures rémunéracions!
Mais Dieu, voyant mes opéracions,
M'a fait avoir victoire en la Champaigne,
Et veult que soit sur François mencions,
Lyon rampant en croppe de montaigne.

Louange à toy, glorieuse virgine,
Dame Palas, qui régis mon aubette
Quand de l'estoc où je prins origine
Ay extirpé la vénimeuse herbette;

Tant qu'il n'y a homme qui plus barbette,
Sans excepter royne, roc ne pyons;
Comme un Hector ou ung des Scypions,
Ou comme Arthus en la grande Bretaigne
Lui demeuré entre les champyons
Lyon rampant en croppe de montaigne

Tremblez, Liégeois, tremblez par légions
Car vous verrez, si je veulx ou je daigne,
Comme je suis, ès basses régions,
Lyon rampant en croppe de montaigne

Cette ballade d'un homme aussi célèbre que G. Chastellain paraît avoir vivement piqué les Français, et une foule de poètes s'empressèrent d'y répondre. La meilleure des réponses est la suivante de Gilles des Ormes.

Changez propos, cerf volant, nostre chef;
Disposez vous à guerre et à bataille;
Vestez armet en lieu de couvre chef,
Et en vos mains glaive qui poigne et taille;
Faictes cryer le ban, et que tout aille
Sur ce lyon qui vostre honneur entame,
Qui prent voz biens et dit qu'il ne craint âme
Ne roy ne roc, n'en ville n'en Champaigne;
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne.

N'actendez plus, courez lui sus et brief;
Ne le doubtez, je vous supply pas maille,
Car, si Dieu plaist-jà ne vous fera grief,
S'il a grant gens, le plus n'est que canaille
Qui n'ont harnois ne conduicte qui vaille

Et ont le cuer failly comme une femme.
En l'assaillant requevrez loz et fame,
Et vous tiendront un second Charlemaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne

Je vous requiers, évitez ce meschef;
Ne souffrez plus qu'il vous rançonne et taille;
Or sans hurter n'en viendrez jà à chef,
Car il est fier comme est un rat en paille.
N'ayez jà peur que gendarme vous faille,
Ne le commun qui tant vous craint et ame.
Adventurez à ce coup corps et âme;
Il en est temps, ou à perte ou à gaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne

Prince puissant que l'église réclame,
Très chrestïen, si vous pouvez sans blame,
Tirez à vous l'hermyne de Bretaigne.
Lors le ferez, au plaisir Nostre-Dame,
Lyon couchant au pied de la montaigne

Le N°. 7686 renferme un grand nombre de vers de G. Chastellain et de Molinet. Parmi les meilleures pièces de mon auteur je citerai les suivantes.

DIALOGUE.

BOURGOGNE.

Voulant amer là où point ne m'asseure
N'ose esloigner ce qu'au cueur m'est contraire;
Ainsi, sans tost vers nul lez me retraire,
Front entre deux convient que je demeure.

FRANCE.

Lyon, les bras n'as pas si au desseure
Qu'à part toy seul puisses ung monde faire.
Branle où tu veulx, mais pense à ton affaire.
Cent ans, creu atout se paye en une heure.

ANGLETERRE.

Peu de vous d'eux m'est-il qui rie ou pleure;
Vers nul ne suis fort en grand de complaire;
Mais pour vous veoir ensemble entre deffaire,
Me joindre à l'un pour l'autre courre seure.

BOURGOGNE.

S'amour tenoit la voïe de son eure,
Là où bon sang lui monstre son repaire,
Ung cueur, ung corps demourroit l'une paire
Auquel le tiers ne parroit une meure

FRANCE.

Boute où tu veulx feu, en paille ou en feure,
Bien peu je crains ton fier bras sagittaire,
Car je vivrai roy régnant solitaire;
S'il plaît à Dieu qu'en vain je ne labeure.

ANGLETERRE.

Secrette envie ensemble vous desveure;
Grant gloire à l'un, à l'autre est traversaire,
Par quoy moy neutre, à tous deux adversaire,
Toujours m'attends d'y ravoir ma demeure.

(N°. 7686 et supplément 208)

Le même volume renferme un petit traité intitulé: *Les épitaphes de Hector fils de Priam roi de Troye et de Achiles fils de Peleus roi des Myrmydons. Et est contenu au procès de cestuy traicté les complaintes d'iceux chevaliers, présent Alexandre le grand* [1].

PROLOGUE.

Après ce prologue, composé de 100 vers de 10 syllabes à rimes masculines et féminines qui se suivent indistinctement, vient le poème. Je me contenterai de donner les titres des chapitres.

Comment Alexandre, le grand conquérant passa par Troye la grant cité destruite où il visita les sépultures de Hector et Achiles. Comment il leut leurs épitaphes dont la teneur s'ensuyt.

Comment Alexandre, soy émerveillant de la glorieuse épitaphe de Hector, vint à la tombe de Achiles et commença à lire son tiltre.

Exclamation d'Alexandre sur la gloire d'Hector et de Achiles désirant le demy tiltre du dit Achiles pour la victoire qu'il avoit obtenue sur le dit Hector. — (Ce morceau est en prose.)

La glorification que Alexandre donne au vaillant Grégeois Achiles comme victorieux sur Hector.

Le complainte que fait Hector le fils ainsné de Troye, sa mort vilainement procurée par Achiles, et comment il sémond les princes du monde à garder son droit et honneur touchant sa mort glorieuse.

Comment Hector parlant à Alexandre l'incite de non donner si grand'faveur au titre de la tombe d'Achiles mais

(1) Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1525 par Jean St. Denis.

que souverainement il vueille avoir regard à raison et honneur. — (Ce morceau est en prose.)

Comment Hector continuant son propos fait remontrance à Alexandre que Achiles le tua par aguet et non par vaillance.

La forme de l'honneste excuse d'Alexandre envers Hector touchant l'honneur par luy exhibé à son intermineur Achiles.

Comment Hector content de l'excuse d'Alexandre l'advertit de la mode de son interminement précipité par son ennemy Achiles.

Comment Hector, par exemple d'Antipater montre à Alexandre que Achiles ne doibt avoir gloire sur luy non plus que icelluy Antipater sur Alexandre, et que, si Antipater a esté traistre à Alexandre, Achiles a esté meurtrier d'Hector. — (Ce morceau est en prose.)

Comment Alexandre continuant son excuse vers Hector luy impétre que Achiles vieigne par devant eulx soy justifier de son crime. — (En prose.)

La complainte que fait Achiles pour son reprochable exploit, priant aux roys et aux princes qu'il leur plaise de le supporter.

Comment Alexandre incite Achiles à soy excuser vers Hector et comment Achiles après plusieurs difficultés s'y accorde. — (En prose.)

Comment Achiles devant le siége des preux, présent Alexandre, fait ses excuses à Hector en condamnant sa faute; et comment Hector réconciliant Achiles le renvoye à paix — (En prose.)

La conclusion de l'auteur est en vers et me semble assez bien écrite pour mériter d'être citée: la voici.

Seigneurs royaulx, et vous tous nobles hommes
A qui les loz et les gloires sont prosmes,

Par les records escripts en cestuy livre,
A ung chacun selon son estre et vivre,
Vous esbiallé en petite matière
Cas de hault pris et de très grant mistère;
Le quel, qui veult le bien en soy comprendre,
Grant bien, grant fruit, en peult tirer et prendre.
Si le doibt bien savourer et luy plaire.
C'est ung mirouer de nobles exemplaires.
Pour en honneur vivre et vertu tenir
Chascun de vous mette peine à r'tenir;
Car plus sera l'homme de hault estage
Plus digne en terre, de plus grant parentage,
Plus fortuné et plus noble en nature,
Plus enrichi de grâce ou d'aventure,
Tant plus luy peult servir en advertence
Et plus donner d'effort et de sentence.
Entendez bien la chose si est telle
Que quand estat de noble parentelle
Qui de ses droits devoirs, noblesse abuse,
Ce n'est pas cas dont se doibt prendre excuse;
Ains, d'autant plus se rabaisse en sa faulte
Quand plus appert sa gloire estre haulte.
Et n'est si hault glorieux nom ne tiltre
Que, par le ray d'un vicieux écliptre,
Foullé ne soit et à terre abattu,
Et retiré du siége de vertu
Sur quoy honneur couronne les parfaits.
Vueille ou non, il en sera cy faicts.
Seigneurs, pensez à ce que cy expose,
Car vrai honneur est une digne rose
Qui si petit ne prent de vitupère
Qu'incontinent la tache n'y appert;
Par quoi plus est précieuse en couleur,
Quant orde elle est plus doibt estre douleur.

Vous en avez exemple de mémoire
Pour à jamais en la présente histoire.
Si prie à Dieu qu'elle soit bien voulue
Prenez en gré, Georges (1) *vous en salue.*

(N°. 7686)

On y trouve aussi une ballade assez médiocre qui commence ainsi :

Lyon rampant en croppe de montaigne etc.

La strophe suivante m'a paru assez bien.

. . . . . .
Lyon, Lyon, veuille fortune ou daigne,
Soubs son effort mourrez resplendissant.
Mais il n'est feu que par eau ne s'esteigne
Lors que plus est espois et flamboyant.
Car Dieu ne fait homme nul si puissant,
Ne roy ne duc, qu'il ne soit transitoire
Et soubs sa main en bail exécutoire
A qui lui plaist; ainsi le fault entendre.
Mais par raison serez mis en hystoire
Second Hector et derrain Alexandre

Le N° [illegible], 13 est un hymne à la Vierge. Mais comme je l'ai déjà dit, tous les ouvrages où G. Chastellain cherche à se montrer homme d'esprit plutôt qu'écrivain simple et naturel sont ceux où il réussit le moins.

Le N° [illegible], 14 renferme un ouvrage en prose et un autre ouvrage en vers de G. Chastellain. L'ouvrage en prose est intitulé

La déclaration de tous les hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bour-

(1) [illegible]

gogne, celuy qui se nomme le grand duc et le grand lyon par messire Georges Chastellain son indiciaire. Je le donnerai à la tête de ses chroniques de Bourgogne.

Le morceau en vers a pour titre : *Le Lyon bandé: œuvre poétique adressée à la personne de Philippe le bon, duc de Bourgogne.* Ce sont des louanges rimées en assez mauvais vers arrangés en 61 octaves de 8 syllabes.

Le N° 76552 ne contient qu'une seule pièce de G. Chastellain depuis le feuillet 321 jusqu'au feuillet 358. C'est une espèce de poème en quatre parties intitulé: *Le nouveau chevalier délibéré, contenant la mort du duc Philippe de Bourgogne qui trépassa devant Nancy en Lorraine.*

Les premières strophes sont élégamment versifiées.

Ainsi qu'à l'arrière saison
Tant de nos jours que de l'année,
Je partis hors de ma maison
Par une souldaine achoison,
Seul à part moy, plein de pensée
Qui m'acompaigna la journée;
Et me vint en remambrance
Le premier temps de mon enfance.

Celle qui moult estoit m'amye
Preist ung propos de vérité
Et me dist: « Celui qui s'oblie
Fuit honneur; et si l'ame mie,
Je le tiens pour deshérité
Soit d'avoir, ou soit de santé,

Ou d'espoir de grâce divine
Que chascun n'est pas d'avoir digne.

« Tu vois sur la saison passée
Herbes, terres et tout herbaige,
L'un tout mort, l'autre sans ramée.
Fleur et odeur tost est cassée,
Plus n'est fleur, ne fruit ne umbraige;
Tout tend à froideur et à neige;
Tout est mort sans nulle vigueur
Et n'a plus force ne challeur.

« Ainsi est de toy clèrement
Qui le printemps de ton enfance
As despendu entièrement,
Et jeunesse pareillement,
Mis tes œuvres en défaillance:
Et si, tu n'as telle espérance
Qu'ont les arbres pour reverdir,
Car jamais ne peux revenir.

« Dois-je oublier où que je soie
Ce traicté qui tant poinct et mord
Que feit Aymé de Mont Gesoye,
Plus riche que d'or ny de soie
Au merveilleux pas de la mort.
Savoir fault qui est le plus fort
De toy Accident ou Débille
Chascun d'eux en a tué mille.

« Ces deux chevaliers très crueulx,
En la grand forest d'Atropos,
Tinrent le pas trop périlleux
Trop horrible, trop merveilleux,

Sans avoir pour un nuyt repos,
En continuant leurs propos
De tant combattre et de férir
Qu'ils firent tout homme mourir.

« Messire Accident le terrible
Fornist les jeunes et les jors,
Et Débille le très horrible,
Mect à fin par coups invisibles
Ceulx dont la vigueur en est hors
Terribles sont les leurs efforts!
Leurs membres sont si à doubter
Que nul ne les peut éviter.

« Sçais tu pas bien que le hérault,
T'a pieçà porté leurs espistres?
Tu sçais bien que poise et que vault.
Accident t'a livré l'assault;
Tu as oy de ses chappitres;
Il est temps que tu te chappitres;
Car tu as marché à l'emprise
Depuis ta première chemise.

« Es tu plus fort que n'est Samson
Ou à craindre que Herculês,
Plus saige que n'est Salomon,
Plus beau que le grand Absalon,
Plus subtil que Diomedês?
N'as tu peur, quand tu passe Adès,
Cils qui n'ont peu les coups rabattre
De ceulx quil te convient combattre?

« Plus vis, et plus le temps s'approche
Qu'il te convient en champ entrer.

Tu sens déjà un fer qui hoche,
Maladie sonne la cloche,
Au lieu de trompette sonner,
Qui te sémond de toy armer
Et de défendre ta querelle
Contre la bataille mortelle. »

Ainsi pensif se m'enhortoit
De ce que m'estoit nécessaire,
Dont la merciai bien estroit,
Et lui dis: « Puis qu'il faut qu'il soit
Je ferai ce que je dois faire. »
Lors mon harnoiz je feis trousser
Et comme un chevalier vaillant
M'armay et Montay tout errant.

Une fois armé il se met en chemin pour arriver au pas de la mort défendu par Débile (faiblesse) et Accident. Tandis qu'il passait dans une prairie agréable il rencontre Lutin (désordre) avec lequel il est forcé de joûter, mais grâce à Jeunesse il échappe aux coups de son ennemi et se réfugie chez Entendement qui vit en hermite et se décrit ainsi lui même :

Mon pain est molu de sobresse,
Mon vin trempé de bonne vie,
Mon repos se fait en liesse,
Et suffisance est ma maîtresse;
J'ai repos sans mélancolie,
Céans ne peut entrer ennuis,
Et s'appelle cette maison
La demourance de raison.

Entendement enseigne au chevalier errant la manière dont il doit s'y prendre pour triompher de Débile et d'Accident, et lui montre des reliques

parmi les quelles se trouvent : Le soc de la charrue avec lequel Caïn tua son frère ; la chemise donnée par Déjanire à Hercule ; la lance avec laquelle Achille tua Hector ; l'arc avec lequel Achille fut tué par Pâris ; l'épée dont le roi d'Égypte Ptolémée se servit pour tuer Pompée ; le glaive avec lequel le roi Marc de Cornouailles tua Lancelot ; le badelaire de Judith ; le clou de Sisara ; la fronde de David, etc.

L'auteur quitte l'hermite et continue sa route. Il combat à l'encontre d'Age, duquel il se rend prisonnier ; celui ci le tient en prison courtoise, en lui prescrivant certaines limites ; telles que de ne pas mettre le pied en terres amoureuses, de ne pas traverser le bal de mariage, de ne pas se rendre aux tournois. L'auteur promet ; la vue du palais de l'Amour l'égare cependant un instant, mais il retrouve son chemin et arrive tout doucement à Vieillesse. Mémoire l'accueille et le console. L'auteur lui demande si jamais personne n'a triomphé des deux chevaliers, Débile et Accident, qui gardent le pas d'Atropos.

Quand Franche Mémoire entendit
A quel fin tendre je vouloye
Moult doucement me respondit :
« J'ay ouy ce que tu m'as dist.
Où volontiers conseil donroye
De parler je t'abuseroye ;
Mais à l'œil je te montreray
Ce que j'entends et que je sais

Franche Mémoire lui montre alors les sépulchres des anciens trépassés et lui fait voir *par écriture* ceux qui ont été déconfits par Débile et Accident.

FRANCE.

Lyon, les bras n'as pas si au desseure
Qu'à part toy seul puisses ung monde faire.
Branle où tu veulx, mais pense à ton affaire.
Cent ans, creu atout se paye en une heure.

ANGLETERRE.

Peu de vous d'eux m'est-il qui rie ou pleure;
Vers nul ne suis fort en grand de complaire;
Mais pour vous veoir ensemble entre deffaire,
Me joindre à l'un pour l'autre courre seure.

BOURGOGNE.

S'amour tenoit la voïe de son eure,
Là où bon sang lui monstre son repaire,
Ung cueur, ung corps demourroit l'une paire
Auquel le tiers ne parroit une meure

FRANCE.

Boute où tu veulx feu, en paille ou en feure,
Bien peu je crains ton fier bras sagittaire,
Car je vivrai roy régnant solitaire;
S'il plaît à Dieu qu'en vain je ne labeure.

ANGLETERRE.

Secrette envie ensemble vous desveure;
Grant gloire à l'un, à l'autre est traversaire,
Par quoy moy neutre, à tous deux adversaire,
Toujours m'attends d'y ravoir ma demeure.

(N°. 7686 et supplément 208)

Le même volume renferme un petit traité intitulé: *Les épitaphes de Hector fils de Priam roi de Troye et de Achiles fils de Peleus roi des Myrmydons. Et est contenu au procès de cestuy traicté les complaintes d'iceux chevaliers, présent Alexandre le grand* [1].

PROLOGUE.

Après ce prologue, composé de 100 vers de 10 syllabes à rimes masculines et féminines qui se suivent indistinctement, vient le poème. Je me contenterai de donner les titres des chapitres.

Comment Alexandre, le grand conquérant passa par Troye la grant cité destruite où il visita les sépultures de Hector et Achiles. Comment il leut leurs épitaphes dont la teneur s'ensuyt.

Comment Alexandre, soy émerveillant de la glorieuse épitaphe de Hector, vint à la tombe de Achiles et commença à lire son tiltre.

Exclamation d'Alexandre sur la gloire d'Hector et de Achiles désirant le demy tiltre du dit Achiles pour la victoire qu'il avoit obtenue sur le dit Hector. — (Ce morceau est en prose.)

La glorification que Alexandre donne au vaillant Grégeois Achiles comme victorieux sur Hector.

Le complainte que fait Hector le fils ainsné de Troye, sa mort vilainement procurée par Achiles, et comment il sémond les princes du monde à garder son droit et honneur touchant sa mort glorieuse.

Comment Hector parlant à Alexandre l'incite de non donner si grand'faveur au titre de la tombe d'Achiles mais

(1) Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1525 par Jean St. Denis.

que souverainement il vueille avoir regard à raison et honneur.—(Ce morceau est en prose.)

Comment Hector continuant son propos fait remontrance à Alexandre que Achiles le tua par aguet et non par vaillance.

La forme de l'honneste excuse d'Alexandre envers Hector touchant l'honneur par luy exhibé à son intermineur Achiles.

Comment Hector content de l'excuse d'Alexandre l'advertit de la mode de son interminement précipité par son ennemy Achiles.

Comment Hector, par exemple d'Antipater montre à Alexandre que Achiles ne doibt avoir gloire sur luy non plus que icelluy Antipater sur Alexandre, et que, si Antipater a esté traistre à Alexandre, Achiles a esté meurtrier d'Hector.—(Ce morceau est en prose.)

Comment Alexandre continuant son excuse vers Hector luy impétre que Achiles vieigne par devant eulx soy justifier de son crime.—(En prose.)

La complainte que fait Achiles pour son reprochable exploit, priant aux roys et aux princes qu'il leur plaise de le supporter.

Comment Alexandre incite Achiles à soy excuser vers Hector et comment Achiles après plusieurs difficultés s'y accorde.—(En prose.)

Comment Achiles devant le siége des preux, présent Alexandre, fait ses excuses à Hector en condamnant sa faute; et comment Hector réconciliant Achiles le renvoye à paix—(En prose.)

La conclusion de l'auteur est en vers et me semble assez bien écrite pour mériter d'être citée: la voici.

Seigneurs royaulx, et vous tous nobles hommes
A qui les loz et les gloires sont prosmes,

Par les records escripts en cestuy livre,
A ung chacun selon son estre et vivre,
Vous esbiallé en petite matière
Cas de hault pris et de très grant mistère;
Le quel, qui veult le bien en soy comprendre,
Grant bien, grant fruit, en peult tirer et prendre.
Si le doibt bien savourer et luy plaire.
C'est ung mirouer de nobles exemplaires.
Pour en honneur vivre et vertu tenir
Chascun de vous mette peine à r'tenir;
Car plus sera l'homme de hault estage
Plus digne en terre, de plus grant parentage,
Plus fortuné et plus noble en nature,
Plus enrichi de grâce ou d'aventure,
Tant plus luy peult servir en advertence
Et plus donner d'effort et de sentence.
Entendez bien la chose si est telle
Que quand estat de noble parentelle
Qui de ses droits devoirs, noblesse abuse,
Ce n'est pas cas dont se doibt prendre excuse;
Ains, d'autant plus se rabaisse en sa faulte
Quand plus appert sa gloire estre haulte.
Et n'est si hault glorieux nom ne tiltre
Que, par le ray d'un vicieux écliptre,
Foullé ne soit et à terre abattu,
Et retiré du siége de vertu
Sur quoy honneur couronne les parfaits.
Vueille ou non, il en sera cy faicts.
Seigneurs, pensez à ce que cy expose,
Car vrai honneur est une digne rose
Qui si petit ne prent de vitupère
Qu'incontinent la tache n'y appert;
Par quoi plus est précieuse en couleur,
Quant orde elle est plus doibt estre douleur.

Vous en avez exemple de mémoire
Pour à jamais en la présente histoire.
Si prie à Dieu qu'elle soit bien voulue
Prenez en gré, Georges (1) vous en salue.

(N°. 7686)

On y trouve aussi une ballade assez médiocre qui commence ainsi:

Lyon rampant en croppe de montaigne etc.

La strophe suivante m'a paru assez bien.

. . . . . .
Lyon, Lyon, veuille fortune ou daigne,
Soubz son effort mourrez resplendissant.
Mais il n'est feu que par eau ne s'esteigne
Lors que plus est espois et flamboyant.
Car Dieu ne fait homme nul si puissant,
Né roy ne duc, qu'il ne soit transitoire
Et soubs sa main en bail exécutoire
A qui lui plaist; ainsi le fault entendre.
Mais par raison serez mis en hystoire
Second Hector et derrain Alexandre

Le N° 8005, 13 est un hymne à la Vierge. Mais comme je l'ai déjà dit, tous les ouvrages où G. Chastellain cherche à se montrer homme d'esprit plutôt qu'écrivain simple et naturel sont ceux où il réussit le moins.

Le N° 9887, 14 renferme un ouvrage en prose et un autre ouvrage en vers de G. Chastellain. L'ouvrage en prose est intitulé:

La déclaration de tous les hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bour-

(1) Georges Chastellain a l'habitude de terminer ainsi presque tous ses ouvrages en y plaçant son nom.

ıe, celuy qui se nomme le grand duc et le ıd lyon par messire Georges Chastellain son ɔiaire. Je le donnerai à la tête de ses chro-es de Bourgogne.

: morceau en vers a pour titre : *Le Lyon lé: œuvre poétique adressée à la per-:e de Philippe le bon, duc de Bourgogne.* ɔnt des louanges rimées en assez mauvais vers ngés en 61 octaves de 8 syllabes.

: N° 76552 ne contient qu'une seule pièce . Chastellain depuis le feuillet 321 jusqu'au let 358. C'est une espèce de poème en quatre ies intitulé: *Le nouveau chevalier délibéré, enant la mort du duc Philippe de Bourgo- qui trépassa devant Nancy en Lorraine.* :s premières strophes sont élégamment versi-

Ainsi qu'à l'arrière saison
Tant de nos jours que de l'année,
Je partis hors de ma maison
Par une souldaine achoison,
Seul à part moy, plein de pensée
Qui m'acompaigna la journée;
Et me vint en remambrance
Le premier temps de mon enfance.

Celle qui moult estoit m'amye
Preist ung propos de vérité
Et me dist: « Celui qui s'oblie
Fuit honneur; et si l'ame mie,
Je le tiens pour deshérité
Soit d'avoir, ou soit de santé,

Ou d'espoir de grâce divine
Que chascun n'est pas d'avoir digne.

« Tu vois sur la saison passée
Herbes, terres et tout herbaige,
L'un tout mort, l'autre sans ramée.
Fleur et odeur tost est cassée,
Plus n'est fleur, ne fruit ne umbraige;
Tout tend à froideur et à neige;
Tout est mort sans nulle vigueur
Et n'a plus force ne challeur.

« Ainsi est de toy clèrement
Qui le printemps de ton enfance
As despendu entièrement,
Et jeunesse pareillement,
Mis tes œuvres en défaillance:
Et si, tu n'as telle espérance
Qu'ont les arbres pour reverdir,
Car jamais ne peux revenir.

« Dois-je oublier où que je soie
Ce traicté qui tant poinct et mord
Que feit Aymé de Mont Gesoye,
Plus riche que d'or ny de soie
Au merveilleux pas de la mort.
Savoir fault qui est le plus fort
De toy Accident ou Débille
Chascun d'eux en a tué mille.

« Ces deux chevaliers très crueulx,
En la grand forest d'Atropos,
Tinrent le pas trop périlleux
Trop horrible, trop merveilleux,

Sans avoir pour un nuyt repos,
En continuant leurs propos
De tant combattre et de férir
Qu'ils firent tout homme mourir.

« Messire Accident le terrible
Fornist les jeunes et les jors,
Et Débille le très horrible,
Mect à fin par coups invisibles
Ceulx dont la vigueur en est hors
Terribles sont les leurs efforts!
Leurs membres sont si à doubter
Que nul ne les peut éviter.

« Sçais tu pas bien que le hérault,
T'a pieçà porté leurs espistres?
Tu sçais bien que poise et que vault.
Accident t'a livré l'assault;
Tu as oy de ses chappitres;
Il est temps que tu te chappitres;
Car tu as marché à l'emprise
Depuis ta première chemise.

« Es tu plus fort que n'est Samson
Ou à craindre que Herculês,
Plus saige que n'est Salomon,
Plus beau que le grand Absalon,
Plus subtil que Diomedês?
N'as tu peur, quand tu passe Adès,
Cils qui n'ont peu les coups rabattre
De ceulx quil te convient combattre?

« Plus vis, et plus le temps s'approche
Qu'il te convient en champ entrer.

Tu sens déjà un fer qui hoche,
Maladie sonne la cloche,
Au lieu de trompette sonner,
Qui te sémond de toy armer
Et de défendre ta querelle
Contre la bataille mortelle. »

Ainsi pensif se m'enhortoit
De ce que m'estoit nécessaire,
Dont la merciai bien estroit,
Et lui dis: « Puis qu'il faut qu'il soit
Je ferai ce que je dois faire. »
Lors mon harnoiz je feis trousser
Et comme un chevalier vaillant
M'armay et Montay tout errant.

Une fois armé il se met en chemin pour arriver au pas de la mort défendu par Débile (faiblesse) et Accident. Tandis qu'il passait dans une prairie agréable il rencontre Lutin (désordre) avec lequel il est forcé de joûter, mais grâce à Jeunesse il échappe aux coups de son ennemi et se réfugie chez Entendement qui vit en hermite et se décrit ainsi lui même :

Mon pain est molu de sobresse,
Mon vin trempé de bonne vie,
Mon repos se fait en liesse,
Et suffisance est ma maîtresse;
J'ai repos sans mélancolie,
Céans ne peut entrer ennuis,
Et s'appelle cette maison
La demourance de raison.

Entendement enseigne au chevalier errant la manière dont il doit s'y prendre pour triompher de Débile et d'Accident, et lui montre des reliques

parmi les quelles se trouvent : Le soc de la charrue avec lequel Caïn tua son frère ; la chemise donnée par Déjanire à Hercule ; la lance avec laquelle Achille tua Hector ; l'arc avec lequel Achille fut tué par Pâris ; l'épée dont le roi d'Égypte Ptolémée se servit pour tuer Pompée ; le glaive avec lequel le roi Marc de Cornouailles tua Lancelot ; le badelaire de Judith ; le clou de Sisara ; la fronde de David, etc.

L'auteur quitte l'hermite et continue sa route. Il combat à l'encontre d'Age, duquel il se rend prisonnier ; celui ci le tient en prison courtoise, en lui prescrivant certaines limites ; telles que de ne pas mettre le pied en terres amoureuses, de ne pas traverser le bal de mariage, de ne pas se rendre aux tournois. L'auteur promet ; la vue du palais de l'Amour l'égare cependant un instant, mais il retrouve son chemin et arrive tout doucement à Vieillesse. Mémoire l'accueille et le console. L'auteur lui demande si jamais personne n'a triomphé des deux chevaliers, Débile et Accident, qui gardent le pas d'Atropos.

Quand Franche Mémoire entendit
A quel fin tendre je vouloye
Moult doucement me respondit:
« J'ay ouy ce que tu m'as dist.
Où volontiers conseil donroye
De parler je t'abuseroye;
Mais à l'œil je te montreray
Ce que j'entends et que je sais

Franche Mémoire lui montre alors les sépulchres des anciens trépassés et lui fait voir *par écriture* ceux qui ont été déconfits par Débile et Accident.

Dans cette partie de son poème, Georges Chastellain passe en revue tous les personnages cités dans ses *Remontrances à une reine à l'imitation de Bocace.*

Jacques de Lalain s'y trouve cité,

Là gissoit souht sepulchre hault
Ung chevalier mort en ce plain
Natif du pays de Hénault
Dont le los retint qui moult vault,
C'est messire Jacques de Lalain.
Vingt et deux fois fist de sa main
Arme, aima trente ans accomply;
Et l'a Accident à mort mie.

Il n'oublie pas non plus Jacques-Cœur,

Là furent en la terre mis
Deux hommes de grand'apparence
L'ung fut Cosme de Médicis
Et Jacques Cœur. Ceux ont acquis
Et mis ensemble grand' finance,
Mais riens n'y vault or ne chevance,
Débile qui tout vainc et tue
Les assomma de sa massue.

La 4me. et dernière partie du poème est la description de la lutte entre Débile et le duc Philippe de Bourgogne [1].

(1) Un manuscrit de la bibliothèque de Monsieur que je viens de consulter, contient le poème avec plusieurs strophes supplémentaires, et quelques miniatures et il se trouve attribué à Olivier de la Marche. S'il est de lui il est bien extraordinaire qu'on y retrouve presque les mêmes personnages que dans la consolation à la reine d'Angleterre, et qu'ils y soient décrits à peu près de la même manière.

Ce même manuscrit 7655 contient l'épître de G. Chastellain à Castel Aerin religieux de l'ordre de S. Benoit.

Le N° 607 qui renferme l'ouvrage de Seyssel sur la loi salique et quelques autres ouvrages étrangers à mon sujet ne contient qu'une seule pièce de G. Chastellain; c'est cette ballade que j'ai déjà mentionnée au N° 7686.

Le N° 7392 a été décrit par Mr. Kéralio, tome 5 des Notices des manuscrits. C'est un in 4° sur parchemin orné de 14 fort belles miniatures. Le titre est: *Les douze dames de Rhétorique.* Ces douze dames sont: Science, Éloquence, Profondité, Gravité-de-sens, Vieille-Acquisition, Multiforme, Richesse-Fleurie-Mémoire, Claire-Invention, Précieuse-Possession, Séduction-Louable, Glorieuse-Achevissance et Noble-Nature [1]. Ce volume contient une correspondance entre Jean Robertet secrétaire du duc de Bourbon, le seigneur de Mont-Ferrant, gouverneur de Jacques de Bourbon, et Georges Chastellain. Les mêmes lettres remplissent les 37 premières pages du manuscrit N°. 208 Supplément. L'objet de ces lettres est de fournir à Jean Robertet l'occasion de rendre son hommage au talent de Georges Chastellain; et G. Chastellain se montre fort reconnoissant en vantant dans sa correspondance le talent de J. Robertet avec toute l'emphase et la recherche usitée alors dans les ouvrages qu'on regardait comme dignes d'un bel esprit. Heureusement pour l'histoire qu'elle était

(1) Une de ces miniatures et la [illegible] tient la description [illegible] dans le manuscrit [illegible] du roi que je décris.

alors *en sous œuvre* et qu'on négligeait d'y déployer toutes les ressources de son intelligence. On croyait que cela ne meritait pas qu'on y mît autre chose que du naturel.

Les derniers manuscrits dont il nous reste à parler renferment les manuscrits historiques. Ce sont les N° 8348. 8349. 118 et 8417.

Les deux premiers contiennent une partie de la Chronique de Philippe le bon qui n'a jamais été imprimée jusqu'ici et sur l'existence de laquelle on avait conçu des doutes. Jule Chifflet lui même ne croyait pas que G. Chastellain eût écrit autre chose sur Philippe-le-Bon que l'éloge en prose dont j'ai parlé au N° 9837, 14.

Le N° 8348 porte à tort le titre de *Ducs de Bretagne.* Il n'y est question d'un duc de Bretagne que dans la première page, et cela tout à fait accidentellement. Il contient en effet les 6 dernières années de Philippe-le-Bon, de 1461 à 1467 époque de sa mort: il est terminé par la table générale des 6. volumes in-folio que comprenaient les chroniques de Bourgogne. De ces 6 volumes je n'en puis retrouver que deux. Le marquis Levert qui s'occupe avec fruit de notre histoire du moyen âge m'a assuré avoir vu les autres volumes dans la bibliothèque de St. Vast à Arras, mais on ne peut plus les retrouver; et tous mes efforts pour les découvrir en France et en Belgique ont jusqu'ici été vains. Je publierai toutefois la partie de cette chronique comprise dans les N° 8348 et 8349; elle est d'autant plus curieuse que G. Chastellain a pris lui même une part active à tous les évènements qu'il raconte et qu'il s'y montre toujours écrivain naturel et quelquefois historien distingué.

Le N° 118 est un beau manuscrit sur vélin, d'une écriture gothique allongée, de la fin du 15ème siècle et semblable à ceux qui étaient destinés à la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Il est orné d'un grand nombre de miniatures et contient la *chronique du chevalier Jacques de Lalain* telle que je la publie dans ce volume. Je n'ai pu retrouver les deux autres manuscrits indiqués par Jules Chifflet dans l'édition qu'il en a donnée; mais j'ai lieu de croire qu'il a pris pour guide le même manuscrit que moi, les lacunes de ce manuscrit et celles de l'imprimé étant presques toujours identiques.

Jacques de Lalain, dit le bon chevalier, fut un des chevaliers les plus renommés de l'ordre de la Toison-d'or. Il n'est pas de joûte où on ne le voie figurer avec avantage depuis l'année 1440 où déjà, à l'âge de 19 ans, il remporta le prix du *mieux faisant*, jusqu'à la bataille de Poucques en 1453 où il mourut glorieusement, âgé seulement de 32 ans. Sa vie entière est une parfaite image de son temps. Les instructions religieuses et amoureuses à la fois que lui donne son père avant son départ pour la cour de Bourgogne rappellent assez bien les décisions rendues trois cents ans auparavant, à l'époque de la gloire des troubadours, par les casuistes des cours d'amour provençales; et quant à ses *emprises*, elles ne sont certainement pas indignes des plus illustres chevaliers de la table ronde. La *Chronique de Jacques de Lalain* et le *Jouvencel* de Jean de Beuil amiral de France, me semblent les ouvrages qui nous représentent le

alors *en sous œuvre* et qu'on négligeait d'y déployer toutes les ressources de son intelligence. On croyait que cela ne meritait pas qu'on y mît autre chose que du naturel.

Les derniers manuscrits dont il nous reste à parler renferment les manuscrits historiques. Ce sont les N° 8348. 8349. 118 et 8417.

Les deux premiers contiennent une partie de la Chronique de Philippe le bon qui n'a jamais été imprimée jusqu'ici et sur l'existence de laquelle on avait conçu des doutes. Jule Chifflet lui même ne croyait pas que G. Chastellain eût écrit autre chose sur Philippe-le-Bon que l'éloge en prose dont j'ai parlé au N° 9837, 14.

Le N° 8348 porte à tort le titre de *Ducs de Bretagne*. Il n'y est question d'un duc de Bretagne que dans la première page, et cela tout à fait accidentellement. Il contient en effet les 6 dernières années de Philippe-le-Bon, de 1461 à 1467 époque de sa mort: il est terminé par la table générale des 6. volumes in-folio que comprenaient les chroniques de Bourgogne. De ces 6 volumes je n'en puis retrouver que deux. Le marquis Levert qui s'occupe avec fruit de notre histoire du moyen âge m'a assuré avoir vu les autres volumes dans la bibliothèque de St. Vast à Arras, mais on ne peut plus les retrouver; et tous mes efforts pour les découvrir en France et en Belgique ont jusqu'ici été vains. Je publierai toutefois la partie de cette chronique comprise dans les N° 8348 et 8349; elle est d'autant plus curieuse que G. Chastellain a pris lui même une part active à tous les évènements qu'il raconte et qu'il s'y montre toujours écrivain naturel et quelquefois historien distingué.

Le N° 118 est un beau manuscrit sur vélin, d'une écriture gothique allongée, de la fin du 15ème siècle et semblable à ceux qui étaient destinés à la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Il est orné d'un grand nombre de miniatures et contient la *chronique du chevalier Jacques de Lalain* telle que je la publie dans ce volume. Je n'ai pu retrouver les deux autres manuscrits indiqués par Jules Chifflet dans l'édition qu'il en a donnée; mais j'ai lieu de croire qu'il a pris pour guide le même manuscrit que moi, les lacunes de ce manuscrit et celles de l'imprimé étant presques toujours identiques.

Jacques de Lalain, dit le bon chevalier, fut un des chevaliers les plus renommés de l'ordre de la Toison-d'or. Il n'est pas de joûte où on ne le voie figurer avec avantage depuis l'année 1440 où déjà, à l'âge de 19 ans, il remporta le prix du *mieux faisant*, jusqu'à la bataille de Poucques en 1453 où il mourut glorieusement, âgé seulement de 32 ans. Sa vie entière est une parfaite image de son temps. Les instructions religieuses et amoureuses à la fois que lui donne son père avant son départ pour la cour de Bourgogne rappellent assez bien les décisions rendues trois cents ans auparavant, à l'époque de la gloire des troubadours, par les casuistes des cours d'amour provençales; et quant à ses *emprises*, elles ne sont certainement pas indignes des plus illustres chevaliers de la table ronde. La *Chronique de Jacques de Lalain* et le *Jouvencel* de Jean de Beuil amiral de France, me semblent les ouvrages qui nous représentent le

plus vivement l'état de la société au 15e. siècle. G. Chastellain composa sa chronique de de Lalain entre l'année 1468 [1] et l'année 1474 [2]. Le Jouvencel paraît avoir été écrit à peu près à la même époque, c'est-à-dire entre l'année 1460 où Jean de Beuil, ayant été destitué de sa place d'amiral, s'occupa dans ses loisirs à dicter à ses secrétaires, comme d'autres hommes d'état célèbres le firent depuis, les principaux évènements de sa vie publique, et l'année 1474 où il paraît avoir aussi terminé sa vie, étant alors presque septuagénaire. En même temps que ces deux ouvrages nous offrent de précieuses révélations sur l'état social de cette époque, nous y trouvons encore des renseignements historiques assez curieux sur la cour de Bourgogne, de 1440 à 1453 dans G. Chatellain, et dans le Jouvencel de Jean de Beuil sur les affaires de France depuis la bataille de Verneuil en 1423 jusqu'à la bataille de Castillon en 1453, intervalle de 30 ans qui offre le tableau

(1) Il parle de Philippe comme étant déjà mort : « Au pays de Hainaut, pour le temps qu'en étoit prince et seigneur le très glorieux Philippe duc de Bourgogne. (Préface)

Or Philippe mourut le 15 juin 1465.

Il parle aussi de Lefebvre de St. Remy auquel il succéda dans l'emploi de roi d'armes comme mort aussi.

« Le duc Philippe de Bourgogne, dit-il, (ch. 61) bailla à messire Jacques de Lalain, pour être son juge et tenant son lieu le noble roi d'armes de la Toison-d' or que chacun nommoit Toison-d'Or, le quel fut tenu tout son vivant, le plus sachant et vertueux et voir (vrai), disant que pour son temps étoit, et pour un roi d'armes le non pareil qui pour lors fût en vie. »

Le Felvre de St. Remy mourut l'an 1468.

(2) George Chastellain mourut le 20 Mars 1474.

le plus affligeant de nos désastres, et presque en même temps l'aspect le plus consolant de nos ressources et de nos succès [1].

Jules Chifflet avait, ainsi que je viens de le dire, publié à Bruxelles chez Velpius, en 1634, la Chronique de Jacques de Lalain. J'ai collationné avec soin son édition avec le manuscrit. 118 de la bibl. du roi et je l'offre avec confiance au public comme l'ouvrage d'un amusant historien trop long-temps négligé et comme une peinture animée et intéressante des mœurs du 15e. siècle.

Le N° 8407 paraît renfermer les actes originaux du roi d'armes de la Toison-d'or, actes d'après les quels G. Chastellain a composé sa Chronique de Jacques de Lalain. J'y ai retrouvé l'historique de presque toutes les emprises de Jacques de Lalain et ils se retrouvent textuellement intercalés dans la narration de G. Chastellain. On lit d'ailleurs au chapitre LXXVIII, lors qu'il rend compte du pas de la Fontaine des Pleurs, la phrase suivante:

« Et afin que sçachiez et croyez cestuy traicté estre vray, Toison d'Or, par l'ordonnance de duc de Bourgogne son prince et son souverain seigneur, les fit et escrivit au mieux qu'il put, non pas si authentiquement comme il eut bien voulu et que la matière le requéroit, car véritablement ce fut une noble et haute emprise, honorablement conduite du premier jusques en fin et bien digne de mémoire; si ne se devoit pas celer ni taire une si notable emprise. »

Le Febvre de S. Remy étoit alors Toison-d'Or, ou roi d'armes de cet ordre. En comparant les

(1) Le Jouvencel de Jean de Beuil fait partie de cette collection.

différentes pièces insérées au N°. 8407 avec les mêmes écrits dans Georges Chastellain on voit évidemment qu'il les a insérées telles qu'elles lui avoient été données et comme des bulletins officiels auxquels il se seroit donné de garde de rien changer.

A la tête du même manuscrit se trouvent un grand nombre de lettres de défi envoyées à différents chevaliers françois et étrangers par le sénéchal du Hainaut, Jean de Werchin.

Voilà tous les manuscrits de Georges Chastellain qu'il m'a été possible de me procurer. Je publierai dans cette collection son éloge du duc Philippe et le fragment de sa chronique de Bourgogne. Quant à ses autres ouvrages en prose, il m'est impossible de les retrouver; je n'ai épargné jusqu'ici aucune recherche pour y parvenir; je continuerai encore mes recherches, et si je suis assez heureux pour les découvrir je me hâterai de faire jouir le public des ouvrages d'un historien si inconnu, et digne cependant d'être placé au rang des écrivains les plus distingués de l'aurore de notre littérature. Je me contenterai maintenant de citer, d'après les chroniques manuscrites de Molinet, la table des chapitres suivants d'un ouvrage de Georges Chastellain qui ne nous est pas parvenu.

Les principaux exploits en armes du duc Charles, écrits par messire Georges Chastellain, chevalier, son Indiciaire.

I. Le premier grand exploit en armes du duc Charles fut son voyage en France, dont s'ensuivit la journée de Mont-le-Héry.

II. Le voyage de Liége, où, en la vertu de son père encore vivant, il humilia les liégeois qui depuis s'élevèrent contre lui nonobstant ôtages.

III. Comme son père le duc Philippe et lui allèrent à Dinant.

IV. Comme après le trépas de son père, à cause de Nuys assiégé des Liégeois, il alla au pays et le conquit tout d'un bout à l'autre, villes et châteaux, et les prit par siéges et par armes; gagna les dits Liégeois et les occit par bataille à Bruscan, entra dedans Liége par les murs qu'il fit abattre, ensemble les portes, et emporta leur perron à Bruges, et fit de grandes exécutions en la ville.

V. L'armée qu'il mena à Péronne à l'encontre des François, là où le roi en personne avec son connétable lui vint au devant pour rompre cette aigreur et emprise.

VI. Le retour de Péronne à Liége, la dernière fois, dont la cité fut arse, démolie et mise à perpétuelle désertion, le roi même étant venu avec lui à cette piteuse ruine.

VII. Le voyage d'Anvers et toutes les dépendances d'iceluy.

VIII. Le voyage de Beauvais et toutes les conditions.

IX. Le voyage de Rouen.

X. Le voyage et conquête de Gueldre.

XI. Le siége de Nuys, qui dura près d'un an, où il exposa chevance innumérable, et grande planté de vaillants hommes de guerre, et eut l'audace d'envahir l'empereur et la puissance de Germanie, son siége de Nuys bien gardé.

Les Magnificences du duc Charles recueillies par le même Chastellain.

I. La première fut à Bruxelles, là où, lui assis en son trône, l'épée nue, que tenoit son écuyer d'écuyerie, fit convenir Gantois à compte et à genoux devant lui atout

leurs privilèges, et en présence d'eux les coupa et déchira à son plaisir, ce qui est de perpétuel record, et non oncque veu la pareille.

II. A Bruges en l'Église de Notre-Dame, où il tint sa première fête de la Toison-d'Or, en présence des ambassadeurs du pape, du duc de Guyenne, du roi de Sicile, du roi d'Arragon, du roi de Naples, du roi d'Écosse, du duc de Calabre et du duc de Bretagne.

III. La solennité de ses nopces, en la même ville de Bruges; les riches et somptueuses joûtes qui s'y firent, et les diverses excessives coûtanges et pompes montrées en la salle durant la fête.

IV. L'audience qu'il mit sus en son nouveau venir, et comme il alla et repassa par diverses villes, où il se présenta en public spectacle de tout le monde pour ouïr toutes causes.

V. Comme sa magnificence fut montrée en son grand navire, qu'il maintint sur la mer fort longuement contre les François et le comte de Warvic.

VI. Comme à St. Omer, devant l'ambassade du roy, son trône bas et haut, sur terre et par-tout, étoit éterni d'or à cinq dégrès de haut tel que pareil n'avoit été vu.

VII. Comme il montra sa magnificence à Trèves, devant l'empereur Fréderic, en maintes et diverses manières bien hautaines.

VIII. La fête de la Toison-d'Or en Valenciennes, où il changea les manteaux d'écarlate en velours cramoisi, avec son entrée qui étoit pompeuse à merveilles, et joûtes et tournoys de même.

IX. La translation du corps de son père, le duc Philippe, par singulières cérémonies bien à recommander, dont il s'acquit los et gloire.

X. Comment il reçut à Gand l'ordre de la Jarretière.

XI. Comme il se vint seoir en son parlement à Malines

en habit ducal, et entra en la ville en ce même état, le chapeau en tête, que multitude de gens jugèrent être couronne.

Le recueil imprimé des poésies du même Molinet [1] contient une pièce de vers de G. Chastellain que je n'ai vue dans aucun de ses manuscrits; c'est certainement la meilleure et la plus intéressante de celles qu'il a écrites. Elle a été réimprimée plus tard dans la Légende de maître Pierre Faifeu [2]; c'est une revue historique des principaux évènements de son siècle. Elle a été complétée par Molinet. Les deux ouvrages dans lesquels cette espèce de chronique en vers a été imprimée étant devenus fort rares, je crois être agréable au public en la plaçant ici. Elle est écrite avec grâce et fait d'ailleurs partie nécessaire de l'histoire de ce temps.

Recollection des merveilles, advenues en nostre temps, commencée par très élégant orateur, messire Georges Chastellain, et continuée par maistre Jean Molinet.

Qui veult ouyr nouvelles
Etranges à conter ?
Je sçay les nompareilles
Qu'homme ne sçait chanter
Et choses advenues
Depuis long-temps en çà;
Je les ay retenues,
Et sçay comment il va.

(1) Les faits et dits de feu de bonne mémoire maître Jehan Molinet M. D. XL. Paris en la Rue-Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne de l'écu de France.

(2) La Légende de maître Pierre Faifeu mise en vers par Charles Bourdigné. Paris. De l'imprimerie d'Antoine Urbain Coustelier MDCCXXIII.

Les unes sont piteuses
Et pour gens esbahir;
Et les aultres doubteuses,
De meschef advenir;
Les tierces sont estranges
Et passent sens humain,
Aucunes en louanges,
Aultres par aultre main.

En France la très belle,
Fleur de crestienté,
Je veis une pucelle
Sourdre en auctorité,
Qui fit lever le siége
D'Orléans, en ses mains;
Puis le roi par prodiége
Mena sacrer à Reims.

Saincte fut aorée
Par les œuvres que fist;
Mais puis fut rencontrée
Et prise sans prouffit,
Arse à Rouen en cendres
Au grand dur des François,
Donnant depuis entendre
Son revivre aultre fois.

J'ai veu un petit moyne
En Romme dominer
Et en très grand ensoigne
De pape gouverner:
Dont depuis l'adventure
Fut d'estre escartellé,
A honte et à laidure
Comme traistre appellé.

J'ay veu ung ypocrite
Par le monde préscher,
Soy disant Carmelite;
Et fol, soy advancer
De dire messe sainte
Sans de prestrise adveu;
Laquelle chose atteinte
Fut condampné en feu.

Depuis veiz en Escosse
Le roy David meurdrir
D'espéé, et de talloce;
Et lui convint souffrir,
Et prendre en pacience
A sa noble moullier,
La roïne qui en ce
Prist peine à se venger.

J'ai un duc de Savoie
Veu pape devenir,
Ce qui fut hors de voye
Pour à salut venir.
Si en vint dure playe
En l'église de Dieu,
Mais il en reçeut paye
A Ripaille son lieu.

J'ai veu à la grant Romme
Meurdrir un cardinal
Par un faulx mauvais homme,
Son barbier desloyal;
Gisant en lict paisible,
Quérant sa coyeté,
Dont en tourment horrible
Il fut exécuté.

J'ay puis veu sourdre en France,
Par grant dérision,
La racine et la branche
De toute abusion,
Chef de l'orgueil du monde
Et de lubricité;
Femme où tel mal habonde
Rend povre utilité.

Puis ay veu par mistère
Monter ung argentier,
Le plus grand de la terre,
Marchand et financier,
Que depuis la fortune
Veiz mourir en exil,
Après frauldes mainte une
Faite au roi par cas vil

J'ay veu par excellence
Ung jeune de vingtz ans,
Avoir toute science,
Et les dégrez montans,
Soy vantant sçavoir dire
Ce qu'oncques fut escript
Par seuéle foiz le lire,
Comme ung jeune antécrist.

Par fortune senestre
Veiz à l'œil viviment
Le grant duc de Glocestre
Meurdrir piteusement;
En vin plain une cuve
Failloit qu'estranglé fust,
Cuidant par celle estuve
Que la mort n'y parust.

Ung Gilles de Bretaigne
Nepveu au roi Charlon,
Veiz-je, par mode estraigne,
Estrangler en prison,
Par l'adveu de son père,
Dont cité, devant Dieu,
Mourut de mort amère
Tout soubdain comme sieu.

D'Espaigne ung connestable
Haultainnement régnant,
Grant maistre redoutable
De Sainct Jacques le grant,
D'or riche oultre mesure
Celluy veiz-je mourir
De mort confuse et dure,
Ce fist son demerir.

Le trésor de Venise,
Où si grant apporta,
Veiz-je embler par l'emprise
D'ung Grec qui l'emporta;
Depuis ung sien compère
Fist accusation;
Dont dommaige grant ère
De pendre ung tel larron.

Depuis en ung province
Trouvay ung accuseur,
Qui me disoit qu'ung prince
Coucha avec sa seur,
Soubz une fausse bulle,
Cuidant dispense avoir,
Dont honneur le reculle
Et non a bon debvoir.

J'ay vue Millan conquerre
Par ung povre routier
Et plus los y acquerre,
Qu'ung roy vrai héritier;
Se lui en est bien deuë
La gloire de l'arroy,
Car sa vertu congneuë
Vault couronne de roy.

J'ay veu de trois centaines
Vieille possession,
Exposer d'Acquitaine
Angloise nation,
Et Bordeaux et Bayonne
Prise du roy françois,
Louange à la couronne
Qui fist si hault exploix.

J'ay veu la Normandie
Et la noble Rouen,
Submise à la mestrie
Du roi et de son ban,
Monstrant là ses banières
Sur les vielz ennemys,
Lesquelz par armes fières
Vainqueurs il a remys.

J'ai veu ung hault emprendre
Pour advenir grands maulx,
De tuer et de prendre
Beaucoup de cardinaulx,
Et du pape ainsy faire,
Si Dieu n'y eust pourveu;
Estienne de Procaire
A Romme en fut pendu.

J'ay veu grand' invaincuè
Subjuguer à mes yeulx,
D'ung prince soubz la nue
Le plus victorieux,
Et d'espée mortoire
Vaincre ses habitans,
Dont cas de telle gloire
Ne fut, passé mil ans.

J'ai veu, extrême chose,
Chevalier sous trente ans
Combatre, en lice close,
Vingt deux nobles gens,
Par tant de foys diverses,
Comme il y a de noms,
Sans foulle et sans traverse;
Ce qu'oncques ne fist homs.

La Cité constantine
Depuis veiz envahir
De la gent Sarrazine,
Qui la vindrent saisir,
Et la teste coppèrent
Au vieillart empereur,
Sans ce qu'ailleurs monstrèrent
Maint aultre grant horreur

J'ai veu une Lucrèce
En Romme dominer,
De Naples non de Grèce;
Pour le pape honnorer,
Aller au devant d'elle
Cardinaulx et prélatz;
Et sy n'estoit qu'ancelle
Du roy pour son soulas.

J'ay veu roy de Hongrie
Faire préparement
De haulte drüerie,
Très gloriensement,
Qui attendoit la chère,
Du nuptial atour;
Trouvé fut mort en bière
Ne sçait on par quel tour

Luy mort, prit la couronne
Le filz d'ung compaignon,
Vertueuse personne
Et de très grant renom;
Ainsi royal, racine
Prist là son dernier plong,
Et la basse origine
Monta en royal tronc.

J'ay veu l'aisné de France,
Fuitif de son sourgeon
Venir prendre umbroyance
Soubz le duc Bourguignon,
Et le mettre en couronne
Non guères bien venú;
Dieu congnoist en son throsne
S'il là bien recongneu.

J'ay veu peuple confondre,
Et royaulme trembler,
Chasteaux et villes fondre,
Et citez abismer,
Craventer les églises
Fendans toutes parmy,
Es Naploises pourprises
Ce fist ce grant ay my.

J'ai veu descendre en France
Anglois encontre Anglès,
Par contrainte et puissance
Pour contendre au *posses*,
Pour Calès et pour Guines,
Ce fut tout cest esmeu;
Ce sont estranges signes
Le cas bien entendu.

Passant par Angleterre,
Je veiz en grand tourment
Les seigneurs de la terre
S'entretuer forment,
Avec ung tel déluge,
Qui cueurs esbahissoit
Qu'à peine y eut refuge
Où mort n'apparoissoit.

Ung nouveau roi créèrent,
Par des piteux vouloir,
Le vieil en déboutèrent,
Et son légitime hoir
Qui fuitif alla prendre
D'Escosse le garant,
De tous siècles le mendre
Et le plus tollerant.

J'ai veu en grant fortune
Une des fleurs de lys
Tenir en prison brune
En très povres delictz,
Privé de seigneurie
Et de royal honneur,
Dont la gloire périe
Est en sa prime fleur.

De Cypre la couronne
Ay-je veu emprunter
Au chef de Babilone,
Pour le roi en jecter;
Bâtard est, et d'église
Cellui qui le maintient,
Et n'a compte à reprise,
Ni à mal qui en vient.

La royne veis descendre
Dedans le marin cours
Par ung ardant contendre
Vers France pour secours;
Qui depuis fut pillée
Et mis au sacqueman,
Par pillars de Gallée
Du port Venician.

J'ay veu de deux royalmes
Deux roys contemporains,
Confesser en leurs âmes
Haulx motz et souverains;
De tenir leur couronne
Et leur pourpre vestu,
D'une seulle personne,
Le grand duc de Vertu.

J'ay un roi de Cecille
Veu devenir berger,
Et sa femme gentille
De ce propre mestier,
Portant la pennetière,
La houlette et chappeau,
Logeant sur la bruyère,
Auprès de leur troppeau.

J'ai veu de Géorgie,
Et du hault Orient,
De Perse et d'Arménie,
Diverse estrange gent,
Mesme d'ung infidelle
Transmettre au roy Charlon,
Pour lui donner querelle
Contre le turc félon.

Le hault duc de Bourgogne
Fort bien le recoeillit,
Dont l'œuvre assez tesmoigne
Quel honneur il leur fist;
L'honneur fut si profonde
Et de si haultain faict,
Que jusqu'au bout du monde
La mémoire s'en fait.

J'ay veu deux, trois commettes
Manifester au ciel;
Et d'estranges planettes
Plus amères que fiel,
Dont les fins non congnues
Sont d'esbahissement,
Et de non advenues
N'est nul vray jugement.

J'ay veu, chose inhumaine
Et cruelle en la foy!
Tuer à force pleine
Gens d'église à desroi;
La cité de Mayence
En est tournée en feu
Et a si grefve oultrance
Qu'oncques tel mal ne feu.

O! hault duc plein de gloire,
Et vous son noble filz,
Ceste brefve mémoire
De tant de divers dis
Ay fait en vos louanges
D'ung cueur non vermolut
Il plaise au roi des anges
Qu'il vous tourne à salut,

J'ai veu dure vieillesse,
Qui me vient tourmenter,
Si fault que je délaisse
L'escripre et le dicter
En rime telle quelle,
Puisque je vais mourant;
Molinet mon sequelle
Fera le demourant (1).

J'ay veu ung petit conte,
Seigneur de Charolois
Qui bailla bien son compte
A Loys de Vallois,
Au Mont-Héry en France
Son ost le poursüy,
Mais l'ung tint place franche
Et l'autre s'en füy.

J'ay veu la chandrelière
Orgueilleuse Dinant,
Ville assez singulière,
Mais toujours huttinant;
Pour sa grande arrogance
Le Lyon très hardy
En print dure vengeance
Et en cendre l'ardy.

(1) Ici se termine ce qu'a écrit Georges Chastellain. Le res Molinet.

J'ay veu les murs de Liége
Destruictz et abbatus,
Son Péron perdre siége,
Ses mutins combatus,
Criant vive Bourgoigne !
Le roi vint de surcrois,
Qui porta sans vergoigne
De Sainct Andrieu la croix.

J'ai veu duc magnifique
Tant surpris de Gantois
Qu'à dur trouva practicque
D'eschapper de leur toictz.
Ils furent pris aux piéges,
Dont ils furent honteux,
Car leurs grans privilléges
Déchira devant eulx.

Paulus sans faulte nulle,
Qui d'argent eut maint marc,
Fist nouveau scel et bulle,
Et le palais Sainct Marc;
En or et pierrerie
Mit son entendement
Et en sa trésorie
Fina estrangement.

J'ay veu, par forte glaive,
Édouard roi Anglois,
Expulsé, comme esclaive
De ses royaulx Angletz;
En moins d'onze sepmaines,
A l'espée tranchant,
Recouvrer ses domaines
Et son throsne luysant.

J'ay veu porter souffrance
A Werwic, qui cuidoit
Trouver Anglois soubz France,
Et France sur son doigt;
Payé fut de ses galles,
Car il passa par là,
Et le prince de Galles
Oncques puis ne parla.

Fortune qui couronne
Les siens à son franc chois,
Donna double couronne
D'Anglois et de François
A Henry, qui ses resnes
Rompit sur le hault roc;
Il perdit ses deux regnes
Se ne fut roy ne roc.

J'ay veu la Normandie
Du lion trespercer;
Le roy, quoiqu'on en die,
Ne l'osoit approcher;
L'ung demandoit la guerre,
L'autre plaisant soulas,
L'ung vouloit bruit acquerre,
L'autre en estoit fort las.

J'ai veu comette horrible,
Comme verge poindant,
Espouentable, terrible,
Grande, felle et ardant.
Sur le Rin vers Couloigne
Jectoit son rayant dart,
Et le duc de Bourgoigne
Y mist son estandart.

J'ai veu soulfre, salpêtre,
Ensemble batailler,
Quant j'ai veu Fratre pêtre,
Cardinal cordellier,
Plein de pompe mondaine
Et d'immundicité
Et à heure soudaine
Estre à la mort cité.

L'empereur d'Allemaigne
Dedans Trèves entra,
Charles qui l'accompaigne
Son triumphe y monstra.
Chascun tant ayme et prise
Son excellent arroy,
Que la journée fut prise
Pour le couronner roi.

Nus attendit l'espée
Du plus fort duc des ducs,
Sa rivière coppée,
Ses muretz pourfendus;
Près d'ung an assiégé
Endura ses travaulx,
De secours estrangé,
Mengeant chair de chevaulx.

J'ay veu un duc combattre
Le Rommain empereur,
Tentes et gens abattre
Par mortelle terreur;
Sans craindre hacquebutes,
Sans estre bersandé,
Retourner en cesbutes
Son siége bien gardé.

J'ay veu roy d'Angleterre
Amener son grand ost
Pour la françoise terre
Conquester bref et tost;
Le roi voyant l'affaire,
Si bon vin lui donna
Que l'autre, sans rien faire
Content s'en retourna.

J'ay veu Saint Pol en gloire
Ravy jusques ès cieulx,
Puis descendre en bas loire
Mal en grâce des dieux;
Sainct Pierre s'en délivre,
Pas ne le respita,
Et au prince le livre
Qui le descapita.

Et si fault que je dise
Ceulx qui ont eu mal an:
Meurdry fut à l'église
Le grand duc de Millan;
Par user des plus belles
Femmes de son pays,
Et mettre sus gabelles,
Il fut à mort haïs.

J'ai veu le plus fort prince
De la chrestienté
En turquoise province
Fort crainct et redoubté,
Surmonter en bataille
Par un petit ducquet;
En gens de rude taille
On n'y a point d'acquest.

Ainsi donc, loups saulvaiges
Occirent le lion
Gardant sur les rivaiges
D'aigneaulx un million;
Moutons loups et ouailles
S'accordèrent enfin
Pour pillier les oreilles
Au renard rouge et fin.

J'ay veu citez et villes
Ensemble mutiner,
Villains, meschans, et viles
Les nobles huttiner;
Ce tourbe que j'alégue
Occist le chancellier
Et le comte de Megue
De l'ordre chevallier.

En Gueldres qui prospère,
J'ay veu grant mesprison
Le fils tenir le père
En obscure prison,
S'en fut bouté en selle,
Puis mourut champion
D'une noble pucelle
Comme ung vray Scipion.

J'ay veu dedans Mallines
Notable parlement,
Pour faulses gens malines
Corriger justement;
Mais comme le prophète
Par avant l'annunça
Le hault bruit de la feste
Tout à coup tresbucha.

J'ay veu grans blez et paille
Par les champs rapiner
Tous biens à la haspaille,
Sans pendre et sans traisner,
Chetifz et miserables
Devenir riches gens,
Et riches honnorables
Mendians indigens.

J'ay veu Juïfz séduire
Ung petit enfançon,
Le meurdrir et destruire
Par estrange façon;
Miracles faire à Trente
Comme font plusieurs saincts,
Plus de vingt et de trente
En sont gueris tous sains.

J'ay veu un roy de France
Accorder aux Angloys
Affin que grant souffrance
N'ayt France en ses angletz;
France franche et non serve,
Sinon à ses amys;
Et dure que l'on serve
A tous ses ennemys.

J'ay veu homme de guerre
Sur cheval bon et fier,
En Haspre venir querre
Ung très riche censier;
Le bon sainct de l'abbaye,
Acquaire, s'en vengea,
Le cheval enrabie
Et son maistre enraigea.

J'ay veu grant multidude
De livres imprimez,
Pour tirer en estude
Povres mal argentez;
Par ces nouvelles modes
Aura maint escollier
Decret, bibles, et codes
Sans grant argent bailler.

J'ay veu pucelle tendre
Anthonias eut nom,
Toute science entendre,
Logicque et droit canon,
Saige comme Sibille,
En l'âge de dix ans,
Et de respondre habille
A tous contredisans.

J'ay veu gendarmerie
Bigarrée à tous lez,
Comme juïfverie,
Riollez, piollez
De diverses bigornes,
Et d'estranges façons;
Ne restoit que les cornes
Pour estre limassons.

J'ay veu Tournay tournee
En ung mauvais tournant,
Sans estre retournée,
Ses voisins bestournant;
Noz maisons, noz tourelles
En cendre contourner,
Es Flamens eutour elles
Durement attourner.

J'ay veu par ces oraiges
Des nobles corumpus,
Et des loyaulx couraiges
Qui leurs boys ont rompus.
Les villains sans richesse
Furent trop plus loyaulx
A leur dame et princesse
Qu'aultres gens desloyaux.

J'ay veu chevalier noble.
En bruit et en valleur,
De vertu la vignoble,
De proesse la fleur,
Espouser noble femme
Et avoir beaulx enfans,
De glorieuse fame,
En armes triumphans.

La dame mise en bière
Le seigneur de vertu,
Content de pain et bière
Fust moysne revestu,
Prestre, abbé portant chappe,
Et évesque sacré,
Fort digne d'estre pape
Pour son final degré.

J'ay veu nobles contrées
Sans chefs et sans seigneur,
Durement rencontrées
D'ung terrible enseigneur,
Pucelle habandonnée,
Grant desroy de commun,
Et en moins d'une année
Avoir deux ducz pour ung.

J'ay veu dedans Florence
Arcevesque pendu,
Et fort grant apparence
De cardinal perdu;
Trois abbés portans crosses
Et ceulx de leur partis
Furent par dure approche
Mutilez et occis.

J'ay veu, chose inconnue!
Ung mort ressusciter,
Et sur la revenue
Par milliers achapter;
L'ung dit: il est en vié.
L'autre; ce n'est que vent.
Tous bons cueurs sans envye
Le regrettent souvent.

J'ai veu duc de Clarence
Bouté en une tour
Qui quéroit apparence
De régner à son tour;
De mort préadvisée
Le roy le fist noyer
Dedans mallevisée
Pour le moins ennuyer.

J'ay veu, comme il me semble,
Ung fort homme d'honneur
Luy seul chanter ensemble,
Et dessus, et teneur:
Olbeken, Alexandre,
Jossequin, ne Bugnois
Qui sçayvent chantz espandre
Ne font telz esbannois.

J'ay veu clerc de villaige
Menger ung gros raton,
Une poulle volaige,
Ung quartier de mouton,
Du pain plein une mande
Bouter en ses boyaulx;
Ne sçay comme la pance
Ne luy rompt de morseaulx.

J'ay veu en Vallenciennes,
Quand droit là me tournay,
Va-tost faire des siennes
Et aller à Tournay,
En moins d'heure et demie
Sans cheval ou jument;
C'estoit chose ennemye,
Force, ou grand radement.

Assiéger vindrent Rhodes
Plus de cent mille Turcz,
Vestus d'estranges modes,
Qui percèrent ses murs;
La vierge glorieuse
La cité secourut
Qui fut victorieuse,
Et le turc s'en courut.

J'ay veu felle besoigne
Et cas de grant pitié,
A Disjon en Bourgoigne
Plouvoir sang à planté;
Au roy Loys de France
Fust le sang envoyé,
Doubtant avoir souffrance,
Fut assez ennuyé.

J'ay veu cinq personnaiges
D'ung triumphant hostel,
En moins de dix lunaiges,
Payer tribut mortel;
Marie rendit compte,
François son fils le bon,
Saint Pol, chymay le comte,
Et Loys de Bourbon.

Loys d'un coup d'espée,
Digne évesque et duc grant
Eut la gorge coppée
Par ung mauvais tyrant,
Mais Liége en fut pugnie
Par glaive et par arsin,
Et la barbe honnie
Qui brassa ce brassin.

Je veiz devant Boulloigne
Le filz de Ravestain
Mettre gens en bésoigne,
Cinq mille, il est certain;
Liégeois plus de dix mille,
Par chevallereux faictz
Furent, comme une pille,
Succombez et deffaitz.

Liègeois y apportèrent
Cinq tonneauls de licolz,
Car pendre ils y cuidèrent
Bourgoignons par les colz;
Mais de clères espées,
Picques et gaurelos
Eurent gorges coppées
Sans y avoir grant los.

J'ai veu peuple en mes livres,
De famine troublé,
Et vendre quatre livres
Ung seul mencault de blé;
En ceste propre année
Avoir dessus l'Escault
La chance retournée,
Ung muy pour ung mencault,

Pour chose assez précise.
J'ay veu en nos tenans,
Arras nommer franchise,
Et changer les manans;
Comme infames et viles,
Les hoirs en débouter,
Et gens d'estranges villes
Y venir habiter.

Et Cambray changer armes
Portans florons royaulx,
Forger pour les gens d'armes
Chaisnes de ses joyaulx;
Meuge fut composée
Du seigneur Marafin,
Et du roi rembourée
Avant qu'il prensist fin.

J'ai veu oiseau ramaige,
Nommé maistre Olivier,
Vollant par son plumaige
Hault comme un espervier;
Fort bien sçavoir complaire
Au roi; mais je veiz qu'on
Le feist, pour son salaire
Percher au Mont-Faulcon.

J'ai veu, estrange conte!
François accompagner
De Richemont le comte,
Pour son règne gaigner;
Richard roi d'Angleterre
En bataille périr,
Et les hoirs de la terre
Eslonger et mourir.

J'ai veu la fière barbe,
Qui tant se rebarba,
Douce comme Saincte Barbe
Quant on le desbarba,
Sans convrechief qui buë
Atrect fut desbarbé
De se barbe barbuë,
Car il vint à jubé,

Je veiz Gand qui prospère
Sur Flamens triumphans,
Au desplaisir du père
Retenir deux enfans;
Le père à force d'armes
Les reconquist, s'en fu,
Gant pour ses gros vacarmes
En danger d'estre en feu.

Comme paysans viles,
Portans flesches et dardz,
Quirent aux bonnes villes
Du vin pour leurs souldars,
Maint archer fit son hoste
D'autour de Saint Bavon,
Porter vivres en hottes
Comme povre Esclavon.

J'ay veu seigneur des Cordes
Aux Flamens accorder
Cordeller grans discordes,
Pour pays descorder;
Flamens se racordèrent
Au duc que recordons;
Et les François cordèrent
De guerre les cordons

Aiguemont en Hollande
Mena ses cabillaux,
Armez d'escaille grande,
Dure comme caillaux,
Faindant grand marchandise
Estre en un vaisseau frec
Prindrent vaillantise
La ville de Dordrec.

Puis ouys, chose amère
Plus fière que devant !
Au ventre de sa mère
Brayre un petit enfant,
Et au Quesnoy-le-comte
Tant hault plaindre et gémir
Que la mère, à bref compte,
En laissa le dormir.

J'ay veu deux ou trois isles
Trouvées en mon temps,
De chucades fertilles,
Et dont les habitans
Sont d'estranges manières
Saulvaiges et velus;
D'or et d'argent mynières
Voit-on en ces pallus.

Par mystère fort riche
Où Dieu presta les mains
Veiz l'archeduc d'Austriche
Esleu roi des Rossmains,
A Aix en Allemagne
Dignement couronné;
Son père l'accompaigne
Richement atourné.

J'ay veu une Rommaine
Dame de grant renom,
Fille humble et fort humaine
Du senateur Zenon;
Sept cents ans enterrée
Fut sans corruption;
Au peuple fut monstrée
Par admiration.

J'ai veu frère Nicolle,
Ung Süisse dévot,
D'abstinence l'escolle
Fort bien tenant son vot,
Vingt ans vivre en ce monde,
Sans manger peu ne point;
Dieu en sa gloire munde
Luy doint viande à point.

J'ay veu vif sans fantosme
Ung jeune moysne avoir
Membre de femme et d'homme
Et enfant concepvoir;
Par luy seul, en luy mesmes,
Engendrer, enfanter,
Comme font aultres femmes,
Sans outilz emprunter.

De fort dure fortune
Veiz Bourgoignons servir,
Espérans de Bethune
Les formaiges ravir;
En lieu de fins formaiges
Trouvèrent faulx baratz,
Gueldres y eut dommaiges
Nasso et Lassaras.

J'ay veu par mutinaige,
Bruges mettre les mains
Au digne personnaige
Roi sacré des Rommains;
Ses chevalliers, ses nobles,
Son mignon fort fringant,
Pis loger qu'en vignobles
Emprisonnez à Gand.

Les moutons détentèrent
En son parc le berger,
Les chiens qui le gardèrent
Sont constraincts d'eslonger;
Le berger prist figure
D'aigneau, mais ses brebis
Dont il avoit la cure
Devindrent loups rabis.

Bruges mist à torture
Chevalliers et barons
Sans raison et droicture,
Comme on feroit larrons;
Par gent rude et meschante,
Fut lors sur le marché
D'une espée trenchante
Maint noble despesché.

Pourquoi l'impérialle
Majesté accourut,
Qui son filz la royalle
Dignité secourut;
La noble Germanie
Tellement huttina
Que Flandres fut pugnie
Et Bruges en saigna.

J'ay veu à bas descendre
Ung fort jeune éléphant,
Coulouré comme cendre,
Aspre et fort remouvant;
De sa grande narine
Fort bien s'esbanoya,
Et puis sur la marine
Meschamment se noya.

J'ai veu parmy ung voire
François et Bourgoignons
Ensemble à Cambray boire,
Comme bons compagnons;
Puis aux champs, hors la ville,
L'ung sur l'autre charger
Pour mettre en prison vile
Ou en mortel danger.

J'ay veu haulte princesse
D'Yorck de grant renom;
De Bourgoigne duchesse,
Marguerite avoit nom,
Perdre par dures glaves
Ses frères, son mari,
Ses nepveux, l'ung esclaves
L'aultre estaint et péri

A Rome ung de Viterbe,
Pour ducatz amasser,
Sceut d'eau et de viste herbe
Plusieurs bulles casser,
Faire seconde lettre,
Où la première fu;
Mieux que tison en l'estre
En fut brusle en feu.

Quant Flandres eut souffrance,
Je veiz ung chauffeteur,
Maistre d'hostel en France,
Eslevé en hault heur;
Par luy maint coppenolle
Au monde fut forgé,
S'en eut col et canolle
Du hastrel deslogé.

J'ay veu grant vauderie
En Arras pulluler,
Gens pleins de reverie
Par jugement brusler;
Trente ans puis ceste affaire,
Parlement decreta
Qu'à tort, sans raison faire,
A mort on les traicta.

René duc de Lorraine
Eut deux femmes vivans
Mais de la premeraine
Ne peult avoir enfans;
La seconde fut digne
De lignie assembler,
Qui en bref se fit royne
de Cecille nommer.

Jay veu Louvain, Nivelle,
Brucelles, je m'en crois,
Pour chose fort nouvelle
Porter la droicte croix;
Brucelles fut humille
Par mort qui l'aherdit.
De gens trente six mille
Pour ung an y perdit.

J'ai veu les bonnes villes
Achapter larronceaulx;
Aux paysans servilles
Pour pendre aux arbresseaulx;
Trop estoit la derrée
Venduë aux bons marchans
Pour estre délivrée
Aux corbillons des champs.

J'ay veu louenges acquerre
Au grant roy des Rommains
Austriche reconquerre,
Et Hongrie en ses mains;
Vienne, Albe-regalle,
Ont sentu les assaulx
De majesté regalle
Et ses nobles vassaulx.

J'ay veu devotes vierges
En dangereux perilz
Vexées par les verges
Des mauvais esperis,
Droit au Quesnoy-le-comte
Advint ce grand malheur;
Piteux en est le conte
Dieu doint qu'il soit meilleur.

Jay veu roy d'Angleterre
Ung grant tresor coeillir,
Pour la Françoise terre
Conquerre et bataillir;
Il assiégea Boullongne:
Mais le grant Crevecueur
Lui tourna bride et longne;
Sy lui changea le cueur;

J'ay veu filz d'Angleterre
Richard d'Yorc nommé,
Que l'on disoit en terre
Estainct et consommé,
Endurer grant souffrance;
Et par nobles exploitz
Vivre en bonne espérance
D'estre roy des Angloys.

Allemaigne, Engleterre,
Et Bourgoigne ont chargé
Engins par mer et terre
L'Escluse ont assiégé;
Ceux qui le deffendirent
Soubstindrent vaillamment;
Mais enfin se rendirent
Par bon appoinctement.

J'ay veu un roi d'Espaigne
Pour la foy augmenter
Et luy et sa compaigne
Grenade conquester;
Sept ans y tint le siége;
On y fit maint blocus;
Et puis fut pris au siége
Roy, et mores vaincus.

Marguerite d'Austriche
Veiz-je royne nommer,
Et du povre et du riche
En France et plus amer,
Que d'or une montaigne;
Mais ce bruyt s'accoisa
Car l'Anne de Bretaigne
Son amy espousa.

L'Anne qui fut pourjutte
Pour le roy des Rommains,
L'impérial Auguste,
Ailleurs tendit ses mains;
En Françoise garite
La couronne porta,
Et nostre Marguarite
Bonne paix apporta

Mais le chef de vaillance
Roy Maximilian
Espousa dame Blanche
Sœur du duc de Millan;
Royne fut couronnée
En triumphant arroy.
D'honneur environnée
La receupt le bon roy.

Jay veu en hault estaige
Des Cordes le seigneur,
Povre de son portaige
Mais puissant gouverneur;
Il tint en sa demaine
Des fleurs de lys le neud:
Puis le temps Charlemaine
Homme si grand bruit n'eut,

Les oyseaulx s'espantèrent,
Son corps mis à l'estraun,
Les fleuves en saulièrent
Hors de leur commun train;
Les gros vents tant soufflèrent,
Tant gresilla, et plut,
Que vignes engellèrent,
Dont fort il nous desplut.

Et à Paris sur Seine,
Je vis un garnement
Blasmant, de foy mal saine
Le divin sacrement;
Le sainct sang du calice
Vault pendre et pestrier;
Se fut pour sa malice
Condamné à brusler.

Et au Pont sainctz Maxence
Veirent plusieurs marchans
Feu de grant refulgysance
Pleuvoir avant les champs:
Par grandes, grosses masses
Le veirent descharger
En ces regions basses
Sans riens adommager.

Auprès de Vallencienne:
Veir ung jeune filz lain
Qui les bras des mains saines
Avoit noirs que charbon:
L'esperit de sa mère
Morte, l'avoit blessé.
S'en fut de peine amère
Par son fils despeché.

J'ay veu et leu en livres
D'une pierre pesant
Deux cents cinquante livres
Montaignes traversant;
Du ciel, par ung tonnoire,
Comme il me fut compté
Cheut ceste pierre noire
En Ferret la Comté.

J'ay mis en retenues
Ce qui n'advient souvent,
Homme ravy aux nues,
Par tourbillon de vent,
De Bruges en Zéelande,
Droit devant Cericsé,
En moins d'une heure grande,
Vif se trouva versé.

J'ay veu Charles huytisme,
Roy sacré des François
Pour cause légitime
Coeillir gens à son chois;
Armes, lances et heaulme
Dedans Romme porter,
Et d'un train, le royaulme
De Naples conquester.

Princes qui l'appellèrent
En passant, beau cousin,
Rapassant lui baillèrent
A muser d'ung coussin;
Venise tint passaige
Millan l'a combatu;
Mais malgré leur visaige
Retourna bien batu.

J'ay veu, ce qu'il me semble
Ung monstre fort nouveau,
Femmes tenans ensemble
Par ung même carneau,
Qui deux corps et deux âmes
Et deux voulentez ont.
Non de loingtains royaulmes,
Mais d'Allemaigne sont.

J'ay veu venir en Roddes
Le Grant Turc à garant;
Son frère, un faulx Hérodes,
Vouloit estre Turc Grant;
Qui donna grant richesse
A la chrestienté
Pour le tenir sans cesse
En grant captivité.

Roddes, quant j'y regarde
Après luy proufita,
Le pape leur en garde
Qui bien s'en acquita,
Depuis le roi de France
Pria de cueur humain,
L'avoir en garde franche;
Se mourut en sa main.

J. A. BUCHON.

FIN DE LA NOTICE SUR GEORGES CHASTELLAIN.

CHRONIQUE

DU BON CHEVALIER

MESSIRE JACQUES DE LALAIN.

CHRONIQUE

DU BON CHEVALIER

MESSIRE JACQUES DE LALAIN,

FRÈRE ET COMPAGNON DE L'ORDRE DE LA TOISON-D'OR.

PAR

MESSIRE GEORGES CHASTELLAIN, CHEVALIER, ROI D'ARMES DE LA TOISON-D'OR, INDICIAIRE (HISTORIOGRAPHE) ET CONSEILLER DES DUCS DE BOURGOGNE PHILIPPE-LE-BON ET CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

PRÉFACE.

DES PROUESSES DES NOBLES DU PAYS DE HAINAUT ET DES PÈRE ET GRAND-PÈRE DE JACQUES DE LALAIN.

A LA très sainte et bienheureuse louange et magnificence de notre Sauveur Jésus-Christ et de sa très glorieuse mère qui sont cause et mouvement de toute bonne opération et sans lesquels nuls biens ne peuvent être encommencés ni achevés, et aussi pour ce que la mémoire des hommes deffaut et passe par termination de vie, et que toutes choses se délaissent et oublient qui ne les redige et met par écrit; doncques, afin que la gloire et louange que jadis acquirent nos anciens prédécesseurs ne soit éteinte, mais augmentée et ramenteue (rappe-

lée), pour donner exemple aux nobles et vertueux hommes du temps présent, j'ai voulu mettre et écrire les hauts faits et emprises très vaillantes qu'en son temps fit et acheva messire Jacques de Lalain, aîné fils du seigneur de Lalain, lequel, pour acquérir gloire immortelle, mit grand' peine et labeur durant son temps, d'augmenter et accroître en tout honneur et bonne renommée la maison dont il étoit issu. Et pour ce que, moi auteur de ce présent traité, j'ai vu de ses hauts faits aucune partie; et aussi pour eschever (éviter) wyseuse (oisiveté), mère de tous vices, j'ai pris le plaisir de les ramentevoir. Si prie à ceux qui cette matière liront, qu'ils aident à excuser mon petit et obscur entendement, priant notre seigneur qu'il me doint (donne) grâce de le pouvoir parfaire en telle manière, que la matière soit plaisante aux lisants et écoutants.

Comme il soit notoire, que jadis au pays de Hainaut et à l'environ étoit la fleur de chevalerie, autant que pour lors on sçut trouver ni querre: car coutume étoit en celui temps, que quand un noble homme venoit en âge compétent de porter armes, jamais ne cessoit, non doutant péril de corps, peines, ni travaux que advenir lui put, qu'il n'allât enquérant les hauts faits d'armes et les beaux voyages d'outre mer et d'autre part, où ils acquéroient et faisoient tant par leur hautes prouesses, que leur renommée s'épandoit et fleurisssoit par tous règnes, et encore fait aujourd'hui, comme ci-après pourrez ouïr, ainsi comme je l'ai trouvé ès livres et histoires de ce faisants mention; et en spécial du très vaillant en son

temps nommé messire Gillon de Trasignies, natif du noble pays de Hainaut, lequel, comme en son histoire est contenu, fit tant par ses hautes prouesses, qu'il acquit gloire immortelle. Et aussi ne sont pas à mettre en oubli autres vaillants chevaliers de Hainaut, qui depuis ont régné et tant fait durant leur temps qu'à toujours en sera perpétuelle mémoire, dont l'un fut nommé messire Lion de Chin, et l'autre messire Jean de Verchin sénéchal de Hainaut [1]. Certes, qui tous les voudroit nommer, ni raconter leurs hauts faits et les prouesses et vaillances qu'ils achevèrent et mirent à fin, trop pourroit élonger notre matière en commencée, laquelle, moyennant la grâce de notre seigneur, j'ai intention de poursuivre et mettre à fin: car jamais ne doivent être éteintes, ni mises sous couverture, choses dignes de louange; car comme ci-dessus vous ai dit, au pays et territoire de Hainaut a eu par ci-devant de grands hôtels, dont sont issus et partis de nobles et vaillants chevaliers, comme ci-après pourrez ouïr.

Au pays de Hainaut, pour le temps qu'en étoit prince et seigneur le très glorieux duc Philippe de Bourgogne [2], le très chrétien champion de la foi, le patron et l'exemple des vertus, l'honneur de la chré-

(1) Le N°. 8417, parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, renferme un bon nombre des lettres de défi du sénéchal de Hainaut et la dernière partie du volume contient quelques prouesses chevaleresques de J. de Lalain écrites par le roi d'armes de la toison d'or et présentées au père de de Lalain. J. A. B.

(2) Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur, devint duc de Bourgogne en 1419. J. A. B.

tienté, le tremblement et effroi des marches (pays) infidèles, qui par son très grand et haut courage a entre les hommes vivants gagné nom immortel, avoit alors en Hainaut un baron nommé messire Othe seigneur de Lalain; lequel en son temps eut trois beaux chevaliers à fils, de dame Yoland de Barbançon [1], nés et procréés en loyal mariage; c'est à sçavoir, messire Guillaume son premier et aîné fils; le second messire Sanche; et le tiers messire Simon. Icelui messire Othe seigneur de Lalain suivit et fréquenta les armes et fit de moult beaux voyages outre mer et autre part, en servant son souverain seigneur le duc Guillaume comte de Hainaut, et depuis le bon duc Philippe ci-dessus nommé.

Or advint qu'icelui seigneur de Lalain voyant et connoissant messire Guillaume son fils aîné être en âge compétent, il l'appela un jour et lui dit: « Guillaume, vous sçavez et avez jà pieçà ouï dire, qu'en cette maison et seigneurie de Lalain, a toujours eu seigneur héritier et légitime, noble, venant de toutes lignes, et procréé de droite lignée, comme de père à

(1) Suivant Chifflet, on trouve à Lalain, dans l'église de Sainte Aldegonde, chapelle de Saint Jean, à droite du cœur, le tombeau d'Otte et de sa femme. Voici leurs deux épitaphes:

Chy gist hault et nobles homes. monseigneur Otte, seigneur de Lalain, chevalier, qui trespassa en l'an de grâce M. CCCC et XLI, ou mois de janvier le XIIIe. jour: priez à Dieu pour son âme.

Chy gist haulte et noble dame, dame Yollens de Barbenchon, dame de Lalain, sa compaigne et espouse, qui trespassa en l'an de grâce M. IIII cens et XXIIII. IX jours du mois de janvier. Priez à Dieu pour son âme.

Et vesqui le dit seigneur cent et trois ans. J. A. B.

fils. Et pour cette cause, moi qui suis votre père, voudrois voir, ainçois (avant) que je terminasse vie par mort, que en vous ne prit fin, jaçoit-ce-que (quoique) ayez encore deux frères, c'est à sçavoir Sanche et Simon; mais toutes fois vous êtes l'aîné; si est raison que vous soyez le premier marié. Et pour ce, je veux et vous commande, qu'avisez et enquérez et mettez peine, sur autant que vous m'aimez et désirez complaire à moi, de trouver femme à vous propice et de bon lignage, laquelle vous prendrez à femme: et je vous promets aider et tant donner du mien, que par raison devrez être content: car de tout mon cœur je désire qu'avant mon trépas je voie qu'ayez enfants légitimes, qui après vous succédent en cette seigneurie de Lalain. »

Messire Guillaume oyant la volonté et le commandement de son père le seigneur de Lalain, moult humblement répondit et dit: « Mon très cher et redouté père, je suis prêt de faire et obéir à tous vos bons commandements, sans vouloir aller au contraire: mais toutefois, si votre bon plaisir étoit, je suis assez jeune, et voudrois bien que ce fut votre volonté que je demeurasse ainsi une espace, jusques à ce que j'eusse plus vu et fréquenté les armes, et allé outre mer, ou en aucun bon voyage, pour acquérir los et bonne renommée, comme jadis ont fait nos anciens prédécesseurs, comme fit monseigneur mon grand-père et vous: mais nonobstant ce, monseigneur, je veux faire et obéir à tous vos bons commandements. »

Lors le seigneur de Lalain très content de la ré-

ponse de son fils, lui dit: « Guillaume, la réponse que vous m'avez faite vous sera valable, car je mettrai peine de vous allier en lieu, dont moi, votre mère, et vous, serez content. » Et atant (alors) le seigneur de Lalain et son fils cessèrent de plus avant parler de cette matière.

Le seigneur de Lalain non ayant mis en oubli l'humble réponse que lui avoit faite messire Guillaume son fils, laquelle lui avoit été moult agréable, fit de tout son pouvoir partout enquerre pour honorablement allier son dit fils: et lui-même demanda à aucuns de ses plus prochains parents et amis, en eux racontant son intention qu'il avoit de faire; et avec ce, en leur priant aussi qu'ils voulsissent (voulussent) chercher et enquerre aucune jeune dame, ou damoiselle de bonne extraction, qui à leur semblant fut telle comme il appartenoit d'être pour Guillaume de Lalain son aîné fils, pour le prendre en mariage. Adoncques y eut aucuns de ses dessus dits amis qui répondirent; et entre les autres, y en eut un qui dit: «Monseigneur de Lalain, jà a bonne espace que moi, et autres vos parens, avons avisé et fort enquis à notre pouvoir, de trouver dame, ou damoiselle, qui fut telle comme vous désirez. Je sçais une dame de haute et noble extraction, et belle par dessus toutes autres; laquelle est sage, courtoise, débonnaire, bien morigénée et remplie de toutes bonnes vertus: certes, à mon avis, elle est digne d'être louée. Si d'elle on pouvoit finer, comme j'espère qu'on n'y faulra (manquera) point, vous en pourrez faire sentir par aucun, avant qu'on voise (aille) plus

avant et si sitôt on la voudroit remarier, car n'a guère que son mari fut mort à la piteuse bataille d'Azincourt. Si n'avoit été mariée ladite dame, ni été avec son mari, plus haut de six semaines.

CHAPITRE I.

Cy fait mention du mariage de la fille au seigneur de Créquy avec messire Guillaume de Lalain.

Quand le seigneur de Lalain entendit le gentilhomme, il pensa un peu, puis répondit et lui dit: « Je vous prie, que me veuilliez dire qui est cette dame que tant me louez, et de quelles gens elle est; et aussi que me dites qui fut son mari. » Alors le gentilhomme répondit et dit au seigneur de Lalain: « Que la damoiselle étoit fille au seigneur de Créquy, et avoit été mariée au seul fils du seigneur de Waurin; lequel lui et son père aussi, étoient morts en icelle journée de la bataille d'Azincourt. Et est icelle dame âgée de quinze ou seize ans, ou environ, grande, bien faite et formée de tous membres; plus belle d'elle on ne sçauroit souhaiter. » Le seigneur de Lalain très joyeux du bon avertissement de l'écuyer, l'en remercia moult, et dit qu'il y penseroit, et qu'au plus brief qu'il pourroit il sçauroit la volonté des amis et parents de la dame, comme il fit.

En telle manière le seigneur de Lalain exploita et fit telle diligence, que la jeune dame lui fut accordée

pour messire Guillaume son fils: et fut la dame par messire Guillaume de Lalain fiancée et épousée; puis moult notablement accompagnée de ses deux frères Jean et Raoul de Créquy, jeunes écuyers, ensemble avec leur mère la dame de Créquy, et grand'foison de chevaliers et écuyers, fut amenée et conduite jusques au châtel de Lalain où elle fut reçue du seigneur et de la dame de Lalain, accompagnés de grand nombre de chevaliers, écuyers, dames et damoiselles, leurs parents et voisins, qui à grand'joie et liesse reçurent la noble dame et la menèrent amont en la grand' salle, et puis en la chambre qui pour elle étoit préparée; puis quand heure fut de souper, la jeune dame fut amenée en la salle, moult richement parée et vêtue, adextrée de ses deux beaux frères Sanche et Simon de Lalain, pour lors jeunes écuyers, grands, beaux et bien formés de tous membres. Alors la fête et joie encommença en la grand' salle du château de Lalain. Puis quand vint heure de souper, et que les tables furent mises et couvertes, l'eau fut apportée; si lavèrent et s'assirent à table. De leur assise, ni des mets, ni entremets, dont ils furent servis, ne vous en veux faire long conte, car assez est à croire qu'à celui jour furent moult richement servis de ce que pour lors on pouvoit ni sçavoit finer. Puis quand ce vint après souper, et que les tables furent levées, danses et carolles encommencèrent par la grand' salle du château de Lalain; trompettes et ménestrels commencèrent à jouer de leur métier. Là y avoit qui jouoient de plusieurs instruments mélodieux; cha-

cun d'iceux s'y acquittoit au mieux qu'il pouvoit. Après toutes danses et ébattemens faits, l'heure vint que tous s'en allèrent coucher.

La jeune épousée[1] fut menée en sa chambre, en laquelle cette nuit elle jeut (coucha) avec son seigneur et mari; et tant que, en petit de temps après, ils engendrèrent un moult beau fils, à la naissance duquel sourdit une moult grand' liesse au seigneur de Lalain et à la dame, lesquels moult humblement en remercièrent notre seigneur Jésus-Christ, eux voyants avant leur trépas la chose que plus désiroient au monde être avenue, c'est à sçavoir, de voir hoir légitime apparent, après messire Guillaume leur fils, de la maison, terre et seigneurie de Lalain. Donc en celui hôtel sourdit et fut demenée moult grand'joie, et aussi de tous leurs hommes et sujets, comme de leurs parents et amis. Icelui jeune enfant, après ce qu'il fut venu sur terrre et que la jeune dame à joie en fut délivrée, fut porté baptiser, et lui fut donné à nom Jacques, ou Jacquet; lequel

(1) On trouve dans la même église de Sainte Aldegonde à Lalain dans la chapelle Notre Dame, (suivant le témoignage de J. Chifflet), le tombeau de la dame de Créquy et de Guillaume de Lalain son mari. Voici les deux épitaphes:

Chy gist hault et noble homme monseigneur Guillaume, seigneur de Lalain, chevalier, qui trespassa en l'an de grâce M. quatre cent soixante quinze au mois d'aoust le XXVII. Priez à Dieu pour son âme.

Chy gist haulte et noble dame, dame Jehanne de Créquy, dame de Lalain, qui trespassa en l'an de grâce mil CCCC LXXXXV au mois d'octobre le XXI jour. Priez à Dieu pour son âme.

Leur fils Jacques de Lalain, surnommé le chevalier sans reproche, héros de cette histoire, mourut avant son père et sa mère en 1453. Voyez dans l'Appendice à la fin de ce volume quelques fragments du récit de la Toison d'or. J. A. B.

nom il porta toujours, jusques à ce qu'il vint en âge d'être chevalier, ainsi comme plus à plein pourrez ouïr en cette histoire de ce faisant mention.

CHAPITRE II.

Cy fait mention comment le jeune duc de Clèves requit au seigneur et a la dame de Lalain avoir Jacquet de Lalain leur fils ainé, pour l'emmener avec lui a la cour du bon duc philippe de Bourgogne.

Après que l'enfant fut nourri et élevé le plus doucement que faire se put, jusques à l'âge de sept ans, et que du tout fut ôté des mains de celles, lesquelles jusques à cet âge l'avoient eu en garde, le père qui étoit sage et prudent, regarda qu'il étoit en bon âge pour l'endoctriner et faire apprendre. Pourquoi fut le dit enfant baillé à un clerc pour l'enseigner, lequel, en assez bref terme, le rendit expert et habile de bien sçavoir parler, entendre et écrire en Latin et en François, si que nul de son âge ne le passoit.

Jacquet de Lalain crut et amenda moult fort; et tant que de beauté pour ce temps on n'eut sçu trouver son pareil; car, à la vérité dire, Dieu et nature à le former n'avoient rien oublié. Il étoit grand, bien fait et bien compassé de tous membres; de mœurs et de vertus étoit tant orné et paré, qu'à le voir et ouïr parler, il contraignoit ceux qui l'oyoient, à bien faire, eux se délectants à le voir, pour

la grand' apparence qu'ils véoient être en lui, pour parvenir à la haute vertu de prouesse et bonne renommée. Le seigneur de Lalain, et la dame, et aussi messire Guillaume de Lalain qui en étoit père, et la jeune dame sa mère, regracièrent et louèrent notre seigneur de leur avoir envoyé hoir légitime apparent, qui après leur trépas tiendroit leurs terres et seigneuries; à laquelle chose ils ne pouvoient faillir, car, assez tôt après, messire Guillaume et la bonne dame sa femme eurent encore un beau fils, qui fut nommé Jean de Lalain, lequel depuis fut prévôt de Saint Lambert de Liége, grand clerc et bien lettré. Puis après eurent deux moult belles filles, dont l'aînée eut à nom Yoland; et la seconde eut à nom Isabeau: et furent mises toutes deux à la cour du bon duc Philippe de Bourgogne, avec la duchesse sa femme. De la beauté et humilité qui en elles étoient, certes trop ne pourroient être louées; car pour les bonnes vertus dont elles étoient ornées, l'une fut mariée au seigneur de Bréderode, grand baron en Hollande; et l'autre fut mariée et donnée à femme au seigneur de Bossu, grand baron en Hainaut; desquelles issit (sortit) moult belle lignée. Et depuis, messire Guillaume de Lalain, qu'on nommoit le seigneur de Buignicourt, eut deux moult beaux fils; dont l'un eut nom messire Philippe, pour le bon duc de Bourgogne, qui le leva des fonts; et l'autre eut nom Antoine. Lesquels tous deux furent chevaliers preux et hardis aux armes, comme en la fin de cette histoire pourrez ouïr; mais quant à présent nous nous déporterons (différerons) de plus en parler, et

retournerons à parler de Jacquet de Lalain pour qui cette histoire est encommencée; lequel, quand ce vint à l'issue de son enfance, entre autres passe-temps, se délectoit en chasses et en voleries (chasses au vol); ou très bien et très modérément se contenoit de jeux de tables, et d'échecs. De gracieusement et sagement parler et deviser, passoit tous les autres, qui étoient de son âge: et pour en parler à la vérité, il étoit naturellement enclin et usité à tout ce que cœur de noble homme appéte et doit désirer, reservé qu'il n'avoit jamais porté armes, ni ouï parler, ni vu l'usage de joûter, ni tournoyer (faire des tournois). Mais on dit en un commun parler, que le bon oiseau se fait de lui-même, ainsi comme fit celui bon écuyer: car, lui étant en l'hôtel de son père, le jeune duc de Clèves, neveu de ce très glorieux et bon duc Philippe de Bourgogne, vint en l'hôtel de Lalain, où il fut moult grandement reçu et fêtoyé du seigneur de Lalain, de son fils messire Guillaume et des deux dames leurs femmes, qui à ce jour étoient moult noblement accompagnées de dames et damoiselles, par lesquelles il fut moult liement reçu, lui et tous ceux qui étoient en sa compagnie. La fête qui fut faite au château de Lalain, pour la venue du jeune duc de Clèves, fut moult grande, car le seigneur de Lalain et la dame, qui moult étoient anciens, s'efforçoient de tout leur pouvoir de conjouir et fêtoyer le jeune duc; et pareillement aussi faisoient messire Guillaume leur fils, et la dame de Buignicourt sa femme, qui avec elle avoit Jacquet de Lalain son aîné fils.

Le jeune duc de Clèves voyant Jacquet de Lalain être ainsi comme de son âge, d'une hauteur, d'une tournure, de manière et de contenance tant assurée, il prenoit plaisir à le voir, et pareillement faisoient ceux qui avec lui étoient; et tant plut au jeune duc, qu'abstenir ne se put de requérir à messire Guillaume de Lalain et à la dame de Buignicourt sa femme, qu'ils lui voulsissent (voulussent) donner Jacquet de Lalain leur fils; laquelle requête messire Guillaume de Lalain lui octroya libéralement, et pareillement la dame de Buignicourt sa femme. De l'octroi par eux fait le duc les en remercia moult courtoisement. Jacquet de Lalain, oyant la promesse qu'avoient faite messire Guillaume et la dame de Buignicourt sa mère au jeune duc de Clèves, fut joyeux plus que jamais n'avoit été; et lui tardoit moult que plutôt ne s'en pouvoit partir: mais si tôt ne se pouvoit faire, jusques à ce qu'il fut en point de robes, d'habillements, de chevaux, de harnois, et de tout ce que à lui appartenoit, pour être et aller avec un si haut prince en la cour du bon duc de Bourgogne Philippe.

Le jeune duc de Clèves, après qu'il eut layens (là) été un jour et une nuit, il prit congé du vieil seigneur de Lalain, de messire Guillaume son fils, et des dames et damoiselles, et les remercia moult honorablement de la bonne chère que faite lui avoient. Si prit Jacquet par la main et lui dit: « Jacquet de Lalain, mon ami, je vous prie que, le plutôt que vous pourrez, venez à la cour du duc mon oncle, et je vous promets que nous ferons bonne chère, et

aurons temps à souhait, et si bon que meilleur ne sçauriez querre. » Lors Jacquet de Lalain répondit: « Monseigneur, quand ce sera le bon plaisir de monseigneur mon père et de madame ma mère, de m'envoyer vers vous, et fut dès maintenant, je serai prêt. » Alors le jeune duc de Clèves s'en partit, et tira vers Bruxelles, où il trouva le duc son oncle qui le reçut moult liement, et comme en souriant lui dit: « Beau neveu, d'où venez-vous maintenant? Jà sont quatre jours passés que je ne vous vis. » — « Monseigneur, dit le jeune duc, j'ai été voir le seigneur de Lalain où j'ai été bien reçu moi et mes gens; et avec ce j'ai tant fait, qu'il m'a baillé son aîné fils pour être et demeurer avec moi. » — « Mon neveu, ce dit le duc, je vous en sçais bon gré, et avez bien fait; car de la maison de Lalain sont issus maints bons chevaliers et écuyers, desquels nous et nos ancêtres avons été bien servis; et je crois que celui qui vous doit venir servir, ne forlignera point, mais suivra la trace de ceux dont il est issu. » Et atant (alors) cessèrent leurs devises. »

CHAPITRE III.

Comment messire Guillaume de Lalain et la dame de Buignicout, père et mère de Jacquet de Lalain, l'introduirent et amonestèrent de plusieurs belles doctrines avant son partement.

Assez avez ouï par ci-devant, comment le jeune

duc de Clèves vint au château de Lalain en Hainaut, et comment à son departement il demanda à messire Guillaume de Lalain, Jacquet son fils aîné, lequel il lui octroya, et lui promit de lui envoyer, comme il fit. Car quand le jour fut venu, et que tous les habillements qui faits étoient pour son fils, tant serviteurs, comme chevaux et harnois à lui nécessaires furent prêts, messire Guillaume lui bailla quatre bons roncins, un gentil-homme pour le servir, et un clerc bien lettré pour toujours lui montrer et apprendre, afin qu'il n'oubliât son latin, et un varlet pour penser des chevaux. Et puis quand messire Guillaume de Lalain et la dame de Buignicourt sa femme, le virent prêt et ordonné pour lendemain partir, ils l'appelèrent et le menèrent en une chambre, où ils ne furent que quatre tant seulement; c'est à sçavoir le seigneur et la dame qui étoient le père et la mère, Jacquet qui étoit aîné, et Philippe son frère qui moult étoit jeune: et quant est de Yoland et de Isabel, elles demeurèrent avec les demoiselles de léans.

Quand le seigneur et la dame furent entrés en la chambre, ils firent clorre les huis (portes), puis s'assirent sur un banc qui là étoit. Et lors le seigneur commença de parler et admonester son fils, en lui disant: « Jacquet, vous êtes mon aîné fils, et le plus apparent d'être le droit hoir de cette maison de Lalain. Et pource que de tout mon cœur je la désire augmenter et accroître, et la voir en mon temps être entretenue, non point anéantie, comme anciennement nos prédecesseurs ont mis grand'peine de l'éle-

ver afin de lui bailler nom immortel, et pour ce, je vous jure sur celui qui me fit et forma, que j'aimerois plus cher votre mort, que par vous y eût faute, et qu'elle en fût en rien amoindrie: laquelle chose j'espoire(espère) que non, si ce n'est par vos péchés, qui mènent et attrayent (attirent) les hommes et les femmes à damnation. Et afin que sachiez que c'est de vice, et que vous vous gardiez de cheoir en ce danger, Jacquet, beau fils, je vous dirai la manière, et comment vous en pourrez faire. De toute votre force et puissance mettez peine d'accomplir les commandements de Dieu: et tant qu'est au regard de notre âme, nous devons sçavoir que, qui se garde de pécher mortellement, il est sauvé: car sachez, mon fils, que les autres péchés véniels sont éteints et annullés à (avec) bien peu de pénitence. Doncques pour vous garder de pécher mortellement, si faire voulez ainsi comme je vous dirai, faillir ne pouvez d'être sauvé.

CHAPITRE IV.

DU PÉCHÉ D'ORGUEIL.

« Or doncques, mon fils, pour acquérir gloire et bonne renommée, vous qui allez demeurer à la cour de si haut prince, il vous convient suivre ceux lesquels vous verrez y être de bonnes mœurs. Mais premièrement, sur toute rien il vous convient fuir le péché d'orgueil, si vous voulez venir à bien et acqué-

rir la grâce de votre très désirée dame. Car sachez que peu de nobles hommes sont parvenus à la haute vertu de prouesse et à bonne renommée, s'ils n'ont dame ou damoiselle de qui ils soient amoureux. Mais, mon fils, afin que sachiez de quel amour j'entends que devez être amoureux, je le vous dirai. Si ainsi advient que, en tout honneur, vous soyez amoureux d'aucune dame ou damoiselle qui rien ne vous soit, et dont vous vous pourriez acointer, gardez, sur tant que désirez de parvenir à la haute vertu de prouesse, que ce ne soit de folle amour; car à toujours vous seroit tourné à grand' vilainie et reproche. Et pour ce, beau fils, si vous voulez être tel comme je vous dirai, et que vous veuilliez faire mon conseil et ensuivre ma doctrine, il vous convient être doux, humble, courtois et gracieux, afin que nulle deshonnête parole ne soit dite de vous. Car sachez, mon fils, que si vous aviez le trésor de Salomon et sa grand' sapience, et la grand' noblesse du roi Priam de Troye, et avec ce toute perfection de corps, le seul orgueil, s'il est en vous, détruira toutes vos vertus. Et à ce propos dit le sage Socrates: *Quantumcumque potes, fili, non esto superbus.* Et tant d'autres autorités, des quelles, si les racontois, trop longue seroit l'histoire: pourquoi à présent, m'en veux déporter (dispenser). Et vous dis je, mon fils, pour venir à mon propos, que le vrai amoureux, tel que je vous dis, qui aura la vertu d'humilité à l'encontre de ce seul péché d'orgueil, ne pourra faillir de parvenir en la grâce de sa très desirée dame. Et par ainsi, bannissez et déchassez arrière de vous ce

très déplaisant et abominable péché d'orgueil et toutes ses circonstances; et vous ne pourrez faillir de venir à salvation et en la grâce de votre très désirée dame, en tout honneur.

CHAPITRE V.

DU PÉCHÉ D'IRE.

« Et quant est au second péché, qui est nommé ire (colère), certes oncques vrai amoureux ne fut ireux. J'ai bien ouï dire que aucunes déplaisances amours leur ont donné, pour les essayer: mais si n'étoient ils pas irés, s'ils n'étoient férus d'autre mal que d'amour. Et pour ce, beau fils, que ce péché est déplaisant à Dieu, si l'est-il aussi à l'honneur et au corps de celui qui l'a, veuillez le fuir à votre pouvoir, et ensuivre le dire du philosophe: *Tristitiam mentis caveas plusquam mala dentis. Segnitiem fugias. Numquam piger ad bona fias.* C'est a dire, mon fils, fuyez tristesse de pensée plus que le mal de dents; aussi fuyez paresse pour passer la douleur de votre cœur; et faites toujours bien fuir courroux et ire, afin qu'ils ne te baillent point leur cruelle pestilence; car ce sont les voies qui font fourvoyer du droit chemin, et sont nourrices de tous schismes et divisions. Mon fils, ne portez à nul, ire ni haine; mais pacifiez à chacun; car quiconque hait son prochain il est homicide, comme dit l'évangile; et à ce propos dit saint Augustin en une de ses épîtres, que

tout ainsi comme le mauvais vin gâte et corrompt le vaissel où il est s'il y demeure longuement, tout ainsi ire corrompt et gâte les cœurs où elle se tient. Et pour ce, mon fils, sachez pour verité, qu'ire et courroux empêchent et aveuglent le courage de la personne, en telle façon qu'elle ne peut regarder à ce qui est vrai. Le vrai amoureux tel comme j'entends est toujours et doit être joyeux; espérant que par bien et léalement servir, en amour et en sa très désirée dame il trouvera toute merci. Et par ainsi il chante, danse et est joyeux, en ensuivant le dit du philosophe, qui dit: *bene vivere et lætari*: c'est à dire, bien vivre et joyeusement. Mais ce bien vivre ne sert point seulement pour manger bonnes viandes, boire bons vins, dormir en bons lits longues matinées et vivre en toutes délices: mais s'entend vivre bien, premièrement avec Dieu, soi maintenir honnêtement, véritablement et joyeusement. Donc, par ainsi je dis que tous vrais amoureux, pour acquérir la très désirée grâce de leurs très belles dames, doivent fuir de tout leur pouvoir ce péché d'ire très déplaisant à Dieu et au monde, et s'accompagner de cette très amoureuse vertu de patience. Donc, par ainsi seront de ce très déplaisant et ennuyeux péché quittes.

CHAPITRE VI.

DU PÉCHÉ D'ENVIE.

« Et quant est au troisième péché, qui est d'envie, jamais le vrai amoureux, tel que je dis, sur homme ne sera envieux: car s'il venoit en la connoissance de sa dame qu'il fût envieux, il la perdroit vraiment. Oncques dame d'honneur ne put aimer homme envieux, si ce n'est en exerçant bonnes vertus, pour y être le meilleur: comme à l'église le plus dévot; à table le plus honnêtement mangeant; en compagnies de dames le plus gracieux et plaisant; et en armes armigères et en armes courtoises le plus vaillant; et en ce n'y a point d'envie, c'est à sçavoir pour faire le mieux en vertus, voire (c'est-à-dire) envie qui est nommé péché mortel comme je l'entends.

« Et en outre, mon cher fils, je vous défends que vous ne suiviez point les tavernes, ni ceux qui volontiers les hantent; ni le jeu de dés; ni la compagnie des folles femmes, lesquelles, si les hantez, serez toujours pauvre, méchant et malheureux, et haï de toutes bonnes gens. De ce vil péché d'envie en parle Platon, et dit: Étudie et employe toi à fuir envie, car envie est sans amour, et sèche le corps, et fait le cœur inique et mauvais. Et pour ce, mon cher et aimé fils, fuyez tous vices et toutes gens vicieux: car amour et dames d'honneur le commandent à tous vrais amoureux. Doncques, mon cher fils, pour venir à conclu-

sion touchant le fait du péché d'envie, souvienne vous de ce dit qui dit: J'ai plus cher mourir de faim, que perdre ma bonne renommée. Et sachez, mon fils, que de tant que êtes plus noble qu'un autre, de tant devez être plus noble de vertus: car la noblesse de bonne mœurs vaut trop mieux que la noblesse des parents: et ne peut la noblesse, tant soit grande ni puissante, surmonter la mort. Doncques par être vrai amoureux, comme je dis, vous escheverez (éviterez) ce très deshonnête péché d'envie et vous accompagnerez de cette très noble vertu de charité qui est fille de Dieu, et qu'il nous a tant recommandée, et serez net et quitte et sane (sain) au regard de ce péché.

CHAPITRE VII.

DU PÉCHÉ D'AVARICE.

« Or, mon cher fils, je vous ai exposé que c'est du péché d'orgueil, d'ire et d'envie. Maintenant convient que je vous expose que c'est du péché d'avarice. Certainement, mon fils, avarice ni vraie amour ne peuvent demeurer en un cœur ensemble. Et si l'avaricieux par quelque cause est amoureux, n'est point à croire que ce ne soit de méchante et vile chose, pour avoir cause de rien despendre. (dépenser); mais le vrai et loyal amoureux contendra (rivalisera) en toute largesse honorablement servir sa dame et amour, par soi tenir bien habillé, bien

monté, et toutes ses gens selon son état. Et qui plus en fait qu'il ne peut, il sera fol et malheureux. Car amour et dames d'honneur n'aiment nuls amoureux prodigues: mais aiment tels gens qui se montrent en armes, en tournois, en joûtes et en toutes nobles assemblées, honnêtement à leur pouvoir, sans faire fols dépens; et qui de leurs biens donnent pour Dieu aux plus disetteux, en ensuivant l'évangile, où notre Seigneur dit: *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur* (Math. v. VII. cap. v.) « Mon fils, afin que soyez très clair et net, ne soyez pas convoiteux, ni avaritieux, et eussiez vous jà moult de richesses; car homme de telle condition ne peut être de nul aimé, ains (mais) est de tous haï. Et à ce s'accorde le philosophe, qui dit: Mon ami, avarice est cause de larcin, de rapine, d'usure, de fraude, de simonie, de barat (fraude), de parjurements, de batailles, et en conclusion, de tous maux. Et dit Saint Augustin, que le cœur de l'avaricieux est semblable à enfer; car enfer ne sçait tant engloutir d'âmes, qu'il dise: C'est assez. Et ainsi est-il de l'avaricieux; car si tous les trésors du monde étoient en son pouvoir, jamais ne diroit: C'est assez. Et pour ce, mon fils, le vrai amoureux, pour acquérir la très-désirée grâce de sa très belle dame et de toutes dames, doit fuir ce très déplaisant péché d'avarice, et s'accompagner avec cette très douce et très aimable vertu de largesse, qui est amie de Dieu et honorée du monde; et par ainsi est-il sauvé.

CHAPITRE VIII.

DU PÉCHÉ DE PARESSE.

« Et quant est au cinquième péché, qui est de paresse; certes, mon fils, oncques vrai amoureux ne fut paresseux; car les très douces et amoureuses pensées qu'il a nuit et jour, pour acquérir la très désirée grâce de sa très belle dame, ne le pourroient consentir: car soit pour chanter, soit pour danser, sur tous les autres il est le plus diligent et le plus joyeux à lever matin, dire ses heures, ouïr la messe dévotement, aller à la chasse, ou au gibier; et les pouacres d'amour sont à dormir. Et pour ce, beau fils, eschievez (évitez) wiseuse (oisiveté) et superfluité de vins et de viandes, afin qu'en luxure vous ne soyez souillé: car la personne oiseuse, et bien repue, à grand peine peut garder chasteté. Et encore de ce méchant péché de paresse, dit saint Bernard, mon ami, j'ai vu aucuns fols s'excuser sur fortune; à peine trouveras-tu qu'un diligent puisse être infortuné: mais si tu es paresseux, d'infortune seras toujours accompagné. Et à ce dit saint Bernard: *Revidere quæ sua sunt, summa prudentia est.* C'est à dire, beau fils, de revoir ses choses, comment et quelles elles sont, est souveraine prudence. Il ne dit pas seulement voir ses choses, mais revoir: et ce revoir s'entend, que nul ne les peut trop voir; car oisivetés sont très souvent le venin de la pensée des

jeunes gens; car le repos des jeunes est la spéciale cause des vices. Pour ce, mon fils, laissez paresse, laquelle donne à la vie mauvais ennui, et fuyez les ennemis des choses vertueuses. Eh, mon ami, les vrais amoureux sont par telles vertus sauvés, pour ce qu'ils abandonnent ce très vil et malheureux péché de paresse, pour eux accompagner avec la très resplendissante vertu de diligence. Je veux, et vous commande, mon fils, que mettiez peine d'être du nombre d'iceux; et lors serez quitte de ce malheureux péché de paresse et serez sauvé si à vous ne tient.

CHAPITRE IX.

DU PÉCHÉ DE GLOUTONNIE.

« Et quant est au sixième péché, qui est de gloutonnie; certes, le vrai amoureux n'en a tant soit peu : car ce qu'il mange et boit, n'est seulement que pour vivre, et non pas vivre pour boire et manger; ainsi que le philosophe dit, que l'on doit seulement boire et manger pour vivre, non autrement, comme font aucuns gens, qui vivent comme pourceaux. Et pour ce, mon fils, mettez frein à votre bouche, afin que par elle vous ne preniez le vin trop largement : car abondance de viandes mal digerées, sont au corps très nuisibles et pour ce eschivez (évitez) le mon fils. Jamais ne soyez rempli de vin, afin que ne puissiez être confondu : car vous serez re-

puté à vilain, si vous ne faites attemprance (modération) de vous au vin, et du vin à vous. Encore sur ce propos dit saint Grégoire, ès morales, que quand le vice de gloutonnie prend à seigneurier (dominer) la personne, elle perd tout le bien qu'elle a jà fait. Et quand le ventre n'est retrait (retenu) par ordre d'abstinence, toutes les vertus sont en lui noyées. Et sur ce Saint Paul dit, que la mort est la fin de ceux qui assaveurent (savourent) les choses terriennes et de ceux qui font de leur ventre leur Dieu. Et cette gloire sera d'âme, d'honneur et de corps leur confusion. Pourquoi, je vous prie, mon fils, et avec ce je vous commande que ne soyez pas d'iceux; ains (mais) qu'ensuiviez le dit d'Avicenne, pour eschiever (éviter) ce péché de gloutonnie, qui dit ainsi : *Sic semper comedas, ut surgas esuriendo: sic etiam sumas moderatè vina bibendo:* C'est à dire, mon fils: Mange toujours en telle manière, que quand tu te leveras de la table, ton appétit ne soit pas saoul, aussi ton boire soit pris attemprement (modérement). Donc par ainsi faire, mon fils, vous vivrez par cours de nature très longuement, et serez en la grâce de Dieu au regard de ce péché, aussi d'amour et de votre dame: et aurez laissé ce très vilain et deshonnête péché de gloutonnie; et vous accompagnerez avec la douce vertu d'abstinence, fleur de toutes vertus. Et lors serez de ce péché quitte et sauvé, et si vous donnera fin au sauvement (salut) des vrais et loyaux amoureux touchant les sept péchés mortels.

CHAPITRE X.

DU PÉCHÉ DE LUXURE.

« Or sus doncques, mon fils, il vous convient sçavoir parler de ce septième péché, qu'on nomme luxure. Sachez que ce péché doit être au cœur du vrai amant bien éteint, tant sont grandes les doutes que sa dame n'en prenne déplaisir, qu'un seul penser n'en est en lui. Donc par ainsi il ensuit le dit du saint Apôtre, qui dit: Ami, fuis luxure, afin que tu ne sois souillé en deshonnête renommée; ne crois point aussi ta chair, afin que par péché tu ne blesses Jésus-Christ. Et pour ce, mon fils, je vous admoneste, prie et commande, que vous vous absteniez des delits (plaisirs) charnels, car ils bataillent jour et nuit contre l'âme; et encore vous dis-je plus, que homme qui hante les folles femmes, perd six choses; dont la première est l'âme; la seconde, l'entendement; la tierce, les bonnes mœurs; la quarte, la force; la cinquième, la clarté; et la sixième, la voix. Et pour ce, mon fils, fuyez ce péché et toutes ses circonstances. Cassiodore dit que vanité fit l'ange devenir diable et au premier homme donna la mort, et le priva de la debonnaireté dont il étoit orné: et que vanité est nourrice de tous maux, la fontaine de tous vices, et la veine d'iniquité, qui met l'homme hors de la gloire et grâce de Dieu. Et si au long je vous voulois dire et raconter ce que les philosophes et les

poëtes et les autres sages payens, qui encore n'avoient senti par vraïe connoissance la très sainte et la très amoureuse grâce de notre vrai Dieu, du Saint Esprit, ont dit de ce péché tant blâmé, les écritures en seroient trop longues à réciter. Si vous dis, mon fils, que luxure est ardeur, enflammée, pulenteuse, au départir brève délectation, et de l'âme destruction; et pour ce, mon fils, que ce péché est si très deshonnête, le vrai amoureux le fuit, pour doute que sa dame n'en prenne déplaisir pour acquérir sa grâce: afin aussi qu'il n'en perde la grâce de Dieu, par qui tous biens vous viendront. Si vous ensuivez et faites, ou mettez peine de faire, ce que je je vous ai ci dit et remontré soyez assuré que tous biens vous en viendront.

«Et vous suffise atant (maintenant), jaçoit-ce-que (quoique) je ne vous ai point dit ni remontré les dix commandements par ordre, ainsi qu'ils vont, car je sçais de certain que vous les savez; et pour ce je vous prie et commande que les teniez et accomplissiez à votre pouvoir. Aimez et craignez Dieu sur toutes choses: ne faites ni dites d'autrui, non plus que vous voudriez qu'on fit de vous. Et quant est de vous plus en dire, je le remets en vous et en la discrétion de votre confesseur, qui le vous saura mieux dire que moi. Je vous ai dit et remontré ce que c'est des sept péchés mortels, et quels biens vous pouvez acquerre de les fuir; et aussi le mal qui vous en adviendroit, si vous y enchéyez (tombiez).

« Mon très cher fils, je vous envoye à la cour de mon souverain seigneur Philippe duc de Bourgo-

gne, pour servir et accompagner le jeune duc de Clèves, lequel vous a fait tant d'honneur et à nous de vous requérir, que je crois, si à vous ne tient, que ne pouvez faillir de parvenir à un grand bien. Si ainsi le faites, à moi et à votre mère ferez plaisir. Et je vous promets de vous entretenir si honnêtement, au cas que vous le deserviez (méritiez), qu'entre les autres enfants des barons et chevaliers, vous vous pourrez montrer, et y être entre les grands. Mon fils, sur toutes choses je vous défends que ne hantiez varlets, et que ne leur prêtiez vos oreilles pour les ouïr, si ce n'est de chose qui vous touche pour le service en quoi ils seront entour de vous. Croyez les bons. Je ne veux pas dire qu'il n'en soit de bons, mais je le dis pour ceux qui voudroient ou feroient chose qui vous pût tourner à deshonneur; oyez les bons; n'écoutez pas les mauvais et vicieux. Ne battez, ni malmenez vos serviteurs. S'ils font chose qui ne soit à faire, remontrez leur courtoisement leurs fautes; et si ainsi est qu'amender ou corriger ne se veulent, payez les du service qu'ils vous auront fait et leur donnez congé: car à nul homme de bien n'appartient de férir ni battre ses varlets ou serviteurs. Battez et corrigez vos enfants quand les aurez: car de battre ou férir autrui sont aucunes fois grands meschefs avenus. Fuyez les mauvais comme le venin et suivez les bons; et hantez souvent ceux dont vous puissiez mieux valoir. Et sur toutes choses, mon fils, je veux et vous commande que vous soyez toujours au coucher et au lever de votre maître, et soyez diligent

de lui complaire et servir; car on dit communément que diligence passe prudence. Mon fils, étudiez et mettez peine de connoître les bons, et ensuivez leurs œuvres, et tout bien vous en aviendra. »

CHAPITRE XI.

COMMENT JACQUET DE LALAIN SE PARTIT DE L'HÔTEL DE SON PERE, ET S'EN VINT A LA COUR DU DUC DE BOURGOGNE.

QUAND le seigneur de Lalain eut admonesté Jacquet de Lalain son fils, et lui eut dit et fait cette remontrance et doctrine, bien au long et à loisir, lors Jacquet moult humblement se mit à un genouil devant messire Guillaume, son père, et lui dit: « Mon très redouté seigneur et père, moyennant la grâce de notre Seigneur, toute mon intention et courage est d'ensuivir (suivre) la belle instruction et doctrine que m'avez cy dite et proposée, et y mettrai peine et diligence. » Lors messire Guillaume regardant son fils lui dit: « Beau fils, Dieu vous en doint (donne) la grâce: car sans son aide ne pouvons faire œuvre vertueuse, ni chose de valeur. »

Si prit son fils par la main et le fit lever. Si se partirent de la chambre tous ensemble, le seigneur et la dame, en tenant leur fils par la main, et vinrent en la salle, où les tables étoient couvertes; si s'assirent au manger. Puis quand ce vint qu'ils eurent dîné et que les tables furent levées, Jacquet de Lalain moult désirant d'être parti, pour soi met-

tre à chemin, ordonna ses serviteurs être prêts et les chevaux être tirés hors de l'étable. Si prit congé de messire Guillaume son père et de la dame de Buignicourt sa mère laquelle tout soupirant le baisa au départir; car c'étoit celui au dessus de ses autres enfants, qu'elle avoit le plus cher, jaçoit-ce-que (quoique) elle les aimât tous.

Après le congé pris de ses frères et sœurs, il descendit les dégrés de la salle et vint en bas, où il trouva son cheval prêt pour monter: mais sans mettre pied à l'étrier il saillit en la selle. Puis quand il vit ses gens et serviteurs être prêts, il brocha (piqua) le cheval de l'éperon, et issit (sortit) hors du châtel de Lalain et prit le chemin vers Bruxelles. Puis quand il eut chevauché environ une lieue, il donna congé à ceux qui le convoyèrent (accompagnèrent), exceptés aucuns gentilshommes ordonnés par messire Guillaume de Lalain pour le conduire et présenter au jeune duc de Clèves. Et ainsi tout devisant exploitèrent tellement de chevaucher, qu'ils vinrent à Hauls, où le lendemain qu'ils y furent arriva Jacquet de Lalain qui fit chanter une messe devant l'image de la Vierge Marie, où il fit ses humbles prières et requêtes, telles que pour lors sa dévotion l'incitoit à ce faire.

Après la messe ouïe et qu'il eut repu, lui et ses gens montèrent à cheval, et se mirent à chemin, eux tellement exploitant qu'ils entrèrent dedans la ville de Bruxelles. Lors Jacquet de Lalain, ainsi comme il alloit chevauchant, en passant pardevant l'hôtel et cour du duc de Bourgogne, il choisit le

jeune duc de Clèves son seigneur et maître, qui alloit vers le duc son oncle, pour l'accompagner à la messe. Le duc de Clèves, qui s'en alloit pour entrer dedans la porte de la cour, choisit venir Jacquet de Lalain; si s'arrêta, en disant à aucuns de ses gentilshommes: « A mon avis il me semble que je vois cy venir Jacquet de Lalain. Or, arrêtons, jusques à tant que le sçaurons à la vérité. » Lors Jacquet de Lalain qui avoit jeté son regard vers la cour, choisit et connut tantôt le jeune duc son maître. Si mit pied à terre et aucuns de ses plus privés, et vint marchant devers le duc son maître qui lui tendit la main en lui disant: « Jacquet, vous nous soyez le bien venu. » Lors Jacquet, qui avoit été nourri et introduit en tout honneur, mit le genou à terre, et très humblement salua le jeune duc de Clèves son maître, lequel le reçut moult courtoisement, lui disant qu'il fut le bien venu. Si le prit par la main, et lui dit qu'il le meneroit devers le duc son oncle pour lui faire la révérence. Le jeune duc de Clèves tenant Jacquet de Lalain par la main, entra en la cour, et montèrent les degrés, et si à point vinrent, qu'ils choisirent le duc de Bourgogne qui venoit ouïr la messe.

Le duc de Clèves s'avança pour lui être au devant, tenant Jacquet de Lalain par la main, et le présenta au duc son oncle, en disant: « Monseigneur, voyez ici Jacquet de Lalain, qui m'a été baillé par son père messire Guillaume pour vous servir et moi accompagner, si c'est votre plaisir. » Lors le duc le regarda en souriant et lui dit: « Jac-

quet, vous nous soyez le bien venu; beau neveu de Clèves désiroit moult votre venue. » Si le prit par la main et le fit lever. Jacquet de Lalain, ayant fait la révérence au duc de Bourgogne, se tira à part avec le duc de Clèves jusques l'heure fut venue que le duc de Bourgogne vint à l'offrande, pour lui bailler, ainsi comme il avoit accoutumé de faire. L'offrande faite et passée, le jeune duc de Clèves se partit de la chapelle, tenant Jacquet de Lalain par la main, et soi devisant avec lui, jusques il vint à son logis. Puis eux là venus, le duc s'assit à table, et Jacquet le servit de la coupe tout au long du dîner. Le dîner accompli, le duc se leva de la table. Si se prirent tous ensemble à deviser de plusieurs gracieuses devises.

Tant et si gracieusement se devisa et contint le dit Jacquet de Lalain, au duc, en la présence des jouvenceaux, chevaliers et écuyers de leur âge, que tous prenoient plaisir de l'ouïr deviser, en le louant et le prisant sur tous ceux qu'on trouva pour lors léans. Tant et si assurément se devisa et contint avec le jeune duc, que tous lui désiroient à complaire: et tant, qu'il n'y avoit celui qui ne s'émerveillât et désirât de l'ouïr parler: car de sçavoir deviser de chasses et de voleries, nul ne l'en passoit; de jeux d'échecs, de tables, et tous autres ébattements que noble homme devoit sçavoir, il étoit instruit et appris, plus que nul homme de son âge. Tant bien se gouverna avec le jeune duc, qu'il fut prisé et aimés des grands et des petits. Et quand il se trouvoit avec le duc son seigneur, entre

dames et damoiselles, nul ne le passoit de bien sçavoir tenir contenance et manière de parler, et soi deviser tant sagement avec elles que toutes étoient désirant ses gracieuses devises: car tant bien lui afféoit (séoit), que toutes disoient que le pareil jamais n'avoient vu. Et le désiroient plusieurs d'elles, par la beauté et humilité qui étoit en lui. Et tellement, et si bien se gouverna en toutes façons, que le jeune duc son maître le tenoit avec lui pour le plus prochain de son hôtel: car eux deux étoient comme d'un âge et d'une grandeur et de façon de corps et de maintien; parquoi le jeune duc le tint si cher, que peu s'en failloit qu'il ne le tint comme son propre frère. Si aujourd'hui le jeune duc de Clèves vêtoit un nouvel habit, fut de robes ou autres habillements, combien qu'ils fussent riches, Jacquet de Lalain étoit habillé et vêtu de tels ou semblables. Finalement le jeune duc de Clèves l'aimoit tant chèrement, que s'il n'avoit Jacquet de Lalain autour de lui, il lui étoit avis qu'il étoit seul, combien qu'il fut toujours bien accompagné de chevaliers et écuyers.

CHAPITRE XII.

Cy fait mention des joutes et ébattements ou le jeune duc de Clèves et Jacquet de Lalain se trouvèrent ensemble.

Ainsi comme vous avez ouï, Jacquet de Lalain s'efforça tellement et par si bonne manière de servir

et complaire au jeune duc de Clèves, que rien n'étoit fait ni entrepris de faire, que Jacquet de Lalain n'y fut le premier appelé: car en conseil et en autres plusieurs besognes il se gouverna si mûrement, qu'il acquit grand' gloire et grand' louange en la cour du duc de Bourgogne où il fut moult aimé et cher tenu. Joûtes ni tournois ne lui échappoient, où il se gouverna toujours grandement à son honneur, tellement que le prix lui en demeuroit, fut de ceux de dedans ou de dehors: et toujours étoit paré et houssé, lui et son destrier, ainsi et pareillement comme étoit le jeune duc son maître. Certes jamais ne se trouva sur les rangs qu'il ne fut tantôt connu par les grands coups qu'ils asséoit (donnoit), tant efforcément qu'il abattoit chevaux et chevaliers par terre. Il portoit lances grosses et pesantes, parquoi il les faisoit ployer jusques sur la croupe des destriers, et souvent avenoit qu'il les desheaumoit [1], et demeuroient à chefs nus dedans les rangs. Et lors trompettes commençoient à sonner si fort qu'on n'eut pas ouï Dieu tonner, car de tous côtés héraut et poursuivants s'efforçoient de crier, « Lalain! »

Le duc de Bourgogne et les dames qui étoient aux hourts [2], prenoient plaisir à le voir. Assez en y avoit d'elles qui eussent bien voulu que leurs maris ou amis eussent été semblables à lui. Certes, quand ce venoit à la joûte et que le duc de Clèves y étoit en personne, accompagné de Jacquet de Lalain et

(1) Faisoit tomber leurs heaumes ou casques. J. A. B.

(2) Sorte d'échafauds placés dans les lices pour les spectateurs qui assistaient aux joûtes. J. A. B.

d'autres gentilshommes de son hôtel, ils faisoient branler les rangs, et n'y avoit celui de leur adverse partie, qui ne doutât à les rencontrer: car tous étoient joûteurs à l'élite.

Plusieurs joûtes, et courses de lances se faisoient en la ville de Bruxelles devant le duc et la duchesse, ensemble toutes les dames et damoiselles, qui étoient sur les hourts (échafauds) et aux fenêtres regardants qui mieux le feroit. Après les joûtes faillies, ils s'en retournoient en leurs hôtels eux désarmer: puis venoient aux banquets, où étoit le duc de Bourgogne au milieu des dames, ensemble, plusieurs chevaliers et écuyers avec elles. Si se devisoient les uns aux autres de plusieurs gracieuses devises: et pouvez et devez croire que le jeune duc de Clèves s'efforçoit de tout son pouvoir de renvoisir (égayer) la fête: car pour le temps de sa jeunesse, pour réveiller hommes et femmes, on ne trouvoit son pareil. Il étoit jeune, frais et bien formé de tous membres, assez haut de stature, humble, courtois et debonnaire, large et grand aumônier aux pauvres. Certes Jacquet de Lalain pouvoit bien dire qu'il avoit trouvé seigneur et maître tel qu'il eut souhaité ou demandé: car le duc et lui s'entraimoient de grand amour; et ne s'en doit-on point émerveiller: car eux deux étoient d'un âge; de corps, de hauteur et de façon s'entresembloient tant bien, qu'à les voir, qui ne les eût connus, on eût dit qu'ils fussent deux frères.

Doncques pour retourner à parler des fêtes qui journellement se faisoient, des danses et des ébat-

tements; pour ce temps on ne trouvoit cour de haut prince, où tant on en fit, comme alors on faisoit en la cour du noble duc de Bourgogne; ni pour guerre qui lui survint, on ne cessoit de faire fêtes, et ébattements; car de plus large, plus humble, ni plus courtois on n'eut sçeu querre ni trouver. Oncques ne fut cremu (craint) par sa cruauté, mais étoit craint par sa débonnaireté, largesse, vaillance et vertus dont il étoit orné. Certes, à bref parler, il n'est langue humaine, tant soit facondieuse, qui sçut dire ni raconter les grandes vertus qui en lui étoient. Et quant est à parler de ses vertus, oncques ne fut trouvé par écrit prince plus miséricordieux, ni plus piteux aux pauvres; quand il les véoit en nécessité, jamais ne s'en partoient éconduits. En son temps aima fort sa chevalerie, ses nobles hommes, et serviteurs, et leur fit moult de biens. Or doncques pour retourner à notre histoire encommencée lairons atant (maintenant) à parler de ce noble duc Jacques à une autre fois et continuerons en notre matière touchant les faits de Jacques de Lalain.

CHAPITRE XIII.

Cy fait mention d'une ambassade qui vint a Chalons sur la Saône, de par l'empereur de Grèce, devers le duc de Bourgogne.

Assez avez ouï et entendu par ci-devant, comme Jacquet de Lalain vint à cour pour servir et accom-

pagner le jeune duc de Clèves, lequel, par les biens qui en lui étoient, fut si aimé et privé du jeune duc, qu'il le tenoit alors à compagnon; et comme dessus est dit, ne vêtoit habit, ni portoit joyaux, ni riches bagues, que pareillement Jacquet de Lalain ne fut habillé comme lui de chevaux, harnois, et parures, fut en armes, tournois, joûtes et autres ébattements: et si bien et tant sagement se contenoit, que des princes, seigneurs et dames, par dessus tous autres, il étoit moult fort recommandé; ni jamais ne se partoit des fêtes ou joûtes, que pour le mieux faisant il n'emportât le prix, fut dedans ou dehors. Et quant est d'être entre dames et damoiselles, il y sçavoit son être plus qu'homme de son âge. Or, advint au temps qu'il étoit en la cour du duc de Bourgogne avec son maître le duc de Clèves, que nouvelles vinrent au duc, que pour aucuns affaires lui convint aller en ses pays de Bourgogne, où par devers lui vinrent son beau-frère le duc Charles de Bourbon, et plusieurs autres chevaliers et nobles hommes en sa compagnie.

A la venue du duc de Bourbon, le duc Philippe de Bourgogne lui alla au devant; et aussi firent ses neveux le duc de Clèves, et Charles comte de Nevers, et plusieurs barons, chevaliers et écuyers, natifs des pays de Bourgogne, Flandre, et Artois; et vinrent à Dijon, où le duc de Bourgogne les fêtoya moult honorablement, et depuis les amena avec lui à Châlons sur Saône, où pareillement leur fit grand'fête. Le duc Philippe tint grand cour; et là y arrivèrent grand' foison de barons et chevaliers

de Bourgogne, de Savoie, et autres plusieurs d'étranges pays : et entre les autres y arriva un chevalier ambassadeur de par l'empereur de Grèce et de Constantinoble [1], accompagné jusques à douze personnes atournées (parées) et vêtues à la mode grégeoise; lequel, à l'issir de l'oratoire du duc, après que les deux ducs eurent ouï la messe, commença devant les deux ducs de dire et proposer la légation et charge qu'il avoit de par son seigneur l'empereur, laquelle seroit longue à réciter : mais pour venir à l'effet de sa légation, il requéroit avoir secours de gens d'armes, pour mener par mer sur galées et navires de guerre, afin de pouvoir résister à l'encontre des infidèles, desquels étoit conducteur le grand Turc qui journellement s'efforçoit de faire entreprises, grands guerres et destructions de chrétiens de l'empire de Grèce. Et disoit que, si par le duc de Bourgogne n'étoit secouru et aidé, il ne véoit nul prince chrétien qui eut volonté de bailler secours, pour aider à défendre la chrétienté, laquelle un

(1) Constantin Paléologue, dernier empereur de Constantinople, pressé de toutes parts par Mahomet II, avait envoyé demander des secours à toutes les puissances chrétiennes. Les unes furent sourdes à ses demandes; les autres n'envoyèrent que de trop foibles secours et Constantinople tomba sous les coups de Mahomet II, le 29 mai 1453. La perte des provinces du Péloponèse et des îles suivit de près celle de la capitale. Après près de quatre cents ans de servitude, la Grèce se relève enfin seule et sans appui. Comme au moment de sa chute les peuples sympathisent avec elle sans rien faire pour la secourir. (Voyez sur la prise de Constantinople par les Turcs le volume intéressant publié par sir Charles Stuart à Paris et qui contient les récits de Léonard de Chios, de Godefroi Lange et plusieurs morceaux détachés sur le même sujet. J. A. B.

chacun jour le Turc s'efforçoit de tout son pouvoir de vouloir détruire et anéantir.

Après ce que celui ambassadeur eut fait et proposé sa légation de par l'empereur de Constantinoble, le duc lui répondit qu'il avoit bien ouï et entendu tout ce, qu'il avoit dit et proposé, et que sur ce il auroit briève réponse; comme il eut: car le duc, après qu'il eut parlé à son conseil, conclut d'envoyer au secours de la chrétienté vers l'empereur de Constantinoble certain nombre de gens d'armes et de trait [1]. Et fut élu, pour de cette armée avoir la conduite, le seigneur de Waurin, lequel avec ses gens d'armes, montèrent sur galées à Venise; et avec lui et en sa compagnie étoit messire Vascq chevalier espagnol, et un moult vaillant et expert chevalier aux armes nommé messire Gauwain Quieret, natif des pays de Picardie; lesquels exploitèrent tellement de nager, qu'ils vinrent à Modon, où ils trouvèrent le cardinal de Sainte Croix, pour lors légat de notre saint père le pape, et avec lui quatre galées armées aux dépens de notre dit saint père. De leur armée et de ce qu'ils firent, ne veux faire ni tenir long conte, mais comme j'entendis pour lors ils ne profitèrent guère à la chrétienté; ni aussi ne fut faite chose, qui fut à leur profit, dont à présent veux cesser d'en

(1) Le duc de Bourgogne envoya même Jean de Coucy et Jacques de Lalain, chevalier de la Toison d'Or et ambassadeur auprès des rois de France et d'Aragon en 1451 pour les prier de se joindre à lui afin de secourir l'empire d'Orient (Salazar, hist. de la Toison d'Or introduction.) Voyez aussi dans l'appendice la description faite par Olivier de la Marche des banques allégoriques données à cette accasion. J. A. B.

plus parler, mais parlerons des choses qui puis advinrent.

CHAPITRE XIV.

Comment le duc Philippe de Bourgogne conquit la ville et pays de Luxembourg.

Après que le bon duc Philippe de Bourgogne eut par grand' délibération de conseil, ordonné et envoyé gens au secours de la chrétienté, comme ci dessus avez ouï, et qu'il eut dépêché l'ambassadeur de l'empereur de Constantinoble, et lui eut fait de grands dons, il se partit de sa cité de Châlons et prit son chemin vers Dijon, avec lui le duc de Bourbon, le duc de Clèves son neveu, les deux comtes de Nevers et d'Etampes, frères et cousins germains du duc Philippe. Eux là venus, furent faites grands fêtes et ébattements, et spécialement de joûtes, où Jacquet de Lalain, avec son seigneur et maître le jeune duc de Clèves, se gouverna tellement et si bien que, fut dedans ou dehors, le prix lui étoit donné et présenté par les dames; et de l'autre côté au seigneur de Waurin, lequel pour le temps de lors on tenoit pour un moult vaillant joûteur. Et quand eux deux se trouvoient à la joûte, certes pas ne se départoient sans y avoir rompu grand'foison de lances: et souventes-fois se tenoient tant et si longuement sur les rangs, qu'il convenoit les ramener aux torches: et toujours eux deux, quand ils joû-

toient, ne failloient point d'avoir le prix, l'un dedans, l'autre dehors. Puis après les joûtes, comme il est accoutumé de faire, on venoit au banquet: puis aux danses et ébattements, où Jacquet de Lalain au dessus de tous autres se gouvernoit si modérément, que de toutes dames et damoiselles il étoit aimé et prisé. Et tellement se conduisit et gouverna en tous lieux et places où il se trouvoit, qu'il fut tant en la grâce du duc de Bourgogne et de son neveu le duc de Clèves, qu'en plusieurs lieux, et consaux (conseils) privés, il étoit appelé devant beaucoup de barons et chevaliers assez plus âgés de lui. Et là où il se trouvoit en aucune question où son avis lui étoit demandé, tant et si modérément en répondoit, que souventes-fois sur son avis on s'arrêtoit, en prenant conclusion sur la cause mise avant; dont plusieurs voyant son âge, ne se pouvoient assez émerveiller; car pour lors n'avoit que vingt ans d'âge.

Or advint qu'en cette saison, [1] le duc Philippe de Bourgogne, pour aucuns grands droits qu'il avoit sur la duché de Luxembourg, lesquels on lui vouloit extordre et anihiler, qui étoit chose que jamais il n'eut voulu souffrir, pour y pourvoir et aller à l'encontre, fit grand amas de gens d'armes et de trait, tant de Bourgogne, comme d'Artois et de Picardie, et se partit de Dijon accompagné de son neveu le duc de Clèves et des comtes de Nevers et d'Etampes, ses cousins germains, et de plusieurs chevaliers et écuyers de ses pays; et prit son che-

(1) En l'année 1443. J. A. B.

min vers Luxembourg et pays d'environ, où il parvint. Là y avoit aucunes villes que le comte de Vernembourg, lieutenant commis de par lui au dit pays, et messire Simon de Lalain, qu'il avoit devant envoyé avec lui, accompagné de plusieurs nobles chevaliers et écuyers, et grand nombre de gens d'armes, avoient mis en l'obéissance du dit duc Philippe de Bourgogne; et avec ce plusieurs nobles chevaliers et écuyers dudit pays, par lesquels la chose fut tellement conduite, que le bon comte d'Etampes, cousin germain du duc, et eux avec lui, se départirent du duc, ensemble avec lui grand' foison de chevaliers et écuyers; comme le seigneur de Saveuse, le dit messire Simon de Lalain seigneur de Montigny, le seigneur de Créquy son beau-frère, et autres plusieurs chevaliers et écuyers, garnis d'échelles et autres habillements de guerre. Si vinrent en grand arroy les dresser au plus secrètement qu'ils purent, environ trois heures devant le jour: et tant firent que, sans être aperçus, montèrent contremont la muraille de la ville et entrèrent dedans. Puis eux dedans, demenants grand bruit, criants: Notre Dame! Bourgogne! vinrent jusques en la place de la ville, qui étoit devant le châtel; et les gens de plusieurs rues et places de la ville s'assemblèrent; et les bourgeois de la dite ville cuidants (croyant) résister et les debouter dehors, vinrent armés et embâtonnés. Alors le comte d'Etampes et ceux de sa compagnie, moult vivement les reboutèrent: auquel reboutement Jacquet de Lalain fit de moult belles appertises d'armes, tant de lances comme de

l'épée, qu'à le voir férir à dextre et à senestre, ceux qui le voyoient ne s'en pouvoient assez émerveiller. Finalement le comte d'Étampes, et ceux qui avec lui étoient, eurent la victoire; et ceux de la ville furent du tout contraints de prendre la fuite. Là en y eut assez de morts et de pris. Les aucuns d'iceux saillirent dehors par la muraille, pour eux sauver et mettre à garant (sureté). La ville fut courue et pillée. Le lendemain matin le duc de Bourgogne entra dedans la dite ville de Luxembourg, en grand triomphe; et vint devant le châtel, auquel s'étoit retrait (retiré) le comte de Clicq, capitaine de la place, commis pour et au nom du duc de Saxe, lequel, dedans briefs jours après la prise de la dite ville de Luxembourg, s'en issit (sortit) hors par la muraille du dit châtel et s'en alla où bon lui sembla. Ceux qui dedans le châtel étoient demeurés, rendirent le châtel au duc de Bourgogne; et par ainsi, sans guère de perte, il fut seigneur de la ville et du châtel de Luxembourg. Après qu'il eut mis léans gens en garnison, et y eut laissé Cornille son fils bâtard, il s'en partit en grand'gloire et louange et retourna en sa ville de Bruxelles, où à grand'liesse il fut reçu des bourgeois et communauté de la ville.

CHAPITRE XV.

Cy fait mention comment dedans la ville de Nancy ou étoient les rois de France et de Sicile, et les reines leurs femmes, se firent grands joutes.

Or avint qu'après cette conquête de Luxembourg, le roi Charles de France et son fils le dauphin de Viennois firent une moult grosse et puissante armée; laquelle le dauphin conduisit et guida vers les Allemagnes, où il fit peu de son profit et s'en retourna à (avec) peu de gain. En passant par Bourgogne, les aucuns de ses capitaines y furent rués jus et détroussés par le maréchal de Bourgogne, dont le dauphin fut moult troublé : mais autre chose n'en put avoir. Si s'en vint, avec ce qu'il avoit de gens, devers le roi de France son père qui pour lors étoit retourné de devant Metz en Lorraine : car ceux de la cité s'étoient composés à lui de cent mille mailles de Rhin qu'il en eut; puis s'en retourna à Nancy, où le dauphin de Viennois son fils le trouva qui lui raconta de ses nouvelles; lesquelles quand il les entendit, ne lui furent pas moult plaisantes, vu qu'il avoit petitement besogné : mais pour l'heure ne le put amender; si lui convint en avoir patience pour cette fois. En la ville de Nancy, étoient le roi de France, le roi de Sicile [1], le dauphin de Viennois, les rei-

(1) René d'Anjou. J. A. B.

nes de France et de Sicile [1], madame la dauphine, la duchesse d'Orléans, madame de Calabre, et avec eux étoient tous les hauts princes, princesses, comtes, barons, chevaliers, comtesses, baronnesses, dames et damoiselles tant de celles de la cour comme de celles de la duché de Bar et de Lorraine; dont il y avoit grand'foison. Si est à croire qu'entre si grande assemblée de noblesse, jamais ne se fussent departis sans y avoir fait aucunes emprises d'armes; et ainsi en fut fait comme vous l'orrez raconter en brief, et comme je l'ai ouï raconter à ceux qui y étoient, comme à chevaliers, écuyers, et autres dignes de croire. Vérité est que le dixième jour de Juin, l'an mil quatre cent quarante quatre, après souper, les rois de France et de Sicile s'en allèrent jouer aux champs, et ès prairies sur l'herbe verte, cueillants herbes et fleurs, eux devisants de plusieurs gracieuses devises, durant lesquelles monseigneur Charles d'Anjou, comte du Maine et du Perche, et le comte de saint Pol, accompagnés de grand' foison de chevaliers et écuyers, survinrent; si se prirent à deviser avec les dames, et raconter de leurs nouvelles: entre autres choses commencèrent à deviser de la cour et grand état que pour lors tenoit le bon duc Philippe de Bourgogne, des joûtes, tournois et ébattements qui chacun jour s'y faisoient: et dirent les aucuns d'iceux François: « Certes de pareil prince, comme est le duc de Bourgogne, ne se trouve en France, ni plus cour-

(1) Isabelle fille du duc de Lorraine, première femme de René d'Anjou. J. A. B.

tois : il est débonnaire, sage et large sur tous autres. » Durant ces devises, le comte du Maine et le comte de saint Pol se tirèrent à part et dirent l'un à l'autre : « Il convient que faisons aucune chose, dont on sache à parler. Vous avez ouï raconter devant les dames comment, un chacun jour, toutes fêtes, joûtes, tournois, danses et carolles se font en la cour du duc de Bourgogne, et vous voyez que nous, qui sommes en grand nombre en la cour du roi, ne faisons que dormir, boire et manger, sans nous exercer au métier d'armes, qui n'est pas bien séant à nous tous d'ainsi passer notre temps en wiseuse (oisiveté). » Lors le comte de saint Pol, désirant mettre sus aucune emprise d'armes, appela à part le comte du Maine et lui dit : « Monseigneur du Maine, faisons, vous et moi, publier tantôt, en la présence du roi et des dames, une joûte à tous venants ; et serons, vous et moi, ou aucun chevalier, ou écuyer notable pour nous, qui tiendrons le pas huit jours durants, à commencer du jour d'hui en quinze jours : car il convient avoir espace et temps pour soi ordonner et préparer, comme en tel cas appartient. » Le comte du Maine, oyant son beau-frère le comte de saint Pol, commença à sourire, et dit qu'il étoit bien content, et qu'ainsi fut fait. Sans guère plus de paroles ils prirent un héraut ; et en la présence des rois, reines, princesses et dames, ils firent publier les joûtes. Si encommencèrent dames, damoiselles, chevaliers et écuyers à eux revoisir (égayer) et mener grand'joie ; et entre les autres étoit Jacquet de Lalain assis auprès de madame d'Orléans

et de la duchesse de Calabre, laquelle dit en souriant: « Jacquet de Lalain, vous avez ouï comment les comtes du Maine et de saint Pol ont fait publier une joûte, où je crois que ne faudrez (manquerez) pas d'y être. » — « Non, ce dit la duchesse d'Orléans, il n'en voudroit pour rien être deporté (dispensé), car de ce faire est assez appris. Beau-frère de Clèves et lui sont assez usités et accoutumés de joûter et tournoyer, car en l'hôtel de bel oncle de Bourgogne, tous ébattements s'y font chacun jour. »

Lors Jacquet de Lalain, moult joyeux de ces nouvelles, répondit : « Mes très honorées dames, si c'étoit le plaisir de vous deux, que durant ces joûtes me voulussiez retenir pour votre écuyer et serviteur, je me tiendrois bien pour heureux de faire chose qui fut à l'honneur et plaisir de vous deux. » Lors répondit madame d'Orléans et dit; « Jacquet de Lalain, mon ami, jà y a bonne espace, que premier vous ai vu avec beau-frère de Clèves; pourquoi je puis bien avoir tant de haussage (fierté) sur vous que de vous retenir pour mon écuyer, durant ces armes accomplies. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, moi qui suis serviteur à monseigneur votre frère, ne voudrois aller au contraire ni désobéir à vos bons commandements; car qui est au frère il doit être à la sœur. »

Quand la seconde dame entendit les paroles et offres que Jacquet de Lalain faisoit à la première dame, elle encommença à rougir et être moult enflambée, et se tourna de l'autre part, et prit à deviser aux princes qui là étoient, sans en rien faire sem-

tois : il est débonnaire, sage et large sur tous autres. » Durant ces devises, le comte du Maine et le comte de saint Pol se tirèrent à part et dirent l'un à l'autre : « Il convient que faisons aucune chose, dont on sache à parler. Vous avez ouï raconter devant les dames comment, un chacun jour, toutes fêtes, joûtes, tournois, danses et carolles se font en la cour du duc de Bourgogne, et vous voyez que nous, qui sommes en grand nombre en la cour du roi, ne faisons que dormir, boire et manger, sans nous exercer au métier d'armes, qui n'est pas bien séant à nous tous d'ainsi passer notre temps en wiseuse (oisiveté). » Lors le comte de saint Pol, désirant mettre sus aucune emprise d'armes, appela à part le comte du Maine et lui dit : « Monseigneur du Maine, faisons, vous et moi, publier tantôt, en la présence du roi et des dames, une joûte à tous venants ; et serons, vous et moi, ou aucun chevalier, ou écuyer notable pour nous, qui tiendrons le pas huit jours durants, à commencer du jour d'hui en quinze jours : car il convient avoir espace et temps pour soi ordonner et préparer, comme en tel cas appartient. » Le comte du Maine, oyant son beau-frère le comte de saint Pol, commença à sourire, et dit qu'il étoit bien content, et qu'ainsi fut fait. Sans guère plus de paroles ils prirent un héraut ; et en la présence des rois, reines, princesses et dames, ils firent publier les joûtes. Si encommencèrent dames, damoiselles, chevaliers et écuyers à eux revoisir (égayer) et mener grand'joie ; et entre les autres étoit Jacquet de Lalain assis auprès de madame d'Orléans

et de la duchesse de Calabre, laquelle dit en souriant: « Jacquet de Lalain, vous avez ouï comment les comtes du Maine et de saint Pol ont fait publier une joûte, où je crois que ne faudrez (manquerez) pas d'y être. » — « Non, ce dit la duchesse d'Orléans, il n'en voudroit pour rien être deporté (dispensé), car de ce faire est assez appris. Beau-frère de Clèves et lui sont assez usités et accoutumés de joûter et tournoyer, car en l'hôtel de bel oncle de Bourgogne, tous ébattements s'y font chacun jour. »

Lors Jacquet de Lalain, moult joyeux de ces nouvelles, répondit : « Mes très honorées dames, si c'étoit le plaisir de vous deux, que durant ces joûtes me voulussiez retenir pour votre écuyer et serviteur, je me tiendrois bien pour heureux de faire chose qui fut à l'honneur et plaisir de vous deux. » Lors répondit madame d'Orléans et dit; « Jacquet de Lalain, mon ami, jà y a bonne espace, que premier vous ai vu avec beau-frère de Clèves; pourquoi je puis bien avoir tant de haussage (fierté) sur vous que de vous retenir pour mon écuyer, durant ces armes accomplies. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, moi qui suis serviteur à monseigneur votre frère, ne voudrois aller au contraire ni désobéir à vos bons commandements; car qui est au frère il doit être à la sœur. »

Quand la seconde dame entendit les paroles et offres que Jacquet de Lalain faisoit à la première dame, elle encommença à rougir et être moult enflambée, et se tourna de l'autre part, et prit à deviser aux princes qui là étoient, sans en rien faire sem-

blant qu'elle fût troublée, ni courroucée. Si passa celui jour au mieux qu'elle peut, et convenoit qu'il fût ainsi; car autre chose n'en pouvoit faire. Et Jacquet de Lalain, qui ses devises avoit à la première dame, s'aperçut tantôt que icelle seconde dame s'étoit partie d'illec mal contente, dont il fut troublé et commença un peu à penser. Lors la première dame lui dit: « Jacquet de Lalain, n'y pensez plus, vous l'aurez. » — « Quoi! madame, ce dit-il: je pense au jour avenir; et me tarde assez que le jour est si lointain. » — « Taisez-vous, Jacquet, ce dit la dame, vous pensez à autre chose: car jai vu, et connu en peu d'espace, que entre dire et faire y a beaucoup de différence: mais pour l'heure, de par moi n'en sçaurez non plus avant. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, je ne sçai à quoi ces paroles montent, ni à quoi elles servent; ni aussi je ne vous voudrois enquérir de plus en sçavoir. » — « Jacquet, ce dit la dame, soyez content pour cette fois; et vous suffise que je vous ai retenu pour mon écuyer durant la fête: voire (même), si vous le desservez (méditez), à toujours mais, pourvu que soyez tel que devez être. » — « Madame, ce dit Jacquet, Dieu parfasse en moi ce qu'il y faut: car sans lui nul ne peut rien, ni moi ni autre. »

CHAPITRE XVI.

Du grand bruit qui fut à la cour du roi de France pour les joutes qui y furent publiées, et de la requête que fit Jacquet de Lalain aux comtes du Maine et de Saint-Pol.

Après les devises de la dame et de Jacquet de Lalain, les rois et reines, princes et princesses demenants grand bruit retournèrent en l'hôtel du roi: vin et épices furent apportées. Après vin et épices prises, chacun se retrait (retira) pour soi en aller reposer: mais Jacquet de Lalain, qui remenoit la dame à son logis, droit à l'entrée de sa chambre prit congé d'elle. La dame, comme courtoise, en souriant lui donna la bonne nuit, et lui dit au partir: « Jacquet, on ne vous voit qu'aux bons jours; je ne sçais d'ores-en-avant comment vous en ferez; vous avez, jà été à cour avec beau cousin de Saint-Pol; par bonne espace, sans nous venir voir. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, il vaut mieux tard que jamais : il vous a plu à moi retenir pour votre écuyer; de l'honneur que m'en avez fait vous en remercie, et prie à Dieu que tel service vous puisse faire qui vous soit agréable. » — « Amen, ce dit madame; il en est bien en vous. » En prenant congé, elle prit Jacquet par la main, et lui donna une verge d'or, ou par dedans avoit vu moult bel rubis en-

chassé, en lui disant: « Jacquet, à Dieu soyez! » Lors se partit la dame et entra en sa chambre, et avec elle plusieurs dames et damoiselles; et d'autre part Jacquet de Lalain, avec plusieurs chevaliers et écuyers, qui demenoient grand bruit en faisans leurs devises des joûtes avenir. Et ainsi tout devisant vinrent au logis de monseigneur Charles d'Anjou; où ils trouvèrent le comte de Saint-Pol qui appela Jacquet de Lalain, et lui dit: « Jacquet, mon ami, à cette fois il convient que vous nous aidiez à fournir notre emprise: car les gens de l'hôtel du roi se sont vantés, et ont promis l'un à l'autre, qu'ils nous jeteront et bouteront hors des lices. »

Lors Jacquet de Lalain répondit et dit ainsi: » Monseigneur, laissez-les dire; quand là viendra, j'espère qu'ils ne nous feront que tout bien: mais si je sçavois que vous deux qui avez publié la joûte, une chose que je vous veux requérir me voulusiez octroyer, à toujours mais je serois tenu à vous. » Les deux princes oyants que Jacquet leur vouloit faire aucune requête lui dirent: « Or dites doncques ce que vous demandez. » — « Monseigneur, ce dit Jacquet, promettez-moi tous deux de m'octroyer ma requête et je le vous dirai. » Les deux seigneurs tout en souriant commencèrent à regarder l'un l'autre et dirent: « Or sus, passons-lui sa requête; au fort nous orrons (entendrons) ce qu'il nous voudra dire ou requérir; accordons-lui pour cette fois. »

Quand les deux seigneurs se furent une espace devisés ensemble, eux non sachants la requête que leur vouloit faire Jacquet de Lalain, le comte de

Saint-Pol l'appela et lui dit: « Jacquet, mon ami, monsieur du Maine et moi nous sommes devisés ensemble. Et pour ce que vous êtes venu avec moi et en ma compagnie, j'ai tant fait à monseigneur qui ci est, qu'il est content de vous octroyer votre requête, et demandez ce que voulez avoir; tant qu'est de ma part je le vous octroye. » Lors Jacquet de Lalain oyant la réponse du comte de Saint-Pol, se mit à un genouil et en souriant leur dit: « Mes très honorés et doutés seigneurs, je vous remercie tous deux. » Le comte de Saint-Pol marcha avant et prit Jacquet par la main, et lui dit qu'il se levât. Laquelle chose Jacquet ne voulut faire et dit: « Mes très honorés seigneurs, premier que je me lève je vous exposerai ce que je veux que m'octroyez: » Ils furent contents et dirent qu'il parlât. Lors Jacquet de Lalain, qui moult joyeux étoit de la réponse à lui faite par les deux seigneurs répondit en leur disant: « Mes très honorés et doutés seigneurs, vérité est que par Maine le héraut avez fait publier en l'hôtel du roi un noble pardon d'armes: c'est à sçavoir unes joûtes, qui se doivent faire et commencer en dedans quinze jours prochainement venants: pourquoi, mes très honorés et doutés seigneurs, je vous supplie et requiers humblement, que pour cette fois il vous plaise vous vouloir déporter (dispenser) de votre emprise, et me vouloir commettre et souffrir en votre lieu pour accomplir l'emprise qu'avez fait publier; et moyennant la grâce de notre seigneur, je m'y gouvernerai si bien, que votre honneur et le mien y sera gardé: et en ce faisant me

ferez plus grand honneur, que long-temps fût fait à homme de mon lignage; et par ce moyen moi et les miens seront tenus à toujours mais de vous servir. »

Adonc les deux seigneurs, oyants le bon et haut vouloir de Jacquet de Lalain, furent moult ébahis, vu la grand' jeunesse d'icelui de Lalain. Si se tirèrent à part, et en demandèrent à ceux à qui leur sembloit d'en parler. Répondu leur fut que licitement le pouvoient faire. Si accordèrent à Jacquet de Lalain sa requête et demande, dont il fut moult joyeux; et en remercia les seigneurs, qui lui promirent l'accompagner sur les rangs, et partout où ils verroient qu'il seroit nécessité. Lors Jacquet de Lalain, après ce qu'il eut remercié les deux comtes, print congé d'eux et vint en son logis pour soi pourvoir et soi deviser aux gentilshommes qui avec lui étoient venus, et ès quels il avoit moult grand'fiance: et aussi ils étoient appris et usités de sçavoir ce qu'en tel cas appartenoit faire. Si se pourvurent de tout ce que besoin étoit; et tellement en firent, que quand ce vint au jour suivant, ils furent pourvus et garnis de tout ce que alors on pouvoit imaginer et penser. De cette emprise fut grand'nouvelle en la cour du roi; tant en la ville de Nancy comme ès autres villes du pays à l'environ; tous s'efforcèrent chevaliers écuyers, d'eux préparer et mettre en point, pour être prêts au jour qui étoit nommé. En plusieurs et diverses manières s'en devisoient les gens du roi, disants l'un à l'autre: « Or y perra, qui bien le fera. Ce nous seroit à tous grand

vergogne, si un écuyer de Hainaut, venant de l'hôtel du duc de Bourgogne, emportoit l'honneur et le bruit devant tous ceux de la cour du roi; trop nous seroit tourné à reproche, s'il n'étoit bien reçu et bien fourbi. »—« Certes disoient les aucuns, à ce ne fraudra-t-il mie. Les autres répondoient: « Il est assez jeune; encore ne sçait-il pas comme François se sçavent aider de leurs lances. » Ainsi se devisoient les gens du roi, eux étants entre les dames, et autre part où ils se trouvoient ensemble; et tant que de leurs devises les nouvelles en vinrent à Jacquet de Lalain qui ne s'en faisoit que rire; fors qu'il disoit: « Je ne fais point de doute qu'il y ait François qui me porte hors de la selle, si mon destrier est porté par terre. Dont sil ainsi avenoit que Dieu ne veuille! si serois-je quitte pour dire aux dames: je n'en puis mais. » Ainsi de telles et semblables paroles usoient les François en la cour du roi; de laquelle chose Jacquet de Lalain, ni ceux qui avec lui étoient, n'en tenoient guères de compte.

CHAPITRE XVII.

Cy fait mention comment Jacquet de Lalain étoit bien venu en la cour du roi de France et comment il se gouverna.

Quand Jacquet de Lalain se vit être prêt et qu'il ne restoit que le jour à venir, lequel il désiroit

CHAPITRE XV.

Cy fait mention comment dedans la ville de Nancy ou étoient les rois de France et de Sicile, et les reines leurs femmes, se firent grands joutes.

Or avint qu'après cette conquête de Luxembourg, le roi Charles de France et son fils le dauphin de Viennois firent une moult grosse et puissante armée; laquelle le dauphin conduisit et guida vers les Allemagnes, où il fit peu de son profit et s'en retourna à (avec) peu de gain. En passant par Bourgogne, les aucuns de ses capitaines y furent rués jus et détroussés par le maréchal de Bourgogne, dont le dauphin fut moult troublé : mais autre chose n'en put avoir. Si s'en vint, avec ce qu'il avoit de gens, devers le roi de France son père qui pour lors étoit retourné de devant Metz en Lorraine : car ceux de la cité s'étoient composés à lui de cent mille mailles de Rhin qu'il en eut; puis s'en retourna à Nancy, où le dauphin de Viennois son fils le trouva qui lui raconta de ses nouvelles; lesquelles quand il les entendit, ne lui furent pas moult plaisantes, vu qu'il avoit petitement besogné : mais pour l'heure ne le put amender; si lui convint en avoir patience pour cette fois. En la ville de Nancy, étoient le roi de France, le roi de Sicile [1], le dauphin de Viennois, les rei-

(1) René d'Anjou. J. A. B.

nes de France et de Sicile [1], madame la dauphine, la duchesse d'Orléans, madame de Calabre, et avec eux étoient tous les hauts princes, princesses, comtes, barons, chevaliers, comtesses, baronnesses, dames et damoiselles tant de celles de la cour comme de celles de la duché de Bar et de Lorraine; dont il y avoit grand' foison. Si est à croire qu'entre si grande assemblée de noblesse, jamais ne se fussent departis sans y avoir fait aucunes emprises d'armes; et ainsi en fut fait comme vous l'orrez raconter en brief, et comme je l'ai ouï raconter à ceux qui y étoient, comme à chevaliers, écuyers, et autres dignes de croire. Vérité est que le dixième jour de Juin, l'an mil quatre cent quarante quatre, après souper, les rois de France et de Sicile s'en allèrent jouer aux champs, et ès prairies sur l'herbe verte, cueillants herbes et fleurs, eux devisants de plusieurs gracieuses devises, durant lesquelles monseigneur Charles d'Anjou, comte du Maine et du Perche, et le comte de saint Pol, accompagnés de grand' foison de chevaliers et écuyers, survinrent; si se prirent à deviser avec les dames, et raconter de leurs nouvelles: entre autres choses commencèrent à deviser de la cour et grand état que pour lors tenoit le bon duc Philippe de Bourgogne, des joûtes, tournois et ébattements qui chacun jour s'y faisoient: et dirent les aucuns d'iceux François: « Certes de pareil prince, comme est le duc de Bourgogne, ne se trouve en France, ni plus cour-

(1) Isabelle fille du duc de Lorraine, première femme de René d'Anjou. J. A. B.

tois : il est débonnaire, sage et large sur tous autres. » Durant ces devises, le comte du Maine et le comte de saint Pol se tirèrent à part et dirent l'un à l'autre : « Il convient que faisons aucune chose, dont on sache à parler. Vous avez ouï raconter devant les dames comment, un chacun jour, toutes fêtes, joûtes, tournois, danses et carolles se font en la cour du duc de Bourgogne, et vous voyez que nous, qui sommes en grand nombre en la cour du roi, ne faisons que dormir, boire et manger, sans nous exercer au métier d'armes, qui n'est pas bien séant à nous tous d'ainsi passer notre temps en wiseuse (oisiveté). » Lors le comte de saint Pol, désirant mettre sus aucune emprise d'armes, appela à part le comte du Maine et lui dit : « Monseigneur du Maine, faisons, vous et moi, publier tantôt, en la présence du roi et des dames, une joûte à tous venants ; et serons, vous et moi, ou aucun chevalier, ou écuyer notable pour nous, qui tiendrons le pas huit jours durants, à commencer du jour d'hui en quinze jours : car il convient avoir espace et temps pour soi ordonner et préparer, comme en tel cas appartient. » Le comte du Maine, oyant son beau-frère le comte de saint Pol, commença à sourire, et dit qu'il étoit bien content, et qu'ainsi fut fait. Sans guère plus de paroles ils prirent un héraut ; et en la présence des rois, reines, princesses et dames, ils firent publier les joûtes. Si encommencèrent dames, damoiselles, chevaliers et écuyers à eux revoisir (égayer) et mener grand'joie ; et entre les autres étoit Jacquet de Lalain assis auprès de madame d'Orléans

et de la duchesse de Calabre, laquelle dit en souriant: « Jacquet de Lalain, vous avez ouï comment les comtes du Maine et de saint Pol ont fait publier une joûte, où je crois que ne faudrez (manquerez) pas d'y être. » — « Non, ce dit la duchesse d'Orléans, il n'en voudroit pour rien être deporté (dispensé), car de ce faire est assez appris. Beau-frère de Clèves et lui sont assez usités et accoutumés de joûter et tournoyer, car en l'hôtel de bel oncle de Bourgogne, tous ébattements s'y font chacun jour. »

Lors Jacquet de Lalain, moult joyeux de ces nouvelles, répondit : « Mes très honorées dames, si c'étoit le plaisir de vous deux, que durant ces joûtes me voulussiez retenir pour votre écuyer et serviteur, je me tiendrois bien pour heureux de faire chose qui fut à l'honneur et plaisir de vous deux. » Lors répondit madame d'Orléans et dit; « Jacquet de Lalain, mon ami, jà y a bonne espace, que premier vous ai vu avec beau-frère de Clèves; pourquoi je puis bien avoir tant de haussage (fierté) sur vous que de vous retenir pour mon écuyer, durant ces armes accomplies. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, moi qui suis serviteur à monseigneur votre frère, ne voudrois aller au contraire ni désobéir à vos bons commandements; car qui est au frère il doit être à la sœur. »

Quand la seconde dame entendit les paroles et offres que Jacquet de Lalain faisoit à la première dame, elle encommença à rougir et être moult enflambée, et se tourna de l'autre part, et prit à deviser aux princes qui là étoient, sans en rien faire sem-

blant qu'elle fût troublée, ni courroucée. Si passa celui jour au mieux qu'elle peut, et convenoit qu'il fût ainsi; car autre chose n'en pouvoit faire. Et Jacquet de Lalain, qui ses devises avoit à la première dame, s'aperçut tantôt que icelle seconde dame s'étoit partie d'illec mal contente, dont il fut troublé et commença un peu à penser. Lors la première dame lui dit: « Jacquet de Lalain, n'y pensez plus, vous l'aurez. » — « Quoi! madame, ce dit-il: je pense au jour avenir; et me tarde assez que le jour est si lointain. » — « Taisez-vous, Jacquet, ce dit la dame, vous pensez à autre chose: car jai vu, et connu en peu d'espace, que entre dire et faire y a beaucoup de différence: mais pour l'heure, de par moi n'en sçaurez non plus avant. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, je ne sçai à quoi ces paroles montent, ni à quoi elles servent; ni aussi je ne vous voudrois enquérir de plus en sçavoir. » — « Jacquet, ce dit la dame, soyez content pour cette fois; et vous suffise que je vous ai retenu pour mon écuyer durant la fête: voire (même), si vous le desservez (méditez), à toujours mais, pourvu que soyez tel que devez être. » — « Madame, ce dit Jacquet, Dieu parfasse en moi ce qu'il y faut: car sans lui nul ne peut rien, ni moi ni autre. »

CHAPITRE XVI.

Du grand bruit qui fut à la cour du roi de France pour les joutes qui y furent publiées, et de la requête que fit Jacquet de Lalain aux comtes du Maine et de Saint-Pol.

Après les devises de la dame et de Jacquet de Lalain, les rois et reines, princes et princesses demenants grand bruit retournèrent en l'hôtel du roi: vin et épices furent apportées. Après vin et épices prises, chacun se retrait (retira) pour soi en aller reposer: mais Jacquet de Lalain, qui remenoit la dame à son logis, droit à l'entrée de sa chambre prit congé d'elle. La dame, comme courtoise, en souriant lui donna la bonne nuit, et lui dit au partir: « Jacquet, on ne vous voit qu'aux bons jours; je ne sçais d'ores-en-avant comment vous en ferez; vous avez, jà été à cour avec beau cousin de Saint-Pol; par bonne espace, sans nous venir voir. » — « Madame, répondit Jacquet de Lalain, il vaut mieux tard que jamais : il vous a plu à moi retenir pour votre écuyer; de l'honneur que m'en avez fait vous en remercie, et prie à Dieu que tel service vous puisse faire qui vous soit agréable. » — « Amen, ce dit madame; il en est bien en vous. » En prenant congé, elle prit Jacquet par la main, et lui donna une verge d'or, ou par dedans avoit vu moult bel rubis en-

chassé, en lui disant: « Jacquet, à Dieu soyez! » Lors se partit la dame et entra en sa chambre, et avec elle plusieurs dames et damoiselles; et d'autre part Jacquet de Lalain, avec plusieurs chevaliers et écuyers, qui demenoient grand bruit en faisans leurs devises des joûtes avenir. Et ainsi tout devisant vinrent au logis de monseigneur Charles d'Anjou; où ils trouvèrent le comte de Saint-Pol qui appela Jacquet de Lalain, et lui dit: « Jacquet, mon ami, à cette fois il convient que vous nous aidiez à fournir notre emprise: car les gens de l'hôtel du roi se sont vantés, et ont promis l'un à l'autre, qu'ils nous jeteront et bouteront hors des lices. »

Lors Jacquet de Lalain répondit et dit ainsi: » Monseigneur, laissez-les dire; quand là viendra, j'espère qu'ils ne nous feront que tout bien: mais si je sçavois que vous deux qui avez publié la joûte, une chose que je vous veux requérir me voulusiez octroyer, à toujours mais je serois tenu à vous. » Les deux princes oyants que Jacquet leur vouloit faire aucune requête lui dirent: « Or dites doncques ce que vous demandez. » — « Monseigneur, ce dit Jacquet, promettez-moi tous deux de m'octroyer ma requête et je le vous dirai. » Les deux seigneurs tout en souriant commencèrent à regarder l'un l'autre et dirent: « Or sus, passons-lui sa requête; au fort nous orrons (entendrons) ce qu'il nous voudra dire ou requérir; accordons-lui pour cette fois. »

Quand les deux seigneurs se furent une espace devisés ensemble, eux non sachants la requête que leur vouloit faire Jacquet de Lalain, le comte de

Saint-Pol l'appela et lui dit: « Jacquet, mon ami, monsieur du Maine et moi nous sommes devisés ensemble. Et pour ce que vous êtes venu avec moi et en ma compagnie, j'ai tant fait à monseigneur qui ci est, qu'il est content de vous octroyer votre requête, et demandez ce que voulez avoir; tant qu'est de ma part je le vous octroye. » Lors Jacquet de Lalain oyant la réponse du comte de Saint-Pol, se mit à un genouil et en souriant leur dit: « Mes très honorés et doutés seigneurs, je vous remercie tous deux. » Le comte de Saint-Pol marcha avant et prit Jacquet par la main, et lui dit qu'il se levât. Laquelle chose Jacquet ne voulut faire et dit: « Mes très honorés seigneurs, premier que je me lève je vous exposerai ce que je veux que m'octroyez: » Ils furent contents et dirent qu'il parlât. Lors Jacquet de Lalain, qui moult joyeux étoit de la réponse à lui faite par les deux seigneurs répondit en leur disant: « Mes très honorés et doutés seigneurs, vérité est que par Maine le héraut avez fait publier en l'hôtel du roi un noble pardon d'armes: c'est à sçavoir unes joûtes, qui se doivent faire et commencer en dedans quinze jours prochainement venants: pourquoi, mes très honorés et doutés seigneurs, je vous supplie et requiers humblement, que pour cette fois il vous plaise vous vouloir déporter (dispenser) de votre emprise, et me vouloir commettre et souffrir en votre lieu pour accomplir l'emprise qu'avez fait publier; et moyennant la grâce de notre seigneur, je m'y gouvernerai si bien, que votre honneur et le mien y sera gardé: et en ce faisant me

ferez plus grand honneur, que long-temps fut fait à homme de mon lignage; et par ce moyen moi et les miens seront tenus à toujours mais de vous servir. »

Adonc les deux seigneurs, oyants le bon et haut vouloir de Jacquet de Lalain, furent moult ébahis, vu la grand' jeunesse d'icelui de Lalain. Si se tirèrent à part, et en demandèrent à ceux à qui leur sembloit d'en parler. Répondu leur fut que licitement le pouvoient faire. Si accordèrent à Jacquet de Lalain sa requête et demande, dont il fut moult joyeux; et en remercia les seigneurs, qui lui promirent l'accompagner sur les rangs, et partout où ils verroient qu'il seroit nécessité. Lors Jacquet de Lalain, après ce qu'il eut remercié les deux comtes, print congé d'eux et vint en son logis pour soi pourvoir et soi deviser aux gentilshommes qui avec lui étoient venus, et ès quels il avoit moult grand'fiance: et aussi ils étoient appris et usités de sçavoir ce qu'en tel cas appartenoit faire. Si se pourvurent de tout ce que besoin étoit; et tellement en firent, que quand ce vint au jour suivant, ils furent pourvus et garnis de tout ce que alors on pouvoit imaginer et penser. De cette emprise fut grand'nouvelle en la cour du roi; tant en la ville de Nancy comme ès autres villes du pays à l'environ; tous s'efforcèrent chevaliers écuyers, d'eux préparer et mettre en point, pour être prêts au jour qui étoit nommé. En plusieurs et diverses manières s'en devisoient les gens du roi, disants l'un à l'autre: « Or y perra, qui bien le fera. Ce nous seroit à tous grand

vergogne, si un écuyer de Hainaut, venant de l'hôtel du duc de Bourgogne, emportoit l'honneur et le bruit devant tous ceux de la cour du roi; trop nous seroit tourné à reproche, s'il n'étoit bien reçu et bien fourbi. »—« Certes disoient les aucuns, à ce ne fraudra-t-il mie. Les autres répondoient: « Il est assez jeune; encore ne sçait-il pas comme François se sçavent aider de leurs lances. » Ainsi se devisoient les gens du roi, eux étants entre les dames, et autre part où ils se trouvoient ensemble; et tant que de leurs devises les nouvelles en vinrent à Jacquet de Lalain qui ne s'en faisoit que rire; fors qu'il disoit: « Je ne fais point de doute qu'il y ait François qui me porte hors de la selle, si mon destrier est porté par terre. Dont sil ainsi avenoit que Dieu ne veuille! si serois-je quitte pour dire aux dames: je n'en puis mais. » Ainsi de telles et semblables paroles usoient les François en la cour du roi; de laquelle chose Jacquet de Lalain, ni ceux qui avec lui étoient, n'en tenoient guères de compte.

CHAPITRE XVII.

Cy fait mention comment Jacquet de Lalain étoit bien venu en la cour du roi de France et comment il se gouverna.

Quand Jacquet de Lalain se vit être prêt et qu'il ne restoit que le jour à venir, lequel il désiroit

moult; il vint vers les comtes du Maine et de Saint-Pol, avec lesquels il alla jusques à la cour du roi qui à cette heure étoit en la chambre des dames, où étoient les reines de France et de Sicile, madame la dauphine, les duchesses d'Orléans, la duchesse de Calabre; et plusieurs autres duchesses, comtesses, baronnesses, dames, et damoiselles en très grand nombre. Quand là furent venus, eux comme les autres, après ce qu'ils eurent salué le roi, les reines et toutes les dames se prirent à deviser avec elles. Avec lesquelles (ces dames) Jacquet de Lalain se contint et devisa si gracieusement, qu'il n'y eut celle des plus grandes jusques aux moindres qui ne prît plaisir à l'écouter et ouïr parler; et disoient entre elles: « Certes, ce jeune écuyer montre assez qu'il a été nourri en lieu de haut affaire, et qu'il soit issu et parti de noble extraction. » Ainsi les dames de telles ou semblables paroles faisoient leurs devises. Mais entre les autres étoient deux moult grands dames, fort à avoir ci-devant ai fait mention, qui désiroient dont par ses devises; et étoit de chacune d'elles si bien en grâce, sans que l'une s'apperçut de l'autre, que merveilles étoit. Si l'oyoient moult volontiers parler, désirants que leurs maris le resemblassent. Elles d'eux n'avoient pas mal choisi; car il étoit tant bel et bien fait de tous membres, que Dieu et nature à le former n'avoient rien oublié. Certes, avec ce étoit débonnaire et courtois en faits et en paroles, dévôt vers Dieu et aumônier; sa conversation étoit tant plaisante, que chacun qui le véoit, désiroit à avoir lui accointance. Si ne m'émerveille pas, si vo-

lontiers étoit vu des dames, comme il étoit: car icelles deux dames étoient en tel point, que nuit et jour ne sçavoient que penser, pour trouver moyen honnête depouvoir parler à lui et de avoir ses devises.

Jacquet de Lalain s'apercevant de l'amour que les deux dames avoient à lui. Lesquelles un chacun jour l'envoyoient quérir par un leur secret message: si y alloit assez souvent soi ébattre et deviser avec elles: puis un jour devisoit avec l'une, le lendemain avec l'autre; ou si apoint s'y gouverna en tout honneur, quoncques il ne fit chose dont il dut être repris devant Dieu, ni le monde. Il craignoit et aimoit Dieu sur toutes rien: toujours avoit en souvenance les beaux admonestements et doctrines qu'à son partement lui avoit fait messire Guillaume de Lalain son père. Assez souvent avoit nouvelles des deux dames, lesquelles, sans que l'une sçut rien de l'autre, il contentoit si très apoint, que de toutes les deux il étoit aimé et cher tenu. Et ne tenoit qu'à lui que encore n'en fut mieux: mais pour la doute de son corps, et aussi pour la salutation de son âme, il ne s'y voulut oncques avancer que bien à point. Ainsi comme ouïr pouvez, Jacquet de Lalain pour icelui temps étoit en ce pays, et y fut tant comme il fut à la cour du roi, et désiroit moult fort à avoir achevé son emprise et mis à fin: car chacun sçait, ou doit sçavoir, que l'ennemi ne chasse à autre chose, que mener à perdition les hommes et femmes, afin d'avoir leurs âmes; et pour ce un chacun jour Jacquet de Lalain, avant qu'il partît de son logis, faisoit chanter messe, laquelle il oyoit moult

que la seconde dame lui avoit envoyé, par un sien message secret. Certes, quand il fut monté son destrier, armé et habillé ainsi comme vous oyez, il ressembloit bien homme de haut affaire, à voir et à regarder ses manières et contenances. Ceux qui là étoient ne se pouvoient saouler de le garder, pour le plaisir qu'ils y prenoient.

Si vint l'heure qu'il fût temps de partir; et lui fut signifié qu'il dût venir; car c'étoit celui qui devoit tenir le pas; et que les rois et les reines de France et de Sicile, et les hautes princesses, dames et damoiselles étoient déjà toutes montées sur les hourts (échafauds) Jacquet de Lalain, à qui il tardoit moult de partir, n'attendoit fors la venue de messeigneurs les comtes du Maine et de Saint-Pol, lesquels, le soir devant, lui avoient promis de l'accompagner et servir de ses trois premières lances, comme ils firent: car incontinent, sachant Jacquet de Lalain être prêt, se partirent de leurs logis et vinrent par devers lui, où ils le trouvèrent monté sur son destrier et appareillé pour partir. Si le saluèrent en souriant. Lors trompettes, clairons et ménestrels commencèrent à sonner et demener si grand bruit qu'à les ouir étoit grand'mélodie: et ainsi adextré (soutenu) des deux comtes du Maine et de Saint-Pol, se partit grandement accompagné de chevaliers et d'écuyers; et s'en vinrent en la place où les joûtes se devoient faire. Puis quand là fut venu, il vint passer devant les hourts. Si salua le roi, et toutes les dames dont il fut moult regardé, en spécial des deux dames, dont il étoit moult aimé; et si ne sçavoient rien l'une de

faire, chacun en droit soi se pourvut et apprêta de tout ce que mestier (besoin) leur fut, comme raison étoit. Car si adonc vous eussiez été à Nancy, vous y eussiez vu et ouï si grand bruit et telle noise des armoyeurs, selliers, maréchaux, qui ferroient lances et destriers, et le henissement des chevaux, qu'il sembloit être un ost, et qu'on se combattît l'un contre l'autre. François, Champenois, et autres nations s'efforçoient chacun à son pouvoir d'y être le mieux en point. Bien se vantoient les aucuns de mettre peine de bouter hors des lices Jacquet de Lalain, lequel aucuns François disoient que ce lui procédoit d'un grand orgueil et présomption d'avoir empris un si haut fait, comme de vouloir attendre et fournir tous ceux qui venir y voudroient, quatre jours durant, et les fournir chacun de trois lances rompues.

Or vint le jour, qui moult étoit désiré de Jacquet de Lalain, que sur toutes choses il avoit mis peine et fait grande diligence que ses besognes fussent prêtes, comme elles furent: car il avoit gens, nobles hommes et serviteurs, experts et usités à ce sçavoir faire. Si se fit armer et ordonner, son destrier roüan (bai) fut tiré hors de l'étable tout houssé d'orfevrerie moult riche. Et quant est de son heaume, il avoit au-dessus une très riche guimple, toute bordée et garnie de perles, à franges d'or battants jusques en terre, laquelle lui avoit été envoyée par l'une des deux dames. Et dessus son senestre (gauche) bras, avoit une moult riche manche, où par-dessus avoit grand' foison de perles et pierres

que la seconde dame lui avoit envoyé, par un sien message secret. Certes, quand il fut monté son destrier, armé et habillé ainsi comme vous oyez, il ressembloit bien homme de haut affaire, à voir et à regarder ses manières et contenances. Ceux qui là étoient ne se pouvoient saouler de le garder, pour le plaisir qu'ils y prenoient.

Si vint l'heure qu'il fût temps de partir; et lui fut signifié qu'il dût venir; car c'étoit celui qui devoit tenir le pas; et que les rois et les reines de France et de Sicile, et les hautes princesses, dames et damoiselles étoient déjà toutes montées sur les hourts (échafauds) Jacquet de Lalain, à qui il tardoit moult de partir, n'attendoit fors la venue de messeigneurs les comtes du Maine et de Saint-Pol, lesquels, le soir devant, lui avoient promis de l'accompagner et servir de ses trois premières lances, comme ils firent: car incontinent, sachant Jacquet de Lalain être prêt, se partirent de leurs logis et vinrent par devers lui, où ils le trouvèrent monté sur son destrier et appareillé pour partir. Si le saluèrent en souriant. Lors trompettes, clairons et ménestrels commencèrent à sonner et demener si grand bruit qu'à les ouir étoit grand'mélodie: et ainsi adextré (soutenu) des deux comtes du Maine et de Saint-Pol, se partit grandement accompagné de chevaliers et d'écuyers; et s'en vinrent en la place où les joûtes se devoient faire. Puis quand là fut venu, il vint passer devant les hourts. Si salua le roi, et toutes les dames dont il fut moult regardé, en spécial des deux dames, dont il étoit moult aimé; et si ne sçavoient rien l'une de

l'autre, car il n'y avoit celle des deux, qui ne cuidât (crût) être seule la mieux aimée. Si s'ébahirent assez, quand elles virent la guimple et la manche qu'il portoit sur le bras senestre; dont toutes deux furent en souci et en mélancolie: mais sans en montrer quelque semblant, s'en commencèrent à deviser entre elles de plusieurs choses touchant la fête et joûtes à venir, sans en rien toucher, ni parler de Jacquet de Lalain, excepté la première dame qui dit: «Certes, il m'est avis que ce jeune écuyer, qui a empris d'achever et venir au-dessus de cette haute emprise, est bien taillé de aujourd'hui avoir assez à souffrir, vu la grande jeunesse en quoi il est; et me semble qu'il y a peu pensé, vu et comme je crois qu'ils çait, qu'aujourd'hui en la cour du roi se trouveront grand'foison de chevaliers et barons et gens de haute emprise, qui tous sont désirants, chacun en droit soi, eux efforcer et mettre peine à le fournir et mettre hors des lices. »

CHAPITRE XIX.

Cy parle des deux dames, qui faisoient leurs devises de Jacquet de Lalain.

Quand la seconde dame entendit les devises que faisoit la première dame, elle qui étoit en moult grand souci de sçavoir à la vérité qui pouvoit avoir été celle qui avoit fait le présent de la guimple que

Jacquet de Lalain portoit sur son heaume, encommença de parler et dire: « Madame, sachez que le jeune écuyer dont vous parlez et ébahissez si fort de ce que tant a été osé d'avoir empris et venir au-dessus de ce haut pardon d'armes, n'en soyez rien en souci, car plusieurs fois s'est vu que peu de pluie abat grand vent. Je crois et sçais assez qu'en l'hôtel de monseigneur le roi y a assez gens qui désirent chacun en soi de débouter l'entreprenant et le mettre hors des lices: mais, madame, à ce que je vois et puis connoître, je cuide (crois) qu'aujourd'hui le verrez faire si hautement son devoir, qu'avant ce qu'il soit bouté ni jeté hors des lices, en y aura de tels qui par aventure, avant ce qu'ils en viennent au-dessus, auront moult à souffrir. Madame, ne pensez pas que si le jeune écuyer ne se sentoit être homme rempli de vaillance et prouesse, jamais il n'eût osé requerre d'avoir en main une si haute emprise; et pour ce, madame, soyez contente de voir l'ébattement. Et quant est de ma part, je dis et oserois bien maintenir qu'il est amoureux d'aucune haute dame qui par aventure pourroit être en cette cour, laquelle se pourroit tenir la plus heureuse des autres. Mais d'une chose me donne grand' merveille, c'est pour ce que sur son heaume il porte une moult belle guimple; et au-dessus de son bras senestre une très riche manche garnie de pierreries et toute brodée à lettres d'or, dont je ne sçais connoître ni exposer ce que dessus est écrit: si me déporte (diffère) d'en plus sçavoir quant à présent. »

Quand la première dame ouït et entendit bien

et au long les paroles et devises de la seconde dame, elle en commença un peu à muer couleur et dit: « Belle cousine, assez ne me puis émerveiller dont vous vient au-dessus des autres de tant louer et priser cet écuyer de Hainaut, lequel n'a guères est venu en cette cour, ni jamais, fors maintenant, ne l'avez vu. On dit souvent en un ancien proverbe, que grand' hâte mène repentance après soi. Je le dis pour l'écuyer à qui vous baillez si grand bruit; attendez jusques au soir que vous ayez vu comment il tiendra son pas, et si pour le jour il sera tenu pour le mieux faisant. Et alors, si ainsi est qu'il soit tel comme vous le cuidez (croyez) être, vous pourrez juger et dire qu'il sera digne d'être loué et exhaussé au-dessus de tous les autres. »

Quand la seconde dame ouït ainsi parler la première, elle fut moult contente, pensant en elle-même que ce n'étoit pas celle qui avoit envoyé la guimple à Jacquet de Lalain, dont elle avoit été en moult grand soupçon. Et d'autre part la première dame mal contente de la seconde dame, pensant en soi-même qu'elle sans autre étoit celle qui lui avoit envoyé la manche qu'il portoit sur son bras senestre: et ainsi la première dame mal contente de la seconde, sans en montrer semblant, et sans plus dire ni parler de cette matière, marchèrent toutes deux ensemble avant vers les hourts (échafauds) des deux reines. Et là toutes ensemble en commencèrent à deviser des joûtes et ébattements avenir, desquels nous retournerons à parler et laisserons les dames faire leurs gracieuses devises.

CHAPITRE XX.

Comment Jacquet de Lalain faisoit merveilles à la joute.

Quand les chevaliers et écuyers de dehors sçurent et furent avertis que Jacquet de Lalain étoit sur les rangs, prêt et appareillé de fournir son emprise, lors de tous côtés en commencèrent à venir, en demenant si grand bruit, que par toute la ville on n'y eût ouï Dieu tonner, des trompettes, clairons et menestrels, qui faisoient si grand' mélodie, que plaisir étoit de les ouir. Puis quand celui qui ordonné étoit de faire ses premières courses, fut entré dedans le parc, et eut salué le roi et les dames, il tira vers le côté où il devoit être, la lance sur la cuisse, prêt pour courre. Jacquet de Lalain, sans plus faire sejour, baissa sa lance et férit le destrier roüan (bai) de l'éperon; lequel, comme un foudre, accourut par telle force, que les deux vassaux (braves) rompirent leurs lances par telle vertu que les éclats en volèrent pardessus les hourts (échafauds) des dames, dont de cette course furent tous deux moult fort prisés et loués. Puis quand chacun d'eux eut fait son poindre, de rechef baissèrent leurs lances, dont ils s'acconsuyvirent (atteignirent) par si grand'roideur que celui de dehors rompit sa lance: mais Jacquet de Lalain, qui au-dessus de tous connoissoit le métier des

armes, lui assit sa lance droit au milieu de l'écu; puis se heurtèrent si fort l'un contre l'autre, que Jacquet de Lalain homme et cheval porta par terre, si très rudement que le destrier et l'homme qui dessus étoit furent tout étourdis. Jacquet de Lalain passa outre pour parfournir son poindre. Lors de tous côtés accoururent gens pour relever le chevalier qui étoit cheu (tombé), lequel à (avec) bien grand'peine fut ramené en son hôtel: car au cheoir qu'il fit, il fut blessé environ le genouil: parquoi impossible lui fut de parfournir ses courses.

Alors cette joûte passée, se mit un autre chevalier sur les rangs; lequel voyant Jacquet de Lalain être prêt, baissa sa lance, et, autant que cheval peut courre, le laissa aller; et d'autre part Jacquet de Lalain férit le bon destrier rouan (bai) de l'éperon, qui alloit courant de si grand' force, que la terre sur quoi il marchoit alloit tout tombissant. Si s'acconsuivirent tous deux ès lumières des heaumes, et n'y eut celui d'eux, qui ne rompît sa lance, tant furent les coups grands et démesurés: mais le coup que Jacquet de Lalain bailla au François fut si merveilleux, que nettement, sans quelque blessure, il lui ôta et porta le heaume dehors la tête; et là demeura à chef nud devant le hourt (échaffaud) des dames, moult ébahi, comme celui qui à grande peine sçavoit que lui étoit avenu. De ce coup Jacquet de Lalain acquit un si grand bruit, que par tout, hérauts, poursuivants, trompettes et plusieurs autres crioient Lalain! à haute voix, dont les rois de France et de Sicile, les reines, princesses et dames

le commencèrent à louer et priser, en eux émerveillants, vu sa grande jeunesse, comme il avoit pu durer à deux si vaillants hommes, et les avoit pu souffrir; et sembloit chose incroyable, qui ne l'eut vue. Là en y eut plusieurs des joûteurs attendants à leur tour, qui pensèrent bien d'eux mettre en peine de venger leurs compagnons: mais on dit communément, tel cuide (croit) venger sa honte qui l'accroît; laquelle chose avint ainsi à aucuns, comme ci après pourrez ouïr.

Après ce que les deux chevaliers eurent accompli et fait leurs courses à l'encontre de Jacquet de Lalain, c'est à sçavoir le premier, qui fut porté par terre; et le second, auquel le heaume fut ôté, et porté hors du chef touté tourdi, que oncques depuis ne fit chose dequoi on doive tenir guères de compte; et pourtant en breef me passe d'en plus écrire, car il convient donner lieu à ceux auxquels il est raison de le faire. Mais un peu parlerons de Jacquet de Lalain, qui s'apprêtoit fort pour fournir un chevalier d'Auvergne, lequel à ce jour on tenoit et disoit être l'un des plus forts et âpres chevaliers que pour lors on sçut trouver. Lors les comtes du Maine et de Saint Pol s'approchèrent de Jacquet de Lalain tout en souriant et lui dirent: « Jacquet, mon ami, or apperra maintenant comment vous vous porterez; votre commencement à été bel; Dieu vous doit cet honneur de mieux en mieux persévérer. » — « Mes seigneurs, répondit Jacquet de Lalain, je vous en remercie. Au bon vouloir que j'ai, parmi la grâce de Dieu, j'ai aujourd'hui intention que votre hon-

neur et le mien y sera bien gardés. » Alors le comte de Saint Pol prit la lance; si la bailla à Jacquet: si la coucha, en férant le bon rouan (bai) de l'éperon; et d'autre part le chevalier auvergnois lui vint comme tempête la lance baissée; si s'entreférirent eux deux sur les écus, par telle force, que jusques aux poings ils froissèrent leurs lances; et tant, que les éclats volèrent contremont. Puis passèrent outre pour parfournir leur poindre; puis reprirent nouvelles lances, eux affichants sur leurs étriers, et baissèrent leurs lances; si s'acconsuivirent (atteignirent) sur et à l'endroit des lumières de leurs heaumes, qu'ils les firent étinceler; si les rompirent et mirent par tronçons; et furent les coups si pesants, qu'il n'y eut celui des deux à qui la vue ne troublât; nonobstant, s'en passèrent outre pour parfournir leur poindre. Et lors de toutes parts trompettes démenèrent grand' noise pour rébaudir et éjouir la fête. De cette course les deux vassaux furent moult loués et prisés des rois, reines, et dames, et de tous ceux qui à ce jour les regardoient, disants qu'oncques mais en leur vivant plus dures joûtes n'avoient vues. Puis quand les deux joûteurs furent chacun en leur lieu, ils s'arrêtèrent un peu, chacun d'eux regardant son compagnon.

Or vint la tierce course et la dernière. Lors le comte Louis de Saint Pol s'approcha de Jacquet de Lalain, et lui dit: « Mon ami, je te prie qu'à cette dernière course tu veuilles montrer si Hainuiers sçavent rien à la joûte. » — « Monseigneur, répondit Jacquet, on verra à ce coup à qui Dieu en donnera

le meilleur. Tant qu'est à moi, je m'y emploierai de tout ce qu'il me sera possible. » Après ces paroles, sans plus guère tarder ni faire séjour, Jacquet demanda sa lance; elle lui fut baillée, et d'autre part le chevalier auvergnois prit la sienne; et laissèrent courre les destriers, tellement qu'à les voir venir pour aborder ensemble il sembloit que la terre et le sablon surquoi ils marchoient dût effondrer desous leurs pieds. Si s'entrerencontrèrent de leurs lances qui étoient fortes et roides, deux si horribles et merveilleux coups, que ceux qui les regardoient avoient peur et hide (crainte) qu'ils ne s'entr'occissent. Le chevalier auvergnois férit Jacquet de Lalain au milieu de l'écu et rompit sa lance; et Jacquet, qui de toute sa force et science avoit mis peine de bien asseoir son coup, attaindit (atteignit) le chevalier droit en la lumière du heaume, un coup si démesuré, que le feu en saillit par étincelles, et fit ployer le chevalier jusques à la croupe de son destrier, si étourdi du grand coup qu'il avoit reçu, que si tôt on n'y fut accouru pour le soutenir, il fut tombé sur le sablon; mais nonpourtant (néanmoins) l'on convint mener en son hôtel; et fut l'espace d'une heure, avant qu'il put être revenu en sa mémoire, et cuidoient (croyoient) les aucuns, que jamais n'y dut retourner. Il avoit reçu si grand coup, que par la bouche, par le nez et par les oreilles il jetoit le clair sang.

Or lairons de parler de lui, et retournerons à Jacquet de Lalain, auquel il déplaisoit fort du chevalier qui ainsi s'en étoit parti: mais quand il ouït dire qu'il n'avoit mal, fors que de ce qu'il étoit

étonné, il le passa plus légèrement, et se remit en son rang, attendant la venue d'un autre chevalier, lequel s'apprêtoit pour faire ses courses. Lors Jacquet de Lalain le voyant prèt, demanda sa lance; si lui fut baillée, et laissèrent chevaux aller tant qu'ils purent courre. Si s'acconsuivirent (atteignirent) de leurs lances qui étoient fortes et roides, par dessus les écus, de telle fierté, que les lances des deux joûteurs rompirent en pièces: puis passèrent outre, et se mirent en ordre pour faire la seconde course, et laissèrent les destriers aller, lances baissées et sans barguigner se férirent et attaindirent sur les écus, que force fut au chevalier de dehors de soi ployer jusques sur la croupe de son destrier. Il se releva, et passèrent outre pour parfournir leur poindre, et revinrent à la tierce course: si s'ateignirent par telle force, que le chevalier rompit sa lance par tronçons, et Jacquet de Lalain, qui l'avoit avisé à son venir, l'asséna en la lumière du heaume par telle force et vertu, qu'au bout de sa lance il emporta le heaume du chevalier plus de quatre toises loin. Le chevalier se voyant tout désarmé, la tête nue, prit son regard vers le hourt (échaffaud) des dames. Lors de toutes parts on en commença de rire, et trompettes à sonner; homme, hérauts, et poursuivants de crier Lalain! que merveille étoit à les ouïr. Tant deménoient grand bruit dessus les hourts, et par tous les rangs, qu'on n'y eut ouï paroles, que toutes ne fussent à la louange, et gloire de Jacquet de Lalain: mêmement les dames qui étoient sur les hourts (échafauds) en tenoient leur parlement.

Si pouvez croire que les deux dames, dont par ci-devant avons fait mention, étoient joyeuses et envoisies (égayées): car il n'y avoit celle des deux, qui bien ne cuidât êtreseu le la mieux aimée. Nonobstant ce, si étoit la première dame un peu en suspicion (soupçon) de la seconde, à laquelle elle véoit faire une joie si grande, que plus n'en eut sçu faire; et avec ce véoit que toujours icelle seconde dame avoit son seul regard sur Jacquet de Lalain, qui à cette heure mettoit toute son étude de vouloir acquérir los et bonne renommée, comme il fit à ce jour, auquel il fit merveilles: car si de tous ceux, auxquels il eut à besogner à ce jour, je vous voulois dire, ou raconter comment chacun en droit soi y besogna, trop pourrois ennuier aux lisants et écoutants et pourtant m'en passerai à cette fois: mais tant vous osé-je bien dire pour vérité, que s'il avoit bien besogné au commencement, il continua jusques à la fin. Parquoi tous les princes, chevaliers, écuyers, princesses , dames et damoiselles s'ébahirent et émerveillèrent comment le corps d'un si jeune homme, qui encore à ce jour n'avoit que vingt-deux ans d'âge, avoit pu ce souffrir, ni endurer: car il avoit eu pour ce jour affaire à une partie des plus puissants, et renommés nobles hommes, qui fussent en l'hôtel du roi. Et jugèrent et dirent les princes, que s'il continuoit, ou pouvoit vivre jusques à ce qu'il vînt en âge d'homme, il passeroit tous ceux de son temps; et que bien étoit heureuse la maison d'où il étoit issu, et que faillir ne pouvoit de parvenir à la haute vertu de prouesse et bonne renom-

mée. Ainsi comme vous me oyez contre se contenoient et continuoient les paroles et devises par la ville de Nancy de Jacquet de Lalain, qui encore étoit sur les rangs, attendant si pour celui jour il y viendroit homme qui à lui voulsist joûter: mais pour l'heure il étoit assez tard, si s'en tint atant (alors). Puis quand il vit que nul ne s'avançoit pour y venir, les comtes du Maine et de Saint Pol lui dirent qu'assez en avoit fait, et qu'heure étoit de soi partir; laquelle chose il fit.

Si se fit désarmer de son heaume, et se partit, et vint passer devant les hourts, en saluant les rois, reines, princes et princesses, dames et damoiselles, qui au passer moult courtoisement lui rendirent son salut. Si pouvez croire et sçavoir que de plusieurs il fut volontiers vu, et fort jalousé d'aucunes; qui n'étoit pas de merveilles: car de plus bel jeune écuyer pour lors on n'eut sçu querre, ni trouver; avec la beauté, qui en lui étoit, il étoit humble, courtois et débonnaire. Si est à croire pour certain, que la belle doctrine que par messire Guillaume de Lalain son père lui avoit été faite à son département, quand premièrement il alla à la cour du bon duc Philippe de Bourgogne, il l'avoit bien retenue: car depuis son trépas j'ai ouï dire à noble homme et de bonne créance, que jamais ne se fut allé coucher sans soi avoir confessé, pourtant qu'il s'eut senti être en péché mortel; parquoi on pouvoit croire pour certain, qu'il ne pouvoit faillir de parvenir au don de vertu, de prouesse et de bonne renommée, pour à laquelle parvenir toute sa

vie il contendit, ainsi comme ci après plus au long vous pourrez ouïr.

CHAPITRE XXI.

Cy fait mention comment Jacquet de Lalain jouta le lendemain, et de la venue du comte d'Angoulême frère du duc d'Orléans, lequel venoit d'Angleterre ou il avoit été prisonnier long espace de temps.

Assez avez ouï comment Jacquet de Lalain, après ce qu'il eut accompli et tenu son pas, revint en son hôtel, accompagné des comtes du Maine et de Saint Pol, et de grand'foison de chevaliers et écuyers; et aussi, qui n'est pas à mettre en oubli, grand' foison de hérauts et de poursuivants, trompettes et menestrels, lesquels tous ensemble le convoyèrent jusques en son hôtel, criants à haute voix, Lalain! Mêmement les hommes et enfants de la ville dont il y avoit grand'foison. Puis quand il vint pour entrer en son hôtel, il se tourna vers les seigneurs qui l'avoient à ce convoyé (accompagnés), en les remerciant moult courtoisement de l'honneur que fait lui avoient. Si s'en retournèrent iceux seigneurs devers le roi et le trouvèrent descendant jus des hourts, emsemble avec lui les reines, et monseigneur le Dauphin, madame la Dauphine et les autres princesses, dames et damoiselles, qui tous s'en allèrent au lieu et place où le banquet étoit assis; auquel assez tôt après Jacquet de Lalain arriva moult bien vêtu d'une riche robe vermeille, longue

jusques aux pieds et toute chargée d'orfévrerie, qui moult bien lui étoit séant: car il étoit haut, le viaire (visage) frais et coloré comme une rose. Il vint saluer le roi et toutes les reines, princesses et dames, lesquelles volontiers le virent et en spécial sur toutes, les dames dont par ci devant avons fait mention; auxquelles en général il eut cette nuit plusieurs devises: et tellement, et si modérément s'y gouverna, que chacune d'elles furent contentes: car sur tous autres il se sçavoit deviser en toutes choses qu'on lui demandoit. Il bailloit à chacun réponse selon ce qu'on lui mettoit en terme; parquoi il fut tant bien venu en l'hôtel du roi, que du grand jusques au petit chacun lui désiroit complaire. En cette nuit même le bon roi Charles le tint long temps en devises, parlant de plusieurs choses, auxquelles il répondit si modérément, que le roi fut très content et lui plut moult fort à l'avoir ouï parler.

Alors vint l'heure que les rois de France et de Sicile, les reines, princesses et dames furent assises, et toujours, comme il est accoutumé de faire assiette de banquet, on fit cette nuit pareillement. Jacquet de Lalain fut assis entre les deux princesses desquelles par ci devant avons parlé, avec lesquelles il se contint moult arréement (régulièrement): mais toutes fois la première, très secrétement, sans ce que l'autre dame s'en apperçut, lui donna un très riche diamant. Et pareillement en fit la seconde d'un moult bel rubis assis en un annel d'or. Si les prit, car nullement ne les eut osé refuser; car cha-

cune d'elles le désiroit avoir pour son passetemps· mais Jacquet de Lalain, ayant par tout regard et souvenance de la belle doctrine que à son département son père messire Guillaume de Lalain lui avoit fait, le contraignoit et enseignoit comment en tel cas il se devoit gouverner: et tant lui montroit de beau semblant l'une en derrière de l'autre, que à grand'peine il s'en put dépêcher, et avoit assez à faire tous les jours, autant qu'il fut par de là, de s'en sçavoir garder et de trouver occasion d'honnête fuite: car de tout le temps qu'il séjourna à Nancy, n'échappoit jour que de l'une où de l'autre ne fut envoyé quérir. Aucune fois il y alloit soi deviser, et autrefois non. Toutes fois il n'y avoit celle des deux, qui ne l'aimât moult chèrement, et si ce n'eut été la doubte (crainte) qu'aucun meschef ne lui en fut avenu, il ne fut pas si tôt retourné par deçà; car pour ce temps le roi l'avoit retenu de son hôtel: mais il trouva si gracieusement ses excusances que le roi en fut très content.

Or retournerons à parler de la joie et fête qui se fit à celui banquet, qui fut moult bel et riche; et où chevaliers et dames, se devisoient, en parlant d'armes et d'amour, et de ce que plusleur touchoit, comme en telles hautes, et nobles fêtes on a accoutumé de faire. Et là sur tous autres Jacquet de Lalain eut le bruit et la renommée de mieux avoir fait son devoir; et de bien et noblement avoir tenu le pas, comme chacun pouvoit savoir; et eut ce jour le prix, pour le mieux avoir accompli son emprise, dont il remercia le roi, la reine et toutes

les dames. Puis quand ce vint à l'issue du noble banquet, et que chacun se fut levé de table, tous se prirent à danser par la sale. Lors encommencèrent trompettes à sonner, et menestrels à jouer, et autres instruments mélodieux; et dames se prirent de tous côtés par la fête à danser, chanter et envoisier (égayer), et faire fête. Et d'autre part chevaliers et écuyers à s'assigner pour le lendemain joûter, comme ils firent; et fut la fête criée, et le prix donné à celui qui mieux avoit joûté à l'encontre de Jacquet de Lalain. Après ce, vin et épices furent apportés: si prirent congé et s'en allèrent à leurs hôtels, où ils se reposèrent jusques le lendemain matin que chacun s'en alla ouïr la messe. Puis allèrent à la cour, pour être à la messe du roi, où à cette heure nouvelles vinrent que le comte d'Angoulême devoit être là au dîner, lequel venoit de prison d'Angleterre, où il avoit été long temps tenu prisonnier. Si s'apprêtèrent tous les grands seigneurs, chevaliers et écuyers de l'hôtel du roi, qui lui allèrent au devant et l'amenèrent devers le roi, qui le reçut moult liement, et en lui faisant grand fête, l'embrassa en lui disant: « Beau cousin, vous nous soyez le très-bien venu, comme celui que désirions à voir. » — « Monseigneur, répondit le comte, Je loue notre Seigneur de vous voir en bonne prospérité de votre personne. » Lors il fut mené vers la reine, vers monseigneur le Dauphin, et madame la Dauphine, et vers les autres princes et princesses, qui le conjouirent et fêtoyèrent au mieux qu'ils purent; en spécial le duc d'Orléans son frère

et la duchesse sa belle sœur, et tous les autres seigneurs et dames de la cour.

Si fut à ce jour en la ville de Nancy, la joie, et fête renforcée pour la venue du comte d'Angoulême qui étoit cousin germain du roi. Le dîner fut prêt; l'eau fut apportée; si lavèrent, si s'assirent à table: de leur assiéte, des mets et entremets, dont ils furent servis, je ne vous veux tenir long conte; car assez est à croire que de tous les biens et vivres, qu'à ce jour on put recouvrer dedans la ville de Nancy et au pays à l'environ, furent servis moult plantureusement: le dîner accompli, se lévèrent de table. Le roi prit le comte d'Angoulême par la main, si se devisa à lui grande espace, puis se retira chacun en son lieu; et s'en allèrent apprêter ceux qui devoient joûter. Lors toutes les reines, dames et princesses allèrent monter sur les hourts. Jacquet de Lalain désirant de tout son cœur faire chose dont il fut mémoire, se fit armer; puis monta sur son destrier tout couvert et houssé d'autres nouvelles parures qu'il n'avoit eues le jour devant. Si le vinrent quérir le comte du Maine et le comte de Saint-Pol et l'amenèrent sur les rangs. A grand son de trompettes, et de ménestriels entrèrent au parc, en saluant les dames, lesquelles étoient montées sur les hourts, attendants après les joûteurs. Quand Jacquet de Lalain fut venu en son rang, assez tôt après arrivèrent grand foison de joûteurs. Entre les autres s'apprêta un chevalier, qui bien sembloit homme de haut affaire, lequel voyant Jacquet de Lalain, qui n'attendoit que la joûte, férit le destrier

de l'éperon; et pareillement le fit Jacquet, aûtant que leurs destriers purent courre sans s'épargner; si s'acconsuivirent (atteignirent) eux deux sur les écus, par telle vertu, que leurs lances volèrent en pièces; si passèrent outre. Lors recommencèrent la seconde course et s'atteignirent par si grand air, que leurs lances froyssèrent (brisèrent) jusques aux poings: mais sachez que Jacquet de Lalain donna si grand coup à son compagnon, qu'il le renversa jusques sur la croupe du destrier, tout étourdi; et tant, que pour ce jour il ne put plus rien faire; et convint qu'il s'en retournât en son hôtel: mais oncques Jacquet de Lalain n'en ploya l'échine; et vous dis pour certain, que celui jour il eut à faire à huit joûteurs, sans ce que oncques nuls d'eux le sussent avoir fait ployer; mais tout le jour étoit aussi frais et nouveau, qu'à l'heure qu'il y étoit entré dont il fut moult recommandé et prisé des seigneurs et dames qui là étoient; et sur tous autres, pour le jour, il fut tenu pour le mieux avoir fait.

CHAPITRE XXII.

Encore du même, et du partement du roi pour aller à Chalons en Champagne.

Or avint durant le temps que Jacquet de Lalain tenoit son pas, que le roi et le seigneur de la Va-

renne[1], arrivèrent surs les rangs; demenants grand bruit et si grand frainte (éclat) de trompettes, qu'il sembloit que terre et ciel dussent combattre ensemble; non point qu'ils voulsissent (voulussent) joûter à celui qui tenoit le pas, mais par une joyeuseté qui les mut à ce faire. Si coururent l'un contre l'autre quatre courses et rompirent chacun deux lances, et s'en retournèrent eux désarmer. Puis s'en vinrent mettre sur les hourts (échaffands) auprès des dames, cuidants (croyants) que nul ne les eut reconnu.

Jacquet de Lalain après qu'il eut tout le jour gardé son pas, tout heaumé, s'en partit, en passant devant les hourts vint en son hôtel, puis se fit désarmer, monta sur une petite haquenée et vint vers le comte de saint Pol, avec lequel il s'en alla à la cour devers le roi qui lui fit grande chère; et là encommencèrent à eux deviser des joûtes et de ce que ce jour y avoit été fait. Lors vint l'heure du banquet que chacun s'assit, comme la nuit devant avoient fait; et comme la nuit devant, le prix lui fut apporté par les dames. Puis après le banquet, chacun se prit à danser et à faire fête; trompettes et ménestreux ne cessèrent de corner jusques auprès du jour pour mieux resbaudir (égayer) la fête; chevaliers, et dames, de chanter, danser et deviser les uns aux autres; et toujours Jacquet de Lalain et les deux dames le plus du temps se retrouvoient, et devisoient de ce dont il leur venoit à plaisir; et pas-

(1) Jean de Brèzé seigneur de la Varenne. J. A. B.

soit temps avec elles, et autant en avoit l'une que l'autre; et toujours se départoit bien d'elles, sans ce que l'une sçut rien du fait de l'autre.

Et ainsi comme vous oyez, Jacquet de Lalain, pour le temps qu'il fut par de là, acquit si grand bruit et louange du roi, de la reine, de monseigneur le dauphin et de tous les autres princes, princesses, dames et damoiselles, qu'il n'y avoit celui ou celle que moult volontiers ne voulsit (voulut) ouïr ses devises et avoir son accointance; et avec ce se gouverna si modérément tous les jours qu'il tint le pas, qu'il emporta le nom et le los pour le mieux faisant de tous ceux qui joûtèrent à l'encontre de lui. Puis quand les jours furent passés, car il n'est fête qu'il ne convienne cesser, le roi, qui bonne espace avoit été ès marches de Bar et de Lorraine, pour aucuns ses hautes affaires, se partit et alla vers Châlons en Champagne; ensemble et en sa compagnie, la reine de France, la reine de Sicile, monseigneur le Dauphin, madame la Dauphine, la duchesse d'Orléans, la duchesse de Calabre et autres hautes princesses et dames, et la plupart de ceux qui à la fête de Nancy avoient été. Et d'autre part y vinrent de France et de Champagne plusieurs autres chevaliers, dames et damoiselles; parquoi la fête en commença plus grande que paravant n'avoit eu à Nancy, et dura assez bonne espace, tant de joûtes qui se firent, comme d'autres plusieurs ébattements qu'un chacun jour s'y faisoient, où Jacquet de Lalain se gouverna si modérément, qu'au dessus de tous ceux qui y furent emporta le bruit et la renommée pour le mieux faisant.

CHAPITRE XXIII.

CY PARLE D'UN CHEVALIER SICILIEN, QUI ÉTOIT DE L'HÔTEL D'ALPHONSE ROI D'ARRAGON ET DE SICILE; ET QUI PORTOIT UNE EMPRISE POUR FAIRE ARMES.

En ce temps, comme vous avez ouï, Jacquet de Lalain désiroit de tout son cœur de parvenir à la haute vertu de proüesse et de bonne renommée, afin que durant son jeune âge il pût tant faire, par ses grandes œuvres et vertus, lui qui étoit premier et aîné fils de la maison de Lalain, et afin qu'en lui ne défaillit la renommée, que les vaillants et nobles chevaliers ses prédecesseurs avoient eu, et qu'elle ne prit fin en lui; mais de tout son cœur et très souvent faisoit ses prières à Dieu et à la Vierge Marie sa mère, pour accroître et augmenter la maison d'ou il étoit issu, qu'ils lui voulsissent (voulussent) octroyer de parvenir a son intention et désir. Or advint qu'en assez brief temps, un chevalier sicilien, de l'hôtel d'Alphonse roi d'Arragon [1], nommé messire Jean de Boniface homme de bonne renommée, très expert et vaillant en armes, se partit de la cour du roi d'Arragon son seigneur. Ayant

(1) Alphonse Ier. roi d'Aragon cinquième du nom, competiteur heureux de René d'Anjou, s'était emparé du trône de Naples et le posséda jusqu'à sa mort. J. A. B.

pris congé de lui, passa Lombardie, Bourgogne, et Savoie, et tant fit par ses journées qu'il arriva en la ville d'Anvers au pays de Brabant, dont alors étoit prince et seigneur, le très excellent et très victorieux prince Philippe duc de Bourgogne; en laquelle ville celui chevalier Sicilien entra le vingt sixième jour du mois de Septembre, l'an mil quatre cent quarante cinq, où en celui temps. Aucuns jours auparavant Jacquet de Lalain étoit arrivé, non sachant du chevalier sicilien.

Si advint le lendemain vingt-septième jour du dit mois, qu'icelui chevalier sicilien se partit de son hôtel, accompagné de ceux quil avoient amenés avec lui, et s'en alla à la grand' église parochiale (paroissiale) de la ville d'Anvers, portant à sa jambe senestre (gauche) un fer, à manière et façon d'un fer que portent les esclaves, pendant à une chainette d'or; et avec ce venoit après lui un poursuivant d'armes, ayant vetu la cotte d'armes d'icelui chevalier; et ainsi comme vous oyez messire Jean Boniface ouït la messe en icelle église: puis, la messe ouïe, s'en retourna en son hôtel et en ce même état. Cette nouvelle chose advenue fut tantôt sçue par la ville et rapportée à Jacquet de Lalain qui alors n'étoit qu'écuyer.

Quand les nouvelles lui en furent apportées; humblement et dévotement regracia notre Seigneur, et la Vierge Marie sa mère, en leur priant à mains jointes qu'ils lui voulsissent donner conseil et aider en toutes ses affaires; car à cette heure il lui sembla qu'il véoit venir et apparoir les prières

et requêtes qu'un chacun jour leur avoit fait, et qu'elles avoient été ouïes et exaucées. Si pensa moult fort en cette matière, et lui sembla que le chevalier n'étoit point venu de si lointaines terres, et aussi par les enseignes qu'il portoit, que ce ne fût à intention de faire armes; si en désira moult à sçavoir la vérité, car son désir étoit de le savoir; et afin d'en être conseillé à la vérité, il envoya quérir le roi d'armes de la toison [1], lequel en ces matières et autres hautes choses étoit très expert, et connoissoit tout ce qui en tel cas appartenoit. Et advint si bien, que Toison-d'or, ainsi nommé, étoit pour celui jour en la ville d'Anvers; lequel fut prêt, et vint vers Jacques de Lalain, et lui demanda la cause pourquoi il l'avoit mandé. Lors Jacques de Lalain le prit par la main, et tout en souriant lui dit: « Toison-d'or, mon ami, vous me soyez le très bien venu. » Si le tira à part, et lors lui commença à parler du chevalier sicilien, et lui raconta qu'il lui avoit été rapporté par aucuns de ses gens et autres notables hommes, qu'en la grand' église de la ville avoient vu un chevalier étranger portant au-dessous de sa jambe une emprise, qui étoit signe de vouloir faire armes. « Et pour ce, dit-il, Toison, mon ami, que tout mon désir est d'acquérir bon los et renommée, je serois et voudrois être prêt de déli-

(1) C'était alors le Fèvre, seigneur de Saint-Remy qui a publié l'histoire de son temps, ouvrage intéressant qui fera partie de cette collection. Saint Remy eut pour successeur dans son emploi, Georges Chastellain, auteur de cette vie de J. de Lalain. J. A. B.

vrer le chevalier, pourvu que ce soit le plaisir et vouloir de mon très redouté seigneur et prince monseigneur le duc; si sachez que c'est la cause principale pourquoi je vous ai mandé venir vers moi, pour avoir votre bon conseil et avis; et comment en cette chose je me pourrois conduire. »

Lors Toison-d'or, moult joyeux, fut un peu sans parler; et pensant le haut et bon vouloir du jeune écuyer, lui répondit: « Jacquet de Lalain, de votre haut vouloir et bon courage, j'ai grand'joie en mon cœur; mais je vous avertis qu'en nulle manière vous ne devez toucher à l'emprise du chevalier, sans la licence et congé du duc votre maître et seigneur; lequel à présent n'est point par deça, mais est allé en pélerinage à Notre-Dame de Boulogne; et j'espère, au plaisir de notre seigneur, que son retour sera bref; et vous conseille pour le meilleur, que vous alliez pardevers son chancelier, comme celui qui représente sa personne, et lui contiez votre cas, ainsi que vous avez vouloir et intention de faire. » Le conseil et avis de Toison-d'or sembla être bon à Jacquet de Lalain, et aux gentilshommes, qui avec lui étoient. Si se partit de son hôtel, et vint vers le chancelier [1], auquel il raconta tout au long la cause de sa venue. Le chancelier oyant le haut vouloir et courage de Jacquet de Lalain moult joyeusement lui répondit; que de bon cœur il l'aideroit et conseilleroit en tout ce

(1) Le chancelier de l'ordre de la Toison-d'or, était à cette époque Jean Germain, évêque de Châlons-sur-Saone. (Voyez *historia de la*

qu'il lui seroit possible, jusques au retour du duc. Jacquet de Lalain, comme celui qui étoit instruit et sachant les honneurs mondains plus que homme de son âge, moult humblement remercia le chancelier, le quel lui avoit dit tout au long ce qu'il avoit à faire.

CHAPITRE XXIV.

CY FAIT MENTION COMMENT JACQUES DE LALAIN ENVOYA LE ROI D'ARMES DE LA TOISON D'OR PAR DEVERS LE CHEVALIER SICILIEN, POUR SÇAVOIR SA VOLONTÉ, ET POUR QUELLE CAUSE IL ÉTOIT LA VENU PORTANT EMPRISE POUR FAIRE ARMES; ET LA RÉPONSE QUE FIT LE CHEVALIER.

QUAND Jacques de Lalain et le chancelier se furent devisés et au long eurent parlé de cette matière, le dit de Lalain appela Toison d'or et lui dit qu'il allât devers messire Jean de Boniface, lui dire de par lui, que n'aguères, depuis qu'il étoit arrivé en la ville d'Anvers, il lui avoit été rapporté par plusieurs gentils hommes et autres, qu'il avoit été vu en la grand' église parochiale (paroissiale), et que par la ville, en retournant vers son hôtel, il portoit une enseigne, qui étoit en manière d'un fer d'esclave; et avec ce avoit après lui un poursuivant

insigne orden del Toyson de oro, par Julian de Pinedo y Solazar, T. 2. in-folio). J. A. B.

vêtu de cotte d'armes, par lesquels deux signes on pouvoit sçavoir et percevoir qu'il désiroit faire armes. « Et pour ce, Toison, dit Jacques de Lalain, vous direz au chevalier de par moi, que pour l'alléger et ôter hors de ce danger, si c'est le bon plaisir du duc mon seigneur, je lui accomplirai de bon vouloir le contenu de son emprise; et que jusques à la venue du duc il veuille avoir patience. »

Quand Toison-d'or ouït la requête et charge que lui bailloit Jacques de Lalain de faire ce message par devers le chevalier sicilien, il répondit que de bon cœur il le feroit: Si s'en partit et vint au logis du chevalier, et le trouva en sa chambre; si lui fit la revérence, comme celui qui bien le sçavoit faire, et le salua de par Jacques de Lalain. Et lors après la salutation et le bien venant que lui fit le chevalier, Toison-d'or tout au long lui raconta la cause de sa venue. Puis eux deux se devisèrent de cette matière et de plusieurs autres; et après toutes paroles et devises que le chevalier et Toison-d'or eurent ensemble; celui chevalier moult arréement (regulièrement) répondit à Toison et lui dit: « Toison-d'or, depuis que par deçà je suis arrivé, j'ai tant ouï dire et raconter de bien, de Jacques de Lalain par qui vous êtes ici envoyé, que j'en loue Dieu, et regratie à vous, Toison, qui m'en avez apporté la nouvelle. Et pourtant, je vous réponds, que pour le grand sens, vaillance et bonne renommée que je sens, et ai ouï dire de sa personne, je suis content d'avoir à besogner avec lui, et d'attendre la venue et le bon plaisir du duc. » Et afin que Toi-

son crut que sa volonté étoit telle, il le prît par la main et lui dit et promit qu'ainsi le feroit.

Toison-d'or ayant ouï la volonté du chevalier, prit congé de lui, et retourna vers Jacques de Lalain, et lui fit rapport tout au long, ainsi que le chevalier sicilien lui avoit dit et promis de faire. Jacques de Lalain ayant ouï par Toison la réponse et volonté du chevalier, fut moult joyeux; et chargea à Toison d'aller par devers le chancelier, pour faire son rapport tel que par le chevalier Sicilien lui avoit été répondu. Lors Toison, sans faire séjour, vint vers le chancelier auquel il rapporta tout au long les paroles et réponse que lui avoit fait le chevalier.

Le chancelier ayant ouï Toison-d'or, répondit, que son avis étoit que Jacques de Lalain assemblât le plus grand nombre de chevaliers et écuyers que pour l'heure il pourroit trouver, pour au surplus avoir avis et conseil sur ces matières, et comment il s'y avoit à conduire. Jacques de Lalain, par le conseil du chancelier, assembla plusieurs chevaliers, et écuyers auxquels il dit et raconta tout ce qu'il avoit intention et propos de faire. Parquoi il leur requit et pria que sur cette matière ils lui voulsissent (voulussent) donner conseil et comment pour le mieux il en pourroit faire: et leur conta l'avis et conseil qui par le chancelier lui avoit été baillé, lequel conseil sembla bon à eux tous, et s'y accordèrent. Alors Jean seigneur d'Arcy, qui étoit là en celle assemblée, s'approcha et dit à Jacques de Lalain: « Sur tous les nobles hommes que je connoisse des marches de

par-deça, vous êtes celui à qui je voudrois plus volontiers faire service et plaisir, et désirerois votre bien et honneur: mais en vérité, sans que je sçusse oncques rien de votre fait, j'avois fait parler au chevalier sicilien par le roi d'armes d'Artois, auquel il a promis, ainsi comme il m'a rapporté, que pour le présent il ne fera armes avec autres qu'avec moi. » Et après qu'il eut ce dit, il pria au chancelier, qui là étoit, qu'il lui pleut mettre la chose en délai jusques au lendemain. Alors Jacques de Lalain répondit et dit: « Seigneur d'Arcy, je connois et vois par vous que me voulez et désirez faire un grand plaisir de me vouloir ôter hors de si grand'peine; mais s'il vousplaît, monseigneur le chancelier qui est ici, n'en laira point pourtant à demander aux nobles hommes qui sont ici leur opinion, quelle chose j'ai à faire sur la réponse du chevalier sicilien.

Alors le chancelier voyant le grand vouloir et le grand désir de Jacques de Lalain, demanda l'avis aux nobles hommes qui là étoient. Si fut l'avis d'eux tous, et en spécial du chancelier, que Toison-d'or fût renvoyé par devers le chevalier, pour lui remercier de la bonne réponse qui par icelui Toison-d'or avoit été faite; et qu'il dit à icelui chevalier, qu'il lui plût avoir patience jusques à la venue du duc; etavec ce lui dit, qu'au cas que se ce seroit son bon plaisir, que Jacques de Lalain iroit par devers lui pour toucher à sa dite emprise. Si fut avisé que deux écuyers nobles de nom et d'armes; l'un nommé Hervé de Meriadet, et l'autre Maillart de Flensin, iroient avec Toison-d'or par devers le

chevalier, comme ils firent. Lors, eux là venus, Toison-d'or parla au chevalier et le remercia de toutes les paroles et promesses qui par icelui Toison, au nom du chevalier, avoient été rapportées à Jacques de Lalain, qui grandement l'en remercioit. Et lors Toison dit au chevalier: « Monseigneur, Jacques de Lalain a envoyé par devers vous ces deux gentishommes et moi, pour vous remercier de la bonne réponse que dernièrement vous me fites quand je vins par devers vous; laquelle de par vous j'ai dit à Jacques de Lalain, qui derechef vous en remercie. »

Ainsi furent leurs devises; et le prit le chevalier bien en gré: si répondit à Toison-d'or: « Toison, j'ai bonne souvenance qu'avez été par devers moi de par Jacques de Lalain; et aussi je crois assez qu'êtes bien mémoratif des paroles et réponses que je vous fis. Et encore de rechef je vous dis, que depuis que vous parlâtes à moi pour celui Jacques de Lalain, si le plus grand prince du monde eût envoyé par devers moi pour faire armes, je ne l'eusse point reçu: car pour vérité, j'ai tant ouï dire et raconter de biens et grandes vertus qui sont en celui Jacques de Lalain, que je me tiens à bien heureux d'avoir rencontré homme tant bien renommé: pourquoi je loue Dieu, et lui prie de sa grâce que des armes emprises de nous deux puissions partir ensemble à honneur. Et dès maintenant, Toison, vous lui direz que le tiens pour mon frère, et le mercie grandement de l'honneur qu'il m'a fait; et suis très content d'attendre à la venue du duc, et d'ouïr ce qu'il

lui plaira à en ordonner. » Après ces paroles et autres devises qu'ils eurent tous quatre ensemble, ils prirent congé du chevalier et retournèrent par devers Jacques de Lalain: et là, mot après autre fut raconté et dit, en la présence du chancelier, la réponse de messire Jean de Boniface, dont Jacques de Lalain eut moult grand'joie au cœur et en loua notre seigneur.

CHAPITRE XXV.

COMMENT LE CHEVALIER SICILIEN VINT A LA COUR DU DUC; OU JACQUES DE LALAIN, PAR SON CONGÉ ET LICENCE, TOUCHA A SON EMPRISE POUR FAIRE ARMES DE CHEVAL ET DE PIED.

Assez tôt après, le duc de Bourgogne retourna de son pelérinage et vint en la ville d'Anvers. Jacques de Lalain sachant la venue du duc, lui alla au devant. Si entra le duc dedans la ville d'Anvers où il fut reçu à grand' joie et liesse des nobles et commun peuple de la ville. Puis quand ce vint le lendemain, Jacques de Lalain assembla grand'foison de seigneurs ses parents et amis, pour l'accompagner par devers le duc; où il vint, et lui fit sa requête, laquelle par le duc lui fut bénignement accordée. Et d'autre part, messire Jean de Boniface envoya requérir au duc que ce fût son bon plaisir qu'il lui allât faire la révérence, ainsi comme il appartenoit:

le duc lui accorda, et bailla jour pour y venir, ainsi comme requis l'avoit. Le jour venu, le dit chevalier, en tel état comme il avoit accoutumé à aller au moûtier et par la ville, portant son emprise, vint devers le duc, duquel il fut reçu très honorablement. A cette heure Jacques de Lalain, sachant la venue du chevalier, vint en la présence du duc devant lequel il renouvela son congé; puis marcha avant et s'approcha de messire Jean de Boniface, et lui dit ainsi: « Messire Jean de Boniface, je vois que vous portez emprise pour faire armes; parquoi j'ai pris congé de mon très redouté seigneur et prince, que vous voyez ci présent, de toucher à celle, s'il vous plaît; et de vous accomplir à l'aide de Dieu, les armes, telles qu'en vos chapitres sont contenues; lesquelles je crois être telles que nobles hommes doivent faire, et de ce ne fais nulle doute.» Alors celui messire Jean de Boniface répondit: « Jacques de Lalain, je vous mercie de l'honneur par vous à moi fait, et suis très joyeux et content que vous y touchiez, par ainsi que vous m'accomplirez les armes contenues en mes chapitres, lesquels je vous offre bailler par écrit. » Lors Jacques de Lalain à (avec) chère joyeuse répondit qu'il étoit content, et marcha avant, et toucha à l'emprise d'icelui chevalier, en la présence du duc, qui alors accepta aux dessus dits de Boniface et de Lalain, d'être leur juge; et leur dit qu'il aviseroit le lieu, et leur feroit sçavoir le jour qu'ils pourroient faire leurs armes. Lors, tantôt après ces choses dites et proférées, celui de Boniface prit congé du duc et

retourna en son hôtel, où il ne demeura guères qu'il envoyât à celui Jacques de Lalain les chapitres de ses armes, qui sont tels que ci-dessus s'ensuivent.

CHAPIRE XXVI.

Les chapitres des armes à cheval de messire Jean de Boniface.

A l'honneur et louange de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa très glorieuse Vierge mère, et de monsieur Saint Georges, Je, Jean de Boniface, chevalier, natif du royaume de Sicile, fais sçavoir à tous princes, barons, chevaliers et gentils-hommes sans reproche, que pour servir ma belle dame et pour parvenir au titre de prouesse, dû bon congé et licence de très excellent, très puissant, et très victorieux prince le roi d'Arragon et de Sicile, deçà et delà le Phare, de Valence, de Jérusalem, de Hongrie, de Maïorque, de Minorque, de Corsego (Corse) et de Sardaigne, comte de Barcelonne, duc d'Athènes, comte de Roussillon et de Pulsardin; je porte une emprise, sous laquelle se contient faire armes à cheval et à pied; par ainsi et par telle condition que celui qui premier touchera à ma dite emprise fera armes avec moi, selon le contenu de mes chapitres ci-dessous écrits.

Le premier, que nous ferons armes à cheval; et celui qui premier de nous deux aura rompu six lan-

ces par le fust (fois), de droite encontre sur son compagnon, acquerra un joyel tel et de tel prix que bon semblera à celui qui n'aura point rompu les dites six lances; lequel joyel sera porté et présenté par celui même qui l'aura perdu, à une dame ou damoiselle, que celui qui l'aura acquis lui ordonnera et nommera en la cour de très haute et très redoutée princesse la duchesse de Bourgogne et de Brabant: toutes fois, si aucunes des dites lances se rompoient par le fer, elles ne seroient point tenues pour rompues.

Le second chapitre est, que s'il avenoit que l'un de nous deux fût porté par terre de coup de lance et de droite atteinte sur le harnas, celui à qui le cas en adviendra, sera tenu de soi rendre prisonnier à celui qui l'aura porté par terre; et pour son acquit et délivrance, sera tenu de donner à la dame ou damoiselle, devers laquelle il sera envoyé, l'armure de tête qu'il portera à faire les dites armes.

Le troisième chapitre est, que nous serons armés de tels harnas qu'il nous plaira, à faire armes à cheval, doubles ou saingles (seuls), et tout sans mal engin; et n'y aura avantage en l'arrêt, que ainsi le porte qu'on en la guerre.

Le quatrième chapitre est, que chacun de nous deux portera lances de telle grosseur qu'il lui plaira; sauf qu'elles seront de mesure et de longueur, et à mesurer depuis l'arrêt jusques au bout de la pointe de la lance; desquelles lances je baillerai la mesure: et pourra chacun porter garnison de fer et de rondelles (écus) telles que bon lui semblera.

Le cinquième chapitre est, que nous ferons les dites armes à la toile, laquelle sera de cinq pieds de hauteur et non plus.

Le sixième chapitre est, que s'il avenoit que les dites armes de cheval ne se pussent accomplir à la première journée, nous serons tenus de les parfaire au jour après ensuivant; au cas toutes fois que nous, ou l'un de nous deux, n'ait essoine (empêchement) de son corps par maladie ou blessure, tellement qu'il ne put chevauver ou porter harnas.

CHAPITRE XXVII.

S'EN SUIVENT LES CHAPITRES DES ARMES A PIED DE MESSIRE JEAN DE BONIFACE.

Le premier chapitre est, que nous serons armés de harnas à combattre en lices, ainsi que bon nous semblera; sans crochet et sans quelque mal engin, et sans porter chose qui soit défendue de porter de par notre mère sainte église.

Le second chapitre est, que chacun de nous deux pourra porter lances ou épées de jet, pour jeter ainsi que bon lui semblera; et incontinent après le jet fait, combattrons de haches, d'épées et de dagues accoutumées de porter en batailles de lices, jusques à tant que l'un de nous deux soit chu de main, de genouil, ou de tout le corps à terre, ou rendu à son compagnon: et celui à qui Dieu don-

nera la victoire, quittera le vaincu, pour l'épée dont il aura fait les dites armes, ou qu'il aura portée en la lice pour combattre.

Le troisième chapitre est, que celui qui touchera à ma dite emprise, sera tenu de moi délivrer, en accomplissant le contenu de mes chapitres, par devant très excellent et très puissant prince le duc de Bourgogne et de Brabant, en dedans un mois ou six semaines après qu'il aura touché à ma dite emprise.

Le quatrième et dernier chapitre est; afin qu'il apperre à tous, que les choses dessus écrites procèdent de ma propre volonté et que je les veux de point en point faire et accomplir, Je, Jean dessus nommé, ai scellé ces présents chapitres du scel de mes armes, et signé de ma main, le premier jour du mois d'Avril, l'an mil quatre cent quarante-cinq.

Iceux chapitres baillés par le dit chevalier et montrés à Jacques de Lalain, furent par lui, et par ceux qui le conseillèrent, visites tout au long; lesquels de point en point il accepta et conclut; et moyennant la grâce de notre Seigneur et de sa très digne mère, sans y rien ajouter de nouvel ni faire refus, promit de les entretenir.

CHAPITRE XXVIII.

Cy devise comment Jacques de Lalain fit ses armes a cheval a l'encontre du chevalier sicilien.

Le duc de Bourgogne voyant les choses ainsi avancées, et le désir et intention que les deux parties avoient d'accomplir leur emprise, ordonna le lieu et la place en sa bonne ville de Gand : et là furent les lices faites et ordonnées à faire les armes à cheval et à pied, bien et honorablement préparées et mises à point; et leur fut baillé jour pour les faire et accomplir en cette ville de Gand, le quinzième jour du mois de Décembre, l'an dessus dit. En laquelle ville celui messire Jean de Boniface fut l'espace d'un mois durant, avant que les armes se fissent. Et d'autre part Jacques de Lalain, sachant le jour qui leur étoit assigné, arriva en la ville de Gand, où il entra bien atout (avec) cinq cents chevaux en sa compagnie, où étoit le comte de Saint-Pol, le seigneur de Fiennes son frère et plusieurs autres grands seigneurs, tant de la cour du duc, comme de ceux du sang et lignage de celui Jacques de Lalain. Si s'en vint descendre en son hôtel qu'il trouva préparé et ordonné, où en ce jour il fit grands dîners et soupers. Puis après, quand ce vint le lendemain, chacun d'eux se prépara et ordonna, pour accomplir et mettre à fin leur emprise. Si furent ordonnés par le duc deux chevaliers notables

de sa cour, pour être du conseil de celui messire Jean de Boniface, dont l'un fut messire Guillebert de Lannoy, et l'autre [1].....

Si avint qu'à l'après dîner, que l'heure vint que les deux champions devoient faire leurs armes, le duc de Bourgogne étoit leur juge; et y étoit présent le duc d'Orléans, le comte de Charolois et plusieurs autres grands seigneurs qui étoient montés sur les hourts moult richement parés et ordonnés pour eux. Alors entra dedans les lices le chevalier sicilien, monté et armé, prêt pour attendre Jacques de Lalain, lequel, bonne espace après, se partit de son logis, monté, armé et richement paré. Si vint chevauchant par les rues; mais sachez pour vérité, que les fenêtres et huis des maisons qui étoient sur les rues par où ils passoient, étoient bien garnies de dames, de damoiseilles, bourgeoises et pucelles, qui toutes alloient priant à Dieu qu'à son grand honneur il put faire retour. Si pouvez croire et savoir que de maintes il fut jalousé; car pour certain, plus bel écuyer, mieux fait ni formé de tous membres, on n'eût sçu trouver ni querre, comme autrefois a été dit.

Tant chevaucha Jacques de Lalain, en passant par les grands rues, qu'il vint au lieu et place où étoient les lices, moult grandement accompagné de comtes, barons, chevaliers et écuyers; et entra dedans celles où il trouva messire Jean de Boni-

(1) Il y a ici une lacune dans le manuscrit 118 de l'ancienne abbaye de Saint Germain-des-Prés, que j'ai sous les yeux. J. A. B.

face appareillé de le recevoir. Il passa outre par devant le hourt (échafaud) du duc, lui fit la révérence, et se tira au lieu où il devoit être; et d'autre part le chevalier qui l'attendoit s'apprêta et prit sa lance: si les baissèrent eux deux, et vinrent courant l'un contre l'autre, autant que chevaux se pouvoient étendre. Certainement le chevalier sicilien sembloit bien à voir, être homme de guerre: il étoit bel à cheval et joint en ses armes, et tant bien portant sa lance, que de chacun étoit loué et prisé. Si s'attaindirent (atteignirent) eux deux des lances, qui étoient moult roides et pesantes, par telle vertu qu'il sembloit qu'ils se dussent foudroyer l'un l'autre. Jacques de Lalain, qui étoit fort et puissant et fort chargé de harnas, ne se montroit pas si bel, ni si gent, comme faisoit le chevalier: mais Jacques de Lalain aux rencontres qu'ils faisoient, faisoit très fort ployer icelui Boniface. Certes ils firent moult de belles courses et fortes atteintes l'un contre l'autre, sans faillir que toujours ne s'atteindissent; et en firent plusieurs sans rompre leurs lances, car elles étoient grosses et pesantes. Nonobstant ce, ne cessèrent de courir et férir l'un contre l'autre jusques à la nuit, que le duc, qui étoit leur juge leur fit requerre qu'ils fussent contents de n'en plus faire, et que tous deux avoient bien et vaillamment fait leur devoir; et aussi qu'ils devoient encore faire leurs armes à pied; et pourtant devoient être contents de cesser et eux retraire (retirer). Si y eut à cette heure de la part des deux champions de Boniface, et de Lalain, de gracieuses réponses, en disant

que le duc ne devoit prier ni requerre, mais comme leur juge leur pouvoit et devoit commander. Enfin le duc leur fit dire qu'au regard des armes de cheval il les tenoit pour accomplies : toutefois Jacques de Lalain n'en étoit pas bien content, pour ce que le dit Boniface avoit rompu trois lances, et lui n'en avoit rompu que deux et une éclatée : mais véritablement celles de Jacques de Lalain étoient trop plus grosses que celles du chevalier, et bien se montroit aux grandes atteintes qu'ils faisoient. Et entre les autres le dit Jacques de Lalain attaindit (atteignit) le dit messire Jean de Boniface en la joue de son heaume, si grand coup qu'il demeura grand temps tout étourdi, et ne savoit où il étoit. Et combien que le dit de Boniface eut rompu plus de lances que le dit Jacques de Lalain, comme dit est, toutefois Jacques de Lalain, fit autant ou plus d'atteintes, et plus dure que le dit de Boniface ne fit sur lui : et à la vérité tous ceux qui les virent, disoient que jamais n'avoient vu pour autant de courses, faire de plus belles et dures attaintes qu'ils avoient fait tous deux ; et finalement ils se contentèrent tous deux. Ainsi se passèrent les armes à cheval, à l'honneur des deux parties ; et aussi il étoit nuit, et étoient torches allumées, et s'en r'allèrent les dits de Boniface et de Lalain, par les entrées par où ils étoient entrés, sans r'aller ensemble.

CHAPITRE XXIX.

COMMENT LES ARMES A PIED FURENT FAITES ET ACCOMPLIES : ET COMMENT LE DUC DE BOURGOGNE FIT CHEVALIER JACQUES DE LALAIN.

QUAND ce vint le lendemain, après ce que les armes de cheval furent faites et accomplies, le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, le comte de Charolois et plusieurs autres grands seigneurs montèrent ès hourts, où le jour de devant avoient été. Alors, eux venus, le chevalier sicilien, accompagné de deux notables chevaliers ses conseillers, ensemble ses serviteurs, tous à pied, depuis son hôtel jusques dedans les lices, armé de tout son harnas, et cotte d'armes vêtue, entra dedans les lices; puis alla faire la révérence au duc son juge, et après s'en retourna à son pavillon, où il fut moult grand espace en attendant Jacques de Lalain. Et la cause de la demeure de celui de Lalain fut pour attendre la venue du duc de Clèves, laquelle venue il savoit être prochaine, par plusieurs messages qui lui étoient venu dire et nuncier (annoncer). Et pour ce que le duc son juge lui fit savoir qu'il vint et que le dit de Boniface étoit pieça venu, Jacques de Lalain n'osa plus delayer (différer), ni attendre après le duc de Clèves; si monta à cheval, et après lui trois pages sur trois chevaux moult richement parés et couverts de tissus d'or.

En sa compagnie y avoit grand nombre de grands seigneurs, chevaliers et écuyers, qui l'ac-

compagnèrent et conduisirent jusques dedans les lices. Si alla faire la revérence au duc, puis s'en alla dedans son pavillon pour soi armer, car il étoit venu désarmé de la plupart de son harnas. Et durant le temps que celui Jacques s'armoit, le duc de Clèves arriva et vint faire la révérence au duc de Bourgogne, et après s'en alla tout droit voir Jacques de Lalain en son pavillon, là où on l'armoit; qui fut très grande joie à celui de Lalain, et non sans cause, car ils avoient été nourris ensemble en enfance. Et après ce que Jacques de Lalain fut armé, se partit de son pavillon avec le duc de Clèves et autres grands seigneurs qui l'accompagnèrent jusques devant le hourt (échaffaud) du duc, et lui requit que de sa grâce lui voulsist (voulut) donner l'ordre de chevalerie: le duc moult bénignement lui octroya. Si descendit le duc jus de son hourt, et vint en bas, et lors le dit Jacques de Lalain tira son épée hors du feutre (fourreau). Si se mit à un genou, et de rechef requit au duc qu'il lui plut le faire chevalier et lui donner l'ordre de chevalerie. Le duc prit l'épée et en donna l'accolée à Jacques de Lalain, en lui disant: « Bon chevalier puissiez vous être, au nom de Dieu, de notre Dame et de monseigneur Saint George! » Et puis le baisa en la bouche et en le baisant hurta son front à la visière du dit de Lalain. Et après ce messire Jacques de Lalain s'en retourna en son pavillon. Puis quand il y fut venu, changea harnas de tête et combattit en harnas à façon d'une demie visière, car il avoit le nez et le dessus du visage découvert.

Après toutes ces choses faites, les bâtons[1] de quoi ils devoient combattre, furent visités; et puis les cris et défenses faites. Alors messire Jean de Boniface issit hors de son pavillon, embâtonné des bâtons de quoi il devoit combattre : et pareillement en fit messire Jacques de Lalain. Si vinrent marchants moult fièrement l'un contre l'autre : puis quand ils s'approchèrent, ils jetèrent leurs lances l'un contre l'autre, et droit devant le hourt (échaffaud) du duc. Après le jet des lances fait, encommencèrent à combattre de haches, bien et vaillamment. Si avint qu'en combattant, messire Jacques de Lalain très aprement fit perdre la hache d'une des mains de celui de Boniface : mais depuis il la recouvra, et encommencèrent à combattre comme devant. Si avint qu'en combattant, messire Jacques donna si grand coup au chevalier son adversaire qu'il lui fit tourner le corps de côté : et de rechef se combattirent moult fièrement et férirent de grands coups l'un sur l'autre. Mais ne demeura guère, que messire Jacques, qui étoit fort et puissant, hâta tant le chevalier et férit si vivement dessus lui, que de toutes les deux mains, il lui fit perdre et abandonner la hache. Lors le chevalier sicilien, se voyant débâtonné de sa hache, cuidoit (croyoit) prendre celui messire Jacques par sa visière; mais lui, moult vivement par sa grand force le rebutoit toujours arrière du bout de sa hache; tellement qu'icelui de Boniface ne le pouvoit aprocher.

(1) Bâtons se prend ici pour toutes espèces d'armes offensives telles que épées, haches, etc. J. A. B.

Alors le duc d'Orleans, voyant le chevalier sicilien tant fort oppressé qu'il étoit mené jusques à la grosse halaine, dit au duc: « Beau frère, comment l'entendez vous ? Vous voyez ce gentil chevalier en quel état il est: si ainsi est que du tout ne voulez son deshonneur, il est heure que jetez votre bâton. » Le bon duc de Bourgogne, oyant son beau frère le duc d'Orléans, et connoissant la vaillance des deux bons chevaliers, jeta le bâton. Et alors les gardes du champ, sans plus arrêter, ne les souffrirent combattre; et les prirent tous deux et les amenèrent devant le hourt du duc, qui leur dit: « Vous avez bien et honorablement combattu et fait vos armes, et les tiens pour accomplies, et vous prie que vous touchiez ensemble, et que de ci en avant soyez frères et bons amis. » Ainsi furent celles armes accomplies; et s'en retourna le dit de Boniface tout à pied en son hôtel, et sa compagnie avec lui, comme il étoit venu. Et d'autre part messire Jacques de Lalain monta sur son cheval qui étoit couvert de nouvelle parure; et après lui alloient chevauchants ses trois pages, tout nouveau habillés de robes, et les chevaux couverts de trois diverses couleurs de tissus de riche drap d'or; et vint en son hôtel moult grandement accompagné, trompettes et clairons sonnants devant lui, qui étoit grand' mélodie à ouïr.

Après ces choses faites et accomplies, et que plusieurs festoiements furent faits au chevalier étranger, le duc de Bourgogne, comme noble prince, fit de grands et honorables dons à messire Jean de

Boniface, tant en or, monnoye, comme en vaisselle et drap de soye; dont le chevalier en remercia le duc bien et honorablement, et prit congé de lui. Puis après messire Jacques de Lalain le festoya, et lui donna un moult beau don; dont messire Jean de Boniface l'en remercia et prit congé de lui, et s'en retourna en France devers le roi Charles.

CHAPITRE XXX.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN ENVOYA EN FRANCE UN HÉRAUT POUR FAIRE ARMES : MAIS POUR LORS LE ROI NE VOULUT SOUFFRIR QUE NUL DE SA COUR EN FIT RIEN.

MESSIRE Jacques de Lalain désirant de tout son cœur poursuivre les armes, et tant faire que par ses hautes et louables entreprises à toujours fut mémoire de ses hauts faits, et que sa renommée ne fut jamais éteinte mais augmentée, envoya en France, à intention d'y faire armes: et élut lieu et place en la ville de Paris, emprès la grand'église de Notre-Dame; et envoya en la cour du roi Charles, Charrolois le héraut, atout (avec) lettres et chapitres servants à cette matière: mais pour l'heure le roi ne voulut souffrir que nul de sa cour s'avançât d'y répondre. Et par ainsi icelui messire Jacques de Lalain voyant qu'en France il ne trouvoit point de reception, ni homme qui lui voulsist (voulut) fournir, ni accomplir le contenu en

ses chapitres, tels que par Charrolois il avoit envoyé, il ne voulut pourtant laisser de poursuivre les armes, afin que la gloire et renommée qu'il avoit acquise en son jeune âge ne prit fin. Si avint qu'un jour, lui étant en la cour du duc, il se découvrit à deux nobles et vaillants chevaliers ses oncles, dont l'un étoit le seigneur de Créquy, et l'autre étoit messire Simon de Lalain: auxquels il dit ce qu'il avoit volonté de faire; et leur montra les chapitres, que lui même avoit fait écrire par un sien secret serviteur.

Les deux nobles chevaliers, oyants le haut et bon vouloir de leur neveu messire Jacques de Lalain, eurent en eux moult grand' joie; pour ce que ils véoient que le jeune chevalier leur neveu, mettoit grand' peine et sollicitude pour parvenir à la haute vertu de prouesse et bonne renommée; et qu'une fois s'il avoit longue durée, ses faits seroient moult recommandés; et lui louèrent son haut et bon vouloir, en lui disant que nullement il ne fit cette emprise sans le sçu et congé du duc son seigneur; laquelle chose il fit. Et fut le duc moult joyeux, quand il ouït et vit par écrit les chapitres faisants mention des armes qu'il avoit intention et volonté de faire et accomplir: et eut le dit messire Jacques plusieurs secrettes devises avec le duc, qui lui fit de beaux dons pour faire et accomplir sa haute et noble emprise.

Après qu'à son plaisir il eut dit et raconté au duc son seigneur tout son fait entièrement; il prit congé de lui et de ses oncles, et vint en l'hôtel du seigneur de Lalain son père, où il fut reçu moult bénignement; en spécial de la dame de Lalain sa

mère, qui l'aimoit moult chèrement. Puis après qu'il eut là été aucuns jours; il raconta au seigneur de Lalain son père l'emprise qu'il avoit faite, et lui montra tous les chapitres, tels comme il les avoit intention de faire et accomplir.

Le seigneur de Lalain, oyant la volonté et haut courage de son fils, fut moult joyeux et lui loua moult fort, et dit: « Mon fils, je vous aiderai à mon pouvoir, jaçoit-ce-que (quoique) votre allée me fera assez d'ennui; et aussi fera-t-il à vôtre mère madame de Lalain: mais non-pourtant (néanmoins), jà à Dieu ne plaise que je vous destourbe (trouble) ni ôte hors de votre noble et bon propos. » Alors le noble seigneur de Lalain lui fit de moult belles remontrances et beaux enseignements, tels qu'il appartenoit à dire et faire à un jeune chevalier, quand on le voit en volonté et courage de parvenir à la haute vertu de prouesse et bonne renommée.

Messire Jacques de Lalain, très joyeux de tout son cœur de ce qu'il véoit son seigneur et père tant enclin en le louant de son emprise, le remercia moult humblement: puis après devisèrent ensemble sur le fait de son partement, et quels gens il meneroit avec lui. Si bien et si arrément (régulierement) ordonna son fait, qu'il n'y avoit que répondre. Puis après que tout son fait fut ordonné pour partir, il prit congé du seigneur de Lalain son père, et de la dame de Lalain sa mère qui moult fort pleuroit pour le partement de son fils qu'elle aimoit chèrement; mais comme dame de grand'vertu, elle fut moult joyeuse du haut vouloir de son fils: si le baisa moult

de fois à son partement, en pleurant moult tendrement, et en faisant ses regrets et complaintes. Le seigneur de Lalain, par douces et amiables paroles la r'apaisa au mieux qu'il put. Or lairai atant (maintenant) à parler du seigneur de Lalain et de madame de Lalain son épouse, et retournerai à messire Jacques leur fils.

CHAPITRE XXXI.

Comment messire Jacques de Lalain vint vers le roi de France qui le reçut moult bénignement et lui fit moult grand' chère.

Quand messire Jacques de Lalain eut pris congé du seigneur de Lalain son père et de la dame de Lalain sa mère, il monta à cheval, lui et ceux de sa compagnie. Si chevaucha assez bonne espace, pensant au voyage qu'il avoit entrepris, lequel en son cœur il désiroit fort accomplir; mais pourtant ne voulut pas délaisser, qu'avant qu'il se départit des pays de son souverain seigneur le duc de Bourgogne, il n'allât voir et visiter la comtesse de Ligny à laquelle il étoit parent. Si appela aucuns de ses nobles hommes qui étoient avec lui et en sa compagnie, et leur chargea que sans arrêt ils tirassent le chemin vers Paris: si firent son commandement, et enménèrent avec eux chevaux et armures, malles et sommiers, là où étoient toutes leurs bagues; et ne retint avec lui que seulement un gentil écuyer qu'on

nommoit Cornille de la Barre et aucuns serviteurs. Si prit le chemin vers Beau-revoir où il trouva la comtesse sa parente moult bien accompagnée de nobles hommes et femmes, laquelle le reçut et conjouit moult courtoisement et le baisa, en lui disant qu'il fût le très bien venu et que bon gré lui sçavoit de ce qu'avant son département il l'étoit venu voir, et que grand'joie avoit de sa venue. Messire Jacques, comme courtois et sage, lui dit: « Madame, jamais ne me fusse parti du pays, sans vous venir voir et visiter et vous offrir mon service, si aucune chose vous plaisoit me commander, comme j'y suis tenu. » La comtesse l'en remercia; si appela un sien notable écuyer ancien, et autres plusieurs gentils-hommes de son hôtel, auxquels elle commanda et enjoignit expressement, qu'à messire Jacques de Lalain, qui étoit son parent et de son sang, on fît bonne chère, et qu'on le festoyât, et ceux qui étoient avec lui; et que sur tous hommes il le devoit être, et bien l'avoit desservi (mérité), pour le haut et bon vouloir qu'il avoit d'augmenter et accroître l'honneur de la maison d'où il étoit parti.

Le commandement et ordonnance de la comtesse fut fait, et fut festoyé de tous et de toutes, comme à lui bien appartenoit. Après tous festoyemens et grands honneurs à lui faits par la comtesse, dames et damoiselles et nobles hommes de céans, messire Jacques de Lalain prit congé d'elle et de tous ceux et celles qui y étoient, et remercia moult humblement la comtesse de l'honneur et bonne chère qu'elle lui avoit faite. La comtesse le baisa au prendre congé,

de fois à son partement, en pleur? sire Jacques de
ment, et en faisant ses regrets ésus-Christ qu'il
seigneur de Lalain, par douc nt (donne) la grâce
la r'apaisa au mieux qu'il r t retourner à l'hon-
tenant) à parler du seign ous êtes parti, et en
de Lalain son épou igneur, comme j'espère
Jacques leur fils. vaux furent prêts; si se

a tous et prit son chemin vers
où il trouva plusieurs nobles hom-
tous s'étoient partis de leurs hôtels et
pour lui complaire et venir servir et obéir
Comm
demens, c'est à sçavoir: Jean de Mont-
Félix de Guistelles, Perceval de Belleforière,
de Landas, Othe de Marquette, Guillaume
d'Obrencourt, Jean Rasoir, Cornille de la Barre
ci-dessus nommé, Jean du Fresnoy, Yollin de
Villers; et avec eux un héraut d'armes nommé
Luxembourg, et un poursuivant, qui étoit de La-
lain, lequel étoit nommé Léal.

Lui venu en cette cité de Noyon, par iceux hérauts et poursuivants envoya ses chapitres à la cour du très chrétien Charles roi de France, septième de ce nom, les faire noncier (annoncer) et publier, afin que s'il y avoit nuls nobles hommes qui voulsissent (voulussent) toucher à son emprise pour faire armes, ainsi et pareillement que ses chapitres font mention, ils fussent avertis et prêts de lui accomplir à sa venue ce qu'il requéroit: mais le roi de France pour cette heure ne voulut consentir à nul noble homme de sa cour de ce faire, pour certaines causes qui à ce le mouvoient. Nonobstant ce, le

' chevalier sachant ces nouvelles et refus, ne
ıas laisser d'aller par devers le très chrétien
ıle roi de France, faire la salutation à sa
ıté. Si partit de la cité de Noyon, en che-
Compiégne, Senlis, Paris, et autre
ıs et villes du royaume de France
ıut fait grand honneur et réception;
ı alloit demandant où étoit le roi. Il lui
ıit que pour ce temps il étoit à sejour au
ıois Cher-amer, dequoi il fut moult joyeux; si tira cette part, lui et sa compagnie; et tant fit qu'il parvint au lieu où il trouva le roi accompagné de grand nombre de princes, chevaliers et nobles hommes.

Le roi Charles, averti de la venue de messire Jacques de Lalain, et de la cause pourquoi il venoit par devers lui, le reçut à grand' joie et honneur; et aussi firent tous les princes, barons et chevaliers, qui pour lors étoient en l'hôtel du roi. Si fut fêtoyé de chacun d'eux moult honorablement. Puis entre plusieurs autres devises, le chevalier raconta au roi, mot après autre, la cause de sa venue; ensemble la forme et manière des chapitres faisants mention de son emprise d'armes; puis dit au roi: « Sire, entre les autres royaumes ne devoit point être oubliée la très noble et très chrétienne maison et royaume de France, que premièrement et avant toutes autres, je n'eusse fait [illegible]cier (annoncer) mes chapitres d'armes. »

Le très noble roi de France oyant les devises et le haut vouloir d'icelui messire Jacques de Lalain,

si le prit par la main et lui dit: « Messire Jacques de Lalain, je prie à notre Seigneur Jésus-Christ qu'il vous veuille conduire et vous doint (donne) la grâce d'accomplir votre bon vouloir, et retourner à l'honneur et salut de l'hôtel dont vous êtes parti, et en la grâce de votre souverain seigneur, comme j'espère qu'ainsi le ferez. » Les chevaux furent prêts; si se partit ayant pris congé à tous et prit son chemin vers la cité de Noyon, où il trouva plusieurs nobles hommes, lesquels tous s'étoient partis de leurs hôtels et maisons pour lui complaire et venir servir et obéir à ses commandemens, c'est à sçavoir: Jean de Montfort Félix de Guistelles, Perceval de Belleforière, Valeran de Landas, Othe de Marquette, Guillaume d'Obrencourt, Jean Rasoir, Cornille de la Barre ci-dessus nommé, Jean du Fresnoy, Yollin de Villers; et avec eux un héraut d'armes nommé Luxembourg, et un poursuivant, qui étoit de Lalain, lequel étoit nommé Léal.

Lui venu en cette cité de Noyon, par iceux hérauts et poursuivants envoya ses chapitres à la cour du très chrétien Charles roi de France, septième de ce nom, les faire noncier (annoncer) et publier, afin que s'il y avoit nuls nobles hommes qui voulsissent (voulussent) toucher à son emprise pour faire armes, ainsi et pareillement que ses chapitres font mention, ils fussent avertis et prêts de lui accomplir à sa venue ce qu'il requéroit: mais le roi de France pour cette heure ne voulut consentir à nul noble homme de sa cour de ce faire, pour certaines causes qui à ce le mouvoient. Nonobstant ce, le

gentil chevalier sachant ces nouvelles et refus, ne voulut pas laisser d'aller par devers le très chrétien et très noble roi de France, faire la salutation à sa royale majesté. Si partit de la cité de Noyon, en cheminant vers Compiégne, Senlis, Paris, et autre part par les cités et villes du royaume de France où par tout lui fut fait grand honneur et réception; et toujours alloit demandant où étoit le roi. Il lui fut dit que pour ce temps il étoit à sejour au bois Cher-amer, dequoi il fut moult joyeux; si tira cette part, lui et sa compagnie; et tant fit qu'il parvint au lieu où il trouva le roi accompagné de grand nombre de princes, chevaliers et nobles hommes.

Le roi Charles, averti de la venue de messire Jacques de Lalain, et de la cause pourquoi il venoit par devers lui, le reçut à grand' joie et honneur; et aussi firent tous les princes, barons et chevaliers, qui pour lors étoient en l'hôtel du roi. Si fut fêtoyé de chacun d'eux moult honorablement. Puis entre plusieurs autres devises, le chevalier raconta au roi, mot après autre, la cause de sa venue; ensemble la forme et manière des chapitres faisants mention de son emprise d'armes; puis dit au roi: « Sire, entre les autres royaumes ne devoit point être oubliée la très noble et très chrétienne maison et royaume de France, que premièrement et avant toutes autres, je n'eusse fait [illegible]cier (annoncer) mes chapitres d'armes. »

Le très noble roi de France oyant les devises et le haut vouloir d'icelui messire Jacques de Lalain,

regarda les princes d'entour lui; puis après, à chère joyeuse, lui dit: « Messire Jacques de Lalain, vous nous soyez le bien venu. Vos faits et œuvres ont beau commencement; Dieu y veuille mettre le parfait, où vous ne pourrez faillir, comme il nous semble, car nous connoissons vos faits et vos vertus jà à bonne espace, dès que estiesmes (étions) à Nancy, où alors perçûmes et vîmes que vous ne pouvez faillir de parvenir à la haute vertu de prouesse et bonne renommée, si vous ensuivez vos premières œuvres, ou si fortune ne vous est contraire. » Lors messire Jacques, oyant le roi de France lui faire si grand honneur, se mit aux genoux, remerciant très humblement le roi, en disant: « Sire, Dieu le veuille par sa grâce, » Le roi, que pour lors on tenoit le plus sage prince de son royaume, demarchà un pas en prenant messire Jacques de Lalain par la main, et en le faisant lever, lui dit: « Messire Jacques, nous vous tenons de notre hôtel, et voulons, pour passer temps, que vous reposez et vous fêtoyez avec nos gens. » Et commanda au seigneur de Bessey sénéchal de Poitou, et à messire Jean de Hangest seigneur de Senlis, et à plusieurs autres, de le festoyer et lui faire tout l'honneur qu'ils pourroient. Laquelle chose fut faite, ainsi comme par le roi avoit été commandé. Après tous festoiements à lui faits, il vit que nul ne paroissoit pour toucher à l'emprise qu'il portoit au bras dextre ; c'est à sçavoir, un bracelet d'or, auquel avoit attaché un couvrechef de plaisance, lequel il avoit porté en plusieurs lieux, en intention d'accomplir les armes contenues et déclarées en ses chapitres, lesquels seront ci-après déclarés.

CHAPITRE XXXII.

CY FAIT MENTION ET SONT DÉCLARÉS LES CHAPITRES DES ARMES QUE MESSIRE JACQUES DE LALAIN ENVOYA EN PLUSIEURS ROYAUMES.

PREMIÈREMENT s'ensuit le premier chapitre, qui dit: Qui touchera à mon emprise, sera tenu de moi délivrer selon le contenu de mes chapitres, pourvu qu'il soit gentil-homme de toutes lignées et sans reproche.

Le second chapitre est: Que chacun de nous deux sera armé de harnas, tels qu'on a accoutumé de porter à faire armes à pied, et se fournira chacun du sien.

Le troisième chapitre est: Que nous combattrons de hache ou d'épée, tant et si longuement que l'un de nous deux soit porté par terre de tout le corps.

Le quatrième chapitre est: Que s'il avient que je sois porté par terre, dont Dieu ne veuille je serai tenu de moi aller rendre à la dame ou damoiselle où celui qui m'aura porté jus me voudra envoyer, à laquelle je serai tenu de donner pour ma finance un diamant du prix de cinq cents écus.

Le cinquième chapitre est: Si ainsi étoit que Dieu et celle qui a plus de pouvoir sur moi que nulle chose en ce monde, me donnât aventure de porter aucun chevalier ou écuyer par terre, en ce cas il

sera tenu d'envoyer son gantelet là où je lui ordonnerai, par un officier d'armes, lequel sera tenu de certifier les armes telles qu'elles auront été faites.

Le sixième chapitre est: Si en faisant les dites armes, il avenoit que l'un de nons deux fut dégarni de sa hache en combattant, celui à qui il aviendra le premier, sera tenu de donner à son compagnon un diamant.

Le septième chapitre est: Que nous combattrons de hache et d'épée telle que chacun de nous voudra porter selon la façon accoutumée à combattre à pied: sans croc, ou nul autre mal engin quelconque.

Le huitième chapitre est : Que les dites armes à pied dessus déclarées, faites et accomplies, au cas que le plaisir de mon compagnon sera de faire armes à cheval, et me voudra de ce requerre, je serai prêt le tiers jour après ensuivant, pour le délivrer ce jour autant de courses de lances qu'il lui plaira, et par la manière ci après déclarée, pourvu que je n'aie essoine(empêchement) de mon corps, telle que je ne puisse bonnement porter armes, ou autre excusation raisonnable.

Le neuvième chapitre est: Que nous serons armés de harnas accoutumés de porter à faire armes à cheval, doubles ou saingles(simples),sans targe ou écu, ainçois (mais) chacun de nous serons sans arrêt avantageux et sans attacher longe à la selle.

Le dixième chapitre est: Que nous courrons à la toile, et de lances pareilles, et de chacune lance tant et si longuement qu'elles seront rompues par

le fust (bois), ou par le fer, soit esgrannie (brisée) d'un doigt ou du moins.

Le onzième chapitre est: Pour faire les armes dessus dites et les accomplir de point en point selon le contenu de mes chapitres, j'ai élu le très excellent et très puissant prince le roi de Castille, auquel je supplie très humblement qu'il lui plaise de sa bénigne grâce moi faire honneur et moi accorder ma dite requête.

Le douzième chapitre est : Que, afin que chacun ait vraie connoissance que les choses dessus dites meuvent de ma propre volonté, et que je les veux faire et accomplir, Je, Jacques de Lalain dessus nommé, ai fait sceller ces présents chapitres, du scel de mes armes, et signé de ma main, le vingtième jour de Juillet, l'an mil quatre cents quarante six.

CHAPITRE XXXIII.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN SE PARTIT DE LA COUR DE FRANCE, ET VINT EN NAVARRE DEVERS LE ROI, OU IL FUT BIEN REÇU ET FESTOYÉ DU ROI, DU PRINCE ET DE LA PRINCESSE DE NAVARRE, LAQUELLE ÉTOIT SŒUR AU DUC DE CLÈVES.

MESSIRE Jacques de Lalain, qui étoit pour lors en l'âge de vingt trois ans, voyant qu'en la cour du roi de France, ne s'étoit apparu nul pour venir tou-

sera tenu d'envoyer son gantelet là où je lui ordonnerai, par un officier d'armes, lequel sera tenu de certifier les armes telles qu'elles auront été faites.

Le sixième chapitre est: Si en faisant les dites armes, il avenoit que l'un de nons deux fut dégarni de sa hache en combattant, celui à qui il aviendra le premier, sera tenu de donner à son compagnon un diamant.

Le septième chapitre est: Que nous combattrons de hache et d'épée telle que chacun de nous voudra porter selon la façon accoutumée à combattre à pied: sans croc, ou nul autre mal engin quelconque.

Le huitième chapitre est: Que les dites armes à pied dessus déclarées, faites et accomplies, au cas que le plaisir de mon compagnon sera de faire armes à cheval, et me voudra de ce requerre, je serai prêt le tiers jour après ensuivant, pour le délivrer ce jour autant de courses de lances qu'il lui plaira, et par la manière ci après déclarée, pourvu que je n'aie essoine(empêchement) de mon corps, telle que je ne puisse bonnement porter armes, ou autre excusation raisonnable.

Le neuvième chapitre est: Que nous serons armés de harnas accoutumés de porter à faire armes à cheval, doubles ou saingles(simples), sans targe ou écu, ainçois (mais) chacun de nous serons sans arrêt avantageux et sans attacher longe à la selle.

Le dixième chapitre est: Que nous courrons à la toile, et de lances pareilles, et de chacune lance tant et si longuement qu'elles seront rompues par

le fust (bois), ou par le fer, soit esgrannie (brisée) d'un doigt ou du moins.

Le onzième chapitre est: Pour faire les armes dessus dites et les accomplir de point en point selon le contenu de mes chapitres, j'ai élu le très excellent et très puissant prince le roi de Castille, auquel je supplie très humblement qu'il lui plaise de sa bénigne grâce moi faire honneur et moi accorder ma dite requête.

Le douzième chapitre est : Que, afin que chacun ait vraie connoissance que les choses dessus dites meuvent de ma propre volonté, et que je les veux faire et accomplir, Je, Jacques de Lalain dessus nommé, ai fait sceller ces présents chapitres, du scel de mes armes, et signé de ma main, le vingtième jour de Juillet, l'an mil quatre cents quarante six.

CHAPITRE XXXIII.

Comment messire Jacques de Lalain se partit de la cour de France, et vint en Navarre devers le roi, ou il fut bien reçu et festoyé du roi, du prince et de la princesse de Navarre, laquelle étoit soeur au duc de Clèves.

Messire Jacques de Lalain, qui étoit pour lors en l'âge de vingt trois ans, voyant qu'en la cour du roi de France, ne s'étoit apparu nul pour venir tou-

cher à son emprise, pensa de soi partir en intention d'aller chercher tous les royaumes chrétiens, l'un après l'autre; et voulut, après le royaume de France, tenir son chemin vers les Espagnes, où sont plusieurs royaumes: pourquoi il élut à juge, au-dessus de tous, le roi de Castille. Et pour ce que tout son désir et vouloir étoit d'achever sa quête et accomplir son emprise, voyant que pour lors la demeure le retardoit de parvenir à son intention, il prit congé du roi de France et des princes et barons de sa cour; si s'en partit, et chevaucha tant par ses journées, lui et ceux de sa compagnie, qu'il vint en la cité de Bordeaux, laquelle pour lors étoit Angloise et obéissante au roi d'Angleterre.

Quand messire Jacques y fut arrivé, le maire de la cité, nommé messire Guillaume de Clinton, messire Gillotin de Lansacq, et Mondon de Lansacq son frère, ensemble avec eux l'archevêque de Bordeaux, le reçurent honorablement, lui et ses gens, comme s'il eut été de l'hôtel du roi d'Angleterre: de quoi celui messire Jacques fut très joyeux; et avoit bien cause de l'être; car depuis qu'il s'étoit parti de ses marches, il n'avoit été si grandement festoyé, ni plus honoré, que pour ce temps il fut en la cité de Bordeaux. Si en mercia le mayeur (maire), l'archevêque et les seigneurs, ensemble les bourgeois et la communauté de la cité, qui de tous points le deffrayèrent et décoûtagèrent, lui et tous ses gens. Puis ayant pris congé à eux tous, se partit de la ville; et prit son chemin pour aller vers le royaume de Navarre, où pareillement il avoit envoyé ses

chapitres, comme il avoit fait par les royaumes chrétiens de Castille, d'Arragon, de Portugal, et en plusieurs autres lieux, où il avoit pu penser qu'il dut être délivré d'avoir achevé son emprise: lesquels chapitres et sa venue, il avoit par tout fait noncer par un officier d'armes; et avec ce les faisoit avertir qu'en nul lieu on ne le pouvoit ni devoit détenir, plus avant que le contenu de ses chapitres porte.

Tant exploita celui messire Jacques, et toute sa compagnie, qu'il entra au royaume de Navarre, où il enquit, et fit enquerre par ses gens, où il trouveroit le prince et la princesse. Il lui fut dit qu'ils étoient pour ce temps séjournants en la ville de Pampelune; et que pour lors le roi de Navarre [1] n'y étoit pas, mais s'étoit allé ébattre en aucunes de ses villes, sur les frontières de Castille. Puis quand messire Jacques fut du tout averti, il prit son chemin vers Pampelune, pour aller devers le prince et la princesse, et aussi pour sçavoir s'il y auroit chevalier, ou aucun homme de noble extraction, qui voulsit (voulût) toucher à son emprise, qui étoit telle, comme ci-dessus m'avez ouï déclarer; c'est à sçavoir, qu'il portoit en son bras dextre un riche bracelet d'or, où étoit attaché un couvrechef de plaisance, où tous chevaliers et écuyers nobles de quatre lignées, sans nulle vilaine reproche, pouvoient toucher: et

(1) Jean II, second fils de Ferdinand roi d'Aragon et de Léonore d'Albuquerque, et successeur de Charles III. Il épousa en 1447, en secondes noces, Jeanne, fille de Frédéric Henriquez amirante de Castille. J. A. B.

moyennant ce, celui messire Jacques de Lalain promettoit de faire, fournir et accomplir le contenu de ses chapitres.

CHAPITRE XXXV.

Comment un chevalier de Navarre, nommé messire Jean de Lusse, requit au prince qu'il lui donnat licence de faire armes a l'encontre de messire Jacques de Lalain: laquelle requête fut refusée au chevalier.

Quand le prince et la princesse de Navarre furent avertis de la venue de messire Jacques; ils envoyèrent au devant de lui Janmedis, grand écuyer d'écuyerie de mon dit seigneur le prince, et plusieurs autres nobles hommes, chevaliers et écuyers de son hôtel, les quels reçurent le dit messire Jacques en grand honneur et révérence: durant lequel temps et en ce même jour, vint pardevers monseigneur le prince un noble chevalier, nommé messire Jean de Lusse, lequel se mit à genoux aux pieds de mondit seigneur le prince et lui dit: « Mon très redouté seigneur, il est bien en votre noble mémoire, comme autrefois je vous ai prié et requis de me donner licence d'aller voir et chercher certaines lointaines marches et royaumes, comme celle de France et d'Angleterre; en portant aucune emprise d'armes, afin de voir et connoître aucuns nobles che-

valiers et écuyers, et avoir acointance à eux, en espérance d'en mieux valoir, et moi faire à connoître; et aussi d'acquérir bonne renommée pour l'exaucement de la maison d'où je suis parti. Or est ainsi, mon très redouté seigneur, qu'il ne m'est jà besoin de moi grevet travailler, ni mettre en peine d'acquérir cette aventure, quand je la puis trouver, au cas que ce soit votre bon plaisir, en celui royaume de Navarre; car il m'a été dit, qu'un noble chevalier, partant de bonne maison et sans reproche, est arrivé en ce royaume portant emprise où tous nobles chevaliers et écuyers sans reproche peuvent toucher: parquoi, mon très redouté seigneur, je le cuide (crois) être, et m'en tiens pour un d'iceux sans jamais avoir fait faute nulle, parquoi je puisse avoir vilaine reproche. Je vous prie et requiers humblement, que, comme bon seigneur doit faire à son léal sujet, vous me donnez congé et licence de pouvoir toucher à l'emprise d'icelui gentil chevalier. »

Quand le prince de Navarre entendit le vouloir et noble courage du chevalier, il lui répondit moult courtoisement et dit: « Messire Jean de Lusse, vous sçavez assez que monseigneur le roi d'Arragon et de Navarre, n'a été, ni encore est en rien averti de ces besognes, ni aussi de la venue d'icelui chevalier; et d'autre part sçavez, ou devez sçavoir, que les maisons de Navarre et de Bourgogne sont si fort alliées, tant par ma sœur comme par ma compagne; que je tiens et sçais pour certain que monseigneur le roi ne voudra pour rien souffrir de laisser faire aucunes armes à ceux de la maison de

Bourgogne, à l'encontre de ceux de la maison d'Arragon et de Navarre: mais toutes fois, messire Jean de Lusse, je vous remercie de l'honneur et grand courage que vous avez envers la maison d'Arragon et de Navarre. Et s'il avenoit que ce fut le bon plaisir du roi mon père, qu'il y ait aucuns barons ou chevaliers de ses royaumes, qui fassent armes contre celui messire Jacques de Lalain, je serai celui qui en prierai pour vous à monseigneur le roi mon père; et de ma part le consentirai, que devant tous autres vous soyez le premier: mais je sais bien que cette chose ne voudroit souffrir. Et pourtant soyez content, et n'en parlez plus. Mais voulons que vous et tous autres, au dit messire Jacques de Lalain faites honneur, plaisir et bonne chère; car ainsi nous plait-il être fait. » Quand messire Jean de Lusse eut ouï la réponse du prince de Navarre; et qu'autre chose n'en put avoir: il se tint atant (alors), et l'en convint souffrir.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le prince et la princesse de Navarre reçurent honorablement et festoyèrent messire Jacques de Lalain.

Quand messire Jacques de Lalain fut environ à demie lieue de Pampelune; le grand écuyer du prince, et grand'foison de chevaliers et écuyers de

l'hôtel du prince de Navarre, lui vinrent au devant, et le reçurent moult honorablement, en lui disant que de sa venue le prince de Navarre et la princesse étoient moult joyeux, et qu'il fut le très bien venu au royaume de Navarre. Messire Jacques de Lalain, duit (instruit) et appris des honneurs mondains, autant qu'homme de son âge, les remercia; si les toucha par les mains; puis tout devisant et faisant chère joyeuse, entrèrent tous ensemble en la cité de Pampeluue. Si vinrent tous ensemble descendre devant le palais et hôtel du prince; puis l'adextrèrent et conduirent grand'foison de chevaliers et écuyers, jusques dedans le palais, où ils trouvèrent le prince et la princesse, qui bénignement et à grand'joye reçurent messire Jacques de Lalain et tous ceux de sa compagnie. Celui messire Jacques leur fit la revérence, comme à eux appartenoit et comme celui qui bien le sçavoit faire. Puis après fit les recommandations de par mon très redouté et souverain seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, ainsi comme il lui avoit été chargé de faire. Grand honneur et fête par le prince et princesse de Navarre fut faite à messire Jacques de Lalain et à tous ceux qui avec lui venus étoient.

Après ce que le dit messire Jacques fut ainsi honoré et reçu, il fut conduit en son hôtel et logis par messire Jean de Beaumont, et messire Pierre de Peraltre seigneur de Mazilles, et plusieurs autres nobles hommes, qui le festoyèrent moult grandement et honorèrent. Puis après ils

prirent congé de lui, et s'en partirent; si le laissèrent en son hôtel avec ses gens, avec lesquels il fut cette nuit en grand'joie et soulas, moult joyeux de l'honneur et grand'chère qui par le prince et la princesse avoit été faite à lui et à toute sa compagnie. Cette nuit, fut moult richement servi de plusieurs mets et entremets; car messire Jacques de Lalain avoit retenu avec lui à son souper plusieurs chevaliers et écuyers de l'hôtel du prince; et aussi le prince leur avoit commandé de ce faire, afin de complaire et faire honneur à messire Jacques. Après que le souper fut accompli, ils se mirent à deviser, en enquérant l'un à l'autre de ce qui pour l'heure leur venoit à plaisir. Assez et grand' espace se devisèrent ensemble; et tant qu'il fut temps d'aller coucher. Si prirent congé l'un à l'autre, et allèrent chacun en son lieu.

Ainsi comme vous oez (entendez) ils passèrent icelle nuit, jusques à lendemain matin, et que chacun d'eux furent prêts, et appareillés. Puis assez tôt après vinrent devers eux les dessus nommés seigneurs; et dirent au dit messire, Jacques qu'ils étoient là venus pour le conduire et mener jusques devers le prince et la princesse; et lui dirent: « Messire Jacques de Lalain, monseigneur et madame, ensemble tout leur conseil, vous attendent en la chapelle, afin que venez ouïr la messe avec eux. » Lors répondit messire Jacques de Lalain et dit: « Messeigneurs, l'honneur que monseigneur le prince et madame me font, je ne l'attribue pas à moi, mais à mon très redouté et souverain seigneur, monseigneur le duc

de Bourgogne, auquel, au plaisir de notre seigneur, je ferai relation du grand honneur, par monseigneur le prince et madame la princesse à moi fait, lesquels de ma part je remercie humblement. » Là y eut aucun d'eux qui répondit: « Messire Jacques de Lalain, nous vous connoissons par renommée, et tant avons ouï parler de vous, que tout honneur vous est du. » Alors se partirent tous ensemble de l'hôtel; si montèrent sur leurs chevaux et mules, et vinrent devant le palais, où ils descendirent: mais vous pouvez bien croire et sçavoir, qu'au passer que messire Jacques faisoit par les rues, en allant au palais, huis et fenêtres étoient parés et remplis d'hommes et de femmes, dames et damoiselles, bourgeoises et pucelles; pourre garder icelui messire Jacques et sa compagnie: et ne s'en doit on point émerveiller, car il étoit un des beaux jeunes chevaliers, qui étoit régnant de son temps: et avec ce étoit richement paré et vêtu d'une robe moult riche chargée d'orfévrerie. Il étoit grand et droit, bien fait et formé de tous membres; bel viaire (visage) et plaisant, doux, aimable et courtois; il portoit chère d'homme hardi; nul rien n'avoit sur lui qui lui fut mal séant. Ceux qui le véoient passer, prenoient plaisir à le regarder. De dames et de damoiselles fut volontiers vu; et assez est à croire qu'aucunes en y avoit, qui bien eussent voulu avoir changé leur mari pour l'avoir, si ainsi se eut pu faire.

Ainsi chevaucha messire Jacques de Lalain parmi la cité de Pampelune, jusques à ce qu'il vint devant le palais, où il descendit. Puis lui, et ceux

qui avec lui étoient, vinrent dedans le palais, où ils trouvèrent le prince et la princesse, ensemble avec eux grand'foison de chevaliers et de dames, qui les accompagnoient. Il fit la revérence au prince et à la princesse qui lui dirent qu'il fut le très bien venu, lui et tous ceux de sa compagnie. « Messire Jacques, (ce dit le prince), vous viendrez ouïr la messe avec nous; puis, après la messe ouïe, nous parlerons à vous. » Lors messire Jacques répondit: « Monseigneur, votre bon plaisir soit fait; » Le prince entra en sa chapelle; et la princesse, tenant messire Jacques de Lalain par la main, entra après: si ouïrent la messe ensemble. Puis, la messe dite et chantée, issirent hors de la chapelle et vinrent en une riche chambre, moult noblement tendue de tapisserie, où le prince et la princesse, les hauts barons, les seigneurs, et le conseil s'assirent: et pareillement, par le commandement du prince, s'assit messire Jacques de Lalain, au-dessus d'eux tous. Et après que chacun se fut assis, le chancelier de Navarre se leva sur pied; et par le commandement et ordonnance du prince, en commença à parler et dit: « Messire Jacques de Lalain, monseigneur le prince et madame la princesse vous font dire par moi que vous leur soyez le très bien venu. » Lors messire Jacques se leva et mit à un genouil; si en remercia le prince et la princesse.

Après le remerciment fait, le chancelier commença de parler et dit: « Messire Jacques de Lalain, il est venu à la connoissance de monseigneur le prince, et de nous tous qui ci sommes, que

par un héraut d'armes nommé Luxembourg, a été publié en ce royaume, tant en la cour de monseigneur le prince comme autre part, un rôle en papier, où sont écrits vos chapitres et articles, tels que vous voulez tenir, fournir et accomplir, en cas que vous trouverez chevalier, ou noble homme de quatre côtés sans nul reproche, pourvu qu'il touche à l'emprise que nous vous voyons porter en votre bras dextre, laquelle emprise vous meut de grand courage. Parquoi tous princes sont tenus de vous avoir pour agréable, et de vous faire tel honneur comme à vous appartient. Mais quant à présent, monseigneur le prince vous fait dire par moi, qu'il n'entend pas que nuls de la maison de Bourgogne et de Navarre, doivent faire armes ensemble ni entreprise; et aussi monseigneur le roi de Navarre n'est pas averti de la cause de votre venue, car pour rien il ne le voudroit souffrir. Les alliances des deux maisons sont si grandes, que jamais n'est possible de les séparer d'amour et d'alliance: mais au plaisir de notre seigneur à toujours mais sera entretenue. Nonobstant, messire Jacques, vous pouvez assez croire et sçavoir, qu'en ce royaume il y a de bons et vaillants chevaliers; et qui volontiers, pour accroître leur honneur et bonne renommée, eussent touché à votre emprise, au cas que mon dit seigneur qui ci est l'eût voulu souffrir, pour vous ôter hors de cette peine: car très fort monseigneur le prince en a été requis; et en spécial du seigneur de Lusse et de plusieurs autres, qui à votre emprise eussent volontiers touché, si souffert leur eut

été: mais monseigneur le prince, madame la princesse, et toutes les dames et damoiselles tiennent bien pour y avoir touché de par les dits nobles hommes: et vous prie mon dit seigneur le prince, madame la princesse, et toutes les dites dames et damoiselles, que vous soyez content. »

Après toutes ces paroles, et réponses faites par le chancellier, au commandement du prince de Navarre, messire Jacques de Lalain se leva et remercia le prince et la princesse de l'honneur et courtoisie qu'ils lui faisoient, et dit: « Monseigneur le prince, jà à Dieu ne plaise, que je sois cause, ni fasse chose, parquoi l'amour et l'alliance qui est entre vous et mon très redouté et souverain seigneur, soit en rien enfreinte, ni amoindrie; car mieux aimerois de non avoir été né: mais vous sçavez que de tant que l'homme est en sa vigueur, tant doit-il quérir pour soi élever, en honneur et acquérir bonne renommée: toutes choses mondaines lui doivent être possibles à faire et achever de tout son pouvoir, afin de toujours soi élever et exaucer, et aussi que la maison d'où il est issu en soit plus recommandée en tout honneur. »

Ainsi comme vous oyez, icelui messire Jacques de Lalain se devisoit au prince de Navarre, en la présence de la princesse, et de tous les barons, chevaliers, dames et damoiselles, et autres nobles hommes illec(là) présens, qui moult volontiers l'ouïrent parler, et l'en louèrent tous et prisèrent, disant l'un à l'autre, qu'icelui messire Jacques ne pouvoit faillir de parvenir, si Dieu le laissoit vivre,

à un grand et haut honneur: car son commencement étoit le plus bel, qu'en leur temps avoient ouï parler. Après toutes ces devises, le prince et la princesse commandèrent aux barons et chevaliers, qu'il festoyassent et fissent bonne chère à messire Jacques et à ceux de sa compagnie, et que rien n'y fut épargné: laquelle chose fut faite, comme le prince et la princesse l'avoient commandé; car tant grandement fut festoyé et conjoui, que plus on n'en pouvoit faire. Puis quand ce vint à l'après dîner, il fut amené vers les dames, où étoient le prince et la princesse présents. Danses et ébattements s'encommencèrent par le palais; trompettes et menestreux y demenèrent grand'noise: puis les harpes, les guisternes (guitares), et psaltérions jouèrent tous de ce qu'ils sçavoient faire, tant que grand'mélodie étoit à les ouïr; chacun s'efforçoit de faire fête et joie. Et à bref raconter, long temps paravant on n'avoit ouï parler, que à un chevalier venu d'étrange terre, eut été fait si grand'honneur et festoyement, comme à ce jour il fut fait à messire Jacques de Lalain et à ceux de sa compagnie; de laquelle chose il fut moult joyeux et content; et aussi furent tous ceux qui en sa compagnie étoient: car autant qu'ils séjournèrent à Pampelune, il n'échappa jour, que pareilllement ne fussent festoyés. Mais toutes fois l'on dit communèment qu'il n'est fête nulle, tant soit grande en ce monde, qu'il ne convienne de laisser et chacun jour quérir son parti. Messire Jacques de Lalain voyant qu'illec (là) séjourner ne lui étoit pas propice, vu qu'il ne trouvoit

nul qui osât toucher à son emprise, s'il ne vouloit offenser et aller à l'encontre du commandement du prince, lui qui désiroit de poursuivre sa quête et aller vers le roi de Castille, et autre part, par tous les royaumes, ès quels par un héraut il avoit envoyé tous les chapitres servants à son emprise, et ainsi avoit fait sçavoir sa venue, vint devers le prince de Navarre et la princesse, eux requérir d'avoir congé et licence de soi partir, en leur remerciant des grand honneurs et bonne chère qui à lui et à ses gens avoient été faits de par eux, soi offrant que à toujours mais il étoit leur serviteur, et leur priant que pour tel le voulsissent (voulussent) tenir: car impossible lui seroit de leur pouvoir rendre cette courtoisie et honneur : disant qu'au plaisir de notre seigneur, que, lui retourné devers le duc de Bourgogne son souverain seigneur, il l'en remercieroit grandement.

Quand le prince et la princesse ouïrent messire Jacques de Lalain ainsi parler, et que sa volonté et intention étoit de soi partir, le prince le prit par la main et lui dit: « Messire Jacques, nous sçavons bien votre emprise et la volonté qu'avez de faire; nous ne vous voudrions destourber (troubler) ni empêcher votre allée: et si faire se pouvoit nous aimerions mieux votre séjour que votre département. Mais puis qu'ainsi est que votre plaisir est tel, nous sommes contents, et prions Dieu qu'il vous veuille conduire. » Lors le prince le prit par l'une de ses mains, et la princesse par l'autre. Si baisa la princesse au départir, et aussi fit il toutes les dames et

damoiselles. Après le congé pris du prince et de la princesse, messire Jacques de Lalain retourna en son hôtel, accompagné de grand'foison de chevaliers et écuyers, desquels il fut conduit et mené jusques en son hôtel. Puis assez tôt après que ceux qui avoient la conduite de sa dépense eurent compté à leur hôte, le maître-d'hôtel du prince deffendit à l'hôte et à l'hôtesse que rien ne fut pris, ni or, ni argent, de ce que léans messire Jacques de Lalain et ses gens avoient dépendu. Et par tous les lieux où il passa par le royaume de Navarre, il fut défrayé de tous points, et mêmement tous ceux qui avec lui étoient. Quand il fut prêt, il monta à cheval; si trouva devant son hôtel grand'foison de chevaliers et écuyers, qui le convoyèrent assez grand' espace. Puis prirent congé de lui, et lui baillèrent gens pour le guider, jusques à ce qu'il fut issu du royaume de Navarre, et entré au royaume de Castille. Alors il donna congé aux guides qui l'avoient conduit et leur donna largement le vin, et tant qu'ils furent bien contents; de quoi à leur retour ils en remercièrent le prince et la princesse de Navarre.

CHAPITRE XXXVI.

Comment messire Jacques de Lalain vint a la cour du roi de Castille, et comment messire Diégo de Gusman toucha a son emprise.

Quand messire Jacques de Lalain fut issu hors du royaume de Navarre et qu'il fut entré en Castille, il enquit assez et demanda où pour lors il pourroit trouver le roi: il lui fut dit par gens croyables, qu'il étoit à séjour en la ville de Serie, où il avoit mandé être par devers lui les trois états de son royaume. Si avoit avec lui grand nombre de ducs, marquis et comtes, et très grand nombre de chevaliers et écuyers. Or advint que par aucuns nobles hommes le roi [1] fut averti de la venue de messire Jacques de Lalain: il envoya au devant de lui le comte de Gusman, le grand maître de Calatrave, messire Jean de Lune, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, en très grand nombre, lesquels tous ensemble lui firent grand honneur et reception, et lui dirent que de sa venue le roi étoit très joyeux, et qu'en son royaume il fût le très bien venu. « Seigneur, dit messire Jacques de Lalain, je remercie humblement le roi, et vous tous de l'honneur que vous me faites; Dieu me doint (donne) par sa grâce faire chose qui lui soit agréable! » Alors tous, l'un après

(1) Jean II fils de Henry III. et de Catherine de Lancastre. J. A. B.

l'autre le touchèrent en la main; et aussi firent ils tous ceux de sa compagnie. Puis tous ensemble se mirent à chemin vers la ville de Sorie, et firent loger messire Jacques en un hôtel de la ville, qui pour lui étoit appareillé et ordonné et richement tendu de tapisseries: car deux jours auparavant il avoit envoyé ceux qui avoient la charge de sa dépense, pour le pourvoir et ordonner selon ce que mestier (besoin) étoit à eux tous: car il y pensoit faire long séjour.

Or advint ainsi; comme messire Jacques et sa compagnie, et ceux qui au-devant de lui étoient venus, tiroient le chemin pour venir à Sorie, au logis, à eux ordonné, vint au-devant de lui un chevalier nommé messire Diego de Gusman, frère du comte qui étoit avec lui venu; et en soi approchant de messire Jacques de Lalain lui dit: « Monseigneur mon beau frère et chevalier, vous soyez le très bien venu: de votre venue je loue Dieu mon créateur, quand de sa grâce il lui à plu m'avoir fait trouver à mon huis, ce que j'avois intention d'aller querre en plusieurs royaumes, et provinces; de laquelle chose assez de fois ne pourrois avoir loué notre seigneur et vous. Toutefois, mon beau frère et chevalier, j'ai été et suis averti de votre venue et emprise, par le héraut, lequel il vous à plu envoyer par deçà publier vos chapitres. Et pour ce que je sçais et connois que tout ce vous procède d'un très hautain courage d'honneur, j'ai tant fait pour vous alléger votre quête, que j'ai trouvé moyen d'avoir congé de très excellent et puissant prince, mon

très redouté et souverain seigneur monseigneur le roi de Castille; et aussi par votre congé et licence, et pour complaire à ma très aimée dame, je touche à votre emprise, pour faire fournir, et accomplir tous les articles, ainsi et par la manière que par votre héraut ont été prononcés et divulgués à la cour de mon souverain seigneur; et serai prêt à mon pouvoir de les accomplir, tel jour qu'il me sera signifié de par mon très redouté et souverain seigneur le roi de Castille et de Léon.

CHAPITRE XXXVII.

Comment messire Jacques de Lalain alla au devant du roi de Castille: et de la chère et honneur que lui et ses barons lui firent.

Après que l'emprise fut touchée par messire Diego de Gusman, fut amené celui messire Jacques, lui et sa compagnie, jusques en son logis, où il fut moult honorablement reçu, et grandement conjoui par les gens du roi de Castille, auxquels il fut commandé qu'il fut festoyé; et que le lendemain messire Jean de Lune et celui messire Jacques seroient conduits et menés jusques à la ville de Valdolit (Valladolid); et que là il séjournât jusques à la venue du roi, et jusques à ce que le roi y eut autrement pourvu. Messire Jacques et messire Jean de Lune se partirent de Sorie, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Valdolit (Valladolid), où ils furent

reçus moult honorablement. Si logea icelui messire Jacques, en l'hôtel qui lui étoit ordonné, lui et ceux de sa compagnie; et illec (là), en attendant la venue du roi, fut moult grandement et honorablement festoyé des chevaliers, dames et damoiselles. Si advint qu'en briefs jours ensuivant, le roi de Castille fit sçavoir sa venue à ses chevaliers, qui conduisoient messire Jacques de Lalain, en leur commandant, qu'ils l'amenassent au-devant de lui, comme ils firent. Si amenèrent celui messire Jacques en une grand'campagne, où ils trouvèrent le roi, qui faisoit courre deux taureaux, et avoit fait mettre sus, pour les verser et détruire, plusieurs gros alans [1], à la manière du pays. Puis quand messire Jacques approcha du roi, place lui fut faite, grande et large, afin que lui et ses gens pussent passer pour lui venir faire la révérence, laquelle il fit moult grandement, comme celui qui étoit duit et appris de le sçavoir faire. Lui venu en la présence du roi, se mit à un genouil, et lui dit:

« Très haut, très excellent et très puissant prince, je sçais et connois, qu'il est bien en votre royale mémoire, que par le congé et licence de mon très redouté et souverain seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne; j'ai entrepris et extreprens, à l'aide de Dieu, porter une emprise d'armes par la plupart des royaumes chrétiens; dont il appert par un officier d'armes, lequel par votre congé et licence, l'a publié devant votre très noble et royale majesté. » — « Mes-

(1) Sorte de chiens de chas e. J. A. B.

sire Jacques de Lalain, ce dit le roi, de ce que vous dites sommes assez avertis; vous nous soyez le bien venu. » Lors s'approcha du roi, et le roi le prit par la main en lui demandant des nouvelles.

Messire Jacques de Lalain, sachant autant comme chevalier de son âge des honneurs mondains, à tout ce que le roi lui enquit et demanda fit ses réponses si courtoisement et par si bonne manière, que nul ne l'en eut sçu reprendre; et tant que le roi prenoit grand plaisir à l'ouir parler. Si le regarda moult fort: car sur tous hommes il sembloit bien être chevalier de haut affaire, comme il étoit. Ainsi tout chevauchant et devisant vint avec le roi, et en sa compagnie, jusques en la ville de Valdolit (Valladolid), et convoya le roi jusques en son palais. Puis prit congé du roi et vint en son hôtel, et avec lui plusieurs chevaliers et écuyers qui par le commandement du roi le convoièrent jusques en son hôtel, où il descendit. Puis prirent congé de messire Jacques de Lalain et retournèrent vers la cour du roi: mais assez tôt après retournèrent, pour tenir compagnie à messire Jacques qui leur donna cette nuit à souper et les festoya moult honorablement de tout ce que pour lors on sçut trouver en la ville de Valdolit. Puis quand ce vint après souper, ils eurent ensemble plusieurs devises, où ils furent assez bonne espace. L'heure venue, et qu'il fut temps d'aller coucher, les chevaliers et écuyers qui l'avoient accompagné au souper, prirent congé de messire Jacques et retournèrent chacun en son lieu. Puis quand ce vint le lendemain matin, que

messire Jacques fut prêt pour aller ouir messe aux prédicateurs, desquels il étoit assez près logé, vinrent vers lui les gens du roi de Castille qui l'accompagnèrent: et ainsi, par plusieurs jours qu'il séjourna en la ville, fut accompagné et visité par eux; car le roi de Castille très expressement leur avoit commandé de ce faire, et ainsi le firent, comme raison étoit; et le menoient et conduisoient par tous les lieux là où il lui plaisoit aller. Si advint qu'en certains et briefs jours, plusieurs grands ambassades, tant de France comme de Grenade et de Portugal, vinrent et arrivèrent en la ville de Valdolit (Valladolid): pour laquelle chose, et pour les ouir et dépêcher, le roi et son conseil furent fort occupés; et ne pouvoient bonnement entendre, ni bailler jour assuré pour faire et accomplir les armes entreprises des deux chevaliers. Si manda le roi à messire Jacques de Lalain en lui priant qu'il eut patience, et pour ce temps il ne pouvoit entendre de lui bailler jour si brief, comme il cuidoit (croyoit), pour aucuns grands affaires qui lui étoient survenus: mais par iceux chevaliers lui manda et bailla jour d'être en celle ville de Valdolit; lui promettant que sans point de faute il y seroit en personne, pour par devant lui faire et accomplir leur emprise d'armes; et que durant ce temps, si c'étoit son plaisir, il se pourroit aller ébattre par le royaume de Castille, ou autre part, là où bon lui sembleroit.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roi de Castille dit a messire Jacques de Lalain, qu'il eut patience, et que si tôt il ne pouvoit faire ses armes: de laquelle chose messire Jacques se contenta, en attendant le jour; et pour passer temps, s'en alla voir le roi de Portugal.

Quand messire Jacques de Lalain entendit par les chevaliers ce que le roi de Castille lui mandoit, il répondit moult courtoisement, qu'à la bonne heure ce fut, puis que c'étoit le bon plaisir du roi. Et moult lui tardoit, et eut bien voulu que la chose eut été plus briève; mais autre chose n'en put avoir. Si lui convint souffrir et attendre l'espace de six mois. Et pour ce qu'il véoit que le temps se passoit et qu'il ne le vouloit perdre, il avisa en soi même, et dit à ceux qui étoient avec lui, que sa volonté étoit, en attendant le jour à lui assigné, de s'en aller ébattre au royaume de Portugal, pour voir le roi et la reine, et les barons et chevaliers du pays. Eux tous le louèrent moult fort, comme ceux qui désiroient à voir les contrées étranges, ainsi comme tous nobles hommes ont accoutumé de faire. Si s'apprêtèrent, ordonnèrent et préparèrent tout leur fait; puis se mirent à chemin. Lequel voyage messire Jacques fit savoir au roi, par les chevaliers qui toujours l'avoient accompagné; laquelle chose le

roi eut et tint pour agréable, et lui bailla gens pour le conduire et guider. Lors se partit messire Jacques, lui et sa compagnie, de la ville de Valdolit (Valladolid). Si y avoit assez près de son chemin une ville nommée Madrigal (Madrigelejo), à (dans) laquelle étoit la princesse de Castille, fille au roi de Navarre. Quand messire Jacques sçut qu'elle étoit là, il tira cette part et lui vint faire la revérence, humblement lui présentant son service. La princesse moult bénignement et honorablement, elle, ses dames, damoiselles, ensemble les chevaliers et écuyers de son hôtel le reçurent, et moult hautement et honorablement le festoyèrent et virent volontiers: et montroit la princesse semblant que de sa venue elle fut moult joyeuse, comme elle étoit: et bien y avoit raison, car de plus bel chevalier, plus doux, ni plus courtois on n'eut sçu querre, ni trouver en toute Castille.

Si le regardèrent toutes à grandes merveilles. Pour ce jour il étoit vêtu et paré d'une moult riche robe de cramoisi fourrée de martres zébellines, qui bien lui asséoit; il avoit le viaire (visage) frais et coloré, et jeune de vingt deux ans, et n'avoit encore barbe, ni grenon (moustache); il étoit blond, avoit les yeux vairs et riants, et si plaisants, qu'il n'y avoit celle, qui à ce jour n'eut bien voulu que son mari, ou ceux qu'elle aimoit le plus, eussent été semblables à lui. Et pour vérité dire, moi auteur de ce présent traité, en mon temps n'avois vu plus beau jeune chevalier, ni qui mieux semblât homme de haut affaire.

Or doncques pour retourner à notre matière et pour poursuivre cet œuvre, après ce que la princesse, chevaliers, dames et damoiselles de sa compagnie eurent bien viengniet (bien venu) et festoyé messire Jacques de Lalain, il prit congé de la princesse, et des chevaliers, dames et damoiselles. Si se mit à chemin tirant vers le royaume de Portugal. Si s'exploita ant de chevaucher, passant montagnes et vallées où il trouva plusieurs villes et châteaux, qu'il arriva en celui royaume de Portugal, et vint en une ville nommée Abogal (Albuquerque), auquel lieu il trouva un écuyer nommé Pierre Puissote, lequel vint au devant de lui accompagné de plusieurs nobles hommes, jusques au nombre de trente chevaux ou environ. Il s'approcha de messire Jacques en lui disant: « Monseigneur, vous soyez le très bien venu, car ainsi plaît au roi, et à ceux de son royaume, comme il appert par ses lettres à moi envoyées de par le roi et son conseil. »

Messire Jacques de Lalain oyant l'écuyer parler, et aussi voyant le grand honneur que le roi [1] lui faisoit de l'avoir envoyé au-devant de lui, le remercia moult courtoisement, disant à l'écuyer et à ceux de sa compagnie, que à lui il n'attribuoit pas cet honneur, mais connoissoit et sçavoit bien que c'étoit pour l'amour de son souverain seigneur le duc de Bourgogne. Messire Jacques, ce dit l'écuyer, Le roi, et tous les barons du royaume voudroient faire honneur et courtoisie à tous ceux qui de par

(1) Alphonse V dit l'Africain J. A. B.

le duc viennent ès marches de Portugal : mais nonobstant ce, messire Jacques de Lalain, pour votre renommée, et les grands biens que par deçà, et ès autres royaumes chrétiens se disent de vous, tous princes, chevaliers et nobles hommes sont tenus de vous faire honneur; et vous mande le roi de par moi, qu'en son royaume de Portugal vous soyez le très bien venu : car c'est bien le plaisir du roi et de tous ceux de son royaume, comme il appert par les lettres de par le roi et son conseil à moi envoyées, comme dit est. »

Alors celui écuyer, et les autres gentils hommes de sa compagnie s'approchèrent de messire Jacques, lesquels il prit tous par les mains, et aussi pareillement saluèrent tous ceux qui en la compagnie de messire Jacques étoient venus; et ainsi tous ensemble chevauchèrent, et en grand joie et liesse entrèrent dedans la ville de Abogal, (Albuquerque), où messire Jacques descendit en l'hôtel que pour lui et ses gens étoit appareillé. Puis tôt après que lui et ses gens se furent déshabillés et revêtus de leurs robes, le souper fut prêt. Si s'assit à table, et l'écuyer de Portugal avec lui. Si furent apportés grand' foison de présents à messire Jacques et à ceux de sa compagnie; c'est à savoir grand' foison de vins et de viandes, sucrées et épiceries de plusieurs et diverses manières, mêmement torches, chandelles et flambeaux de cire; trompettes et menestreux et autres plusieurs instruments mélodieux de diverses manières jouants à la mode du pays, tellement qu'à les ouïr, messire Jacques et ceux de sa compagnie se ré-

jouirent moult fort: car, selon le pays et la ville où ils étoient ne s'en eut pu plus faire au duc de Bourgogne, s'il y fut venu, ou son fils le bon comte de Charolois. Si de tous les mets et entremets dont ils furent servis vous voulois raconter au long, trop y pourrois mettre, et pourtant je m'en passe.

Le souper accompli et les tables levées, ensemble menèrent messire Jacques soi ébattre en un jardin où ils eurent plusieurs devises, et quand l'heure fut venue de soi aller coucher, ceux gentils hommes portugalois prirent congé de messire Jacques et s'en allèrent tous coucher chacun en son hôtel. Et quand ce vint le lendemain matin, après ce que messire Jacques et ses gens eurent la messe ouïe, se préparèrent et ordonnèrent pour partir, et firent partir leurs mules et sommiers, qui portoient les bahus et malles, et prirent le chemin tirant vers la cité de Eure (Evora), pour ce que dit lui avoit été que le roi de Portugal y étoit à séjour. Puis messire Jacques de Lalain et les gentils hommes de sa compagnie montèrent tous à cheval: mais avant ce qu'il fussent issus hors de leur hôtel, ils trouvèrent à la porte l'écuyer portugalois et deux de sa compagnie prêts pour le conduire. Si tirèrent aux champs et chevauchèrent après leurs sommiers et bagages, en cheminant vers la cité de Eure (Evora): mais avant ce qu'ils y vinssent arrivèrent en une ville, qui est nommée Estremouse (Estremoz); auquel lieu et ville arrivés ils trouvèrent un grand seigneur du pays, qu'on nommoit le comte d'Engousance qui reçut messire Jacques et ceux de sa compagnie

moult honorablement, et le festoya grandement, et fit grand chère à lui et ses gens; et tant que messire Jacques ne le savoit avoir assez remercié; et fut celui comte grand espace en l'hôtel, où étoit celui messire Jacques logé, tant qu'il ne se savoit comment partir, pour le grand plaisir qu'il prenoit à ouïr les devises d'icelui messire Jacques, et aussi de ce qu'il le véoit être tant bel et plaisant chevalier, qu'à son semblant il n'avoit jamais vu homme qui mieux lui vint à plaisir. Ainsi se passa le jour et le souper, où ils furent moult richement servis de ce que pour lors on pouvoit ni savoit trouver.

Quand il fut temps d'aller coucher, le comte prit congé d'icelui messire Jacques, en lui offrant tout service et honneur. De quoi messire Jacques l'en remercia moult courtoisement, et le voulut reconvoyer jusques en son hôtel: mais oncques le comte ne le voulut souffrir. Si s'en allèrent reposer jusques le lendemain que tous se préparèrent pour eux en aller à l'après dîner, ainsi comme il firent; et chevauchèrent et s'exploitèrent tellement, qu'ils vinrent au gîte à Montheure (Evoramonte), auquel lieu ils trouvèrent plusieurs nobles hommes ordonnés de par le roi de Portugal, qui reçurent messire Jacques de Lalain, lui et ceux de sa compagnie, moult honorablement en lui faisant grand' chère: et si bien avoient été festoyés par les lieux où ils avoient passé, encore le furent-ils plus à cette fois. Cette nuit se passa jusques le lendemain matin, que messire Jacques de Lalain, avant son partement, fit chanter messe, ainsi comme il avoit accoutumé,

laquelle lui et ses gens ouïrent moult dévotement. Puis montèrent à cheval, et prirent leur chemin pour aller à Eure (Evora), où il n'y avoit d'illec (là) que quatre lieues.

Quand messire Jacques vint auprès de la cité, lui vinrent au devant très grand nombre de seigneurs, chevaliers et écuyers, c'est à savoir: Le seigneur de Mirande, Alvaro d'Almarde, Ruy Berges, Jean et (Ferrant Tello) de Silve, et plusieurs autres. Tous ensemble le reçurent moult honorablement, et firent grand honneur à lui et à ses gens. Si l'amenèrent loger en la cité, où le roi avoit fait ordonner et préparer son logis moult richement, où il descendit lui et ses gens; et fut reçu de l'hôte et de l'hôtesse, et de ceux qui de par le roi étoient commis à le recevoir. Si pouvez assez croire et savoir que l'hôtel n'étoit pas impourvu, mais fort garni de vins et de viandes, et de ce qu'alors on put trouver, ni recouvrer pour corps d'homme aiser et repaître. En cette nuit, pour lui tenir compagnie soupèrent avec lui grand' foison de nobles hommes de l'hôtel du roi: de plusieurs mets, et entremets furent servis à ce souper, de quoi je ne veux faire long conte: le souper accompli, et que tous se levèrent de table, après grâces rendues à nôtre seigneur, se mirent à deviser jusques à ce qu'il fut temps d'aller coucher: l'heure venue, prirent congé de messire Jacques, si s'en allèrent chacun en leur logis.

CHAPITRE XXXIX.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN FUT AMENÉ FAIRE LA REVÉRENCE AU ROI DE PORTUGAL, LEQUEL LE REÇUT, ET LUI FIT HONNEUR ET BONNE CHÈRE, ET AUSSI FIRENT TOUS LES PRINCES DE SA COUR.

QUAND ce vint le lendemain matin, que messire Jacques de Lalain fut vêtu et paré de ses meilleures robes, lui et ses gens ouïrent la messe; assez tôt après, comme à heure de dix heures ou environ, plusieurs chevaliers et écuyers de l'hôtel du roi vinrent par devers lui, et saluèrent messire Jacques, lui disant qu'ils étoient commis pour l'amener et conduire devers le roi. Lors messire Jacques les prit par les mains leur disant moult courtoisement que tous fussent les bien venus: si leur dit qu'il étoit prêt d'aller par tout où il leur plairoit, puisque c'étoit le bon plaisir du roi. Ses mules et les chevaux furent tirés hors des étables. Si montèrent lui et ses gens dessus, moult richement parés et vêtus de riches draps de soie et autres riches habillements, et ainsi se partirent de l'hôtel et vinrent chevauchant par la grand'rue en allant au palais royal, là où eux tous descendirent; si montèrent amont les degrés, et entrèrent en la grand' sale, où ils trouvèrent don Pedro et don James de Portugal, accompagnés de grand' foison de

chevaliers, et écuyers, qui reçurent et bien-vingèrent (accueillirent) messire Jacques de Lalain et tous ceux de sa compagnie.

Lors messire Jacques de Lalain averti qui ils étoient, fit à chacun d'eux la revérence telle qu'a eux appartenoit, comme celui qui bien le sçavoit faire: car dès son enfance en avoit été introduit. Puis après toutes révérences faites, iceux deux grands seigneurs prirent messire Jacques au milieu d'eux deux; si le conduirent et amenèrent jusques en la chambre du roi, qui alors étoit accompagné de don Pedro de Portugal duc de Coïmbre, du comte d'Angossance, don Fernando frère au roi. Lors messire Jacques de Lalain fit la révérence au roi et aux princes de sa compagnie, en présentant les lettres de par son très redouté et souverain seigneur le duc Philippe de Bourgogne et de Brabant, et en disant au roi: « Très haut et excellent et très puissant prince, je crois assez bien être en votre noble mémoire, que j'ai eu congé et licence de mon très redouté et souverain seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, votre bel oncle, de porter telle emprise par la plus grand'partie des royaumes chrétiens, laquelle emprise a été présentée à votre royale majesté. Si suis venu pour faire et accomplir à l'aide de Dieu le contenu des dits chapitres. » Lors le roi, après ce que messire Jacques eut fini et proposé ce qu'il avoir voulu devant le roi, le roi moult bénignement lui dit: « Messire Jacques de Lalain, vous soyez le bien venu en mon royaume de Portugal, lequel est petit: mais pour

l'honneur et révérence de notre cher et bien aimé bel oncle et belle tante de Bourgogne, nous vous voudrions faire tous les services et plaisirs que faire pourrons. Et quant au regard de votre requête, vous sçavez bien que la réponse en est legère, mais pour l'heure présente vous en irez reposer, et le prendrez en patience. »

Après la réponse faite au dit messire Jacques, de rechef fit une très grand'revérence en prenant congé du roi, et pareillement en soi retournant, le fit moult humblement à l'infant don Fernando frère du roi, et pareillement à l'infant dom Pedro duc de Coïmbre, et à plusieurs princes et seigneurs du sang royal, qui tous lui firent grand' honneur; et après ce fait s'en retourna en son logis, lui et ses gens, accompagné comme dit est ci dessus.

CHAPITRE XL.

Comment messire Jacques de Lalain revint devers le roi de Portugal, et de la réponse qui faite lui fut.

Puis quand ce vint le lendemain après dîner, ainsi comme à heure de vêpres ou environ, plusieurs chevaliers et écuyers envoyés de par le roi, vinrent quérir messire Jacques en son hôtel; si l'amenèrent au palais, où il trouva le roi accompagné des prin-

ces, chevaliers et écuyers en grand nombre, ensemble ceux de son conseil. Si fit la révérence au roi et à eux tous; et après toutes révérences faites, silence fut fait par le palais. Lors en la présence du roi, par un des plus notables de son conseil, lui fut dit en cette manière: « Messire Jacques de Lalain, vous soyez le très bien venu. Le roi m'a commandé vous dire, qu'il est pieça bien averti de votre venue par héraut, lequel lui a apporté et présenté certains chapitres d'armes, contenants comment, par le congé et licence de monseigneur le duc de Bourgogne, vous pouvez porter emprise d'armes par la plus grand' partie des royaumes chrétiens. Toutesfois vous n'avez pas oublié le royaume de Portugal: mais il est vrai, comme vous sçavez, que le roi de Portugal et le duc de Bourgogne sont si bien et tant agréablement ensemble alliés l'un à l'autre, qu'il n'est pas possible que jamais l'alliance et l'amour se puisse défaire; pour laquelle chose, le roi m'a commandé vous dire, qu'il ne voudroit souffrir que nul de sa maison ou royaume fit armes contre ceux de la maison de Bourgogne; et s'il étoit aucune chose que le roi et messeigneurs les princes de son sang, chevaliers et écuyers pussent faire, qu'il fut agréable pour cette maison de Bourgogne, ils le voudroient faire et accomplir. » Et après plusieurs autres paroles et devises, qu'eurent les princes, barons et chevaliers à celui messire Jacques, sur toutes leurs devises et paroles il fit réponse, tant et si attemprement (modestement), que du sens et valeur qu'ils véoient être en celui jeune chevalier, ne s'en

pouvoient assez émerveiller, disant l'un à l'autre, que bien se devoient tenir pour heureux le père et la mère qui l'avoient engendré.

Tant le louèrent entre eux et le prisèrent, qu'ils disoient, qu'en leur temps n'avoient vu être plus apparent en un jeune chevalier de parvenir à la haute vertu de prouesse et bonne renommée, ce que tous nobles cœurs d'homme devoient desirer à atteindre et venir. Puis après que le dit messire Jacques eut là été assez bonne espace, vin et épices furent apportées; et tôt après messire Jacques de Lalain prit congé du roi, et fut conduit et mené par grand'foison de chevaliers et écuyers jusques en la chambre de la reine, laquelle le reçut très bénignement. Et après ce qu'il lui eut fait la révérence, fut aussi pareillement des princesses, baronnesses, dames et damoiselles de sa compagnie grandement bien viengnié (bien venu), et bénignement reçu. A ce jour que messire Jacques entra en la chambre de la reine de Portugal, toutes ses dames, c'est à sçavoir princesses et autres, étoient moult richement parées et atournées, selon la manière du pays, et chacun selon son endroit. Si pouvez croire et sçavoir que messire Jacques y fut volontiers vu: car pour vérité il étoit bien le chevalier qui en tels lieux devoit bien être venu, tant pour l'humilité et beauté de corps, comme pour le sens qui en lui étoit. Et à parler proprement, je crois et puis bien dire, moi auteur de ce présent livre, que Dieu et nature n'y avoient rien oublié, ni de tout mon temps n'avois connu, sans blâmer ni amoindrir nul-

lui, (personne) le pareil de cettuy jeune chevalier, duquel cette histoire fait mention. Or doncques pour retourner et poursuivre notre matière encommencée, après toutes revérences et salutations qu'icelui messire Jacques eut faites à la reine, aux princesses et dames, qui étoient en bien grand nombre, prit congé de la reine et de toutes les dames, et fut conduit par grand'foison de chevaliers et écuyers jusques en son hôtel; puis prirent congé de lui: si retournèrent à cour, et le dit messire Jacques et ses gens se tinrent en leur hôtel environ deux jours, avant ce qu'ils retournassent à cour. Durant lequel temps, chacun jour étoient visités, et toujours de l'hôtel du roi lui étoient envoyés vins et viandes, et tout ce qu'ils pouvoient penser que mestier lui fût pour lui, et pour tous ceux de sa compagnie.

CHAPITRE XLI.

Comment messire Jacques de Lalain fut festoyé lui et ses gens du roi de Portugal, en son palais, où étoient plusieurs princes de son sang et lignage.

Quand deux jours furent passés après ce que messire Jacques de Lalain eut été à cour, volonté prit au roi de Portugal de tenir état, et tenir salle, en intention de festoyer messire Jacques de Lalain. Si commanda à ses maîtres d'hôtel qu'ils fissent et ordonnassent un très beau et solemnel dîner, auquel

dîner l'infant don Pedro duc de Coïmbre bailla l'eau au roi à laver. Les mains lavées, le roi s'assit au milieu de la table, et à la dextre du roi fut assis le duc de Coïmbre, et au coté sénestre du roi, fut assis messire Jacques de Lalain. Si fut à ce jour servi le roi de Portugal moult hautement et richement, car à chacun des mets qui étoient apportés à la table venoient au devant des plats, sonnans et menants grand bruit, trompettes et menestreux, rois d'armes, hérauts, et poursuivants, chacun la cotte d'armes vêtue des armes du roi, et des princes qui là étoient présents, tant du sang royal comme d'autres, qui étoit moult belle chose à voir; et n'étoit nul de ceux de l'hôtel du roi, de quelque état qu'il fût, qu'il ne s'efforçât et mît peine de festoyer messire Jacques de Lalain et ses gens: des mets et entremets, de quoi le roi fut servi, ne vous ferai long conte.

Le dîner accompli, le roi se leva de table, grâces furent renduesà notre Seigneur, puis le roi prit messire Jacques de Lalain par la main; si se tira vers l'une des fenêtres du palais; là eut le roi plusieurs devises à messire Jacques, lequel tant arréement fit ses réponses au roi selon ses demandes, que le roi étoit moult content de lui, et le louoit et prisoit fort en son cœur, et moult se contentoit de lui. Après toutes devises, le roi et chacun se retrait (retira). Puis quand ce vint ainsi comme à heure de vêpres après dîner, le roi se retira vers les dames, où messire Jacques de Lalain vint, et fit la revérence au roi et à la reine, comme bien le sçavoit faire. Lors en-

commencèrent les danses; le roi dansa, et mena la reine; puis après ce qu'il eurent accompli cette danse, le roi prit la reine par la main, appela messire Jacques de Lalain, et dit: « Messire Jacques, li vous convient mener danser la reine. » Messire Jacques remercia le roi, et aussi fit-il la reine de l'honneur qui par eux lui étoit fait. Si encommença la danse de toutes parts parmi le palais; là étoient ménestreux jouants de plusieurs et divers instruments mélodieux, tant que grand' joie étoit à les voir et ouïr.

Moult grandement fut festoyé messire Jacques de Lalain, du roi, de la reine, des princesses, dames et damoiselles qui à ce jour étoient au palais. Puis après toutes danses et festoyemens, vins et espices furent apportés à la manière accoutumée, et prit messire Jacques congé du roi, de la reine, et des dames, et s'en retournèrent chacun en son logis. Ainsi messire Jacques fut festoyé du roi et de la reine de Portugal si grandement, lui et ses gens, que plus il n'eut sçu souhaiter. Si avint que volonté prit au roi et à la reine d'aller chasser, et eux ébattre aux champs; si mandèrent messire Jacques de Lalain, lui et sa compagnie, pour y venir, comme par plusieurs fois il avoit fait durant le temps que messire Jacques avoit là séjourné, où il fut environ treize ou quatorze jours; et tout ce fut pour le festoyer et faire honneur, tant pour l'honneur du duc de Bourgogne comme pour l'amour de lui, tellement que le roi, la reine, princesses, dames et damoiselles s'efforçoient tous et toutes à leur pouvoir de lui faire honneur et fête; et tant lui en faisoient,

qu'icelui messire Jacques de Lalain ne sçavoit assez remercier le roi, la reine, princes, princesses, barons, chevaliers, dames et damoiselles de ce que fait lui avoient, et s'efforcoient de faire chacun jour.

Si avisa messire Jacques, que plus ne pouvoit faire séjour en Portugal, selon le jour et terme qui lui avoit été baillé de par le roi de Castille, pour retourner faire et accomplir ses armes. Si vint un jour devers le roi de Portugal et la reine, et les remercia moult humblement des grands honneurs et receptions qui faits lui avoient été par lui, la reine, princes, princesses, barons, chevaliers, dames et damoiselles, et de tous les nobles de son royaume, et des grands chères qui faites lui avoient été en passant parmi son royaume; laquelle chose il n'attribuoit point à lui, mais le tenoit être fait pour l'amour de son souverain seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, auquel, moyennant la grâce de notre Seigneur, à son retour, il l'en remercieroit grandement. Lors le roi répondit et dit: « Messire Jacques, croyez certainement que pour l'amour de notre bel oncle le duc de Bourgogne, et notre tante la duchesse son épouse, nous et les nôtres voudrions à notre pouvoir complaire, et faire service et honneur à tous ceux qui en leur nom viendroient par decà; et après eux, devant tous les chevaliers, qu'avons vu en notre royaume, vous voudrions faire plaisir, et bien voudrions que plus en eussions sçu faire. Vous êtes gentil chevalier, vous prendrez en patience ce qu'avez trouvé par deça, car nous voyons qu'en vous a tant de vertus, que digne êtes de les avoir. »

CHAPITRE XLII.

Comment après tous festoiements messire Jacques de Lalain prit congé du roi et de tous les princes, et s'en partit et vint en Castille, ou le roi de Castille le reçut moult honorablement en sa ville de Valdolit (Valladolid).

Quand messire Jacques de Lalain ouït ainsi parler le roi, et tant amiablement, il se mit à un genouil et le remercia de l'honneur qu'il lui faisoit, en lui offrant son corps, ses biens, son service et ceux de son lignage, si par lui en étoit requis, pour faire et obéir à tous ses bons commandements. Le roi le prit par la main; si le leva, et lui dit: « Messire Jacques, levez vous sus, trop d'honneurs ni de biens ne vous peuvent être faits; je prie à Dieu, qu'en vous du demeurant il veuille parfaire. » Et ainsi prit congé messire Jacques de Lalain du roi et de la reine de Portugal, des princes, princesses, chevaliers et écuyers, dames et damoiselles de la cour. Plusieurs présents lui furent présentés, comme genets, beaux coursiers, mulles et mullets; mais oncques il n'en voulut rien prendre, fors seulement du roi et de l'infant don Petre, et de la reine de Portugal, un riche collier d'or de l'ordre de Portugal garni de diamants, rubis et perles, duquel don il remercia moult grandement le roi, la reine et les princes. Après le congé pris, et que les

vins et épices eurent été apportés, il se départit lui et sa compagnie, et vint en son hôtel accompagné comme toujours avoit été par les gens du roi. Si furent par les maîtres d'hôtel du roi payés et contentés l'hôte et l'hôtesse de messire Jacques; et furent tous deffrayés, ce que là et ailleurs lui et ses gens pouvoient avoir dépendu. Si furent baillés à celui Jacques de Lalain de par le roi, gens pour le conduire et guider par tout son royaume. Cette nuit les gens de messire Jacques s'apprêtèrent, troussèrent et baguèrent pour le lendemain matin partir; laquelle chose ils firent; car quand ce vint le lendemain, après ce que messire Jacques eut ouï sa messe, lui et ses gentilshommes se partirent de la ville de Eure (Évora), et se mirent à chemin, et avec eux gens commis de par le roi de Portugal, qui les conduirent et guidèrent, jusques à ce qu'ils entrèrent en Castille, et illec (là) prirent congé de messire Jacques qui les remercia moult grandement, en leur priant très instamment qu'en la grâce du roi et de la reine ils le voulsissent (voulussent) avoir pour recommandé, laquelle chose ils promirent de faire.

Après le département d'eux, messire Jacques et ceux de sa compagnie chevauchèrent tant par Castille, qu'il arriva en la ville de Valdolit (Valladolid) en Castille, où la journée lui étoit assignée à faire armes et accomplir le contenu de ses chapitres, à l'encontre de messire Diego de Gusman; et lui étant arrivé en son logis, le roi de Castille envoya par devers messire Jacques de Lalain, plusieurs chevaliers et écuyers, et entre les autres il envoya

un baron nommé messire Jean de Lune; et vinrent devers celui messire Jacques, et lui dirent qu'ils étoient là venus pour l'accompagner à venir par devers le roi de Castille. Quand messire Jacques eut ouï par eux la cause de leur venue, il leur répondit qu'il étoit prêt de faire et obéir au bon vouloir du roi. Lors lui et ses gens tous prêts montèrent sur leurs chevaux, et tous ensemble vinrent devers le palais du roi, ainsi accompagnés comme vous avez ouï.

Quand il fut là venu, il fit la révérence au roi, et le roi à lie chère le reçut, et lui fit grand recueillotte (réception) en lui disant: « Messire Jacques de Lalain, vous nous soyez le très bien venu: je cuide (crois) qu'assez sçavez, que de long temps a été accoutumé quand un chevalier d'étrange pays vient en aucuns royaumes, on lui baille, comme raison est, gens notables pour le conduire et conseiller; nonobstant que nous vous sçavons être bon et sage, et avec ce être bien introduit, sachant le métier des armes; si vous baille pour vous accompagner, Jean de Lune, qui est ici, pour du tout vous y servir, comme en tel cas appartient en toutes les manières qu'il pourra; car ainsi nous plait-il être fait, et voulons qu'il soit. » Lors se mit messire Jacques à un genouil à terre, si remercia le roi, puis furent apportés vins et épices: si prit tantôt après icelui messire Jacques congé du roi, et fut conduit jusques en son hôtel, où il fut l'espace de trois semaines avant ce qu'il sçût le jour que les armes se devoient faire: mais à la fin le roi lui manda

par aucuns de ses chevaliers le jour qu'ils devoient faire leurs armes, et que pour ce il s'apprêtât.

Quand messire Jacques ouït ceux qui venus étoient de par le roi lui signifier le jour, il leur répondit et dit: « Seigneurs, sachez que pour ce faire j'ai pieça été prêt, et désirant de faire et accomplir la cause pourquoi je suis ici venu. » Là étoient plusieurs rois et hérauts d'armes auxquels il dit: « Seigneurs, vous sçavez, et avez vu mes chapitres, lesquels contiennent qu'on ne me pouvoit, ni devoit retarder plus haut de six semaines: nonobstant ce, je veux faire tout le vouloir et bon plaisir du roi, et serai prêt au jour que vous m'avez assigné. » Quand les rois et hérauts d'armes eurent ouï la réponse de messire Jacques de Lalain, ils prirent congé de lui, et retournèrent devers le roi pour faire leur rapport de la réponse que messire Jacques leur avoit faite, de laquelle réponse le roi fut moult content; et disoit en la présence de ses barons, que si celui messire Jacques pouroit vivre longuement, les apparences étoient en lui de parvenir à haut honneur, et exaltation de ses parents et amis.

CHAPITRE XLIII.

Comment messire Jacques de Lalain entra dedans les lices pour faire et accomplir ses armes, selon le contenu en ses chapitres.

Après ce que les rois d'armes et hérauts eurent fait leur record au roi, il fut ordonné aux connétables et aux maréchaux, que les lices fussent faites et ordonnées; et ainsi le firent en la place des frères prédicateurs; et là furent les lices faites et dressées, et aussi plusieurs échaffauds: car plusieurs chevaliers, et grands seigneurs, tant du royaume de Castille, comme de Portugal, de Navarre, et d'Arragon et ambassadeurs de France, là furent à celui jour, pour la grand'renommée qui en couroit par tout, que chacun avoit désir et affection de les voir: et pour ce furent ordonnés plusieurs échaffauds de faire, afin que chacun les pût voir à son aise. Et entre les autres en y avoit quatre principaux tenants aux lices, lesquels étoient enchassés l'un à l'autre, c'est à sçavoir celui du roi, et de la reine devers orient, et celui des juges devers occident. Et le pavillon de Diego de Gusman étoit dressé et posé vers la partie de midi, et celui de messire Jacques à l'opposite.

Or vint le jour que les deux champions devoient faire leurs armes, qui fut le troisième jour de Février, qu'environ étoit neuf heures du matin; ils en-

trèrent au champ seize hommes armés de plein harnas, lesquels tous de pied se mirent et posèrent entre deux lices, comme chacun doit sçavoir que les lices sont doubles; et se départirent ès quatre cornes des lices pour garder le champ de toutes oppressions; et étoient ceux embâtonnés (armés) de haches, guisarmes, et autres bâtons deffensables; et bien peu après vint la reine et son état, et monta sur son échaffaud, non point à manière d'échaffaud, mais étoit une belle maison dressée, couverte et bien tendue de riche tapisserie. Cette maison étoit close entre deux; c'est à sçavoir, de la partie du roi étoit la montée du côté de messire Jacques; et celle de la reine, du côté de Gusman. [1] Et tantôt après arriva le roi accompagné de Alvaro de Lune grand maître de Saint Jacques, [2] de l'Évêque de Valence, du comte de Benevente, et de plusieurs autres chevaliers et écuyers, et monta en son échaffaud: puis quand ce vint environ dix heures du matin, messire Jacques de Lalain eut licence, et congé du roi de soi venir armer dedans son pavillon. Si se partit de son hôtel tout de pied, armé de harnas de jaune, vétu d'une robbe d'écarlate fourrée de martres zébelines, et toute chargée d'orfévrerie, longue jusques aux pieds. Si chevauchoient devant lui les gentils-hommes qu'il avoit amenés avec lui, moult richement vêtus et habillés. Et étoit addextré

(1) Ce tournoy est ainsi que le précédent copié littéralement par Georges Chastellain sur le procés verbal dressé par Saint Remy dit Toison-d'Or et rapporté dans le manuscrit 8417. J. A. B.

(2) Don Alvar de Luna favori du roi, étoit connétable de Castille. J. A. B.

de deux notables chevaliers; c'est à sçavoir de Jean de Lune, qui toute la journée le conseilla, et d'un autre chevalier de l'hôtel du roi; et avec ce étoit accompagné de plusieurs gentils-hommes de l'ambassade qui étoient venus de France par devers le roi de Castille, et d'aucuns de ses gentils-hommes de son hôtel, qui étoient de pied, tenants son cheval après lui par les rênes, et les autres entour de lui. Si fessoit amener après lui un moult bel destrier, lequel son armoyeur amenoit; et étoit celui destrier chargé de deux paniers, èsquels étoit le harnas de messire Jacques. Si étoient iceux paniers couverts d'un riche drap d'or. Et en cette manière vint jusques dedans les lices, et entra dedans son pavillon, où il s'arma tout à son aise. Puis après qu'il fut armé, il vint faire la revérence au roi et à la reine, et à tous les autres qu'il véoit être aux échaffauds.

Si s'en vint premièrement mettre à un genouil devant l'échaffaud du roi en lui disant: « Très haut, très excellent, très puissant prince, plaise sçavoir à votre royale majesté, que véez moi ci prêt et appareillé de faire, fournir et accomplir le contenu en mes chapitres, à l'aide de Dieu et de monseigneur Saint Georges, en vous requérant, très haut, très excellent et très puissant prince qu'il vous plaise à moi entretenir en toute bonne justice, ainsi comme j'ai ma parfaite fiance. » Lors le roi lui dit en la présence de ceux qui là étoient: « Messire Jacques de Lalain, vous soyez le très bien venu, et je le ferai volontiers. » Après cette réponse faite messire Jacques de Lalain se partit, retourna en son pavillon,

qui étoit de soie blanche moult richement armoyé de ses armes. Si se fit armer, et illec (là) attendit son champion, prêt pour accomplir le contenu en ses chapitres. Lors lui armé en son pavillon, ceux qui accompagné l'avoient, c'est à sçavoir plusieurs gentilshommes de l'ambassade de France, s'en partirent et allèrent monter sur les échaffauds qui pour eux étoient ordonnés.

CHAPITRE XLIV.

Comment messire Diego de Gusman entra dans les lices, pour faire armes a l'encontre de messire Jacques de Lalain.

Ainsi ces besognes faites et ordonnées, arrivèrent de quatre vingts à cent hommes armés de toutes pièces, la lance en la main, lesquels, avec les autres paravant eux venus, furent ordonnés pour garder le champ de toutes oppressions. Puis assez tôt après en cette même heure, arrivèrent les gardes pour retenir les champions quand temps seroit. Si étoient dix gentils hommes sages et prudents, et qui en leur temps avoient beaucoup vu. Grande et longue espace messire Jacques de Lalain demeura en son pavillon en attendant son adverse partie, et fut bien trois heures après midi quand Diego de Gusman comparut au champ, lequel à cette heure qu'il y vint, étoit accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers,

et de son frère messire Gonsalve de Gusman, qui étoit à son côté dextre, et de messire Philippe de Sul au côté sénestre. Si venoient après lui quatre hérauts de l'office d'armes, c'est à sçavoir deux hérauts et deux poursuivants, montés sur quatre coursiers couverts jusques en terre; armoyés des armes des quatre lignes dont celui de Gusman étoit issu; et avoient vêtu iceux officiers d'armes chacun une cotte d'armes pareille, dont étoient couverts les dits quatre chevaux. Et en ce point, armé de toutes armes, celui de Gusman entra dedans le champ: puis tantôt après qu'il fut descendu devant son pavillon, ne demeura guères, qu'il vint faire la revérence au roi; et après ce qu'il eut fait la revérence au roi, et à la reine, il s'en retourna vers son pavillon.

Lors le connétable don Jean de Lune, fils de Alvaro de Lune, et le maréchal Pedro de Heras, commis et ordonnés juges d'icelles armes, firent sçavoir aux champions, que nul d'eux ne saillît hors de son pavillon jusques à la tierce fois que les trompettes auroient sonné, et puis quand la tierce fois seroit finie, et non devant, chacun d'eux issît hors de son pavillon; et ce fut publié à son de trompe, aux quatre cornes du champ. Lors après le cri et défenses faites, comme en tel cas appartient, les haches et épées des deux champions furent apportées par devers le juge; si fut trouvé que la hache de Diego étoit de mal engin, et qu'elle n'étoit pas telle comme ès chapitres étoit contenu. Si lui en fut baillée une autre, nonosbtant que messire Philippe de Sul s'en débattit assez.

Les haches et épées visitées, on fit trois cris et défenses de par le roi ès quatre coins des lices, et sonnèrent les trompettes, ainsi comme ordonné avoit été: mais à Diego de Gusman ne souvint de l'ordonnance faite par les juges; car au premier son de trompette, après ce qu'il fut fini, tout à l'étourdi, il saillit hors de son pavillon: mais ceux qui l'avoient à conseiller, moult hâtivement le prirent et le remenèrent en son pavillon: nonobstant ce au second son de trompette il en fit pareillement autant; et en fut le roi de Castille très mal content, et de l'échaffaud où il étoit, lui dit une laide parole et si haut que de chacun fut ouï.

CHAPITRE XLV.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN ET MESSIRE DIEGO DE GUSMAN SE COMBATTIRENT A PIED, DEVANT LE ROI DE CASTILLE; ET S'EN PARTIT APRÈS LES ARMES FAITES MESSIRE JACQUES DE LALAIN, A SON TRÈS GRAND HONNEUR.

QUAND messire Jacques de Lalain eut ouï sonner le tiers coup de la trompette, moult attemprement (promptement) et assurément se mit à l'huis (porte) de son pavillon: puis en faisant le signe de la croix, issit hors et prit sa hache de la main sénestre à la main dextre, et marcha environ quatre pas. Puis fit la revérence au roi, et à la reine. Et Diego Gusman très fièrement vint marchant à l'encontre de

lui, la visière baissée. Lors messire Jacques le voyant venir, sa visière levée encontremont, et voyant son ennemi approcher, eux deux ensemble se vinrent joindre; si se combattirent des haches, et se donnèrent de si très terribles et horribles horions, si menus et si souvent, que des harnas qu'ils avoient armés, qui étoient fins, et acérés, le feu et les étincelles en sailloient. Et tant bien se combattirent et donnèrent de si crueux coups, que le roi et ceux qui là étoient regardants les armes, disoient entre eux que jamais les pareilles armes n'avoient vu faire. Messire Jacques de Lalain avisant la chaleur de son adversaire, tourna la pointe de sa hache d'en bas; si férit par trois coups l'un après l'autre dedans la lumière de Diego en telle manière, qu'il lui fit plaie en trois lieux au visage, jaçoit-ce-que messire Jacques eut la visière levée: si l'assèna du premier coup au sourcil sénestre, et l'autre au bout du front au côté dextre, et le tiers le férit au dessus de l'œil dextre: et depuis ne demeura guère la bataille d'eux deux, car Diego perdit sa hache par une secousse que messire Jacques lui fit. Puis quand celui Diego se sentit être désarmé de sa hache, vint vivement, bras étendus, par devers messire Jacques, pour le venir prendre par le corps et l'emporter hors des lices, comme il avoit intention de faire, et aussi comme il s'en étoit vanté deux mois paravant: mais messire Jacques percevant l'intention de son adversaire, afin que de plus près il ne l'approchât, étendit le bras sénestre, et de son poing, il rebouta celui Diego. En ce faisant jeta sa hache

jus en le sablon, et mit la main à l'épée pour la tirer dehors.

Lors le roi de Castille voyant que le plus bel des armes étoit apparent plus à l'un côté qu'à l'autre, jaçoit-ce-que (quoique) tous deux avoient bien fait, jeta son bâton en bas, qui fut signifiance que les armes étoient accomplies. Alors les gardes du champ à ce ordonnés, se mirent entre deux et prirent les deux champions et les menèrent chacun en son pavillon. Puis après ce ne demeura guères que ledit messire Jacques de Lalain se vint présenter vers le roi en mettant le genouil à terre et lui dit: « Très haut, très excellent, et très puissant prince, je sçais assez en votre noble mémoire être, qu'il est vrai que j'ai dit en mes chapitres qu'au cas que je viderois sain hors des lices, les armes de pied accomplies, et que ce fut le vouloir de mon compagnon, que dedans trois jours après je le fournirois de quatre lances à rompre pour l'amour et faveur de madame. Pourquoi, sire, par votre noble congé et licence, me véez ci tout prêt de ce faire. » Alors le roi de Castille répondit et dit: « Messire Jacques de Lalain, sachez que dès maintenant nous tenons les armes de pied et de cheval pour faites et accomplies. » Et ajouta que de là en avant n'étoit son plaisir que plus en fissent, c'est à sçavoir l'un contre l'autre; mais eux deux contre deux autres, il étoit content qu'ils en fissent à leur volonté. Et dit encore de rechef: « Messire Jacques, vous avez très bien besogné. » Si commanda le roi à descendre de l'échaffaud le grand maître de saint Jacques, et lui dit que les deux

champions il fit venir devant lui, laquelle chose il fit.

Quand il fut descendu en bas, il fit venir Diego de Gusman et messire Jacques, et les prit par les mains; si les fit toucher ensemble, leur disant ces paroles: « Seigneur, la volonté du roi est telle, que quelconque chose que ayez eu à faire ensemble, ne ayez nul de vous deux nulle rancune, ni mal l'un contre l'autre; mais veut le roi que pardonnez l'un à l'autre, et que dorénavant soyez comme frères et bons amis: car expressément le roi veut et commande qu'ainsi soit, et qu'encore pourra venir le temps, que vous deux ensemble au plaisir de Dieu, vous pourrez trouver pour vous éprouver et faire armes contre deux autres. » Lors les deux champions oyants la volonté et commandement du roi, en pardonnant l'un à l'autre, touchèrent et embrassèrent l'un l'autre par grand amour et fraternité, et puis se partirent de la présence du roi, montèrent à cheval et saillirent hors des lices eux deux ensemble, prenant l'un l'autre par la main, et allèrent ainsi jusques au partir le chemin que chacun tourna en son logis.

CHAPITRE XLVI.

COMMENT LES DEUX CHEVALIERS, APRÈS CE QU'ILS FURENT PARTIS HORS DES LICES, ET CHACUN D'EUX VENUS EN LEURS HÔTELS, EUX DÉSARMÉS DINÈRENT ENSEMBLE, PUIS ASSEZ TÔT APRÈS FIRENT PRÉSENTS L'UN A L'AUTRE, QUI FURENT MOULT HONORABLES.

APRÈS que les deux champions se furent partis et allés hors des lices, le roi, la reine, et tous ceux qui ès échaffauds étoient, descendirent en bas, et allèrent chacun en leurs hôtels; et messire Jacques de Lalain alla descendre en son logis, accompagné de ses gens, et d'autres plusieurs chevaliers et écuyers, tant de ceux de l'hôtel du roi, comme de ceux de l'ambassade de France, lesquels à l'entrée il remercia moult de fois de l'honneur que fait lui avoient. Puis quand ce vint que messire Jacques fut désarmé et rafraîchi en son logis, le connétable de Castille fit ordonner et faire un souper, où il fit venir les deux champions et grand' foison d'autres barons et chevaliers, qui les accompagnèrent. Des mets et entrements desquels ils furent servis, ne quiers à parler; car tout ce que pour ce jour on put trouver, pour or, ni pour argent, rien n'y fut épargné, le souper dura grand' espace. Puis le souper accompli se levèrent tous de table, et après grâces rendues, se mirent tous à deviser.

Après toutes devises faites, vin et épices furent

apportées, et prirent congé du connétable; mais toutefois quand messire Jacques se dut partir d'icelui souper, Diego de Gusman se passa assez legèrement de prendre congé à celui messire Jacques. Si revint en son hôtel, où il séjourna et demeura deux ou trois jours, sans s'en partir, pour ce que dit lui avoit été qu'il n'étoit pas trop bien content de lui; et la cause, il ne sçavoit pourquoi. Or advint que le lundi après en suivant, celui Diego de Gusman envoya requérir messire Jacques, qu'il lui voulsit (voulût) fournir quatre lances, ainsi que contenu étoit en ses chapitres. Sur quoi messire Jacques répondit, qu'il s'en attendoit à la bonne ordonnance du roi, et qu'il étoit prêt et appareillé de ce faire. De laquelle requête faite par celui Diego de Gusman à messire Jacques, le roi en fut averti, et lui fit dire qu'il n'en parlât plus, et qu'il fut content de ce que le roi en avoit dit le jour qu'ils firent les armes de pied: si n'en fut lors plus parlé. Et avec ce fut dit à celui de Gusman, que de ce qu'il en avoit fait, et le mal content qu'il avoit montré à messire Jacques, le roi ne l'en sçavoit gré. Pour laquelle chose et pour apaiser le courroux du roi, au bout de six jours ou environ, Diego de Gusman, accompagné de son frère le comte de Gusman et de plusieurs chevaliers et écuyers, vinrent par devers messire Jacques, et là firent très bonne chère. Tellement qu'icelui Diego de Gusman dit au dit messire Jacques: « Monseigneur mon frère et mon ami, quelque chose qu'il soit, ni qu'on vous puisse avoir dit, ou rapporté, mon frère et moi et tous nos parents et

amis sommes du tout à votre commandement, pour à vous et aux vôtres faire service et plaisir: car je vous sçais être si gentil chevalier et si bien renommé, que tous chevaliers et écuyers sont tenus de vous faire tout honneur, et en ce faisant ne pourroient fors acquerre bonne louange. »

Messire Jacques de Lalain oyant ainsi courtoisement parler celui Diego, le remercia moult humblement en lui disant: « Monseigneur mon frère et mon ami, du grand honneur et plaisir qu'il vous à plu faire à la maison d'où je suis, de moi avoir délivré de mon emprise, je vous en mercie; si croyez certainement, que nous de notre maison de Lalain, ensemble nos parents et amis, et moi spécialement suis et serai tenu et obligé toute ma vie à vous et aux vôtres. » Après ces paroles, s'entrebrassèrent les uns et les autres par plusieurs fois, et firent moult grand'chère, et eurent plusieurs devises eux tous ensemble; et tellement se contentèrent tous de gracieuses devises, et de grand' humilité qui étoit en messire Jacques de Lalain, qu'assez n'en pouvoient avoir parlé, tant étoient contents de lui. Lors furent apportés vins et épices: si en prirent et en burent l'un avec l'autre; et assez tôt après Diego de Gusman fit amener un beau coursier couvert d'une couverture de satin cramoisi: si le donna et présenta à messire Jacques de Lalain, qui le reçut moult liément, et en remercia celui Diego; si prirent congé l'un à l'autre. Puis quand ce vint le lendemain au matin, messire Jacques de Lalain qui étoit large et courtois, connoissant la

courtoisie que lui avoit fait Diego de Gusman, fit appareiller un moult beau destrier, lequel il fit enseller et couvrir d'une riche houssure de velours bleu, toute chargée d'orfèvrerie, et la selle de velours violet; lequel destrier fut présenté par l'un de ses écuyers, avec un héraut nommé Luxembourg, à celui de Gusman, qui le reçut moult liément, remerciant son frère et compagnon; duquel présent et don il fut moult joyeux.

CHAPITRE XLVII.

Comment messire Jacques de Lalain vint a cour, ou il prit congé du roi, de la reine, des princes, barons et chevaliers du royaume de Castille.

Quand ce vint le lendemain après dîner, ainsi comme à heure de vêpres, messire Jacques de Lalain, accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers, tant de l'hôtel du roi, comme de ceux de son hôtel, s'en alla devers le roi, où il fut reçu moult honorablement du roi, des princes, chevaliers et écuyers de sa cour; et lui fut faite bonne chère. Puis après vin et épices prises, fut conduit et mené en la chambre de la reine, laquelle pour ce jour étoit accompagnée de plusieurs grandes dames et damoiselles, qui le reçurent moult bénignement. Et pour le festoyer et faire honneur, on fit danses et ébattements, où il dansa avec la reine; et tellement il s'y

conduit, que par tout on le louoit et prisoit, tant pour la beauté de lui, comme pour le sens, courtois parler et beau maintien qui en lui étoit, que tous et toutes s'efforçoient de l'honorer et complaire. Après toutes danses et ébattements, vin et épices furent apportées : si prit congé messire Jacques, de la reine et de toutes les dames et damoiselles, chevaliers et écuyers, qui là étoient : si s'en retourna en son logis, grandement accompagné de gens du roi et des gentils hommes qui avec lui étoient.

Quand ce vint environ six jours après, messire Jacques de Lalain, voyant que de là séjourner ne lui étoit guère besoin, et aussi qu'il avoit accompli ce pourquoi il étoit venu, se tira vers le roi pour prendre congé; et quand il fut devant le roi, il se mit à un genou, en le remerciant moult humblement de l'honneur et bonne justice, qui par lui et par ceux de son royaume lui avoit été faite et lui dit : « Sire, je suis obligé et tenu toute ma vie, à être bon, humble et léal serviteur de votre royale majesté et de tous ceux de votre royaume, où j'ai partout été courtoisement reçu. » — « Messire Jacques, répondit le roi, vous nous avez été le très bien venu : et si rien voulez par deçà qui vous soit nécessaire, de nous et de ceux de notre royaume, pour valeur qui est en vous, et le bien que trouvé y avons, vous sera octroyé. » Messire Jacques très humblement remercia le roi : si prit congé de lui, et pareillement alla prendre congé de la reine et de toutes les dames et damoiselles, et après s'en retourna en son logis, où ne séjourna guères, quand

le roi de Castille lui envoya une robe d'un riche drap d'or cramoisi, fourrée de fines martres zébélines; si en remercia moult le roi.

Après le congé pris au roi et à la reine, aux dames et damoiselles, au connétable et aux autres princes, chevaliers et écuyers, il fit cette nuit préparer et ordonner ses choses, trousser et baguer mules et bahus, de lui et de ses gens, soi fournir de guides et gens pour le conduire; si se partit le lendemain de Valdolit (Valladolid). Mais ne se voulut pas partir du royaume de Castille, que premièrement il n'eut prit congé de monseigneur le prince, qui étoit à quatre lieues près de Valdolit, en une ville nommée Medina del campo, là où il fit la révérence au prince, et à tous ceux de sa compagnie, en le remerciant moult humblement des biens et hauts honneurs qui par le roi son père, de ceux de son royaume, lui avoient été faits, et lui présenta celui messire Jacques moult humblement son service. Le prince, et les barons qui avec lui étoient, le reçut moult honorablement, et lui fit dire le prince par un chevalier bien sachant la langue de France: « Messire Jacques de Lalain, vous soyez le très bien venu, et nous vous devons bien remercier de l'honneur que vous avez montré au roi et à nous ci présent, et à tout le royaume. Vous avez été petitement reçu; par votre courtoisie vous nous pardonnez pour cette fois; et vous fait dire monseigneur le prince, qui ci est, que si vous avez besoin ou affaire d'aucune chose qu'il puisse faire pour vous, il le fera de très bon cœur. »

Messire Jacques de Lalain le remercia très humblement, et prit congé de lui, et vint en son logis, où plusieurs présents, vins et viandes, et autres plusieurs biens lui furent envoyés et présentés de par le prince. Puis quand ce vint le lendemain matin, messire Jacques se partit, et prit son chemin pour tirer à Madrigal (Madrigaligo), là où il savoit être la princesse de Castille, fille au roi de Navarre, et femme du prince de Castille. Tant s'exploita messire Jacques, qu'il arriva à Madrigal et vint descendre devant l'hôtel de la princesse, laquelle étoit jà avertie de sa venue; il monta en la salle, et lui vinrent au-devant plusieurs chevaliers et nobles hommes, qui le bien-veignèrent (accueillirent), en lui disant qu'il fut le très bien venu en l'hôtel de la princesse. Si le prirent et addextrèrent (donnèrent la main), et le menèrent en une chambre qui étoit moult richement parée et tendue, en laquelle étoit la princesse. Messire Jacques de Lalain marcha avant en la chambre, vers elle, moult humblement, et lui fit la revérence, en lui présentant son service. Et ainsi moult courtoisement la remercia du grand honneur et belle recueillette que le roi de Castille, monseigneur le prince, et autres nobles barons et chevaliers lui avoient fait, qui étoit bien chose de le reconnoître et de la desservir envers tous; et aussi avoit bien intention d'en remercier son très redouté et souverain seigneur le duc de Bourgogne.

Après tous remerciments faits, il prit congé de la princesse et s'en alla en son logis où elle le fit conduire honorablement, et où on lui fit bonne

chère : et lui furent apportés et faits beaux présents, tant vins et viandes comme autres choses délicieuses et toutes des meilleures que pour lors on sçut trouver; et là lui fut dit par un chevalier : « Madame la princesse se recommande à vous, en vous priant que soyez content du peu de chère qu'on vous fait, car on n'étoit pas averti de votre venue, nonobstant qu'elle se tient bien recorde d'être obligée à la maison de Bourgogne, à cause des alliances du royaume de Navarre, d'où elle est issue. » Et ainsi après cette parole, prirent congé de celui messire Jacques, qui moult fort leur requit et pria qu'ils le voulsissent (voulussent) avoir pour recommandé à la bonne grâce de la princesse, comme celui qui à toujours mais se tenoit être son humble serviteur; et atant (alors) s'en partirent.

CHAPITRE XLVIII.

Comment messire Jacques de Lalain, après tous congés pris du roi, de la reine, du prince de Castille, et de la princesse, se partit et vint au royaume de Navarre, ou il fut du roi de Navarre, du prince son fils et de la princesse moult honorablement reçu et bien festoyé.

Messire Jacques le matin se partit et prit son chemin tirant vers le royaume de Navarre : si s'exploita tellement de chevaucher et d'errer, qu'il arriva en

une cité nommée Caval, en laquelle il trouva l'archevêque du lieu, lequel avoit envoyé au devant de lui plusieurs nobles hommes, jusques au nombre de vingt quatre chevaux, ou environ, avec autres officiers de Castille, lesquels tous ensemble l'amenèrent et conduirent jusques à son hôtel. Ce soir envoya le dit archevêque plusieurs nobles hommes devers messire Jacques, en lui disant: « Monseigneur, vous soyez le très bien venu: monseigneur notre maître se recommande à vous, en vous priant très affectueusement, que demain au dîner il vous plaise prendre la patience en son hôtel; et en ce faisant lui ferez honneur et plaisir. « Messire Jacques de Lalain pensa un peu, et se fut volontiers excusé: mais après plusieurs excusations il leur accorda d'y aller.

Ainsi passa la nuit, jusques le lendemain matin qu'il ouït sa messe, lui et ses gentilshommes: puis après sa messe ouïe, s'en alla devers l'archevêque, lui et ceux qui le conduisoient, ensemble ceux de son hôtel. Et trouva celui archevêque en un moult bel et délicieux jardin: là lui fit la révérence. L'archevêque le voyant venir, marcha grandement au devant de lui, et lui fit pareillement la revérence. Après la revérence faite il fit le bienvenant à tous ceux de la compagnie de messire Jacques, qui pareillement le fit aux gens de l'archevêque; et après ce fut mené en la salle, où les tables étoient mises. Après leurs mains lavées, s'assirent à table, et là furent servis des meilleures et plus délicieuses viandes que pour lors l'on sçut querre en la ville. Quand ce vint

à l'après dîner, qu'ils se furent levés de tables, l'archevêque et messire Jacques se prirent par les mains, et s'allèrent appuyer à une des fenêtres de la salle, et là ensemble eurent plusieurs privées devises, et pareillement eurent leurs gens les uns aux autres.

Après toutes devises faites, furent par celui archevêque au dit messire Jacques présentés plusieurs mulets et chevaux: mais oncques messire Jacques n'en voulut rien prendre. Lors vins et épices furent apportées, si en prirent à leur plaisir. Après ce, messire Jacques prit congé de l'archevêque, en lui offrant tous services à lui possibles, et ainsi s'en retourna en son logis, où il séjourna et reposa cette nuit, jusques le lendemain matin qu'il s'en partit après la messe ouïe, et chevaucha tant par ses journées, par villes et par châteaux, qu'il arriva au royaume de Navarre, et vint en une cité qui est nommée Tudelle, où il fut une nuit tant seulement: la messe ouïe il s'en partit, et alla au gîte à Massilles, à l'hôtel de messire Pierre de Peralte, où lui et tous ses gens furent reçus moult honorablement. Et le lendemain après la messe, et que lui et ses gens eurent dîné, et fait bonne chère, il prit congé de celui seigneur: si s'en partit, et chevaucha, et exploita tellement, qu'il vint au gîte à olit, en Navarre, et trouva à une lieue près, une ville nommée Tafailles là où le prince et la princesse de Navarre se tenoient et étoient à séjour.

Si est à croire et sçavoir, si messire Jacques de Lalain avoit bien été festoyé au passer, à son retour le fut encore mieux: car de tout ce qui possible leur

étoit, par eux et par leurs gens, messire Jacques et ceux de sa compagnie furent si grandement festoyés par l'espace de cinq jours qu'il y séjourna, que plus on ne pourroit souhaiter. Puis après les cinq jours passés, messire Jacques prit congé du prince et de madame la princesse, et aux chevaliers et écuyers, dames et damoiselles. Si s'en partit, et s'en alla devers le roi de Navarre, qui étoit pour lors séjournant en la cité de Sarragosse en Arragon; et étoient avec lui, et en sa compagnie plusieurs nobles hommes du pays de Navarre, et spécialement le grand écuyer d'écuyerie, nommé Jemmédis.

Quand messire Jacques de Lalain arriva à Sarragosse, le roi de Navarre, lequel pour ce jour étoit régent et gouverneur général du royaume d'Arragon, pour et au nom de son frère le roi don Alfonse [1], pour lors étoit parti du château de Sarragosse, par lequel on peut entrer et issir, tant aux champs comme en la ville; et en manière de chasse, le roi se trouva aux champs.

Lors messire Jacques de Lalain, en entrant en la ville, fut averti que le roi étoit aux champs pour soi deduire et ébattre. Tôt et hâtivement envoya ses sommiers et bagues (bagages) eux loger dedans la cité, et lui et ses gentils hommes, s'en issirent hâtivement, et tirèrent aux champs pour trouver le roi de Navarre, lequel sachant la venue de messire Jacques, regarda vers la ville; si l'apperçut venir; si

(1) Alphonse roi d'Aragon était alors à Naples qu'il avait conquise en 1442. J. A. B.

s'arrêta tout coi, ensemble aucuns princes chevaliers et écuyers, étants pour lors avec lui. Messire Jacques perçut le roi; si mit pied à terre, lui faisant la revérence, telle comme à lui sçavoit appartenir. Lors le roi moult courtoisement et humblement lui dit: « Messire Jacques, vous nous soyez le très-bien venu; assez sommes avertis de la cause pourquoi vous êtes ici venu, en ce royaume d'Arragon. « — « Sire, répondit messire Jacques, je sçais assez qu'êtes averti de la cause pourquoi je suis ici venu par devers votre royale majesté. Pourquoi, Sire, et aussi pour ce que je sçais qu'êtes chef et souverain régent de celui royaume d'Arrgon, vous requiers et prie que de votre bénigne grâce vous plaise être content et donner congé et licence, si aucun chevalier ou écuyer, noble de nom et d'armes, vouloit toucher à mon emprise, laquelle vous me voyez porter au bras dextre, pour faire fournir et accomplir les chapitres, tels que par un héraut nommé Luxembourg vous ont été présentés. » Alors, par l'ordonnance du roi, sur cette requête lui fut répondu, qu'il fut le très bien venu, et que sur ce qu'il avoit requis, lui seroit répondu en telle manière que par raison devroit être content; et atant (alors) se partit du roi, en prenant congé: si fut conduit et mené jusques en son logis, nommé le Bouticle de fonde, qui est lieu pour loger les princes, et seigneurs de grand' magnificence, où il fut cette nuit par les gens du roi grandement festoyé.

Quand ce vint le lendemain, après la messe ouïe, vinrent par devers celui messire Jacques plusieurs

chevaliers et écuyers de l'hôtel du roi, lesquels tous ensemble l'amenèrent faire la révérence au roi qui le reçut moult bénignement et lui dit: « Messire Jacques de Lalain, vous nous soyez le très bien venu: assez avons mémoire de la requête qu'hier nous fites sur les champs; et si sommes bien avertis par vos chapitres, par vous envoyés à nous, et présentés par un héraut d'armes. Toutes fois, messire Jacques, nous vous tenons bien être recors des alliances de notre très cher et bien aimé fils de Navarre et de notre très chère et bien aimée fille sa compagne, laquelle est nièce de notre très cher et bien aimé le duc de Bourgogne; ensemble plusieurs alliances par nos ancêtres, et par elle acquises; et pourtant ne seroit, ni doit être licite ni raisonnable, de faire, ou souffrir faire armes aucuns chevaliers, ou écuyers de notre royaume de Navarre, ni du royaume d'Arragon, duquel il a plu au roi notre frère de moi avoir baillé le gouvernement, à l'encontre de ceux de la maison de notre très cher et bien aimé le duc de Bourgogne; laquelle chose pour rien ne voudriesmes (voudrions) souffrir être faites. Pourquoi nous vous prions que soyez content de non plus porter nulles emprises, si ce ne sont par aucuns chevaliers ou écuyers de dehors des royaumes d'Arragon, et de Navarre, qui y voudroient toucher: et au regard des nôtres, voulons et consentons que tous ceux qui vous voudront servir ou aider, si requis en sont, qu'il vous y veuillent servir, et non autrement. »

Lors messire Jacques oyant la volonté du roi, le

remercia moult humblement; si se prirent à parler de plusieurs autres devises, et fut celui jour festoyé de par le roi moult honorablement; et durant le temps qu'il y fut, qui étoit pour lors la semaine sainte, fut visité et festoyé par l'ordonnance et commandement du roi. Et à son partement, le roi le fit défrayer de tous coûts. Si prit messire Jacques congé du roi, et s'en partit; c'est à savoir le lundi après Pâques: et pareillement prit congé aux princes, chevaliers et écuyers de son hôtel. Après le congé pris, passa le royaume d'Arragon, et vint passer parmi Leride, et entra en la comté de Barcelonne; et tant chemina et fit par ses journées, qu'il arriva à l'abbaye de notre Dame de Mont-Serrat, là où il fut reçu lui et ses gens, et bien festoyé par l'abbé et couvent de cette abbaye: et coucha cette nuit tant seulement au dit lieu de Mont-Serrat. Le lendemain ouït la messe, et fit ses offrandes à la Vierge Marie. Si s'en partit et alla au gîte à Barcelonne, où il trouva la reine d'Arragon femme du roi don Alfonse, pour lors régente de la comté de Barcelonne et de Roussillon.

Quand la reine fut avertie de la venue de messire Jacques de Lalain, elle envoya au devant de lui plusieurs chevaliers et écuyers, qui très honorablement le reçurent, en lui disant qu'il fût le très bien venu, et plusieurs belles paroles et honorables: et de là le conduirent et amenèrent jusques en son hôtel, et lui dirent au partir de l'hôtel: « Messire Jacques, ayez patience huy mais, jusques à demain pour tout le jour, que la reine vous en-

voyera quérir pour vous recevoir et ouïr ce que vous voudrez dire, nonobstant qu'elle soit assez avertie de la cause de votre venue, par un héraut, lequel a présenté et publié certains chapitres d'armes; pour laquelle chose il y a plusieurs chevaliers et écuyers, qui ont été et sont fort désirants de votre venue. » Et sur ce prirent congé, si s'en retournèrent vers la reine.

CHAPITRE XLIX.

COMMENT LA REINE D'ARRAGON NE VOULUT CONSENTIR A MESSIRE JACQUES DE LALAIN DE FAIRE ARMES, POUR L'ALLIANCE QUI ÉTOIT ENTRE LE ROI D'ARRAGON SON MARI ET LE DUC DE BOURGOGNE.

QUAND ce vint le lendemain matin, plusieurs chevaliers et écuyers vinrent vers l'hôtel de messire Jacques, et lui dirent que par eux la reine d'Arragon l'envoyoit quérir. Messire Jacques, comme courtois, leur répondit qu'ils fussent les très bien venus, et qu'il étoit prêt de faire et obéir aux commandements de la reine. Tous ensemble montèrent à cheval et vinrent par devers la reine. Messire Jacques moult humblement lui fit la revérence, en mettant le genou à terre. Lors la reine le voyant agenouillé, le reçut moult bénignement, en lui commandant qu'il se levât. Puis lui fit dire par un sien ancien chevalier : « Messire Jacques de Lalain,

vous soyez le très bien venu ès marches de pardeçà. La reine est bien avertie de la cause pourquoi vous êtes ici venu, comme bien est apparu par un officier d'armes, lequel a apporté et déclaré certains chapitres d'armes par vous signés et scellés; et pour ce, messire Jacques, la reine me fait dire qu'elle n'est pas contente, que nul de quel état qu'il soit, touche à votre emprise, pour faire armes en quelque manière que ce soit; non point pour vous blâmer, mais de tout son pouvoir vous exaucer en toute noblesse: elle le fait, pour ce qu'elle veut de tout son pouvoir entendre à entretenir la grand' amour et grand' alliance qui est entre son très cher et bien aimé cousin de Bourgogne et elle: car ainsi plaît à son seigneur et mari le roi d'Arragon. » Et atant (alors) cessèrent de cette matière à parler, si parlèrent d'autres besognes: puis après toutes devises, messire Jacques prit congé de la reine et s'en retourna en son hôtel, et avec lui plusieurs chevaliers et écuyers qui le convoyèrent.

La nuit se passa, et quand ce vint le lendemain matin, messire Jacques et ses gens ouïrent la messe. Puis environ entre six et sept heures du matin, la reine d'Arragon envoya deux nobles chevaliers, accompagnés de plusieurs écuyers, par devers icelui messire Jacques, lesquels lui prièrent de par la reine, qu'il se voulsit (voulut) déporter (dispenser) de plus porter son emprise, pour cause qu'aucuns étrangers la pourroient venir toucher; laquelle chose jamais elle ne voudroit souffrir, ni bailler place pour accomplir leurs armes; et qu'aux dames n'apparte-

noit si avant connoître en telles matières, et que mêmement elle en avoit le commandement du roi son mari, et aussi l'avertissement du roi de Navarre son beau frère. Surquoi fut répondu par messire Jacques de Lalain, qu'il avoit envoyé un officier d'armes, notable homme et de bonne renommée, par une partie des royaumes et provinces chrétiens, dont il avoit eu son loyal rapport, non point faisant mention que ce fût à la déplaisance de la reine, ni de nuls princes, chevaliers et écuyers, qu'il ne portât son emprise : et à proprement parler il pourroit sembler à aucuns qu'il le fit pour aucune chose, dont il ne se sentoit en rien coupable; priant et requérant la reine en faveur d'honneur, qu'elle ne lui voulsist (voulût) faire ce commandement : car aucuns chevaliers ou écuyers, ou autres pourroient penser qu'il le fit par coûardise ou autrement, pour laquelle cause son honneur y seroit grandement blessé. Et que si aucun chevalier ou écuyer vouloit toucher à son emprise, et qu'il fût des conditions contenues en ses chapitres, il seroit content qu'il eût tel juge que bon lui sembleroit, fût le roi de France, ou d'Espagne, ou d'Angleterre, ou autre prince chrétien, où bon lui sembleroit : et étoit prêt et appareillé de le fournir et accomplir à l'aide Dieu, selon le contenu en ses chapitres.

CHAPITRE L.

Comment messire Jacques, après ce qu'il eut pris congé de la reine d'Arragon, alla à Montpellier, et trouva l'argentier du roi de France qui lui fit grand chère: et de là s'en alla vers le dauphin qui le reçut moult honorablement.

Après que messire Jacques de Lalain eut fait sa réponse aux chevaliers de la reine, ils s'en partirent et retournèrent vers elle et lui firent leur rapport, ainsi et par la manière que par messire Jacques de Lalain leur avoit été répondu. Lors la reine assembla son conseil par lequel fut délibéré que de rechef elle renvoyeroit plusieurs autres chevaliers et écuyers par devers messire Jacques de Lalain, comme il fut fait; lesquels là venus, le saluèrent moult courtoisement de par la reine, en lui disant: «Messire Jacques, la reine vous remercie de l'honneur que vous faites ès marches de pardeçà de porter une telle et si haute emprise d'armes, et voit bien et sait qu'il vous meut d'un très noble courage, et y a moult de chevaliers et écuyers qui désiroient bien votre venue, pour vous complaire à votre requête. Toutefois la reine leur a généralement defendu, et à aucuns particulièrement. Pourquoy de rechef nous vous prions comme ambassadeurs, que vous veuillez être content d'obtempérer et taut

faire pour la reine, que vous veuillez mettre jus et non porter plus en ces marches et comtés de Barcelonne et de Roussillon, votre emprise. »

Quand messire Jacques de Lalain eut ouï tout au long les chevaliers de la reine parler, et la requête à lui faite au nom de la reine, il leur répondit moult courtoisement, et leur dit: « Mes seigneurs, je suis et ai été, et tel me tiens toujours, serviteur des dames, et le voudrois être toute ma vie: et pour ce, mes seigneurs, je vous prie que considérez mon cas, et que la reine ne me fasse point ce commandement, s'il plait à sa bénigne grâce; nonobstant, je y veux bien obéir comme raison est. Et s'il y a aucun gentil chevalier ou écuyer, qui me veuille faire autant d'honneur que de moi vouloir accomplir le contenu en mes chapitres, il me fasse sçavoir son bon plaisir et vouloir, et il aura nouvelle de moi au Dauphiné, laquelle terre et seigneurie est à monseigneur le dauphin aîné fils du très chrétien roi de France. Toutes fois mes très honnorés seigneurs, je vous prie très acertes (sérieusement), que tant vous plaise faire pour moi, que de moi recommander à la bonne grâce de la reine, et lui dire, que puisque son plaisir est tel, je veux bien faire son bon vouloir et commandement. » Après cette réponse faite à messire Jacques de Lalain, prirent congé de lui et s'en retournèrent vers la reine d'Arragon faire leur rapport. Et ainsi se passa cette nuit jusques au lendemain matin que messire Jacques et ses gens vinrent prendre congé de la reine, des dames, damoiselles, chevaliers et écuyers; et la remercièrent humblement de l'hon-

neur, courtoisie et bonne chère qui à son commandement lui avoit été faite, tant par ses gens, comme par ceux de la cité de Barcelonne. Lors la reine répondit: « Messire Jacques, la bonne chère ne vous a pas été faite telle que j'eusse bien voulu. Si vous prie que prenez en patience: si par deça avez affaire, nous le ferons de bon cœur. »

Atant (alors) se partit messire Jacques. Ses gens étoit prêts; si montèrent à cheval et issirent hors de Barcelonne. Si l'accompagnèrent plusieurs chevaliers et écuyers de l'hôtel de la reine, et le convoyèrent une espace, puis prirent congé et s'en retournèrent.

Tant chevaucha messire Jacques et sa compagnie par le comté de Roussillon, toujours portant son emprise, qu'il vint à Perpignan, puis vint à Narbonne, et tant fit par ses journées qu'il vint à Montpellier; et ainsi comme à trois lieues près il rencontra un nommé Jacques Cœur, lequel étoit pour lors argentier de France [1], et alloit mettre en possession un de ses enfants de l'évêché de Maguellonne; et au rencontrer l'un l'autre, celui argentier fit très grand' révérence et honneur à messire Jacques de Lalain, en lui disant: « Messire Jacques, j'ai bien tout gâté, si vous ne me secourez: car grand temps a que j'ai désiré votre venue. » Alors messire Jacques de Lalain répondit et dit: « Monseigneur l'argentier, dites moi ce qu'il vous plait à moi commander, car je suis bien vôtre. Et s'il est chose à moi possible que pour

(1) Jacques Cœur né à Bourges avait été nommé Argentier ou ministre des finances de Charles VII. J. A. B.

vous puisse faire, mon honneur sauve, je le ferai moult volontiers. »

Quand l'argentier eut ouï parler messire Jacques de Lalain, il fut moult joyeux, et le pria très instamment que son plaisir fût de vouloir sejourner un jour ou deux à Montpellier, laquelle requête messire Jacques moult libéralement lui accorda, et y demeura depuis le vendredi au soir jusques au lundi après la messe. Le dimanche monseigneur l'argentier le festoya moult grandement à un très beau dîner. Après le dîner ils eurent plusieurs devises ensemble. Entre les autres choses, celui argentier prit par la main messire Jacques de Lalain et le tira à part, et trois ou quatre gentils hommes de son hôtel, et le mena en un comptoir, où il y avoit un moult grand nombre d'or, et autres plusieurs riches joyaux et bagues. Si regarda en souriant messire Jacques de Lalain et lui dit: « Messire Jacques, je suis bien acertené (assuré) que vous avez été grand temps hors de votre pays, à grands dépens et mission; pourquoi je vous prie que me faites cet honneur que de prendre tout ce qu'il vous est de nécessité et besoin: car, par ma foi, je le ferai aussi volontiers à vous qu'à chevalier qui vive, tant pour l'honneur et revérence de mon très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, comme de votre personne, qui vaut beaucoup. » Lors messire Jacques de Lalain, voyant l'honneur et courtoisie que lui présentoit faire l'argentier de France, lui répondit ainsi: « Monseigneur l'argentier, de la belle offre que par votre courtoisie et bonté me faites, vous remercie tant comme je

puis. Tant en avez fait, que moi et les miens sommes à toujours mais obligés à vous. Et si chose étoit que je sçusse, ou pusse faire qui vous fût agréable, je le ferois d'un très bon cœur; si remercierai mon très redouté et souverain seigneur, monseigneur le duc, de la bonne chère que faite m'avez en l'honneur de lui: mais quand je partis de mon très redouté seigneur, et par son congé et licence, il me pourvut de tout ce qui nécessaire m'étoit; parquoi monseigneur l'argentier, je vous prie qu'il vous plaise à moi pardonner. » Alors répondit l'argentier et dit: « Messire Jacques, si vous avez aucunes bagues laissées en gage, comme il survient aucunes fois des affaires à aucunes gens et spécialement les vôtres, qui sont belles et mémoire de grand'honneur, il n'est guères de royaumes, ni de provinces, où je n'aie mes changes, j'écrirai très volontiers et de bon cœur, afin de les vous faire venir où bon vous semblera. » Lors messire Jacques le remercia assez de fois.

Au long ne vous veux raconter les festoyements et bonnes chères que lui fit et fit faire l'argentier, tant de dames, damoiselles, bourgeoises et pucelles, que de danses et ébattemens: et de si bon cœur il le faisoit, comme si c'eut été son fils, ou son frère; tant à lui, comme à ses gens pour l'amour de lui. Puis quand ce vint après souper, celui dimanche, après vin et épices prises, il prit congé de l'argentier, lequel lui pria moult fort que le lendemain il voulsit (voulût) demeurer jusques à l'après dîner. De cette requête messire Jacques lui pria très instamment qu'il voulsit (voulût) être content; si embrassè-

rent l'un l'autre, et convoya messire Jacques jusques en son logis, où de rechef prirent congé l'un à l'autre. Quand vint le lendemain matin que messire Jacques eut ouï sa messe, il se partit de Montpellier, et chevaucha tant, qu'il passa par Béziers et par Nismes; si vint en Avignon, et là fit ses offrandes à monsieur Saint Pierre de Luxembourg; et illec (là) fut moult grandement festoyé de monsieur le cardinal de Foix légat du pape au dit lieu d'Avignon; et après ce qu'il eut pris congé du cardinal, il se partit d'Avignon; et chevauchèrent tant, lui et ses gens, qu'ils arrivèrent au Dauphiné; et vint vers monseigneur le dauphin, qui pour lors étoit en une maison de plaisance assez près de Valence, où il lui fit la révérence: si le reçut monseigneur le dauphin, et fit honneur, et le festoya moult grandement: et après tous festoyements faits, il prit congé du dauphin et s'en partit.

CHAPITRE LI.

Comment messire Jacques de Lalain se partit, ayant pris congé du dauphin, et vint en Bourgogne, où de plusieurs chevaliers et écuyers du pays fut grandement festoyé; et de là se partit et vint en Flandres, où le duc de Bourgogne le reçut et lui fit grand' chère; et aussi de sa venue à Lalain.

Quand messire Jacques de Lalain se partit de monseigneur le dauphin, il prit son chemin vers Lyon

sur le Rhône, et là endroit s'exploita tant de chevaucher, qu'il vint en Bourgogne, où il fut grandement festoyé des chevaliers et écuyers, des dames et damoiselles, et des gens et officiers du pays, ainsi comme ils ont plus coutume de ce faire, qu'en nul lieu où on puisse aller. Après ce qu'il eut sejourné en Bourgogne un peu d'espace, il traversa et chevaucha par la Champagne, tirant son chemin en Flandres. Sachant que le duc son seigneur étoit à Bruges, si y vint lui faire la révérence en le remerciant très humblement des grands honneurs qu'il avoit eu ès royaumes et provinces où il avoit été, pour et en l'honneur de lui. Si fut reçu du duc son souverain seigneur, moult bénignement, du comte de Charrolois son fils, des comtes, barons et chevaliers, et mêmement de tous les officiers de sa cour. Et fut le dit de Lalain si bien tenu à notre seigneur qu'à grand honneur, sans avoir nul encombrer (accident) à lui, ni à nul de ses gens, retourna en grand' louange par devers son très redouté et souverain seigneur le duc Philippe de Bourgogne, qui le reçut moult cordialement, et fit grand'chère, en lui enquérant de tout ce qu'il avoit vu et trouvé en son voyage faisant. Si bien et si à point en répondit celui messire Jacques, que le duc en fut très content, et moult volontiers l'écouta: et aussi firent tous les barons et seigneurs de sa cour, et en spécial sur tous autres, ses deux oncles le seigneur de Créquy et messire Simon de Lalain, lesquels l'aimoient d'un très bon cœur pour le beau commencement qu'ils virent être en leur neveu, qui étoit signe de parvenir à un très

haut honneur et exaltation de tous ses parents et amis. Puis après ce qu'il eut là été une espace, et sejourné aucuns jours en l'hôtel du duc son souverain seigneur, il prit congé de lui pour aller voir et visiter le seigneur de Lalain son père et la dame de Lalain sa mère, lesquels étoient jà avertis du retour de leur très cher et aimé fils, qu'ils désiroient de tout leur cœur à voir.

Or doncques messire Jacques prit congé du duc, et s'exploita tellement, lui et ses gens, de chevaucher qu'il vint et arriva au château de Lalain à la grand' joie et liesse du seigneur de Lalain et de la dame son épouse; et de plusieurs autres chevaliers et écuyers, dames et damoiselles, qui de sa venue étoient avertis, fut reçu en grand'joie et liesse, comme raison étoit. Le seigneur et la dame de Lalain véants leur très aimé fils être retourné, lui et ses gens, sans quelque fortune avoir, dévotement en louèrent et regracièrent notre seigneur. La dame de Lalain sa mère le baisa par plusieurs fois: car c'étoit celui sur tous ses autres fils, qu'elle aimoit, et qui étoit le plus cher tenu, et une fille très belle damoiselle, laquelle fut depuis mariée au seigneur de Bossu baron en Hainaut. Messire Jacques étoit l'ainé de tous; le second après lui fut depuis élu prevôt en l'Église de Saint Lambert de Liège, belle personne et vénérable; le tiers fut messire Philippe de Lalain, duquel ci après nous parlerons; et le quart fils fut nommé Antoine, qui fut fait chevalier à Rheims au couronnement du roi Louis. A ce jour, et à la venue de messire Jacques se trouvèrent ensemble les quatre

vous soyez le très bien venu ès marches de pardeçà. La reine est bien avertie de la cause pourquoi vous êtes ici venu, comme bien est apparu par un officier d'armes, lequel a apporté et déclaré certains chapitres d'armes par vous signés et scellés; et pour ce, messire Jacques, la reine me fait dire qu'elle n'est pas contente, que nul de quel état qu'il soit, touche à votre emprise, pour faire armes en quelque manière que ce soit; non point pour vous blâmer, mais de tout son pouvoir vous exaucer en toute noblesse: elle le fait, pour ce qu'elle veut de tout son pouvoir entendre à entretenir la grand' amour et grand' alliance qui est entre son très cher et bien aimé cousin de Bourgogne et elle: car ainsi plaît à son seigneur et mari le roi d'Arragon. » Et atant (alors) cessèrent de cette matière à parler, si parlèrent d'autres besognes: puis après toutes devises, messire Jacques prit congé de la reine et s'en retourna en son hôtel, et avec lui plusieurs chevaliers et écuyers qui le convoyèrent.

La nuit se passa, et quand ce vint le lendemain matin, messire Jacques et ses gens ouïrent la messe. Puis environ entre six et sept heures du matin, la reine d'Arragon envoya deux nobles chevaliers, accompagnés de plusieurs écuyers, par devers icelui messire Jacques, lesquels lui prièrent de par la reine, qu'il se voulsit (voulut) déporter (dispenser) de plus porter son emprise, pour cause qu'aucuns étrangers la pourroient venir toucher; laquelle chose jamais elle ne voudroit souffrir, ni bailler place pour accomplir leurs armes; et qu'aux dames n'apparte-

noit si avant connoître en telles matières, et que mêmement elle en avoit le commandement du roi son mari, et aussi l'avertissement du roi de Navarre son beau frère. Surquoi fut répondu par messire Jacques de Lalain, qu'il avoit envoyé un officier d'armes, notable homme et de bonne renommée, par une partie des royaumes et provinces chrétiens, dont il avoit eu son loyal rapport, non point faisant mention que ce fût à la déplaisance de la reine, ni de nuls princes, chevaliers et écuyers, qu'il ne portât son emprise : et à proprement parler il pourroit sembler à aucuns qu'il le fit pour aucune chose, dont il ne se sentoit en rien coupable; priant et requérant la reine en faveur d'honneur, qu'elle ne lui voulsist (voulût) faire ce commandement : car aucuns chevaliers ou écuyers, ou autres pourroient penser qu'il le fit par coûardise ou autrement, pour laquelle cause son honneur y seroit grandement blessé. Et que si aucun chevalier ou écuyer vouloit toucher à son emprise, et qu'il fût des conditions contenues en ses chapitres, il seroit content qu'il eût tel juge que bon lui sembleroit, fût le roi de France, ou d'Espagne, ou d'Angleterre, ou autre prince chrétien, où bon lui sembleroit : et étoit prêt et appareillé de le fournir et accomplir à l'aide Dieu, selon le contenu en ses chapitres.

CHAPITRE L.

COMMENT MESSIRE JACQUES, APRÈS CE QU'IL EUT PRIS CONGÉ DE LA REINE D'ARRAGON, ALLA A MONTPELLIER, ET TROUVA L'ARGENTIER DU ROI DE FRANCE QUI LUI FIT GRAND' CHÈRE; ET DE LA S'EN ALLA VERS LE DAUPHIN QUI LE REÇUT MOULT HONORABLEMENT.

Après que messire Jacques de Lalain eut fait sa réponse aux chevaliers de la reine, ils s'en partirent et retournèrent vers elle et lui firent leur rapport, ainsi et par la manière que par messire Jacques de Lalain leur avoit été répondu. Lors la reine assembla son conseil par lequel fut délibéré que de rechef elle renvoyeroit plusieurs autres chevaliers et écuyers par devers messire Jacques de Lalain, comme il fut fait; lesquels là venus, le saluèrent moult courtoisement de par la reine, en lui disant: « Messire Jacques, la reine vous remercie de l'honneur que vous faites ès marches de pardeçà de porter une telle et si haute emprise d'armes, et voit bien et sait qu'il vous meut d'un très noble courage, et y a moult de chevaliers et écuyers qui désiroient bien votre venue, pour vous complaire à votre requête. Toutefois la reine leur a généralement defendu, et à aucuns particulièrement. Pourquoy de rechef nous vous prions comme ambassadeurs, que vous veuillez être content d'obtempérer et tant

faire pour la reine, que vous veuillez mettre jus et non porter plus en ces marches et comtés de Barcelonne et de Roussillon, votre emprise. »

Quand messire Jacques de Lalain eut ouï tout au long les chevaliers de la reine parler, et la requête à lui faite au nom de la reine, il leur répondit moult courtoisement, et leur dit: « Mes seigneurs, je suis et ai été, et tel me tiens toujours, serviteur des dames, et le voudrois être toute ma vie: et pour ce, mes seigneurs, je vous prie que considérez mon cas, et que la reine ne me fasse point ce commandement, s'il plait à sa bénigne grâce; nonobstant, je y veux bien obéir comme raison est. Et s'il y a aucun gentil chevalier ou écuyer, qui me veuille faire autant d'honneur que de moi vouloir accomplir le contenu en mes chapitres, il me fasse sçavoir son bon plaisir et vouloir, et il aura nouvelle de moi au Dauphiné, laquelle terre et seigneurie est à monseigneur le dauphin aîné fils du très chrétien roi de France. Toutes fois mes très honnorés seigneurs, je vous prie très acertes (sérieusement), que tant vous plaise faire pour moi, que de moi recommander à la bonne grâce de la reine, et lui dire, que puisque son plaisir est tel, je veux bien faire son bon vouloir et commandement. » Après cette réponse faite à messire Jacques de Lalain, prirent congé de lui et s'en retournèrent vers la reine d'Arragon faire leur rapport. Et ainsi se passa cette nuit jusques au lendemain matin que messire Jacques et ses gens vinrent prendre congé de la reine, des dames, damoiselles, chevaliers et écuyers; et la remercièrent humblement de l'hon-

neur, courtoisie et bonne chère qui à son commandement lui avoit été faite, tant par ses gens, comme par ceux de la cité de Barcelonne. Lors la reine répondit: « Messire Jacques, la bonne chère ne vous a pas été faite telle que j'eusse bien voulu. Si vous prie que prenez en patience: si par deça avez affaire, nous le ferons de bon cœur. »

Atant (alors) se partit messire Jacques. Ses gens étoit prêts; si montèrent à cheval et issirent hors de Barcelonne. Si l'accompagnèrent plusieurs chevaliers et écuyers de l'hôtel de la reine, et le convoyèrent une espace, puis prirent congé et s'en retournèrent.

Tant chevaucha messire Jacques et sa compagnie par le comté de Roussillon, toujours portant son emprise, qu'il vint à Perpignan, puis vint à Narbonne, et tant fit par ses journées qu'il vint à Montpellier; et ainsi comme à trois lieues près il rencontra un nommé Jacques Cœur, lequel étoit pour lors argentier de France [1], et alloit mettre en possession un de ses enfants de l'évêché de Maguellonne; et au rencontrer l'un l'autre, celui argentier fit très grand' révérence et honneur à messire Jacques de Lalain, en lui disant: « Messire Jacques, j'ai bien tout gâté, si vous ne me secourez: car grand temps a que j'ai désiré votre venue. » Alors messire Jacques de Lalain répondit et dit: « Monseigneur l'argentier, dites moi ce qu'il vous plait à moi commander, car je suis bien vôtre. Et s'il est chose à moi possible que pour

(1) Jacques Cœur né à Bourges avait été nommé Argentier ou ministre des finances de Charles VII. J. A. B.

vous puisse faire, mon honneur sauve, je le ferai moult volontiers. »

Quand l'argentier eut ouï parler messire Jacques de Lalain, il fut moult joyeux, et le pria très instamment que son plaisir fût de vouloir sejourner un jour ou deux à Montpellier, laquelle requête messire Jacques moult libéralement lui accorda, et y demeura depuis le vendredi au soir jusques au lundi après la messe. Le dimanche monseigneur l'argentier le festoya moult grandement à un très beau dîner. Après le dîner ils eurent plusieurs devises ensemble. Entre les autres choses, celui argentier prit par la main messire Jacques de Lalain et le tira à part, et trois ou quatre gentils hommes de son hôtel, et le mena en un comptoir, où il y avoit un moult grand nombre d'or, et autres plusieurs riches joyaux et bagues. Si regarda en souriant messire Jacques de Lalain et lui dit: « Messire Jacques, je suis bien acertené (assuré) que vous avez été grand temps hors de votre pays, à grands dépens et mission; pourquoi je vous prie que me faites cet honneur que de prendre tout ce qu'il vous est de nécessité et besoin: car, par ma foi, je le ferai aussi volontiers à vous qu'à chevalier qui vive, tant pour l'honneur et revérence de mon très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, comme de votre personne, qui vaut beaucoup. » Lors messire Jacques de Lalain, voyant l'honneur et courtoisie que lui présentoit faire l'argentier de France, lui répondit ainsi: « Monseigneur l'argentier, de la belle offre que par votre courtoisie et bonté me faites, vous remercie tant comme je

puis. Tant en avez fait, que moi et les miens sommes à toujours mais obligés à vous. Et si chose étoit que je sçusse, ou pusse faire qui vous fût agréable, je le ferois d'un très bon cœur; si remercierai mon très redouté et souverain seigneur, monseigneur le duc, de la bonne chère que faite m'avez en l'honneur de lui: mais quand je partis de mon très redouté seigneur, et par son congé et licence, il me pourvut de tout ce qui nécessaire m'étoit; parquoi monseigneur l'argentier, je vous prie qu'il vous plaise à moi pardonner. » Alors répondit l'argentier et dit: « Messire Jacques, si vous avez aucunes bagues laissées en gage, comme il survient aucunes fois des affaires à aucunes gens et spécialement les vôtres, qui sont belles et mémoire de grand'honneur, il n'est guères de royaumes, ni de provinces, où je n'aie mes changes, j'écrirai très volontiers et de bon cœur, afin de les vous faire venir où bon vous semblera. » Lors messire Jacques le remercia assez de fois.

Au long ne vous veux raconter les festoyements et bonnes chères que lui fit et fit faire l'argentier, tant de dames, damoiselles, bourgeoises et pucelles, que de danses et ébattemens: et de si bon cœur il le faisoit, comme si c'eut été son fils, ou son frère; tant à lui, comme à ses gens pour l'amour de lui. Puis quand ce vint après souper, celui dimanche, après vin et épices prises, il prit congé de l'argentier, lequel lui pria moult fort que le lendemain il voulsit (voulût) demeurer jusques à l'après dîner. De cette requête messire Jacques lui pria très instamment qu'il voulsit (voulût) être content; si embrassè-

rent l'un l'autre, et convoya messire Jacques jusques en son logis, où de rechef prirent congé l'un à l'autre. Quand vint le lendemain matin que messire Jacques eut ouï sa messe, il se partit de Montpellier, et chevaucha tant, qu'il passa par Béziers et par Nismes; si vint en Avignon, et là fit ses offrandes à monsieur Saint Pierre de Luxembourg; et illec (là) fut moult grandement festoyé de monsieur le cardinal de Foix légat du pape au dit lieu d'Avignon; et après ce qu'il eut pris congé du cardinal, il se partit d'Avignon; et chevauchèrent tant, lui et ses gens, qu'ils arrivèrent au Dauphiné; et vint vers monseigneur le dauphin, qui pour lors étoit en une maison de plaisance assez près de Valence, où il lui fit la révérence: si le reçut monseigneur le dauphin, et fit honneur, et le festoya moult grandement: et après tous festoyements faits, il prit congé du dauphin et s'en partit.

CHAPITRE LI.

Comment messire Jacques de Lalain se partit, ayant pris congé du dauphin, et vint en Bourgogne, où de plusieurs chevaliers et écuyers du pays fut grandement festoyé; et de là se partit et vint en Flandres, où le duc de Bourgogne le reçut et lui fit grand' chère; et aussi de sa venue à Lalain.

Quand messire Jacques de Lalain se partit de monseigneur le dauphin, il prit son chemin vers Lyon

sur le Rhône, et là endroit s'exploita tant de chevaucher, qu'il vint en Bourgogne, où il fut grandement festoyé des chevaliers et écuyers, des dames et damoiselles, et des gens et officiers du pays, ainsi comme ils ont plus coutume de ce faire, qu'en nul lieu où on puisse aller. Après ce qu'il eut sejourné en Bourgogne un peu d'espace, il traversa et chevaucha par la Champagne, tirant son chemin en Flandres. Sachant que le duc son seigneur étoit à Bruges, si y vint lui faire la révérence en le remerciant très humblement des grands honneurs qu'il avoit eu ès royaumes et provinces où il avoit été, pour et en l'honneur de lui. Si fut reçu du duc son souverain seigneur, moult bénignement, du comte de Charrolois son fils, des comtes, barons et chevaliers, et mêmement de tous les officiers de sa cour. Et fut le dit de Lalain si bien tenu à notre seigneur qu'à grand honneur, sans avoir nul encombrer (accident) à lui, ni à nul de ses gens, retourna en grand' louange par devers son très redouté et souverain seigneur le duc Philippe de Bourgogne, qui le reçut moult cordialement, et fit grand'chère, en lui enquérant de tout ce qu'il avoit vu et trouvé en son voyage faisant. Si bien et si à point en répondit celui messire Jacques, que le duc en fut très content, et moult volontiers l'écouta: et aussi firent tous les barons et seigneurs de sa cour, et en spécial sur tous autres, ses deux oncles le seigneur de Créquy et messire Simon de Lalain, lesquels l'aimoient d'un très bon cœur pour le beau commencement qu'ils virent être en leur neveu, qui étoit signe de parvenir à un très

haut honneur et exaltation de tous ses parents et amis. Puis après ce qu'il eut là été une espace, et sejourné aucuns jours en l'hôtel du duc son souverain seigneur, il prit congé de lui pour aller voir et visiter le seigneur de Lalain son père et la dame de Lalain sa mère, lesquels étoient jà avertis du retour de leur très cher et aimé fils, qu'ils désiroient de tout leur cœur à voir.

Or doncques messire Jacques prit congé du duc, et s'exploita tellement, lui et ses gens, de chevaucher qu'il vint et arriva au château de Lalain à la grand' joie et liesse du seigneur de Lalain et de la dame son épouse; et de plusieurs autres chevaliers et écuyers, dames et damoiselles, qui de sa venue étoient avertis, fut reçu en grand'joie et liesse, comme raison étoit. Le seigneur et la dame de Lalain véants leur très aimé fils être retourné, lui et ses gens, sans quelque fortune avoir, dévotement en louèrent et regracièrent notre seigneur. La dame de Lalain sa mère le baisa par plusieurs fois: car c'étoit celui sur tous ses autres fils, qu'elle aimoit, et qui étoit le plus cher tenu, et une fille très belle damoiselle, laquelle fut depuis mariée au seigneur de Bossu baron en Hainaut. Messire Jacques étoit l'ainé de tous; le second après lui fut depuis élu prevôt en l'Église de Saint Lambert de Liège, belle personne et vénérable; le tiers fut messire Philippe de Lalain, duquel ci après nous parlerons; et le quart fils fut nommé Antoine, qui fut fait chevalier à Rheims au couronnement du roi Louis. A ce jour, et à la venue de messire Jacques se trouvèrent ensemble les quatre

frères qui étoient enfants de Lalain, qui fut une grand'joie au seigneur et à la dame. Doncques pour leur venue au châtel de Lalain fut faite une très grand'fête, à laquelle eut grand' foison de chevaliers, écuyers, dames et damoiselles, lesquels et la plupart étoient leurs parents, amis et voisins: et bien avoient cause de ce faire, tant pour la venue de messire Jacques, comme pour le grand honneur et exaltation qu'il avoit fait à tous ses parents et amis, et qu'encore ils véoient être apparent en lui de plus avant procéder et continuer. Le seigneur de Lalain ne se pouvoit assez saouler (rassasier) d'ouir raconter et dire à son fils la conduite et manière de son voyage; et au regard de la dame de Lalain, elle n'étoit pas moins joyeuse; car tant grand plaisir prenoit à ouir parler son fils, que tout son cœur s'élevoit, et très souvent ès lieux solitaires de son hôtel rendoit grâces à notre seigneur, lui priant dévotement qu'il voulut garder et préserver son très cher fils de mal et d'encombrier (accident). Ainsi, comme vous oyez, pour la venue du gentil chevalier fut faite grand'fête à celui jour au châtel de Lalain. Après toutes fêtes passées, chacun se retira en son lieu, et prirent congé du seigneur et de la dame, et aussi de messire Jacques de Lalain, qui les remercia de l'honneur que fait lui avoient.

CHAPITRE LII.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN ENVOYA EN ÉCOSSE DEVERS LE ROI, SES CHAPITRES POUR FAIRE ARMES, MAIS AINÇOIS (AUPARAVANT) EN PRIT CONGÉ DU DUC DE BOURGOGNE SON SOUVERAIN SEIGNEUR.

QUAND messire Jacques de Lalain eut sejourné aucuns jours en l'hôtel du seigneur de Lalain son père, lui qui étoit imaginant et toujours pensant de multiplier, pour venir et atteindre à la haute vertu de prouesse et bonne renommée, contendant de tout son cœur à exaulcer (aggrandir) la maison de laquelle il étoit issu, connoissant que viseuse (oisiveté) est mère de tous vices, et marâtre de vertus; pour laquelle eschever (éviter) et fuir pensa en soi même d'envoyer au royaume d'Écosse, porter lettre à maître James de Douglas, [1] ès quelles comme j'entends, étoient contenus les chapitres que celui messire Jacques avoit accoutumé d'envoyer par tous les lieux, là ou il pensoit à faire armes: mais nonobstant ce, quelques paroles ou emprises qu'il eût volonté de faire, si étoit toujours que ce fût du congé et octroi de son souverain seigneur le duc de Bourgogne, vers lequel il alla, et lui dit ce qu'il avoit intention de faire. Quand le duc Philippe

(1) Le manuscrit 8417 contient les chapitres et le procès verbal de ce tournoy par le Fèvre de Saint Remy qui en sa qualité de Ier. roi d'armes devoit tenir un régistre exact de ces faits.

Georges Chatellein a rédigé l'histoire des joûtes de Lalain d'après ces procès verbaux. J. A. B.

de Bourgogne eut bien ouï et entendu la volonté du jeune chevalier, et vu la lettre qu'il avoit fait écrire pour envoyer en Écosse, il fut moult joyeux et dit: « Messire Jacques, Dieu par sa grâce veuille parfaire en vous ce qu'il y faut. Je vois et connois que désirez et convoitez à parvenir à l'honneur et exaltation de noblesse et bonne renommée. Or soyez certain que je vous aiderai en tous vos affaires; et faites hardiment ce qu'avez empris. » Lors messire Jacques remercia le duc moult humblement: si lui montra les lettres qu'il avoit intention d'envoyer en Écosse, desquelles la teneur sensuit.

CHAPITRE LIII.

Comment après l'octroy du duc, messire Jacques de Lalain envoya Charrolois le héraut, pour présenter une lettre a maitre James de Douglas en Écosse.

Très honoré seigneur, plaise vous sçavoir que j'envoie présentemen Charrolois le héraut au royaume d'Écosse, atout (avec) certains chapitres d'armes. Et pour les grands biens, honneur et vaillance que je sçais être en votre noble personne, et que sur tous autres, au cas que ce fût votre bon plaisir, je désire votre accointance, en ramenant à mémoire le noble désir et haut vouloir que je sçais que avez au très renommé métier d'armes, et que je me tiendrois beaucoup heureux si aucun service pouvois faire à votre

très belle dame, et apprendre de vous, en lui faisant service, chose qui à honneur me puist (pût) être; j'ai au dit Charrolois le héraut chargé expressément de soi adresser premier vers vous, et vous signifier mes dits chapitres. Et néanmoins, très honoré seigneur, pour ce que je ne sçais la disposition de vous et de vos affaires, et si de présent vous pourriez, ou voudriez vous occuper à si petite chose, je ne vous en endure à requérir; mais vous prie et requiers, qu'il vous plaise à moi faire tant d'honneur que d'adresser le dit Charrolois à aucun chevalier ou écuyer, des conditions contenues en mes dits chapitres; et aussi veuillez tenir la main qu'il plaise à très haut et très excellent prince le roi d'Écosse, de sa grâce donner licence et congé de toucher à mon emprise, comme en tel cas faire le doit, pour faire et accomplir avec moi les armes contenues en mes dits chapitres, par devant sa royale majesté: et au cas qu'il ne plairoit à sa royale majesté être notre juge, ou que le plaisir de celui qui tant d'honneur me fera d'accomplir ma dite emprise, ne soit de l'accomplir devant sa royale majesté, j'offre et présente de les faire et accomplir par devant très haut et très puissant prince monseigneur le comte de Douglas. Priant et requérant à vous, et à tous autres, que ce ne soit pris en nulle mal-veillance, car sur mon âme je n'y pense qu'à tout honneur et bien, et pour ensuivre la voie de noblesse; et en ce faisant me ferez très parfait honneur et singulier plaisir; et me réputerai à toujours être tenu à vous, en moi récrivant par le dit Charrolois, sur tout votre bon plaisir; et faire acer-

tener (déterminer) par celui qui cet honneur me fera, juge, lieu et jour compétent et préfix, afin que sur ce me puisse conduire et apprêter; à quoi, à l'aide de Dieu, de mon côté n'y aura point de faute, auquel je prie qu'il vous doint (donne) joie de votre dite très belle dame et accomplissement de tous vos joyeux et gracieux désirs. Et afin, très honoré seigneur, que ce vous appère (doit prouvé) être venu de bonne et franche volonté, j'ai signé ces présentes lettres de mon seing manuel ci mis, ce.... jour du mois de Juillet, l'an de notre seigneur mil quatre cent quarante huit. »

Lesquelles lettres faites et écrites, messire Jacques de Lalain montra au duc de Bourgogne son seigneur, où étoient présents ses deux oncles, c'est à sçavoir le seigneur de Créquy, et messire Simon de Lalain seigneur de Montigny, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, qui tous louèrent la lettre être bien faite; laquelle fut baillée et délivrée à Charrolois le héraut, lequel ayant reçu la charge de ce qu'il avoit à faire de par messire Jacques de Lalain, par le congé et licence du duc s'en partit, et vint à Dunquerque, où il monta sur mer, en soi tellement exploitant par le bon vent qu'il eut, qu'en assez briefs jours il arriva en Écosse. Lui descendu en terre, enquit et demanda où il trouveroit maître James de Douglas, et il lui fut dit par aucuns qui bien le sçavoient, qu'il étoit à séjour en une petite ville, où il y a un châtel qui est nommé Édin; et là il trouva le comte de Douglas, et maître James de Douglas son frère; il salua le comte, et bailla les lettres où étoient les chapitres, à celui maître James, de par messire Jacques de Lalain.

CHAPITRE LIV.

La réponse que maitre James de Douglas fit a Charrolois, et aussi la lettre qu'il lui bailla adressant a messire Jacques de Lalain: et de la venue du dit messire Jacques en Écosse; et comme ils furent six qui combattirent ès lices devant le roi d'Écosse.

Quand maître James de Douglas vit Charrolois le héraut lui présenter les lettres, il s'ébahit moult fort, désirant de sçavoir ce que dedans étoit contenu; il froissa la cire et les ouvrit; si lut tout au long ce que dedans étoit contenu, ensemble les chapitres contenus en icelles, ainsi que par les autres royaumes et provinces avoient été autres fois publiés. Maître James les ayant lues, les montra au comte de Douglas et autres plusieurs barons et chevaliers, qui illec(là) étoient présens. Les lettres lues et visitées, fut répondu à Charrolois qu'il fut le très bien venu, en lui priant qu'il eût patience, et que brief il seroit expédié et auroit réponse sur le contenu en ses lettres. Si se tira celui maître James devers le roi, qui lui donna licence et congé de répondre et accepter jour pour faire et accomplir les armes, ainsi et par telle manière que dedans les chapitres étoit contenu. Si furent lettres de réponse faites et écrites, desquelles la teneur sensuit.

« Honoré seigneur, après entière salutation, vous plaise sçavoir que j'ai reçu vos bonnes et agréables lettres, par lesquelles tant à moi comme en général, j'ai entendu et vu l'honneur que vous m'avez montré et offert. Quant à la compagnie et accointance que vous désirez avoir de moi et d'aucuns des miens, en l'exercice d'armes, selon le contenu de vos chapitres, je vous en remercie très chèrement: et touchant que vous vous offrez de venir par deçà en ce royaume d'Écosse, pour le dit fait d'armes être fait devant mon souverain seigneur, ou en cas qu'il n'y voudroit ou pourroit entendre pour aucunes occupations, par devant mon très redouté seigneur le comte de Douglas mon frère; veuillez sçavoir, que quant à la substance de vos dites lettres et des chapitres d'icelles; premièrement touchant votre descente en ce pays, vous serez le très cordialement bien venu, et à l'aide de Dieu serez servi de moi, ou d'aucuns de mes parens selon vos désirs et le contenu de vos chapitres; et aurez mon dit très redouté et souverain seigneur, ou monseigneur mon frère, l'un ou l'autre pour juge, selon ce que vous désirerez; lequel, ou l'un deux vous assignera jour compétent, et raisonnable lieu et place, à faire et parfaire vos dites armes; et lequel jour sera écrit et mis environ la fin du mois de Janvier, selon votre venue, raisonnablement dedans l'espace de votre séjour, en telle manière que nullement n'en serez tardé outre votre quinzaine qui sera, ainsi qu'écrivez, environ la fin du mois de Janvie. Et après que votre dite emprise sera au plaisir de

Dieu parfaite et finie, je pense que vous serez requis pour avoir greigneur(plus grand)enseignement de vous du noble exercice d'armes, de le parfaire à aucun gentilshomme des conditions de vos chapitres, selon la guise de ceroyaume d'Écosse. Afin que à greigneur (plus grande) louange et honneur puissiez retourner en vos parties, que notre seigneur veuille octroyerà tous vaillants et gentilshommes, et vous doint (donne) bonne vie et longue. En témoin de tout j'ai fait écrire ces lettres à Édin sous mon scel, le vingt quatrième jour de Septembre, l'an de grâce mil quatre cent quarante huit.

Ces lettres écrites, et scellées en la manière qu'avez ouï, furent baillées et délivrées à Charrolois le héraut, lequel très diligemment, après ce qu'il eut pris congé d'eux, s'en partit et entra en un navire de marchands, qui venoit à l'Écluse où le duc étoit pour lors, et avec lui messire Jacques et ses deux oncles, c'est à sçavoir le seigneur de Créquy, et le seigneur de Montigny. Quand Charrolois entra en la cour du duc, assez y avoit chevaliers et écuyers, désirants sçavoir de ses nouvelles. Charrolois monta amont, et vint en la chambre du duc, où à cette heure il trouva le duc avoir dîné; il le salua moult humblement; si bailla et présenta ses lettres à messire Jacques, lesquelles il ouvrit. Si furent louées devant le duc et ceux qui là présents étoient. Après les lettres lues et visitées, si s'encommencèrent layens (là) tous à deviser; et fut conclu et déliberé, par la volonté et congé du duc de Bourgogne, que messire Jacques de Lalain passeroit en Écosse, pour

accomplir ses armes; laquelle chose il désiroit plus que nulle autre. Si se prépara, et ordonna moult honorablement et si bien que nul n'y eût sçu que redire. Et quand il fut tout apprêté pour partir, il vint à l'Écluse en Flandres. Après ce qu'il eut pris congé du duc, il monta dedans son navire qui étoit sur mer, lequel étoit bien ordonné, et garni de vins et de tous vivres, ainsi comme il appartenoit à faire: mais pensez que moult grandement il fut accompagné de chevaliers et écuyers; entre lesquels y fut messire Simon de Lalain seigneur de Montigny, oncle d'icelui messire Jacques de Lalain, et un noble écuyer de nom et d'armes, natif des marches et pays de Bretagne, nommé Hervé de Mériadecq, écuyer d'écuyerie du duc de Bourgogne; jaçoit-ce-que (quoique) ils y allassent non cuidants y faire armes: mais toutes fois si ne délaissèrent-ils pas à y porter leurs harnas, et habillements de guerre pour leurs corps, et aussi pour aucunes aventures qui sur chemin leur pourroient survenir. Et avec ce étoient tous moult richement parés et vêtus, et bien garnis de vaisselle d'argent et autres bonnes bagues.

Eux prêts et entrés en mer, environ le mois de Décembre, messire Jacques de Lalain et ceux de sa compagnie se partirent de l'Écluse et nagèrent (naviguèrent) tant, sans grand'fortune avoir, dont guères tinssent compte, qu'ils arrivèrent au royaume d'Écosse, en la ville de Édimbourg, en laquelle à ce jour étoient les gens du conseil de maître James de Douglas. Quand messire Jacques, et ceux de sa compagnie furent arrivés en Écosse, les

Écossois de parcelui maître James, vinrent devers messire Jacques; si le bien-veignèrent (accueillirent) et illec (là) tous ensemble eurent plusieurs paroles, entre lesquelles enquirent et voulurent savoir pourquoi ni à quelle cause celui de Lalain avoit fait adresser pour faire armes au dit maître James de Douglas; et bien aigrement, le demandoient, et de prime face, au semblant et manière qu'ils faisoient et montroient, n'étoient pas bien contents. Toutes fois il leur fut répondu, que ce n'étoit, ni pour haine, envie, ni maltalent (mécontentement) quelconque, ains étoit pour lui faire honneur le plus grand que celui messire Jacques lui pouvoit faire: car pour le grand lieu, dont il étoit issu, ensemble de la grand' renommée et vaillance qui étoit en lui, lui faisoit désirer l'accointance de lui, plus que de nul seigneur qui fût au dit royaume d'Écosse. Si se contentèrent les gens d'icelui maître James de Douglas.

Lors que messire Jacques de Lalain, et le dit maître James de Douglas eurent parlé tout au long de cette matière, ils ordonnèrent et furent contents de chacun prendre deux compagnons gentils hommes de nom et d'armes; et ainsi le firent. Et prit celui messire Jacques de son côté, son oncle messire Simon de Lalain seigneur de Montigny, et Hervé de Mériadecq; et celui maître James de Douglas prit pour l'accompagner, pour faire armes avec lui, deux nobles et puissants seigneurs, dont l'un étoit nommé le seigneur de Haguet, et l'autre aussi étoit nommé James de Douglas; lesquels par tout étoient renommés être vaillants et puissants che-

valiers, de corps et de membres. La chose ainsi conclue, le roi d'Écosse s'accorda à être leur juge, et leur bailla jour et lieu; et furent les lices faites et ordonnées à Estrelin (Stirling). Après ces ordonnances et le jour pris, chacune des deux parties se préparèrent, et ordonnèrent pour être, au jour qui mis leur étoit à être, dedans les lices eux six ensemble, pour accomplir leurs armes. Moult honorablement furent reçus du roi d'Écosse; et après tous festoyements, le roi ordonna aux dits messire Jacques, messire Simon de Lalain son oncle, et Hervé de Mériadecq, deux chevaliers notables, pour eux conseiller et accompagner, ainsi comme il est accoutumé de faire. Le dit jour venu, le roi d'Écosse vint monter son hourt: messire Jacques de Lalain, messire Simon son oncle, et Hervé de Mériadecq [1] entrèrent dedans les lices tous désarmés; et étoient celui messire Jacques et le dit messire Simon son oncle vêtus de noires robes de velours, longues, fourrées de martres, et le dit Mériadecq étoit vêtu d'une courte robe de noir satin, fourrée de fines martres; et faisoient porter après eux leurs harnas en deux coffres, couverts des armes de messire Jacques de Lalain très richement brodées. Et étoient moult bien accompagnés des nobles hommes qui avec eux venus étoient, ensemble ceux qui de par le roi d'Écosse leur avoient été baillés pour eux conseiller: et ainsi tous trois ensemble allèrent descen-

(1) Cette joûte est rapportée dans les procès-verbaux présentés par Lefèvre Saint Remy au père du chevalier de Lalain. J. A. B.

dre devant leur pavillon où ils entrèrent. Puis allèrent faire la revérence au roi d'Écosse.

Après s'en retournèrent en leur pavillon où ils trouvèrent leurs harnas prêts et appareillés. Si s'en firent armer tout à leur aise; et en eurent bien le loisir, car leurs parties demeurèrent plus de trois heures avant qu'ils vinssent. L'heure venue, le dit maître James de Douglas, le seigneur de Haguet, et James de Douglas arrivèrent, et vinrent jusques à l'entrée des lices, moult grandement accompagnés du comte de Douglas et d'autres grands seigneurs, chevaliers et autres gens, lesquels étoient bien de quatre à cinq mille hommes, comme on disoit.

Lors les trois champions tous armés, leurs cottes d'armes vêtues, allèrent descendre en leur pavillon; puis tous trois ensemble allèrent faire la revérence au roi d'Écosse, lui requérants tous trois qu'il leur voulsit (voulût) donner l'ordre de chevalerie, laquelle chose libéralement il leur octroya. Si descendit de son hourt en bas et tous trois les fit chevaliers. Puis se partirent et entrèrent en leur pavillon, et le roi remonta en son hourt. Messire Jacques de Lalain, son oncle messire Simon et Mériadecq virent de leur pavillon les trois chevaliers dessus nommés revenir de devers le roi d'Écosse, et chacun d'eux leurs cottes d'armes vêtues. Si les reconnurent par leurs armes; et là prirent conclusion ensemble que messire Jacques combattroit messire James de Douglas, et Mériadecq le seigneur de Haguet, lequel étoit nommé être le plus puissant de corps; et messire Simon de Lalain besogneroit avec l'autre James de

Douglas. Et étoient leurs armes telles, qu'ils devoient combattre de lance, de hache, d'épée et de dague, jusques à outrance, ou à la volonté du roi: mais à la requête des dessus dits Écossois le jet de la lance fut défendu, car moult se fioient en leurs lances. Si conclurent ensemble, l'oncle, le neveu et Mériadecq, qu'ils ne combattroient, ni feroient jet de leurs lances sur leurs ennemis; mais à l'assembler (choc) qu'ils feroient sur leur partie adverse, jeteroient leurs lances par derrière eux et combattroient de leurs haches. Or est ainsi que par l'ordonnance de leurs armes, chacun pouvoit aider son compagnon: pourquoi messire Jacques de Lalain dit à Mériadecq: « Je crois que vous serez celui qui le plutôt aura besogné à son homme, et pourtant vous prie, tant comme faire puis, que si le cas avient, pour chose que vous me véez avenir, que vous ne m'aidez ni secourez en quelque manière que ce soit, et me laissez convenir de telle fortune, soit bonne ou male, qu'il plaira à Dieu de moi envoyer et donner. « Et ainsi le dirent l'un à l'autre et conclurent ensemble de le ainsi faire.

CHAPITRE LV.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, MESSIRE SIMON DE LALAIN SON ONCLE, ET HERVÉ DE MÉRIADECQ COMBATTIRENT ÈS LICES TROIS CHEVALIERS ÉCOSSOIS DEVANT LE ROI D'ÉCOSSE, ET EN PARTIRENT A LEUR TRÈS GRAND HONNEUR.

QUAND les six champions furent prêts et appareillés d'issir hors de leurs pavillons, en attendant les cris, défenses et ordonnances accoutumées de faire au champ clos, incontinent furent faites et publiées aux quatre cornes des lices, les défenses de par le roi d'Écosse, à son de trompe, par trois fois; en la fin duquel son, issirent hors de leur pavillon les dits de Lalain et Mériadecq, armés, embâtonnés de tous leurs bâtons, et cottes d'armes vêtues; et étoit messire Jacques de Lalain entre son oncle messire Simon et Mériadecq. Lors les Écossois issirent hors de leur pavillon, armés et embâtonnés, chacun d'eux sa cotte d'armes vêtue; et étoit messire James de Douglas entre compagnons : et ainsi moult fièrement et de grand pas marchèrent les uns contre les autres; qui étoit moult belle chose et plaisante à voir. Et quand ce vint à l'approcher, pour ce que le seigneur de Haguet étoit du côté de messire Simon de Lalain, le dit Mériadecq voulut croiser par devant messire Jacques de Lalain pour aller com-

battre le seigneur de Haguet, quand messire Simon de Lalain dit tout haut; « Chacun se tienne ainsi qu'il est ! » Et en ce point s'approchèrent pour combattre. Lors les dits de Lalain et celui de Mériadecq jetèrent leurs lances derrière eux, ainsi que conclu avoient. Puis prirent leurs haches, et de grand' puissance encommencèrent de combattre, et férir sur les Écossois, lesquels se défendirent de leurs lances.

Messire James de Douglas se combattoit de sa lance; mais elle ne lui demeura guères au poing: si prit sa hache et en combattit un peu et non guères, car messire Jacques lui fit tantôt perdre, comme il avoit fait sa lance. Et celui messire James, moult iré et troublé de soi ainsi voir désarmé de sa lance et de sa hache, moult vivement et tôt prit sa dague, si en cuida férir messire Jacques au visage, qui se combattoit sans visière et à visage découvert: mais messire Jacques, le voyant venir et approcher de lui, moult vivement de sa main senestre le bouta arrière et le fit reculer. Nonobstant ce celui messire James s'efforçoit de tout son pouvoir pour le cuider férir au visage. Lors messire Jacques jeta jus sa hache, et de sa main senestre prit celui messire James par le vuide de la pièce, et le tenoit si fort qu'il ne pouvoit approcher de lui; et de sa main dextre tira son épée qui étoit un étroit estoc, et le prit au plus près de la pointe pour en cuider (croire) faire dague, car il avoit perdu la sienne et ne sçavoit comment; et dient les aucuns, que celui qui lui devoit bailler ne lui bailla point. Et ainsi comme il cuidoit (croyoit)

faire dague de sa dite épée, comme dit est, il en cuida férir le dit messire James par le fond de la main de laquelle il tenoit la banière; et en cuidant férir, le dit estoc lui coula hors de la main, et demeura sans bâton (arme). Et quand il se vit débâtonné, moult tôt et vivement il prit le dit messire James à deux mains, par le vuide de sa pièce, et de puissance de bras le fit demarcher et reculer jusques devant le hourt du roi d'Écosse; et par deux fois le leva en haut, le cuidant (croyant) porter par terre, et de fait le mit à la grosse haleine; et y eut bien raison, car celui messire James combattoit en bassinet, la visière fermée; et le dit de Lalain étoit sans visière, parquoi il avoit son haleine tout à délivre, et celui messire James avoit tout le contraire; et bien y parut, après que le roi eut jeté le bâton, quand on lui leva sa visière.

Or doncques lairons ester [1] la bataille des deux champions et retournerons aux autres. Si dirons comment messire Simon de Lalain se gouverna à l'encontre du seigneur de Haguet, et comment, comme par ci devant est dit, celui seigneur de Haguet assembla (attaqua) et commença à combattre de lance, où il se fioit moult: mais guères ne lui demeura, car messire Simon, qui étoit chevalier adroit, fort et hardi, et très expert en armes, tôt et vivement lui fit perdre sa lance; puis eux deux vinrent aux haches, dont ils férirent de grands coups l'un sur l'autre, car tous deux étoient grands,

(1) Sans nous en occuper, de *Stare* J. A. B.

bien fournis de corps et de membres, et bien sembloient à les voir, chevaliers de haut affaire; et bien le montrèrent à celui jour. Le seigneur de Haguet avoit grand' force, et bien le montroit aux grands coups qu'il ruoit sur messire Simon de Lalain, lequel messire Simon les sçavoit bien recevoir de sa hache, et au frapper de grands et horribles coups, quand il véoit son coup et qu'il étoit heure de ce faire: car sur tous hommes étoit attempré, duit (élevé) et appris de bien sçavoir faire échauffer son homme.

Moult longuement et en grand espace se combattirent, et moult vaillamment l'un contre l'autre: mais ne demeura guères; de grand' hâte et ardeur que le seigneur de Haguet avoit de férir et outrer messire Simon de Lalain, si s'encommença à lasser, et perdre force et haleine. Messire Simon, qui étoit imaginatif, froid et attempré (calme), voyant que temps et heure étoit de soi montrer, encommença moult vivement et moult rudement à férir d'estoc et de taille, et à pousser de grand' force de la hache qu'il tenoit; et tant coitta (presse) et oppressa le seigneur de Haguet, que par le poussement de sa hache le fit reculer et demarcher au long des lices. Et si la bataille d'eux deux eut eu plus de durée, celui seigneur de Haguet, comme chacun pouvoit voir et connoître, en eut eu du pire; et ainsi lui en fut avenu, si par le roi n'eussent été pris sus.

Ores nous convient parler du vaillant et noble écuyer Breton Hervé de Mériadecq, lequel à ce jour s'aborda, et combattit messire James de Douglas, cousin prochain du comte de Douglas, lequel étoit très

gentil chevalier, bon corps et habile; ils assemblèrent et abordèrent l'un à l'autre. Le chevalier écossois baissa sa lance, et cuida (crut) férir le dit Mériadecq, d'estoc au visage; mais il faillit, et l'atteint (atteignit) sur la manche de la cotte d'armes, au bras senestre; et en soi cuidant appuyer sur son coup, sa lance coula sur l'avant bras, et le dit Mériadecq entra vivement dedans lui, et d'un coup de hache lui donna sur la joue du bassinet, et le porta jus tout étourdi et étendu, le visage dessous. Lors le dit Mériadecq voyant son adversaire par terre, pour ce que par les chapitres chacun pouvoit aider ses compagnons, il regarda devers eux en intention d'eux aller aider, si mestier (besoin) eut été. Il perçut que messire James de Douglas, qui étoit vite et habile, étoit déjà sur ses genoux et près relevé. Lors il retourna sur lui, si prit sa hache à deux mains, et de l'ance (manche) d'icelle le rebouta derechef la tête en terre, et de ce coup lui donna de la peine parmi son derrière, et le fit cheoir tout étendu; et est vrai que s'il eût contendu à le détruire de son corps, il en étoit bien en lui; et légèrement l'eût pu faire, car les armes étoient à outrance: mais nulle des deux fois qu'il le vit par terre, il n'y voulut toucher; qui fut noblement fait, et lui devoit être reputé à grand honneur. Derechef le dit Mériadecq regarda après ses compagnons, et marcha pour eux aller aider, ce que point n'avoient besoin; et aussi vitement messire James de Douglas se releva sur pieds, sa hache en sa main, et le dit Mériadecq retourna contre lui, et combattirent longuement depuis, et furent pris en combattant par les

accomplir ses armes; laquelle chose il désiroit plus que nulle autre. Si se prépara, et ordonna moult honorablement et si bien que nul n'y eût sçu que redire. Et quand il fut tout apprêté pour partir, il vint à l'Écluse en Flandres. Après ce qu'il eut pris congé du duc, il monta dedans son navire qui étoit sur mer, lequel étoit bien ordonné, et garni de vins et de tous vivres, ainsi comme il appartenoit à faire: mais pensez que moult grandement il fut accompagné de chevaliers et écuyers; entre lesquels y fut messire Simon de Lalain seigneur de Montigny, oncle d'icelui messire Jacques de Lalain, et un noble écuyer de nom et d'armes, natif des marches et pays de Bretagne, nommé Hervé de Mériadecq, écuyer d'écuyerie du duc de Bourgogne; jaçoit-ce-que (quoique) ils y allassent non cuidants y faire armes: mais toutes fois si ne délaissèrent-ils pas à y porter leurs harnas, et habillements de guerre pour leurs corps, et aussi pour aucunes aventures qui sur chemin leur pourroient survenir. Et avec ce étoient tous moult richement parés et vêtus, et bien garnis de vaisselle d'argent et autres bonnes bagues.

Eux prêts et entrés en mer, environ le mois de Décembre, messire Jacques de Lalain et ceux de sa compagnie se partirent de l'Écluse et nagèrent (naviguèrent) tant, sans grand'fortune avoir, dont guères tinssent compte, qu'ils arrivèrent au royaume d'Écosse, en la ville de Édimbourg, en laquelle à ce jour étoient les gens du conseil de maître James de Douglas. Quand messire Jacques, et ceux de sa compagnie furent arrivés en Écosse, les

Écossois de parcelui maître James, vinrent devers messire Jacques; si le bien-veignèrent (accueillirent) et illec (là) tous ensemble eurent plusieurs paroles, entre lesquelles enquirent et voulurent savoir pourquoi ni à quelle cause celui de Lalain avoit fait adresser pour faire armes au dit maître James de Douglas; et bien aigrement, le demandoient, et de prime face, au semblant et manière qu'ils faisoient et montroient, n'étoient pas bien contents. Toutes fois il leur fut répondu, que ce n'étoit, ni pour haine, envie, ni maltalent (mécontentement) quelconque, ains étoit pour lui faire honneur le plus grand que celui messire Jacques lui pouvoit faire: car pour le grand lieu, dont il étoit issu, ensemble de la grand' renommée et vaillance qui étoit en lui, lui faisoit désirer l'accointance de lui, plus que de nul seigneur qui fût au dit royaume d'Écosse. Si se contentèrent les gens d'icelui maître James de Douglas.

Lors que messire Jacques de Lalain, et le dit maître James de Douglas eurent parlé tout au long de cette matière, ils ordonnèrent et furent contents de chacun prendre deux compagnons gentils hommes de nom et d'armes; et ainsi le firent. Et prit celui messire Jacques de son côté, son oncle messire Simon de Lalain seigneur de Montigny, et Hervé de Mériadecq; et celui maître James de Douglas prit pour l'accompagner, pour faire armes avec lui, deux nobles et puissants seigneurs, dont l'un étoit nommé le seigneur de Haguet, et l'autre aussi étoit nommé James de Douglas; lesquels par tout étoient renommés être vaillants et puissants che-

valiers, de corps et de membres. La chose ainsi conclue, le roi d'Écosse s'accorda à être leur juge, et leur bailla jour et lieu; et furent les lices faites et ordonnées à Estrelin (Stirling). Après ces ordonnances et le jour pris, chacune des deux parties se préparèrent, et ordonnèrent pour être, au jour qui mis leur étoit à être, dedans les lices eux six ensemble, pour accomplir leurs armes. Moult honorablement furent reçus du roi d'Écosse; et après tous festoyements, le roi ordonna aux dits messire Jacques, messire Simon de Lalain son oncle, et Hervé de Mériadecq, deux chevaliers notables, pour eux conseiller et accompagner, ainsi comme il est accoutumé de faire. Le dit jour venu, le roi d'Écosse vint monter son hourt: messire Jacques de Lalain, messire Simon son oncle, et Hervé de Mériadecq [1] entrèrent dedans les lices tous désarmés; et étoient celui messire Jacques et le dit messire Simon son oncle vêtus de noires robes de velours, longues, fourrées de martres, et le dit Mériadecq étoit vêtu d'une courte robe de noir satin, fourrée de fines martres; et faisoient porter après eux leurs harnas en deux coffres, couverts des armes de messire Jacques de Lalain très richement brodées. Et étoient moult bien accompagnés des nobles hommes qui avec eux venus étoient, ensemble ceux qui de par le roi d'Écosse leur avoient été baillés pour eux conseiller: et ainsi tous trois ensemble allèrent descen-

(1) Cette joûte est rapportée dans les procès-verbaux présentés par Lefèvre Saint Remy au père du chevalier de Lalain. J. A. B.

dre devant leur pavillon où ils entrèrent. Puis allèrent faire la revérence au roi d'Écosse.

Après s'en retournèrent en leur pavillon où ils trouvèrent leurs harnas prêts et appareillés. Si s'en firent armer tout à leur aise; et en eurent bien le loisir, car leurs parties demeurèrent plus de trois heures avant qu'ils vinssent. L'heure venue, le dit maître James de Douglas, le seigneur de Haguet, et James de Douglas arrivèrent, et vinrent jusques à l'entrée des lices, moult grandement accompagnés du comte de Douglas et d'autres grands seigneurs, chevaliers et autres gens, lesquels étoient bien de quatre à cinq mille hommes, comme on disoit.

Lors les trois champions tous armés, leurs cottes d'armes vêtues, allèrent descendre en leur pavillon; puis tous trois ensemble allèrent faire la revérence au roi d'Écosse, lui requérants tous trois qu'il leur voulsit (voulût) donner l'ordre de chevalerie, laquelle chose libéralement il leur octroya. Si descendit de son hourt en bas et tous trois les fit chevaliers. Puis se partirent et entrèrent en leur pavillon, et le roi remonta en son hourt. Messire Jacques de Lalain, son oncle messire Simon et Mériadecq virent de leur pavillon les trois chevaliers dessus nommés revenir de devers le roi d'Écosse, et chacun d'eux leurs cottes d'armes vêtues. Si les reconnurent par leurs armes; et là prirent conclusion ensemble que messire Jacques combattroit messire James de Douglas, et Mériadecq le seigneur de Haguet, lequel étoit nommé être le plus puissant de corps; et messire Simon de Lalain besogneroit avec l'autre James de

Douglas. Et étoient leurs armes telles, qu'ils devoient combattre de lance, de hache, d'épée et de dague, jusques à outrance, ou à la volonté du roi: mais à la requête des dessus dits Écossois le jet de la lance fut défendu, car moult se fioient en leurs lances. Si conclurent ensemble, l'oncle, le neveu et Mériadecq, qu'ils ne combattroient, ni feroient jet de leurs lances sur leurs ennemis; mais à l'assembler (choc) qu'ils feroient sur leur partie adverse, jeteroient leurs lances par derrière eux et combattroient de leurs haches. Or est ainsi que par l'ordonnance de leurs armes, chacun pouvoit aider son compagnon: pourquoi messire Jacques de Lalain dit à Mériadecq: « Je crois que vous serez celui qui le plutôt aura besogné à son homme, et pourtant vous prie, tant comme faire puis, que si le cas avient, pour chose que vous me véez avenir, que vous ne m'aidez ni secourez en quelque manière que ce soit, et me laissez convenir de telle fortune, soit bonne ou male, qu'il plaira à Dieu de moi envoyer et donner. « Et ainsi le dirent l'un à l'autre et conclurent ensemble de le ainsi faire.

CHAPITRE LV.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, MESSIRE SIMON DE LALAIN SON ONCLE, ET HERVÉ DE MÉRIADECQ COMBATTIRENT ÈS LICES TROIS CHEVALIERS ÉCOSSOIS DEVANT LE ROI D'ÉCOSSE, ET EN PARTIRENT A LEUR TRÈS GRAND HONNEUR.

Quand les six champions furent prêts et appareillés d'issir hors de leurs pavillons, en attendant les cris, défenses et ordonnances accoutumées de faire au champ clos, incontinent furent faites et publiées aux quatre cornes des lices, les défenses de par le roi d'Écosse, à son de trompe, par trois fois; en la fin duquel son, issirent hors de leur pavillon les dits de Lalain et Mériadecq, armés, embâtonnés de tous leurs bâtons, et cottes d'armes vêtues; et étoit messire Jacques de Lalain entre son oncle messire Simon et Mériadecq. Lors les Écossois issirent hors de leur pavillon, armés et embâtonnés, chacun d'eux sa cotte d'armes vêtue; et étoit messire James de Douglas entre compagnons : et ainsi moult fièrement et de grand pas marchèrent les uns contre les autres; qui étoit moult belle chose et plaisante à voir. Et quand ce vint à l'approcher, pour ce que le seigneur de Haguet étoit du côté de messire Simon de Lalain, le dit Mériadecq voulut croiser par devant messire Jacques de Lalain pour aller com-

battre le seigneur de Haguet, quand messire Simon de Lalain dit tout haut; « Chacun se tienne ainsi qu'il est ! » Et en ce point s'approchèrent pour combattre. Lors les dits de Lalain et celui de Mériadecq jetèrent leurs lances derrière eux, ainsi que conclu avoient. Puis prirent leurs haches, et de grand' puissance encommencèrent de combattre, et férir sur les Écossois, lesquels se défendirent de leurs lances.

Messire James de Douglas se combattoit de sa lance; mais elle ne lui demeura guères au poing: si prit sa hache et en combattit un peu et non guères, car messire Jacques lui fit tantôt perdre, comme il avoit fait sa lance. Et celui messire James, moult iré et troublé de soi ainsi voir désarmé de sa lance et de sa hache, moult vivement et tôt prit sa dague, si en cuida férir messire Jacques au visage, qui se combattoit sans visière et à visage découvert: mais messire Jacques, le voyant venir et approcher de lui, moult vivement de sa main senestre le bouta arrière et le fit reculer. Nonobstant ce celui messire James s'efforçoit de tout son pouvoir pour le cuider férir au visage. Lors messire Jacques jeta jus sa hache, et de sa main senestre prit celui messire James par le vuide de la pièce, et le tenoit si fort qu'il ne pouvoit approcher de lui; et de sa main dextre tira son épée qui étoit un étroit estoc, et le prit au plus près de la pointe pour en cuider (croire) faire dague, car il avoit perdu la sienne et ne sçavoit comment; et dient les aucuns, que celui qui lui devoit bailler ne lui bailla point. Et ainsi comme il cuidoit (croyoit)

faire dague de sa dite épée, comme dit est, il en cuida férir le dit messire James par le fond de la main de laquelle il tenoit la banière; et en cuidant férir, le dit estoc lui coula hors de la main, et demeura sans bâton (arme). Et quand il se vit débâtonné, moult tôt et vivement il prit le dit messire James à deux mains, par le vuide de sa pièce, et de puissance de bras le fit demarcher et reculer jusques devant le hourt du roi d'Écosse; et par deux fois le leva en haut, le cuidant (croyant) porter par terre, et de fait le mit à la grosse haleine; et y eut bien raison, car celui messire James combattoit en bassinet, la visière fermée; et le dit de Lalain étoit sans visière, parquoi il avoit son haleine tout à délivre, et celui messire James avoit tout le contraire; et bien y parut, après que le roi eut jeté le bâton, quand on lui leva sa visière.

Or doncques lairons ester [1] la bataille des deux champions et retournerons aux autres. Si dirons comment messire Simon de Lalain se gouverna à l'encontre du seigneur de Haguet, et comment, comme par ci devant est dit, celui seigneur de Haguet assembla (attaqua) et commença à combattre de lance, où il se fioit moult: mais guères ne lui demeura, car messire Simon, qui étoit chevalier adroit, fort et hardi, et très expert en armes, tôt et vivement lui fit perdre sa lance; puis eux deux vinrent aux haches, dont ils férirent de grands coups l'un sur l'autre, car tous deux étoient grands,

(1) Sans nous en occuper, de *Stare* J. A. B.

bien fournis de corps et de membres, et bien sembloient à les voir, chevaliers de haut affaire; et bien le montrèrent à celui jour. Le seigneur de Haguet avoit grand' force, et bien le montroit aux grands coups qu'il ruoit sur messire Simon de Lalain, lequel messire Simon les sçavoit bien recevoir de sa hache, et au frapper de grands et horribles coups, quand il véoit son coup et qu'il étoit heure de ce faire: car sur tous hommes étoit attempré, duit (élevé) et appris de bien sçavoir faire échauffer son homme.

Moult longuement et en grand espace se combattirent, et moult vaillamment l'un contre l'autre: mais ne demeura guères; de grand' hâte et ardeur que le seigneur de Haguet avoit de férir et outrer messire Simon de Lalain, si s'encommença à lasser, et perdre force et haleine. Messire Simon, qui étoit imaginatif, froid et attempré (calme), voyant que temps et heure étoit de soi montrer, encommença moult vivement et moult rudement à férir d'estoc et de taille, et à pousser de grand' force de la hache qu'il tenoit; et tant coitta (presse) et oppressa le seigneur de Haguet, que par le poussement de sa hache le fit reculer et demarcher au long des lices. Et si la bataille d'eux deux eut eu plus de durée, celui seigneur de Haguet, comme chacun pouvoit voir et connoître, en eut eu du pire; et ainsi lui en fut avenu, si par le roi n'eussent été pris sus.

Ores nous convient parler du vaillant et noble écuyer Breton Hervé de Mériadecq, lequel à ce jour s'aborda, et combattit messire James de Douglas, cousin prochain du comte de Douglas, lequel étoit très

gentil chevalier, bon corps et habile; ils assemblèrent et abordèrent l'un à l'autre. Le chevalier écossois baissa sa lance, et cuida (crut) férir le dit Mériadecq, d'estoc au visage; mais il faillit, et l'atteint (atteignit) sur la manche de la cotte d'armes, au bras senestre; et en soi cuidant appuyer sur son coup, sa lance coula sur l'avant bras, et le dit Mériadecq entra vivement dedans lui, et d'un coup de hache lui donna sur la joue du bassinet, et le porta jus tout étourdi et étendu, le visage dessous. Lors le dit Mériadecq voyant son adversaire par terre, pour ce que par les chapitres chacun pouvoit aider ses compagnons, il regarda devers eux en intention d'eux aller aider, si mestier (besoin) eut été. Il perçut que messire James de Douglas, qui étoit vite et habile, étoit déjà sur ses genoux et près relevé. Lors il retourna sur lui, si prit sa hache à deux mains, et de l'ance (manche) d'icelle le rebouta derechef la tête en terre, et de ce coup lui donna de la peine parmi son derrière, et le fit cheoir tout étendu; et est vrai que s'il eût contendu à le détruire de son corps, il en étoit bien en lui; et légèrement l'eût pu faire, car les armes étoient à outrance: mais nulle des deux fois qu'il le vit par terre, il n'y voulut toucher; qui fut noblement fait, et lui devoit être reputé à grand honneur. Derechef le dit Mériadecq regarda après ses compagnons, et marcha pour eux aller aider, ce que point n'avoient besoin; et aussi vitement messire James de Douglas se releva sur pieds, sa hache en sa main, et le dit Mériadecq retourna contre lui, et combattirent longuement depuis, et furent pris en combattant par les

gardes, quand le roi jeta son bâton, comme les autres dessus nommés. Mais vous devez sçavoir que le gentil écuyer Mériadecq, étoit un des bons corps et puissants qu'on sçut trouver. Et tout le surplus qu'ils combattirent, depuis que messire James fut relevé, fut au très grand honneur du dit Mériadecq, qui lui donna de très grands coups, en le reculant, et menant assez à sa volonté. Après toutes les armes ci dessus déclarées, faites et accomplies; et ainsi que messire James de Douglas et messire Jacques de Lalain se tenoient l'un l'autre, comme dessus est dit; et aussi pareillement messire Simon de Lalain et le seigneur de Haguet se combattoient bien et vaillamment de leurs haches, le roi d'Écosse, qui étoit sur son hourt (échaffaud), sans rien arrêter, jeta le bâton.

Les gardes, qui à ce étoient ordonnées, prirent les six champions, comme il leur avoit été ordonné de faire; et furent tous menés devant le roi d'Écosse, lequel leur dit qu'ils avoient ès tous bien et vaillamment besogné, et tenoit les armes pour toutes accomplies, et vouloit qu'ils fusseut bons amis. Les armes accomplies, chacun s'en retourna en son logis. Et depuis, aucuns jours après, le roi les festoya moult grandement et leur fit dons honorables, dont ils l'en remercièrent. Après tous festoiements, messire Jacques de Lalain et son oncle messire Simon, et le dit de Mériadecq, et ceux qui avec eux étoient venus en Écosse, prirent congé du roi et s'en partirent.

CHAPITRE LVI.

MMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, MESSIRE SIMON E LALAIN SON ONCLE, ET HERVÉ DE MÉRIADECQ PRIENT CONGÉ DU ROI D'ÉCOSSE ET VINRENT EN ANGLETERRE DEVERS LE ROI HENRY A LONDRES.

QUAND leurs bagues furent ordonnées et appoinées, après le congé pris au roi d'Écosse, ils entrèrent en mer pour tirer vers Londres en Angleterre: mais Hervé de Mériadecq prit son chemin par le royaume d'Écosse, et alla tout par terre traverser le royaume d'Angleterre jusques à Londres, auquel lieu messire Jacques de Lalain et son oncle le seigneur de Montigny arrivèrent; et là eux trois se trouvèrent ensemble, jaçoit ce-que (quoique) longtemps paravant messire Jacques de Lalain avoit envoyé Charrolois le héraut par devers le roi Henry d'Angleterre, pour avoir sauf conduit pour lui et tous ceux de sa compagnie, et aussi pour avoir congé pour porter sa dite emprise, tant à la cour du roi d'Angleterre comme en son royaume, et porta celui Charrolois les chapitres, qui étoient tels que eux dont il fut parlé aux armes faites devant le roi de Castille, par messire Jacques de Lalain, à l'encontre de messire Diego de Gusman, messire Jacques, messire Simon son oncle, et Hervé de Mériadecq furent en Angleterre et au dit lieu de Londres

gardes, quand le roi jeta son bâton, comme les autres dessus nommés. Mais vous devez sçavoir que le gentil écuyer Mériadecq, étoit un des bons corps et puissants qu'on sçut trouver. Et tout le surplus qu'ils combattirent, depuis que messire James fut relevé, fut au très grand honneur du dit Mériadecq, qui lui donna de très grands coups, en le reculant, et menant assez à sa volonté. Après toutes les armes ci dessus déclarées, faites et accomplies; et ainsi que messire James de Douglas et messire Jacques de Lalain se tenoient l'un l'autre, comme dessus est dit; et aussi pareillement messire Simon de Lalain et le seigneur de Haguet se combattoient bien et vaillamment de leurs haches, le roi d'Écosse, qui étoit sur son hourt (échaffaud), sans rien arrêter, jeta le bâton.

Les gardes, qui à ce étoient ordonnées, prirent les six champions, comme il leur avoit été ordonné de faire; et furent tous menés devant le roi d'Écosse, lequel leur dit qu'ils avoient ès tous bien et vaillamment besogné, et tenoit les armes pour toutes accomplies, et vouloit qu'ils fusseut bons amis. Les armes accomplies, chacun s'en retourna en son logis. Et depuis, aucuns jours après, le roi les festoya moult grandement et leur fit dons honorables, dont ils l'en remercièrent. Après tous festoiements, messire Jacques de Lalain et son oncle messire Simon, et le dit de Mériadecq, et ceux qui avec eux étoient venus en Écosse, prirent congé du roi et s'en partirent.

CHAPITRE LVI.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, MESSIRE SIMON DE LALAIN SON ONCLE, ET HERVÉ DE MÉRIADECQ PRIRENT CONGÉ DU ROI D'ÉCOSSE ET VINRENT EN ANGLETERRE DEVERS LE ROI HENRY A LONDRES.

QUAND leurs bagues furent ordonnées et appointées, après le congé pris au roi d'Écosse, ils entrèrent en mer pour tirer vers Londres en Angleterre: mais Hervé de Mériadecq prit son chemin par le royaume d'Écosse, et alla tout par terre traverser le royaume d'Angleterre jusques à Londres, auquel lieu messire Jacques de Lalain et son oncle le seigneur de Montigny arrivèrent; et là eux trois se trouvèrent ensemble, jaçoit ce-que (quoique) longtemps paravant messire Jacques de Lalain avoit envoyé Charrolois le héraut par devers le roi Henry d'Angleterre, pour avoir sauf conduit pour lui et tous ceux de sa compagnie, et aussi pour avoir congé pour porter sa dite emprise, tant à la cour du roi d'Angleterre comme en son royaume, et porta celui Charrolois les chapitres, qui étoient tels que ceux dont il fut parlé aux armes faites devant le roi de Castille, par messire Jacques de Lalain, à l'encontre de messire Diego de Gusman, messire Jacques, messire Simon son oncle, et Hervé de Mériadecq furent en Angleterre et au dit lieu de Londres

assez longue espace, où ils furent très petitement reçus, et ne voulut le roi d'Angleterre donner congé à nul de son royaume pour faire armes à l'encontre d'icelui messire Jacques et ses compagnons, lesquels quand ils virent la petite recueillotte (réception) qui faite leur avoit été, ils se partirent de Londres et se mirent en mer au port de Gravesans (Gravesend), où ils eurent bon vent: parquoi en peu d'espace de temps il arrivèrent au port de l'Écluse en Flandres, où ils sejournèrent et se rafraîchirent une espace: puis après s'en partirent, et vinrent en la ville de Bruxelles, où pour lors étoit le duc de Philippe de Bourgogne, qui les reçut moult joyeusement et leur fit très bonne chère, comme raison étoit, car bien leur étoit due. Si furent long temps à deviser avec le duc, et racontèrent de leurs avantures, ainsi et par la manière comme par ci-devant avez ouï. Le duc moult joyeux de les avoir ouï, leur fit moult grand'chère, et recueillotte (accueil), et ainsi firent tous les princes, comtes, barons, chevaliers et écuyers de sa cour; et pareillement furent reçus de la duchesse de Bourgogne en très grand'joie et liesse, et de toutes les dames et damoiselles de sa compagnie. Après tous festoiements, et aucuns jours passés, vinrent nouvelles en la cour du duc, qu'il s'étoit parti du royaume d'Angleterre un gentil hommes natif d'icelui pays, nommé Thomas [1] lequel venoit à intention de faire armes à l'encontre de messire Jacques de Lalain.

(3) Cette joûte est également rédigée d'après les procès-verbal de Saint Remy parmi les manuscrits du roi 8415. J. A. B.

CHAPITRE LVII.

Comment vinrent nouvelles qu'un gentil-homme d'Angleterre étoit passé la mer en intention de faire armes a l'encontre de messire Jacques de Lalain.

Le duc et les barons de sa cour, et mêmement messire Jacques de Lalain, furent moult joyeux de ce que celui écuyer anglois avoit recrit et mandé, que son vouloir étoit de faire et accomplir les armes devant le duc, ainsi et par la manière comme il étoit contenu ès chapitres d'icelui messire Jacques; c'est à sçavoir qu'un chacun sera armé de tels harnas qu'il est accoutumé de porter en lices, et de combattre de hache et d'épée, tant et si longuement que l'un des deux soit porté par terre, comme plus à plein est déclaré ès dits chapitres. Si vint, et arriva celui écuyer anglois dans la ville de Bruges, et vint descendre au logis qui pour lui étoit ordonné. Pour laquelle venue messire Jacques de Lalain fut joyeux de tout son cœur, désirant de tant faire, qu'il fût mémoire de lui et de ses hauts et vertueux faits, et afin que tous nobles l'ensuivissent, et prissent exemples à lui et à ses œuvres. Si pria et requit au duc son seigneur, en lui demandant licence et congé, que son bon plaisir fût qu'il pût faire et accomplir ses armes à l'encontre de l'écuyer anglois, se-

hache lui demeurât et le duc, qui étoit leur juge ne le vouloit accorder sans le consentement de sa partie. Lors quand messire Jacques de Lalain vit qu'icelui Anglois prioit si fort de combattre de sa hache qu'il avoit apportée de son pays d'Angleterre comme il disoit, messire Jacques de Lalain, qui étoit courtois sur tous hommes par sa débonnaireté lui accorda qu'il en combattît; de quoi il fit folie, comme ci après orrez (entendrez).

CHAPITRE LVIII.

Comment messire Jacques de Lalain combattit l'Anglois devant le duc de Bourgogne, et fut le dit Anglois porté par terre par icelui messire Jacques.

Quand l'accord et appointement fut fait de la hache, les cris et défenses faites et publiées, comme ci-dessus est dit, messire Jacques de Lalain issit (sortit) hors de son pavillon qui étoit bel et riche et tout armoyé de trente deux bannières des armes des seigneurs dont il étoit issu, tant de par père comme de par mère, qui étoit belle chose à voir: armé de toutes armes, sa cotte d'armes vêtue, la salade en tête, sans gorgerin et sans bavière, sa hache en son poing pour tout bâton (arme). Lors l'Anglois pareillement issit hors de son pavillon, armé de tous harnas, grand bassinet à bavière et visière fermée,

cotte d'arme vêtue, sa hache en sa main et son épée ceinte: eux voyants et avisants l'un l'autre, encommençèrent tous deux à marcher l'un contre l'autre. Si encommencèrent de férir et tout en combattant vinrent devant le hourt du duc.

Messire Jacques de Lalain soi sentant armé à son aise et son haleine tout à délivre, encommença de donner de grands coups de hache sur la tête du dit Anglois et le frappoit si menu et si souvent, qu'il le faisoit démarcher et reculer tout à son bon plaisir. Et pour la verité dire, celui Anglois ne pouvoit plus guère durer que de coups de hache il ne fut porté par terre, et ne faisoit plus autre chose que d'aviser de recevoir les coups d'icelui de Lalain: mais dame fortune, qui donne à l'un et ôte à l'autre, se tourna à cette heure à l'encontre de messire Jacques, car il se boutta de son coup même parmi la pointe de la hache de son aversaire et fut atteint entre l'avant bras et le gantelet et tant qu'il eut le bras senestre percé tout outre et veines et nerfs coupés; car la dague de la hache d'icelui Anglois étoit à merveille large et tranchante.

Quand messire Jacques se trouva ainsi navré, de grand vouloir et hautain courage qui étoit en lui, si cuida (crut) encore combattre de sa hache; mais la main lui faillit. Et alors il mit le bout d'en bas de sa hache dessous son bras senestre et de la main dextre se combattoit: mais n'en fit guere de chose. Lors quand il vit ce, par grand fierté jeta sa hache par terre et moult vivement prit le dit Anglois par la

coupe de son bassinet de l'une de ses mains et de l'autre par le bras senestre, si le tira par terre par telle force, qu'il chut le visage dessous, si rudement que la visière d'icelui bassinet entra dedans le sablon, le derrière en haut et tout découvert, et tant que d'un bien petit coutel, si messire Jacques de Lalain eût voulu, il étoit en lui de l'occire et mettre à mort: mais le noble courage qui étoit en lui pour rien ne l'eût voulu consentir. Lors, sans plus arrêter, le juge jeta le bâton en bas.

Les gardes à ce ordonnées, tôt et hâtivement, voyant le bâton du juge jeté en bas, vinrent devers l'Anglois, qui encore gisoit de tout le corps à terre; si le levèrent et l'amenèrent devant le duc leur juge, où étoit icelui messire Jacques; car tantôt qu'il eut porté son adverse partie par terre, il le laissa illec gisant, sans à lui autrement toucher. Et quand ils furent par devant le duc qui étoit leur juge, il leur dit: « Vos armes sont accomplies, soyez frères et amis et touchez ensemble. » Laquelle chose ils firent et en ce point prirent fin les dites armes et s'en alla chacun en son hôtel.

En celui même jour le duc de Bourgogne fit grandement festoyer icelui écuyer Anglois: mais messire Jacques de Lalain n'y put être pour la blessure de son bras, qui depuis lui fit moult grand'peine et grand destourbier (trouble). Or nous convient parler des chapitres d'icelui messire Jacques de Lalain, qui devisoient ainsi et étoient tels, que si celui messire Jacques, en faisant lesdites armes, portoit par terre chevalier ou écuyer, que celui seroit

tenu d'envoyer son gantelet là où il lui ordonneroit, par un officier d'armes, auquel ordonné seroit d'ainsi le faire; le dit Anglois répondit qu'il n'y étoit en rien tenu et qu'il n'étoit point chu de tout le corps à terre: et disoit que bien vrai étoit qu'il étoit chu, la tête, les mains et les jambes à terre; mais son corps n'y étoit point, comme il disoit et maintenoit qu'il s'étoit soutenu de ses mains.

Lors messire Jacques de Lalain fit requérir au duc, qui étoit leur juge, qu'il lui plût à juger et appointer de ladite question; laquelle chose fut tantôt mise en conseil, là où furent assemblés la plupart des notables étrangers qui avoient vu lesdites armes, tant Allemands, Espagnols, Écossois, Italiens, comme autres là étant. Et là fut dit et jugé, qu'icelui écuyer anglois étoit chu de tout son corps; c'est à sçavoir de tête, de ventre, de bras et de jambes. Le jugement fait et la sentence donnée, le duc, qui en étoit juge, fit sçavoir à l'Anglois la conclusion du conseil; à quoi icelui Anglois ne sçut que répondre, fors tant qu'il dit qu'il étoit prêt de faire ce qu'il devoit. Et quand messire Jacques de Lalain vit que ledit Anglois étoit jugé chu de tout le corps à terre, et qu'il accorda faire ce qu'il devoit, comme és chapitres étoit tenu, il s'en déporta (dispensa) tant (alors) et de sa noblesse et franchise, quitta ledit Anglois d'envoyer son gantelet, ainsi que faire le devoit s'il eût plu à celui messire Jacques. Après ces choses faites, celui de Lalain envoya audit Anglois un très beau et riche diamant, disant qu'il étoit tenu de lui donner, à cause qu'il

avoit jeté sa hache sur le sablon quand il le tira par terre, comme devant est dit: mais à la vérité dire, je ne sçais point qu'il le prit; et si étoit, comme il disoit, fort déplaisant de la blessure d'icelui messire Jacques, en parlant moult honorablement de lui. En après m'a été dit, qu'icelui messire Jacques, qui étoit moult courtois et large en honneur, envoya à l'écuyer Anglois aucuns dons honorables; c'est à sçavoir un très beau cheval et un harnas complet, dont le dit écuyer en mercia fort messire Jacques de Lalain. Depuis icelles armes faites, l'écuyer anglois séjourna en la ville de Bruges l'espace de huit jours, durant lequel temps il fut très bien festoyé à la cour du duc et aussi de la duchesse de Bourgogne, auxquels en les remerciant moult humblement, prit congé d'eux, et s'en retourna au royaume d'Angleterre dont il étoit natif.

CHAPITRE LIX.

Comment messire Jacques de Lalain prit congé au duc de Bourgogne de faire un pas, et le tenir, un an durant, a l'encontre de tous nobles hommes selon le contenu en ses chapitres a la Fontaine des Pleurs, laquelle requête le duc lui accorda.

Or advint que ce jour même que les armes des deux champions furent faites et achevées et aussi

avant ce que le duc se partit de son hourt, messire Jacques de Lalain requit et pria au duc son souverain seigneur, que de sa grâce lui plut donner congé de, en sa présence, publier lettres et chapitres du pas de la *Fontaine des pleurs*, laquelle chose le duc lui accorda de bon cœur et volontiers; et furent lors cettes lettres et chapitres dedans écrits, publiés dessus le hourt et en la présence du duc et des princes et seigneurs, chevaliers et écuyers, et autre grand nombre de peuple qui là étoit présent, par la manière qu'il s'ensuit.

CHAPITRE LX.

CY S'ENSUIVENT LES CHAPITRES DES ARMES QUI SE FIRENT DEVANT LA FONTAINE DES PLEURS, AUPRÈS DE SAINT LAURENT EN BOURGOGNE, LÈS (PRÈS) CHALONS SUR LA SAÔNE. (1)

« EN la louange et au nom de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, de monseigneur Saint Jacques, de madame Sainte Anne et de monseigneur Saint George, conduiseurs de toutes bonnes œuvres. Comme il soit ainsi, que les nobles et vaillants chevaliers et écuyers, aient accoutumé par ci devant, et encore font, pour avoir aucune connoissance l'un de l'autre, de trouver à leur pouvoir voies et manière d'eux employer à l'exercice de la très noble

(1) Ce tournois est tiré aussi des procès verbaux de Lefèvre de St. Remy. J. A. B.

usance d'armes: par lesquelles ils ont acquis et acquerront chacun jour bonne renommée qui toujours dure. Or est ainsi qu'un chevalier noble de toutes lignes et sans reproche, qui de tout son cœur désire à apprendre les très nobles faits d'armes, a entrepris et entreprend à l'aide de Dieu et de la Vierge Marie ce qu'il s'ensuit; lequel a tant fait par bons et honorables moyens par devers très haut, très excellent et très puissant prince et son très redouté et souverain seigneur Philippe duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, Marquis du Saint Empire, seigneur de Frise, de Salms et de Malines, qui de sa grâce et franchise lui a consenti et accordé; c'est à sçavoir; qu'il fera par un an entier, tous les premiers jours de chaque mois, tendre devant *la fontaine des pleurs* en la comté d'Auxonne en Bourgogne auprès de Saint Laurent lès (près) Châlon sur la Saône, un pavillon, devant lequel y aura un officier d'armes notable homme et de bonne renommée, qui illec (là) se tiendra à chacun premier jour des dits mois, pour accompagner une dame, laquelle sera au dit pavillon, tenant une licorne portant trois targes, auxquelles pourront toucher ou faire toucher par rois, hérauts et poursuivants d'armes, tous nobles chevaliers et aussi tous écuyers, nobles de quatre lignées et sans reproche, lesquels de leur noblesse seront tenus de faire apparoir par les scellés d'aucuns princes ou chevaliers, ou d'un officier d'armes

digne de foi, qu'ils soient des conditions dessus dites. Par ainsi que celui qui touchera le premier aucune des dites journées, sera tenu, en dedans le sixième jour après ensuivant, à tel jour qu'ordonné lui sera par celui officier d'armes, de faire fournir et accomplir les armes ci après déclarées ès chapitres ci dessous écrits. Et pareillement le second qui touchera celui jour, sera tenu de faire et accomplir les dites armes à la septième journée, ou à tel jour qui pareillement lui sera ordonné; et ainsi pareillement le tiers et le quart seront délivrés de semaine en semaine ensuivant, tellement que pour pour chacun mois en seront délivres jusques au nombre de quatre. Et s'il avenoit que l'un des premiers jours des mois touchassent, ou fissent toucher plus grand nombre que de quatre, en ce cas ils seront tenus de degrés en degrés, pour avoir touché au premier jour du mois ensuivant. Toutes fois, s'il plaisoit à l'entrepreneur, il les pourroit par grâce délivrer en ce même mois et non autrement, desquelles armes et de la perfection d'icelles, le dessus dit très excellent prince, y ordonnera un roi d'armes suffisant, pour être juge. Et pareillement, s'il plait aux chevaliers ou écuyers qui y auront touché ou fait toucher à icelles dessus dites targes, ils pourront prendre tel roi ou officier d'armes qui mieux leur plaira, pour être juge avec le dessus dit roi d'armes, commis par son dit très redouté et souverain seigneur au jour qu'ils feront leurs dites armes. Et si commencera le dit an le premier jour du mois de Novembre, l'an mil quatre cent et quarante neuf et finira le

dernier jour d'Octobre, l'an cinquante ensuivant. Et ne pourra chacun chevalier ou écuyer toucher, ou faire toucher, fors à l'une des dites targes seulement et de laquelle qui mieux lui plaira: ni aussi ne pourra avoir à faire au dit entrepreneur au dit an, qu'une seule fois. Et pour ce qu'il pourroit être aucuns chevaliers ou écuyers qui désireroient venir à cette noble emprise, sans être connus, ni vouloir nommer leur nom, faire le pourront, selon leur scel, pourvu qu'ils aient en leur compagnie chevaliers, écuyers, ou officiers d'armes, qui certifient qu'ils seront des conditions dessus dites. Aussi à sçavoir est, qu'il est ordonné que les chevaliers ou écuyers qui viendront pour faire armes au dit entrepreneur, ne pourront être présents, ni voir aucun autre chevalier ou écuyer faire ses armes, jusques à tant qu'eux mêmes aient accompli les leurs; et de ce seront tenus de faire serment à l'heure qu'ils entreront ès lices. Desquelles armes s'ensuivent les chapitres.

« Premièrement que les targes, dont mention est faite, seront de diverses façons, dont la première sera blanche, la seconde violette et la tierce sera noire; et toutes seront chargées et semées de larmes blanches.

« Le second chapitre est, qu'à celui qui touchera la dite emprise, c'est à sçavoir la targe blanche, l'entrepreneur sera tenu à lui accomplir pour un jour autant de coups de haches, que celui qui aura touché lui voudra deviser, sans retraite: par ainsi que si l'un des deux est porté par terre de tout le corps, ou qu'il perde sa hache que Dieu ne veuille! en ce cas les armes seront tenues pour accomplies.

« Le troisième chapitre est, qu'ils combattront de la hache, à dagues pareilles et telles que le dit entrepreneur livrera sur la place et pourra l'étranger choisir.

« Le quatrième chapitre est, que s'il avenoit que l'un des deux fût porté par terre en combattant par la manière que dit est, laquelle chose jà Dieu ne veuille! celui à qui il aviendra sera tenu de porter par un an entier un bracelet d'or, fermé à un loquet à clef, et ne le pourra ôter ou faire ôter le dit an durant, s'il ne trouvoit la dame ou damoiselle qui auroit la clef du dit loquet, par laquelle il se devra faire défermer, si elle le veut, et à celle donner le dit bracelet et présenter son service.

« Le cinquième chapitre est, que s'il avenoit qu'en combattant l'un des deux fût dégarni de sa hache, celui à qui il aviendra, sera tenu de soi offrir à la dame du royaume ou du pays dont il sera, qui à son avis doit être mieux choisie et tenue pour la plus belle dame, et à celle présentera un diamant tel qui lui plaira.

« Le sixième chapitre est, que celui, qui de dehors sera, qui aura donné les plus beaux coups de hache, à l'avis de l'entrepreneur, il lui sera donné une hache d'or, laquelle lui sera envoyée de par le dit entrepreneur par un officier d'armes.

« Le septième chapitre est, qu'à celui qui à la targe violette touchera, le dit entrepreneur sera tenu de lui accomplir pour un jour au poux d'épée à trois pas de démarche, entre chacun poux, sans poursuite, que le dit chevalier ou écuyer étranger lui voudra deviser.

« Le huitième chapitre est, qu'ils combattront d'épées pareilles, que le dit entrepreneur livrera sur la place, et pourra l'étranger choisir.

« Le neuvième chapitre est, que s'il avenoit qu'en combattant des épées l'un des deux fût porté par terre de tout le corps, laquelle chose jà Dieu ne veuille! celui à qui il aviendra sera tenu de soi aller offrir à la dame ou damoiselle, à qui celui qui l'aura porté jus le voudra envoyer et à celle présenter un rubis de par celui qui l'aura envoyé.

« Le dixième chapitre est, qu'à celui de dehors qui fera le plus beau poux d'épée, à l'avis du dit entrepreneur, il lui sera donné de par celui entrepreneur une épée d'or, laquelle lui sera envoyée par un officier d'armes.

« L'onzième chapitre est, qu'à celui qui touchera à la targe noire, celui entrepreneur sera tenu de lui accomplir vingt cinq courses de lances; et outre plus, s'il plait à l'étranger, les vingt cinq courses accomplies, de plus en faire pour le jour, le dit entrepreneur le fournira s'il n'a aucun inconvénient.

« Le douzième chapitre est, qu'ils courront à la toile, de lances pareilles et de chacune tant qu'elles seront rompues, ou le fer dégrainé d'un doigt du moins et en selles de guerre, sans ce que l'homme soit attaché dedans la dite selle.

« Le treizième chapitre est, que s'il avenoit, ce que Dieu ne veuille! que l'un des deux fût porté par terre de droit rencontre de lances, celui à qui le cas en aviendra, sera tenu d'envoyer par un officier d'ar-

mes suffisant, une lance garnie au souverain seigneur de celui qui l'aura porté jus.

« Le quatorzième chapitre est, que celui de dehors, qui asserra et donnera le plus beau coup de lance, à l'avis du dit entrepreneur, il lui sera donné une lance d'or, laquelle lui sera envoyée de par celui entrepreneur par un officier d'armes.

« Le quinzième chapitre est, que chacun se pourra armer, tant à pied comme à cheval, ainsi que bon lui semblera, de harnas double ou sangle, (simple) pourvu que ce soient harnas accoutumés de nobles hommes porter en lices, en champ clos, et aussi que ès dits harnas n'y ait barrat, ni mal engin quelconque, et sans arrêt avantageux.

« Le seizième chapitre est, qu'il sera donné à tous les chevaliers et écuyers de dehors, qui toucheront ou feront toucher les dites targes par la manière dessus dite à l'entrer ès lices, une verge d'or émaillée de la couleur et devise de la targe à laquelle il aura touché.

« Le dixseptième chapitre est, que s'il avenoit, laquelle chose jà Dieu ne veuille! que le dit entrepreneur fût porté par terre en combattant aux armes de pied, ou qu'il eût blessure, maladie, inconvénient, ou autre empêchement raisonnable; en ce cas il pourroit commettre en son lieu pour accomplir les armes dessus dites, autre chevalier ou écuyer noble et sans reproche, tel que bon lui semblera.

« Le dixhuitième chapitre est, que s'il avenoit que très haut, très excellent et très puissant prince son très redouté et souverain seigneur le duc Philip-

« Le huitième chapitre est, qu'ils combattront d'épées pareilles, que le dit entrepreneur livrera sur la place, et pourra l'étranger choisir.

« Le neuvième chapitre est, que s'il avenoit qu'en combattant des épées l'un des deux fût porté par terre de tout le corps, laquelle chose jà Dieu ne veuille! celui à qui il aviendra sera tenu de soi aller offrir à la dame ou damoiselle, à qui celui qui l'aura porté jus le voudra envoyer et à celle présenter un rubis de par celui qui l'aura envoyé.

« Le dixième chapitre est, qu'à celui de dehors qui fera le plus beau poux d'épée, à l'avis du dit entrepreneur, il lui sera donné de par celui entrepreneur une épée d'or, laquelle lui sera envoyée par un officier d'armes.

« L'onzième chapitre est, qu'à celui qui touchera à la targe noire, celui entrepreneur sera tenu de lui accomplir vingt cinq courses de lances; et outre plus, s'il plait à l'étranger, les vingt cinq courses accomplies, de plus en faire pour le jour, le dit entrepreneur le fournira s'il n'a aucun inconvénient.

« Le douzième chapitre est, qu'ils courront à la toile, de lances pareilles et de chacune tant qu'elles seront rompues, ou le fer dégrainé d'un doigt du moins et en selles de guerre, sans ce que l'homme soit attaché dedans la dite selle.

« Le treizième chapitre est, que s'il avenoit, ce que Dieu ne veuille! que l'un des deux fût porté par terre de droit rencontre de lances, celui à qui le cas en aviendra, sera tenu d'envoyer par un officier d'ar-

mes suffisant, une lance garnie au souverain seigneur de celui qui l'aura porté jus.

« Le quatorzième chapitre est, que celui de dehors, qui asserra et donnera le plus beau coup de lance, à l'avis du dit entrepreneur, il lui sera donné une lance d'or, laquelle lui sera envoyée de par celui entrepreneur par un officier d'armes.

« Le quinzième chapitre est, que chacun se pourra armer, tant à pied comme à cheval, ainsi que bon lui semblera, de harnas double ou sangle, (simple) pourvu que ce soient harnas accoutumés de nobles hommes porter en lices, en champ clos, et aussi que ès dits harnas n'y ait barrat, ni mal engin quelconque, et sans arrêt avantageux.

« Le seizième chapitre est, qu'il sera donné à tous les chevaliers et écuyers de dehors, qui toucheront ou feront toucher les dites targes par la manière dessus dite à l'entrer ès lices, une verge d'or émaillée de la couleur et devise de la targe à laquelle il aura touché.

« Le dixseptième chapitre est, que s'il avenoit, laquelle chose jà Dieu ne veuille! que le dit entrepreneur fût porté par terre en combattant aux armes de pied, ou qu'il eût blessure, maladie, inconvénient, ou autre empêchement raisonnable; en ce cas il pourroit commettre en son lieu pour accomplir les armes dessus dites, autre chevalier ou écuyer noble et sans reproche, tel que bon lui semblera.

« Le dixhuitième chapitre est, que s'il avenoit que très haut, très excellent et très puissant prince son très redouté et souverain seigneur le duc Philip-

pé de Bourgogne avoit aucunes guerres, parquoi le dessus dit terme d'un an ne se put accomplir, en ce cas le dit entrepreneur signifie à tous, que s'il plaît à son dit très redouté et souverain seigneur, il se traira (rendra) au lieu où sera la dite guerre, auquel lieu tous les jours dessus dits il fera tendre son pavillon et mettre ses targes par la manière que dit est, en la plus prochaine ville que bonnement pourra, du lieu où sera la dite guerre, pour illec (là) recevoir, fournir et accomplir les dites armes, par la manière que dit est.

« Le dixneuvième chapitre est, qu'au cas que son dit très redouté seigneur n'a alors guerre aucune, et que si le très excellent chrétien roi de France, ou aucuns des princes de son sang, auroient aucunes guerres dedans le royaume, par quoi leur fût expédient d'issir leurs frontières, ou en leurs personnes tenir les champs, en ce cas le dit entrepreneur signifie à tous, que s'il plaît à son dit très redouté seigneur, il se retraira (retirerat) à la plus prochaine ville du lieu, où sera la dite guerre, et s'il peut obtenir licence, il fera tendre son pavillon, et mettre les dites targes, pour illec (là) accomplir les dites armes.

« Le vingtième chapitre est, afin que tous ceux qui voudront venir à cette emprise et accomplir les armes ci-dessus déclarées, puissent être assurés du lieu où ils pourront trouver le dit entrepreneur, si ainsi est que l'un des dits princes ait guerre, comme dit est, en ce cas le dit entrepreneur ordonnera audit lieu de saint Laurent, un officier d'armes, lequel leur en dira vraie nouvelle.

« Le vingt et unième chapitre, est que s'il avient que sur le contenu ès chapitres dessus déclarés, et au fournissement et accomplisement d'iceux, aucune question survînt sur ceux, ou sur aucuns d'iceux, sur laquelle question convînt faire interprétation ou plus ample déclaration, la connoissance en sera et appartiendra aux commis et députés qui pour ce y seront commis et ordonnés de par le dit très puissant prince le duc de Bourgogne.

« Le vingt deuxième chapitre est, que si aucuns chevaliers ou écuyers passoient auprès de la dite fontaine des pleurs, et qui paravanture ne fussent garnis de chevaux, parquoi à cette cause ils pourroient délaisser de toucher aux dites targes et mêmement qu'a lors seront les pardons de Rome, et se fera la dite emprise assez en passage : le dit entrepreneur signifie à tous que le dit officier d'armes qui gardera le pavillon, sera garni de plusieurs chevaux et harnas, servants tant de pied comme de cheval, pour prêter à ceux qui métier et besoin en auront. Toutes fois pour eschever (éviter) tous inconvenients, qui par faute des dits chevaux s'en pourroient ensuivrer, par ce que les dits chevaux et harnas ne seroient si agréables que le dit entrepreneur voudroit, il supplie que chacun vienne garni de tout ce que métier (besoin) lui sera.

« Le vingt-troisième chapitre est, que s'il advient qu'audit an touchassent aux dites targes si grand nombre de chevaliers ou écuyers, que le dit entrepreneur ne les pût délivrer par la forme et ma-

nière que dit est, et qu'il en demeurât au bout de l'an sans avoir besogné, le dit entrepreneur signifie à tous, qu'en ce cas il demeurera et gardera sa dite emprise et les délivrera de degré en degré, c'est à savoir de semaine en semaine, chacune semaine un, tant et si longuement, que tous ceux qui au dit an auront touché aux dites targes, c'est à savoir à laquelle des trois targes que mieux leur aura plu, seront délivrés selon le contenu ès dits chapitres.

« Le vingt-quatrième chapitre est, que le dit entrepreneur prie à tous princes et princesses, dames et damoiselles, chevaliers et écuyers, qui ces présents chapitres verront ou orront lire, qu'il ne leur veuille prendre ni tourner à mal veillance ni aucune déplaisance, s'il a entrepris cet emprise; et de ce aussi qu'il n'a nommé son nom : car en vérité de Dieu il le fait pour tous biens et causes raisonnables, qui à ce le meuvent, et ne le fait pour envie, haine, ni malveillance d'aucun, et même prie que nul ne veuille avoir imagination à l'encontre; mais le fait pour à son pouvoir exaucer et augmenter le noble état de chevalerie, et pour soi y occuper et aussi pour ce, grâce à Dieu! qu'on est à présent ès marches assez au repos du travail des guerres : en outre le fait aussi pour avoir greigneure (plus grande) connoissance et accointance des bons et vaillants chevaliers et écuyers étrangers, en espérance de toujours mieux en valoir.

« Le vingt-cinquième chapitre est, afin que chacun ait vraie connoissance que le dit entrepreneur veut fournir et accomplir toutes les choses dessus

dites et chacun d'icelles; j'ai requis messire Jacques de Lalain, qu'en faveur de moi lui plaise sceller ces présents chapitres de son scel armoyé de ses armes, et signé de son seing manuel lequel le m'a libéralement consenti et accordé.

« Et je messire Jacques de Lalain, chevalier, conseiller et chambellan de très haut et très puissant prince mon très redouté et souverain seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, de Brabant et de Lembourg, etc. A la requête dudit entrepreneur, et pour plus grande approbation de toutes les choses dessus dites et de chacune d'icelles, ai ci mis mon scel armoyé de mes armes, et signé de ma main, le vingt septième jour du mois de Décembre, l'an mil quatre cent quarante-huit.

CHAPITRE LX.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, APRÈS LE PUBLICATION FAITE, EN LA PRÉSENCE DU BON DUC PHILIPPE PRIT CONGÉ ET VINT A LALAIN OU PAREILLEMENT PRIT CGNGÉ DU SEIGNEUR DE LALAIN SON PÈRE ET DE LA DAME DE LALAIN SA MÈRE, ET S'EXPLOITA TANT, QU'IL VINT EN BOURGOGNE.

Ces chapitres furent nonciez (publiés) et déclarés sur le hourt (échaffaud) du duc de Bourgogne, et publiés en haut, avant ce qu'il descendît et que nul se partît de la place, afin que de chacun fût ouï et entendu; si est bien à croire que peu de gens y

avoit qui ne pensassent, que ce procédoit du haut et vertueux courage du gentil chevalier messire Jacques de Lalain, lequel pour lors en ses chapitres ne se vouloit nommer. Et n'y avoit celui pour lors qui ne fut déplaisant de la blessure qu'il avoit eue au bras en faisant ses armes: mais nonobstant ce il en vint au dessus à son très grand honneur, comme chacun put bien voir à ce jour. Après cette publication faite, et le duc retourné en son hôtel et que les festoiements, dons et bonnes chères qui par le duc et messire Jacques de Lalain furent faits à l'écuyer Anglois, et qu'il s'en fut retourné en Angleterre, dont il étoit natif, messire Jacques de Lalain par les medecins du duc fut visité si diligemment, qu'en peu d'espace de temps il fut tout sané (sain) et guéri, de laquelle chose le duc de Bourgogne, princes, princesses, dames et damoiselles, chevaliers et écuyers furent moult joyeux: car de tous ceux desquels il étoit connu et mêmenient de ceux qui point ne l'avoient vu, fors par la bonne renommée de ses nobles faits, fut plaint et doulousé de sa blessure; et furent très joyeux, quand ils ouïrent dire qu'il étoit sain et guéri: et sur tous autres, comme raison étoit, le furent le seigneur de Lalain, et la dame qui étoient ses père et mère, et aussi, que pas n'est à oublier, le furent ses deux oncles, le seigneur de Créquy et messire Simon de Lalain, desquels il étoit moult chèrement aimé et bien le devoit être.

Lors qu'il se sentit sain et guéri de son bras, il fut moult joyeux; si en loua notre Seigneur et la Vierge Marie. Il s'apprêta et ordonna pour faire

et accomplir le contenu en ses chapitres que publier avoit fait dessus le hourt du duc. Si bien le fit et si honorablement s'ordonna, qu'en son fait n'y eut rien que dire. Lui voyant ses besognes être prêtes pour soi partir et que du tout étoit pourvu, c'est à sçavoir de ce qu'il lui étoit nécessaire, prit congé du duc, de la duchesse, princes, barons, chevaliers, dames et damoiselles. Si pouvez croire et sçavoir qu'au partir du duc qu'il fit, lui fut donné et son fait tellement appointé, tant en or, chevaux, harnas et bagues, avec ce qu'il en avoit de son père le seigneur de Lalain, que bien et largement il fut fourni pour ce qu'il avoit à faire; et avec ce le très noble et très vertueux prince son souverain seigneur le duc Philippe de Bourgogne, lui bailla pour être son juge et tenant son lieu, le noble roi d'armes de la Toison, que chacun nommoit *Toison-d'Or*, lequel fut tenu tout son vivant le plus sachant et vertueux et voir-disant (véridique) que pour son temps étoit, pour un roi d'armes le non-pareil, qui pour lors fût en vie, et pour la prud'hommie de lui et pour son bon sens étoit conseiller du duc. [1]

Messire Jacques de Lalain qui le connoissoit de long-temps, fut moult joyeux, quand il sçut qu'il seroit son juge élu de par le duc son souverain seigneur. Si prit congé au duc, en le remerciant très-humblement des grands honneurs et biens, que tant et si largement lui avoit fait, priant notre sei-

(1) Lefèvre seigneur de Saint Remi. J. A. B.

gneur, qu'il lui voulût octroyer grâce que faire lui pût service qui lui vint à gré. «Messire Jacques, répondit le duc Dieu vous doint (donne) telle grâce, que puissiez acquérir si bonne renommée, que ce soit à l'éxaltation de vous et de tous vos parents et amis.» Lors le prit le duc par la main en lui disant: « Messire Jacques, Dieu parfasse en vous ce qu'il y faut: car à beau commencement n'avez pas failli. » Atant (alors) s'en partit le gentil chevalier, et vint au châtel de Lalain où il séjourna aucuns jours à la requête du seigneur et de la dame de Lalain. Puis après tous fêtoyements et bonnes chères faites, prit congé du dit seigneur de Lalain son père et de madame sa mère, et de ses deux oncles qui pas ne sont à oublier, son fait apprêté, et ses besognes prêtes, après tous congé pris il se partit du châtel de Lalain accompagné de plusieurs gentils-hommes; si chevaucha tant par ses journées, qu'il vint en Bourgogne.

CHAPITRE LXI.

Comment après que messire Jacques se fut parti du chatel de Lalain et arrivé en Bourgogne, il fit tendre son pavillon au lieu ou il devoit tenir son pas, et des choses qu'il y fit.

Quand messire Jacques de Lalain fut arrivé en la duché de Bourgogne, il s'exploita tellement, lui qui étoit le chevalier entrepreneur des armes, qu'il arriva en la ville de Saint Laurent lez (près) Châ-

lons en la contrée d'Auxonne auquel lieu il fit tendre un pavillon, auquel avoit au plus haut une très belle image de Notre Dame. Et au dessous à son senestre y avoit une dame vêtue d'une houpelande fourrée de martres et toute semée de larmes blanches, ceinte d'un moult bel et large tissu, laquelle avoit le corps bien fait, compassé et mesuré. Et au regard de son atour, ses cheveux, qui étoient moult beaux et longs battants tout jusques aux talons, lui étoient épars sur ses épaules, et sur tout n'avoit qu'un simple couvre chef duquel elle tenoit l'un des bouts en sa main dextre, en approchant ses yeux pour essuyer les grosses larmes bleues qui en issoient (sortoient), lesquelles chéoient en une fontaine rendant gros randons par trois tuyaux, chéants sur trois targes qu'une licorne avoit pendues à son col: lesquelles targes étoient de diverses couleurs, dont la première étoit blanche, la seconde violette, et la tierce noire, toutes semées de larmes bleues, comme plus à plein est déclaré és chapitres dessudits; lequel pavillon étoit gardé par un notable héraut nommé Charrolois, qui par un an entier le garda aux jours et heures qu'il devoit être gardé, c'est à sçavoir tous les premiers jours des mois dudit an, et commença le premier jour d'icelui mois de Novembre, et finit, quant au dit pavillon, le dernier jour d'Octobre, l'an cinquante, ainsi et par la manière qui ci après sera déclarée. Si est vérité que les premiers jours de Novembre, Décembre et Janvier, ne toucha, ni fit toucher personne.

CHAPITRE LXII.

Comme un jeune écuyer du pays de Bourgogne nommé Pierre de Chandio vint le premier toucher a la targe blanche.

Or avint après toutes choses faites et apprêtées, pour le premier gentilhomme qui fit toucher fut un jeune écuyer en l'âge de vingt-cinq ans ou environ, et étoit un des beaux jeunes hommes de la duché et comté de Bourgogne, et pour le temps tenu pour l'un des plus forts qui fût au dit pays; et fut nommé Pierre de Chandio fils du seigneur de Chandio et neveu du comte de Charny, lequel fit toucher le premier jour de Février l'an dessudit, par le poursuivant d'armes d'icelui seigneur de Charny nommé Montfort. Si fut baillé jour au dit Chandio par Charrolois le héraut au septième jour du dit mois de Février, lequel fut en jour de samedi pour faire armes à l'encontre du dit chevalier; et fut signifié le touchement qu'icellui de Chandio avoit fait à la targe blanche, et les armes de la hache qu'il nomma en nombre de vingt et un coups. Puis quand ce vint le dit septième jour, environ une heure, le dit chevalier gardant le pas, se partit d'une église nommée les Carmes: si s'en entra en un bateau et ses gens avec lui, et passa la rivière de

Saône, et arriva en une petite île où étoit dressées et faites de par lui une très belle lice; et là avoit une bonne et notable maison ordonnée pour le juge; et après que ce le dit chevalier fut entré dedans les lices, tout désarmé et vêtu d'une riche robe de drap d'or longue jusques au pieds, fourrée de martre, accompagné de ses gens et officiers allants devant lui, ci vint devant Toison-d'Or, conseiller et roi d'armes du duc, et juge de par lui commis des armes que le dit chevalier devoit faire, fut à pied ou à cheval.

Quand celui chevalier garde du pas fut venu devant Toison-d'Or ordonné juge, comme dit est, il dit ainsi: « Noble roi d'armes de la Toison-d'or, je me présente par devant vous, comme au juge commis de par mon très redouté et souverain seigneur, pour faire, fournir et accomplir les armes contenues ès chapitres par moi empris, vous priant que me veuilliez tenir en droit et en justice. » Lors celui juge répondit et dit, qu'il fût bien venu et qu'il le feroit volontiers. Après ces réponses faites, celui chevalier s'en retourna en son pavillon, auquel lieu et à chacune fois qu'il fit armes à pied, s'armoit et désarmoit. Et ainsi et par forme la manière que dit est, fit au long de l'an son entrée é dites lices et sa présentation devant Toison-d'Or le juge, excepté aux armes de cheval. Et toutes fois, quand il devoit faire armes, étoit toujours partant de cette église des Carmes, si s'en entroit en son bateau et passoit la Saône, comme dessus est dit, et arrivoit à la dite île, et là avoit une tente dehors les lices, où il s'ar-

moit et montoit à cheval et alloit ainsi devant le juge faire sa présentation, en disant les paroles dessusdites.

CHAPITRE LXIII.

COMMENT PIERRE DE CHANDIO VINT A SON JOUR, AU LIEU OU LE CHEVALIER ENTREPRENEUR L'ATTENDOIT, ET COMMENT ILS SE COMBATTIRENT.

QUAND Pierre de Chandio fut averti que le chevalier qui gardoit le pas, étoit passé la Saône et venu dedans les lices, l'attendant pour faire armes, il monta à cheval vêtu d'une noire robe de satin, armé de son harnas de jambes, son cheval couvert et armoyé de ses armes; puis après lui, venoit un page sur un cheval couvert de satin figuré de velours, et avec ce avoit en sa compagnie grand nombre de noblesse du pays de Bourgogne, bien jusques au nombre de six cents chevaliers et écuyers, entre lesquels étoient de moult grands seigneurs. Premièrement l'évêque de Langres duc et pair de France, le seigneur d'Argué fils du prince d'Orange, le seigneur de Coches, messire Jean de Vergy, le seigneur d'Autré, le comte de Charny, le seigneur de Buissy fils du seigneur de Saint George, le seigneur d'Estrabonne, le seigneur de Pesmes, le seigneur de Toulongeon, le seigneur de

Chandivers, messire Claude et messire Tristan de Toulongeon frères, le seigneur de Bell-sis, le seigneur de Bellesaulx, le seigneur de la Marche, et plusieurs autres, que trop aurois affaire, si tous les voulois nommer. Quand icelui gentil écuyer de Chandio fut arrivé ausdictes lices, Charrolois le héraut lui vint au devant, droit à l'entrée d'icelles, et lui présenta une verge d'or émaillée, de la couleur de la targe, à laquelle il avoit fait toucher. Et après qu'il eut reçu ladite verge, entra dedans les lices et alla tout droit devant le juge soi présenter, et parla pour lui le comte de Charny son oncle en disant: « Roi d'armes de la Toison-d'or, voyez ci Pierre de Chandio, qui se présente par devant vous juge, commis de par mon très redouté et souverain seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, jaçoit-ce-que (quoique) par les chapitres y pourrions mettre un juge adjoint avec vous, dès maintenant pour le sens, prud'hommie et loyauté qu'il sent être en vous, vous prie qu'en bonne justice vous veuillez garder son droit. » Lors le juge répondit et dit qu'il le feroit volontiers et qu'il fût le très bien venu.

Après cette réponse faite par le juge, s'en retourna celui de Chandio en son pavillon soi armer. Lors le juge sachant les deux champions être prêts pour chacun faire son devoir, fit faire les cris de par le duc et toutes les autres semonces à ce appartenants. Lors le chevalier, qui gardoit le pas, issit (sortit) hors de son pavillon vêtu de blanc, semé de larmes bleues, ainsi comme étoit son pavillon, et prit sa hache en sa main, laquelle lui bailla un chevalier

nommé messire Pierre Vasque; et étoit son harnas de tête une salade, et portoit un petit houscot et ainsi se combattit.

Ledit écuyer de Chandio avoit par dessus son harnas une cotte d'armes vêtue, qui étoit écartellée de Chandio, et de Baufremont; et sont les armes de Chandio, d'hermines à une face de gueules, et celles de Baufremont sont vairées d'or et de gueules, et avoit bassinet en la tête. Lors le comte de Charny son oncle lui bailla sa hache et marcha avec lui par deux fois. Et lors lui ferma sa visière de son dit bassinet, puis le laissa. Si ne demeura guère, qu'ils s'assemblèrent l'un contre l'autre. Puis se combattirent les deux champions moult vaillamment et âprement et donnèrent de si grands et merveilleux coups de toute leur vertu, qu'il n'y avoit celui qui ne s'efforçât d'accomplir ce pourquoi ils étoient là venus; et ainsi se combattirent jusques à ce que lesdits vingt et un coups furent accomplis. Lors le juge voyant les armes accomplies jeta le bâton jus, et incontinent les gardes à ce ordonnées les prirent sus; si les fit le juge tous deux venir devant lui, en leur disant qu'ils avoient bien et honorablement accompli leurs armes, et qu'ils touchassent l'un à l'autre et qu'il fussent bons amis; lesquels le firent, comme par le juge leur avoit été dit; et s'en retourna chacun par l'entrée des lices, par lesquelles ils étoient entrés dedans: car le chevalier gardant le dit pas retournoit à chacune fois qu'il avoit fait armes, fut à pied ou à cheval, en son bateau, et repassoit la Saône et arrivoit audit lieu des Carmes.

En celui même jour celui Pierre de Chandio fit un très-bel souper, où furent la plus grand partie des chevaliers et écuyers qui l'avoient accompagné, et mêmement y fut le chevalier qui gardoit le pas: et pareillement y fut Toison d'Or le juge, ensemble les officiers d'armes et plusieurs autres. Le souper accompli, après qu'ils se furent une espace ensemble devisés, ils prirent congé l'un de l'autre; et s'en alla chacun en son logis, ou là où bon leur sembla, jusques le lendemain que la plupart d'eux s'en allèrent. Et ainsi se passèrent celles premières armes de la Fontaine des Pleurs à l'honneur d'un chacun.

CHAPITRE LXIV.

COMMENT MESSIRE JEAN DE BONIFACE CHEVALIER SICILIEN, QUI AUTREFOIS AVOIT FAIT ARMES EN LA VILLE DE GAND, A L'ENCONTRE DE MESSIRE JACQUES DE LALAIN, VINT TOUCHER A DEUX TARGES, C'EST A SÇAVOIR A LA NOIRE ET A LA BLANCHE.

Or advint que le premier jour de Mars ensuivant, toucha lui même en personne un chevalier natif du royaume de Sicile, nommé messire Jean de Boniface, lequel toucha à deux targes, jaçoit-ce-que (quoique) par les chapitres nul ne pouvoit toucher qu'à l'une des dessusdites targes: mais le chevalier gardant le pas, de sa franchise et libérale volonté lui en donna

licence. Et toucha premièrement à la noire, qui étoit signifiance de faire armes à cheval, et nomma vingt cinq courses. Et puis en ce même jour toucha à la blanche, qui signifioit armes de hache et nomma vingt cinq coups. Et puis lui fut par Charrolois le héraut assigné jour au sixième jour du mois ensuivant, lequel fut en vendredi. Quand le dit jour fut venu, le chevalier gardant le pas se partit des Carmes et vint entrer en son bâteau : si passa la rivière de Saône et s'en vint ès dites lices, comme devant est dit, et entra en sa tente après midi, laquelle étoit tendue auprès des lices, et vint faire la revérence au juge, en soi présentant comme accoutumé étoit. Et lors, tantôt après le chevalier du pas, le chevalier Sicilien entra dedans les lices tout armé sur un coursier couvert de ses armes, et devant lui avoit un page sur un cheval armé de cuir bouilli armoyé de ses armes à la façon de Lombardie, et en la tête du dit page un armet, où au pardessus avoit un plumas où il y avoit un croissant d'or, et aux deux débouts plumes de paon, et au milieu une houppe de plumes de paon blanches, et par dessus tout, un couvrechef de plaisance; et faisoit porter trois bourdons, lesquels étoient gros et longs à merveille, et sur les dessus dits bourdons avoit lettres écrites, qui disoient: *Qui a belle done,(dame) la garde bien.* Et avec ce avoit encore devant lui deux trompettes, un tambourin et un héraut, lequel avoit vêtu sa cotte d'armes, et en cette manière tourna autour des lices par dehors, et puis entra dedans à (avec) toute sa compagnie, et fit un tour autour de la

toile où se devoient faire les armes, et de ce faire prit congé à Toison d'or son juge; et ce fait furent ses gens mis hors des dites lices, exceptés ceux qui le servoient de lances, et de ce que métier (besoin) lui étoit à faire les dites armes.

CHAPITRE LXV.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, ET LE CHEVALIER SICILIEN, FIRENT LEURS ARMES DE CHEVAL (1).

En après ce que le chevalier gardant le pas, et celui de Boniface furent montés armés et prêts dedans les lices, les lances mesurées et ajustées par quatre écuyers, devant et en la présence du juge, et que les cris, défenses et toutes les cérémonies qu'il appartenoit en tel cas à faire furent faites, on bailla au chevalier garde du pas sa lance, et pareillement au chevalier Sicilien. Si coururent l'un contre l'autre et atteindirent tous deux si rudement, qu'ils égrénèrent et épointèrent tous deux les fers de leurs lances. Et à la troisième course atteindirent de rechef l'un l'autre : c'est à sçavoir le chevalier Sicilien sur son armet, tant qu'il y parut : et icelui Sicilien atteindit le chevalier du pas sur le grand garde bras et rompit sa lance. La quatrième course pareillement atteindirent l'un l'autre, et fut féru le dit

(1) Ce chapitre manque dans le manuscrit 118, suivi jusqu'ici; je le prends dans l'édition de Chifflet. J. A. B.

de Boniface en la tête comme devant, et le chevalier du pas fut atteint sur le corps. La cinquième course s'atteindirent tous deux sur le corps l'un de l'autre très rudement, et tant que le dit de Boniface ploya très fort. Et encore de rechef à la sixième course s'atteindirent tous deux : mais le dit sicilien fut atteint en la tête auprès des deux coups qu'il avoit paravant; et du grand coup qu'il reçut, son cheval tourna, et disoient aucuns que la visière de son armet fut levée.

Le chevalier du pas passa pour parfaire son poindre jusques au bout de la lice, ainsi qu'il avoit fait les courses devant : mais ains (avant) que le dit de Boniface fut prêt de refaire autre course, fut bien demie heure. Puis après vinrent à la septième course: si s'atteindirent tous deux, et ploya très fort le dit de Boniface; et fut la lance du chevalier gardant le pas fendue depuis le fer tout au long jusques à l'arrêt, et en y eut grand' question, pourtant que les chapitres portoient, qu'un chacun d'eux devoit courre d'une lance tant et si longuement et sans changer, que la dite lance seroit rompue entre le fer et l'arrêt, ou égrénée d'un doigt, du moins; et néanmoins que la lance du chevalier gardant le pas étoit fendue tout au long, comme dessus est dit et qu'elle ne valoit rien, ce nonobstant les gens du dit de Boniface maintenoient et disoient que le chevalier du pas en devoit courre, et qu'elle n'étoit point rompue; et vinrent devant le juge et montrèrent la lance, et requirent au juge qu'il en voulsit (voulût), juger; lequel juge en demanda à plusieurs chevaliers

et écuyers, pour voir et savoir qu'ils en diroient. Et en ce pendant que le juge en demandoit l'opinion aux chevaliers et écuyers, vint un chevalier nommé messire Pierre Vasque lequel prit la lance et alla devers celui de Boniface et lui montra cette lance, en lui disant qu'elle ne valoit rien, et que ce ne seroit point son honneur: à quoi celui chevalier de Boniface repondit qu'il étoit content et qu'elle ne valoit rien. Si en fut apportée une autre au chevalier gardant le pas pour courre la huitième course: mais celui de Boniface dit qu'il lui failloit (manquoit) une pièce de son harnois, laquelle ne pouvoit recouvrer de pareille, et sçavoit bien que son compagnon ne voudroit point faire armes contre lui, s'il ne le sentoit bien en point, et envoya devers le juge, en affirmant qu'il ne sçauroit recouvrer de pareille pièce qu'il avoit perdue, et priant au dit juge qu'il en voulsit (voulût) appointer: à quoi le juge répondit qu'il véoit bien qu'il ne tenoit pas à courage de chevalier, ni à homme, ni à cheval, en leur priant qu'ils fussent contents, attendu qu'ils devoient faire autres armes à pied l'un contre l'autre. Les deux champions ayant ouï la réponse du juge, s'y accordèrent et s'en rallèrent par l'entrée par laquelle ils étoient entrés; et ainsi furent les dites armes de cheval faites et accomplies; et retournèrent chacun en son lieu, jusques ce vint au neuvième jour après ensuivant, qui fut le vingt-quatrième jour du mois.

CHAPITRE LXVI.

COMMENT LES ARMES DE PIED FURENT FAITES PAR LES DEUX CHEVALIERS, C'EST A SÇAVOIR PAR CELUI QUI GARDOIT LE PAS ET PAR LE CHEVALIER SICILIEN.

QUAND le neuvième jour ensuivant fut venu, après ce que les armes de cheval furent faites et accomplies, comme vous avez ouï, et que c'étoit le jour que les armes de pied se devoient faire, le chevalier gardant le pas, ainsi comme il avoit accoutumé, se partit de son hôtel et alla à l'église des Carmes: puis vint en son bateau, si passa outre la Saône et arriva ès lices. Et quand il fut arrivé et passé outre, il vint devant le roi d'armes de la Toison-d'or son juge, faire sa présentation en la manière que dessus est dit, et puis s'en retourna en son pavillon. Puis assez tôt après, le chevalier sicilien arriva aux dites lices à cheval, son dit cheval couvert de ses armes, et tous ses gens avec lui portant semblables habillements qu'aux armes de cheval, excepté qu'ils ne portoient nulles lances. Et quand le dit chevalier entra és dites lices, Charrolois le héraut lui présenta une verge d'or émaillée de la couleur de la targe blanche: et pareillement lui en présenta une aux armes de cheval, émaillée de la couleur de la dite targe noire. Et ce fait, le dit de Boniface marcha avant ès lices et alla tout droit devant le

juge faire sa présentation en la manière devant dite, et puis s'en retourna en son pavillon. Et tôt après les cris et ordonnances faites, comme accoutumé est de faire èsdites lices, le chevalier gardant le pas issit (sortit) hors de son pavillon armé et vêtu d'une cotte blanche semée de larmes bleues, et salade en tête, ainsi que paravant avoit été: et le dit de Boniface armé de toutes pièces, bassinet en tête, cotte d'armes vêtue; et sont ses armes: de trois paux de gueules, à une borde d'argent: et tout autour de son dit bassinet avoit pointes aigües environ de deux paux de long, et par dessus un petit plumas. Si avoit la visière fermée, et ainsi marcha à l'encontre du chevalier gardant le pas, lequel moult fièrement lui vint au devant. Si se combattirent de haches, et férirent l'un sur l'autre de moult durs et grands coups.

Quand ils eurent féru l'un sur l'autre jusques à dix ou douze coups de haches le chevalier du pas prit de sa main dextre la hache de celui de Boniface, et de sa main senestre tenoit sa hache, et en férit en la visière de celui de Boniface trois coups d'estoc. Et ce fait, le chevalier du pas laissa aller la hache de celui de Boniface, et le prit par le plumas qu'il portoit sur sa tête en le tirant si rudement, qu'il le fit cheoir à terre de tout le corps. Quand le juge vit que le chevalier sicilien gisoit par terre, il commanda aux gardes qu'ils le levassent et l'amenassent par devers lui; et aussi commanda pareillement qu'ils fissent venir le chevalier gardant le pas; et lors, eux venus devant lui, leur fut dit de par le juge, que selon le con-

tenu des chapitres, les armes étoient accomplies. A quoi le dit de Boniface répondit, qu'à l'encontre du juge, ni des chapitres, il ne vouloit point aller, en priant au juge, que par sa courtoisie il lui voulsit (voulût) faire à connoître le chevalier avec lequel il avoit fait armes. Et lors le juge les fit accoller et toucher ensemble, et là firent moult grands reconnoissances, car autrefois avoient fait armes l'un contre l'autre en la bonne ville de Gand.

Ainsi comme vous oyez, se passèrent les armes de pied, et retourna chacun en son logis. Et pour ce que les chapitres faisoient mention que quiconque seroit porté par terre de tout le corps, seroit tenu de porter par un an entier un bracelet d'or, où devoit pendre un locquet fermant à clef, et ne le pourroit ôter ni faire ôter le dit temps durant, si en ce dit temps durant il ne trouvoit la dame ou damoiselle qui auroit la clef du dit locquet, à laquelle il se devra faire défermer, si la dame le veut défermer, et à icelle donner le dit bracelet et présenter son service. Pour laquelle aventure ainsi avenue à celui chevalier de Boniface, lui fut présenté le bracelet d'or de par le chevalier du pas, en lui disant: « Vous le porterez ainsi qu'il vous plaira, soit couvert ou découvert. » Lequel chevalier de Boniface le reçut moult agréablement, et le portoit, comme raison étoit: mais qui fut la dame ou damoiselle qui le déferma, n'est pas venu à ma connoissance.

CHAPITRE LXVII.

COMMENT UN ÉCUYER DE BOURGOGNE NOMMÉ GÉRARD DE ROUSILLON TOUCHA A LA TARGE BLANCHE, ET FIT ARMES A L'ENCONTRE DU CHEVALIER GARDANT LE PAS.

APRÈS les armes de cheval et de pied faites et accomplies par le chevalier gardant le pas, ainsi comme au premier jour de juin ensuivant, un gentil écuyer nommé Gérard de Roussllon fit toucher par Vallay poursuivant d'armes de monsieur de Pêmes, à la targe blanche, qui signifie les armes de la hache. Et jaçoit-ce-que (quoique) par le chapitres, les armes se devoient accomplir en dedans le huitième jour ensuivant du jour que touché aura été, toutes fois le chevalier gardant le pas de la fontaine des pleurs, accorda le jour des dites armes être reçu jusques au vingt huitième jour du dit mois; et demanda celui Gérard de Roussillon, quinze coups de hache à ce jour. Le chevalier gardant le pas, comme accoumé avoit, le jour venu, ainsi comme à l'heure de onze heures ou environ, se partit de l'église des Carmes et entra en son bateau, et passa la Saône, pour aller dedans les lices, en allant tout droit devant le juge faire sa présentation, et ce fait, retourna en son pavillon pour soi armer.

Or fut ainsi, qu'à celui jour Toison-d'Or qui étoit leur juge s'étoit parti de là par le commande-

ment du duc, et allé en ambassade devers le roi de France: mais en son lieu y fut commis de par le duc un notable, prudent et sage écuyer nommé Guillaume de Sarsy, bailly de Châlons, à y être juge. Pour revenir à celui de Roussillon, tantôt après que le chevalier du pas fut venu, celui de Roussillon arriva aux lices monté à cheval, le bassinet en la tête, la cotte d'armes vêtue, et par devant lui faisoit porter bannière et penon de ses armes qui sont losangées d'or et d'azur, et un lambeau de gueules de trois pièces; et fit mettre cette bannière et penon aux deux coins de son pavillon, et après ce alla tout droit devant le juge soi présenter, en lui disant: « Noble écuyer, je me présente devant vous, qui êtes juge commis de par mon très redouté et souverain seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, pour faire armes à l'encontre du chevalier gardant le pas selon le contenu en ses chapitres. Et combien que par les dessus dits chapitres je pourrois commettre et mettre juge avec vous, si bon me semble: mais quant est à moi, pour le sens et loyauté que je connois être en vous, je m'en déporte, (dispense) en vous priant et requérant, que vous me veuilliez tenir en bonne justice. »

Après icelles paroles dites, s'en retourna en son pavillon, là où il fut depuis onze heures et demie ou environ, jusques à deux heures après nonne; et la cause du long délai si fut, comme ils disoient, que l'armurier avoit failli à clouer le harnas de jambes; mais le dit chevalier du pas fut prêt et armé en son pavillon, bien l'espace de trois heures ou envi-

ron. Quand celui de Roussillon fut prêt, le dit chevalier gardant le pas, issit (sortit) hors de son pavillon la salade en tête, et sur son harnas avoit vêtu sa cotte blanche semée de larmes bleues, ainsi que toujours avoit été; et tenoit sa hache en sa main, laquelle n'avoit point de dague dessus. Gérard de Roussillon voyant le chevalier issir de son pavillon, pareillement issit du sien, sa cotte d'armes vêtue; et son harnas de tête étoit un chapeau de fer d'ancienne façon, qu'on avoit approprié pour ce faire, et par dessous avoit un houscot de mailles et en ce point combattir. Lors moult vigoureusement et vaillamment se combattirent l'un contre l'autre; et tellement que tout en combattant vinrent devant le juge, où ils se combattirent et donnèrent de moult grands et merveilleux coups de leurs haches. Eux deux étoient jeunes, forts et puissants, et de hautain courage; et combattirent ainsi jusques à l'accomplissement de quinze à seize coups. Lors le chevalier du pas, à qui il tardoit moult d'être au dessus de son homme, s'approcha près de celui de Roussillon, et prit sa hache: si le férit au visage un coup de hache de la dague de devant, et auparavant l'avoit tellement féru et assené, que le sang en étoit sailli. Et lors celui de Roussillon se sentant ainsi navré, prit la hache du chevalier du pas. Lors le juge voyant qu'ils tenoient les haches l'un de l'autre, jeta le bâton; et en ce point furent pris par ceux qui à ce faire étoient ordonnés, et leur dit le juge qu'ils avoient bien et honorablement fait tous deux, et qu'il tenoit leurs armes pour accomplies, et qu'ils touchassent ensemble; laquelle

chose ils firent. Les armes faites et accomplies se partirent des lices, et alla chacun en son logis, dont ils étoient partis. Puis quand ce vint le lendemain, le dit Gérard de Roussillon fit un très beau dîner, là où fut le chevalier du pas, le juge et grand'foison de notables seigneurs.

CHAPITRE LXVIII.

COMMENT LE PREMIER JOUR D'OCTOBRE EN CELUI AN, FURENT SEPT NOBLES HOMMES QUI FIRENT TOUCHER AUX DITES TARGES, POUR FAIRE ARMES A L'ENCONTRE DU CHEVALIER GARDANT LE PAS DE LA FONTAINE DES PLEURS.

QUAND le premier jour d'octobre fut venu, vinrent auprès de la fontaine des pleurs et touchèrent aux targes les sept qui s'ensuivent: premièrement, un écuyer nommé Claude Pitois seigneur de Saint-Bonnet, et par le poursuivant d'armes du seigneur de Pêmes nommé Vallay, fit toucher à la targe blanche. Toulongeon, héraut du seigneur de Toulongeon, fut le second qui toucha à la targe blanche, pour un chevalier nommé le chevalier Méconnu, et depuis fut sçu, qu'il avoit nom le seigneur d'Espiri. Lembourg, héraut du duc, toucha le tiers à la targe blanche pour un écuyer nommé Jean de Villeneuve dit Pasquoy. Puis après vint toucher en personne lui même à la targe blanche un nommé Gas-

par de Durtain, qui fut le quatrième. Puis Piémont, héraut du duc de Savoye, fut le cinquième qui toucha à la targe blanche, à la violette et à la noire, pour un nommé Jacques d'Avanchier; et fut par le congé et licence du chevalier gardant le dit pas de la Fontaine des pleurs, car autrement ne pouvoit toucher qu'à l'une. Le sixième fut Guillaume d'Amange écuyer de Bourgogne lequel fit toucher à la targe noire. Le dessus dit Vallay poursuivant, toucha encore pour un écuyer nommé Jean Pitois à la targe blanche, qui fut le septième et dernier pour le dit jour. Or pour revenir au fait de Claude Pitois seigneur de Saint-Bonnet, qui premier fit toucher, le chevalier gardant le pas lui fit bailler jour à lendemain, qui fut le second jour du dit mois d'octobre, lequel fut par un vendredi, pour faire et accomplir leurs armes.

Quand celui jour fut venu, le chevalier du pas se partit des Carmes, environ onze heures du matin, et entra en son bateau, et alla ès lices devant Toison-d'Or le juge, qui étoit retourné de l'ambassade où il avoit été envoyé de par le duc de Bourgogne son seigneur; et là étoit accompagné du seigneur de Créquy oncle du chevalier gardant le pas, lequel venoit du Saint Sépulchre de Jérusalem, et arriva au dit lieu environ deux heures avant que les armes s'encommençassent; et depuis fut à toutes les armes ci-après déclarées. Lors que le dit chevalier du pas eut fait sa présentation devant le juge, il retourna et vint en son pavillon. Tôt après celui de Saint-Bonnet vint aux lices tout à pied, désarmé et vêtu d'une longue

robe noire; et à l'entrée des lices, lui fut présentée une verge d'or émaillée de la couleur de la targe qu'il avoit fait toucher. Et après entra dedans les lices, et alla tout droit devant le juge en soi présentant et disant: « Très noble roi d'armes de la Toison-d'or, juge commis de par mon très redouté et souverain seigneur, je me présente pour faire armes au chevalier gardant ce présent pas par devant vous. Et combien que je pourrois mettre juge adjoint avec vous, selon le contenu des chapitres, mais pour le sens et loyauté que je sens être en vous, je m'en deporte: (dispense) car je sai que bien vous garderez le droit des parties, et que à un chacun ferez raison et justice. »

Le juge qui sur tous étoit sachant, répondit et lui dit qu'il fût le bien venu, en le remerciant humblement de l'honneur qu'il lui faisoit; et après ce s'en retourna en son pavillon pour soi armer. Tôt après le chevalier gardant le pas envoya devers le juge, pour ce que le dit de Saint-Bonnet n'avoit point dit ni déclaré le nombre des coups de hache, ainsi que les chapitres le déclarent et disent: mais vouloit combattre, tant que l'un ou l'autre fût porté par terre de tout le corps, ou désarmé de sa hache des deux mains. Et alors sans arrêter, le juge envoya devers lui, en lui faisant dire, qu'il pouvoit demander si grand nombre de coups de hache qu'il vouloit; mais il y devoit avoir nombre. Si fut content et demanda de nombre quarante trois coups de hache.

Lors après les cris et ordonnances accoutumées à faire ès dites lices, le chevalier gardant le pas, issit hors de son pavillon, tout ainsi qu'il avoit fait au-

trefois, c'est à sçavoir en cotte blanche semée de larmes bleues, la salade en la tête, tenant sa hache en sa main; et d'autre part le seigneur de Saint-Bonnet étoit vêtu de sa cotte d'armes, salade en tête, ayant bavière, sa hache en ses mains; et étoient ses armes écartelées, le premier quartier d'azur à une croix d'or ancrée, et le second quartier, chevronné d'or et d'azur avec une bordure de gueules. Si marchèrent l'un contre l'autre jusques devant le juge, et là s'assemblèrent et prirent à eux combattre moult merveilleusement: mais guères ne combattirent; car le chevalier du pas, qui étoit duit (habile) et appris des armes, prit la hache de celui de Saint-Bonnet de sa main dextre, et de sa hache qu'il tenoit en voulut férir le dit de Saint-Bonnet au visage, et tant que le dit de Saint-Bonnet fut contraint de prendre la hache du chevalier du pas; et lors le dit chevalier laissa la hache de celui de Saint Bonnet et le prit par le col, mais celui de Saint-Bonnet s'en défit par deux fois; et à la tierce fois le chevalier du pas le tint par la tête dessous son bras, à la façon de la lutte qu'on appelle Corne-muse, et de la dite prise le chevalier du pas par sa grand' force tira à terre le dit chevalier de Saint-Bonnet, et chut sur son dos, et le chevalier du pas chut le visage dessous, moitié de son corps sur le dit de Saint-Bonnet, et l'autre moitié à terre couchée. Promptement se mit de tout son corps sur le dit de Saint-Bonnet, et le tenoit dessous lui. Lors celui de Saint-Bonnet sentant le chevalier être sur lui, l'embrassa parmi le faux du corps, si fort, que le dit chevalier du pas ne se pouvoit lever de dessus lui.

Alors le juge voyant que les deux champions étoient en cet état, il jeta le bâton, et lors les gardes s'approchèrent pour les lever: et disoit l'un des gardes nommé Machaut de Sardenne au dessus dit chevalier, pour ce qu'il ne se levoit point jus du seigneur de Saint-Bonnet: « Messire Jacques, c'est assez, il vous doit suffire. » Lors le chevalier du pas répondit: « A moi ne tient pas, car il me tient si fort que je ne me puis lever. » Alors les gardes regardèrent, et virent que le dit de Saint-Bonnet avoit embrassé le dit chevalier du pas, si lui défirent les mains et levèrent le dit chevalier du pas de dessus le dit de Saint-Bonnet; et tenoient encore tous deux leurs haches, ni pour chose qu'ils fissent ne les perdirent oncques. Lors le juge les fit venir devant lui et leur dit: « Vos armes sont accomplies selon le contenu des chapitres: si vous prie que vous touchez l'un à l'autre et soyez amis: » Laquelle chose ils firent, et s'en retourna chacun en son logis. Or est vrai que les dessus dits chapitres contenoient, que quiconque seroit porté par terre de tout le corps, il devoit porter un bracelet d'or; et à cette cause le chevalier gardant le pas dessus dit, envoya devers celui de Saint-Bonnet un notable chevalier nommé messire Piètre Vasque, pour sçavoir à lui, par qui il lui plaisoit que le dit bracelet lui fut apporté; à laquelle parole le dit de Saint Bonnet répondit et dit: qu'il lui sembloit qu'il ne le devoit point porter, et qu'il n'étoit point chu sans le chevalier du pas: parquoi il ne le devoit pas porter non plus que le dit chevalier: car posé qu'il

fût chu, aussi étoit le dessusdit chevalier, et bien croyoit, que si c'eût été à outrance, qu'il en avoit du pire: mais à cause des dites armes, il ne le devoit point porter; et autre réponse n'en fit.

Quand le dessus dit chevalier du pas vit les termes que le dit de Saint-Bonnet tenoit, et qu'il étoit tout clair qu'il avoit été de tout le corps par terre, comme dessus est dit, fit faire et apprêter le dit bracelet pour lui envoyer: laquelle chose venue à la connoissance d'aucuns des amis du dit de Saint-Bonnet, voyants qu'il étoit certain et bien prouvé, qu'il avoit eu le corps du tout à terre, et du chevalier du pas ne se pouvoit à la vérité dire, si non qu'il avoit eu bras ou jambes à terre. Si se mirent à parler au dessus dit chevalier en disant qu'ils étoient tous deux à un prince, et qu'ils devoient tous deux garder l'honneur l'un de l'autre; si fut conclu et avisé que le seigneur de Saint-Bonnet diroit au chevalier du pas les paroles qui s'ensuivent: « Messire Jacques, j'ai désiré d'avoir votre accointance, vous sçavez que avons fait armes l'un contre l'autre, et depuis vous m'avez fait demander par messire Piètre Vasque, par qui je voudrois que le bracelet me fût apporté. Or vous sçavez assez que tous deux sommes à un seigneur. Si devons désirer et garder l'honneur l'un de l'autre: parquoi je vous prie que soyez content de vous en déporter (dispenser). En outre j'ai entendu qu'on vous a rapporté aucunes paroles que je dois avoir dit de vous; je vous assure que je ne voudrois avoir dit de vous chose qui fût contre votre honneur. » Et ainsi la chose demeura en ce point, et plus n'en fut parlé pour lors.

CHAPITRE LXIX.

Comment le chevalier du pas fit armes au seigneur d'Espiry.

Après les armes dessus dites accomplies et achevées, comme vous avez ouï, quand ce vint le dix-septième jour du mois d'octobre, que le chevalier gardant le pas de la Fontaine, devoit faire armes, comme il fit, à l'encontre du seigneur d'Espiry, droit environ neuf heures du matin, celui chevalier du pas alla ouïr la messe à la grande église de Châlons, là où il trouva le seigneur de Saint-Bonnet. Et quand le chevalier du pas l'aperçut, jaçoit-ce-que (quoique) appointés étoient dès le soir devant, qu'icelui de Saint-Bonnet seroit à l'heure de dix heures en l'église des Carmes séante ès faubourgs de la dite ville, pour dire au chevalier du pas les dessus dites paroles, nonobstant ce parla le chevalier à l'heure dite à celui de Saint-Bonnet, en lui disant ainsi: « Monsieur de Saint-Bonnet, êtes vous content de dire les paroles que Louis Sachet vous a montrées en une petite scédule? » Lors le dit de Saint-Bonnet répondit qu'il étoit tout prêt de ce dire à telle heure qu'il lui plairoit. Et le chevalier du pas répondit, qu'il étoit content de lui, et le quittoit de non porter le bracelet; ainsi la paix d'eux fut faite, et touchèrent ensemble et furent depuis si bons amis

qu'à peine pourroit on dire de deux frères. Puis après en ce même jour le seigneur d'Espiry, qui se nomma le chevalier méconnu, fit ses armes à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs, lequel comme il avoit accoutumé, se partit de l'église des Carmes, entra en son bateau et passa la Saône. Si arriva ès lices, et vint faire sa présentation devant le juge, ainsi comme autres fois avoit fait; puis vint en son pavillon.

Ne demeura guères après que le seigneur d'Espiry vint aux dessus dites lices, et illec (là) quand il entra dedans, lui fut par Charrolois présentée et baillée une verge d'or émaillée de la couleur de la targe à laquelle il avoit fait toucher; et en entrant èsdites lices, avoit un cheval couvert et armoyé de ses armes que deux officiers d'armes menoient, lesquels étoient vêtus de cottes d'armes des armes d'icelui Seigneur d'Espiry. Le cheval sur lequel le dit seigneur d'Espiry étoit monté, fut couvert d'un bien délié couvrechef à manière de crêpe, frangé de fil d'or et de soie verte. Et étoit vêtu d'une longue robe de drap de damas blanc, brodée dessous et dessus, et les manches de satin cramoisi, et un chaperon vermeil, et la cornette verte; et avoit quatre enfants autour de lui, dont les deux étoient ses enfants, et les deux autres ses neveux, lesquels tous quatre étoient vêtus et affublés comme lui, et tenoient les quatre cornes de la couverture de son cheval. Si avoit après lui un page pareillement vêtu, monté sur un cheval couvert de velours cramoisi. Puis après qu'il fut descendu devant son pavil-

lon, s'en alla tout droit devant le juge, ensemble les quatre enfants devant lui. Et quand il fut là venu soi présenter, dit tout haut: « Très noble roi d'armes et juge en cette partie, commis de par mon très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, pour ce que ce jourd'hui à moi est asigné pour devoir faire armes au chevalier gardant ce présent pas, je me présente par devant vous, pour à l'aide de Dieu, les faire et accomplir. Et combien que par les chapitres du chevalier tenant le pas il soit assez declaré que les venants de dehors aient pouvoir et faculté d'élire pour eux juge adjoint avec vous; mais en tant qu'il me touche de cette cause, je m'en déporte (dispense); et qui plus est, de vous réquerir que le droit des parties y soit gardé, je ne m'en eux aucunement entremettre: car de ce faire ne me semble-t-il être nullement nécessaire, attendu votre sens, discrétion et bonne renommée de bonne justice; laquelle je crois être telle, que le droit des parties y sera gardé à ligne et raison, selon droit d'armes. » Auxquelles paroles le juge répondit et dit qu'il fut le bien venu, en le remerciant humblement du grand honneur qu'il lui faisoit, et qu'au surplus lui feroit tout ce que possible lui seroit de faire.

Ce fait, le seigneur d'Espiry s'en retourna en son pavillon, lequel étoit blanc et bordé de vermeil par dessus, en signifiant les robes dessus nommées; et par dedans, en manière de dossier, sur le ceintre, avoit un riche drap d'or; et dedans celui pavillon s'arma, et en soi armant envoya devers le juge, lui priant qu'il lui plût que ses quatre conseil-

liers, c'est à sçavoir les quatre petits enfants, demeurassent aux pieds de lui; la quelle requête le juge lui accorda libéralement et volontiers, car ce n'étoit pas requête à refuser. Et après ce que les cris et cérémonies furent faites ès dites lices, les haches furent visitées, lesquelles étoient à dague par dessus, comme toutes les autres haches de quoi on avoit fait armes.

Ces choses faites, issit (sortit) hors de son pavillon le chevalier du pas, ainsi armé et habillé comme par avant avoit été, et pareillement issit hors de son pavillon le seigneur d'Espiry, la cotte d'armes vêtue, salade en tête, ayant bavière et visière. Et tantôt après le partement fait de son dit pavillon, il rua à terre sa dite cotte d'armes, laquelle étoit écartelée, dont le premier quartier étoit d'azur, à une croix d'or engreflée, et l'autre quartier étoit d'or à quatre points de gueulles. Et pour déclarer le nombre que le dit d'Espiry nombra et demanda, ce fut de cinquante cinq coups de hache. Vérité est que le chevalier du pas et le seigneur d'Espiry marchèrent l'un contre l'autre et assemblèrent à combattre devant le juge; et se combattirent bien et vaillamment, et jusques à l'accomplissement de trente coups de hache. Lors le juge voyant la vaillance et l'habilité des deux chevaliers, et aussi doutant les grands dangers qui s'en pourroient ensuivre, jeta le bâton, et furent pris si également par les gardes à ce ordonnées à l'honneur des deux champions, que chacun en eut sa part. Le juge les voyant venus devant lui, leur dit: « Seigneurs, je tiens vos armes

pour accomplies, et avez tous deux bien et vaillamment fait. » Leur priant, qu'ils touchassent ensemble et fussent bons amis, lesquels le firent très libéralement; et ce fait s'en retournèrent en leurs pavillons pour eux désarmer. Puis après ce qu'ils furent désarmés s'entre-trouvèrent ensemble dedans les lices, eux entre-accolants et merciants de l'honneur, qu'ils avoient fait l'un à l'autre. Et après ce retournèrent tous deux en leurs logis, et ainsi se passèrent celles armes. Puis quand ce vint le lendemain, qu'il fut jour de dimanche et quatrième du dit mois, le seigneur d'Espiry fit un très beau dîner, là où fut le chevalier gardant le pas, avec grand nombre de chevaliers et écuyers, le juge, et plusieurs officiers d'armes et assez d'autre notables gens.

CHAPITRE LXX.

Comme Jean de Villeneuve dit Pasquoy fit armes a l'encontre du chevalier gardant le pas.

Le cinquième jour ensuivant, un notable écuyer nommé Jean de Villeneuve, dit Pasquoy, fit ses armes à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs, et demanda l'accomplissement du nombre de soixante et quinze coups de hache; et à celui jour se partit le chevalier gardant le pas, comme il avoit accoutumé, de l'église des Carmes environ onze heures du jour, et entra en son ba-

teau tout désarmé, vêtu d'une longue robe de drap d'or; et ainsi vêtu, entra dedans les lices, et si alla faire sa représentation devant le juge, ainsi et par la manière qu'accoutumé avoit, et puis s'en retourna en son pavillon pour soi armer. Tantôt après arriva le dit Pasquoy vêtu d'une longue robe de drap noir, tout desarmé. Si lui fut baillée à l'entrée ès lices par Charrolois le héraut la verge d'or émaillée de la couleur de la targe où il avoit touché: puis entra dedans les lices bien et grandement accompagné, et alla tout droit devant le juge soi présenter en disant telles, ou semblables paroles, qui par les autres avoient été dites. Et ce fait entra en son pavillon pour soi armer. Lors après les haches qu'ils avoient à dagues, par dessous et par dessus visitées devant le juge, les cris et cérémonies des lices faites, issirent (sortirent) de leurs pavillons; et combattit le chevaliers du pas en tel harnas qu'il avoit accoutumé, sauf qu'il n'avoit point de harnas de jambe en sa dextre jambe; et celui Pasquoy combattoit salade en tête, à haute bavière, et avoit vêtu sa cotte d'armes, lesquelles sont, de sable, à cinq besants d'argent en sautoir.

Quand ainsi furent armés et apprêtés, et issus de leurs pavillons, leurs haches en leurs mains, marchèrent moult fièrement l'un contre l'autre, et assemblèrent (attaquèrent) et combattirent devant le juge. La bataille d'eux deux fut grande et fière, et s'entredonnèrent de moult grands coups de hache, si drus et tant âprement, que ceux qui étoient présens prenoient plaisir à les voir: car à les voir combattre, ne

leur coutoit rien, mais que à ceux à qui il touchoit. Finablement tant se combattirent les deux champions que jusques à l'accomplissement de cinquante cinq coups ou environ, le juge voyant le grand devoir et les belles armes qu'ils avoient faites, jeta le bâton, et ainsi les fit prendre à l'honneur de tous deux. Si les fit venir devant lui, et leur dit qu'il tenoit leurs armes pour accomplies, et que tous deux avoient bien et vaillamment fait, en leur priant qu'ils voulsissent (voulussent) toucher ensemble, et qu'ils fussent dorénavant bons amis; et ainsi le firent. Si s'en allèrent chacun désarmer en leurs pavillons; puis s'en retournèrent dedans les lices où ils s'entraccollèrent et mercièrent du grand honneur qu'ils avoient fait l'un à l'autre; et ce fait, s'en r'allèrent chacun en son logis; et toujours s'en retournoit le chevalier du pas par son batean en l'église des Carmes dont il se partoit

CHAPITRE LXXI.

Les armes que fit Gaspar de Durtain a l'encontre du chevalier qui gardoit le pas de la fontaine des pleurs.

Le vendredi ensuivant, qui fut le neuvième jour du mois, fit ses armes un écuyer nommé Gaspar de Dartain, lequel étoit tenu par vraie espérance, et renommé pour l'un des plus puissants hommes de

toute la duché et comté de Bourgogne. Et à celui jour le chevalier gardant le pas de la fontaine des pleurs, comme autres fois avoit accoutumé, à l'heure de onze heures se partit des Carmes et entra en son bateau, ensemble sa compagnie; et lui venu ès lices, alla tout droit devant le juge faire sa représentation. Et ce fait entra en son pavillon pour soi armer comme accoutumé avoit. Ne demeura guère après d'espace, que le dit Gaspar arriva aux lices, où à l'entrée lui fut présentée une verge d'or, comme aux autres on avoit accoutumé de faire; et après ce entra en son pavillon, où il s'arma. Ce temps durant, les haches furent apportées devant le juge pour les visiter. Les cris furent faits et toutes les autres cérémonies, et puis issirent hors de leurs pavillons. Le chevalier du pas étoit armé et habillé en la manière qu'accoutumé avoit, excepté qu'à sa jambe dextre n'y avoit point de harnas: et celui Gaspar étoit armé de toutes pièces, le bassinet en la tête, sa cotte d'armes vêtue; et étoient ses armes, de gueulles à une face d'argent, et trois rondelles de lances de même, et sur la dite face une étoile de gueulles. Eux voyants l'un l'autre prêts, moult vivement se partirent et marchèrent l'un contre l'autre, tant qu'ils s'assemblèrent devant le juge, où celui Gaspar requit et demanda soixante quatre coups de hache, où ils se combattirent bien et vaillamment: mais avant ce qu'ils eussent assis dix coups de hache, la hache du chevalier au pas fut fendue, et tant que la dague, et la virole de dessous churent à terre, mais non-pourtant (néanmoins), si firent-ils et ac-

complirent tout le nombre de soixante quatre coups bien et vaillamment. Le nombre accompli, le juge jeta le bâton et les fit venir devant lui, en leur disant, que bien et vaillamment ils avoient accompli leurs armes, selon le contenu ès chapitres, et qu'ils touchassent ensemble et fussent bons amis, lesquels ainsi le firent. Puis s'en allèrent chacun désarmer en leurs pavillons et retournèrent en leur logis, et ainsi se finèrent et passèrent les dites armes.

CHAPITRE LXXII.

Comment un écuyer de Savoye nommé Jacques d'Avanchier fit armes a l'encontre du chevalier gardant le dessusdit pas.

Le dixième jour ensuivant un notable écuyer de Savoye nommé Jacques d'Avanchier fit ses armes à l'encontre du chevalier gardant le pas de Notre-Dame des Pleurs; et en ce jour même, à l'heure de onze heures, se partit le chevalier du pas de l'église des Carmes, entra en son bateau pour aller aux lices, et lui là arrivé, fit sa présentation au juge, ainsi comme accoutumé avoit, et puis entra en son pavillon pour soi armer, ainsi comme toujours avoit fait; et tantôt après celui écuyer Savoyen entra dedans les lices, et comme accoutumé étoit, lui fut à l'entrée par Charrolois présentée et baillée une verge d'or

émaillée de la couleur de la targe à laquelle il avoit touché. Il étoit désarmé et vêtu d'une robe noire. Si alla en ce point devant le juge auquel il parla très humblement et honorablement, et autant, que plus n'en eût sçu dire à un grand prince; et sa présentation faite, entra dedans son pavillon pour soi armer. Si furent visitées les haches, les cris et ordonnances faites; puis issirent de leurs pavillons. Et étoit le chevalier du pas ainsi armé et habillé que toujours avoit été auparavant, excepté qu'il avoit la jambe dextre désarmée, et si ne portoit point de gantelet en sa droite main, et le dit d'Avanchier combattit en salade et gorgerin de forte maille, et avoit vêtu sa cotte d'armes; et ses armes étoient parties en pal d'argent et de gueulles, à une bande d'or. Et se vinrent assembler (attaquer) et combattre devant le juge. Il avoit nombré et demandé vingt cinq coups de hache. Ils combattirent bien et vaillamment jusques au nombre de douze ou quatorze coups: et puis le dit d'Avanchier entra dedans le chevalier au pas, et lui prit sa hache d'une main. Lors le chevalier au pas, tôt et vivement prit celui d'Avanchier par le gorgerin, en le tirant à lui trois ou quatre pas, et en ce faisant fit perdre au dit d'Avanchier sa hache de toutes les deux mains, et tant qu'elle chut à terre. Et lors le juge jeta le bâton. Si furent tous deux pris en cet état, et les fit venir devant lui; si leur dit que bien et vaillamment avoient fait leurs armes, et leur pria qu'ils touchassent ensemble, et qu'ils fussent bons amis, laquelle chose ils firent; et s'en retourna chacun en son logis.

CHAPITRE LXXIII.

COMMENT CELUI ÉCUYER DE SAVOYE FIT SES ARMES A PIED A L'ENCONTRE DU CHEVALIER GARDANT LE PAS, C'EST A SAVOIR DE L'ÉPÉE.

Le douzième jour du mois ensuivant, celui écuyer de Savoye fit ses armes de l'épée, à l'encontre du chevalier au pas. Si furent tous deux à l'heure de onze heures dedans les lices, où ils firent leurs présentations devant le juge, comme paravant avoient fait, et puis entrèrent chacun en son pavillon pour eux armer. Après les épées visitées, cris et ordonnances faites, le chevalier du pas issit (sortit) hors de son pavillon le bassinet en tête, et tant bien armé que belle chose étoit à le voir. Et par dessus son harnas avoit vêtu une robe de drap de soie sanguine toute semée de armes bleues. Et celui écuyer Savoyen étoit armé d'un larmet en tête; et par dessus son harnas, sa cotte d'armes vêtue. Si se partirent de leurs pavillons marchants l'un contre l'autre, et tant qu'ils vinrent et assemblèrent pour eux combattre devant le juge. L'écuyer Savoyen nombra et demanda sept poux d'épée, lesquels se devoient faire à trois pas de démarche et retraite. Si furent bien les gardes ordonnés, au cas qu'ils faudroient (manqueroient) à démarcher leurs trois pas, de les mettre au lieu où être devoient: mais le dit Savoyen ne voyoit

pas bien en son armet, et pourtant ne se bougea oncques du lieu où premièrement il se mit. Et là attendoit le chevalier du pas, chacun coup qu'il faisoit ses démarches, lesquelles démarches fit toujours belles et grandes; et puis alloit assir (frapper) sur le dit Savoyen, lequel, comme dit est, ne se bougea oncques. Lors le juge voyant les sept coups accomplis, jeta le bâton, en leur disant que leurs armes étoient accomplies bien et honorablement. Si touchèrent ensemble et s'en retournèrent en leurs pavillons pour eux désarmer.

CHAPITRE LXXIV.

Comment le dit Jacques d'Avanchier fit ses armes de cheval a l'encontre du chevalier gardant le pas de la fontaine des pleurs.

En ce même jour, deux heures après midi, celui d'Avanchier fit ses armes de cheval à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs: mais celui d'Avanchier s'en alla monter et armer en son logis: et le dit chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs ne se bougea d'emprès les lices où il avoit une tente, en laquelle il s'arma et monta. Et après ce que tous deux furent prêts, ils entrèrent dedans les lices, où par devant le juge firent leur présentation. Et après leur furent baillées leurs lances. Et avoit demandé celui d'Avanchier le nombre

de vingt cinq courses: mais ils n'en coururent que six, auxquelles six courses l'écuyer Savoyen rompit deux lances, et le chevalier du pas en rompit une: de laquelle il atteindit (atteignit) celui Savoyen en la tête un très rude coup, duquel coup il sembla être grevé et un peu étourdi, et rechangea nouvel armet, auquel armet il ne voyoit pas bien. Pourquoi le juge, voyant, qu'il étoit mal armé, envoya devers lui, en lui remontrant, qu'il n'étoit pas bien armé de la tête, en lui priant qu'il se voulsit (voulût) déporter (dispenser) de plus en faire. A quoi le dit Savoyen répondit qu'il étoit prêt de faire ce que le juge lui voudroit ordonner. Et lors le juge oyant la réponse de l'écuyer Savoyen envoya devers le chevalier du pas lui priant qu'il voulsit (voulût) être content de plus en faire, à quoi le chevalier du pas répondit que son compagnon avoit rompu deux lances et il n'en avoit rompu qu'une: pour laquelle cause il pria et requit au juge qu'il leur voulsit (voulût) laisser parachevoir leurs armes. Si fut lors répondu au chevalier du pas, qu'icelui écuyer Savoyen avoit accordé au juge d'en faire ce qu'il lui plairoit. Pourquoi de rechef requit au chevalier du pas qu'ainsi le voulsit (voulût) faire, et que son honneur lui étoit gardé.

Le chevalier du pas, qui étoit doux et débonnaire se contenta à la requête du juge, lequel incontinent les fit venir devant lui et parla à l'écuyer Savoyen, lui disant telles ou semblables paroles: « Je vous ai fait requerre et dire que vous fussiez content. » Et l'écuyer Savoyen, surnommé d'Avanchier, répondit et dit qu'il étoit prêt de faire son

bon plaisir à lui qui étoit son juge; dont le juge le mercia. Lors tôt après fit venir devant lui le chevalier gardant le pas, auquel pareillement il pria qu'il voulsit (voulût) être content. Le chevalier du pas moult courtoisement lui répondit qu'il étoit prêt de faire tout ce qu'il lui plairoit; et lors le juge les fit toucher ensemble, et ainsi se départirent et s'en allèrent en leurs logis. Et celui jour au soir l'écuyer Savoyen fit un très beau souper; et y fut le chevalier gardant le pas, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, le juge et les officiers d'armes et autres plusieurs gens notables. Et là fit le dit d'Avanchier de grands offres et amiablement au chevalier du pas, lequel en fit pareillement de moult belles et plusieurs à celui d'Avanchier; et ainsi se départirent en très bonne et fraternelle amour.

CHAPITRE LXXV.

Cy s'ensuivent les armes faites par un nommé Guillaume d'Amange a l'encontre du chevalier gardant le pas.

Le treizième jour ensuivant fit un écuyer nommé Guillaume d'Amange armes à cheval à l'encontre du chevalier gardant le pas, et demanda le nombre ordinaire, lequel étoit de vingt cinq courses de lance; et furent au dit jour, et heure accoutumée dedans les lices, où ils firent leurs présentations devant le juge; et après leurs lances mesurées et les

cris faits, coururent vingt cinq courses, et n'atteindit (atteignit) le dit Guillaume que deux atteintes et sans rompre lance: mais le chevalier du pas l'atteindit plusieurs fois, et rompit deux lances. Leurs vingt cinq courses faites, le juge les fit venir devant lui, et les fit toucher ensemble, et ainsi s'en départirent.

CHAPITRE LXXVI.

Les armes d'un nommé Jean Pitois, a l'encontre dudit chevalier du pas. Et comment messire Jacques fit ses actions de grace après avoir accompli ses chapitres.

Le jeudi quinzième jour ensuivant d'icelui mois, un écuyer nommé Jean Pitois fit ses armes de hache à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs; auquel jour, à onze heures fut le dit chevalier du pas en son bateau, et passa la rivière, et entra dedans les lices en la forme et manière comme autrefois il avoit fait; et lui illec (là) venu fit sa présentation devant le juge, puis entra en son pavillon pour soi armer. Et tantôt après vint Jean Pitois désarmé et vêtu d'une longue robe noire dedans les lices, et à l'entrée, reçut une verge d'or; puis passa outre et vint devant le juge lui faire sa présentation bien et notablement, et ce fait, entra en son pavillon pour soi armer; et cependant furent les haches portées devant le juge et vi-

sitées, puis furent les cris faits, avec les ordonnances et cérémonies.

Quand les deux champions furent prêts, ils issirent (sortirent) hors de leurs pavillons. Et étoit le chevalier du pas armé ainsi comme toujours avoit accoutumé, sans avoir harnas en sa jambe dextre. Et celui Pitois avoit un harnas de tête qui n'étoit ni bassinet ni salade, mais étoit fait à la semblance, et manière d'un chapel de fer, forgé et approprié pour ce faire, et avoit une haute bavière, tellement que de son viaire (visage), il n'apparoit que les yeux; et par dessus son harnas avoit vêtu sa cotte d'armes, lesquelles étoient écartellées, le premier quartier d'azur à une croix d'or ancrée, le second quartier losangé d'or et d'azur. Il demanda et nombra soixante trois coups de hache. Eux deux se partirent de leurs pavillons et s'en vinrent joindre ensemble pour eux combattre droit devant le juge, et là se combattirent bien et vaillamment tous deux, et s'accomplirent leurs soixante trois coups de hache. Puis quand ce vint envers la fin le chevalier du pas férit de la dague de dessous de sa hache sous l'œil du dit Pitois, et fut navré. Puis tôt après si prirent les haches l'un de l'autre, et ainsi qu'ils tenoient leurs dites haches, celui Pitois cuida (crut) férir par trois fois de sa main atout (avec) le gantelet au visage du dit chevalier gardant le pas. Lors le juge voyant les soixante trois coups bien accomplis, jeta le bâton et les fit venir devant lui. Et eux là venus, le chevalier du pas dit au dit Pitois et le nomma par son nom et lui dit: « Jean, je ne me pourois plus tenir de vous

dire que c'est trop fait en commère, de combattre du gantelet, tant qu'on ait bâton en main, dont on se puit (puisse) aider. »

Lors le juge oyant leurs paroles, leur dit que leurs armes étoit accomplies tout au long bien et honorablement à l'honneur de tous deux, en leur priant qu'ils touchassent ensemble et fussent bons amis, laquelle chose ils firent. Et puis le dit Pitois s'en alla en son pavillon soi désarmer, et le chevalier du pas demeura devant le juge, où grand nombre de nobles et gentils hommes étoient, et aussi moult d'autre peuple jà assemblé, pour ce que ce furent toutes les dernières armes de celui pas [1]: car le tempset espace que le noble chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs, devoit être à celui lieu de Saint Laurent lez (près) Châlons, étoit expiré, et les jours qu'il y devoit être passés. Pour laquelle chose plusieurs chevaliers et écuyers et grand nombre de peuple étoient là assemblés, comme paravant est dit, pour voir là manière et comment le chevalier du pas prendroit congé de son juge qui lui avoit été ordonné par son souverain seigneur le duc de Bourgongne. Lors quand ce vint au congé prendre, le vertueux chevalier dit les paroles qui sensuivent: « Noble roi d'armes de la Toison-d'Or, juge commis en cette partie de par mon très redouté et souverain seigneur, je me présente devant vous à cette fin que si aucune chose y a à parfaire touchant l'em-

(1) Les procès-verbaux de ces divers tournois sont fournis par Saint Remy qui était présent à tous excepté à ceux pendant son ambassade en France. J. A. B.

prise de ce présent pas et le contenu de mes [illegible]
tres, qu'il vous plaise à le moi dire et ordonner [illegible]
je suis prêt, à l'aide de Dieu, d'accomplir ce [illegible]
dois et suis tenu de faire. »

Alors le juge moult attempremen[illegible]
ment) répondit et dit audit chevalier [illegible]
qui s'ensuivent: « Monseigneur, selon la [illegible]
de vos chapitres, je ne sçais rien que [illegible]
ne soit accompli bien et honnorablement [illegible]
valeureusement en toutes choses; et [illegible]
deviez être, avez été à la merci Dieu [illegible]
grand honneur, louange et honne[illegible]
Et lors après ces paroles, Toison-d'[illegible]
dit est, en cete chose avoit été [illegible]
de rechef ces paroles: « Monseigneur [illegible]
mercie très humblement, et aus [illegible]
tous les nobles hommes, qui ont [illegible]
contre de vous, du grand honneur [illegible]
fait, en priant à tous présents [illegible]
plaise à suppléer à mon petit [illegible]
et prendre en gré le service [illegible]
pu faire : car véritablement [illegible]
ce n'a pas été par malice [illegible]
Et lors, icelles paroles [illegible]
s'en alla en son pavillon [illegible]
jours avoit fait; puis [illegible]
mes remercier notre [illegible]
mère. Et alors que [illegible]
qu'il eut parlé à Toison-[illegible]
table et sage docteur [illegible]
de Sicile, nommé [illegible]

un valet, lequel tenoit une moult belle et riche robe de drap d'or, longue et fourrée de martres, et dit parlant à Toison-d'Or: « Noble roi d'armes de la Toison-d'Or, la dame de la Fontaine des pleurs vous envoie cette robe, en vous priant qu'il vous plaise à la porter pour l'amour d'elle, en vous merciant de la peine qu'avez eue en son service. » Lors le roi d'armes de la Toison-d'Or prit cette robe, en remerciant la dame de la fontaine des pleurs; si la vêtit, et alla à un très beau souper que fit le chevalier du pas en ce même jour, auquel il avoit fait prier les nobles chevaliers et écuyers, lesquels avoient fait armes à l'encontre de lui, et grand nombre d'autres gens. Et fut celui souper fait en l'hôtel de l'évêque de Châlons; et la fut là viande assise (placée) en manière de banquet très plantureux, et grand'foison de viandes de plusieurs et diverses manières ; et là eut un entremets assis sur une table d'environ huit pieds de long, et environ de six à sept pieds de large, là où à l'un des côtés étoit la ville de Châlons pourtraite (peinte) et élevée; et voyoit on les églises, le beffroi où étoit l'horologe, les maisons, la muraille, la tour sur le pont qui va de Châlons à Saint Laurent, où la Saône passe dessous, et droit au bout de celui pont étoit le pavillon tendu, de telle couleur et façon comme étoit le pavillon du chevalier qui avoit gardé le pas de la Fontaine des pleurs; et au dehors de celui pavillon étoit la dame de la fontaine des pleurs droite et élevée, et aussi étoient tous les personnages de celui entremets, et toutes les choses

qui y étoient, et étoit cette dame vêtue et habillée de corps, de cheveux et de tête, comme elle avoit été dedans le pavillon. Et assez près d'elle étoit la licorne portant les trois targes, laquelle Charrolois le héraut tenoit, et l'image de la Vierge Marie étoit encore dedans le dit pavillon. Si alla le gentil chevalier qui avoit été garde de la Fontaine des pleurs, la saluer moult humblement, en lui disant une oraison telle qui s'ensuit.

Toi élevée pour l'honneur de la terre
Mère de Dieu, qui le vrai fruit portas,
Au pavillon te viens icy requerre,
Où payement par un an fait tu m'as,
Soubs la fiance hardement me donnas
De fonder cy mon pas en ceste place.
Or est parfaict, si en viens rendre grâce.

Après que le chevalier eut fait son oraison à la glorieuse vierge Marie, il alla à la dame et lui dit ainsi.

Dame, où j'ay tout mon recours,
Toison-d'Or le noble roi d'armes,
Tient pour accomplies les armes
De la Fontaine des plours.

La réponse que fit la dame au chevalier étoit telle.

Puis que c'est de Dieu le plaisir,
Bien le devons regracier:
Si allons la croix adorer,
Où il voulut pour nous mourir,

Mais avant ce que le chevalier, et la dame all sent adorer la croix, la vierge Marie issit (sortit) dit pavillon en longue robe de drap de soie, ses c veux épars sur ses épaules, et s'en alla devant la cr où elle fit son oraison, telle que ci après s'ensuit.

O digne crucifix Jésus,
Mon fils, mon père et mon seigneur,
Pour ceux qui sont au pas venus,
Viens regracier ta valeur,
Sauvé as santé et l'honneur;
Par ta provision commise,
Chacun d'eux a parfait s'emprise.

Après que la vierge Marie eut fait son oraison, la dame fit la siennne en disant ainsi.

Vraye croix, payement du monde,
Ombre de salut et de joye,
Fondement de la foi parfonde,
Sentier de Paradis, et voye,
A toi me rends, où que je soye,
Toi merciant le bien entier,
Que fait as à ce chevalier.

Oraison du chevalier.

O croix, rachat de humain genre,
Confusion des morts en vie,
Souffre que t'amour en moi germe
Plus en plus fort, je t'en supplie,
Car en ta grâce départie,
Ma vigueur prend plus nourriture,
Qu'en tout le pouvoir de nature.

De l'autre coté de l'entremets étoit pourtraite (representée) et élevée la dite ville de Saint Laurent et les lices de l'entrée du pont, qui alloit de Saint Laurent à Saint Marceau; et étoit la dame de la Fontaine despleurs montée à cheval accompagnée de trois femmes atournées de hauts atours à la guise de France, et plusieurs de ses bagues, de malles et de bahus, lesquels étoient passés outre le pont; et auprès de la dame étoit le héraut Charrolois, menant la licorne, laquelle portoit les trois targes, comme dessus avez ouï, et s'en alloit avec la dame. Et ainsi que la haquenée, sur laquelle la dame étoit, avoit le premier pied sur le pont, le chevalier gardant le pas vint au devant de la dame en lui disant les paroles qui s'ensuivent.

Ma dame, vers vous viens sçavoir,
Si plus ne voulez commander,
Car si Dieu plait, pour l'achever
Je me mettrai en mon devoir.

La réponse que fit la dame au chevalier.

Plus ne veux, quant est à ce fait,
Mais qu'à vos compagnons allez,
Et humblement les merciez,
D'honneur que chacun vous a fait.

Après ces paroles dites, le chevalier du pas se trouva ès lices, qui moult étoient belles et bien faites: car au milieu des lices étoit la maison du juge et lui dedans, et l'un des bouts des lices avoit autant

de vingt cinq courses: mais ils n'en coururent que six, auxquelles six courses l'écuyer Savoyen rompit deux lances, et le chevalier du pas en rompit une: de laquelle il atteindit (atteignit) celui Savoyen en la tête un très rude coup, duquel coup il sembla être grevé et un peu étourdi, et rechangea nouvel armet, auquel armet il ne voyoit pas bien. Pourquoi le juge, voyant, qu'il étoit mal armé, envoya devers lui, en lui remontrant, qu'il n'étoit pas bien armé de la tête, en lui priant qu'il se voulsit (voulût) déporter (dispenser) de plus en faire. A quoi le dit Savoyen répondit qu'il étoit prêt de faire ce que le juge lui voudroit ordonner. Et lors le juge oyant la réponse de l'écuyer Savoyen envoya devers le chevalier du pas lui priant qu'il voulsit (voulût) être content de plus en faire, à quoi le chevalier du pas répondit que son compagnon avoit rompu deux lances et il n'en avoit rompu qu'une: pour laquelle cause il pria et requit au juge qu'il leur voulsit (voulût) laisser paraccomplir leurs armes. Si fut lors répondu au chevalier du pas, qu'icelui écuyer Savoyen avoit accordé au juge d'en faire ce qu'il lui plairoit. Pourquoi de rechef requit au chevalier du pas qu'ainsi le voulsit (voulût) faire, et que son honneur lui étoit gardé.

Le chevalier du pas, qui étoit doux et débonnaire se contenta à la requête du juge, lequel incontinent les fit venir devant lui et parla à l'écuyer Savoyen, lui disant telles ou semblables paroles: « Je vous ai fait requerre et dire que vous fussiez content. » Et l'écuyer Savoyen, surnommé d'Avanchier, répondit et dit qu'il étoit prêt de faire son

bon plaisir à lui qui étoit son juge; dont le juge le mercia. Lors tôt après fit venir devant lui le chevalier gardant le pas, auquel pareillement il pria qu'il voulsit (voulût) être content. Le chevalier du pas moult courtoisement lui répondit qu'il étoit prêt de faire tout ce qu'il lui plairoit; et lors le juge les fit toucher ensemble, et ainsi se départirent et s'en allèrent en leurs logis. Et celui jour au soir l'écuyer Savoyen fit un très beau souper; et y fut le chevalier gardant le pas, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, le juge et les officiers d'armes et autres plusieurs gens notables. Et là fit le dit d'Avanchier de grands offres et amiablement au chevalier du pas, lequel en fit pareillement de moult belles et plusieurs à celui d'Avanchier; et ainsi se départirent en très bonne et fraternelle amour.

CHAPITRE LXXV.

Cy s'ensuivent les armes faites par un nommé Guillaume d'Amange à l'encontre du chevalier gardant le pas.

Le treizième jour ensuivant fit un écuyer nommé Guillaume d'Amange armes à cheval à l'encontre du chevalier gardant le pas, et demanda le nombre ordinaire, lequel étoit de vingt cinq courses de lance; et furent au dit jour, et heure accoutumée dedans les lices, où ils firent leurs présentations devant le juge; et après leurs lances mesurées et les

cris faits, coururent vingt cinq courses, et n'atteindit (atteignit) le dit Guillaume que deux atteintes et sans rompre lance: mais le chevalier du pas l'atteindit plusieurs fois, et rompit deux lances. Leurs vingt cinq courses faites, le juge les fit venir devant lui, et les fit toucher ensemble, et ainsi s'en départirent.

CHAPITRE LXXVI.

Les armes d'un nommé Jean Pitois, a l'encontre dudit chevalier du pas. Et comment messire Jacques fit ses actions de grace après avoir accompli ses chapitres.

Le jeudi quinzième jour ensuivant d'icelui mois, un écuyer nommé Jean Pitois fit ses armes de hache à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs; auquel jour, à onze heures fut le dit chevalier du pas en son bateau, et passa la rivière, et entra dedans les lices en la forme et manière comme autrefois il avoit fait; et lui illec (là) venu fit sa présentation devant le juge, puis entra en son pavillon pour soi armer. Et tantôt après vint Jean Pitois désarmé et vêtu d'une longue robe noire dedans les lices, et à l'entrée, reçut une verge d'or; puis passa outre et vint devant le juge lui faire sa présentation bien et notablement, et ce fait, entra en son pavillon pour soi armer; et cependant furent les haches portées devant le juge et vi-

sitées, puis furent les cris faits, avec les ordonnances et cérémonies.

Quand les deux champions furent prêts, ils issirent (sortirent) hors de leurs pavillons. Et étoit le chevalier du pas armé ainsi comme toujours avoit accoutumé, sans avoir harnas en sa jambe dextre. Et celui Pitois avoit un harnas de tête qui n'étoit ni bassinet ni salade, mais étoit fait à la semblance, et manière d'un chapel de fer, forgé et approprié pour ce faire, et avoit une haute bavière, tellement que de son viaire (visage), il n'apparoit que les yeux; et par dessus son harnas avoit vêtu sa cotte d'armes, lesquelles étoient écartellées, le premier quartier d'azur à une croix d'or ancrée, le second quartier losangé d'or et d'azur. Il demanda et nombra soixante trois coups de hache. Eux deux se partirent de leurs pavillons et s'en vinrent joindre ensemble pour eux combattre droit devant le juge, et là se combattirent bien et vaillamment tous deux, et s'accomplirent leurs soixante trois coups de hache. Puis quand ce vint envers la fin le chevalier du pas férit de la dague de dessous de sa hache sous l'œil du dit Pitois, et fut navré. Puis tôt après si prirent les haches l'un de l'autre, et ainsi qu'ils tenoient leurs dites haches, celui Pitois cuida (crut) férir par trois fois de sa main atout (avec) le gantelet au visage du dit chevalier gardant le pas. Lors le juge voyant les soixante trois coups bien accomplis, jeta le bâton et les fit venir devant lui. Et eux là venus, le chevalier du pas dit au dit Pitois et le nomma par son nom et lui dit: « Jean, je ne me pourois plus tenir de vous

dire que c'est trop fait en commère, de combattre du gantelet, tant qu'on ait bâton en main, dont on se puit (puisse) aider. »

Lors le juge oyant leurs paroles, leur dit que leurs armes étoit accomplies tout au long bien et honorablement à l'honneur de tous deux, en leur priant qu'ils touchassent ensemble et fussent bons amis, laquelle chose ils firent. Et puis le dit Pitois s'en alla en son pavillon soi désarmer, et le chevalier du pas demeura devant le juge, où grand nombre de nobles et gentils hommes étoient, et aussi moult d'autre peuple jà assemblé, pour ce que ce furent toutes les dernières armes de celui pas [1]: car le temps et espace que le noble chevalier gardant le pas de la Fontaine des pleurs, devoit être à celui lieu de Saint Laurent lez (près) Châlons, étoit expiré, et les jours qu'il y devoit être passés. Pour laquelle chose plusieurs chevaliers et écuyers et grand nombre de peuple étoient là assemblés, comme paravant est dit, pour voir là manière et comment le chevalier du pas prendroit congé de son juge qui lui avoit été ordonné par son souverain seigneur le duc de Bourgongne. Lors quand ce vint au congé prendre, le vertueux chevalier dit les paroles qui sensuivent: « Noble roi d'armes de la Toison-d'Or, juge commis en cette partie de par mon très redouté et souverain seigneur, je me présente devant vous à cette fin que si aucune chose y a à parfaire touchant l'em-

(1) Les procès-verbaux de ces divers tournois sont fournis par Saint Remy qui était présent à tous excepté à ceux pendant son ambassade en France. J. A. B.

prise de ce présent pas et le contenu de mes chapitres, qu'il vous plaise à le moi dire et ordonner: car je sius prêt, à l'aide de Dieu, d'accomplir ce que je dois et suis tenu de faire.»

Alors le juge moult attemprement (modestement) répondit et dit audit chevalier les paroles qui s'ensuivent: « Monseigneur, selon la déclaration de vos chapitres, je ne sçais rien que de votre part ne soit accompli bien et honnorablement et chevaleureusement en toutes choses; et le temps que deviez être, avez été à la merci Dieu, à votre très grand honneur, louange et bonne renommée. » Et lors après ces paroles, Toison-d'Or, qui comme dit est, en cete chose avoit été son juge, lui dit de rechef ces paroles: « Monseigneur, je vous mercie très humblement, et aussi pareillement tous les nobles hommes, qui ont fait armes à l'encontre de vous, du grand honneur que vous m'avez fait, en priant à tous présents et absents, qu'il vous plaise à suppléer à mon petit et rude entendement, et prendre en gré le service que je vous ai sçu et pu faire: car véritablement, s'il y à eu faute, ce n'a pas été par malice, mais par ignorance. » Et lors, icelles paroles dites, le gentil chevalier s'en alla en son pavillon soi désarmer, comme toujours avoit fait; puis s'en alla en l'église des Carmes remercier notre benoît créateur et sa douce mère. Et alors que le bon chevalier se fut parti et qu'il eut parlé à Toison-d'Or, vint devers lui un notable et sage docteur en medecine; natif du royaume de Sicile, nommé maître Gonçale; et avoit après lui

un valet, lequel tenoit une moult belle et riche robe de drap d'or, longue et fourrée de martres, et dit parlant à Toison-d'Or: « Noble roi d'armes de la Toison-d'Or, la dame de la Fontaine des pleurs vous envoie cette robe, en vous priant qu'il vous plaise à la porter pour l'amour d'elle, en vous merciant de la peine qu'avez eue en son service. » Lors le roi d'armes de la Toison-d'Or prit cette robe, en remerciant la dame de la fontaine des pleurs; si la vêtit, et alla à un très beau souper que fit le chevalier du pas en ce même jour, auquel il avoit fait prier les nobles chevaliers et écuyers, lesquels avoient fait armes à l'encontre de lui, et grand nombre d'autres gens. Et fut celui souper fait en l'hôtel de l'évêque de Châlons; et la fut là viande assise (placée) en manière de banquet très plantureux, et grand'foison de viandes de plusieurs et diverses manières; et là eut un entremets assis sur une table d'environ huit pieds de long, et environ de six à sept pieds de large, là où à l'un des côtés étoit la ville de Châlons pourtraite (peinte) et élevée; et voyoit on les églises, le beffroi où étoit l'horologe, les maisons, la muraille, la tour sur le pont qui va de Châlons à Saint Laurent, où la Saône passe dessous, et droit au bout de celui pont étoit le pavillon tendu, de telle couleur et façon comme étoit le pavillon du chevalier qui avoit gardé le pas de la Fontaine des pleurs; et au dehors de celui pavillon étoit la dame de la fontaine des pleurs droite et élevée, et aussi étoient tous les personnages de celui entremets, et toutes les choses

qui y étoient, et étoit cette dame vêtue et habillée de corps, de cheveux et de tête, comme elle avoit été dedans le pavillon. Et assez près d'elle étoit la licorne portant les trois targes, laquelle Charrolois le héraut tenoit, et l'image de la Vierge Marie étoit encore dedans le dit pavillon. Si alla le gentil chevalier qui avoit été garde de la Fontaine des pleurs, la saluer moult humblement, en lui disant une oraison telle qui s'ensuit.

Toi élevée pour l'honneur de la terre
Mère de Dieu, qui le vrai fruit portas,
Au pavillon te viens icy requerre,
Où payement par un an fait tu m'as,
Soubs la fiance hardement me donnas
De fonder cy mon pas en ceste place.
Or est parfaict, si en viens rendre grâce.

Après que le chevalier eut fait son oraison à la glorieuse vierge Marie, il alla à la dame et lui dit ainsi.

Dame, où j'ay tout mon recours,
Toison-d'Or le noble roi d'armes,
Tient pour accomplies les armes
De la Fontaine des plours.

La réponse que fit la dame au chevalier étoit telle.

Puis que c'est de Dieu le plaisir,
Bien le devons regracier:
Si allons la croix adorer,
Où il voulut pour nous mourir.

Mais avant ce que le chevalier, et la dame allassent adorer la croix, la vierge Marie issit (sortit) du dit pavillon en longue robe de drap de soie, ses cheveux épars sur ses épaules, et s'en alla devant la croix où elle fit son oraison, telle que ci après s'ensuit.

O digne crucifix Jésus,
Mon fils, mon père et mon seigneur,
Pour ceux qui sont au pas venus,
Viens regracier ta valeur,
Sauvé as santé et l'honneur;
Par ta provision commise,
Chacun d'eux a parfait s'emprise.

Après que la vierge Marie eut fait son oraison, la dame fit la siennne en disant ainsi.

Vraye croix, payement du monde,
Ombre de salut et de joye,
Fondement de la foi parfonde,
Sentier de Paradis, et voye,
A toi me rends, où que je soye,
Toi merciant le bien entier,
Que fait as à ce chevalier.

Oraison du chevalier.

O croix, rachat de humain genre,
Confusion des morts en vie,
Souffre que t'amour en moi germe
Plus en plus fort, je t'en supplie,
Car en ta grâce départie,
Ma vigueur prend plus nourriture,
Qu'en tout le pouvoir de nature.

De l'autre coté de l'entremets étoit pourtraite (representée) et élevée la dite ville de Saint Laurent et les lices de l'entrée du pont, qui alloit de Saint Laurent à Saint Marceau; et étoit la dame de la Fontaine despleurs montée à cheval accompagnée de trois femmes atournées de hauts atours à la guise de France, et plusieurs de ses bagues, de malles et de bahus, lesquels étoient passés outre le pont; et auprès de la dame étoit le héraut Charrolois, menant la licorne, laquelle portoit les trois targes, comme dessus avez ouï, et s'en alloit avec la dame. Et ainsi que la haquenée, sur laquelle la dame étoit, avoit le premier pied sur le pont, le chevalier gardant le pas vint au devant de la dame en lui disant les paroles qui s'ensuivent.

Ma dame, vers vous viens sçavoir,
Si plus ne voulez commander,
Car si Dieu plait, pour l'achever
Je me mettrai en mon devoir.

La réponse que fit la dame au chevalier.

Plus ne veux, quant est à ce fait,
Mais qu'à vos compagnons allez,
Et humblement les merciez,
D'honneur que chacun vous a fait.

Après ces paroles dites, le chevalier du pas se trouva ès lices, qui moult étoient belles et bien faites: car au milieu des lices étoit la maison du juge et lui dedans, et l'un des bouts des lices avoit autant

de pavillons tendus qu'il y avoit eu de nobles hommes qui y firent armes, lesquels étoient armés et vêtus de cottes d'armes devises, et couleurs, et étoient aussi armés de tels harnas de tête qu'ils avoient eu à faire leur dites armes, chacun tenant hache en la main; et derrière leurs pavillons étoient leurs chevaux, couverts de telles couvertures qu'ils avoient eu à faire leurs dites armes, fut d'armures, ou de devises. Et ceux qui avoient fait armes à cheval, avoient auprès de leurs chevaux un serviteur tenant lance, et celui qui avoit fait armes de hache, et d'épée, avoit avec sa hache, son épée ceinte. Puis y avoit à l'autre bout des lices deux pavillons, des couleurs que le chevalier gardant le pas avoit eues, et auprès des dits pavillons avoit un cheval qu'un serviteur tenoit, et une lance. Et au milieu des lices étoit le chevalier du pas ens tels harnas et habillements que toujours avoit eus à faire ses dites armes de pied, son épée ceinte et sa hache en sa main, et parla à tous ses compagnons dessus dits en leur disant ce qui s'ensuit.

Vous mes compagnons et seigneurs,
Tant humblement que le puis faire,
Je vous mercie de l'honneur,
Que m'avez fait par votre affaire,
Guerredon ne vous puis je faire,
Fors qu'un chevalier me tenez,
Sur qui commandement avez.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment les prix furent donnés.

Puis aux deux côtés d'icelle table du dit entremets, avoit huit bannières des huit côtés du dessus dit chevalier, c'est à sçavoir quatre de par son père, et quatre de par sa mère. Celui entremets dont ci est faite mention, étoit bel et riche, et moult bien fut regardé de tous ceux, qui là étoient: car pour ce temps on n'avoit vu plus bel ni mieux ordonné. Puis quand ce vint après souper et que chacun fut levé de table, et vu et visité le banquet comme il étoit assis, et tous les mystères qui faits y furent, le chevalier du pas se retira en une grand' salle, et tous les autres qui là étoient. Et là furent donnés les prix. Et eut Gérard de Roussillon la hache d'or, comme celui qui à l'avis du chevalier du pas avoit assis le plus beau coup de hache sur lui: et Jacques d'Avanchier, écuyer savoyen, eut l'épée d'or; et à messire Jean de Boniface fut ordonné et appointé de par le chevalier du pas, lui envoyer la lance d'or, comme à celui qui les plus beaux coups de lance avoit assis sur lui, et étoit lors le dit de Boniface au pays de Lombardie, comme on disoit, et là lui fut envoyée celle lance d'or. Et après toutes celles choses faites, s'entrefirent par layens (dedans) moult grand'joie, et grandes fêtes, c'est à sçavoir ceux qui avoient fait armes à l'encontre du chevalier gar-

dant le pas de la Fontaine des pleurs, lequel étoit nommé messire Jacques de Lalain, et ne se céla oncques jour, si, non aux écritures de ses chapitres; et pourtant (attendu) qu'en ses dits chapitres ne se nommoit point, n'a été faite mention de son nom, fors au premier et au dernier; et afin que sachez et croyez celui traité être vrai, Toison-d'Or, par l'ordonnance du duc de Bourgogne son prince et son souverain seigneur, le fit et ecrivit au mieux qu'il put, non pas si authentiquement, comme il eût bien voulu, et que la matière le requéroit: car véritablement ce fut une noble et haute emprise, honorablement conduite du premier jusques en fin et bien digne de mémoire. Si ne se devoit pas céler, ni taire une si notable emprise. Lors après toutes fêtes, joies et ébattements, comme on dit communément qu'il n'est si grand fête ni joie qu'enfin ne convienne de partir, si prirent tous ensemble congé les uns aux autres en grand amour et regret, comme si tous eussent été frères. Et depuis celui souper et banquet où se donnèrent les prix dessus déclarés, messire Jacques de Lalain fit prier les dames et damois elles de la cité de Châlons, et leur donna un très beau banquet, lequel banquet et souper achevé, chacun se leva de table; si encommencèrent les danses et festoiements. Puis l'heure venue d'aller coucher, vin et épices furent apportées; si en prit chacun à son plaisir. Puis messire Jacques de Lalain prit congé d'elles pour s'en aller, et prendre son chemin aux pardons de la sainte cité de Rome. Auquel banquet la dame de la Fontaine des pleurs envoya aux dames et da-

moiselles qui là avoient été, notables messagers portants les lettres qui ci-après sont écrites, desquelles la teneur s'ensuit.

« Honorées dames et damoiselles, tant comme le chérissement de mon cœur peut faire, je me recommande à vous. Et pour ce que j'ai sçu la très noble assemblée de ce joyeux et plaisant banquet, et aussi que je ne sçavois si sitôt on vous trouveroit toutes ensemble, ni la plupart, j'envoye à cette dite assemblée ce message portant cette lettre principalement pour trois choses, premièrement pour aller querre le chevalier entrepreneur, qui pour achoison (occasion) de mes pitoyables larmes a tenu et gardé le pas emprès cette noble cité de Châlons, pour parfaire et accomplir au plaisir de Dieu, sa dévotion vouée au saint voyage et pardons de Rome. Secondement pour vous mercier de ma meilleure intention de l'honneur et du bien que fait avez au dit chevalier. Tiercement pour vous prier et requérir de par lui, que si aucunement il s'est mépris, ou a failli devers vous à vous honorer en quelque manière que ce soit, qu'il vous plaise à ma requête lui pardonner: car je suis assurée que si ce lui est mésavenu, ce n'a été fors par le très véniel péché d'ignorance, lequel peut être effacé par cette seule connoissance, que je certifie, que pour tout l'or du monde il ne voudroit penser, dire ou faire, ou souffrir être faite chose qui aucunement tournât à votre déplaisance, sauf le dit péché: mais aimeroit mieux non être sur la terre. Si vous prie et requiers de rechef, ensemble le ravertissement dessus dit, qu'il vous plaise suppléer

la défaute du dit chevalier, si point en y a, et par cestes (celles ci), de la puissance et autorité que je puis avoir sur lui, je l'oblige votre serf d'armes et serviteur pour à toujours. Et en signe de vérité, et pour témoignage que vôtre je l'oblige, j'ai scellé cette des targes de la sainte Fontaine des pleurs, priant à notre Seigneur, qu'il la convertisse en joie, et vous doint (donne) plaisance continuelle, liesse sans fin et biens immortels. Écrit si hâtivement, que je n'ai pas eu loisir d'y mettre qui ni à quel jour. »

Au dessus des dites lettres avoit écrit. De par la dame des pleurs.

Et la souscription au dos de la dite lettre étoit: « A mes très chères et honorées dames et damoiselles, citoyennes demeurantes en la noble cité de Châlons. »

CHAPITRE LXXIX.

Comment après ce que messire Jacques de Lalain eut achevé et fourni son pas de la fontaine des pleurs, alla a Rome et a Naples devers le roi d'Arragon, ou il trouva le duc de Clèves qui retournoit de Jérusalem: comme il fut élu frère de l'ordre de la Toison d'or, et après fut envoyé en ambassade en Italie.

Après celui banquet où les lettres de la dame des pleurs furent lues, comme dessus ai touché, messire Jacques de Lalain prit son chemin pour aller aux pardons de la sainte cité de Rome, et après ce que

par grand'dévotion il eut été au dit lieu de Rome, et fait et achevé, comme bon pélérin est tenu de faire, toutes ses dévotions et pélérinages en cette sainte cité, se prépara et ordonna soi partir pour aller en la cité de Naples, là où étoit et se tenoit à séjour le très excellent et victorieux prince Alphonse roi d'Arragon, qui moult grand honneur lui fit: mais pour les alliances et amour fraternelle qui étoit entre lui et le duc de Bourgogne, ne voulut souffrir à messire Jacques de Lalain porter son emprise, telle que ès autres royaumes il avoit porté, ni il ne voulut que nul homme de sa cour, ni de ses royaumes et seigneuries fissent armes contre lui. Or avint si bien, qu'à celui jour que messire Jacques de Lalain arriva en la cour du roi d'Arragon, trouva le noble duc de Clèves là nouvellement arrivé, et venoit du saint sépulcre de Jérusalem, qui fut à celui messire Jacques, l'une des plus grands joies qu'à son semblant jamais lui pouvoit avenir. Et la cause si étoit, pour ce que dès le temps de son enfance avoit été toujours nourri avec lui à la cour du duc de Bourgogne, qui étoit oncle au duc de Clèves, et duquel celui messire Jacques étoit moult privé et accoint, autant ou plus comme s'il eût été son frère: car toujours étoit vêtu et habillé de robes semblables en toutes guises et façons qu'il venoit au plaisir au duc de Clèves, pour la grand' amour qu'icelui duc lui vouloit.

La joie et grand' amour qui étoit entre eux de long temps, fut lors doublée et renouvelée. Le roi d'Arragon moult joyeux de la venue du duc de

Clèves et aussi de celle de messire Jacques de Lalain auquel il véoit le duc de Clèves faire si grandes reconnoissances, fit grand'recueillette (accueil), et bonne chère à messire Jacques de Lalain, duquel si grand'renommée couroit par tous royaumes et provinces; il festoya celui duc de Clèves, et le dit messire Jacques si grandement et honorablement, comme à moi auteur de ce livre à été dit, qu'il n'en pouvoit plus faire à prince nul tant lui fût prochain. Si des fêtes et des honneurs qui faites furent par le roi d'Arragon au duc de Clèves et à messire Jacques de Lalain vous voulois raconter, j'aurois assez à faire: mais de ce me passerai en bref.

Quand le duc de Clèves et messire Jacques de Lalain eurent là été une espace, ils prirent congé du roi, lequel leur fit de beaux dons dont ils le remercièrent moult grandement. Et lors s'en partirent, et s'en vinrent chevauchant, le duc de Clèves tout au long des Italies, et messire Jacques de Lalain avec lui toujours portant son emprise, mais oncques au passer qu'il fit, ne trouva homme qui y touchât. Si chevauchèrent et passèrent outre traversant par la Lombardie, Savoie, et Bourgogne; puis entrèrent au pays de Hainaut, qui étoit lors l'an cinquante et un. Le duc de Clèves s'en alla en son pays, et messire Jacques, ayant pris congé de lui, s'en vint tout droit à Mons à la cour du duc son souverain seigneur, où jà avoit grand' espace qu'il n'y avoit été. Si est à croire et sçavoir que le duc son souverain seigneur fut moult joyeux, et le reçut en grand' revérence et honneur, et aussi

firent tous les princes, comtes et barons de la cour du duc, qui lors tenoit la fête et solemnité en sa bonne ville de Mons de son ordre de la Toison-d'or, où moi auteur de ce livre étois, et tout au long vis les cérémonies et solennités qui s'y firent. A laquelle solennité et fête, par grand'delibération de conseil ce gentil chevalier messire Jacques de Lalain fut élu à être frère et compagnon d'icelui ordre de la Toison d'or: car à la vérité dire, il étoit digne de parvenir à cette haute honneur. Puis après cette fête passée, avant ce que les frères et chevaliers de l'ordre s'en partissent de là, plusieurs grandes matières furent traitées et pourparlées devant le duc chef de l'ordre, et les chevaliers frères et compagnons du dit ordre, et fut délibéré d'envoyer une grande et notable ambassade par devers notre Saint Père le Pape pour avoir avis et regard de pourvoir à l'encontre des entreprises de Mahomet [1], grand empereur de Turquie, afin d'y pourvoir de temps et heure. Si y furent envoyés pour cette ambassade fournir, en chef de l'ambassade messire Jean de Croy seigneur de Chimay, messire Jacques de Lalain et Toison d'Or. Et avec eux un noble abbé et grand clerc docteur en théologie. Auquel lieu de Rome, besognèrent sur les hautes et grandes matières pourquoi ils étoient venus. De là ayant pris congé au père saint, ils s'en retournèrent et vinrent de Rome par devers le roi d'Arragon, où ils dirent et proposèrent la chose

(1) Mahomet II. J. A. B.

pourquoi ils étoient venus devers sa haute majesté: si furent reçus et festoyés du roi d'Arragon en grand honneur et revérence pour l'amour du duc de Bourgogne et d'eux qu'il véoit être de grand' recommendation. Puis de là se partirent, et chevauchèrent tant par leurs journées, qu'ils passèrent les Italies, Lombardie, Savoie, et Bourgogne, et vinrent devers le roi de France. Ès quelles grandes ambassades et voyages messire Jacques de Lalain se gouverna si grandement et si honorablement, qu'il y acquit grand honneur et louange: car véritablement tout honneur lui étoit dû sur tous chevaliers, sans en nul blâmer, que jamais visse ni connusse. Eux là venus devers le roi de France, furent reçus et conjouis, mais la cause pourquoi il étoient là venus, le roi s'en passa assez légèrement, et ne sejournèrent guère de jours: si s'en partirent et firent telle diligence, qu'en assez briefs jours ils trouvèrent le duc de Bourgogne en sa bonne ville de Bruxelles; et là en présence de lui et de son fils le comte de Charrolois et de son grand conseil, ils racontèrent et dirent la réponse du père Saint, du roi d'Arragon et aussi de ce qu'ils avoient trouvé au roi de France. Parquoi le duc fut assez content, et lui furent les très bien venus iceux ses ambassadeurs, et aussi furent-ils du comte de Charrolois son fils et des seigneurs et barons de la cour du duc.

CHAPITRE LXXX.

COMMENT LES GANTOIS SE REBELLÈRENT A L'ENCONTRE DE LEUR SEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE, DONT EN LA FIN LE COMPARÈRENT (PAYÈRENT) CHÈREMENT.

Or advint qu'en celui temps, ou assez tôt après, que l'on comptoit l'an mil quatre cent cinquante et un, pour aucunes demandes que avoit faites le duc de Bourgogne à ceux de sa bonne ville de Gand et au pays de Flandre, ceux de Gand moult émus, par un grand orgueil et presomption, dirent, qu'avant ce que la requête à eux faite par le duc de Bourgogne comte de Flandre leur seigneur lui fut accordée, qu'ils y mettroient jusques au dernier homme de Flandre. Et de fait firent plusieurs exploits sur les gens et officiers du duc, laquelle chose le duc prit très mal en gré. Sur quoi pour pourvoir à leurs déloyales et damnables emprises, et pour la grand' déloyauté et désobéissance qu'ils avoient faites et toujours de plus en plus s'éforçoient de faire, comme de prendre, rober, piller et mettre à exécution, et faire mourir les serviteurs et officiers du duc, lui étant averti de ces besognes, tôt et sans délai assembla son grand conseil, et tous ses chevaliers, barons et capitaines, par lesquels il pût sur ce avoir conseil et avis afin d'y pourvoir, comme ils firent: mais pendant le temps que ces consaux

(conseils) se tenoient en la ville de Bruxelles, aucuns notables hommes de la ville de Gand par une voie amiable assemblèrent tous les doyens et hauptmans [1] de la ville, en remontrant moult doucement au peuple, le danger et péril en quoi ils se mettroient, d'ainsi molester, et faire mourir les officiers du prince, et encore pis, de vouloir ardoir et détruire son pays de Flandre et lui faire guerre sans lui faire sçavoir, que jamais pis ne pourroient avoir fait, et que pour Dieu ils voulsissent (voulussent) cesser de plus avant aller, ni faire telles rigueurs à l'encontre de leur bon prince, et que de ce qui avoit été fait ils trouveroient manière qu'il leur seroit pardonné, pourvu que plus avant n'y procédassent. Ceux notables bourgeois, firent tant par leurs belles paroles et remontrances, qu'ils s'accordèrent tous et promirent que de là en avant, ils ne procèderoient de plus avant aller par telles manières qu'ils avoient encommencé, pourvu qu'on leur fît avoir le pardon du prince de ce que fait avoit été, priants et requérants qu'aucuns prud'hommes fussent élus et envoyés devers leur prince pour l'apaiser, et tant faire par devers lui que tout ce qui avoit été fait leur fût pardonné, et promirent d'en faire telle amende que par ceux commis en seroit avisé pour le mieux.

Iceux bourgeois notables ayant ouï la volonté du peuple, de la grand' joie qu'ils eurent en pleurèrent de pitié et de joie. Lors tantôt et sans délaï, pour fournir cette besogne, élurent et mirent sus une notable ambassade, c'est à sçavoir le prieur des

(1) Chefs des corporations. J. A. B.

Chartreux de Gand, les trois membres de Flandre et plusieurs députés des bonnes villes et comté de Flandre, et autres gens notables; lesquels tous ensemble se partirent de Gand et vinrent à Bruxelles en la sainte semaine et jour du bon (Saint) vendredi. Et là celui prieur et tous les autres députés se vinrent mettre aux genoux devant le duc de Bourgogne, et par la bouche du dit prieur des Chartreux de Gand, fut requis moult fort en pleurant que pour la revérence de la passion notre Seigneur Jésus-Christ, il lui plût avoir pitié de sa ville de Gand, et que s'il lui plaisoit de sa grâce à y aller, que tous ses pauvres sujets et habitants étoient prêts d'aller au devant de lui jusques à la porte, les gens d'église vêtus et ornés de croix et de gonfanons, ainsi que gens d'église doivent faire et sont tenus de faire. Et les hautpmans (doyens), ceux de la loi, et tout le peuple nue tête, nuds pieds et déchaux lui crier merci, en lui suppliant qu'il lui plût à pardonner aux dits hauptmans (doyens) et à tous les autres, leurs méfaits.

Alors le duc de Bourgogne répondit, que nonobstant qu'ils s'étoient mal gouvernés et grandement offensés devers lui et sa seigneurie, si avoit il en lui autant de grâce pour eux pardonner, qu'il avoit oncques eu, et que toujours avoit été prêt de ce faire: mais il doutoit que leur volonté ne fût pas telle, que les paroles qu'ils faisoient remontrer, et que maintes fois il avoit vu et sçu par vraie expérience leur mauvaise intention. Toutes fois il étoit prêt d'entendre à tous bons traités à lui honorables; et pour aviser la manière, il députeroit des gens de

son conseil, pour communiquer avec eux; mais pour les saints jours qui lors étoient, la chose fut mise au mercredi ensuivant pour besogner ès dites matières. Et ce nonobstant, ce même vendredi saint, et pendant le temps que les ambassadeurs d'iceux Gantois faisoient leur pitoyable requête à leur prince, ils envoyèrent par leurs gens prendre le châtel de Gaures, à trois lieues près de la ville de Gand; et le cinquième jour ensuivant après Pâques, aussi que les députés du duc de Bourgogne et ceux ambassadeurs de Gand besognoient pour l'appointement d'iceux, les dits Gantois en ensuivant leur mauvaise et déloyale volonté, issirent à (avec) puissance de la ville de Gand et allèrent assiéger la ville d'Audenarde de tous les deux côtés, la cuidant trouver dépourvue de gens de guerre et de tous autres habillements: mais Dieu, qui garde toujours ses amis, avoit fait aller un gentil chevalier nommé messire Simon de Lalain, au dit lieu d'Audenarde, et par l'ordonnance du duc, celui messire Simon y fut envoyé pour aucunes raisons ci-après déclarées, où il se gouverna grandement et honorablement, ainsi comme vous orrez raconter, qu'à toujours-mais en sera mémoire.

CHAPITRE LXXXI.

Du bon conseil que messire Simon de Lalain donna a ceux d'Audenarde, et comment les Gantois y mirent le siége.

Ainsi comme ci-dessus est déclaré, le duc de Bourgogne, qui assez connoissoit les Gantois, pour obvier à leurs damnables entreprises et aux grands mauvaisetés dont ils étoient remplis ordonna en certaines ses villes de Flandre, capitaines pour la sûreté d'iceux nobles seigneurs du pays; et entre les autres ordonna au dit lieu d'Audenarde le seigneur de la Gruthuse et le seigneur d'Escornay; et environ en la semaine devant Pâque fleurie, pour ce que ceux de Bruges requéroient d'avoir pour capitaine le seigneur de la Gruthuse, et aussi que le seigneur d'Escornay s'étoit retrait (retiré) en sa maison à Escornay, par ce que lui, et le dit de Gruthuse ne se pouvoient bien accorder, le duc de Bourgogne envoya le Seigneur de la Gruthuse à Bruges, pour en être capitaine. Et pour ce que le duc sçavoit être messire Simon de Lalain un sage et vaillant chevalier, l'ordonna à aller en la ville d'Audenarde, afin de mettre peine que le seigneur d'Escornay et ses amis y retournassent, et aussi pour a paiser les différens, si aucun en y avoit; ce que le dit de Lalain fit. Et retournèrent le seigneur d'Escornai et ses

amis: mais pour lors la ville d'Audenarde étoit en grand' division, pour ce qu'on leur avoit donné à entendre qu'on y vouloit bouter grosse garnison de Picards et autres gens étrangers, ce que tous en général n'eussent pour rien voulu souffrir; et pour y obvier, avoient par cri public fait commandement à tous leurs fauxbourgeois qu'ils se retirassent dedans la ville atout (avec) leurs biens.

Alors messire Simon de Lalain qui étoit sage et imaginatif, voyant et connoissant que c'étoit la destruction de la ville, fit assembler la loi, les notables hommes et les doyens des métiers, et leur remontra, que si les dits fauxbourgeois entroient dedans la ville, ils y viendroient bien dix mille paysans, tous d'environ la ville de Gand, qui n'avoient nulle provision qu'amener pussent avec eux; et si les Gantois leurs ennemis venoient devant leur ville, les uns par crainte qu'iceux Gantois n'ardissent leurs maisons, et aussi que le peuple de pays se tourneroit plutôt avec les dits Gantois qu'avec le prince; et aussi que plus désirent par pauvreté d'aller au pillage qu'à garder la ville; et pour ce faire se pourroient mettre en peine de livrer la ville aux Gantois.

En outre eux remontrant qu'ils étoient forts assez pour garder leur ville, et ne leur étoit nul métier ni besoin d'avoir garnison de leurs fauxbourgeois, s'ils n'étoient riches et puissants, et qu'ils amenassent provision assez pour eux vivre: et ceux pourroient ils bien recevoir et non pas le menu peuple. « Et quant à ceux qui disent et vous donnent à en-

tendre, disoit messire Simon, qu'on vous veut mettre garnison d'étranges gens, ils faillent: car monseigneur le duc de Bourgogne ne le pensa oncques: mais c'est pour vous décevoir et pour vous mettre en suspicion contre votre prince. Et soyez sûrs que monseigneur le duc de Bourgogne ne vous a ordonné que monseigneur d'Escornay et moi tant seulement, qui sommes vos voisins et amis. »

Les bons et les nobles conçurent incontinent que messire Simon de Lalain leur disoit toute verité: mais le peuple et partie des notables ne s'y pouvoient assurer, et dirent à messire Simon de Lalain, qu'ils sçavoient bien qu'il n'étoit point là venu pour demeurer avec eux, et si le fort venoit, qu'il iroit à l'Écluse dont il avoit la charge. A quoi messire Simon leur répondit et affirma, qu'il demeureroit avec eux; et afin que de ce ils en fussent mieux acertenés (assurés), il envoyeroit quérir sa femme et son fils aîné, ce qu'il fit. Et ainsi les rassura et entretint en douceur le mieux qu'il put, et tint toujours ces termes, disant qu'il ne leur falloit point de garnison, pour obvier à ce qu'ils ne reçussent point de bourgeois forains. Et bien étoit besoin de l'ainsi faire, car le jeudi cinquième jour après Pâque, comme paravant est dit, que les Gantois se partirent de la ville de Gand et des villages d'environ pour mettre le siége devant la ville d'Audenarde, les dits bourgeois forains montrèrent et appertement clairement leur grande déloyauté: car ils entrèrent dedans la ville d'Audenarde, sous couleur qu'il étoit jour de marché; et étoient armés le plus

secrètement qu'ils le purent faire, et cuidèrent (crurent) prendre le marché de la dite ville, espérants que le peuple se mettroit avec eux. Lors messire Simon averti de la male volonté et faux courage de ces déloyaux mutins, soudainement et tôt alla d'hôtel en hôtel, et les bouta dehors, et se saisit et se fit maître des portes. Alors le peuple de la ville connut qu'iceux bourgeois forains les avoyent voulu trahir, et dès lors en avant furent tous unis et bons pour leur prince: mais aucuns de la ville en petit nombre s'enfuirent, les quels pouvoient avoir été consentants que les dessus dits bourgeois forains demeurassent ce dit jour et la nuit logés ès faubourgs; et assemblèrent avec eux les gens de tous les villages d'environ. Et si messire Simon de Lalain eût bien voulu, il les eût tous rué jus: mais il ne vouloit point qu'on pût dire que par lui ni sa cause aucune œuvre de fait eut été encommencée.

Cette même nuit issirent ceux de Gand à puissance atout (avec) grande artillerie, et environ douze heures du jour se logèrent devant la ville d'Audenarde, de l'autre coté vers le côté d'Alost, et écrivirent à ceux d'Audenarde qu'ils n'étoient point là venus pour nul mal faire: mais avoient entendu qu'étrangers vouloient venir au pays, à quoi ils vouloient obvier, et leur prioient que pour argent ils pussent avoir vivres et être reçus comme leurs amis, si besoin étoit. Lors messire Simon oyant le messager et la requête qu'il faisoit à ceux de la ville de par ceux de Gand, répondit tout en haut au messager, qu'ils étoient forts assez pour garder

leur ville; et ce qu'il requéroit de par ceux de Gand, d'avoir vivres, dit qu'il n'en y avoit que pour ceux de la ville, et que c'étoit pour leur provision; et dit encore outre au messager, qu'il sçavoit bien qu'ils étoient venus, cuidants (croyants) que ceux de la ville fussent en division, pour par ce moyen avoir la ville; et dit au messager, qu'il dît à ses maîtres que du plus grand jusques au plus petit ils étoient tous unis, et étoient conclus de garder la ville pour le prince. Tantôt après cette réponse faite, les dits Gantois firent guerre à ceux de la ville d'Audenarde, et y mirent le siége par terre et par eau tout autour, tellement que ceux dedans ne pouvoient faire issir nuls de leurs gens, ni avoir nulles nouvelles du duc de Bourgogne, ni d'autres de dehors: et quatre jours après que les dits Gantois eurent mis le siége et approché la ville de bien près d'un coté et d'autre, ceux de la dite ville saillirent par deux côtés et ardirent tous les faubourgs, parquoi iceux Gantois furent contraints de reculer leurs approches, et battirent de leurs bombardes, canons et veuglaires [1] la dite ville, et entre les autres, firent tirer de plusieurs gros boulets de fer ardent du gros d'une tasse dargent pour cuider (penser) ardoir la ville; et sans faute c'étoit un très grand danger, car s'ils fussent chus en menu bois sec, ou en feurre (paille), la ville eut été en péril d'être arse: mais messire Simon de Lalain, qui étoit sage, et imaginatif en fait de guerre et expert, ordonna deux guets sur deux clochers, qui crioient

(1) Sorte d'armes à feu. J. A. B.

et montroient où les dits boulets chéoient; et pour à ce remedier fit mettre dessus les rues, grandes cuves pleines d'eau, et furent femmes ordonnées à faire le guet: et lors qu'elles véoient où iceux boulets chéoient, ces femmes hâtivement couroient cette part atout (avec) pelles de fer ou d'airain, dequoi elle prenoient les dist boulets, et portoient hors de danger de feu. Et d'autre part chacun y accouroit pour éteindre le feu.

Or advint qu'une matinée messire Simon de Lalain en revenant du guet, chut dedans la rivière de l'Escaut, son épée ceinte, son petit chaperon en gorge, son paletot[1], et son manteau dessus vêtu, et ses goussets à armer; et fut en moult grand avanture de noyer, car il ne sçavoit rien noer (nager): mais radeur (vitesse) de l'eau l'emporta jusques à la herse, et là le retint, et sembla que ce fut chose miraculeuse de ce qu'il échappa sans mort: mais Dieu qui sçavoit que ceux de la ville d'Audenarde avoient encore bien affaire de lui, le sauva et garda; et aussi fit-il tous ceux de la ville. Et eût été grand' pitié et dommage d'avoir perdu un tel chevalier: car tant honorablement lui et ceux de la ville se gouvernèrent et si vaillamment, que Gantois ne les purent oncques gréver, et rendirent bon compte au duc de Bourgogne de leurs corps et de la ville, comme ci après pourrez ouir.

(1) Espèce de pourpoint. J. A. B.

CHAPITRE LXXXII.

COMMENT NOUVELLES VINRENT AU DUC DE BOURGOGNE QUE LES GANTOIS A GRANDE PUISSANCE VINRENT METTRE LE SIÉGE DEVANT AUDENARDE.

Les nouvelles vinrent au duc de Bourgogne, qui pour lors étoit en sa ville de Bruxelles, là où les ambassadeurs des Gantois étoient et besognoient pour le bien de la paix, lesquels moult saintement se gouvernoient et conduisoient, et ne sçavoient point la déloyale malice de leurs gens qui là les avoient envoyés et mis en tel danger que s'ils eussent eu affaire à prince furieux, il les eût fait occire et mettre à mort: mais tantôt le fit sçavoir à ceux ambassadeurs, lesquels furent moult émerveillés, et non sans cause: si ne sçurent que dire, fors tant seulement, qu'ils se mettoient du tout en la bonne grâce du duc de Bourgogne, en disant que c'étoit le plus grand déplaisir qui jamais leur put avenir, et que mauvaisement ils étoient trahis. Et lors fut le propos bien chaudement et soudainement changé. Mais le duc de Bourgogne sçavoit que les dits ambassadeurs n'étoient en rien consentants, ni sçachants la grand' déloyauté d'iceux Gantois: car, comme dessus est touché, il y avoit en la dite ambassade des notables gens de la ville d'Audenarde, lesquels ne purent rentrer dedans pour

le siége des dits Gantois, qui, ainsi comme dessus est dit, les avoient assiégés les cuidants (croyant) prendre durant le temps qu'ils demandoient la paix. Et pour la vérité dire, il y eut plusieurs des dits ambassadeurs, qui point ne retournèrent en la dite ville de Gand, pour la grand' fausseté et déloyauté qu'ils véoient être ès dits Gantois. Alors le duc de Bourgogne, moult fort animé et courroucé sur les dits Gantois, fit son mandement exprès pour secourir sa ville d'Audenarde, et lui même se partit de la ville de Bruxelles le quinzième jour du mois d'Avril après Pâques, l'an mil quatre cents cinquante et un; et vint au gîte à Notre-Dame de Haulx, et le lendemain à Ath en Hainaut, et là fut jusques au vingt et unième jour du dit mois, en attendant ses gens de guerre; et d'icelle ville s'en alla à Grandmont, laquelle avoit été prise et mise au sacquemant (sac), pour ce qu'ils avoient fait le serment aux Gantois, et avec ce avoient pris et élu être leur capitaine l'un d'iceux de Gand, et avoient été pris par messire Jean de Croy grand bailly de Hainaut et par messire Jacques de Lalain. En cette ville de Grandmont étoient avec le duc de Bourgogne et en sa compagnie, le comte de Charrolois son fils, Adolphe fils et frère du duc de Clèves, monseigneur Jean duc de Coimbre, cousin germain du roi de Portugal, Cornille bâtard de Bourgogne, le seigneur de Croy, le seigneur de Bocquem, le seigneur de Créquy, le seigneur de Montagu, le seigneur d'Aussy, le seigneur d'Aumont, le seigneur de Humières, et plusieurs autres chevaliers et

écuyers ordinairement de la cour du duc de Bourgogne. Et avec eux y étoient le comte de Saint Pol et deux de ses frères, c'est à sçavoir le seigneur de Fiennes, et Jacques seigneur de Saint Pol, et messire Jean de Croy lesquels avoient charge de gens d'armes; et avoient en leur compagnie bien deux mille combattants, sans les gens de la cour du duc de Bourgogne.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment Jean de Bourgogne comte d'Étampes conquit le pont d'Espierres sur les Gantois, et de la alla a Audenarde; et des grandes vaillances que fit messire Jacques de Lalain.

Or encommencerons à parler du comte d'Étampes cousin germain du duc de Bourgogne, lequel par son commandement et ordonnance éleva et mit sus une moult belle armée du pays de Picardie, en laquelle avoit de grands seigneurs, c'est à sçavoir le seigneur de Moreuil, le seigneur de Roye, le seigneur de Waurin, le seigneur de Rochefort, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Fosseux fils du baron de Montmorency, le seigneur de Harne, le seigneur de Saveuse, le seigneur de Noyelle, le bâtard de Bourgogne, messire Jean bâtard de Saint Pol, le seigneur de Dampierre, messire Philippe de Hornes, le seigneur de Crevecœur, le seigneur du Bos, le seigneur de Neufville, le seigneur de Ha-

plaincour, le seigneur de Humières, le seigneur de Beauvoir, le seigneur de Jaucourt, le seigneur de Basentin, le seigneur de Cohen, le seigneur de Dreuil et plusieurs autres chevaliers et écuyers jusques au nombre de deux à trois mille combattants. Le duc de Bourgogne, après ce qu'il eut mis son armée dessus, il ordonna ses batailles, et commit le comte de Saint Pol et ses deux frères avec messire Jean de Croy à faire son avant garde; et lui et aucuns de son sang, accompagné de plusieurs grands seigneurs, fit la bataille et ordonna au comte d'Etampes de faire l'arrière-garde.

Après toutes ces ordonnances faites, le duc de Bourgogne manda au dit comte d'Étampes qu'il tirât lui et toute son armée droit à un passage, pour aller du pays de Picardie à Audenarde, nommé le pont d'Espierres, que les dits Gantois gardoient à (avec) puissance de gens d'armes, et avoient fortifié l'église de la ville au mieux qu'ils avoient pu. Quand messire Jacques de Lalain, qui par le duc étoit ordonné à être de la bataille, ouït dire que le comte d'Étampes avoit ordonnance et commandement du duc d'aller au dit pont d'Espierres, il lui sembla que c'étoit le droit chemin d'Audenarde, où son oncle messire Simon de Lalain, que tant aimoit, étoit assiégé; si demanda congé au duc de Bourgogne, en lui priant qu'il le voulsit (voulût) laisser aller devers comte d'Étampes, et le duc lui octroya ; lequel messire Jacques fut moult joyeux du dit octroy. Si se partit et vint vers le comte d'Étampes, qui de sa venue fut moult joyeux. Lors le comte d'Étam-

pes en ensuivant le commandement et la charge qui lui étoit baillée et délivrée de par le duc, fit tirer son armée devers celui pont d'Espierres atout (avec) grand' foison d'artillerie, comme de coulevrines, arbalêtes et veuglaires [1], que le seigneur de Lannoy fit mener de sa forteresse de Lannoy, qui sied assez près d'icelui pont. Lors le comte d'Étampes lui arrivé auprès de là, fit ordonner de ses gens, et en belle ordonnance fit assaillir le pont et passage. Ceux de l'artillerie commencèrent à tirer; archers et gens de trait à approcher. Messire Jacques de Lalain et plusienrs autres nobles hommes saillirent en l'eau jusques au col pour gagner et saisir le dit passage, et fut le dit pont moult vivement assailli. Lorsque les Gantois virent les Picards si radement, (impétueusement), et si vaillamment assaillir ils eurent tous les cœurs faillis et abandonnèrent le dit pont, et se retrairent (retirèrent) dedans l'église, et là de toutes parts furent assaillis, et par force d'armes furent tous pris dedans cette église; et là y eut de grandes vaillances et apertises d'armes faites: car ceux Gantois voyants la mort devant leurs yeux, se défendirent très vaillamment et blessèrent et navrèrent plusieurs nobles et vaillants hommes des Picards, entre lesquels y furent navrés le seigneur de Roye, Antoine de Rochefort gentil homme, et un nommé Lancelot natif du pays de Portugal et plusieurs autres: et des Gantois en y eut de morts de sept à huit vingt hommes, sans les prisonniers.

(1) Sorte d'armes à feu. J. A. B.

Après la prise du pont d'Espierres, le comte d'Etampes atout (avec) sa puissance se partit et s'en alla loger à trois lieues près de la ville d'Audenarde, qui par les Gantois étoit assiégée, et si sied icelle ville sur la rivière de l'Escaut. Et d'autre part le duc de Bourgogne étoit logé en la ville de Grandmont, laquelle sied du côté de la dite rivière vers Bruxelles; et le comte d'Etampes étoit logé de l'autre côté de la dite rivière, au lez devers Bruges. Ainsi étoit la dite rivière entre eux deux, et ne pouvoient aider, ni secourir l'un l'autre. Et pour revenir à parler du comte d'Etampes, après ce qu'il eut pris le pont d'Espierres et qu'il se fut logé à trois lieues près du siége des dits Gantois, il envoya devant environ trente lances de vaillants et experts chevaliers et écuyers, accompagnés de soixante archers, dont étoit conducteur messire Jacques de Lalain, et avec lui Philippe de Hornes, le seigneur de Dreuil, Robert de Miraumont, Hue de Mailly et autres; et allèrent aviser le plus près qu'ils purent, la manière et conduite des Gantois, et aussi les passages qu'il convenoit passer du logis du comte d'Étampes à aller droit au siége des dits Gantois; et si avisèrent au mieux qu'ils purent, comment iceux Gantois étoient logés et la manière de leurs escarmouches; et comment ils se gouvernoient en fait de guerre aux champs. Puis, après ce que celui messire Jacques de Lalain eut tout bien avisé la manière et conduite des dits Gantois, et tout ce que possible leur étoit de voir et sçavoir, s'en retournèrent devers le comte d'Étampes, lequel tantôt fit mander tous les

grands seigneurs et capitaines de sa compagnie pour ouïr le rapport de messire Jacques et de ceux qui avec lui étoient allés.

En ce même jour le comte d'Etampes eut lettres du duc de Bourgogne, par lesquelles il lui mandoit que, tantôt et incontinent ses dites lettres vues, il s'en allât atout (avec) son armée devers lui en la ville de Grandmont, où il étoit logé, et qu'il n'approchât point de plus près l'ost des Gantois; et la cause étoit, pour ce qu'on avoit rapporté à mon dit seigneur de Bourgogne, que les dits Gantois étoient bien trente mille combattants au siége devant Audenarde; pourquoi, il ne vouloit point que le comte d'Etampes allât combattre iceux Gantois à si petit nombre de gens qu'il avoit: car il n'avoit que deux à trois mille combattants, qui étoit un bien petit nombre pour combattre une si grand' puissance. Lors le comte d'Estampes, qui avoit assemblé tous ses capitaines, mit la chose en conseil, et là y eut de grands débats, avant ce que la chose fut conclue du tout de ce qu'on devoit faire: car les aucuns étoient d'opinion et disoient que le comte d'Etampes devoit faire ce que le duc de Bourgogne lui commandoit: les autres disoient, que ce seroit grand' honte d'être si près des Gantois, sans les aller voir, en disant: « Nous sommes de cheval, et les dits Gantois sont de pied, ils ne nous peuvent grever, et nous leur pouvons bien porter dommage; et que diront ou pourront dire ceux d'Audenarde, quand ils orront (entendront) dire que nous aurons été si près d'eux, sans autrement nous montrer? Et d'autre part nous

leur pourrions livrer escarmouches par si bonne manière que messire Jacques de Lalain, qui ci est entrera dedans la dite ville pour réconforter et réjouir son bon oncle messire Simon de Lalain et tous ceux de la ville. Et si ainsi le faisons, au plaisir de Dieu, messire Jacques de Lalain entrera dedans, ou il y mourra en la peine: car pour cette cause est il ici venu. » Après toutes ces choses bien débattues, fut conclu par le comte d'Étampes, que le lendemain il iroit voir le siége d'iceux Gantois, et qu'il verroit leur manière de faire de plus près, et quand il ne pourroit autre chose faire sur les Gantois, que de bouter messire Jacques de Lalain dedans la ville, ce seroit une moult bonne œuvre. Cette conclusion prit le comte d'Étampes par l'avis et conseil des grands seigneurs et capitaines étant lors avec lui, et en sa compagnie: et en cette nuit le comte d'Etampes fit ses ordonnances d'avant coureurs, d'avant garde, de bataille, d'arrière garde et de toutes autres choses à ce appartenants. Et si fut ordonné que deux hommes, qui bien sçavoient le pays, et le langage, et qui bien sçavoient noer (nager), iroient la nuit essayer pour entrer dedans la ville d'Audenarde pour dire et annoncer à messire Simon de Lalain la venue du comte d'Etampes: et ainsi en fut fait comme il étoit conclu; et en fut l'un, un nommé Jeunesse, serviteur à monseigneur de Habourdin et auparavant serviteur de monseigneur de Roubais. Et entrèrent les deux hommes, ainsi comme il étoit conclu, dedans la ville d'Audenarde tout par eau, et à noz (à la nage) et dirent à messire Simon la

venue du comte d'Etampes, dont il fut moult réjoui, et toute la nuit fit démurer les portes de la dite ville pour saillir sur les Gantois à la venue du comte d'Étampes. Le lendemain matin, qui fut le vingt quatième jour du mois d'Avril, le bon comte d'Etampes se délogea de son logis; si chevaucha en belle ordonnance droit au siége des Gantois, et étoit chef de l'avant garde messire Antoine bâtard de Bourgogne, et étoient avec lui le seigneur de Saveuses, Philippe de Hornes, messire Jacques de Lalain et autres plusieurs grands seigneurs.

Les Gantois étant avertis de la venue du comte d'Étampes, se mirent en armes, et firent garder les entrées, et passages de leur siége. Ils ordonnèrent six cents combattants pour garder un pont séant à un quart de lieue près de leur logis sur une petite rivière, le droit chemin que devoit venir le comte d'Étampes; et toutes autres choses préparèrent pour la défense de leurs corps et logis. Tant chevauchèrent Picards, qu'ils se trouvèrent près du passage que les six cents Gantois gardoient, lesquels, est à sçavoir une partie d'eux s'étoient mis outre le passage, et tenoient ordonnance, et sembloit qu'ils fussent à pleins champs. Lors fut avisé que le seigneur de Saveuses iroit voir leur ordonnance, lequel ainsi le fit, et les approcha d'assez près, et vit qu'une partie d'eux avoient passé icelle rivière du côté des Picards, et lui sembla qu'ils étoient aux pleins champs. Alors le seigneur de Saveuses dit à messire Jacques de Lalain et à ceux qui avec lui étoient, lesquels s'étoient tirés hors de l'avant garde, ainsi

qu'il leur étoit ordonné atout (avec) vingt-cinq lances de nobles et vaillants hommes: « Véez-là les Gantois deçà la rivière aux plains champs. »

Quand messire Jacques de Lalain et ceux qui avec lui étoient ordonnés, ouïrent dire le mot au seigneur de Saveuses, sans plus dilayer (retarder) férirent chevaux des éperons, et de grand courage et vaillance allèrent tout droit aux Gantois, cuidants (croyant) férir dedans iceux; mais ils trouvèrent un grand et merveilleux ravin entre eux et les Gantois, parquoi ils ne purent passer. Et messire Jacques de Lalain fort désirant d'aborder sur eux, lui huitième de lances, alla tout au long du ravin, et au bout d'icelui trouva un petit passage, par lequel il passa lui huitième tant seulement, comme dit est; et si frappa dedans les Gantois, desquels huit étoient, Philippe de Hornes, le seigneur de Crèvecœur, le seigneur du Bos, Ernoult de Herimes, Jean d'Athies, et les deux autres étoient deux gentils hommes de l'hôtel d'icelui messire Jacques. Quand iceux huit vaillants hommes se trouvèrent dedans, ils firent tant de vaillances et d'aussi belles appertises d'armes que corps d'hommes pouvoient faire.

Qui eut vu messire Jacques de Lalain se férir dedans et les éparpiller, il sembloit à le voir que ce fût un foudre. Il les abattoit et détranchoit, qu'il n'y avoit celui qui ne lui fit voie; et à dire la vérité iceux huit vaillants hommes y firent tant d'armes, qu'à le dire tout au long seroit chose non croyable: et aussi pareillement Gantois les recevoient et frappoient sur eux moult fièrement; et là en y eut un

des huit, qui fut tué par la selle de son cheval qui se tourna, et se nommoit Jean d'Athies; dont ce fut grand dommage, car il étoit vaillant homme. Et le seigneur de Crèvecœur qui ce jour y étoit, y fut navré et en danger de mort, si ce n'eut été le hardement (courage) et grand'vaillance de messire Jacques de Lalain et la conduite de ceux qui avec lui étoient; et aussi par secours que leur fit le seigneur de Saveuses, qui de près les suivoit; lequel secours fit mettre à déconfiture les six cents Gantois qui de par leurs gens étoient commis à garder le passage, et peu en échappa qu'ils ne fussent tous morts.

Le comte d'Étampes désirant à aborder à ses ennemis, le suivoit et venoit après chevauchant en moult belle ordonnance: et quand il vit iceux Gantois ses ennemis, il fit venir devers lui messire Jean le bâtard de Saint-Pol et lui requit l'ordre de chevalerie, et là fut fait chevalier par la main du dit bâtard de Saint-Pol: et ce fait, plusieurs nobles hommes vinrent devers le comte d'Étampes, et lui requirent l'ordre de chevalerie; et ce jour en y eut plusieurs faits par la main d'icelui comte, et aussi en y eut d'autres faits par les mains d'autres grands seigneurs qui là étoient, dont en brief me passe de les nommer, désirant de poursuivre cette matière, laquelle à mon pouvoir je désire achever.

CHAPITRE LXXXIV.

COMMENT LE SIÉGE D'AUDENARDE FUT LEVÉ PAR LE COMTE D'ÉTAMPES, ET DES BELLES APERTISES D'ARMES QUE Y FIT MESSIRE JACQUES DE LALAIN.

Il nous convient parler de ce vaillant chevalier messire Simon de Lalain qui étoit assiégé dedans la ville d'Audenarde par les Gantois, lequel toute la nuit, comme vous avez ouï, avoit fait démurer la porte de la ville, pour saillir sur les Gantois, lui et tous ses gens, ensemble ceux de la ville, qui tous étoient armés, en grand désir d'avoir secours ainsi comme toutes gens assiégés ont et doivent avoir. Et promptement qu'ils virent les gens du comte approcher, ils ouvrirent leurs portes et commencèrent à saillir dehors, et Gantois de crier alarme. Les gens du comte d'Étampes étoient jà fort approchés du siége: mais le seigneur de Saveuses et messire Jacques de Lalain, comme celui qui de tout son cœur désiroit à voir son bon oncle messire Simon de Lalain, étoient tout devant, et avec eux environ cent combattants qui moult vivement se férirent sur Gantois, en les occiant et abattant devant eux; et d'autre part ceux de la ville. Si commença le cri et l'occision moult grande et horrible sur Gantois. On n'y véoit que gens occire et détrancher: mais les

Gantois se mirent tantôt en fuite et à déconfiture, et abandonnèrent leurs logis, toute leur artillerie grosse et menue, vivres et bagages; si ne contendirent (essayèrent) à rien sauver que leurs corps, et tous fuyoient à un pont qu'ils avoient fait sur la rivière de l'Escaut; et les aucuns sailloient en bateaux en si très grand nombre que tout alloit au fond de l'eau. Iceux Gantois étoient logés dedans et au plus près d'une église où il y en mourut grand nombre: car en vérité, avant que la puissance du comte d'Étampes abordât jusques à eux, moins de cent hommes les mirent à déconfiture, par la vaillance, prouesse et conduite de messire Jacques de Lalain et de ceux qui avec lui étoient; qui tant firent par force d'armes qu'ils mirent les Gantois à déconfiture; et fut le siége d'iceux Gantois de ce côté tout déconfit et mis en fuite; les uns morts, les autres noyés, et ceux qui purent échapper allèrent à l'autre côté de la ville où ils tenoient un siége, et là où ils étoient le plus grand nombre. Là se montrèrent vaillants et hardis messire Simon de Lalain, et ceux de la ville d'Audenarde; car ils gagnèrent la plupart de l'artillerie d'iceux Gantois.

Le comte d'Étampes, qui toujours se tenoit en bonne et grande ordonnance, approcha l'ost des Gantois: mais, comme dessus est dit, ils ne l'attendirent pas, ains (mais) s'enfuirent. Quand le comte d'Étampes vit la déconfiture et que tous les Gantois du siége de deçà étoient morts, ou noyés, ou passés la rivière de l'Escaut en fuite, il entra dedans la ville d'Audenarde, où par les habitants fut reçu à

très grande joie, car bien y étoient tenus. Si lui fut conseillé qu'il se logeât dedans la ville, en lui disant que les Gantois, qui étoient à l'autre coté, étoient merveilleusement grand nombre, et en fort logis et bien garnis d'artillerie, et qu'en celui logis étoit tout l'orgueil des Gantois, et que là étoient les Hauptmans (doyens), et ceux de la loi de Gand; et que bon seroit de faire sçavoir au duc de Bourgogne les nouvelles et en quel état les choses étoient, afin que sur ce il en ordonnât à son bon plaisir; et ainsi le conclut de faire le comte d'Étampes, comme il lui fut conseillé: mais comme j'ai ouï dire depuis, si le comte d'Étampes, et sa compagnie, après que le premier siége fut déconfit et qu'il eût passé la rivière, fût allé combattre le siége qui étoit de l'autre coté, la guerre d'iceux Gantois eut pris fin, car jamais ne l'eussent osé attendre: mais la chose ne fut pas ainsi conduite. Lors le comte d'Étampes fit loger toutes ses gens dedans la ville d'Audenarde.

Or advint, ainsi comme ils se vouloient repaître, lui vinrent nouvelles que les Gantois avoient levé leur autre siége, jà grand temps avoit, et s'en alloient en belle ordonnance atout (avec) leur artillerie, canons et autres bagues. Pourquoi le comte d'Étampes, par son poursuivant d'armes nommé Dourdan, le fit sçavoir au duc de Bourgogne qui pour lors étoit en la ville de Grandmont. Ces nouvelles ouïes par le duc de Bourgogne, il fit sonner ses trompettes, en commandant que chacun montât à cheval, en intention de poursuivre les Gantois. Or advint que les nouvelles vinrent au comte d'Étampes que

les Gantois s'en alloient, plusieurs vaillants nobles hommes montèrent à cheval, et issirent hors de la ville d'Audenarde, pour poursuivre et aller après ceux Gantois, et furent les premiers montants à cheval messire Jacques de Lalain et ses gens; en après le seigneur de Moreuil, le seigneur de Rochefort, le seigneur de Lannoy, Robert de Miraumont et grand nombre de gentils et nobles hommes, lesquels suivirent iceux Gantois, et par la vaillance de messire Jacques de Lalain et de ceux qui avec lui étoient, leur firent perdre tout leur charroy; et à chacun détroit passage frappoient dedans; et là firent perdre à maints Gantois la vie. Cette chasse durant, Allard de Rabodenghes et Guyot de Bettun, accompagnés de vingt combattants, s'étoient partis du logis du duc de Bourgogne, et chevauchoient en pays, quérants leur aventure; ils ouïrent le bruit et virent l'allée des dits Gantois; si chevauchèrent après. Si trouvèrent messire Jacques de Lalain ce vaillant chevalier, qui étoit au plus près des Gantois; si se mirent avec lui, et à une reposée que firent les dits Gantois, où ils tinrent ordonnance à bannière déployée, celui Allart de Rabodenghes et le dit de Bettun, requirent à messire Jacques de Lalain, qu'il leur donnât l'ordre de chevalerie, laquelle chose il fit, et depuis se gouvernèrent moult vaillamment et chassèrent les dits Gantois jusques à environ lieue et demie de la ville de Gand, et tant que leurs chevaux furent recrus (fatigués) et plusieurs fois se mirent en grand'aventure, vu le petit nombre qu'ils étoient; car en tout ils n'étoient pas cent combattants.

CHAPITRE LXXXV.

COMMENT LE DUC DE BOURGOGNE SE PARTIT DE GRANDMONT EN TRÈS GRAND' HATE, POUR ALLER APRÈS LES GANTOIS, LESQUELS S'ÉTOIENT LEVÉS DE LEUR SIÉGE POUR RETOURNER A GAND A SAUVETÉ.

Or pour retourner à parler du duc de Bourgogne; quand il fut averti du partement des Gantois, comme dit est ci-dessus, lui et ses gens montèrent à cheval, et se hâtèrent fort de chevaucher pour les pouvoir r'atteindre: mais ils ne purent, que premièrement ils ne fussent auprès de la ville de Gand. Messire Jean de Croy qui très désirant étoit de les r'atteindre, chevaucha tant, lui et sa compagnie, qu'il en trouva un très grand nombre, lesquels se reposoient cuidant; (croyant) être hors de tous dangers et étoit jà la grosse puissance rentrée dedans la dite ville de Gand. Et quand ceux Gantois qui se reposoient, virent venir messire Jean de Croy, ils se mirent en bataille en une belle place assez près d'un moulin à vent et avoient une bannière et deux penons: et quand messire Jean de Croy vit leur ordonnance, il envoya devers le duc de Bourgogne lui dire les nouvelles de ses ennemis, afin qu'il se hâtât.

Alors le duc de Bourgogne, moult joyeux de ces nouvelles, férit le cheval des éperons, et tant comme

chevaux purent aller, se tira devers ses ennemis: mais quand ils virent la grand' puissance qui s'approchoit d'eux, ils se mirent en fuite et en déconfiture, et s'en fuirent en bois, en marais et en la rivière. Leurs bannières et penons furent pris, et y furent morts et noyés bien de cent à six vingts de ceux qui s'étoient mis en bataille, dont le duc fut moult courroucé de ce que si tôt s'étoient mis en fuite, pour ce qu'en sa compagnie y avoit plusieurs jeunes écuyers, qui fort désiroient avoir l'ordre de chevalerie, ayants doute d'y faillir: mais depuis ils trouvèrent bien lieu et place de l'être. Après cette déconfiture et chasse, le duc de Bourgogne se vint cette nuit retraire (retirer) et loger dedans la ville de Gaures, où ceux du châtel lui firent bonne guerre, et le lendemain au matin se délogea, et vint loger dedans la ville de Grandmont: et pour parler et sçavoir la vérité des morts et noyés qui furent au lever du siége d'Audenarde, la vérité n'en fut point sçue, fors ce qu'on disoit, que des villages, que de la ville de Gand, ils perdirent bien deux mille hommes; et qui bien s'y fût conduit, tout y fût demeuré, et la guerre faillie (terminée), qui depuis coûta la vie de maints vaillants hommes. Depuis ces choses avenues, furent faites maintes courses devant Gand et autre part, dont je me passe en bref: mais je veux procéder et parler des lieux et courses où se trouva ce vaillant chevalier messire Jacques de Lalain duquel je veux parler jusques à sa fin, laquelle fort commençoit à approcher, qui fut pitié et dommage, comme ci après pouvez assez ouïr

CHAPITRE LXXXVI.

Comment le seigneur de Lannoy, le seigneur de Humières et messire Jacques de Lalain allèrent courre devant Locre; et du grand danger et péril, en quoi fut celui messire Jacques de Lalain, duquel il échappa par sa grande' prouesse: et des belles appertises d'armes qu'il y fit.

Or advint que le dix-huitième jour du mois, qui fut le jour de l'Ascension, furent courre en pays d'ennemis le seigneur de Lannoy, le seigneur de Humières et messire Jacques de Lalain, tous trois chevaliers de l'ordre de la Toison-d'or; et avec eux le seigneur de Fretin, messire Jean bâtard de Renty, et Morlet de Renty, lesquels avoient environ quatre cents combattants en leur compagnie, et allèrent en un village de l'entrée du pays de Wast, nommé Locre, qui étoit gardé par moult grand nombre de gens tenants le parti des Gantois, lesquels avoient fait plusieurs boulevards, et fortifié le dit village, et avoient en plusieurs lieux rompu le chemin et fossoyé. Pour laquelle chose, et aussi doutants le fort et mauvais pays, iceux chevaliers dessus nommés avoient mené avec eux dix manouvriers pour refaire les chemins. Si chevauchèrent tant, qu'ils se trouvèrent au premier fort que les Gantois gardoient: mais iceux Gantois ne tinrent ni

le premier, ni le second, ni le tiers, ni quart boulevart, et se mirent tous en fuite et se retrairent (retirèrent) à celui village de Locres qui étoit fort fossoyé, et boulevarqué, comme dessus est dit; et si y avoit une moult belle église, là où la plupart des Gantois se retrairent. Les chevaliers dessus nommés passèrent et allèrent jusques au dit village de Locre et assaillirent le boulevards de l'entrée d'icelui village, et tantôt que Gantois virent qu'on les assailloit, ils se mirent en fuite et se retrairent, les aucuns dedans l'église de la ville, et les autres passèrent un pont où passoit une grosse rivière nommée le Drosne, venant du pays de Wast; et cuidèrent (crurent) iceux Gantois garder le pont, lequel ils avoient dépecé et rompu, et dessus ils avoient mis une étroite planche, par où gens de pied ne pouvoient passer, fors à moult grand danger; et là avoient deux bateaux, et dedans arbalêtriers pour garder le dit pont et passage qui étoit levé; et étoit l'une des entrées du pays de Wast, lequel pays les Gantois sur tout rien désiroient et vouloient garder, car c'étoit le pays dont ils avoient leurs vivres, aide et confort; pour laquelle cause ils doutoient et craignoient à le perdre. Mais quand messire Jacques de Lalain et autres nobles hommes qui avec lui étoient, virent que Gantois abandonnoient l'entrée d'icelui village de Locre, ils passèrent outre un fossé, où il y avoit très mauvais passage et dangereux; et suivirent iceux Gantois, tant à pied comme à cheval, jusques auprès d'icelle église où Gantois fuyoient, les aucuns et les autres au pont: auquel pont commença

une moult grand' escarmouche d'iceux Gantois, qui étoient outre l'eau, à l'encontre des gens du duc de Bourgogne, lesquels voyants Gantois ainsi eux mettre à défense, se mirent à assaillir le pont. Et là fut le premier qui assaillit le pont, un écuyer de Bretagne, lequel étoit nommé Jean de la Forêt. Et pendant le temps qu'on assailloit le pont, qui moult dangereux étoit, une trompette, qui avec eux étoit, trouva un guet sur la rivière de Drosne, par où messire Jacques de Lalain passa, et bien cent hom- avec lui; et quand Gantois le virent passer, ils se mirent tous à fuite et se sauvèrent ès bois et ès marais.

Or retournerons à parler de l'ordonnance que les trois chevaliers dessus nommés firent touchant la conduite des gens de guerre durant la dite course. Vrai est que messire Jacques de Lalain et Morlet de Renty, avoient la charge des coureurs pour aller devant et défendre à pied si besoin étoit, et messire Jean le bâtard de Renty avoit la charge des archers; le seigneur de Humières et le seigneur de Lannoy avoient la charge de la bataille. Et pour revenir à parler du village de Locre, quand messire Jacques de Lalain et Morlet de Renty eurent passé l'entrée du dit village après les Gantois qui s'enfuyoient, comme dessus est dit, et chassé les uns droit à l'église et les autres au pont, messire Jean de Renty passa atout (avec) un nombre d'archers de sa conduite, et alla tout droit à une rue croisée, dont l'un des chemins alloit tout droit à la dite église, et l'un des autres chemins à la dite

rivière, et là se mit une espace de temps, auquel lieu il étoit bien séant pour la venue d'iceux Gantois, lesquels étoient bien de trois à quatre cents retraits (retirés) en cette église: et quant au seigneur de Humières et au seigneur de Lannoy, ils ne passèrent point le mauvais passage et demeurèrent les enseignes à la bataille avec eux. Messire Jacques de Lalain, après ce qu'il eut passé la dite rivière et chassé les Gantois qui s'enfuyoient autant comme ils pouvoient courre dedans les bois, et Picards après qui les mettoient à mort autant comme ils en pouvoient acconsuivir (atteindre), repassa la rivière et rentra dedans le dit village de Locre, où il trouva messire Jean le bâtard de Renty à la dite croisée du chemin, qui tout droit alloit à la dite église, et lui commença à conter d'icelle rivière, et comme ils y avoient trouvé un guet. Et ainsi comme ils se devisoient ensemble, le seigneur de Fretin arriva devers eux et leur dit que le seigneur de Humières et le seigneur de Lannoy l'envoyoient devers eux, en disant qu'on se pouvoit bien retraire (retirer), et qu'on y pouvoit plus perdre que gagner. Lors messire Jacques de Lalain répondit que les Gantois étoient de trois à quatre cents dans l'église, et qu'il le dît au dit de Lannoy et de Humières, et s'ils vouloient qu'on les assaillît, qu'ils passassent atout (avec) la bataille, et s'ils se vouloient retraire sans autre chose faire, qu'ils le mandassent; et puis dit à messire Jean le bâtard de Renty: « Demeurez-ci et gardez la saillie d'icelle église, et je m'en vais requerre nos gens qui sont encore par de là l'eau, pour les faire-ci venir,

afin d'aider à exécuter ce qui sera conclu, soit d'assaillir la dite église ou de retourner. »

Lors messire Jacques de Lalain désirant de mettre à fin cette emprise, tôt et hâtivement s'en alla vers la rivière, et n'étoit que lui huitième de ses gens; et passa et repassa la rivière, et ce fait s'en retourna tout bellement au lieu où il avoit laissé messire Jean le bâtard de Renty; et étoit messire Jacques de Lalain, monté sur un petit cheval sans avoir les pieds à étriers, car il avoit été long temps à pied; et ainsi comme il étoit au bout du dit pont, en soi retraiant (retirant), comme dit est, trouva que le feu étoit de nouvel bouté en deux maisons au bout d'icelui pont et dedans un bateau, et ne sçavoit qui ce avoit fait; et n'avoit alors avec lui, que sept hommes, comme dessus est dit, et les autres venoient après lui et cuidoient de trouver messire Jean le bâtard de Renty à la croisée par où les dits Gantois pouvoient saillir d'icelle église: mais il s'en étoit parti et allé devers les deux seigneurs, c'est à sçavoir de Humières et de Lannoy, pour sçavoir quelle conclusion ils prendroient et quelle chose ils voudroient faire. Si le suivirent ses gens, et pour ce qu'il y avoit un très mauvais passage à repasser, pour convoitise d'être devant pour gagner le dit passage, ils se mirent tous en déroi (désordre), et tant que plusieurs de leurs chevaux demeurèrent enraschiés (embarrassés) dedans le dit passage, et les laissèrent derrière, de hâte qu'ils avoient d'eux enfuir et comme gens déconfits, sans attendre l'un l'autre, sans avoir vu nul homme qui les chassât, et sans voir

ni sçavoir pourquoi, sinon que les couards disoient à haute voix: « En voici six mille qui nous viennent couper le chemin. » Et par icelles paroles, et mêmement que les chemins étoient si rompus et fossoyés, et aussi si embûchés d'arbres, et grosses haies que la bataille ne pouvoit voir l'avant-garde, ni l'avant-garde les coureurs, ni les coureurs les avant-coureurs, pourquoi les plusieurs furent si épouvantés que les vaillants ne les pouvoient r'assurer; et par cette pauvre ordonnance et par ce que messire Jean bâtard de Renty ne demeura tout dépied coi à la dite croisée, ce gentil chevalier messire Jacques de Lalain et ses gens furent en grand péril d'être tous pris ou morts. Car si celui messire Jean le bâtard eût envoyé l'un de ses gens devers les deux chevaliers, la chose ne fût pas ainsi allée: car communément on dit, que brebis sans pasteur c'est peu de chose. Or est ainsi que du dit effroi messire Jacques de Lalain le bon chevalier n'en sçavoit rien: mais s'en venoit de la dite rivière tout le pas, avec lui sept hommes, comme dit est, et les autres venoient après cuidants croyant) trouver à la croisée celui Jean le bâtard de Renty, où ils l'avoient laissé. Lors lui fut dit par un poursuivant d'armes, nommé Talent, qu'il fût sur sa garde et que ses ennemis lui venoient couper le chemin, et que déjà étoient tous hors de l'église auprès du chemin croisé, et que messire Jean le bâtard de Renty étoit repassé outre le passage, lui et ses gens. Quand messire Jacques de Lalain ouït telles nouvelles, et que il se vit en ce danger, il descendit à pied, et par grand courage et hardiment, comme celui qui

ne doutoit péril de mort, voyant ses ennemis auprès de lui, admonesta ses gens de bien faire. Si se férit lui et ses gens dedans ses ennemis, et fit tant, par force d'armes et par la grand'prouesse qui étoit en lui, qu'il fit reculer ses ennemis, et les occioit et abbattoit devant lui, et leur coupoit bras et jambes; et pareillement faisoient ses gens. Certes autour d'eux gisoient des morts et des navrés, tant que à grand' peine seroit croyable, si gens notables ne les eussent vus, qui la vérité en racontèrent au duc de Bourgogne. Et là fit messire Jacques de Lalain de son corps tant de belles apertises d'armes, qu'il fit reculer ses ennemis qui s'étoient mis devant, jusques à la puissance des Gantois: et par ce moyen passa messire Philippe de Lalain son frère et autres nobles hommes et archers, venants de la dite rivière; et passèrent outre la croisée, que les dits Gantois cuidoient (croyoient) gagner pour eux couper le chemin: mais à cette heure messire Jacques, lui quatrième, soutint le fait d'iceux Gantois, tant que tous ses gens et autres eurent passés cette croisée. Et ainsi s'en allèrent au passage, sans passer outre, et là attendirent le dit messire Jacques; lequel quand il sçut qu'il n'y avoit plus d'hommes derrière se retrahit (retira) en moult grand danger jusques au passage, où il trouva messire Philippe de Lalain son frère, Ernoult de Herimes, Jacques de Gouy et aucuns autres; et se trouvèrent outre le dit passage, le seigneur de Hamières, messire Pierre Vasquez, le seigneur de Fretin, et cinq ou six autres qui l'attendoient et étoient retournés pour sçavoir ce qui étoit du dit messire

Jacques de Lalain; car ceux qui s'enfuyoient, alloient criants à pleine voix, que lui et toutes ses gens étoient morts.

Quand le seigneur de Humières vit que icelui messire Jacques n'étoit encore point hors du grand danger, et que Gantois étoient saillis à puissance hors de l'église, lesquels s'efforçoient à leur pouvoir de gréver et assaillir messire Jacques de Lalain et ses gens, il alla requerre de ses gens pour les secourir et aider. Si rencontra en son chemin le seigneur de Lannoy et le seigneur de Fretin, très vaillants chevaliers, qui en toute diligence retournoient pour aider et bailler secours audit messire Jacques de Lalain; et dit le seigneur de Lannoy au seigneur de Humières: « Il ne faut pas laisser ce vaillant chevalier, messire Jacques de Lalain; et s'en voise (aille) qui veut, car quant à moi, je l'attendrai. » Et ainsi dirent le seigneur de Humières et le seigneur de Fretin, et assembloient gens pour le secourir et attendre, mais nuls ne vouloient demeurer; et s'en alloient la plus part sans ordonnance. Et là trouva, l'un des gens messire Jacques de Lalain, qui portoit son étendard et qui n'avoit point passé outre le dit passage, lequel très diligemment retournoit à son bon maître, et depuis ce jour ne le laissa et se porta très vaillamment avec lui. Et pour revenir à parler de messire Jacques de Lalain, qui par la vaillance et hardiesse de son corps avoit sauvé ceux qui étoient demeurés derrière, comme dessus a été dit, quand il fut venu au mauvais passage, il dit à messire Philippe de Lalain son

frère: « Or avant, mon frère; il faut passer, voyez ici Gantois qui nous suivent à grand' puissance. » Si se mit ledit messire Philippe à passer, mais il fut tellement enraschié (embarrassé) dedans la fange, qu'on ne le pouvoit avoir; et il n'étoit pas seul, car nul n'y pouvoit passer qu'en grand danger de mort, pour la presse des chevaux qui là étoient demeurés, que leurs maîtres avoient abandonnés, et s'en étoient fuis. Et quand Gantois virent le dit messire Jacques à (avec) si peu de gens, ils se férirent dedans lui et ses gens. Et là eut-il plus à faire que devant: mais il fit tant, par la grand' prouesse et vaillance qui étoit en lui qu'il sauva tout, exceptés quatre archers qui là furent morts; et si y demeura bien vingt chevaux, tant morts que pris.

A celui passage falloit montrer hardement (audace) et courage, ou là mourir: car toute la plus part des gens de la bataille et autres étoient jà bien éloignés d'icelui mauvais passage, exceptés les dessus nommés, de Humières, de Lannoy, messire Pierre Vasquez et le seigneur de Fretin, lesquels très petit nombre de gens avoient avec eux. Et quant au dit passage, il étoit si très mauvais, que peu de gens et de chevaux y passèrent sans cheoir, dont les plusieurs étoient tellement brouillés, comme s'ils eussent été traînés tout au long du pot à la crême, et c'est l'un des mauvais passages en hiver qui soit en tout le pays de Flandre. Là avoit deux vaillants et nobles hommes du pays de Portugal, lesquels avoient vu toute la manière de la besogne, et pour ce dirent ainsi: « La vaillance et harde-

ment (courage) d'un seul chevalier, c'est à sçavoir de messire Jacques de Lalain, a aujourd'hui préservé de mort plus de trois cents hommes, et gardé de grand' honte toute la compagnie ci présente. » Et avec ce disoient, qu'ils avoient ouï dire, qu'icelui messire Jacques de Lalain avoit fait armes dix-huit fois en champ clos, et à toutes les dix-huit fois s'en étoit parti à son honneur, mais ce jour-là lui étoit aussi honorable, et avoit acquis à leur avis autant d'honneur qu'il avoit fait en toute sa vie, et toute fois si étoit-ce belle chose à si jeune chevalier d'avoir fait dix-huit fois armes en champ clos, et si n'avoit d'âge, que trente ans ou environ. Après ce que le dit messire Jacques de Lalain et ceux de sa compagnie eurent passé outre le dit mauvais passage, et les choses dessus déclarées faites et accomplies, ils prirent leur chemin à retourner au lieu de Terremonde; et fit messire Jacques de Lalain l'arrière garde à (avec) petit nombre de gens, et saillirent Gantois sur lui: mais messire Jacques les rebouta (repoussa) moult vaillamment jusques à leurs boulevards, et là y eut deux Gantois morts. Si ne saillirent plus iceux Gantois après messire Jacques, excepté un tout seul, duquel on ne se donnoit garde auquel on demanda, qui vive! et il répondit, Gand! qui fut, comme je croi la dernière parole qu'il parla oncques puis. Et ainsi comme vous oyez se passa en ce point la besogne du village de Locre.

CHAPITRE LXXXVII.

Des grands vantises que firent les Gantois quand ils furent rentrés dedans la ville de Gand, et de la course qui fut faite devant Ouremare, ou messire Jacques de Lalain fit moult grands vaillances et belles apertises d'armes.

Or convient parler de la vantise que firent le lendemain les dits Gantois en la ville de Gand: car ils dirent à ceux de la ville qu'ils avoient tué au village de Locre environ de deux à trois cents des gens du duc de Bourgogne, de quoi il n'étoit rien: car la vérité est qu'il n'en mourut, fors ce que dessus est dit. Si ne demeura guères, après cette besogne faite et accomplie, que le duc de Bourgogne tint conseil en sa bonne ville de Tenremonde, où furent à ce jour le comte de Saint-Pol, le seigneur de Croy, le seigneur de Créquy, messire Jean de Croy, le seigneur de Montagu, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Humières, le seigneur de Ternant, et le seigneur de Pissy. Et là fut avisé, après plusieurs choses pourparlées et débatues, qu'on iroit assaillir un fort boulevard que les Gantois tenoient, environ le mi-hemin de Tenremonde et de Gand, assez près d'un village nommé Ouremare. Si fut conclu et ordonné que le seigneur de Croy iroit, et auroit la garde de l'étendard du duc de Bourgogne et la charge des gens de sa cour, et fe-

roit l'avant-garde; et messire Jacques de Lalain auroit la charge des coureurs, accompagné de messire Antoine de Vaudré, et de messire Guillaume son frère, du seigneur d'Aumont et de messire François l'Arragonnois; et avoit celui messire Jacques environ vingt-cinq lances et quatre-vingts archers. Un gentilhomme de Bourgogne nommé Antoine de l'Aviron avoit la charge des avant-coureurs atout (avec) sept ou huit lances. Si étoit celui Antoine de l'Aviron devant messire Jacques de Lalain. Et après messire Jacques alloit messire Daviot de Poix, gouverneur et maître de l'artillerie du duc de Bourgogne, et menoit les manouvriers et gens de pied, lesquels portoient coignées, serpes, scies et louches (bêches), pour couper barrières, remplir fossés et refaire chemins par tout là où il étoit de besoin. Après messire Daviot de Poix, alloient le seigneur de Lannoy et le seigneur de Bausegnies, lesquels menoient et conduisoient environ cent combattants pour soutenir et renforcer le dit messire Jacques, si affaire en avoit. Après le seigneur de Lannoy, alloit le seigneur de Créquy, et avec lui le seigneur de Contay et Morlet de Renty, lesquels conduisoient les archers de la garde du duc: et après le seigneur de Créquy, étoit le seigneur de Croy, atout (avec) l'étendard du duc de Bourgogne, et là étoient accompagnants icelui étendart Adolphe monseigneur de Clèves, monseigneur le bâtard de Bourgogne, monseigneur de Montagu, le seigneur d'Arcy, le seigneur de Ternant, le seigneur de Bersé, le seigneur de Pernes, Philippe de Bergues et grand nombre

d'autres chevaliers et écuyers. Après celui seigneur de Croy venoit le comte de Saint-Pol, le seigneur de Fiennes et Jacques de Saint-Pol frère du dit comte de Saint-Pol, et autres grands seigneurs en grand nombre de chevaliers et d'écuyers. Et avoit le dit comte la charge de la bataille. Après le comte de Saint-Pol, alloit messire Jean de Croy qui moult grandement étoit accompagné de chevaliers et écuyers et de gens de trait; et avoit la charge de l'arrière garde. Et est vérité que le mercredi qui fut le vingt-quatrième jour de Mai, se partirent de Tenremonde toutes les compagnies cy-dessus nommées pour aller assaillir le boulevard de Ouremare; et mêmement étoit ordonné de retourner du dit lieu de Ouremare, par le village de Locre, dont ci-dessus est parlé.

Or advint ainsi que quand le seigneur de Croy eut passé le pont de la ville de Tenremonde, atout (avec) environ quatre ou cinq cents archers et six vingts hommes d'armes, le dit pont de Tenremonde rompit. Si ne sembloit pas que il se pût refaire en moins de quatre à cinq heures. Pour laquelle cause le duc de Bourgogne dit au seigneur de Croy, que atout (avec) ce qu'il avoit de gens passés outre le dit pont, qu'il chevauchât outre, et qu'il allât assaillir ledit fort boulevard. De laquelle chose faire fut content le seigneur de Croy; si se mit à chemin. Mais la grand' diligence que fit le duc lui-même en sa personne, et par la grand' peine que ceux de la ville de Tenremonde y mirent, fut le dit pont de Tenremonde refait en moins d'une heure. Parquoi le comte de

Saint-Pol, messire Jean de Croy et tous les autres qui y devoient aller, passèrent outre et furent bien deux mille combattants. Ainsi comme dessus est écrit, s'en allèrent en ordonnance les dits seigneurs ci-dessus nommés; et tant s'exploitèrent les avant-coureurs qu'ils virent et aperçurent les dessus dits Gantois partir de leur fort boulevard, lesquels venoient marchants à penons déployés, et sembloit qu'ils marchassent pour combattre; et les nombroit-on de huit cents à mille combattants. Iceux Gantois venoient marchants tant seulement pour garder un grand fossé, lequel étoit environ un trait d'arc devant le boulevard. Lors, quand messire Jacques de Lalain, et les nobles chevaliers et écuyers qui avec lui étoient les perçurent ainsi marcher, ils descendirent à pied et se mirent en très bonne ordonnance; en après suivoient et venoient les autres avec messire Daviot de Poix. Alors Toison-d'Or, roi d'armes de la Toison-d'Or, lequel étoit à cette heure devant avec messire Jacques de Lalain, voyant venir les Gantois ainsi marchants en ordonnance. Et trompettes sonnants, montrants manière de combattre, vint à ceux qui avoient la conduite de l'avant-garde, de la bataille et de l'arrière garde, en disant de tous côtés: « S'il est nul écuyer ou autre qui veuille être chevalier, je les mènerai bien en belle place, et droit devant les ennemis. » Et ce dit-il au seigneur de Croy. De ces nouvelles fut celui seigneur de Croy moult joyeux, et aussi furent toute la plupart des grands seigneurs et nobles hommes qui là étoient, lesquels désiroient

moult à être chevaliers. Et dit le seigneur de Croy : « Toison-d'Or, allez devant, si nous menez en la place que vous dites, là où vous avez vu les Gantois nos ennemis. » Lors tous les seigneurs ayant ouï nouvelles par Toison-d'Or de leurs ennemis, de grand'volonté commencèrent à chevaucher, et tout par ordre; et ainsi que l'ordonnance le portoit, se mirent en toute diligence pour aller courre sus à leurs ennemis. Mais ils ne pouvoient aller en bataille, pour les rues, qui étoient si très étroites qu'ils ne pouvoient aller que par compagnie. Et lors que le seigneur de Croy fut là venu, plusieurs grands seigneurs vinrent vers lui, lesquels lui demandèrent l'ordre de chevalerie. Et là furent faits chevaliers ceux qui s'ensuivent, tant par la main du seigneur de Croy comme par la main d'Adolphe de Clèves, depuis qu'il eut reçu l'ordre de chevalerie par la main du vaillant chevalier messire Cornille bâtard de Bourgogne. Et premièrement furents fait chevaliers. Messire Adolphe de Clèves, Cornille bâtard de Bourgogne, le comte de Bouquain, messire Philippe de Waurin seigneur de Saint Venant, messire Charles de Châlons, messire Philippe de Croy, messire Charles de Ternant, le seigneur de Pernes, messire Philippe de Bergues, le seigneur d'Arsy, messire Micquiel de Changy, messire Frédéric de Mengerut, messire Baudoin d'Ognies, gouverneur de Lille, messire Claude de Rochebaron, messire Philibert de Jaucourt, messire Chrétien de Digoine, le seigneur de Humbercourt, messire Watier de Renolt, messire Collart Baillet, messire

Louis de la Viéville, messire Yvain de Mol, messire Henry de Opem, messire Philippe Hinchart, messire Warnier de Lisunaux, Jean de la Trémouille seigneur de Dours.

Après les chevaliers dessus nommés ainsi faits, le seigneur de Croy et eux tous descendirent à pied, et marchèrent contre leurs ennemis, lesquels avoient un grand fossé devant eux. Et à les voir montroient semblant qu'ils eussent un grand courage et volonté d'eux bien défendre; et là furent les dits Gantois assaillis très vaillamment, et commencèrent archers à tirer sur eux, et au commencer l'assaut firent nos gens un très grand cri. Lors commencèrent le comte de Saint-Pol et ses gens, lequel conduisoit la bataille, en toute diligence d'eux joindre avec l'avant-garde, et aussi fit pareillement messire Jean de Croy qui avoit la charge de l'arrière-garde, lequel avoit ordonnance de tenir ses gens ensemble, pour la doute que les Gantois n'eussent gens de côté ou d'arrière: car le pays étoit si embûché, que d'un demi trait d'arc on ne pouvoit voir l'un l'autre, pourquoi les dits Gantois étoient plus tôt rassemblés, et ralliés, qu'on n'eût pu être en plain pays. Si ordonna icelui messire Jean de Croy, un gentil chevalier, à entretenir et conduire ses gens, et de sa personne fut à cheval avec les autres. Ainsi, comme par-dessus est dit, l'assaut commença très fièrement sur les Gantois, où tout des premiers étoit messire Jacques de Lalain. Mais tantôt Gantois voyant eux être si vivement assaillis, se mirent en déconfiture et en fuite, et les sei-

gneurs, hommes d'armes et archers en bon arroy et ordonnance, les chassèrent et fuirent après eux, tout jusques à leur boulevard qui étoit fort et bon à tenir, et toutes fois ils l'abandonnèrent, sans y faire aucune défense : et si étoit si bien fossoyé qu'on ne le savoit comment passer ; parquoi iceux Gantois se sauvèrent et s'enfuirent par les bois, marais, et aulnaies. Lors les seigneurs qui cuidoient (croyoient) qu'ils se fussent retraits à l'église de Ouremare, laquelle étoit bien une demie lieue françoise loin du dit boulevard, commencèrent à cheminer de pied et de cheval tout droit à cette église, pensants et cuidants trouver les dits Gantois ; mais n'y trouvèrent personne, car ils étoient sauvés ès bois, marais, et aulnaies. Si s'arrêtèrent devant l'église de Ouremare, messire Jean de Croy, messire Jacques de Lalain, messire François l'Arragonnois et plusieurs autres. Et ordonna celui messire Jean de Croy au bailli des bois du pays de Hainaut, qu'il prît gens avec lui, et allât outre celui village d'Ouremare en tirant vers la ville de Gand, là où on disoit qu'il y avoit deux boulevard garnis de Gantois, et qu'il allât voir que c'étoit, et s'il étoit vrai. Le bailli des bois alla cette part et n'y trouva personne. Et s'en retourna devers messire Jean de Croy et messire Jacques de Lalain qui devant l'église d'Ouremare l'attendoient.

CHAPITRE LXXXVIII.

ENCORE DE CETTE MÊME COURSE OU GRAND'FOISON DE GANTOIS FURENT MORTS ET OCCIS, ET MIS EN FUITE ET A DÉCONFITURE.

QUAND messire Jean de Croy entendit du bailli, qu'il n'avoit personne trouvé, il demanda à plusieurs notables seigneurs qui là étoient quelle chose à leur avis il étoit bon de faire. Messire Jacques de Lalain regardant qu'il n'y avoit nul qui répondit, lui dit: « Monseigneur, il me semble que ce seroit le meilleur que je m'en allasse devers le comte de Saint Pol et devers le seigneur de Croy pour savoir qu'il est de faire. » Si fut ainsi fait; et alla messire Jacques de Lalain, et trouva le comte de Saint Pol et le seigneur de Croy, lesquels se mirent ensemble et tinrent conseil pour avoir avis sur ce qu'ils avoient à faire; et là conclurent d'aller à Locre, dont ci-dessus est parlé, où il y avoit un grand boulevard et gens qui le gardoient. Si dirent à messire Jacques de Lalain qu'il rassemblât ses gens et qu'il tirât le chemin de Locre, laquelle chose il fit. Alors messire Jacques de Lalain désirant de tout son cœur d'acquérir los et bonne renommée, très tout le pas et bellement en attendant ses gens se tira vers Locre. Si avoit messire Jacques, près toute son ordonnance, excepté mes-

sire François l'Arragonnois qui encore étoit derrière avec messire Jean de Croy auxquels on avoit mandé ce qui étoit conclu.

Tout ainsi que messire Jacques de Lalain et sa compagnie commencèrent à marcher en vers la ville de Locre, qui étoit à lieue et demie ou environ de là où ils étoient, ils perçurent bien mille Gantois venants tout droit à la bataille, laquelle les dits Gantois ne pouvoient voir: mais le bruit pouvoient-ils bien ouïr, et aussi oyoient-ils les cloches sonner et faire l'effroi du pays. Pourquoi ils s'étoient mis ensemble, cuidants (croyants) grever et mettre à déconfiture les gens du duc de Bourgogne leur seigneur naturel; lesquels Gantois marchoient très fièrement à enseigne déployée et en ordonnance. Alors quand messire Jacques de Lalain les vit ainsi marcher, dit à messire Antoine et à messire Guillaume de Vaudré, au seigneur d'Aumont, à messire Pierre Vasque et à cinq ou à six autres qu'ils demeurassent pour être à cheval, et quant à lui, il descendroit à pied, et ainsi le fit sans plus arrêter. Alors à haute voix encommença de crier alarme, et trompettes à sonner, dont la noise (bruit) fut moult grande. Et pour vérité dire, il est assez à présupposer qu'iceux Gantois ne sçavoient pas la puissance qui là étoit, sinon que du tout ils se fioient à leur fort pays et retraites, cuidants (croyant) susprendre en déroi (désordre) les gens du duc de Bourgogne. Les Gantois avoient un très large pays plein de bruyères: mais les gens du duc de Bourgogne ne pouvoient passer vers eux fors à très grand' peine, pour les fossés qui étoient entre

deux. Le comte de Saint-Pol, et le seigneur de Croy, et toute la belle chevalerie et grande noblesse fut tantôt mise en moult belle ordonnance: mais le pis étoit qu'on ne sçavoit comment passer vers eux, et quéroit chacun passage à dextre et à senestre (gauche). Du coté dextre où étoit messire Jacques de Lalain, furent Gantois premièrement rompus. Et là se combattirent moult vaillamment à cheval les deux frères de Vaudrè, le seigneur d'Aumont, messire Pierre Vasque, Chammergny, et plusieurs autres gentils chevaliers et écuyers qui se frappèrent à cheval sur les Gantois. Au bout du coté dextre messire Jacques avec ses gens de pied et autres, à ce dit pont se portèrent moult vaillamment; et quant est au bout senestre, il n'y put passer plus nuls chevaux; mais ceux qui passèrent outre à pied, le firent très bien. Et au milieu de la bataille, n'en pouvoit passer nul, tant étoit la fosse grande et mauvaise à passer; mais par plusieurs autres lieux chacun endroit soi s'enforçoit à passer. Et à la vérité dire, si passages eussent été ouverts, jamais Gantois n'en fussent échappés sans être morts ou pris; et par ainsi l'orgueil d'iceux Gantois qui là étoient venus, fut en peu d'heures abattu et mis en fuite et en déconfiture. Et là furent morts de quatre à cinq cents Gantois, tant en la dite place, et fossés, bois et aulnaies, là où ils se boutoient, comme à la rencontre que messire Jean de Croy fit contre eux en revenant de l'église d'Ouremare, où il les rencontra fuyants, et aussi à l'assaut du boulevard. Et si furent pris environ trente prisonniers, lesquels par le commande-

ment du duc furent tous décapités en la ville de Tenremonde. Doncques par cette dernière besogne fut l'emprise de Locre pour ce jour rompue. Et laissèrent à y aller pour deux raisons, la première, pour ce que les prisonniers disoient qu'on n'y trouveroit homme nul et qu'ils en venoient tout droit, l'autre raison fut pour le comte de Saint-Pol et messire Jean de Croy, qui étoient logés à Alost, où il y avoit du lieu de la déconfiture des dits Gantois, bien quatre lieues. Si fut conclu de retourner à Tenremonde sans aller à Locre, et fut ainsi fait; et fit messire Jean de Croy, l'avant-garde au retourner, après lui le comte de Saint-Pol, en après le seigneur de Croy, et atout (avec) l'arrière-garde venoit messire Jacques de Lalain et sa compagnie; et furent ce jour par le pays, maintes maisons arses.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le comte d'Étampes prit par force d'armes la ville de Nivelle par deux fois sur les Gantois, lesquels y furent morts et occis et mis en fuite et en déconfiture.

Or retournerons à parler de ce noble et gentil chevalier Jean de Bourgogne comte d'Étampes, lequel, le vingt quatrième jour de Mai, se partit de la ville d'Audenarde, et en sa compagnie plusieurs grands seigneurs, gens d'armes et de trait, pource

qu'il avoit ouï dire que Gantois étoient issus en grand nombre hors de la ville de Gand, pour aller vers la ville de Tielt; et disoient les aucuns qu'ils vouloient assiéger Englemoustier. Ce jour le comte d'Étampes se logea à un village nommé Harlebeque pour tirer vers les Gantois: si ordonna ses batailles, et bailla la charge de l'avant-garde à messire Antoine bâtard de Bourgogne. Le seigneur de Saveuses, messire Gauvain Quieret, le seigneur de Dreuil, et autres furent des coureurs. Le comte d'Étampes fut conducteur de la bataille, et n'y eut point d'arrière garde. Si fut le compte d'Etampes averti que les Gantois étoient logés en une ville nommée Nivelle, laquelle étoit close de portes et de fossés. Et devant la porte, du côté de Courtray avoit un fort boulevard que les dits Gantois gardoient, devant lequel boulevard étoient les chemins fort rompus, et fossoyés, et dedans les bleds avoient mis penons croisés et fichés en terre, afin que les chevaux n'y pussent passer. Les coureurs et l'avant-garde se mirent à pied pour assaillir le boulevard; si passèrent hommes d'armes et archers à travers les fossés de la ville, là où ils avoient eau jusques au menton; si commencèrent archers à tirer sur Gantois aux flancs et aux cotés, et tellement que les dits Gantois se mirent à déconfiture et en fuite. Et fut la ville de Nivelle par force et vaillance d'armes conquise sur les Gantois, lesquels, comme dit est, tantôt encommencèrent à prendre la fuite et à abandonner la ville, quérants leur sauvement, car rançon ni miséricorde n'y avoit lieu, que

tout ce qu'on pouvoit acconsuivir (attendre) ne fût mis à l'épée. Et tirèrent tous iceux fuyants vers la ville de Gand, excepté aucuns qui étoient des villages d'entour, qui se boutoient ès hayes, et buissons. Et lors le comte d'Étampes voyant la ville être prise, ordonna aucuns de ses capitaines pourchasser les dits Gantois, lesquels s'en fuyoient. Si y alla messire Antoine bâtard de Bourgogne atout (avec) son étendard, et aussi firent le seigneur de Waurin, le seigneur de Rubempré, messire Gauvain Quieret et autres; et ceux qui dedans la ville étoient demeurés encommencèrent de chercher et fourrager et prendre tout ce qu'ils pouvoient trouver.

Or advint assez tôt après, que par les fuyants, et aussi des seigneurs qui les chassoient, moult grand bruit s'éleva par le pays d'entour; si commencèrent cloches à sonner par villes et villages, et le pays si fort à soi effrayer, qu'il ne demeura homme qui ne courût soi armer. Les uns prenoient leurs piques, les autres bâtons ou épées. Si se rassemblèrent bien environ cinq cents hommes paysans; et n'en sçurent oncques rien ceux qui chassoient les Gantois: mais les alloient toujours chassants si rudement, que plusieurs ils rateindirent, lesquels ils occirent et mirent à mort, durant lequel temps les dits paysans qui s'étoient rassemblés, eux avertis par aucuns des fuyants qui étoient échappés de la ville de Nivelle, lesquels leur dirent et affirmèrent que dedans la ville étoient demeurés bien peu de gens, et que de léger, si aller y vouloient, la ville de Nivelle seroit bonne à recouvrer. Iceux paysans moult joyeux de

ces nouvelles, non pensants à ce que depuis leur en advint, à une très grand' hâte cheminèrent jusques assez près de la dite ville de Nivelle. Or advint qu'avant ce qu'ils fussent arrivés, ceux qui dedans la ville étoient entre ouïrent le bruit et la fraintе (tapage), qu'au venir faisoient les dits paysans. Lors s'émeurent, tant hommes d'armes comme archers, environ vingt, dont étoit chef messire Antoine de Hérin; et chevauchèrent vers le lieu où ils ouïrent venir les Gantois. Ils ouvrirent la barrière, et passèrent le pont et tous ensemble marchèrent à l'encontre de leurs ennemis sans sçavoir leur puissance. Car bonnement ne les pouvoient voir à plein, pour ce que la ruelle, par où ils venoient étoit assez étroite, et jetèrent un cri: si se férirent sur les Gantois et les firent reculer. Lors les Gantois voyants que les gens du comte d'Étampes n'étoient guères de gens, prirent courage, et sans plus attendre se férirent sur eux en telle manière qu'ils rebontèrent messire Antoine de Hérin et ceux qui avec lui étoient, jusques sur le pont auprès de la barrière; et là les Gantois occirent messire Antoine de Hérin, qui fut moult grand dommage de sa mort: car pour lors il étoit tenu pour un vaillant chevalier; et avec lui moururent, un gentil-homme du Dauphiné nommé Chiboy Pélerin, Charles de Morages natif du pays de Bourgogne, Rollequin le prévôt, Roncy, et Oudart Hatterel natif de Picardie, et deux autres gentilshommes desquels je ne sçais les noms: de la mort desquels fut moult déplaisant le comte d'Étampes quand il en fut averti: et si celui mes-

tout ce qu'on pouvoit acconsuiv
mis à l'épée. Et tirèrent tous
ville de Gand, excepté aucu
ges d'entour, qui se bout
Et lors le comte d'Étar
se, ordonna aucuns
les dits Gantois, les
sire Antoine bât
étendard, et a
seigneur de
et autres;
rés enc
prend
O
ar

assent
rte, les
e comte
e, qui de
en ordre,
enus de la
verbe, que
et si messire
avec lui étoient,
aillir sur les Gantois,
quels gens ils étoient, il ne
avenu, comme vous avez oui

manda c
pondit
convient
nent cet
si guère
tantôt q
veront
gens. D
reurs qu
vers vou
fleur, e
comte d
pied,
ter à
Ph
p

CHAPITRE XC.

Comment le comte d'Étampes reconquit la ville de Nivelle sur les Gantois.

Quand le comte d'Étampes, qui étoit au dehors de la ville de Nivelle entretenant sa bataille en attendant ses coureurs, sçut que Gantois avoient reconquis sur ses gens la ville de Nivelle et qu'ils étoient tous entrés dedans et mis à mort ceux qui au devant d'eux étoient saillis, il fut moult troublé, et non sans cause. Si appela messire Simon de Lalain, ce gentil chevalier qui lors avoit la charge, et gouvernement de l'étendard du comte, et lui de-

nseil de ce qu'il étoit de faire. Lors ré-
sire Simon et dit: « Monseigneur, il
olus arrêter, que tantôt et inconti-
oit reconquise sur ces vilains: car
à les assaillir, je fais doute que,
ar le pays, les paysans s'éle-
viendront secourir leurs
sçavez assez que vos cou-
avent rien, ne pourront repasser
ce ne soit en grand danger; c'est la
bruit de votre compagnie. » Alors le
d'Étampes commanda que chacun se mît à
ed, et ordonna que son étendard fût baillé à por-
ter à un gentilhomme Nivernois, qu'on nommoit Philibert Bourgoing, lequel pour lors on tenoit pour un vaillant homme, preux et hardi aux armes, et qui bien se montra ce jour: le comte d'Étampes fit sonner ses trompettes pour aller assaillir. Alors messire Simon de Lalain et tous ses gens d'armes et archers, encommencèrent moult vivement à assaillir, et Gantois à eux défendre.

Or advint, ainsi comme à cette heure que l'assaut étoit encommencé, que les coureurs s'en retournoient, c'est à sçavoir messire Antoine bâtard de Bourgogne et son étendard, le seigneur de Waurin, le seigneur de Rubempré, et messire Gauvain Quieret, revinrent et arrivèrent auprès de la ville, pour y cuider (penser) entrer: mais ainsi qu'ils approchèrent, ils ouïrent le bruit et la noise de l'assaut, par quoi ils connurent que la ville avoit été reprise par les Gantois. Si s'approchèrent à tous côtés, et

sire Antoine et ceux qui avec lui étoient eussent tenu leur barrière ferme, sans l'avoir ouverte, les Gantois ne s'y fussent point boutés, car le comte d'Étampes étoit à l'autre lez (côté) de la ville, qui de ce ne sçavoit rien, où il tenoit sa bataille en ordre, attendant que ses coureurs fussent revenus de la dite chasse; et pour ce dit on un en proverbe, que grand' hâte mène répentance après soi: et si messire Antoine de Hérin, et ceux qui avec lui étoient, n'eussent été si hâtifs de saillir sur les Gantois, sans les avoir vus et sçu quels gens ils étoient, il ne lui en fût pas ainsi avenu, comme vous avez ouï dire.

CHAPITRE XC.

Comment le comte d'Étampes reconquit la ville de Nivelle sur les Gantois.

Quand le comte d'Étampes, qui étoit au dehors de la ville de Nivelle entretenant sa bataille en attendant ses coureurs, sçut que Gantois avoient reconquis sur ses gens la ville de Nivelle et qu'ils étoient tous entrés dedans et mis à mort ceux qui au devant d'eux étoient saillis, il fut moult troublé, et non sans cause. Si appela messire Simon de Lalain, ce gentil chevalier qui lors avoit la charge, et gouvernement de l'étendard du comte, et lui de-

manda conseil de ce qu'il [illegible] de faire. [illegible] pondit messire Simon [illegible] convient, sans plus arrester, que [illegible] nent cette ville soit [illegible] si guères on attend à les assa[illegible] tantôt qu'il sera sçu par le [illegible] veront de tous côtés [illegible] gens. D'autre part [illegible] reurs qui [illegible] vers [illegible] fleur, et le [illegible] de [illegible] compagnie [illegible] comte d'Estampes commanda que [illegible] gentilhomme [illegible] Philibert Bourgoing, lequel pour [illegible] vaillant homme [illegible] se montra [illegible] fit sonner ses trompettes pour [illegible] messire Simon de Lalain [illegible] commencerent [illegible]

[illegible] ainsi comme [illegible] encommence, que [illegible] c'est à sçavoir [illegible] Bourgogne et son [illegible] seigneur de [illegible]

commencèrent à tous lez (côtés) d'assaillir la ville; et pareillement faisoit le comte d'Étampes et ses gens, et tant que finablement la ville fut reprise et reconquise sur les Gantois. Le bâtard de Bourgogne et les autres seigneurs par deux côtés rentrèrent en la ville, et aussi firent les gens du comte d'Étampes; et là furent mis à mort la plupart des Gantois: et les autres qui se cuidoient (croyoient) sauver se mirent en fuite et se boutèrent en une motte environnée d'eau, et là furent assaillis, et tous mis à mort, que oncques un seul n'en échappa.

Après cette besogne achevée, le comte d'Étampes et sa compagnie s'en partirent pour s'en retourner au village de Harlebceque, où il avoit geu (couché) la nuit devant. Si advint qu'en soi retournant en certains détroits, trouva arbres nouveaux abattus, et depuis qu'il étoit là passé au matin. Et ès détroits, s'étoient mis en embuche plusieurs paysans, et cuidèrent (crurent) bien gréver le comte d'Etampes à son retour, lui et ses gens, et de fait les assaillirent; et issoient (sortoient) les dits paysans ou Gantois hors des bois, des aulnaies et des blés, où ils s'étoient embuchés et là moururent trois des hommes du comte d'Étampes, dont les deux étoient nobles hommes, l'un nommé Jean d'Inde, et l'autre Charles de Heronval. Et quant est des dits Gantois ou paysans, ils furent rués jus et morts de trois à quatre cents. Le dit jour perdirent Gantois, tant dedans Nivelle, à la chasse et sur la motte, comme à la dernière besogne, bien mille hommes et plus, ainsi comme ceux qui y furent acertifioient. Les choses

faites, et achevées, le comte d'Étampes s'en retourna à Harlebecque, et le lendemain en la ville d'Audenarde, là où il se tenoit en garnison.

CHAPITRE XCI.

COMMENT LES NATIONS DES MARCHANDS ETANTS A BRUGES, ET LES AMBASSADEURS DU ROI DE FRANCE VINRENT DEVERS LE DUC CUIDANTS TROUVER AUCUN TRAITÉ ENTRE LE DUC ET LES GANTOIS, MAIS RIEN NE S'EN FIT; ET AUSSI DU VOYAGE DE RIPLEMONDE, OU GANTOIS FURENT DÉCONFITS.

DURANT ce temps, les nations des marchands se partirent de Bruges pour aller à Gand, pour cuider trouver aucun traité entre leur prince et eux; mais quelque traité qu'on sçût faire, ni parlementer, ni de trève ni d'abstinence de guerre, ils n'en vouloient rien tenir; et plus traitoit-on à eux, et moins tenoient leur promesse. Toutefois le roi de France pour trouver aucun bon traité entre duc de Bourgogne et ceux de la ville de Gand, au duc de Bourgogne, envoya son ambassade, mais rien n'y firent; et en furent plusieurs journées tenus à Lille, à Bruxelles et autre part: mais rien n'y valut. Et se continua toujours la guerre plus âpre et plus mortelle que paravant n'avoit été: car lors le duc de Bourgogne, voyant la grande déloyauté et malice des Gantois, très fort animé sur eux, se partit de la ville de Tenremonde le treizième jour du mois

de mai, toute son armée lors étant devers lui, pour aller passer la rivière de l'Escaut à Riplemonde, et partants avec lui son seul fils le comte de Charrolois, le duc de Clèves, Adolphe son frère, messire Cornille bâtard de Bourgogne, le seigneur de Croy comte de Porcien, le comte de Hornes, le seigneur de Créquy, le seigneur de Montagu, le seigneur de Lalain, le seigneur de Ternant, le seigneur de Humières, messire Jacques de Lalain, le seigneur de Waurin; le seigneur de Bauseignies, le seigneur d'Arcy, messire Charles de Châlons, et plusieurs autres grands seigneurs. Au dit lieu de Riplemonde avoit un gros village que les Gantois avoient ars (brûlé), mais pour ce qu'il y avoit fossés autour, où souloit (avoit coutume) de être icelui village, fut avisé d'aller loger huit cents ou mille combattants dedans, afin que les Gantois ne s'y logeassent premiers: car si les Gantois y eussent été logés, ils eussent pu destourber (troubler) le passage du duc de Bourgogne et de ses gens au dit lieu de Riplemonde. Si furent envoyés deux notables chevaliers, l'un fut messire François l'Arragonois, et l'autre le seigneur de Contay, lesquels allèrent garder le dit logis.

Un jour devant le partement du duc, icelui messire François alloit par eau, et menoit et conduisoit plusieurs grands bateaux, bacs et passagers, et passa devant plusieurs des ennemis, qui lui firent de grandes invasions, et plusieurs fois lui livrèrent assaut: mais en dépit d'eux il mena, et con-

duisit son navire jusques au dit lieu de Riplemonde, et le seigneur de Contay alla à cheval. Si gardèrent et logèrent au dit lieu de Riplemonde jusques à la venue du duc, et en ce jour, après ce que le comte de Saint-Pol, et messire Jean de Croy eurent passé la rivière au dit lieu de Riplemonde, y furent logés ainsi comme aux champs, car tout y étoit ars par les Gantois. Et le duc de Bourgogne passa la rivière de l'Escaut, accompagné de ceux de son sang et de la bataille, tant hommes d'armes comme archers; et se logea au dit lieu de Riplemonde. Et pour ce que le nombre de sa compagnie étoit grand, fut ordonné qu'il y auroit deux hommes notables ordonnés pour les faire passer par ordre. Si se passèrent tous ceux de l'étendard du duc, et puis passa messire Jacques de Lalain et ceux de sa compagnie, et puis après tous les autres en suivant: puis passa messire Daviot de Poix le maître de l'artillerie, qui mettoit en ordre les charriots des marchands vivandiers et autres que le prévôt des maréchaux conduisoit; après passa l'arrière garde. Si furent tous logés aux champs, et tantôt après vinrent nouvelles au duc de Bourgogne que ses ennemis les Gantois étoient entrés en un village nommé Berselle, à un quart de lieue près du logis de Riplemonde.

Si montèrent à cheval le comte de Saint-Pol, et messire Jean de Croy, et trouvèrent les Gantois en ordonnance atout (avec) artillerie et pavois devant eux: mais tantôt furent déconfis. Et s'en fuirent les aucuns d'eux en l'église du dit lieu de Berselle, ès

commencèrent à tous lez (côtés) d'assaillir la ville; et pareillement faisoit le comte d'Étampes et ses gens, et tant que finablement la ville fut reprise et reconquise sur les Gantois. Le bâtard de Bourgogne et les autres seigneurs par deux côtés rentrèrent en la ville, et aussi firent les gens du comte d'Étampes; et là furent mis à mort la plupart des Gantois: et les autres qui se cuidoient (croyoient) sauver se mirent en fuite et se boutèrent en une motte environnée d'eau, et là furent assaillis, et tous mis à mort, que oncques un seul n'en échappa.

Après cette besogne achevée, le comte d'Étampes et sa compagnie s'en partirent pour s'en retourner au village de Harlebceque, où il avoit geu (couché) la nuit devant. Si advint qu'en soi retournant en certains détroits, trouva arbres nouveaux abattus, et depuis qu'il étoit là passé au matin. Et ès détroits, s'étoient mis en embuche plusieurs paysans, et cuidèrent (crurent) bien gréver le comte d'Etampes à son retour, lui et ses gens, et de fait les assaillirent; et issoient (sortoient) les dits paysans ou Gantois hors des bois, des aulnaies et des blés, où ils s'étoient embuchés et là moururent trois des hommes du comte d'Étampes, dont les deux étoient nobles hommes, l'un nommé Jean d'Inde, et l'autre Charles de Heronval. Et quant est des dits Gantois ou paysans, ils furent rués jus et morts de trois à quatre cents. Le dit jour perdirent Gantois, tant dedans Nivelle, à la chasse et sur la motte, comme à la dernière besogne, bien mille hommes et plus, ainsi comme ceux qui y furent acertifioient. Les choses

faites, et achevées, le comte d'Étampes s'en retourna à Harlebecque, et le lendemain en la ville d'Audenarde, là où il se tenoit en garnison.

CHAPITRE XCI.

COMMENT LES NATIONS DES MARCHANDS ETANTS A BRUGES, ET LES AMBASSADEURS DU ROI DE FRANCE VINRENT DEVERS LE DUC CUIDANTS TROUVER AUCUN TRAITÉ ENTRE LE DUC ET LES GANTOIS, MAIS RIEN NE S'EN FIT; ET AUSSI DU VOYAGE DE RIPLEMONDE, OU GANTOIS FURENT DÉCONFITS.

DURANT ce temps, les nations des marchands se partirent de Bruges pour aller à Gand, pour cuider trouver aucun traité entre leur prince et eux; mais quelque traité qu'on sçût faire, ni parlementer, ni de trève ni d'abstinence de guerre, ils n'en vouloient rien tenir; et plus traitoit-on à eux, et moins tenoient leur promesse. Toutefois le roi de France pour trouver aucun bon traité entre duc de Bourgogne et ceux de la ville de Gand, au duc de Bourgogne, envoya son ambassade, mais rien n'y firent; et en furent plusieurs journées tenus à Lille, à Bruxelles et autre part: mais rien n'y valut. Et se continua toujours la guerre plus âpre et plus mortelle que paravant n'avoit été: car lors le duc de Bourgogne, voyant la grande déloyauté et malice des Gantois, très fort animé sur eux, se partit de la ville de Tenremonde le treizième jour du mois

de mai, toute son armée lors étant devers lui, pour aller passer la rivière de l'Escaut à Riplemonde, et partants avec lui son seul fils le comte de Charrolois, le duc de Clèves, Adolphe son frère, messire Cornille bâtard de Bourgogne, le seigneur de Croy comte de Porcien, le comte de Hornes, le seigneur de Créquy, le seigneur de Montagu, le seigneur de Lalain, le seigneur de Ternant, le seigneur de Humières, messire Jacques de Lalain, le seigneur de Waurin; le seigneur de Bauseignies, le seigneur d'Arcy, messire Charles de Châlons, et plusieurs autres grands seigneurs. Au dit lieu de Riplemonde avoit un gros village que les Gantois avoient ars (brûlé), mais pour ce qu'il y avoit fossés autour, où souloit (avoit coutume) de être icelui village, fut avisé d'aller loger huit cents ou mille combattants dedans, afin que les Gantois ne s'y logeassent premiers: car si les Gantois y eussent été logés, ils eussent pu destourber (troubler) le passage du duc de Bourgogne et de ses gens au dit lieu de Riplemonde. Si furent envoyés deux notables chevaliers, l'un fut messire François l'Arragonois, et l'autre le seigneur de Contay, lesquels allèrent garder le dit logis.

Un jour devant le partement du duc, icelui messire François alloit par eau, et menoit et conduisoit plusieurs grands bateaux, bacs et passagers, et passa devant plusieurs des ennemis, qui lui firent de grandes invasions, et plusieurs fois lui livrèrent assaut: mais en dépit d'eux il mena, et con-

duisit son navire jusques au dit lieu de Riplemonde, et le seigneur de Contay alla à cheval. Si gardèrent et logèrent au dit lieu de Riplemonde jusques à la venue du duc, et en ce jour, après ce que le comte de Saint-Pol, et messire Jean de Croy eurent passé la rivière au dit lieu de Riplemonde, y furent logés ainsi comme aux champs, car tout y étoit ars par les Gantois. Et le duc de Bourgogne passa la rivière de l'Escaut, accompagné de ceux de son sang et de la bataille, tant hommes d'armes comme archers; et se logea au dit lieu de Riplemonde. Et pour ce que le nombre de sa compagnie étoit grand, fut ordonné qu'il y auroit deux hommes notables ordonnés pour les faire passer par ordre. Si se passèrent tous ceux de l'étendard du duc, et puis passa messire Jacques de Lalain et ceux de sa compagnie, et puis après tous les autres en suivant: puis passa messire Daviot de Poix le maître de l'artillerie, qui mettoit en ordre les charriots des marchands vivandiers et autres que le prévôt des maréchaux conduisoit; après passa l'arrière garde. Si furent tous logés aux champs, et tantôt après vinrent nouvelles au duc de Bourgogne que ses ennemis les Gantois étoient entrés en un village nommé Berselle, à un quart de lieue près du logis de Riplemonde.

Si montèrent à cheval le comte de Saint-Pol, et messire Jean de Croy, et trouvèrent les Gantois en ordonnance atout (avec) artillerie et pavois devant eux: mais tantôt furent déconfis. Et s'en fuirent les aucuns d'eux en l'église du dit lieu de Berselle, ès

hayes et buissons, et en une forteresse au plus près d'icelui village de Berselle. L'église ne tint point et fut prise par force, et la forteresse fut assaillie; et se rendirent au comte de Saint-Pol, pour et au nom du duc de Bourgogne. Et pendant le temps que les gens du comte de Saint-Pol et de messire Jean de Croy assailloient la forteresse, les Gantois se rassemblèrent et coururent sus à ceux qui gardoient les chevaux des assaillants.

Le seigneur de Fiennes, frère du comte de Saint Pol, et messire Jean de Croy étoient à cheval, et avec eux environ quarante lances, et soutinrent le faix, tant que leurs gens furent rassemblés. Alors de toutes parts on cria alarme, et tant que le duc de Bourgogne l'ouït, lequel tout droit ne faisoit qu'arriver au dit lieu de Riplemonde; et si n'avoit ce jour ni bu, ni mangé, et toutes fois il étoit bien quatre heures après midi, mais sa coutume si étoit de jeuner quatre jours en la semaine, c'est à savoir le lundi, le mercredi, le vendredi, et le samedi en pain et en eau. Quand le duc ouït crier alarme, il se mit à chemin pour aller au lieu où ce étoit. En sa compagnie étoient le seigneur de Croy et plusieurs autres pour secourir et aider le comte de Saint Pol, et messire Jean de Croy : mais ançois (avant) qu'ils y fussent arrivés, le dit de Fiennes et messire Jean de Croy avoient déconfit les Gantois, et moult s'y portèrent vaillamment iceux seigneurs. Et là y fut navré messire Jean de Croy d'un vireton (javelot) dedans son pied dextre (droit); et en ce jour furent les dits Gantois par deux fois déconfits et mis en fuite,

et y perdirent environ deux cents hommes; et plus grand nombre en eussent perdu, si n'eût été que le pays étoit fort de grands fossés et de haies, tellement qu'on ne les pouvoit acconsuivir (atteindre) si hâtivement, ni incontinent qu'ils se mettoient en fuite, et ainsi par ce moyen se sauvoient.

CHAPITRE XCII.

De la bataille qui fut auprès de Riplemonde qu'on nomma la bataille de Berselle, ou il y eut grand' occision de Gantois, et du danger ou fut messire Jacques de Saint-Pol, et de sa recousse sur les dits Gantois.

Quand ce vint le vendredi ensuivant, il fut ordonné de par le duc, qu'on feroit enterrer les morts, et pour ce faire fut commis Louis de Mamine, et le roi d'armes de Flandre, atout (avec) quarante ou cinquante manouvriers. Et tout ainsi qu'on enterroit les morts, par ce même lieu vinrent les Gantois qui étoient nombrés de treize à quatorze mille combattants, et avoient bannières, charrois, pavois, couleuvrines et artillerie; et environ d'un quart de lieue du lieu de Riplemonde se mirent en bataille en un fort lieu, et s'encloirent (enfermèrent) de leur charroy, et pavoi, et là furent plus d'une heure. Par tout l'ost du duc on fit crier alarme, le comte de Saint-Pol et messire Jean de Croy, lesquels faisoient

l'avant-garde, se mirent au dehors de leurs logis en bataille et en très belle ordonnance; et puis un peu derrière et sur le côté de l'avant-garde, étoit le duc de Bourgogne et sa bataille pour garder une avenue par où les Gantois pouvoient venir sur le logis de Riplemonde; et fut ordonné le duc de Clèves lequel étoit tout droit venu de son pays de Clèves en très grand' diligence, pour accompagner et servir le duc son oncle au pays de Wast où il espéroit avoir la bataille comme elle fut. Le duc de Clèves, comme il est dit, fut ordonné à garder la dite avenue, et en sa compagnie, monseigneur Adolphe de Clèves son frère, le comte de Hornes, le seigneur de Lalain, le seigneur de Ternant et messire Simon de Lalain lequel avoit la charge de l'étendard du comte d'Étampes, et plusieurs autres. Ainsi que les ordonnances des batailles du duc de Bourgogne se faisoient, plusieurs nobles hommes alloient chevaucher et aviser les Gantois, lesquels étoient en grand' ordonnance et si serrés, qu'à grand' peine les pouvoit on nombrer; et toutes fois y avoit-il gens à les aviser, qui bien se connoissoient au métier de la guerre. Et étoient iceux, le seigneur de Saveuses, messire Guillaume de Vaudré, Simon du Châtelet et Jean de Chanvergy. Iceux Gantois furent bien une heure et plus, en telle ordonnance, sans eux bouger; et quand les gens du duc de Bourgogne virent leurs ennemis les Gantois, lesquels ne se bougeoient de leurs forts, ils firent semblant d'eux enfuir, et lors Gantois issirent (sortirent) après eux en grand nombre et à la file,

en faisant grands cris, comme s'ils eussent été tous déconfits; et quand les dits Gantois se trouvèrent sur un beau champ, là où il y avoit un moulin à vent, ils boutèrent le feu au dit moulin, et puis marchèrent droit là où étoit l'avant-garde du duc. Mais il ne les pouvoit voir, pour les grands arbres qui étoient entre deux. Lors le comte de Saint Pol manda au duc que ce seroit bien fait d'ordonner cent hommes d'armes à cheval. Si y furent ordonnés, le bâtard de Saint Pol, le seigneur de Waurin, messire Jacques de Lalain, et quinze ou seize lances des gens du seigneur de Croy, et se trouvèrent cinquante lances. Et tout ainsi que le seigneur de Waurin, le bâtard de Saint Pol et messire Jacques de Lalain tiroient vers eux leurs ennemis auprès d'un étroit passage, ils rencontrèrent les Gantois, lesquels marchoient en grand' diligence, et déjà avoient vu de bien près l'avant-garde. Si commencèrent à marcher hommes d'armes et archers, à pied et à cheval, contre les dits Gantois. Et quand Gantois se virent approcher de tel courage et volonté que les gens du duc de Bourgogne s'y montroient, ils se mirent en déconfiture et en fuite, et en spécial ceux qui alloient devant, rallier en un assez fort lieu où ils rencontrèrent leurs gens qui venoient de leur bataille, et là se mirent à combattre et à eux défendre moult vivement: mais les vaillants chevaliers et écuyers, comme messire Jacques de Lalain et autres qui étoient à cheval, se frappèrent dedans si vaillamment que iceux Gantois ne durèrent point en cette place, et

furent morts environ sept cents. Et tantôt après de rechef les Gantois se remirent à fuir, et saillirent grands fossés atout (avec) leurs longues piques, et les vaillant hommes de les suivre et de passer fossés après eux, si grands qu'il n'est pas à croire qui ne l'auroit vu. Puis quand les Gantois avoient passé les fossés, ils se mirent de rechef à combattre : mais hommes d'armes et archers les combattoient si vaillamment, qu'ils ne duroient point. Là étoient messire Jacques de Lalain et messire Jacques de Foucquesolles, qui tous deux y firent de si belles appertises d'armes qu'il ne seroit point à croire qui ne les auroit vu, et les vaillants chevaliers et écuyers, qui étoient ordonnés à chasser les Gantois, et autres qui les chassèrent sans ordonnance, bien une lieue françoise, en les toujours tuant et mettant à mort. Là se trouva le comte d'Étampes, lequel y fut sans ordonnance et comme homme déconnu, en sa compagnie tant seulement cinq ou six personnes, desquels, comme j'ai ouï dire, en furent le seigneur de Roye et Jean de Chanvergy : et quant à ses gens, ils étoient avec le duc de Clèves. Jacques monseigneur de Saint-Pol, frère au dit comte, eut son cheval tué dessous lui, et étoit à cette heure en grand danger de mort, quand vinrent le vaillant chevalier messire Jacques de Lalain, qui à ce jour fit maintes grandes vaillances et belles appertises d'armes, le seigneur de Waurin, et avec eux messire Jacques de Foucquesolles, lesquels tous trois secoururent messire Jacques de Saint-Pol, lequel fut en plusieurs lieux navré dessus son corps,

et fort playé (meurtri), et y eût été mort sans recouvrer (remède), ce n'eût été le bon chevalier messire Jacques de Lalain: car Gantois qui véoient celui messire Jacques de Saint-Pol tout à pied, ne chassoient que de le mettre à mort, nonobstant que moult âprement et hardiment se défendoit: mais par la grand'prouesse et vaillance des trois chevaliers de Lalain, de Waurin et de Foucquesolles, lui fut la vie sauvée; et l'ôtèrent hors du grand danger où il étoit. Moult de belles appertises d'armes y furent ce jour faites par le seigneur de Waurin, le bâtard de Saint-Pol, le seigneur de Saveuses, le seigneur de Roye, messire Jean de Croy, nonobstant qu'il eût eu le pied percé. Le mardi devant, messire Antoine et messire Guillaume de Vaudré, Simon du Châtelet, Jean de Chanvergy, le bon de Saveuses et autres plusieurs chevaliers et écuyers, avec grand nombre de vaillants archers y firent tant d'occisions, et y mirent tant de Gantois à mort, que horreur étoit à les voir.

Les batailles tinrent leur ordonnance sans eux bouger, sinon d'un peu approcher ceux qui chassoient Gantois, pour cause de ce qu'on ne savoit de vérité quelle puissance ils avoient, car le pays étoit contraire au duc de Bourgogne; et s'étoient tellement bouleversés, fossoyés et embûchés, qu'on ne pouvoit chevaucher, fors qu'à puissance, pourquoi, comme dessus est touché, on ne pouvoit savoir la convine (arrangement) des Gantois. Si couroit la voix qu'ils étoient très grand' puissance de gens, tant de la ville de Gand comme de gens du pays, et qu'ils

mettroient trois puissances en une fois à l'encontre du duc de Bourgogne leur seigneur, et par trois divers lieux. Pourquoi le comte de Saint Pol se tint toujours en belle ordonnance, bannière déployée: et quant à la bataille, le duc ne déploya, point sa bannière, ni penon; et toutes fois étoit tout ordonné, et aussi étoient ceux qui devoient garder son corps et sa bannière. Et premiers pour garder le corps du duc étoient ordonnés; le seigneur de Montagu, le seigneur de Créquy, le seigneur d'Arcy, messire Charles de Châlons, le seigneur de Humières, l'Amant de Bruxelles, messire François l'Aragonnois, messire Philibert de Gaucourt, le comte de Saint Martin, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, que pour cause de brièveté je m'en passe à les nommer. Et avec ce avoit le duc en sa bataille son seul fils le comte de Charrolois, le seigneur de Croy comte de Porcien, Jean monseigneur de Portugal fils du duc de Coïmbre, le seigneur d'Aussy, le seigneur de Lalain, le seigneur de Bauseignies, et le seigneur de Rochefort, et tous les nobles chevaliers et écuyers de sa garde et de sa bannière, excepté le seigneur de Ternant qui étoit avec le duc de Clèves. Et fut cette bataille nommée la bataille de Berselle, auprès de Riplemonde, laquelle bataille fut au très grand honneur du duc de Bourgogne, et à peu de perte de gens; car il ne perdit ce jour qu'un seul homme, et fut messire Cornille son aîné fils bâtard, dont ce fut grand dommage, car il avoit un beau commencement, et de vaillance autant qu'il y en pouvoit avoir en un jeune homme, bien

conditionné et fort aimé d'un chacun, et bien orné de toutes bonnes vertus, pourquoi il fut fort plaint, et mêmement de ceux de la ville de Gand qui ses ennemis étoient, quand ils le sçurent.

Icelui messire Cornille le bâtard étoit gouverneur de la duché et pays de Luxembourg, et avoit bel et grand état; et en fut le duc son père moult fort déplaisant, et non sans cause, car il étoit taillé de bien servir le duc son père, et aussi son fils le comte de Charrolois; et lui fit le duc son père moult grand honneur à son corps: car il le fit porter en la ville de Bruxelles, et mettre en l'église de Sainte Goule, près du charnier, là où il faisoit mettre ses enfants légitimes quand ils alloient de vie à trépas. Autre perte ne fit ce jour le duc de Bourgogne, mais elle fut grande, et les Gantois y perdirent bien six mille hommes, et si perdirent toute leur artillerie, charroy et autres bagues; et encore eussent-ils plus perdu, si ce n'eût été le fort pays où ils étoient: car s'ils eussent été aux plains champs, jamais homme ne s'en fut sauvé. Le dit jour, le samedi et le dimanche, le duc de Bourgogne fut en la ville de Riplemonde, et le lundi ensuivant s'en partit, et alla au gîte en un gros village au dit pays de Wast, nommé Vassemenstre. Et passa le duc par un fort village nommé Chemesick, là où il y avoit forteresse appartenant à un gentilhomme nommé Martin Villain, lequel village et forteresse furent ars; et la cause fut, quant à la forteresse, pour ce que icelui Martin Villain laissa perdre sa forteresse que les Gantois

avoient assiégée : car le duc lui avoit offert gens de sa nation de Flandre pour la garder : mais le dit Martin le refusa, la cuidant (croyant) bien garder.

Or abandonnèrent Gantois ville et forteresse quand ils sçurent la venue du duc et de sa puissance; si furent tous ars (brûlés) comme dessus est dit. Et quand le duc fut arrivé au dit lieu de Wassemenstre, il y séjourna bien par l'espace de huit jours. Et la cause fut pour les ambassadeurs du roi qui là arrivèrent, étant chargés de par le roi, de requérir au duc qu'il lui plût faire et prendre paix aux Gantois, et à r'apaiser son ire et les remettre en sa bonne grâce; et quant à ce faire se vouloient employer, et à l'honneur du duc, comme ils voudroient faire pour le roi, et de ce avoient exprès commandement et charge de par le roi. Et quand les ambassadeurs eurent exposé leur charge au duc en la présence de plusieurs de son conseil, il répondit aux ambassadeurs, qu'il mercioit le roi de ce qu'il lui avoit plu envoyer devers lui pour le dit apaisement: mais il prioit au roi que de sa grâce il ne s'en voulût point mêler, et que véritablement il viendroit bien à chef des dits Gantois; et que si le roi sçavoit et étoit bien informé à la vérité des dits Gantois et de leur mauvaise rebellion et désobéissance, qu'il ne s'en voudroit point mêler, en priant de rechef aux ambassadeurs qu'ils voulussent être contents, et eux déporter (dispenser) de tous points d'en plus parler, en leur disant que s'ils sçavoient la grand'offense que les dits Gantois lui avoient faite, qu'ils ne lui en requerroient point, ni le roi ne

le voudroit point faire. Toutes fois repliquèrent tant et parlèrent les dits ambassadeurs, que le duc fut content qu'ils allassent jusques à Gand, laquelle chose ils firent; et peu y profitèrent, car durant le temps qu'il y furent et qu'il y parlementèrent à eux, alors faisoient iceux Gantois plus forte guerre qu'auparavant n'avoient fait, non mie une fois. Et par plusieurs fois que paix et moyens s'y cuidoient (croyoient) trouver, adonc faisoient-ils du pis qu'ils pouvoient.

CHAPITRE XCIII.

COMMENT LE COMTE DE CHARROLOIS SE PARTIT DE TENREMONDE A PUISSANCE, POUR ALLER DEVANT LE VILLAGE DE MORBECQUE.

ENS ou (le) pays de Wast, avoit plusieurs gros villages fortifiés de grands boulevards et de plusieurs fossés, et tous les chemins boulevarqués et fossoyés; et entre les autres villages en y avoit un nommé Morbecque, et dedans celui village avoit, tant comme de ceux de Gand comme de ceux du pays, comme on disoit, six mille combattants. Et pour ce fut avisé que le comte d'Étampes iroit courre en pays, atout (avec) sa compagnie, qui pouvoient être deux mille combattants. Et se partirent le vingt-troisième jour de juin, et allèrent en pays, où ils trouvèrent tant de boulevards que merveille, et chevauchèrent en tournant le dit pays jusques à une lieue de Mor-

avoient assiégée : car le duc lui av
sa nation de Flandre pour la
Martin le refusa, la cuidant

Or abandonnèrent Gar
quand ils sçurent la venu
si furent tous ars (brûlé
quand le duc fut arriv
il y séjourna bien
cause fut pour les
vèrent, étant ch
duc qu'il lui
tois, et à r'
bonne grê
ployer,
droier
com
les

...ce jour,
...enstre; et
...l'et si très
...homme de
...s seigneurs
...aleur; et di-
...r vie n'avoient
...r un jour au pays
...nt le lendemain, que
..., il fut ordonné que le
...it à puissance courre devant
...orbecque; et en sa compagnie
grands seigneurs, et étoient en tout
... mille combattants. Ils firent leurs or-
...es, c'est à sçavoir avant-garde, bataille et
...re-garde, à demie lieue près du dit Morbecque
...tre une abbaye nommé Boudelo, et un gros village
nommé Stecque. Et furent envoyés les coureurs, lesquels allèrent jusques entre la dite abbaye et celui village de Morbecque qui étoit comme à un quart de lieue près, et là trouvèrent deux forts boulevards que les Gantois gardoient; ils retournèrent incontinent et firent leur rapport au comte de Charrolois et aux seigneurs, qui avec lui étoient, et que si on les vouloit assaillir, il convenoit que l'avant-garde s'approchât. Toutes fois pour cette heure on n'y alla point: car on doutoit (craignoit) la personne du comte de Charrolois qui faisoit fort à peser, et s'en retournèrent sans rien faire, de quoi le comte de Charrolois fut très déplaisant et courroucé à merveilles; et aussi fut le seigneur de Créquy, car il conseilloit

étoit son opinion telle, qu'on devoit
cher le dit village de Morbecque de
n ce qu'on trouveroit, aller avant
logis de Wassemenstre, laquelle
en retournèrent au dit logis,
cette fois.

APITRE XCIV.

RE QUI FUT FAITE AFIN QUE LE DUC N'AL-
ÉMPRISE QU'IL AVOIT FAITE, C'EST A SÇAVOIR
LE VILLAGE DE MORBECQUE, DONT IL FUT MOULT
COURROUCÉ.

Auprès du pays de Wast avoit un très beau pays qu'on nommoit les Quatre Métiers auquel pays avoit un très beau village et grand, nommé Hulst, lequel se tenoit pour le duc de Bourgogne. Ils étoient peu de gens; si leur fut envoyé messire Louis de Mamines, atout (avec) environ soixante combattants lesquels confortèrent ceux de Hulst, et là demeurèrent tant que le duc eût envoyé plus grand nombre de gens; durant lequel temps, le duc sachant que par son fils le comte Charrolois n'avoit été faite ni achevée l'emprise qui lui étoit ordonnée, assembla son conseil pour sçavoir que il avoit à faire touchant le village de Morbecque, lequel sur toutes choses sur l'heure désiroit prendre par force; pourquoi furent députés et ordonnés certains chevaliers à mettre par écrit la manière et la conduite de l'assaut d'icelui Morbecque. Et en furent le seigneur de Créquy, le

becque: mais pour la grand' chaleur qu'il fit ce jour, le comte d'Étampes retourna à Wessemenstre; et à la vérité dire, il fit ce jour une si grand' et si très âpre chaleur, qu'il mourut un gentil homme de chaud, et en furent cinq ou six grands seigneurs en danger de mort, à cause d'icelle chaleur; et disoient les aucuns, que oncques en leur vie n'avoient vu faire si très grand' chaleur pour un jour au pays de Flandre. Puis quand ce vint le lendemain, que fut la nuit de Saint Jean, il fut ordonné que le comte de Charrolois iroit à puissance courre devant le dit village de Morbecque; et en sa compagnie avoit plusieurs grands seigneurs, et étoient en tout environ deux mille combattants. Ils firent leurs ordonnances, c'est à sçavoir avant-garde, bataille et arrière-garde, à demie lieue près du dit Morbecque entre une abbaye nommé Boudelo, et un gros village nommé Stecque. Et furent envoyés les coureurs, lesquels allèrent jusques entre la dite abbaye et celui village de Morbecque qui étoit comme à un quart de lieue près, et là trouvèrent deux forts boulevards que les Gantois gardoient; ils retournèrent incontinent et firent leur rapport au comte de Charrolois et aux seigneurs, qui avec lui étoient, et que si on les vouloit assaillir, il convenoit que l'avant-garde s'approchât. Toutes fois pour cette heure on n'y alla point: car on doutoit (craignoit) la personne du comte de Charrolois qui faisoit fort à peser, et s'en retournèrent sans rien faire, de quoi le comte de Charrolois fut très déplaisant et courroucé à merveilles; et aussi fut le seigneur de Créquy, car il conseilloit

toujours, et étoit son opinion telle, qu'on devoit aller et approcher le dit village de Morbecque de plus près, et selon ce qu'on trouveroit, aller avant ou s'en retourner au logis de Wassemenstre, laquelle chose on fit; et ainsi s'en retournèrent au dit logis, sans aller plus avant pour cette fois.

CHAPITRE XCIV.

De la rompture qui fut faite afin que le duc n'allat a l'emprise qu'il avoit faite, c'est a sçavoir sur le village de Morbecque, dont il fut moult courroucé.

Auprès du pays de Wast avoit un très beau pays qu'on nommoit les Quatre Métiers auquel pays avoit un très beau village et grand, nommé Hulst, lequel se tenoit pour le duc de Bourgogne. Ils étoient peu de gens; si leur fut envoyé messire Louis de Mamines, atout (avec) environ soixante combattants lesquels confortèrent ceux de Hulst, et là demeurèrent tant que le duc eût envoyé plus grand nombre de gens; durant lequel temps, le duc sachant que par son fils le comte Charrolois n'avoit été faite ni achevée l'emprise qui lui étoit ordonnée, assembla son conseil pour sçavoir que il avoit à faire touchant le village de Morbecque, lequel sur toutes choses sur l'heure désiroit prendre par force; pourquoi furent députés et ordonnés certains chevaliers à mettre par écrit la manière et la conduite de l'assaut d'icelui Morbecque. Et en furent le seigneur de Créquy, le

becque: mais pour la grand' chaleur qu'il fit ce jour, le comte d'Étampes retourna à Wessemenstre; et à la vérité dire, il fit ce jour une si grand' et si très âpre chaleur, qu'il mourut un gentil homme de chaud, et en furent cinq ou six grands seigneurs en danger de mort, à cause d'icelle chaleur; et disoient les aucuns, que oncques en leur vie n'avoient vu faire si très grand' chaleur pour un jour au pays de Flandre. Puis quand ce vint le lendemain, que fut la nuit de Saint Jean, il fut ordonné que le comte de Charrolois iroit à puissance courre devant le dit village de Morbecque; et en sa compagnie avoit plusieurs grands seigneurs, et étoient en tout environ deux mille combattants. Ils firent leurs ordonnances, c'est à sçavoir avant-garde, bataille et arrière-garde, à demie lieue près du dit Morbecque entre une abbaye nommé Boudelo, et un gros village nommé Stecque. Et furent envoyés les coureurs, lesquels allèrent jusques entre la dite abbaye et celui village de Morbecque qui étoit comme à un quart de lieue près, et là trouvèrent deux forts boulevards que les Gantois gardoient; ils retournèrent incontinent et firent leur rapport au comte de Charrolois et aux seigneurs, qui avec lui étoient, et que si on les vouloit assaillir, il convenoit que l'avant-garde s'approchât. Toutes fois pour cette heure on n'y alla point: car on doutoit (craignoit) la personne du comte de Charrolois qui faisoit fort à peser, et s'en retournèrent sans rien faire, de quoi le comte de Charrolois fut très déplaisant et courroucé à merveilles; et aussi fut le seigneur de Créquy, car il conseilloit

toujours, et étoit son opinion telle, qu'on devoit aller et approcher le dit village de Morbecque de plus près, et selon ce qu'on trouveroit, aller avant ou s'en retourner au logis de Wassemenstre, laquelle chose on fit; et ainsi s'en retournèrent au dit logis, sans aller plus avant pour cette fois.

CHAPITRE XCIV.

De la rompture qui fut faite afin que le duc n'allat a l'emprise qu'il avoit faite, c'est a sçavoir sur le village de Morbecque, dont il fut moult courroucé.

Auprès du pays de Wast avoit un très beau pays qu'on nommoit les Quatre Métiers auquel pays avoit un très beau village et grand, nommé Hulst, lequel se tenoit pour le duc de Bourgogne. Ils étoient peu de gens; si leur fut envoyé messire Louis de Mamines, atout (avec) environ soixante combattants lesquels confortèrent ceux de Hulst, et là demeurèrent tant que le duc eût envoyé plus grand nombre de gens; durant lequel temps, le duc sachant que par son fils le comte Charrolois n'avoit été faite ni achevée l'emprise qui lui étoit ordonnée, assembla son conseil pour sçavoir que il avoit à faire touchant le village de Morbecque, lequel sur toutes choses sur l'heure désiroit prendre par force; pourquoi furent députés et ordonnés certains chevaliers à mettre par écrit la manière et la conduite de l'assaut d'icelui Morbecque. Et en furent le seigneur de Créquy, le

seigneur de Montagu, le seigneur de Ternant, le seigneur de Humières, messire Daviot de Poix et messire François l'Arragonnois; et mirent par écrit toute la manière et la conduite de l'avant-garde et l'artillerie, qui y appartenoit, le lieu là où ils s'assembleroient, ceux qui devoient assaillir, ceux qui devoient être à pied et ceux qui devoient être à cheval, où toute l'artillerie de ribaudequins [1], couleuvrines et veuglaires [2] devoient être, et là où les crennequiniers [3]; se devoient tenir, et où vivres et charrois seroient; et en général toutes les ordonnances furent si bien ordonnées, qu'on ne pourroit mieux. Et icelles apportées au duc, présent son grand conseil, le jour et l'heure de partir fut dénommée et conclue. Mais en celui jour que le duc se cuidoit (croyoit) partir, aucuns sages et subtils chevaliers doutants le grand péril et danger qui pourroit être à assaillir celui village de Morbecque ainsi fortifié et gardé de six mille hommes, comme on disoit, trouvèrent manière de rompre cette emprise par subtile voie, et tellement qu'à peine s'en put-on apercevoir. Toutes fois il fut rompu, dont le duc de Bourgogne fut moult troublé, et tellement qu'il montra devant tous ceux de son conseil par paroles, que courroucé en étoit, et fit son étendard qui aux fenêtres de son logis étoit, reployer et bouter dedans, en soi complaignant que sa dite emprise étoit rompue:

(1) Les ribaudequins étoient des machines de guerre qu'on dressait sur les marailles des villes et à l'aide desquelles on jetait des javelots avec une grande violence. J. A. B.

(2) Sorte d'armes à feu. J. A. B.

(3) Archers à cheval. J. A. B.

mais il ne sçavoit par qui: toutes fois tout demeura ainsi pour l'heure. Puis le lendemain, qui fut le vingt-sixième jour du mois de juin, les ambassadeurs du roi toujours requérants au duc de Bourgogne pour amour et faveur du roi, qu'il voulût apaiser sa fureur envers les Gantois, et qu'il lui plût entendre à la paix, en requérant trèves à monseigneur le duc, et que bonnement on ne pouvoit parvenir à la dite paix, sans surséance de guerre, prièrent tant au duc, qu'il leur accorda qu'il ne feroit point de guerre aux dits Gantois, ni ne feroit faire trois jours entiers, c'est à sçavoir le mardi, le mercredi et le jeudi, qui furent les vingt sept, vingt-huit et vingt-neuvième jours de juin. Mais le dimanche devant, qui fut le vingt-cinquième jour d'icelui mois de juin, le duc avoit ordonné que ceux du pays d'Hollande iroient par eau de la ville de Tenremonde en la ville de Hulst, ainsi comme ils firent, et s'en allèrent en belle ordonnance au long de la rivière de l'Escaut et passèrent devant la ville d'Anvers, et puis entrèrent en mer, et tant firent qu'ils entrèrent dedans la ville de Hulst. Et le mardi, qui fut le vingt-septième jour du mois de juin, le duc envoya messire Antoine bâtard de Bourgogne, messire Simon, messire Jacques et messire Sanche de Lalain au dit lieu de Hulst, atout (avec) trois cens combattants, ou environ, à cheval: et la nuit ensuivant de ce même jour qu'ils furent arrivés au dit lieu de Hulst, ils sçurent, que bien six mille Gantois, étants et gardants pour l'heure un grand et fort village nommé Acqueselle, étoient issus hors, et

ne sçavoient qu'ils vouloient faire. Messire Jacques, et messire Simon de Lalain issirent hors de la ville de Hulst le mercredi bien matin, atout (avec) soixante combattants, et chevauchèrent tout droit vers le dit gros village de Acqueselles, pour sçavoir nouvelles de leurs ennemis. Si ne chevauchèrent guère de chemin, qu'ils trouvèrent un fort boulevard gardé par les Gantois, bien garni d'artillerie à poudre, et en tirèrent sur les dits de Lalain, et toutes fois ils entendoient qu'il fut trèves les dits trois jours durants, comme il étoit dit. Et quand messire Jacques, et messire Simon perçurent que les dits Gantois ne tenoient point les trèves, ils s'approchèrent d'eux et de rechef les dits Gantois commencèrent à tirer. Ce voyants messire Simon et messire Jacques, firent, descendre leur archers et marchèrent tout droit à l'encontre des dits Gantois. Et quand les Gantois les virent approcher de si près d'eux, si commencèrent à fuir; et messire Jacques de Lalain par grand courage, et diligemment les prit à suivir (suivre) atout (avec) cinquante combattants, ou environ, et messire Simon demeura pour recueillir et secourir messire Jacques son neveu, si besoin lui eût été; mais celui jour messire Jacques de Lalain le bon chevalier fit tant par son grand hardement (courage) et prouesse qu'il conquêta et gagna sur les Gantois sept ou huit forts boulevards, et passa parmi deux villages, dont l'un étoit bel et fort, et une très belle et forte église, et les déconfit et mit en fuite atout (avec) son petit nombre de gens jusques au lieu d'Acqueselles. Et si à cette heure celui messire Jacques de

Lalain eût eu suite de gens, il fût entré dedans le village de Acqueselles.

Ainsi comme vous oyez messire Jacques de Lalain le vaillant chevalier, eut en ce jours moult de grands affaires, et donna maints coups et reçut, tellement que par sa vaillance et par ses belles appertises d'armes, sa renommée fut si grande, qu'en place où il se trouvât, fortune lui étoit amie; non pas seulement en ce jour, mais tant comme il vequit (vécut). Et en celui jour n'y eut des dits Gantois que dix à douze morts, et de prisonniers environ vingt: car tantôt comme Gantois le véoient aborder sur eux, lequel ils connaissaient assez, nuls d'eux pour peur de la mort ne l'osoient attendre. Après ces choses faites et achevées, messire Jacques et messire Simon de Lalain s'en retournèrent en la ville de Hulst. Et quant est aux Gantois, lesquels étoient issus en nombre de six mille combattants, comme on disoit, ils sçurent bien qu'ils étoient allés bouter les feux en deux maisons devers la mer, lesquelles étoient à deux nobles hommes tenants le parti du duc de Bourgogne.

CHAPITRE XCV.

Comment les Gantois, qui étoient dedans Acqueselles issirent dehors pour aller mettre le siége devant Hulst: et des grands vaillances et grand' conduite de messire Jacques de Lalain.

Quand ce vint le lendemain, qui fut le jour de Saint-Pierre en juin, les Gantois étants au lieu d'Ac-

queselles, en nombre de sept mille hommes ou plus, comme on disoit, issirent (sortirent) et allèrent tout droit devant la ville de Hulst, menants grand nombre de charrois, artillerie, tant de canons, couleuvrines, pavois, et autres choses appartenants à la dite artillerie, contendants (prétendant) d'assiéger la ville de Hulst, ou la prendre d'assaut. Pourquoi quand on vit venir les Gantois en tel arroi, fut ordonné que les Hollandois garderoient une des portes, messire Sanche de Lalain une autre, et messire Antoine bâtard de Bourgogne seroit dedans le marché atout (avec) ses gens, pour secourir et aider ceux qui en auroient affaire, et messire Jacques de Lalain issiroit dehors atout (avec) un nombre de gens d'armes, et messire George de Rosimbeau mèneroit les archers. Et quant à messire Simon de Lalain, il étoit allé devers le duc de Bourgogne qui à ce jour étoit au village de Wasemenstre, dont devant est parlé.

Quand les ordonnances furent faites, une partie d'iceux Hollandois issirent (sortirent) hors de l'une des portes, du côté dont les Gantois approchoient cette ville de Hulst: messire Jacques de Lalain, et George de Rosimbeau étoient pareillement issus hors de la ville de Hulst. Et quand messire Jacques de Lalain vit et perçut que les Gantois approchoient la porte dont ils étoient issus, il envoya par devers messire Antoine le bâtard, afin qu'il lui envoyât encore cinquante ou soixante archers, laquelle chose il fit. Puis quand messire Jacques se vit renforcé des dits archers et qu'iceux Gantois n'approchoient plus la ville de Hulst, il ordonna un petit nombre d'ar-

chers, et les fit aller à son coté senestre (gauche) et si avant que les dits archers pouvoient bien tirer aux flancs et aux cotés d'iceux Gantois. Et alors messire Jacques de Lalain commença à marcher tout bellement envers ses ennemis. Puis quand iceux Gantois virent messire Jacques de Lalain approcher d'eux, et qu'ils sentirent le trait des archers, lesquels tiroient sur eux, comme dessus est dit, se mirent en fuite et en déconfiture; et si ne véoient guère de nos gens: mais la vaillance, et hardiesse du bon chevalier messire Jacques de Lalain, les fit mettre à déconfiture. Le cri fut grand sur eux; hommes d'armes et archers commencèrent à chasser et à tuer Gantois. Et est à croire pour vérité que Hollandois n'y faillirent mie, autant comme ils pouvoient aller de pied. En cette ville de Hulst étoient plusieurs chevaliers et grands seigneurs, tant du pays de Hollande, Picardie, Hainaut et que d'autre part.

Là étoit le seigneur de Lannoy, le seigneur de Brederode, le seigneur de Bausegnies, le frère du seigneur de Brederode, messire Sanche de Lalain, tous vaillants chevaliers, dont les uns étoient issus (sortis) de la ville et les autres étoient en leur garde. Car le grand nombre que les Gantois étoient, avec le nombre du charroi et artillerie qu'ils avoient, faisoit à douter qu'ils ne voulsissent (voulussent) assaillir la ville de Hulst; et aussi alloient-ils pour ce faire: mais ils trouvèrent dedans la ville autres gens qu'ils ne cuidoient (croyoient) trouver. Et pour revenir à icelle déconfiture de Gantois, vrai est que messire Jacques de Lalain chassa un peu iceux

Gantois tout à pied. Et en ce faisant trouva un poursuivant nommé Tavent, auquel il prit son cheval, et monta dessus, et cependant on alla querre (chercher) chevaux en la ville de Hulst, tant pour lui comme pour les siens, et aussi plusieurs nobles hom messe mirent en peine d'avoir des chevaux. Et quand chevaux furent recouvrés, laquelle recouvrance fut petite, car je crois qu'ils ne se trouvèrent point jusques à cinquante chevaux en tout, alors ils encommencèrent à faire leur devoir, c'est à sçavoir de tuer et chasser Gantois, et tant qu'hommes, et chevaux furent recreus (rendus). Et fut messire Jacques de Lalain tout le dernier chassant, et eut son cheval tué, et lui convint rechanger cheval, et en eut trois ce jour; et si avoit avec lui cinq ou six de ses gens, et si y étoit messire Josse de Hallewin, le bâtard de Saveuses, et Plateau, car ils ne se trouvèrent que dix, où douze chevaux au darrain (enfin), que tous ne fussent lassés. A icelle chasse ne failloit (manquoit) que gens de cheval pour chasser et tuer: car les Gantois ne faisoient autre défense que de fuir, en jetant piques et harnas à terre. En icelle chasse y eut plusieurs Gantois, lesquels s'allèrent rendre aux officiers d'armes en requérant qu'on leur sauvât la vie. Celui jour y eut quatre cents hommes morts, et bien cent prisonniers d'iceux Gantois, et si perdirent toute leur artillerie, charroi, pavois, vivres et autres bagues; et comme on disoit, ils avoient bien quarante que chars que charrettes. Or est vérité que le duc de Bourgogne entendoit qu'il y eût tréves à la requête des ambassadeurs du roi: car

vous avez ouï comme le duc leur avoit accordé surséance de guerre, c'est à sçavoir le mardi, le mercredi et le jeudi, lequel fut le jour Saint-Pierre, comme dit est, que la besogne fut. Et cuidoient (croyoient) les Gantois prendre et surprendre les gens du duc de Bourgogne en la ville de Hulst, pensants qu'on ne se donnât garde d'eux, à l'occasion des dites trèves et surséance de guerre; et ainsi avoient-ils accoutumé de faire, car à toutes les fois qu'on parlementoit de paix ou de trèves, ou qu'il étoit surséance de guerre, ils faisoient leurs emprises cauteleusement, dont mal leur en vint.

Or vrai est que au dit jour Saint-Pierre, le duc avoit ordonné qu'environ sept heures en la nuit, lui et sa bataille partiroient, à neuf heures après son arrière-garde, et étoit pour aller au village de Acqueselles où on disoit que les Gantois étoient bien six ou sept mille. Et tout ainsi que le maréchal de l'ost du duc faisoit dire les ordonnances qui lui étoient chargées de par le duc, au prévôt des maréchaux pour le fait des vivres, et au maître de l'artillerie, ensemble tout ce qu'il failloit pour l'ost, vint un poursuivant nommé Pavillon, lequel apporta certaines nouvelles de la besogne et de la détrousse faite sur les Gantois devant la ville de Hulst, ainsi comme ci dessus avez ouï. Et pour revenir au partement (départ) du duc qu'il devoit faire de son logis de Wassemenstre, là où il avoit été longuement logé, ainsi comme dessus est dit, là étoient aucuns ambassadeurs du roi, lesquels requéroient au duc, qu'il lui plût encore dilayer (retarder) son

voyage et emprise, qu'il avoit sur les Gantois étants lors au lieu de Acqueselles, en disant, qu'encore étoit l'un des ambassadeurs en la ville de Gand, lequel pourroit bien apporter telles nouvelles qu'il ne seroit jà besoin d'en plus faire. Lors le duc de Bourgogne répondit aux ambassadeurs qu'il véoit bien, et sçavoit la male volonté des Gantois, et bien le montroient et avoient montré ce même jour, que toutes les parties avoient accordé surséance de guerre. Et pourtant le duc voulut entretenir son voyage: et quand ce vint à sept heures de la nuit, l'avant-garde se délogea, et puis la bataille, et l'arrière garde; et après toutes les batailles, étoit ordonné le charroi, tant de vivres comme autrement, et un petit nombre de lances pour le garder. Et la cause pourquoi le dit charroi fut ainsi ordonné tout derrière, ce fut pour les chemins, qui moult étoient étroits, et tout le pays fossoyé: car si un charriot se fût rompu, le chemin eût été estouppé (fermé) et clos; tellement que les gens de guerre n'eussent pu aider ni secourir l'un l'autre. En cette ordonnance chevaucha le duc de Bourgogne et son ost toute la nuit, en allant tout droit au gros village de Acqueselles au pays des Quatre Métiers, là où il cuidoit (croyoit) trouver de six à sept mille Gantois. Or convenoit-il que le duc et son ost passassent par le chemin qu'il prit tout droit devant la ville de Hulst, où la besogne avoit été. Si y avoit, du logis dont le duc s'étoit parti nommé Wassemenstre jusques au dit lieu de Hulst, quatre grosses lieues de Flandre; et fut jour quand il arriva à Hulst; et du dit Hulst

jusques à Acqueselles avoit une grosse lieue; et ainsi étoit cinq lieues qu'il y avoit de Wassemenstre jusques au lieu d'Acqueselles. Puis quand le duc fut passé environ une demie lieue de la ville de Hulst, on se mit en bataille en attendant Hollandois, Picards, Flamands, et Haynuyers, lesquels étoient dedans la ville de Hulst. Les chariots que les Gantois avoient perdus le jour devant, vinrent bien à point aux Hollandois: car ils étoient venus de Hollande par eau, si n'avoient nuls chevaux.

Le duc de Bourgogne fut longuement en bataille en attendant les Hollandois dont le seigneur de Lannoy étoit capitaine et gouverneur; et étoient les Hollandois presque tous en chariots et charrettes, et les aucuns à pied: et quand ils furent venus, le duc ordonna tout son arroy pour assaillir la grande et forte ville de Acqueselles qui étoit de tous côtés très fort bouleverquée (fortifiée). Si furent ordonnés à aller devant la dite ville messire Jacques et messire Simon de Lalain atout (avec) leurs gens, pour voir les avenues de la dite ville de Acqueselles, la manière des Gantois et toutes leurs ordonnances. Et devoient suivre par ordre, ainsi qu'il étoit ordonné pour le dit assaut: mais ce fut pour néant; car les dits Gantois s'en étoient fuis en cette même nuit tous hommes, femmes, et enfants, et avoient vuidé la plupart de leurs biens, et s'étoient tous retraits (retirés) en la ville de Gand, là où il y avoit quatre grosses lieues de la dite ville d'Acqueselles. La nouvelle vint au duc de Bourgogne comment Gantois s'en étoient fuis la nuit, et qu'en la ville d'Acque-

selles n'y avoit homme demeuré, ni femmes, ni enfants, excepté cinq ou six vieilles, dont le bon duc fut moult déplaisant; car il avoit chevauché toute nuit cuidant (croyant) trouver les dits Gantois: mais ils avoient été si effrayés le jour devant de la besogne et déconfiture qu'ils avoient eue devant la ville de Hulst, que sans arrêter ils s'en fuirent jusques en la ville de Gand.

Après ces nouvelles sçues, le duc ordonna au maréchal de l'ost, qu'il prît les fourriers, et allât au lieu de Acqueselles faire les logis. Si fut ainsi fait et ordonné, et là se logea le duc et tout son ost. En après plusieurs compagnons de guerre passèrent outre cette ville d'Acqueselles, et trouvèrent tant de vaches et de bétail qu'on donnoit une belle vache pour cinq sols. Le dit jour, qui étoit le derrain (dernier) jour de juin, après ce que hommes et chevaux furent repus, le duc envoya courre le pays des Quatre Métiers du côté de la mer, tout jusques à Bouchant; et y furent ce vaillant chevalier messire Jacques et messire Simon de Lalain son oncle et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Si ne trouvèrent personne en tout le pays, ni hommes ni femmes ni enfants, que tous ne fussent retraits (retirés) en la ville de Gand. Les deux seigneurs, messire Jacques et messire Simon de Lalain, par l'ordonnance et commandement du duc firent bouter les feux en cette ville de Bouchant et par tout le pays où ils furent, et ardirent (brûlèrent) bien trois lieues de pays, que ceux de la ville de Gand véoient à plein.

CHAPITRE XCVI.

Comment le duc de Bourgogne fit bouter les feux dedans Morbecque et autres plusieurs villages.

Le premier jour de juillet ensuivant, le duc de Bourgogne envoya messire Louis de la Viéville et messire Louis de Mamines en la ville de l'Écluse quérir des vivres: car le pain étoit failli, (manqué) et étoit très cher en l'ost du duc; et leur fut commandé qu'ils amenassent leurs vivres à un village nommé Wacquebecque, qui est un beau village séant à deux lieues de Gand. Le duc de Bourgogne fut logé au dit lieu de Acqueselles trois jours entiers, et le quatrième jour, qui fut troisième jour de juillet, se délogea et s'en alla loger au village de Wacquebecque. Mais avant son partement il envoya courre à puissance dedans un fort village nommé Morbecque lequel étoit de fortes avenues, là où on cuidoit (croyoit) moult grand nombre de gens. Et firent la course les gens de messire Jean de Croy, et y furent le seigneur de Mingoval, messire Jean de Rubempré neveu du seigneur de Croy, et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Au dit village de Morbecque n'avoit nul, car tous s'en étoient fuis dedans la ville de Gand ou dedans les marais du dit Morbecque lesquels sont marais où on prend tourbes: lesquels sont tant périlleux, que nuls étran-

gers n'y peuvent ni ne savent comment entrer que ce ne soit en péril et danger de perdre la vie; et tels y entrèrent pour cuider (croire) gagner, qui onques puis n'en revinrent: mais comme j'entends, ils n'y furent que deux ou trois.

Quand les deux de Rubempré et de Mingoval virent que autre chose ne se pouvoit faire èsdits marais lesquels on appelle Moures, ils firent bouter le feu au dit village de Morbecque: car on leur avoit commandé. Si fut la dite course faite le premier jour de juillet. Et pour revenir à notre matière du délogement du bon duc, vérité est qu'il se délogea le troisième jour de Juillet de ce bel et gros village d'Acqueselles que ceux du pays ne tenoient pas pour village, mais pour bonne ville, ayant armes, loi et maison de ville, et avec ce y avoit bien de deux à trois mille maisons lesquelles au déloger furent presque toutes arses (incendiées); et peu y en demeura, fors qu'une très belle église et la maison de messire Guy de Ghitelle laquelle étoit enclose d'eau et de fossés, et fut garantie du feu, pour ce que le chevalier tenoit le parti du duc son seigneur. Ainsi comme vous oyez se délogea le duc et tout son ost; si chevaucha en la plus belle ordonnance qui pour lors faire se pouvoit: car on ne pouvoit chevaucher que par les chemins, tant étoit le pays fossoyé. Et encore étoient tous les chemins bouleverqués (fortifiés) mais ceux boulevards étoient rompus, et les chemins refaits et alla celui jour loger le duc à Wallebecque; dont dessus est faite mention, et là fut deux jours; et illec (là) lui vinrent vivres de

l'Écluse en grand' abondance que messire Louis de la Viéville et messire Louis de Mamines conduisirent, ainsi que chargé leur avoit été, et bien le firent. En ces deux jours que le duc et son ost furent logés en celui village de Wallebecque, coururent plusieurs gens de guerre les pays d'entour le logis. Si furent les aucuns devant une petite place qui se tenoit, laquelle fut prise de force et tous ceux de dedans mis à la mort. Là entour du dit Wallebecque fut trouvé tant de bêtes à cornes qu'on n'en savoit que faire, et en gagnèrent si largement que celui qui avoit quatre écus avoit cent bêtes à cornes qui acheter les vouloit.

Entour le dit village de Wallebecque avoit grands marécages, et si y passoit la rivière de Drosne, et étoient les dits marais de très mauvais fond. Et pourtant iceux marais furent avisés par messire Daviot de Poix et par le seigneur de Contay, et fit on refaire aucuns passages, espérant que tout l'ost du duc y passeroit; et de fait fut l'entreprise faite pour y passer, et y passèrent plusieurs, tant à pied comme à cheval : mais les dits marais s'effondrèrent tellement, qu'il fallut cesser le passage; et qui pis fut, il convint repasser ceux qui étoient allés outre les dits marais, car si Gantois fussent venus sur eux, on ne les eût pu aider ni secourir. Si furent ceux qui étoient passés, au repasser tellement mouillés et brouillés, que c'étoit grand' pitié à les voir; et pour cette cause fallut demeurer tout le jour à Wallebecque, et convint aller refaire les passages et ponts de Morbecque. Puis se délogea le

duc le sixième jour du mois de juillet lui et tout son ost, et au déloger on bouta les feux partout; et si avoient êtés boutés le jour de devant en plusieurs villages, tant à Artevelle comme ailleurs. Ce sixième jour de juillet, le duc de Bourgogne passa la rivière de Drosne, à un passage à guet nommé Draghenen, et auprès d'icelui passage se logea le duc et tout son ost.

CHAPITRE XCVII.

De la course qui se fit devant la ville de Gand, de laquelle course étoit chef le duc de Clèves, et de ce qui s'y fit.

Quand ce vint le lendemain, le duc se déloges de Draghenen, et s'en alla loger aux champs sur la rivière de l'Escaut au plus près d'un village nommé Westre, séant sur icelle rivière, entre Gand et Tenremonde qui est à une lieue et demie de Gand ou environ; et là le duc et tout son ost furent logés en tentes, pavillons et logis faits pareillement qu'on feroit en un siége. A icelui logis de Westre revinrent les ambassadeurs du roi, lesquels s'étoient tenus à Tenremonde pendant le temps que le duc avoit été au pays des Quatre Métiers et de Wast. Et illec (là) de rechef requirent au duc, qu'il lui plût à entendre à traité de paix, laquelle paix ne se pouvoit bonnement faire sans trèves. A laquelle chose

le duc ne vouloit entendre, disant que les Gantois ne prétendoient qu'à rompre son armée; ils firent tant de belles remontrances au duc, comme ils purent, et bien le savoient faire: mais pour l'heure le duc ne s'y voulut accorder, et s'en retournèrent les ambassadeurs en la ville de Tenremonde. Et le dixième jour du dit mois de juillet ensuivant, le duc ordonna que le duc de Clèves iroit courre devant la ville de Gand, et lui fut baillé en gouvernement l'étendard du duc; et pour l'accompagner lui furent baillés la plupart des chevaliers et écuyers du duc de Bourgogne, et y fut messire Jean de Croy qui fit ce jour l'avant-garde, et le seigneur de Rubempré avoit la charge des coureurs; et au regard des gens du comte d'Étampes, ils y furent en grand nombre. Tant chevauchèrent ensemble en bonne ordonnance, qu'ils se trouvèrent devant la porte de Saint Bavon de Gand, là où il y avoit une petite maison droit devant le tape-cul, laquelle fut arse; barrières furent coupées et soyées (sciées), et leur fit-on fermer la porte bien en hâte.

L'alarme et l'effroi fut grand en la ville de Gand, si encommencèrent les Gantois à tirer sur les gens du duc, d'arbalêtes, de canons et de couleuvrines; et y eut un archer qui étoit sur sa barrière de la porte de Saint Bavon, qui fut féru en la cuisse du trait d'une arbalête dont il mourut. Tantôt après les Gantois s'assemblèrent en très grand nombre et issirent (sortirent) hors de leur ville: mais le gentil chevalier de Rubempré les rebouta par trois fois dedans leurs barrières si rudement, qu'au rentrer

dedans la ville, ils chéoient et trébuchoient les uns sur les autres. Les escarmouches durèrent longuement; et issirent (sortirent) Anglois de trente à quarante de cheval et de pied hors de la ville: car les Gantois avoient des Angloisavec eux lesquels tinrent l'escarmouche. Mais tantôt après qu'on chargeoit sur eux, ils se retraioient (sortiroient) dedans le trait de leurs gens: parquoi s'il y eut plusieurs hommes et chevaux navrés des gens du duc, ce ne fut pas merveille, car je crois que ce jour y eut trois étendards plus près de la ville de Gand en fait de guerre, qu'il n'y avoit oncques eu du temps d'empereur, de roi, ni de prince. Le premier des trois et le plus près, ce fut l'étendard du seigneur de Rubempré; car il fut par trois ou quatre fois jusques aux barrières de Saint Bavon de Gand. Le second ce fut l'étendard de messire Jean de Croy lequel avoit grand' puissance sous lui, et eut la charge de l'avant-garde pour celui jour, et aussi en toutes besognes avoit-il eu avec lui le comte de Saint-Pol. Le troisième étendard fut celui du duc de Bourgogne que le duc de Clèves avoit en garde; si le fit porter si près, que si celui qui le portoit ne se boutoit dedans le trait des canons, il ne pouvoit plus près. Là fut le duc de Clèves et toute la puissance du duc bien par l'espace de deux heures, et véritablement là y avoit de vaillants chevaliers et écuyers toujours escarmouchant, en les cuidant (croyant) toujours tirer arrière de leur ville et hors du trait: mais les Gantois ne s'étonnoient point: pourquoi il s'en fallut départir; et à leur retour ils firent bouter le feu en un moulin à

vent qui étoit assez près de leur porte; et si fut bouté le feu en un moult bel hôtel qui étoit à un nommé Jacques de Fatre et en plusieurs autres maisons. Grand'foison de bêtes à laine furent gagnées ce jour, et ainsi s'en revint-on au logis.

Or nous convient dire pourquoi ni à quelle cause cette course fut faite devant la ville de Gand à ce jour, et à quelle intention elle se faisoit. Vérité est qu'on avoit dit et rapporté au duc que s'il envoyoit courre devant Gand, que les Gantois issiroient (sortiroient) hors de leur ville et combattroient et livreroient bataille; et afin d'avoir la bataille, avoit le duc envoyé son neveu le duc de Clèves, ainsi accompagné comme vous avez ouï, devant la ville, pensant qu'iceux Gantois dussent issir (sortir) pour combattre, et au cas qu'ils ississent, que le duc de Clèves et toute sa puissance reculassent tout bellement; car le duc de Bourgogne, après le partement du duc de Clèves son neveu et des autres qui allèrent courre devant la dite ville, avoit fait dire secrètement, sans sonner trompettes de logis en logis de tous ceux qui étoient demeurés en l'ost, que chacun eût sa selle mise et fussent prêts de monter, si besoin étoit. Et avoit ordonné le duc qu'on lui fît sçavoir la conduite des Gantois à tue cheval; et par spécial s'ils issoient (sortoient) à puissance pour combattre, afin que lui et tout son ost fût à la bataille à l'aide et secours de son neveu le duc de Clèves. Et afin qu'il n'y eût faute que le duc ne sçût des nouvelles sur nouvelles, au cas que les Gantois voudroient combattre, il ordonna à Toison-d'Or qu'il menât

avec lui à cette course tous les rois d'armes, hérauts et poursuivants de sa cour, pour lui faire sçavoir des nouvelles de l'état d'iceux Gantois, laquelle chose fut ainsi faite: mais les Gantois n'issirent point pour combattre. Et n'y eut autre chose faite pour celui jour; et s'en retourna chacun au logis, auquel le duc étoit logé sur la rivière de l'Escaut, comme dit est: et y fut, depuis le septième jour du mois de juillet jusques au jour de la Magdelaine qui fut le vingt deuxième jour du dit mois. Et là venoient les ambassadeurs du roi de France bien souvent pour faire la paix. Toutefois en conclusion, firent tant iceux ambassadeurs, qu'ils obtinrent du duc une trève durant six semaines, laquelle fut publiée le vingt deuxième de juillet. Et rompit le duc tout son armée: mais il laissa gens d'armes et de traits dedans les villes de Courtray, Audenarde, Alost, Tenremonde et Breveliet. Si fut ordonné, que les ambassadeurs du roi, le conseil et députés du duc et commis de la ville de Gand seroient en la ville de Lille, le vingt neuvième jour du dit mois de juillet, pour avoir avis et besogner au bien de la paix. Et au partir du logis, le duc s'en alla à Bruxelles, où étoit la duchesse sa femme, et ainsi se partit du beau logis de Westre, séant sur la rivière de l'Escaut.

CHAPITRE XCVIII.

Du parlement qui se fit a Lille, ou étoit l'ambassade du roi de France pour traiter de la paix au duc de Bourgogne pour ses sujets les Gantois.

Or vint le jour, c'est à sçavoir le vingt neuvième jour de juillet, que les gens du roi arrivèrent en la ville de Lille, c'est à sçavoir le comte de Saint-Pol, messire Thomas de Beaumont, l'Archidiacre de Tours, le Procureur général du roi; et d'autre part y furent les députés des Gantois ayants pouvoir des Hauptmans (doyens), Échevins et ceux de la loi; et mandèrent un avocat à Paris nommé maître Jean de Pompaincourt pour plaidoyer leur cause et pour les conseiller: car ils sçavoient bienqu'icelui avocat étoit l'un des hommes du monde qui plus haioit (haïssoit) le duc.

Ne demeura guères après que le duc arriva en la ville de Lille, accompagné de noble chevalerie et de sage conseil; et y furent par plusieurs journées les gens du duc et les députés de Gand, et tant, que finalement furent d'accord; et fut mis par écrit toute la manière du traité, amendes et réparations honorables au duc, que pour leur rebellion devoient faire les dits Gantois. Et furent par les ambassadeurs du roi les Gantois condamnés à faire toutes réparations au duc de Bourgogne leur seigneur; et sur ce les commis et députés de Gand se partirent de la ville

de Lille et vinrent à Gand, où ils lurent et montrèrent les condamnations et amendes honorables et profitables qu'il devoient faire à leur prince le duc de Bourgogne, comte de Flandre, de laquelle sentence et traité les Gantois ne firent compte et se recommencèrent à faire guerre plus forte que devant. Et pourtant (attendu) que c'étoit sur l'hiver, le duc entretint ses gens de guerre en la frontière à l'encontre des Gantois, et fut le maréchal de Bourgogne ordonné à être à Courtray, lequel fut bien accompagné de chevaliers et écuyers et de bonnes gens de guerre de Bourgogne, de Flandre et d'Artois. A Audenarde étoit messire Jacques de Lalain moult bien accompagné ; pareillement étoit messire Antoine bâtard de Bourgogne en la ville de Tenremonde moult bien accompagné de chevaliers et écuyers. Et en la ville d'Alost étoient messire Antoine de Wisocq, et messire Louis de la Viéville très bien accompagnés de gens de guerre; et d'autre part étoit en la ville de Bruges le seigneur de la Grut-Huse: et messire Simon de Lalain étoit en la ville de l'Écluse, et aussi le capitaine du pays du Franc. Et quant à la noblesse du pays de Flandre, ils étoient tous avec leur prince, en faisant guerre contre les Gantois, tant à leurs places comme ès bonnes villes tenants le parti du duc. A Ath en Hainaut et ès places et marches d'environ étoit messire Jean de Croy seigneur de Chimay, grand bailly et gouverneur de Hainaut, moult bien accompagné de chevaliers et écuyers et de gens de guerre, tant Hainuiers comme gens de Picardie.

Tout au long de l'hiver et partie de l'été les Gantois faisoient guerre, boutoient les feux ès villages et ès maisons aux champs, et firent de moult grands dommages ès pays de Flandre et de Hainaut, sur les subjets obéissants du duc leur seigneur. Et aussi pareillement les seigneurs dessusdits étants ès frontières contre eux, leur firent grand' guerre et dommage, où maints Gantois y furent pris, morts et rués jus, dont des noms ne fais ci nulle mention, sinon du bâtard de Blanche-Estrain, qui étoit conducteur et meneur de plusieurs Gantois de mauvaise vie tenant une compagnie, qui s'appelloit la Verte Tente, comme de bannis, brigands et bouteurs de feu, qui aucunes fois se trouvoient ensemble deux ou trois mille hommes, l'une fois plus l'autre fois moins. Si advint que le neuvième jour de juin mil quatre cent cinquante-trois, celui bâtard de Blanche-Estrain avoit assemblé et mis ensemble jusques au nombre de seize à dix-huit cents combattants pour porter dommage au pays de Hainaut, et de fait entra au dit pays, et fit bouter le feu en un village nommé Helleselle.

Les nouvelles en vinrent au seigneur de Chimay qui lors étoit en la ville d'Ath au pays de Hainaut, accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers, tant des seigneurs de la Hamède, de Bossu, de Harcies, comme d'autres; car avec ce que le duc avoit ordonné cent payes, le dit pays de Hainaut payoit cent lances et les archers, desquels messire Jean de Croy seigneur de Chimay étoit le chef et capitaine. Or est vérité que tantôt qu'icelui

seigneur de Chimay, ouït les nouvelles de ce feu qui étoit bouté au dit lieu de Helleselle, il fit sonner sa trompette, afin que ses gens montassent à cheval, lesquels furent tantôt et incontinent prêts, armés et montés. Le seigneur de Chimay voyant ses gens prêts issit (sortit) hors de la ville d'Ath; lui et ses gens, tirèrent tout droit là où ils virent que le feu et la fumée étoient; et chevauchèrent tant, qu'ils se trouvèrent au village de Helleselle, où les Gantois avoient bouté le feu comme dessus est dit. Et là trouvèrent femmes, lesquelles leurs dirent que les Gantois s'en retournoient vers leurs marches et qu'ils menoient charroi avec eux. Lors le seigneur de Chimay fit chevaucher ses coureurs, lesquels suivirent sur le trac des Gantois, qui s'étoient retraits en un bois et furent trouvés en ordonnance de combattre. Les bois où ceux Gantois étoient boutés étoient forts et les entrées étoupées, tellement que le seigneur de Chimay et ses gens ne les sçavoient comment assaillir: car iceux Gantois avoient mis couleuvriniers à garder les entrées, lesquelles étoient moult étroites.

Toutes fois, ainsi comme Dieu le voulut, le seigneur de Chimay fit descendre de ses archers, lesquels se mirent en une étroite voye, et commencèrent à tirer sur les dits Gantois, et iceux Gantois à tirer de leurs couleuvrines sur les dits archers; et au commencement fut navré le bâtard de Blanche-Estrain d'une fléche en la jambe, et tantôt qu'il se sentit navré, il demanda un cheval qu'on lui amena, et monta dessus pour soi sauver, comme il fit.

Le seigneur de Chimay quand il vit partir le bâtard de Blanche-Estrain, fit marcher son étendar, que portoit un gentil chevalier nommé N [1]..... Alors quand les Gantois virent leur capitaine s'enfuir, et l'étendard de monseigneur de Chimay marcher contre eux, et qu'ils sentirent le trait des archers, ils semirent tous en déroi (désordre), et prirent la fuite; et y eut grand' occision de Gantois: car sur la place où ils furent trouvés, ès bois et dedans les bleds où ils se mussoyent, furent trouvés de morts environ quatre cents hommes. Maintes belles besognes furent en cette saison faites sur les Gantois, tant des seigneurs et capitaines étants ès villes et châteaux ès frontières dessus écrites comme des nobles de Flandre avant ce que le duc se mit sus à puissance pour subjuguer ses ennemis les Gantois, comme il fit. Et plus bref eût mis le duc son armée sus pour aller à l'encontre eux, si ce n'eût été les nations et marchands étrangers, lesquels lui firent requerre derechef, que son plaisir fût de leur accorder qu'ils s'entremêlassent de faire l'appaisement et accord d'iceux Gantois envers le duc, et qu'il leur donnât congé d'aller à Gand, pour essayer si au dit apaisement et accord ils pourroient rien besogner, laquelle chose le duc leur accorda volontiers et de bon cœur: car il ne désiroit autre chose avoir des Gantois, fors qu'ils fissent envers lui, ainsi que bons sujets doivent faire envers leur bon et naturel seigneur et prince.

(1) Lacune du manuscrit 116. J. A. B.

seigneur de Chimay, ouït les nouvelles de ce feu qui étoit bouté au dit lieu de Helleselle, il fit sonner sa trompette, afin que ses gens montassent à cheval, lesquels furent tantôt et incontinent prêts, armés et montés. Le seigneur de Chimay voyant ses gens prêts issit (sortit) hors de la ville d'Ath; lui et ses gens, tirèrent tout droit là où ils virent que le feu et la fumée étoient; et chevauchèrent tant, qu'ils se trouvèrent au village de Helleselle, où les Gantois avoient bouté le feu comme dessus est dit. Et là trouvèrent femmes, lesquelles leurs dirent que les Gantois s'en retournoient vers leurs marches et qu'ils menoient charroi avec eux. Lors le seigneur de Chimay fit chevaucher ses coureurs, lesquels suivirent sur le trac des Gantois, qui s'étoient retraits en un bois et furent trouvés en ordonnance de combattre. Les bois où ceux Gantois étoient boutés étoient forts et les entrées étoupées, tellement que le seigneur de Chimay et ses gens ne les sçavoient comment assaillir: car iceux Gantois avoient mis couleuvriniers à garder les entrées, lesquelles étoient moult étroites.

Toutes fois, ainsi comme Dieu le voulut, le seigneur de Chimay fit descendre de ses archers, lesquels se mirent en une étroite voye, et commencèrent à tirer sur les dits Gantois, et iceux Gantois à tirer de leurs couleuvrines sur les dits archers; et au commencement fut navré le bâtard de Blanche-Estrain d'une fléche en la jambe, et tantôt qu'il se sentit navré, il demanda un cheval qu'on lui amena, et monta dessus pour soi sauver, comme il fit.

Le seigneur de Chimay quand il vit partir le bâtard de Blanche-Estrain, fit marcher son étendar, que portoit un gentil chevalier nommé N [1]..... Alors quand les Gantois virent leur capitaine s'enfuir, et l'étendard de monseigneur de Chimay marcher contre eux, et qu'ils sentirent le trait des archers, ils semirent tous en déroi (désordre), et prirent la fuite; et y eut grand' occision de Gantois: car sur la place où ils furent trouvés, ès bois et dedans les bleds où ils se mussoyent, furent trouvés de morts environ quatre cents hommes. Maintes belles besognes furent en cette saison faites sur les Gantois, tant des seigneurs et capitaines étants ès villes et châteaux ès frontières dessus écrites comme des nobles de Flandre avant ce que le duc se mit sus à puissance pour subjuguer ses ennemis les Gantois, comme il fit. Et plus bref eût mis le duc son armée sus pour aller à l'encontre eux, si ce n'eût été les nations et marchands étrangers, lesquels lui firent requerre derechef, que son plaisir fût de leur accorder qu'ils s'entremêlassent de faire l'appaisement et accord d'iceux Gantois envers le duc, et qu'il leur donnât congé d'aller à Gand, pour essayer si au dit apaisement et accord ils pourroient rien besogner, laquelle chose le duc leur accorda volontiers et de bon cœur: car il ne désiroit autre chose avoir des Gantois, fors qu'ils fissent envers lui, ainsi que bons sujets doivent faire envers leur bon et naturel seigneur et prince.

(1) Lacune du manuscrit 116. J. A. B.

seigneur de Chimay, ouït les nouvel[illegible]
qui étoit bouté au dit lieu de Helle[illegible]
ner sa trompette, afin que ses g[illegible]
cheval, lesquels furent tantôt [illegible]
armés et montés. Le seigneur [illegible]
gens prêts issit (sortit) hors d[illegible]
gens, tirèrent tout droit [illegible]
et la fumée étoient; et c[illegible]
trouvèrent au village [illegible]
avoient bouté le feu [illegible]
vèrent femmes, les [illegible] Haupt-
tois s'en retourn[illegible] [illegible]auté de la ville
menoient char[illegible] avec le duc leur sei-
may fit che[illegible] [illegible]ux Gantois n'en voulurent
rent sur le [illegible] [illegible]emirent à la guerre, et allèrent
en un bo[illegible] [illegible] l'un des beaux villages de Flandre
battre. [illegible] [illegible]ulst, parquoi il convint que le duc se mit
étoier [illegible] qu'il rassemblât son armée.
le s[illegible]
cr[illegible]

CHAPITRE XCIX.

COMMENT LE DUC DE BOURGOGNE SE PARTIT DE LILLE POUR ALLER EN FLANDRES, ET ALLA METTRE LE SIÉGE DEVANT SCANDERBECQUE.

LE duc de Bourgogne se partit de la ville de Lille le dix-huitième jour de juin, l'an mil quatre cent cinquante-trois, et vint au gîte à Courtray où il séjourna cinq jours en attendant que son armée et son

tête, c'est à sçavoir hommes d'armes,
riers, et artillerie grosse et menue.
ur la garde de son corps et de sa
la manière que l'année de-
neur de Ternant qui avoit
duc, étoit pour lors en
on lieu messire Jean
d de l'avant-garde
pour lors étoit
e, le maréchal de
et messire Jean de Croy,
res, en fut toujours l'un des
eux messire Simon de Lalain et
ques son neveu. Et le comte d'Étampes
et conduisoit l'arrière garde; et quant au
gneur de Croy comte de Porcien et gouverneur de Luxembourg, lui fut ordonné et expressément commandé de par le duc de Bourgogne à aller au pays de Luxembourg, pour cause de ce que plusieurs chevaliers écuyers, villes et forteresses s'étoient rebellés à l'encontre du duc.

Or est vérité que le duc de Bourgogne se partit de la ville de Courtray le vingt-quatrième jour ensuivant du dit mois, et alla au gîte à Audenarde: puis se partit d'Audenarde, et s'en alla mettre le siége devant Scanderbecque, une forteresse ainsi nommée, que les Gantois occupoient et tenoient, où il y avoit gens qui moult de maux faisoient au pays de Hainaut et ailleurs ès marches et pays du duc. L'artillerie fut appointée pour tirer de canons et de bombardes: mais iceux Gantois eurent les

Icelles nations, qui moult déplaisantes étoient de la rebellion des Gantois, s'acquittèrent grandement d'aller et de venir devers le duc et devers ceux de Gand, et allèrent tant d'un coté et d'autre, que les Gantois députèrent leurs gens notables pour aller devers le duc; et enfin fut traité l'apaisement et accord, lequel je me déporte (dispense) de raconter: car après le dit traité et accord fait des deux parties, les députés d'iceux Gantois cuidants (croyant) avoir bien fait la besogne, s'en retournèrent moult joyeux en la ville de Gand, et montrèrent aux Hauptmans (doyens), Échevins et communauté de la ville de Gand, le traité fait à Lille avec le duc leur seigneur et prince: mais iceux Gantois n'en voulurent rien tenir. Ainsi se remirent à la guerre, et allèrent bouter le feu à l'un des beaux villages de Flandre nommé Hulst, parquoi il convint que le duc se mit sus et qu'il rassemblât son armée.

CHAPITRE XCIX.

Comment le duc de Bourgogne se partit de Lille pour aller en Flandres, et alla mettre le siége devant Scanderbecque.

Le duc de Bourgogne se partit de la ville de Lille le dix-huitième jour de juin, l'an mil quatre cent cinquante-trois, et vint au gîte à Courtray où il séjourna cinq jours en attendant que son armée et son

artillerie fut prête, c'est à sçavoir hommes d'armes, archers et arbalétriers, et artillerie grosse et menue. Son ordonnance pour la garde de son corps et de sa bannière, fut faite par la manière que l'année devant, excepté que le seigneur de Ternant qui avoit la charge de la bannière du duc, étoit pour lors en Bourgogne, et fut commis en son lieu messire Jean bâtard de Saint-Pol: et au regard de l'avant-garde au lieu du comte de Saint-Pol, qui pour lors étoit allé par devers le roi de France, le maréchal de Bourgogne y fut ordonné; et messire Jean de Croy, lequel durant les guerres, en fut toujours l'un des chefs; et avec eux messire Simon de Lalain et messire Jacques son neveu. Et le comte d'Étampes menoit et conduisoit l'arrière garde; et quant au seigneur de Croy comte de Porcien et gouverneur de Luxembourg, lui fut ordonné et expressément commandé de par le duc de Bourgogne à aller au pays de Luxembourg, pour cause de ce que plusieurs chevaliers écuyers, villes et forteresses s'étoient rebellés à l'encontre du duc.

Or est vérité que le duc de Bourgogne se partit de la ville de Courtray le vingt-quatrième jour ensuivant du dit mois, et alla au gîte à Audenarde: puis se partit d'Audenarde, et s'en alla mettre le siége devant Scanderbecque, une forteresse ainsi nommée, que les Gantois occupoient et tenoient, où il y avoit gens qui moult de maux faisoient au pays de Hainaut et ailleurs ès marches et pays du duc. L'artillerie fut appointée pour tirer de canons et de bombardes: mais iceux Gantois eurent les

cœurs faillis, tellement qu'ils se rendirent à la volonté du duc, laquelle fut telle qu'ils furent tous pendus et étranglés. Et fut cette reddition faite le vingt-septième jour de juin et séjourna le duc; et demeura trois jours en son logis depuis la place rendue, et le troisième jours après, qui fut le dernier jour du mois de juin, se délogea le duc de devant la place de Scanderbecque, et se tira à Audenarde où il ne demeura qu'une nuit. Et le lendemain, qui fut le premier jour de juillet au dit an cinquante trois, le duc alla au gîte à Courtray, jusques au troisième jour après qu'il se délogea et s'en alla mettre le siége devant la forteresse de Poucques où les Gantois avoient mis de leurs gens de guerre, qui moult de maux faisoient par le pays d'environ, et couroient tout jusques à Bruges et à Roullers et en plusieurs autres lieux du pays. Au département que fit le duc de devant la place de Scanderbecque, il ordonna à messire Jacques de Lalain, qu'il allât devant la forteresse de Audenone, que les Gantois tenoient; et aussi tenoient un fort moûtier au lieu nommé Wellesicq. Cette place de Audenone étoit enclose d'eau, de fossés, de muraille et de ponts levis et barrières: mais des plus fortes n'étoit pas.

Toutes fois les Gantois la tenoient et faisoient des maux assez au pays d'environ. Si fut avisé que le vaillant chevalier messire Jacques de Lalain, atout (avec) sa charge de cent lances et ses archers iroit devant icelle place, pour y enclore les dits Gantois, et garder qu'ils n'ississent (sortissent) de la forte-

resse, tant que plus grand' puissance de gens du duc y fussent arrivés pour les prendre d'assaut ou autrement. Messire Jacques de Lalain emprit la charge que le duc lui avoit ordonné à faire, et pour la mettre à exécution, se mit en chemin lui et ses gens, et y alla de nuit. Et assez loin de la place, messire Jacques fit descendre de ses gens à pied, et illec (là) laisser leurs chevaux, afin que ceux de la place n'ouïssent le bruit. Et environ le point du jour il se trouva droit devant la place; et lui voyant qu'il étoit jour, fit par l'un de ses gens crier après le guet; mais nul ne répondit, dont messire Jacques et ses gens s'ébahirent assez, et cuidoient (croyant) que les Gantois le fissent par malice, et qu'ils eussent sçu leur venue, parquoi ils eussent préparé leur artillerie pour les grever: mais autrement étoit; car les Gantois s'en étoient fuis et avoient fermé portes et barrières, et levé le pont; et à le voir, il sembloit qu'il y eut gens dedans la place. Lors messire Jacques de Lalain fit dépouiller de ses gens qui passèrent l'eau des fossés et allèrent avaler le pont et ouvrir la porte et barrières, et si entra dedans messire Jacques de Lalain et ses gens, et y trouvèrent la plupart des meubles des Gantois, lesquels, de hâte qu'ils eurent de fuir, ils laissèrent. Quand messire Jacques de Lalain eut la place par la manière que vous avez ouï, il envoya devers le duc pour le faire sçavoir quelle chose il lui plairoit qu'il en fît. Le duc fut conseillé de la faire ardoir (brûler) et démolir, et ainsi le manda à messire Jacques, qui très enuis (avec peine) et à grand regret accomplit le commandement du duc: car jamais de feu bouter ne vouloit-il être consentant.

CHAPITRE C.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, APRÈS CE QU'IL EUT PRIS LA PLACE D'AUDENONE, ALLA DEVERS LE DUC AU SIÉGE DEVANT POUCQUES, OU PITEUSEMENT IL FINA SES JOURS PAR LE JET D'UN CANON.

APRÈS ce qu'icelle place fut arse et démolie, messire Jacques de Lalain s'en retourna devers le duc son souverain seigneur qui tenoit le siége devant la forteresse de Poucques; et fut le troisième jour de juillet au soir que le bon chevalier arriva au siége de Poucques, et le lendemain matin il alla ouïr trois messes sans bouger, en la tente du duc, et parla à un notable docteur de l'ordre des Frères prêcheurs nommé maître Guy de Donzy en confession: car il faisoit conscience du feu qu'il avoit par l'ordonnance du duc fait bouter en la forteresse de Audenone.

Après icelles messes dites et célébrées, messire Jacques monta à cheval, pour ce qu'il étoit un peu blessé en une jambe, et alla voir une bombarde que le duc faisoit jeter pour abattre et démolir la muraille d'icelui châtel de Poucques, c'est à sçavoir entre la porte et une tour qui étoit très forte, et aussi d'autres engins à poudre, et autres veuglaires (armes à feu) comme de petits canons. Le seigneur de Saveuses et autres seigneurs avoient fait faire des tranchées et approches en plusieurs lieux, et étoit la place fort approchée et battue: messire Jacques de

Lalain regardant ces besognes, choisit Toison-d'Or duquel il étoit très fort accointé, et dit tout en souriant à Toison-d'Or, ainsi comme par farce et ébattement, la manière et comment il avoit pris la forte resse de Audenone; et puis quand messire Jacques eut vu les approches, et bonne espace soi dévisé à Toison-d'Or, celui Toison lui dit: « Messire Jacques, il est temps d'aller reposer votre jambe: car maître Jean Caudet le chirurgien de monseigneur le duc, dit qu'elle veut le repos. » Lors messire Jacques répondit qu'il s'en alloit dîner, et à l'après dîner ne se bougeroit de son logis pour le repos de sa jambe, en laquelle comme dessus est dit avoit été un peu blessé. Mais la perverse et maudite fortune ne le voulut souffrir, car quand ce vint environ quatre heures après midi, le dit messire Jacques monta à cheval et s'en retourna voir les approches, où il trouva de rechef Toison-d'Or au lieu et place où le matin il l'avoit trouvé. Et s'étoit mis celui messire Jacques tout à cheval à couvert d'un gros arbre, et là regardoit l'abatture qu'avoit fait la bombarde dedans la muraille de la dite forteresse de Poucques. Lors Toison-d'Or s'approcha d'icelui messire Jacques, et se prit à deviser à lui et lui dit: « Monseigneur comment vous vous deviez reposer votre jambe, et ne deviez point partir de votre logis cet après dîner. » Le bon chevalier regarda Toison-d'Or en souriant, et lui dit qu'il lui commençoit à ennuyer d'avoir été en son logis si grand espace.

Or advint, ainsi comme messire Jacques de Lalain faisoit devises à Toison-d'Or, alla venir messire Adol-

phe de Clèves seigneur de Ravestain, lequel tout droit s'en alla grand' allure soi bouter tout droit dessous le manteau d'une bombarde pour la doute du trait de ceux de la forteresse; après lui venoit le bâtard de Bourgogne vêtu d'un paletot (manteau) d'un très riche drap d'or cramoisi, et portoit sous son bras un crennequin, [1] et avoit ceint un carquois garni de traits. Lors quand messire Jacques de Lalain vit les deux seigneurs dessus nommés, lesquels s'étoient mis dessous le manteau de la bombarde, descendit de son cheval et s'en alla deviser avec les dits seigneurs de Ravestain et le bâtard de Bourgogne; et étoit Toison-d'Or assez après.

Or est vérité que on fait aux deux côtés d'une bombarde et d'un manteau, tranchées et fossés pour être à couvert, tant pour aviser l'abatture que la bombarde fait, comme aussi pour le cannonier prendre sa visée; mais à icelle bombarde n'étoient encores faits les tranchées et fossés, et y avoit à deux côtés du manteau quatre pavois, c'est à sçavoir à chacun côté deux.

Le seigneur de Ravestain, le bâtard de Bourgogne et messire Jacques de Lalain se prirent à regarder l'abatture que faisoit la bombarde contre la dite muraille de la forteresse de Poucques, et tous trois cuidoient (croyoient) bien être taudis (couverts) contre le trait de la place: mais messire Jacques de Lalain étoit dehors le manteau de la bombarde au couvert d'un pavois regardant la place. Si advint à cette heure qu'un cannonier étant dedans l'une des tours

(1) Sorte d'armure de tête. J. A. B.

de la dite forteresse avoit affusté un veuglaire[1] pour battre le manteau de la bombarde, qui d'aventure avoit son veuglaire chargé; si y bouta le feu, et férit la pierre du dit veuglaire, le pavois, derrière lequel étoit messire Jacques de Lalain; et là fut féru en la tête de l'éclat d'une pièce de bois, qui étoit au devant du pavois au dextre côté, et au dessus de l'oreille, tellement qu'il eut le coin de la tête emporté, et partie de la cervelle, et chut à la renverse tout étendu par terre, sans que oncques il remuât pied ni jambe. Alors un frère Carme alla à lui, et moult dévotement lui ramenoit et mettoit en mémoire Dieu et la glorieuse Vierge Marie. Et quand messire Jacques de Lalain ouït parler de Dieu et de la Vierge Marie, que tant avoit aimée, que pour l'amour d'elle il avoit pris le mot et devise de la nompareille, il tourna son entendement devers le dit Carme cuidant (croyant) parler, mais il étoit si oppressé de la mort, qu'il ne pouvoit former parole par manière qu'on le put entendre. Toutes fois il joindit (joignit) les mains, et mettoit peine à parler et avoit entendement, comme disoit le Carme.

Et ne demeura guère, que le bon chevalier fina ses jours, qui fut moult grand dommage, car pour le temps qu'il regna au monde, pareil de lui on n'eût sçu, ni pu trouver en nulle terre, plus parfait, plus preux, plus vaillant, ni plus hardi chevalier. Et quant est à parler de ses vertus, il n'est langue humaine, tant soit facondieuse, qui au long

(1) Sorte d'armes à feu. J. A. B.

les sçût décrire. Il fut chevalier doux, humble, amiable et courtois, large aumonier et pitoyable. Tout son temps aida les pauvres veuves et orphelins. De Dieu avoit été doué de cinq dons. Et premièrement c'étoit la fleur des chevaliers; il fut beau comme Pâris le Troyen : il fut pieux comme Énée; il fut sage comme Ulisse le Grec : quand il se trouvoit en bataille contre ses ennemis, il avoit l'ire d'Hector le Troyen, mais quand il se véoit ou sentoit être au dessus de ses ennemis, jamais on ne trouva homme plus débonnaire, ni plus humble. Dommage fut que plus long temps ne régna : car quand mort le prit, il n'avoit qu'environ trente-deux ans d'âge. A sa mort perdirent moult ses amis, en spécial un sien frère qu'il aimoit moult chèrement, pour ce qu'il véoit être en lui grande apparence et beau commencement, car tous ses faits, dits, et mœurs tournoient tous à vaillance et bonnes vertus. Et doncques, pour la belle apparence que véoit messire Jacques de Lalain en son frère Philippe, il avoit du tout conclu en soi, que les guerres de Frandre achevées, pour la grand'amour qu'il avoit à icelui son frère, lui donner tout tel droit et action qu'il lui pouvoit écheoir après le trépas du seigneur de Lalain son père, c'est à savoir la seigneurie de Lalain : car tout son vouloir si étoit de s'en aller user sa vie et exposer son corps au service de notre seigneur, et de soi tenir en frontières sur les marches des infidèles, sans jamais plus retourner par deçà, en retenant certaine pension d'argent pour son état entretenir, tel que par le seigneur de Lalain son père et ses prochains parents

et amis et été avisé et conclu ensemble, mais à Dieu ne plut qu'ainsi se fit.

Pour la mort du bon chevalier, dont ci est faite mention fut mené grand deuil, et grand bruit par tout l'ost du bon duc Philippe de Bourgogne, lequel quand il en fut averti, en pleura moult tendrement, et lui churent les larmes des yeux si très abondamment tout contreval de la face, et en eut le cœur si très étraint, qu'un seul mot de sa bouche ne pouvoit issir. Moult grand deuil en fut mené par tout l'ost, et n'est point à croire les pleurs et regrets que tous faisoient; car à les voir, sembloit à chacun avoit perdu leur meilleur ami. Si est assez à croire que quand un grand ost est joint ensemble, on oit (entend) la noise et le bruit de trompettes, de hommes et de chevaux, de tambours, de flûtes et de plusieurs autres choses, bien d'une bonne lieue loin: mais pour la mort du bon chevalier, l'ost fut tellement accoisé, (silencieux) que d'un trait d'arc arrière on ne se fût aperçu qu'il y eût eu personne, tant étoient tristes et déplaisants de la mort du bon chevalier.

Laquelle mort venue à la connoissance du seigneur et de la dame de Lalain, leur fut moult dure à porter; et est bien à croire que ses trois oncles, le seigneur de Créquy, messire Simon et messire Sanche de Lalain, lesquels pour lors étoient en l'ost, furent moult tristes et déplaisants, quand ils furent avertis de sa mort; et non sans cause, car tous pouvoient dire et affirmer, que jamais telle perte ils n'avoient eue. Nonobstant la perte, si se devoient-ils

Icelles nations, qui moult déplaisantes étoient de la rebellion des Gantois, s'acquittèrent grandement d'aller et de venir devers le duc et devers ceux de Gand, et allèrent tant d'un coté et d'autre, que les Gantois députèrent leurs gens notables pour aller devers le duc; et enfin fut traité l'apaisement et accord, lequel je me déporte (dispense) de raconter: car après le dit traité et accord fait des deux parties, les députés d'iceux Gantois cuidants (croyant) avoir bien fait la besogne, s'en retournèrent moult joyeux en la ville de Gand, et montrèrent aux Hauptmans (doyens), Échevins et communauté de la ville de Gand, le traité fait à Lille avec le duc leur seigneur et prince: mais iceux Gantois n'en voulurent rien tenir. Ainsi se remirent à la guerre, et allèrent bouter le feu à l'un des beaux villages de Flandre nommé Hulst, parquoi il convint que le duc se mit sus et qu'il rassemblât son armée.

CHAPITRE XCIX.

Comment le duc de Bourgogne se partit de Lille pour aller en Flandres, et alla mettre le siége devant Scanderbecque.

Le duc de Bourgogne se partit de la ville de Lille le dix-huitième jour de juin, l'an mil quatre cent cinquante-trois, et vint au gîte à Courtray où il séjourna cinq jours en attendant que son armée et son

artillerie fut prête, c'est à sçavoir hommes d'armes, archers et arbalétriers, et artillerie grosse et menue. Son ordonnance pour la garde de son corps et de sa bannière, fut faite par la manière que l'année devant, excepté que le seigneur de Ternant qui avoit la charge de la bannière du duc, étoit pour lors en Bourgogne, et fut commis en son lieu messire Jean bâtard de Saint-Pol: et au regard de l'avant-garde au lieu du comte de Saint-Pol, qui pour lors étoit allé par devers le roi de France, le maréchal de Bourgogne y fut ordonné; et messire Jean de Croy, lequel durant les guerres, en fut toujours l'un des chefs; et avec eux messire Simon de Lalain et messire Jacques son neveu. Et le comte d'Étampes menoit et conduisoit l'arrière garde; et quant au seigneur de Croy comte de Porcien et gouverneur de Luxembourg, lui fut ordonné et expressément commandé de par le duc de Bourgogne à aller au pays de Luxembourg, pour cause de ce que plusieurs chevaliers écuyers, villes et forteresses s'étoient rebellés à l'encontre du duc.

Or est vérité que le duc de Bourgogne se partit de la ville de Courtray le vingt-quatrième jour ensuivant du dit mois, et alla au gîte à Audenarde: puis se partit d'Audenarde, et s'en alla mettre le siége devant Scanderbecque, une forteresse ainsi nommée, que les Gantois occupoient et tenoient, où il y avoit gens qui moult de maux faisoient au pays de Hainaut et ailleurs ès marches et pays du duc. L'artillerie fut appointée pour tirer de canons et de bombardes: mais iceux Gantois eurent les

cœurs faillis, tellement qu'ils se rendirent à la volonté du duc, laquelle fut telle qu'ils furent tous pendus et étranglés. Et fut cette reddition faite le vingt-septième jour de juin et séjourna le duc; et demeura trois jours en son logis depuis la place rendue, et le troisième jours après, qui fut le dernier jour du mois de juin, se délogea le duc de devant la place de Scanderbecque, et se tira à Audenarde où il ne demeura qu'une nuit. Et le lendemain, qui fut le premier jour de juillet au dit an cinquante trois, le duc alla au gîte à Courtray, jusques au troisième jour après qu'il se délogea et s'en alla mettre le siége devant la forteresse de Poucques où les Gantois avoient mis de leurs gens de guerre, qui moult de maux faisoient par le pays d'environ, et couroient tout jusques à Bruges et à Roullers et en plusieurs autres lieux du pays. Au département que fit le duc de devant la place de Scanderbecque, il ordonna à messire Jacques de Lalain, qu'il allât devant la forteresse de Audenone, que les Gantois tenoient; et aussi tenoient un fort moûtier au lieu nommé Wellesicq. Cette place de Audenone étoit enclose d'eau, de fossés, de muraille et de ponts levis et barrières: mais des plus fortes n'étoit pas.

Toutes fois les Gantois la tenoient et faisoient des maux assez au pays d'environ. Si fut avisé que le vaillant chevalier messire Jacques de Lalain, atout (avec) sa charge de cent lances et ses archers iroit devant icelle place, pour y enclore les dits Gantois, et garder qu'ils n'ississent (sortissent) de la forte-

resse, tant que plus grand' puissance de gens du duc y fussent arrivés pour les prendre d'assaut ou autrement. Messire Jacques de Lalain emprit la charge que le duc lui avoit ordonné à faire, et pour la mettre à exécution, se mit en chemin lui et ses gens, et y alla de nuit. Et assez loin de la place, messire Jacques fit descendre de ses gens à pied, et illec (là) laisser leurs chevaux, afin que ceux de la place n'ouïssent le bruit. Et environ le point du jour il se trouva droit devant la place; et lui voyant qu'il étoit jour, fit par l'un de ses gens crier après le guet; mais nul ne répondit, dont messire Jacques et ses gens s'ébahirent assez, et cuidoient (croyant) que les Gantois le fissent par malice, et qu'ils eussent sçu leur venue, parquoi ils eussent préparé leur artillerie pour les grever: mais autrement étoit; car les Gantois s'en étoient fuis et avoient fermé portes et barrières, et levé le pont; et à le voir, il sembloit qu'il y eut gens dedans la place. Lors messire Jacques de Lalain fit dépouiller de ses gens qui passèrent l'eau des fossés et allèrent avaler le pont et ouvrir la porte et barrières, et si entra dedans messire Jacques de Lalain et ses gens, et y trouvèrent la plupart des meubles des Gantois, lesquels, de hâte qu'ils eurent de fuir, ils laissèrent. Quand messire Jacques de Lalain eut la place par la manière que vous avez ouï, il envoya devers le duc pour le faire sçavoir quelle chose il lui plairoit qu'il en fît. Le duc fut conseillé de la faire ardoir (brûler) et démolir, et ainsi le manda à messire Jacques, qui très enuis (avec peine) et à grand regret accomplit le commandement du duc: car jamais de feu bouter ne vouloit-il être consentant.

CHAPITRE C.

COMMENT MESSIRE JACQUES DE LALAIN, APRÈS CE QU'IL EUT PRIS LA PLACE D'AUDENONE, ALLA DEVERS LE DUC AU SIÉGE DEVANT POUCQUES, OU PITEUSEMENT IL FINA SES JOURS PAR LE JET D'UN CANON.

APRÈS ce qu'icelle place fut arse et démolie, messire Jacques de Lalain s'en retourna devers le duc son souverain seigneur qui tenoit le siége devant la forteresse de Poucques; et fut le troisième jour de juillet au soir que le bon chevalier arriva au siége de Poucques, et le lendemain matin il alla ouïr trois messes sans bouger, en la tente du duc, et parla à un notable docteur de l'ordre des Frères prêcheurs nommé maître Guy de Donzy en confession: car il faisoit conscience du feu qu'il avoit par l'ordonnance du duc fait bouter en la forteresse de Audenone.

Après icelles messes dites et célébrées, messire Jacques monta à cheval, pour ce qu'il étoit un peu blessé en une jambe, et alla voir une bombarde que le duc faisoit jeter pour abattre et démolir la muraille d'icelui châtel de Poucques, c'est à sçavoir entre la porte et une tour qui étoit très forte, et aussi d'autres engins à poudre, et autres veuglaires (armes à feu) comme de petits canons. Le seigneur de Saveuses et autres seigneurs avoient fait faire des tranchées et approches en plusieurs lieux, et étoit la place fort approchée et battue: messire Jacques de

Lalain regardant ces besognes, choisit Toison-d'Or duquel il étoit très fort accointé, et dit tout en souriant à Toison-d'Or, ainsi comme par farce et ébattement, la manière et comment il avoit pris la forte resse de Audenone; et puis quand messire Jacques eut vu les approches, et bonne espace soi dévisé à Toison-d'Or, celui Toison lui dit: « Messire Jacques, il est temps d'aller reposer votre jambe: car maître Jean Caudet le chirurgien de monseigneur le duc, dit qu'elle veut le repos. » Lors messire Jacques répondit qu'il s'en alloit dîner, et à l'après dîner ne se bougeroit de son logis pour le repos de sa jambe, en laquelle comme dessus est dit avoit été un peu blessé. Mais la perverse et maudite fortune ne le voulut souffrir, car quand ce vint environ quatre heures après midi, le dit messire Jacques monta à cheval et s'en retourna voir les approches, où il trouva de rechef Toison-d'Or au lieu et place où le matin il l'avoit trouvé. Et s'étoit mis celui messire Jacques tout à cheval à couvert d'un gros arbre, et là regardoit l'abatture qu'avoit fait la bombarde dedans la muraille de la dite forteresse de Poucques. Lors Toison-d'Or s'approcha d'icelui messire Jacques, et se prit à deviser à lui et lui dit: « Monseigneur comment vous vous deviez reposer votre jambe, et ne deviez point partir de votre logis cet après dîner. » Le bon chevalier regarda Toison-d'Or en souriant, et lui dit qu'il lui commençoit à ennuyer d'avoir été en son logis si grand espace.

Or advint, ainsi comme messire Jacques de Lalain faisoit devises à Toison-d'Or, alla venir messire Adol-

phe de Clèves seigneur de Ravestain, lequel tout droit s'en alla grand' allure soi bouter tout droit dessous le manteau d'une bombarde pour la doute du trait de ceux de la forteresse; après lui venoit le bâtard de Bourgogne vêtu d'un paletot (manteau) d'un très riche drap d'or cramoisi, et portoit sous son bras un crennequin, [1] et avoit ceint un carquois garni de traits. Lors quand messire Jacques de Lalain vit les deux seigneurs dessus nommés, lesquels s'étoient mis dessous le manteau de la bombarde, descendit de son cheval et s'en alla deviser avec les dits seigneurs de Ravestain et le bâtard de Bourgogne; et étoit Toison-d'Or assez après.

Or est vérité que on fait aux deux côtés d'une bombarde et d'un manteau, tranchées et fossés pour être à couvert, tant pour aviser l'abatture que la bombarde fait, comme aussi pour le cannonier prendre sa visée; mais à icelle bombarde n'étoient encores faits les tranchées et fossés, et y avoit à deux côtés du manteau quatre pavois, c'est à sçavoir à chacun côté deux.

Le seigneur de Ravestain, le bâtard de Bourgogne et messire Jacques de Lalain se prirent à regarder l'abatture que faisoit la bombarde contre la dite muraille de la forteresse de Poucques, et tous trois cuidoient (croyoient) bien être taudis (couverts) contre le trait de la place: mais messire Jacques de Lalain étoit dehors le manteau de la bombarde au couvert d'un pavois regardant la place. Si advint à cette heure qu'un cannonier étant dedans l'une des tours

(1) Sorte d'armure de tête. J. A. B.

de la dite forteresse avoit affusté un veuglaire[1] pour battre le manteau de la bombarde, qui d'aventure avoit son veuglaire chargé; si y bouta le feu, et férit la pierre du dit veuglaire, le pavois, derrière lequel étoit messire Jacques de Lalain; et là fut féru en la tête de l'éclat d'une pièce de bois, qui étoit au devant du pavois au dextre côté, et au dessus de l'oreille, tellement qu'il eut le coin de la tête emporté, et partie de la cervelle, et chut à la renverse tout étendu par terre, sans que oncques il remuât pied ni jambe. Alors un frère Carme alla à lui, et moult dévotement lui ramenoit et mettoit en mémoire Dieu et la glorieuse Vierge Marie. Et quand messire Jacques de Lalain ouït parler de Dieu et de la Vierge Marie, que tant avoit aimée, que pour l'amour d'elle il avoit pris le mot et devise de la nompareille, il tourna son entendement devers le dit Carme cuidant (croyant) parler, mais il étoit si oppressé de la mort, qu'il ne pouvoit former parole par manière qu'on le put entendre. Toutes fois il joindit (joignit) les mains, et mettoit peine à parler et avoit entendement, comme disoit le Carme.

Et ne demeura guère, que le bon chevalier fina ses jours, qui fut moult grand dommage, car pour le temps qu'il regna au monde, pareil de lui on n'eût sçu, ni pu trouver en nulle terre, plus parfait, plus preux, plus vaillant, ni plus hardi chevalier. Et quant est à parler de ses vertus, il n'est langue humaine, tant soit facondieuse, qui au long

(1) Sorte d'armes à feu. J. A. B.

les sçût décrire. Il fut chevalier doux, humble, amiable et courtois, large aumonier et pitoyable. Tout son temps aida les pauvres veuves et orphelins. De Dieu avoit été doué de cinq dons. Et premièrement c'étoit la fleur des chevaliers; il fut beau comme Pâris le Troyen : il fut pieux comme Énée; il fut sage comme Ulisse le Grec : quand il se trouvoit en bataille contre ses ennemis, il avoit l'ire d'Hector le Troyen, mais quand il se véoit ou sentoit être au dessus de ses ennemis, jamais on ne trouva homme plus débonnaire, ni plus humble. Dommage fut que plus long temps ne régna : car quand mort le prit, il n'avoit qu'environ trente-deux ans d'âge. A sa mort perdirent moult ses amis, en spécial un sien frère qu'il aimoit moult chèrement, pour ce qu'il véoit être en lui grande apparence et beau commencement, car tous ses faits, dits, et mœurs tournoient tous à vaillance et bonnes vertus. Et doncques, pour la belle apparence que véoit messire Jacques de Lalain en son frère Philippe, il avoit du tout conclu en soi, que les guerres de Frandre achevées, pour la grand'amour qu'il avoit à icelui son frère, lui donner tout tel droit et action qu'il lui pouvoit écheoir après le trépas du seigneur de Lalain son père, c'est à savoir la seigneurie de Lalain : car tout son vouloir si étoit de s'en aller user sa vie et exposer son corps au service de notre seigneur, et de soi tenir en frontières sur les marches des infidèles, sans jamais plus retourner par deçà, en retenant certaine pension d'argent pour son état entretenir, tel que par le seigneur de Lalain son père et ses prochains parents

et amis et été avisé et conclu ensemble, mais à Dieu ne plut qu'ainsi se fit.

Pour la mort du bon chevalier, dont ci est faite mention fut mené grand deuil, et grand bruit par tout l'ost du bon duc Philippe de Bourgogne, lequel quand il en fut averti, en pleura moult tendrement, et lui churent les larmes des yeux si très abondamment tout contreval de la face, et en eut le cœur si très étraint, qu'un seul mot de sa bouche ne pouvoit issir. Moult grand deuil en fut mené par tout l'ost, et n'est point à croire les pleurs et regrets que tous faisoient; car à les voir, sembloit à chacun avoit perdu leur meilleur ami. Si est assez à croire que quand un grand ost est joint ensemble, on oit (entend) la noise et le bruit de trompettes, de hommes et de chevaux, de tambours, de flûtes et de plusieurs autres choses, bien d'une bonne lieue loin: mais pour la mort du bon chevalier, l'ost fut tellement accoisé, (silencieux) que d'un trait d'arc arrière on ne se fût aperçu qu'il y eût eu personne, tant étoient tristes et déplaisants de la mort du bon chevalier.

Laquelle mort venue à la connoissance du seigneur et de la dame de Lalain, leur fut moult dure à porter; et est bien à croire que ses trois oncles, le seigneur de Créquy, messire Simon et messire Sanche de Lalain, lesquels pour lors étoient en l'ost, furent moult tristes et déplaisants, quand ils furent avertis de sa mort; et non sans cause, car tous pouvoient dire et affirmer, que jamais telle perte ils n'avoient eue. Nonobstant la perte, si se devoient-ils

reconforter; car tant que livres dureront, sa bonne renommée et ses nobles et hauts faits reluiront sur terre.

Après la mort du bon chevalier, par ses bons, et loyaux serviteurs, son corps fut mis et appareillé à grands pleurs et regrets sur un chariot couvert de noir bien attelé de bon chevaux, et mené et conduit jusques à Lalain, auquel lieu à sa venue, le deuil s'encommença moult grand, tant du seigneur de Lalain comme de la bonne dame, laquelle demena telle douleur, que tous ceux qui la véoient furent contraints de partir (prendre part) à ses larmes: car tant l'aimoient chèrement que leur deuil ne pouvoit cesser: mais un chacun jour continuoient de faire regrets et complaintes de la piteuse mort de leur cher fils.

Le corps du vaillant chevalier fut mis jus de la litière, et porté en la grande salle de Lalain, où il fut posé et mis jusques à ce qu'il fût porté en l'église où sa sépulture étoit élue pour l'enterrer. Vigiles et oraisons furent cette nuit chantées et dites moult dévotement: puis le lendemain, le service divin accompli, ainsi comme au corps appartenoit, fut à grandes pleurs et lamentations mis en terre; Et au dessus du corps fut fait un moult notable sépulchre et riche, où étoient richement empreintes et entaillées les trente-deux bannières et enseignes de tous ses côtés, et dont il étoit issu et au dessus, un épitaphe écrite; et entaillée en pierre, dont la teneur s'ensuit.

Cy gist abscons en close sepulture
Cil dont jadis ses montres fit nature,
Et dont la terre en ombreuse clôture
Resplend du corps, plus qu'or fin en peinture.

Cy gist celluy, dont des pleurs le ciel s'euvre,
Et est pitié qnand terre mort le cuevre,
Et qu'engloutie en soy contient telle œuvre,
Dont au monde est disette du recuevre.

Cy gist d'honneur l'exemplaire assouvie,
Le miroir clair de haute et noble vie,
Des bons spectacle, et l'aiguisoir d'envie,
Par avoir trop gloire en soy deservie.

Cy gist l'honneur des hautes cours royales,
L'assemblement des vertus triomphales,
La lampe ardente en chambres, et en sales,
Dont tout œil prit clartés espéciales.

Cy gist le fond d'humilité parfonde,
Vestu de fer, l'un des fiers corps du monde,
Et dont parfelle à enfondre s'abonde :
C'estoit des preux une image seconde.

Cy gist celluy, qui clair plus que d'ivoire ;
Prit chasteté pour pilier de sa gloire,
Et pour atteindre à louable victoire,
Scachant qu'ordure y est contradictoire.

Cy gist celuy qui fut des bons l'exemple,
Revèrendeur de Dieu et de son temple,
Vray, sobre et large, et tel, quand le contemple,
Que son los vaut que terre et ciel s'en emple.

Cy gist celuy qui soubs trente ans d'âge
Dix et huit fois fit armes non par gage,
Dont de tel âge et de tel personnage,
Le monde avoit en merveille l'ouvrage.

Cy gist celuy, qui telle avoit audace,
Qu'en bataille onc de fer ne couvrit face:
Mais attempré de froideur comme glace,
Toujours l'honneur emporta de la place.

Cy gist celuy, qui ès guerres Gantoises,
Acquit d'honneur autant que mains Grégeoises
Entre Troyens, durants leurs felles noises,
Et dont gloire a survolant mille toises.

Cy gist celuy, qui attenta fortune,
Et ne craignoit ni mal ni infortune:
Mais perdre honneur, et porter fame brune
se resoignoit tant qu'homme soubs la lune.

Cy gist celluy qui estoit perle élite
Des vaillants corps, en durée petite,
Et dont n'est bouche au monde qui s'acquite
A luy donner son los selon mérite.

Cy gist celuy, qui en seule personne
Tint Pas d'un an à Châlons sur la Sonne:
Dont du hault los que bouche lui en donne,
L'air s'enrichit, et le ciel en résonne.

Cy gist celluy, qui France et Angleterre,
Castille, Ecosse, Italie et Navarre,
Portugal tout parvoyagea par terre,
Quérant les bons pour los entre eux acquèrre,

Cy gist celuy d'un immortel renom,
Le Chevalier, qui de *Lalain* eut nom,
Lequel Gantois subit, mais par bel, non,
Firent chéoir sous le coup d'un canon.

Cy gist celluy que toute humaine gorge
Doit extoller comme fin or sur orge,
Sa gloire et bruire en palais non en porge, (1)
Car meilleur fut, que nul escrit de *George* (2).

(1) Porge pour porche, portique.
(2) Georges Chastellain signe ordinairement ainsi tous ses écrits J. A. B.

FIN.

APPENDICE.

NOTE PREMIÈRE.

Sur le Manuscrit de la Bibl. R. 8417, in-f.°

Ce manuscrit dont j'ai dit quelques mots, pages 5, 155, 189, 198, 208, 217 et 270 contient dans sa dernière moitié tous les procès verbaux des tournois de J. de Lalain dressés par Le febvre de Saint-Remy, premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or dont J. de Lalain était membre, ou, comme on le disait alors, compagnon. C'est d'après ces procès verbaux que G. Chastellain a composé sa chronique dans laquelle il n'y a véritablement de lui que la partie d'histoire relative aux premières années du bon chevalier jusqu'à l'époque de ses fréquents tournois, et le dernier morceau sur la guerre des Gantois et la mort de son héros. Dans le reste il s'est contenté de copier les procès verbaux de son prédécesseur dans les fonctions de premier roi d'armes de la Toison d'or (1).

Dans le manuscrit 8417 cité ici, Le febvre de Saint-Remy a fait précéder le recueil de ses procès verbaux des tournois, par la dédicace suivante au père du héros de cette chronique.

« Mon-très honoré et doubté seigneur après toutes recommandacions prinses je vous envoye et rescrips certai-

(1) Jean Lefebvre seigneur de St. Remy le plus ancien des premiers rois d'armes de la toison d'or fut promu à cette dignité dès la création de l'ordre, et l'exerça jusqu'à l'année 1468. G. Chastellain lui succéda en 1468 et l'exerça jusqu'en 14 4. Il eut lui-même pour successeur Gilles Gobet dit Fusil Mort en 1493.

nes mémoires des hauls est loables faits d'armes que fist en camp clos feu de bon mémoire votre fils messire Jacques de Lalaing au temps de son jeune aige et qui pour sa mort doloreuse n'a guères duré. Et laisse à escripre les nobles faits et empreisses d'armes que il a fait avec son souverain et naturel prince, monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant en ses guerres de Flandres. Lesquelx nobles faiz comme raison est seront mis ès croniques qui en seront faictes les quelx mémoires je vous envoye. Vous suppliant qu'il vous plaise me pardonner sy je n'ay faict les dits mémoires plus au long et en meilleure forme; car se faire le savoie je y suis bien tenu. Mais ce ne sont tant sulement que petiz mémoires au regard de ces hauls faiz et aussi Charolois qui a vu la pluspart de ces nobles faiz en escript bien au long. Et encore peult escripre avec autres nobles personnes qui en savent à parler. Les quelles escriptures bien assemblées j'espère que vous mon très hononré et doubté seigneur en ferez faire livres, afin que iceux qui sont yssus et ystront de la noble maison dont il estoit issu prennent exemple à ses hauls et nobles faiz pour à leur loyal povoir ensuir ses bonnes et vertueuses euvres et qu'ils soient mieux tenus de prier nostre benoist créateur qui de sa sainctegrâce et miséricorde lui plaise mectre l'âme du vaillant chevalier en son benoist repos de paradis. »

NOTE 2.

BANQUET ALLÉGORIQUE

DONNÉ PAR LE DUC DE BOURGOGNE PHILIPPE LE BON,

A l'occasion de la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453.

Voici ce que raconte à ce sujet Olivier de la Marche dans ses mémoires.

« Pour ce que grandes et honnorables œuvres désirent loingtaine renommée et perpétuelle mémoire, et mêmement quand les dictes œuvres sont faictes en bonne intention, je me suis entremis de mettre par escrit et enrégistrer par ordre, au plus près de la vérité et selon mon petit sentiment, une feste, faicte à Lille, le dix septième jour de février, l'an 1453 par très excellent, très haut, et très puissant prince, monsieur le duc de Bourgongne, de Brabant, etc. Et commença icelle feste par une jouste, cedict jour: laquelle jouste avoit esté criée, à un très beau banquet, que monsieur de Clèves donna en la dicte ville, environ dix huict jours paravant: auquel fut mondict signeur, ensemble la signeurie, dames et damoyselles de sa maison: et fut le cry tel, que le chevalier au cigne, serviteur aux dames, faisoit sçavoir à tous princes, chevaliers, et nobles hommes, que le jour, que mondict signeur feroit son banquet (lesquels banquets se faisoyent l'un après l'autre) l'on le trouveroit en la dicte ville, armé de harnois de jouste, en selle de guerre, pour jouster à la toile, de lances de mesure, et de courtois roquets, à l'encontre de tous ceux, qui venir y voudroyent: et celuy qui

pour ce jour feroit le mieux, au jugement des signeurs et des dames, sans ce qu'il s'en exceptast en rien, gaigneroit un riche cigne d'or, enchainé d'une chaine d'or, et au bout de celle chaine un riche rubiz, que les dames présenteroyent à celuy, qui l'auroit desservy. Tel fut le cry, par l'ordonnance et aveu de monsieur Adolf de Clèves: lequel estoit celuy, pour qui la criée se faisoit: et, à ce que je vey, la criée et jouste se faisoit au propos d'un entremets, qui contenoit, à cedict banquet, la plu-part de la longueur de la principale table.

« Ce fut une nef à voile levé, moult bien faicte: en laquelle avoit un chevalier tout droit, armé: qui le corps avoit vestu d'une cotte-d'armes, des plaines armes de Clèves: et devant avoit un cigne d'argent, portant en son col un colier d'or: auquel tenoit une longue chaine d'or: dont le dict cigne faisoit manière de tirer la nef: et au bout de la dicte nef séoit un chastel, moult bien faict, et richement: au pié duquel flotoit un faucon, en une grosse rivière: et me fut dict que ce signifioit, et monstroit, comme jadis miraculeusement un cigne amena dedans une nef, par la rivière du Rin, un chevalier au chasteau de Clèves: lequel fut moult vertueux et vaillant: et l'épousa la princesse du païs: qui pour lors estoit veuve, et en eut lignée: dont les dits ducs de Clèves, jusques à ce jour, sont issus: et pour ce il me semble que la manière de la criée ensuivoit l'effect de l'entremets.

« En celle nuict fut présenté le chapelet à monsieur le comte d'Estampes: lequel fit son banquet environ dix jours après. Ce banquet fut moult plantureux et riche, et garni de plusieurs entremets nouveaux: dont je me passe, pour abréger, et pour venir à mon intention. En ceste feste fut le chapelet présenté à monsieur le duc, en telle façon que, quand les entremets furent levés, d'une chambre saillirent grande foison de torches: puis vint un officier d'ar-

mes, serviteur de mondict signeur d'Estampes, nommé Dourdan, vestu de sa cotte-d'armes: et après vindrent deux chevaliers, chambellans de mon dict signeur d'Estampes (c'est assavoir monsieur de Miraumont, et monsieur de Drueul) vestus de longues robes de velours, fourrées de martres: et n'avoyent rien sur leur chef: et portoyent chacun, d'une main, un gentil chapelet de fleurs: et après eux venoit une très belle dame, jeune, de l'aâge de douze ans, vestue d'une robe de soye violette, richement bordée, et estofée d'or: et luy partoyent unes manches, outre la robe, d'une moult déliée soye, escriptes de lettres grégeoises: et estoit son chef paré de ses cheveux, beaux et blonds, et, par dessus, une tocque, affulée d'un volet, moult enrichi de pierrerie: et estoit montée sur une haquenée, houssée de soye bleüe: et l'amenoyent trois hommes à pié, vestus de manteaux de soye vermeille, portans chaperons à cornette de soye verde: et aloyent ces trois, chantans une chanson, faicte à propos: et en telle ordonnance passèrent par devant les tables: et vindrent jusques devant le lieu où estoit assis mon très redouté signeur, monsieur le duc: et, quand l'officier d'armes et les deux chevaliers luy eurent faict la revérence, le dit officier dit ce, qui luy estoit enchargé, en ceste manière,

Très excellent, haut prince, et redouté,
A vous venons en toute révérence.
Pour charge avons, qui vous soit presenté
Ce chapelet: lequel est aporté
Par la dame, que voyez en présence.
Le comte d'Estampes en son absence
La vous transmet en ce lieu, et envoye:
Et la nomme on la princesse de joye.

« Quant l'officier d'armes eut ce dit, les deux chevaliers vindrent à la dame: et luy baillèrent le chapelet en ses mains: et lors les autres trois, qui l'amenoyent, la descendirent de sa haquenée.

« Sitost qu'elle fut descendue, les deux chevaliers l'adextrèrent: et adonc elle fit la revérence à mon dict signeur: et parans petis degrés, faicts à ceste cause, elle monta sur la table, et s'agenouilla une fois sur le bord de la dicte table: et puis se mit à genoux devant mon dict signeur, et là demoura jusques elle eust baisé le dict chapelet, et mis sur le chef de mondict signeur: qui à son relever la baisa: et s'en retourna la dicte dame, son emprise achevée. Ainsi fut presenté le chapelet à mon dict signeur le duc. Parquoy il détermina le jour de son banquet: et fit moult grans préparatoires. Au jour de ce banquet, donques, monsieur Adolf (qui s'estoit fait crier le chevalier au cigne) vint après disner, de très bonne heure sur les rangs: et fut accompaigné, du lieu où il s'estoit armé, par mon dict signeur le duc, par monsieur de Charolois, par monsieur le bastard de Bourgongne, vestus tous trois de robes de velours sur velours noir: et avoyent chacun un colier d'or, moult enrichis de pierreries, comme diamans, balais, et perles: et portoit mondict signeur une cornette à son chaperon, si-riche de pierrerie, que je ne sçay autrement extimer, fors habillement de prince puissant. Monsieur Adolf, acompaigné comme dict est de mondict signeur, de monsieur de Charolois, et de monsieur le bastard, et, en outre, de monsieur d'Estampes, partit de son hostel, à grand compaignie de gens, vestus de ses robes: et aloyent devant: et, après eux aloyent tabourins: et après aloit un poursuivant d'armes, vestu d'une cotte d'armes pleine de cignes: et après aloit un grand cigne, merveilleusement et subtilement faict, ayant une couronne d'or au col: à quoy pendoit un escu, des plaines armes de Clèves: et à celle couronne pendoit une chaine d'or: qui d'un bout tenoit à la tresse de l'escu du chevalier, et estoit ce signe adextré de deux sagittaires, moult bien faicts: qui tenoyent arcs et flèches en leurs mains, et faisoyent

semblant de tirer à l'encontre de ceux, qui vouloyent aprocher le cigne.

« Ledict chevalier, tenant à la chaine d'or, suyvoit le cigne armé tresrichement de toutes armes: et estoit son cheval couvert de drap de damas blanc, et bordé de franges d'or, et son escu de mesme: et à dextre, et à senestre, et derrière, avoit trois jeunes enfans, pages, habillés de blanc, en manière d'angels, montés sur beaux coursiers, enharnachés de drap blanc, bien decoupé: et après venoit un palefrenier, vestu de blanc, sur un petit cheval: qui menoit en main un destrier, couvert de drap blanc, brodé de grandes lettres d'or, et frangé d'or, à la devise dudict chevalier: et après venoit monsieur le duc de Clèves, frère dudict chevalier, et monsieur Jehan de Coïmbres, fils du roy Jehan de Portugal, avec grand nombre de chevaliers et nobles hommes, tous vestus de blanc, à la pareure du chevalier: et portoyent les lances en belle ordonnance.

« En tel estat et compaignie fut mené ledict chevalier devant les dames: et fut présenté par Toison d'or, roy d'armes, à tresexcellente, treshaute, et trespuissante princesse, madame la duchesse de Bourgongne, et aux autres princesses, dames et damoyselles: et puis il fut amené es lices: et lors le cigne, qui l'avoit amené, avec les sagittaires fut mis sur un hourd, qui leur estoit préparé.

« Gerard de Rossillon fut le premier, qui se présenta à l'encontre du chevalier: auquel le chevalier donna un si grand coup, de la première course, qu'il luy perça et fendit son escu tout outre: dont ledict Gerard eut grand detourbier. Après vint messire Jehan de Monfort, moult gentement houssé de soye et de brodure. Assez tost après vint monsieur le comte de Saïnct-Pol, houssé de drap d'or: dont la moitié estoit gris, et l'autre cramoisy. Après vint monsieur de Fiennes, couvert de velours noir, à larmes

noires, monstrées d'un peu de blanc. Tantots après, monsieur de Charolois, et monsieur le bastard (qui s'en alèrent armer, quand ils eurent convoyé mondict signeur Adolf) vindrent sur les rangs, houssés de velours violet, bordé de franges d'or et de soye, et leurs escus de mesmes, estans chargées les dictes housses de campanes d'argent: et estoyent bien accompaignés de grands signeurs: et, entre autres, monsieur d'Estampes servoit, de lance, monsieur de Charolois. Les dessus nommés joustèrent, et plusieurs autres chevaliers bien en poinct: comme monsieur de Gruthuse, couvert de velours cramoisy, monsieur de Mourcourt de velours cramoisy, fourré de martres, messire Chrestien de Digoine, enharnaché de drap, chargé de campanes dorées, messire Evrad de Digoine, couvert d'orfaverie, messire Jehan de Guistelle, couvert de menu vair, messire Philippe de Lalain, couvert de velours noir, à larmes d'or, aveques plusieurs autres jousteurs, trèsbien en poinct: mais de leurs coups ne sçay je point l'extime. Toutesfois je sçay de vray, que le chevalier au cigne et Louis du Chevalant s'entrerencontrèrent si-rudement, que tous deux s'entreportèrent par terre, les chevaux sur leurs corps tel atournés, qu'il fut force à l'un, et à l'autre, d'abandonner la jouste pour ce jour. Du demourant je me tay. Chacun fit son mieux de la jouste: qui faillit par traict de temps: et, quand elle fut faillie, chacun se retraït.

« Puis à heure convenable se trouvèrent en une sale: en laquelle mondict signeur avoit fait préparer un très riche banquet: et là vint mondict signeur, acompaigné de princes et chevaliers, dames et damoiselles: et, trouvans le dit banquet à servir, ils se prirent à regarder les entremets, qui edifiés y estoyent. La sale, où se faisoit ce banquet estoit grande, et bien tendue d'une tapicerie, en quoy estoit feicte la vie d'Hercules. Pour entrer en ceste dicte sale, il y avoit cinq portes, gardées d'archers, vestus de robes de

drap gris et noir: et dedans la sale avoit plusieurs chevaliers et escuyers, conduisans le dit banquet: desquels les chevaliers estoyent vestus de drap de damas, et les escuyers de satin des dictes couleurs de noir et gris. En celle sale avoit trois tables couvertes, l'une moyenne, l'autre grande, et l'autre petite: et sur la moyenne avoit une église, croisée, verrée, et faicte de gente façon: où il y avoit une cloche sonnante, et quatre chantres. Il y avoit un autre entremets, d'un petit enfant tout nu, sur une roche: qui pissoit eaue rose continuellement. Un autre entremets y avoit, d'une caraque, ancrée, garnie de toute marchandise, et de personnages de mariniers: et ne me semble point qu'en la plus grande caraque du monde ait plus d'ouvrages, ne de manières de cordes et voiles, qu'il en y avoit en ceste· Un autre entremets y avoit, d'une moult belle fontaine: dont une partie estoit de verre, et l'autre de plomb de très nouvel ouvrage: car il y avoit petis arbriceaux de verre, feuilles et fleurs, si nouvellement faictes, qu'à merveilles: et l'espace de l'artifice estoit ainsi comme un petit preel, clos de roches de saphistrins et d'autres estranges pierres, et au milieu d'iceluy, avoit un petit sainct Andrieu, tout droit, ayant sa croix devant luy: et par l'un des bouts de la croix sourdoit la fontaine, un grand pié de hauteur: et recheoit dedans le preel, par si subtile manière, que l'on ne sçavoit que l'eaue devenoit.

« La seconde table (qui estoit la plus longue) avoit premièrement un pasté: dedans lequel avoit vingt huit personnages vifs, jouans de divers instrumens, chacun quand leur tour venoit. Le second entremets de celle table estoit un chasteau, à la façon de Lusignan: et sur ce chasteau, au plus-haut de la maistresse tour, estoit Melusine, en forme de serpenté: et par deux des moindres tours de ce chasteau sailloit, quand on vouloit, eaue d'orange: qui tomboit es fossés. Le tiers estoit un moulin à vent, haut sur une mote: et sur le plus haut volant avoit une perche,

au bout de laquelle estoit une pie, et gens à l'entour, de tous estats, ayans arcs et arbalestes: et tiroyent à la pie, à demonstrer que toutes gens tirer à la pie est mestier commun. Le quart fut un tonneau mis en un vignoble: où il y avoit deux manières de breuvages: dont l'un estoit bon et doux, et l'autre amer et mauvais: et sur le dict tonneau avoit le personnage d'un homme, richement vestu: qui tenoit en sa main un brief: où il estoit escrit, *Qui en veut, si en prenne.* Le cinquième estoit un désert, ainsi que terre inhabitée: auquel avoit un tygre, merveilleusement vivement fait: lequel tygre se combatoit à l'encontre d'un grand serpent. Le sixième estoit un homme sauvage, monté sur un chameau: qui faisoit semblant et manière d'aler par païs. Le septième estoit le personnage d'un homme, qui d'une perche batoit un buisson, plein de petis oyseaux: et près d'eux, en un verger, clos de treilles de rosiers, faict tresgentement, avoit un chevalier et une dame, assis à table: lesquels mangeoyent les oisillons, dont l'un batoit le buisson: et monstroit la dicte dame, au doigt, qu'il se travailloit en vain, et follement perdoit son temps. Le huictième estoit un fol, monté dessus un ours: et estoit entre plusieurs estranges montaignes de diverses roches, chargées de gresil, et de glaces, pendans de bonne façon. Le neufième estoit un lac, environné de plusieurs viles et chasteaux: auquel lac avoit une nef, à voile levée, tousjours vagant par l'eaue du lac, à par soy: et estoit ceste nef gentement façonnée, et bien garnie de choses appartenantes à navire.

« La tierce table (qui estoit la moindre des deux autres) avoit une forest merveilleuse, ainsi comme si ce fust une forest d'Inde: et dedans celle forest estoyent plusieurs bestes estranges et d'estrange façon: qui se mouvoyent d'elles mesmes, ainsi que si elles fussent vives. Le second entremets de celle table estoit un lyon mouvant, attaché à un arbre, au millieu d'un preau: et là avoit le personnage

d'un homme, qui batoit le chien devant le lyon. Le tiers et dernier entremets estoit un marchand, passant par un vilage, portant à son col une hotte de toutes manières de merceries pleine.

« Or, pour deviser la manière du service et des viandes, ce seroit merveilleuse chose à racompter: et aussi j'avoye tant autre part à regarder, que deviser au vray n'en sçauroye: mais de tant me souvient que chacun plat fut fourny de quarante huict manières de mets: et estoyent les plats du rost chariots étofés d'or et d'asur. En celle salle, au plus près de la table, avoit un haut buffet, chargé de vaisselle d'or et d'argent, et de pots de cristal, garnis d'or et de pierreries: et n'aprochoit nul ce buffet, plus avant des gardes de bois, qui estoyent là faictes: si non ceux, qui servoyent de vin.

« Ainsi comme au milieu de la longueur de la sale, assez près de la paroy, à l'opposite de la longue table, avoit un haut pillier: sur quoy avoit une image de femme nue: qui les cheveux avoit si longs, qu'ils la couvroyent par derrière, jusques aux reins: et sur son chef avoit un chapeau trèsriche: et estoit envelopée, ainsi que pour musser où il appartenoit, d'une serviette, à manière de volet bien délié, escritte, en plusieurs lieux, de lettres gregeoises: et gettoit cest image, par la mammelle droite, ypocras, autant que le souper dura: et auprès d'elle avoit un autre pillier, large, en maniére d'un hourd: surquoy estoit ataché, à une chaisne de fer, un lyon vif, en signe d'estre garde et deffense de cest image: et contre son pillier estoit escrit, en lettres d'or, en une targe: *Ne touchez à ma dame.*

« Mondict signeur doncques, madame la duchesse, et toute leur noble compaignie mirent assez longuement à visiter ces entremets. Toute la sale estoit pleine de nobles gens: et peu en y avoit d'autres. Là estoyent cinq hourds bien ordonnés, pour ceux qui ne voudroyent point seoir

à table: qui tantost furent pleins d'hommes et de femmes: dont la plus-part estoyent déguisées: et tant en sçay, qu'il y avoit des chevaliers et des dames de grand'maison, et qui là estoyent venus de loing, les uns par mer, et les autres par terre, pour veoir la feste, dont il estoit grande renommée. Pour le faire brief, après que chacun eut assez regardé les entremets, les maistres-d'hostel, qui la besongne conduisoyent, vindrent faire l'ordonnance de l'assiette.

« Au milieu de la moyenne table s'assit mondict signeur le duc: et à sa dextre s'assit madamoiselle, fille de monsieur le duc de Bourbon: après elle monsieur de Cléves, madame de Ravastain, nièce de madame la duchesse, et femme de monsieur Adolf: et madame la duchesse fut assise à la senestre du duc, avec madame de Charny, madamoiselle d'Estampes, monsieur de Sainct-Pol, madame de Beures, femme de monsieur le bastard de Bourgongne, monsieur de Pons, et madame la chanceliére. A la grande et seconde table fut assis monsieur du Charolois, monsieur d'Estampes, monsieur Adolf, monsieur de Fiennes, monsieur le bastard de Bourgongne, et monsieur de Hornes, meslés avec grand nombre de dames et de damoiselles, et aussi tant d'autres chevaliers, que les tables estoyent pleines, d'un costé et d'autre: et pareillement à la troisiéme table furent assis escuyers et damoiselles ensemble, en telle façon que les tables furent fournies.

« Quand chacun fut assis, ainsi que dict est, en l'église (qui fut le premier entremets) sur la principale table, sonna une cloche, treshaut: et, après la cloche cessée, trois petits enfans, et une teneur, chantèrent une tresdouce chanson: et, lors qu'ils l'eurent acomplie, au pasté (qui estoit le premier entremets de la longue table, comme dessus) un berger joua d'une musette moult-nouvellement. Apres ce, ne demoura guéres que, par la porte

de l'entrée de la sale, entra un cheval à reculons, richement couvert de soye vermeille: sur lequel avoit deux trompettes, assis dos contre dos, et sans selle, vestus de journades de soye, grise ou noire, chapeaux en leurs testes, et faux visages mis: et les mena et remmena ledict cheval, tout au long de la sale, à reculons: et tandis ils jouérent une batture, de leurs trompettes: et y avoit, à conduire cest entremets, seize chevaliers, vestus de robes de la livrée. Cest entremets accompli, en l'eglise fust joüé des orgues: et au pasté fust joüé d'un cornet d'Alemaigne, moult estrangement: et lors entra en la sale un luyton, ou un monstre tresdefiguré: qui, du faux du corps en bas avoit jambes et piés de grifon velus, et grans ongles: et, depuis le faux en amont, avoit forme d'homme: et, avoit vestu une jaquette juste, de soye blanche, rayée de verd, et chaperon tenant en sus. Il avoit estrange barbe et visage. Il portoit en ses mains deux dards, et une targe. Il avoit sur sa teste un homme, les piés dessus: qui se soustenoit par ses deux mains sur les espaules du monstre: et ledict monstre estoit monté sur un sanglier, couvert richement de soye verde: et, quand il eut fait son tour parmy la sale, il s'en retourna, par où il estoit venu. Quand le luyton s'en fut retourné, ceux de l'église chantérent: et au pasté fut joüé d'une doucine, avec un autre instrument: et tantost après sonnérent, moult-haut, quatre clairons: et firent une joyeuse bature. Ces clairons estoyent derriére une courtine verde, tendue sur un grand hourd, faict au bout de la sale.

« Quand leur bateure finit, soudainement fut tirée la courtine: et là fut veu, sur le dict hourd, un personnage de Jason, armé de toutes armes: qui se prommenoit en celle place, regardant au tour de luy, comme s'il fust venu en terre estrange. Puis s'agenouilla, et regarda vers le ciel: et lisit un brief que Medée luy avoit baillé, quand il se partit d'elle, pour la Toison d'or conquerre: et, à son

relever, il veit venir contre luy, grands et horribles beufs, qui luy vindrent courir sus: et tantost ledict Jason coucha sa lance, et s'apoincta pour combatre ces bestes: qui l'assailloyent de merveilleuse force, et si-vivement que c'estoit effrayante chose à regarder: car ils gettoyent feu et flambe par les narines, et par la gorge: et ledict Jason se deffendoit et combattoit par si-belle façon, que tous disoyent qu'il avoit une contenance d'homme-de-bien. La bataille dura longuement, et tant que le dict Jason getta sa lance, contre les bœufs: et mit la main à l'espée: et, en soy combatant, luy souvint que Médee luy avoit donné une fiole, pleine d'aucune liqueur, ayant telle vertu, qu'au moyen de ladicte liqueur il pouvoit lesdicts bœufs matter, et subjuguer, et esteindre leur ardent feu: qui luy nuisoit fort. Si prit la fiole: et getta la liqueur contre les muse aux desdiets bœufs: et prestement ils se rendirent domptés, veincus, et mats: et à tant fut la courtine retirée: et cessa ce mistére, pour celle fois. Aprés ce mistére fut joué des orgues, en l'église, par le long et espace d'un motet: et tantost après fust chanté au pasté, par trois douces voix, une chanson tout du long: laquelle se nomme *La sauve-garde de ma vie.*

« Puis par la porte, dont les autres mets estoyent venus, après ce que l'église et le pasté eurent chacun joüé quatre fois, entra dedans la sale un cerf, merveilleusement grand et beau: lequel estoit tout blanc, et portoit grandes cornes d'or: et estoit couvert d'une riche couverte de soye vermeille, selon mon advis. Dessus ce cerf estoit monté un jeune fils, de l'aage de douze ans, habillé d'une robe courte de velours cramoisy, portant sur sa teste un petit chaperon noir, découpé: et estoit chaussé de gents souliés. Ce dict enfant tenoit, à deux mains, les deux cornes dudict cerf. Quand donques il entra dedans la sale, lors il commença le dessus d'une chanson, moult-haut et clair: et ledict cerf chanta la teneur, sans y avoir autre per-

sonne, sinon l'enfant, et l'artifiec dudict cerf: et nommoit on ladicte chanson, qu'ils chantoyent, *Je ne vey onques la pareille*, etc. En chantant, comme je vous racompte ils feirent le tour par-devant les tables: et puis s'en retournérent: et me sembla bon cest entremets, et voulontiers veu. Apres ce bel entremets du blanc cerf et de l'enfant, les chantres chantèrent un motet dedans l'eglise: et au pasté fut joüé d'un lut, aveques deux bonnes voix: et faisoyent ainsi tousjours l'eglise et le pasté quelque chose entre les entremets.

«Après ce, quand ceux dudict pasté eurent fait leur devoir, sur le hourd, auquel l'on monstroit l'histoire de Jason, sonnérent une bateure les quatre clairons, qui paravant avoyent joüé: et, après celle bateure achevée, l'on tira la courtine, dont devant est faicte mention: et à tant fut veu Jason: qui se promenoit, tresrichement embattonné, comme à l'autre fois. Si luy avint, à cest heure, que tout soudainement luy vint courir sus un treshideux et epouventable serpent. Ce serpent donques avoit la gorge et la gueule ouverte, les yeux gros et rouges, et les narines enflées: et estoit composé et edifié en telle façon, que par sadicte gueule, et par la plus-grand part de ses conduits, il gettoit venin trespuant, et feu et fumées merveillables. Quand Jason regarda ce serpent, et le veit venir et tirer vers sa personne, il se mit en deffense moult bien, et tresordonnément: et là se commencérent à combatre ledict Jason et le serpent: et en ce feirent si-bon devoir, que ce ne sembloit pas mistére, ainçois sembloit trop mieux une tresaigre et mortelle bataille: et, pour l'assouvissement de leur personnage, Jason luy getta sa lance: puis le combattit de son espée: et tint manière de soi remembrer d'un anneau, que Medée lui donna, servant à ceste bataille. Si le monstra au serpent: et prestemment il fut vincu: et lors Jason le ferit tant de son espée, qu'il lui coupa la teste devant tous: puis luy arracha les dents, et les meit en une

gibecière, qu'il portoit: et à tant fut la courtine retirée. A tant fut joüé des orgues en l'eglise: et au pasté jouérent de flustes quatre ménetriers.

« Puis par le haut de la sale partit, d'un bout, un dragon ardant, qui vola la plus-part de la longueur de la sale: et passa outre, tellement que l'on ne sceut qu'il devint: et lors chantérent ceux de l'église: et au pasté jouèrent de vieilles les aveugles. Après, à un des bouts de la sale, en haut, partit tout en l'air un heron: qui fut escrié de plusieurs voix, en guise de fauconniers: et tantost partit, d'un autre bout de la sale, un faucon qui vint toupier et prendre son vent: et d'un autre costé partit un autre faucon: qui vint de si-grande roideur, et ferit le héron si rudement, qu'il l'abattit au milieu de la sale: et, après la criée faite, ledict heron fut présenté à mondict signeur: et alors fut encores une fois chanté en l'église: et au pasté jouérent trois tabourins ensemble.

« Après ce, sonnèrent les quatre clairons sur le hourd: et, leur bateure achevée, fut tirée la courtine: et là fut veu Jason, armé et embattonné: qui les beufs avoit atachés à une charrue, qu'il tenoit et gouvernoit à guise de laboureur: et faisoit les beufs aler et tirer. Quand il eut labouré la terre, il abandonna les beufs: et prit les dents, qu'il avoit arrachés au serpent: et les sema parmy la terre, qu'il avoit labourée: et, selon ce que ledict Jason aloit avant, en employant la semence desdictes dents, sourdoyent et naissoyent gens armés et embattonnés: et regardérent l'un l'autre, et s'entrecoururent sus sifiérement, qu'ils se firent le sang couler. et à la fin s'entretuérent, en la presence de Jason (qui les regarda, quand il eut semé les dents) et, prestement qu'ils se furent tous abatus et occis devant luy, la courtine fut retirée.

Le mystère accomply, l'on joua des orgues en l'église: et au pasté fut une chace, telle qu'il, sembloit qu'il y eust petits chiens glatissants, et braconniers huans, et sons de

trompettettes, comme s'ils fussent en une forest: et par celle chace finit l'entremets dudict pasté. Tels furent les entremets mondains de celle feste: et laisseray à tant à en parler, pour compter d'un entremets pitoyable: qui me semble le plus espécial des autres: et fut tel.

Par la porte, où tous les autres entremets estoyent passés, et entrés, vint un géant plus-grand, sans nul artifice, qui je visses onques, d'un grand pié, vestu d'une robe longue de soye verde, rayée en plusieurs lieux: et sur sa teste avoit une tresque, à la guise des Sarrasins de Grenade: et en sa main senestre tenoit une grosse et grande guisarme, à la vieille façon: et à la dextre menoit un elephant, couvert de soye: sur lequel avoit un chasteau: où se tenoit une dame, en manière de religieuse, vestue d'une robe de satin blanc: et par dessus avoit un manteau de drap noir: et la teste avoit afulée d'un blanc couvrechef, à la guise de Bourgongne, ou de recluse: et, si-tots qu'elle entra dans la sale, et elle veit la noble compagnie qui y estoit, lors, comme necessairement embesognée, elle dit au geant, qui la menoit.

Geant, je veuil cy arrester:
Car je voy noble compaignie:
A laquelle me faut parler.
Geant, je veuil cy arrester.
Dire leur veuil et remonstrer
Chose, qui doit bien estre ouye.
Geant, je veuil cy arrester:
Car je voy noble compaignie.

Quand le geant ouy la dame parler, il la regarda moult effrayément: et toutesvoyes il n'arresta, jusques il vint devant la table de monsieur: et là s'assemblèrent plusieurs gens, eux emerveillans que celle dame pouvoit estre. Parquoy, si-tots que son elephant fut arresté, elle commença une compleinte, telle, que cy-après est escrite.

Helas, helas, moy douloureuse,
Triste, déplaisante, ennuyeuse,
Desolée, las; peu-heureuse
La plus, qui soit.
Chacun me regarde, et me voyt.
Mais ame ne me recognoit:
Et me laisse on, sur cest endroit,
En tell' langueur,
Qu'ame vivant n'eut onques tell' douleur.
J'ay cueur pressé d'amertume et rigueur,
Mes yeux fondus, flestrie ma couleur,
Qui bien y vise,
Oyez mes plaints, vous tous, ou je ravise.
Secourez moy, sans le mettre en feintise.
Plourez mes maux: car je suis saincte Eglise,
La vostre mère,
Mise à ruine, et à doulenr amére,
Foulée au pié, par aspre vitupére:
Et mes griefs maux porte, souffre, et compére,
Par voz dessertes.
Petitement vous souvient de mes pertes:
Lesquelles sont si cléres et apertes:
Mes manoirs ars, et mes places desertes,
Et mes enfans
Mors et noyés, et pourris par les champs,
Où sont chartiers, foiblement Dieu croyans.
Mon dommaine est es mains des mécroyans.
J'en suis chacée
Honteusement, comme pauvre egarée,
Mussant, fuyant, par dure destinee,
Si lassée, siesteincte, et grevée,
Qu'a peine say
Dire les maux, où je suis, et que j'ai.
Plus me complains, et moins de secours j'ay.
Ma pauvreté toutesfois maintiendray,
Pour essayer
Lesquels premier se voudront employer
A secourir saincte-Eglise, et aider:
Qui ne requiers le travail sans mestier.
Ainsi je cours
De lieu en lieu, et puis de tours en tours,
Criant premier l'Empereur au secours:
Et puis-après je gette cris et plours,

A toute outrance,
Pour estre ouie, et avoir allegeance
Devant le treschrétien roy de France,
Victorieux: où j'ay bien ma fiance,
Et doy avoir.
Puis chemine, sans guères remanoir,
Aux autres roys, pour leur faire savoir
Le grand méchef où me faut remanoir:
Et puis revien
Aux ducs, comtes, et puissans terriens,
Princes, marquis, aux grands et aux moyens,
Généralement à tous bons chrestiens,
Pour remembrance
Du Créateur (qui est nostre espérance)
Que tout chacun s'appareille, et avance
Pour le secours: qui est ma desirance.
Or suis joyeuse,
Que puis faire ma complainte piteuse
Devant toy, duc, dont je suis desireuse.
Mets en mes mots entente savoureuse:
Et je t'en prie.
Aussi fay je à ceste compaignie.
Pour moy aider l'un à l'autre s'alie.
Car Dieu le veut: et nuls bien faicts n'oublie.

Ainsi me va, par le divin vouloir,
Qu'à ce banquet je me suis embatue,
Venant de loing par effrayé pouvoir,
Cherchant les lieux, ou cueurs sont à mouvoir
A secours, moy doulente et éperdue.
Loué soit Dieu, que je suis cy venue:
Car avis m'est que j'ay fait le voyage.
Pour racheter mon ennuyeux dommage.

O toy, ô toy, noble duc de Bourgongne
Fils de l'Église, et frère à ses enfans,
Enten à moy, et pense à ma besongne.
Pein en ton cueur la honte et la vergongne,
Les griefs remords, qu'en moy je porte et sens.
Infidelles, par milliers et par cens,
Sont triomphans en leur terre damnée:
Là ou jadis souloye estre honnorée.

Et vous, princes puissans, et honnorés,
Plorez mes maux, larmoyez ma douleur.
Ma joye n'est, s'emprendre ne voulez,
En moy vengeant, ce que faire devez,
En servant Dieu, et aquerant honneur.
Par mes enfans je suis en ce mesheur.
Par eux seray (si Dieu plaist) secourue.
Si requier Dieu, de conseil estre acreue.

Vous, chevaliers, qui portez la Toison,
N'oubliez pas le tresdivin service:
Et vous aussi, nés de bonne maison,
Gentilshommes, voicy belle ochoison
Pour acquérir de los le bénéfice.
Mon secours est pour jeunes gens propice.
Les noms croistront, et l'ame enrichira,
Du service, que chacun me fera.

Dont en amour de Dieu premièrement;
Et en faveur de nom et de noblesse,
Je te requier à certes fermement,
Mon aimé fils, pour mon recouvrement:
Et vous, signeurs, pour toute gentillesse.
Par tout m'en vois: car à l'œuvre me presse
Mon faict piteux. Hélas! qu'on ne l'oublie.
Sous tel espoir Dieu vous doint bonne vie.

« La lamentation de nostre mère Saincte Eglise faicte, en la salle entrérent grand nombre d'officiers-d'armes: desquels le dernier estoit Toison d'or, roy-d'armes. Ce Toison d'or portoit en ses mains un faisan, vif, et aorné d'un tresriche colier d'or, tresrichement garni de pierreries et de perles: et, aprés ledict Toison d'or, vindrent deux damoiselles: c'est-à-sçavoir madamoiselle Yoland, fille bastarde de moudict signeur le duc, et Yzabeau de Neufchastel, fille de monsieur de Montagu, adextrées de deux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or: c'estasçavoir monsieur de Crequi, et messire Symon de Lalain. En telle

ordonnance vindrent lesdicts officiers d'armes, et ledict Toison d'or, aveques le faisan, jusques devant monsieur le duc: auquel ils firent la réverence: puis luy dit ledict Toison d'or, en ceste façon,

« Treshaut et trespuissant prince, et mon tresredouté « signeur, voicy les dames, qui treshumblement se re- « commandent à vous: et, pource que c'est la coustume, « et a esté anciennement, qu'aux grandes festes, et nobles « assemblées, on présente aux princes, aux signeurs, et « aux nobles hommes le paon, ou quelque autre oiseau « noble, pour faire vœus utiles et valables, elles m'ont « icy envoyé, avec ces deux damoiselles, pour vous pré- « senter ce noble faisan, vous priant que les veuilez avoir « en souvenance. » Ces paroles dictes, mondict signeur le duc (qui savoit à quelle intention il avoit fait ce banquet) regarda l'Eglise: et, ainsi comme ayant pitié d'elle, tira de son sein un brief, contenant qu'il vouoit qu'il secourroit la chrestienté, comme il sera dict cyaprès: dont l'Eglise fit maniére de soy réjouir: et, voyant que mondict signeur avoit baillé à Toison d'or son vœu, et que ledict Toison d'or le lisit, elle s'escria tout haut: et dit:,

Dieu soit loué, et servi hautement
De toy, mon fils, doyen des pers de France,
Ton treshaut vœu m'est tel enrichiment,
Qu'il me semble que je suis clérement
De tous mes maux à pleine délivrance.
Par tout m'en vois, requerir aliance:
Et pric à Dieu qu'il te donne la grâce
Que ton désir à son plaisir se face.

O vous princes, chevaliers, nobles hommes,
Voyez patron pour hauts faicts entreprendre.
Rompez vostre aise, acoursissez voz sommes,
Levez vos mains, tandis que nous y sommes.
Offrez à Dieu ce que luy devez rendre.
Je pren congé: car cy ne puis descendre:
Mais vois tirant la terre chrestienne,
Pour Dieu servir et abreger ma peine.

« A ce mot le geant reprit son elephant: et le remmena, par-devant les tables, en la maniére qu'il estoit venu. Quand j'eu veu cest entremets (c'est-asçavoir l'Eglise) et un chasteau sur une si-diverse beste, j'arguay en moy, si je pourroye comprendre que ce vouloit dire: et ne peu autrement entendre, fors que celle beste (qui nous est estrange, et diverse pardeça) elle avoit emmenée, en signe qu'elle travaille et labeure sur grandes et diverses adversités, en la partie de Constantinoble (lesquelles adversités nous congnoissons) et le chasteau en quoy elle estoit, signifioit Foy. En-outre, par ce que ceste dame estoit conduite et menée par ce grand geant, ayant la main armée, j'enten quelle donnoit à congnoistre, qu'elle doutoit les armes des Turqs, qui l'avoyent chacée, et qui queroyent sa destruction.

« Quand donques elle se fut partie d'ilec, les nobles hommes, à tous costés, par pitié et compassion, encommencérent à faires vœus, et ensuyvir mondict signeur le duc, chacun selon sa faculté: et mirent ces vœus par escrit: ainsi comme il sera dict cy-après. Mais, pour que tant de vœus se firent, ou s'appareillérent de faire, que la chose euste esté trop longue, mondict signeur fit crier par Toison d'or, que la chose cessat atant, et que tous ceux, qui voudroyent voüer, baillassent le lendemain leurs vœus audict Toison d'or, et il les tenoit valables, comme s'ils eussent esté faicts en sa presence.

« Pour abreger mon escripture, tantost après le cry dudict Toison d'or, le banquet fut assouvi, les nappes furent leveés, et chacun fut en pié par la sale: et, quant à moy, ce me sembla lors un songe: car; de tous les entremets des tables, il n'y demoura sinon la fontaine de verre. Quand je ne vey rien plus de nouveau, à quoi passer le temps, lors commença mon entendement à mettre devant mes yeux plusieurs choses, touchant ceste matiére. Premiérement je pensay en moymesme les outrageux excès et la

grande despense, que pour la cause de ces banquets ont esté faicts puis peu de temps: car celle maniére de chapelets avoit là treslonguement duré: dont chacun s'efforçoit à son ordre, et mettoit peine de recevoir la compaignie plushautement: et principalement mondict signeur avoit fait si-grand appareil, coust, et assemblée, que je nommoye cette chose, outrageuse, et deraisonnable despense, sans y trouver entendement de vertu, sinon touchant l'entremets de l'Eglise, et des vœus ensuyvans de ce: et encores me sembloit si-haute entreprise trop soudainement commencée.

« En celle pensée et imagination demouray longuement, et tant que je me trouuay d'aventure auprès d'un signeur, conseiller et chambellan, et bien-privé de mondict signeur le duc: auquel j'avoye assez d'acointance. Lors je me pri à deviser aveques luy: et luy racomptay la fantasie, en quoy jestoye: et, quand je luy eu tout diet, il me fit ceste response.

« Mon amy sache (et je le t'afferme, en foy de cheva-
« lier) que ces chapelets, banquets, et festoyemens, qui
« se sont menés et maintenus de longue main, n'ont esté
« sinon par la ferme entreprise et secrette desirance de
« monsieur le duc, pour parvenir à faire son banquet,
« par la maniére qu'on a cy veüe, desirant grandement,
« et de tout son cœur, conduire à effect, un ancien sainct
« propos, qu'il a eu de servir Dieu, nostre Createur: lequel
« propos a esté, et peut estre, congnu par le vœu, dont
« maintenant il a fait publication: c'est asçavoir pour le
« bien de la chrestienté, et pour resister aux entreprises
« des ennemis de nostre foy: et des pieça à bien monstré
« le grand desir qu'il en avoit: comme d'y envoyer navi-
« res et gens-d'armes tres-longuement. Mesmement il y
« a trois ans, ou environ, qu'en la vile de Mons en Hai-
« naut mondict signeur tint la feste de l'ordre de la Toison
« d'or: et là furent assemblés grand nombre de chevale-
« rie, portans iceluy ordre: et, à la messe du jour, mon-

« sieur l'evesque de Challon, chancelier d'icelle, proposa,
« en sermon general, la grande désolation et ruine, en
« quoy l'Eglise militante estoit, en requerant les cheva-
« liers dudict ordre, et autres, pour le confort d'icelle nos-
« tre mére, désolée: et sur ceste matiére par iceux cheva-
« liers furent prises de moultbelles conclusions, pour le ser-
« vice de Dieu augmenter, et la foy maintenir: desquelles
« choses mondict signeur fut toujours principal émouveur,
« et le premier deliberé d'y empleyer corps et chevance.
« Depuis lors (comme il est certain) luy est survenue la
« rebellion de Gand: à la quelle subjuguer a despendu de
« temps et de l'avoir: et, la grâce Dieu, il en est venu à
« si-bonne et honorable conclusion, que chacun sçait. Or
« est ainsi que, pendant ce temps, le Turq a fait de gras-
« des choses sur la chrestienté: comme d'avoir gaigné
« Constantinoble (qui jamais n'avoit eu villenie si gras-
« de des mécreans) l'Empereur mort, et l'Empire des-
« truict. Ces choses out toujours entamé le cueur et le de-
« sir de mondict signeur, au service de Notre-Signeur Je-
« sus-Christ: car au besoing est du secours. Dont, pour
« conclusion; saches qu'il mesme a ceste besongne con-
« duite et demenée de longue main, pour avoir temps de
« pouvoir voüer, et monstrer le bon vouloir et le desir
« qu'il a au bien-public, et géneral profit de la chres-
« tienté. »

« Ainsi que ce chevalier et moy parlions et devisions de la cause et principale occasion pourquoy, à son entendement, celle feste et grande assemblée fut faicte, en la salle entrérent, par la grande porte, grand foison de torches: apres lesquelles venoyent plusieurs joueurs de divers instrumens, comme tabourins, luts, et harpes: et apres eux vint une dame, vestue d'une robe de satin blanc, moult-simplement faicte, à guise de religieuse: et par-dessus elle estoit affulée d'un large manteau de damas blanc: et avoit le chef atourné moult simplement d'un

blanc couvrechef, mis tout ainsi qu'à une chose saincte et devote appartenoit: et sur son espaule senestre portoit un rollet: où estoit escrit en lettre d'or, GRACE DIEU, signifiant et monstrant le nom d'elle. Après vindrent douze chevaliers, chacun ménant une dame par la main: et estoyent habillés de pourpoints cramoisis, et de palletots à manches, la moitié gris, et l'autre noir, de satin brodé de feuillage, et chargé d'orfaverie: et avoyent chapeaux de velours noir, orfaverisés comme lesdicts paletots: et lesdictes douze dames furent vestues de cottes simples, de satin cramoisi, bordées de letices: et par-dessus avoyent en maniére d'une chemise, de si-fine toile, qu'on voyoit la cotte parmy: et avoyent un atour tout rond, à la façon de Portugal, dont les bourelets estoyent à manière de rauces, et passoyent par-derriére, ainsi que pattes de chaperons pour hommes, de deliés volets, chargés d'orfaverie d'or branlant: et furent leurs visages couverts du volet: et, pour declarer des dames, dont j'ay parlé par-avant, que Grâce Dieu menoit, il fait à sçavoir que tantost que ladicte Grâce se trouva devant mondict signeur, elle parla, et dit.

Grace Dieu suis, la divine aumonière:
Qui des biensfaits de Paradis pourvoye.
Ferme seureté, et espérance entiére.
Miséricorde est dessous ma banniére,
Dieu ne permet nuls dons, que je n'y soye.
Par son plaisir à toi droit cy m'envoye,
Pour toy bailler ce brief, et, au surplus,
Te présenter ces dames de vertus.

« Pource que mon benoist createur a ouy le vœu, que « toy Philippe, duc de Bourgongne, as n'aguéres fait en « la présence de ceste noble compagnie, et mesmes plu- « sieurs autres nobles hommes cy-presens, tous ensuyvans: « lequel ton vœu, ensemble iceux, procedans de bonne « volonté, sont agreables à Dieu: à ceste cause il m'envoye « par toute chrestienté vers empereurs, roys, ducs,

« comtes, et autres bons chrestiens, leur présenter de par « luy douze dames (que j'ay ici) chascune portant le « nom de vertu: lesquelles si croire voulez, vous viendrez « à bonne et victorieuse conclusion de vostre emprise, et « aquerrez bonne renommée par tout le monde, et enfin « Paradis. »

Le brief leu et et ouy, ladicte dame, Grâce Dieu, reprit sa raison: et dit à Monsieur,

Les dames cy bailleront par escrit
Leurs parfaicts noms: lesquels je vous liray.
Qui bien les voyt, moult plaist à Jesus-Christ:
Auquel je prie, et au Sainct-Esperit,
Qu'en vous soyent: si m'en rejouiray.
Voicy la Foy, que vous presenteray
Premiérement. Or je vous prie oyez
De tous leurs briefs ce que lire m'orrez.

En ce language proposant, comme vous avez ouy, la dicte dame, Grâce Dieu, présenta une de ses douze dames, et la premiére: qui avoit à nom, Foy. Ceste dame portoit un brief en sa main. Tantots, donques, que Grâce Dieu l'eut présentée, et mise avant, elle (c'est à entendre Foy) bailla son brief à Grâce Dieu, la guide, maistresse, et conduiseresse de ces douze dames: lesquels toutes, l'une apres l'autre, pareillement que Foy, furent présentées en ordre et baillérent leur briefs: lesquels furent receus et leus de ladicte Grâce Dieu: et ces briefs signifioyent et demonstroyent ouvertement leurs noms, leurs vertus, leurs puissances, et trespleines et treshautes authorités et prerogatious: et, pour entretenir propos, le brief de Foy contenoit les mistéres, qui s'ensuyvent, sans adjonction, ne diminution.

Couplet de Foi.

Je suis la Foy, et divine esperance,
Que chacun doit cognoistre sans erreur:

Qui vien à vous, duc de noble naissance,
Et à tous ceux, qui sont cy en presence,
Pour mercier l'emprise de valeur,
Touchant aux vœus de merite d'honneur,
Et au secours que vous me présentez:
Qui moult vaudra, si vous ne m'oubliez.

Couplet de Charité.

Charité, mère des bienfaicts
Suis au palais de Dieu nommée:
Qui par voz hauts vouloirs parfaicts,
Signes d'amours non contrefaicts,
J'espère la Foy confortée,
Si suis en ce lieu arrivée:
Afin que la guide je soye,
Qui vos œuvres vers Dieu convoye.

Couplet de Justice.

Justice ay nom, la droicturiére,
Le refuge des moins-puissans.
Quoy que l'on me nomme aspre et fière,
Si ren je par bonne maniére
Les humains corps obéissans.
Or vien j' à vous, d'heure et de temps,
Pour advertir que servirez
Foiblement Dieu, quand ne m'aurez.

Couplet de Raison.

Je suis Raison, fille de sapience,
Amie de Dieu, son affine et prochaine.
Guerre amorti. Paix est ma nourrissance.
Amour soustien, droict maintien en puissance.
A vous servir je mettray toute peine.
Je vien donques en la vostre demaiue:
Et Dieu le veut: pource qu'en son service
Sur toute riens suis valable et propice.

Couplet de Prudence.

Pour vous parer, prince de haut affaire,
Prudence suis: que Dieu à vous envoye:

En esperant que ferez, pour luy plaire,
Et entendrez, pour le plus nécessaire,
A secourir l'Église, qui larmoye.
Tant que m'aurez, et serez où je soye,
Adversité n'aura nulle puissance
De vous oster foy, ne bonne espérance.

Couplet d'Attrempance.

Attrempance, qui les hauts faits mesure,
Me nomment ceux, qui cognoissent mon estre.
Il n'est nul heur, qui sans moy guères dure.
Mon faict est seur, non pas à l'aventure.
De vous servir je me veuil entremettre.
Soudain vouloir ne peut estre mon maistre.
Si vous m'avez (je le dy seurement)
Rien ne ferez, qu'à bon entendement.

Couplet de Force.

Force, ou bien magnanimité,
M'appelle on: pource que je pense,
Par effort de bonne équité,
Pour tous en généralité,
A livrer vive résistance.
Je suis contre vices deffense,
Et puis moult en armes servir.
Pensez donc de moy retenir.

Couplet de Vérité.

A vous je vien en tell intention
Que ne ferez rien contre mon vouloir.
Vérité suis, de tell' coudition,
Que je ne fais nulle part mansion,
S'honneur de bouche ne m'y fait remanoir.
Tenez voz mots, si me voulez avoir.
Par voz vertus faites crier Montjoye:
Et je seray la vostre, où que je soye.

Couplet de Largesse.

Grand faict sans moy nul ne peut achever,
Ost acquerir, n'acquérir bon nenom.

Qui me reboute, il fait fort à blasmer.
Par mny peut on moult assembler,
Et avoir bruit: qui que le veut ou non.
A vous je vien. Largesse m'appelle on.
Je serviray pour les povres aider,
Qui serviront quand viendra le mestier.

Couplet de Diligence.

Diligence, la noble poursuivande,
Suis nommée: pource que tant travaille,
Que maintes fois mes fortunes amande.
Dieu me transmet à voz yeux: et vous mande
Qu'à le servir sans sommeiller on veille,
Et que m'ayez: afin que je réveille
Les lasches cueurs: qu'on ne peut émouvoir
A travailler, pour tous les biens avoir.

Couplet d'Espérance.

Espérance, guidée de bon vouloir,
D'ardaut desir à vous je me presente.
Le grand honneur, la richesse, et l'avoir
De ce monde, conquesterez pour voir.
Nul n'osera devaut vous faire attente,
Requerez Dieu, et mettez ferme entente,
D'estre en brief temps prests pour le Turq combatre:
Et vous verrez son grand orgueil abatre.

Couplet de Vaillance.

Prince, enflambé de desir pitoyable,
Et vous, nobles, où tout honneur s'avance,
Cueurs, tous enflés de vouloir honnorable,
Aimans renom, querans œuvre louable,
A vons j'acour en grande ejouissance.
Fille d'honneur suis, et m'appelle on vaillance.
Je vous requier qu'on ne me laisse point.
Car, sans m'avoir, grand faict ne se fait point.

Après les présentations de ces douze vertus, faictes par Grâce Dieu à mondict signeur, et nécessaires à la perfection de son emprise, quand les noms et leurs briefs fu-

rent leus, vues, et ouis en pleine salle, et en commune audience, atant elle, comme ayant sa charge parfournie, et son œuvre parachevé, d'illeques se voulut retraire. Si prit congé, par la maniére qui s'ensuit, conseillant, et saluant mondict signeur, ainsi,

Puis qu'ainsi est que je vous ai baillées
Ces filles cy, pour vostre parement,
Je vous requier que soyent recueillies
Par tel moyen, que mieux apareillées
Soyent d'entendre à vostre sauvement.
A vous les laisse. A Dieu je vous command:
A qui prie que brief vous voie faire
Chose de nóm, et qui luy puisse plaire.

A tant s'en retourna Grâce Dieu: et laissa les dames, qu'elle avoit amenées: et, pource que leur mistére fut achevé, leur furent ostés les briefs, qu'elles portoyent sur leurs espaules: et commencérent à danser, en guise de mommerie, et à faire bonne chére, pour la feste plus joyeusement parfournir: et cy ensuyvent les noms des chevaliers et des dames de celle mommerie: et premiérement les noms des chevaliers, monsieur de Charolois, monsieur de Cléves, monsieur d'Estampes, monsieur Adolf de Cléves, monsieur Jehan de Coimbrés, monsieur le bastard de Bourgongne, monsieur de Bouchain, messire Anthoine, Bastard de Brabant, messire Philippe, bastard de Brabant, messire Philippe Pot, messire Philippe de Lalain: et messire Chrestien de Digoine: et pour les dames, madamoiselle de Bourbon, madamoiselle d'Estampes, madame de Ravastin, madame d'Arcy, madame de Commines, madame de Santers, madame des Obeaux, madame de Chasteler, Marguerite: bastarde de Bourgongne, Anthoinette, femme de Jehan Boudaut, et Ysabeau Constain. Tandis qu'on dansoit en telle maniére, les roys-d'armes et heraux, aveques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enqueste, alérent aux dames et aux damoyselles,

savoir à qui l'on devoit donner et présenter le prix, pour avoir le mieux jousté, et rompu bois pour ce jour: et fut trouvé que monsieur de Charolois l'avoit gaigné et desservy.

« Si prirent les officiers-d'armes deux damoyselles, princesses (c'est asavoir madamoyselle de Bourbon, et madamoyselle d'Estampes) pour le prix presenter: et elles le baillerent à mondict signeur de Gharolois; lequel les baisa, comme il avoit acoustumé, et qu'il est de coustume: et fut crié Montjoye, moult-hautement. Tantots après fut aporté le vin, et les espices; lesquelles espices estoyent en sept dragœuers, dont la plus-part estoyent de pierreries: et furent à celle heure criées unes joustes, de-par monsieur de Charolois, pour l'endemain: lequel s'acompaigna de monsieur le bastard, et de Benetru de Chassa: et se firent nommer, en la dicte criée, trois compaignons aventureux, portans escu violet, et noir. Lesquelle joustes furent tres-bien: et gaigna messire Adolf le prix de dehors: et mondict signeur le bastard le prix de dedans: et donna ce jour mondict signeur le duc le banquet à toutes les dames en son hostel.

« Entre deux et trois heures après minuict, mondict signeur et sa compaignie, se partirent de la place où ce banquet fut faict: et se retraït chacun en sa chacune. Or, pour ce que je sçai bien que plusieurs ont escrit de celle feste, et que chacun ne peut avoir tout veu, et pourroit on dire que j'en parle bien largement, afin que l'on sache que la maniére de mon recit et enregistrement est vray, je l'ay fait visiter par monsieur de Launoy, et par Jehan Boudaut, principaux gouverneurs des choses dessus-escrites, et par les maistres-d'hostel de mondict signeur le duc: et, après leur visitation faicte, et seelée de mondict signeur de Lannoy, je l'ay osé communiquer. Si supplie tres-humblement mondict tresredouté et souverain signeur, monsieur le duc dessusdict, et à tous ceux qui liront, ou oyront ceste chose, qu'ils veuillent mon ignorance par-

donner, et pu'ils presteut leurs oreilles à escouter parties de vœus, qui furent faicts à cause de cestuy banquet.

Le vœu de monsieur le prince Philippe.

« Je voüe tout premiérement à Dieu, mon createur, et à la glorieuse Vierge Marie sa mére, en-apres aux dames, et au faisan, que, si le plaisir du treschrestien et tresvictorieux prince, monsieur le Roy, est de prendre croisée, et exposer son corps pour la deffense de la foy chrestienne, et résister à la damnable emprise du grand Turq et des Infidelles, et si lors je n'ay loyale ensongne de mon corps, je le serviray, en ma personne, et de ma puissance, audict sainct voyage, le mieux que Dieu m'en donnera la grâce: et, si les affaires de mondict signeur le Roy estoyent tels, qu'il n'y peust aler en sa personne, et son plaisir est d'y commettre aucun prince de son sang, ou autre signeur, chef de son armée, je à sondict commis obeïray, audict sainct voyage, le mieux que je pourray, et ainsi que si luy mesme y estoit en personne. Et, si pour ses grans affaires il n'estoit disposé d'y aller, ne d'y envoyer, et qu'autres princes chrestiens à puissance convenable emprennent le sainct voyage, je les y acompaigneray, et m'employeray aveques eux à la deffense de la foy chrestienne, le plus avant que je pourroy: pouvu que ce soit du bon plaisir et congé de monsigneur le Roy, et que les païs, que Dieu m'a commis à gouverner, soyent en paix et seureté. A quoy je travailleray: et me mettray en tel devoir de ma part, que Dieu et le monde congnoistront qu'à moy n'aura tenu, ne tiendra: et, si durant le sainct voyage je puis par quelque voye ou maniére que ce soit, ou cognoistre, que ledict grand turq ayt voulonté d'avoir à faire à moy, corps à corps, je, pour la dicte foy chrestienne, le combattray, à l'aide de Dieu tout puissant, et de sa tresdouce Vierge mére: lesquels j'appelle toujours en mon aide. Faict à l'Isle, le dixseptiéme jour de fevrier, l'an de l'incarnation de Nostre Signeur, 1453, signé de la main, PHILIPPE.

Le vœu de monsieur de Charolois.

« Je voüe à Dieu mon createur, et à sa glorieuse mére, aux dames, et au faisan, que, si mon tresredouté signeur et pére va au sainct voyage, ainsi qu'il entreprend, et le desire d'accomplir, et ce soit son plaisir que j'y voise aveques luy, que j'y iray, et le serviray au mieux que je pourray, et sauray faire. »

Le vœu de monsieur de Clèves.

« Je voüe aux dames et au faisan, que je serviray monsieur mon oncle, s'il luy plaist, en cas que les affaires de mon païs le puissent porter. »

Le vœu de monsieur d'Estampes.

« Je voüe à Dieu mon createur, et à sa glorieuse mére premiérement, et après aux dames et au faisan, que, si le plaisir de mon treshonnoré signeur et oncle, est que je voise en sa compaignie au sainct voyage de la deffense de la damnable emprise du grand Turq, et des Infidelles, je l'acompaigneray et serviray de ma puissance: et durant le dict sainct voyage, si je puis savoir, ou congnoistre, qu'il y ait aucuns grans princes ou grans signeurs de la compaignie dudict grand Turq, et tenans sa loy, qui ayent voulonté d'avoir à faire à moy, corps contre corps, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, ou cinq à cinq, je, pour la dicte foy chrestienne soustenir, les combatray, à laide de Dieu le tout-puissant et de sa tresdouce mére: lesquels, j'appelle tousjours en mon aide, par la maniére dessusdicte.

Le vœu de monsieur de Ravastain.

« Je voüe etc. si mon tresredouté signeur et oncle va en ce sainct voyage, si c'est son plaisir, que je seray prest

d'aler aveques luy, tout par tout où son plaisir sera. Et si tant est que mondict signeur ne puisse aler audict voyage, et son plaisir soit à moy faire cest honneur, de moy y envoyer, je m'offre à le servir de mon corps et de ma chevance, tant et si-avant, qu'il me sera possible.

Le vœu de monsieur le Bastard.

« Je Anthoine, bastard de Bourgongne, voüe aux dames et au faisan, que, si mon tresredouté signeur va en ce sainct voyage, j'iray aveques luy, et le serviray de mon corps et chevance: et, au cas qu'il n'y voise, et il luy plaise moy y envoyer, et commander aucune chose sur ce, en quelque maniére que ce soit, je m'y empleyeray de tout mon pouvoir, comme tenu y suis: et, des le jour que je partiray, je prendray une emprise, laquelle je porteray tout le voyage durant, pour combatre un Turq, en quelque maniére qu'il voudra requerre: et ce feray sçavoir en l'hostel du Turq. »

Le vœu de monsieur de Pons.

« Je voüe premiérement à Dieu, aux dames et au faisan, que, s'il plaist à mon tresredouté signeur et puissant prince, monsieur le duc de Bourgongne, aler encontre le grand Turq, et autre part sur les Sarrasins, et il me fait tel honneur que j'ale en son service, je le serviray de mon corps, tant que ma vie durera, ou qu'il luy plaira. *Item*, si son bon plaisir n'est que je soye en son service, je voüe à Dieu comme dessus, en demy an prochain venant, que je ne sejourneray en vile quinze jours passés, jusques à tant que corps à corps j'aye combatu un Sarrasin d'iceluy Turq, ou, d'autre lieu, selon que je le pourray trouver premier à l'aide Nostre-Dame: pour l'amour de la quelle jamais ne coucheray en lict le samedy jusques j'aye acompli ce que dict est. Faict le dixseptieme de fevrier, 1453. »

Le vœu de monsieur de Charny.

« Je voüe aux dames et au faisan, que, si mon tresredouté et souverain signeur, monsieur le duc, entretient le voyage sainct sur les Infidelles, je le serviray de mon corps et de mes biens, au cas toutes-voyes que je n'auray maladie, ou loyal ensongne de mon corps: et en ce cas, j'y envoyeray huict ou dix geutils-hommes, payés pour un an. »

Le vœu de monsieur de Croy.

« Je Anthoine, signeur de Crouy, considéré le vœu qu'a fait mon tresredouté signeur, monsieur le duc de Bourgongne, en ensuyvant iceluy, voüe à Dieu mon createur, aux dames et au faisan, qu'au cas que mondict signeur le duc entretienne son voyage et armée, que sous les conditions contenues en sondict vœu, qu'il a voüé de faire sur les Sarrasins et mécreans, par ainsi que ce soit son plaisir, j'yray aveques luy et en sa compaignie, et le serviray, pour l'honneur de Dieu, en son dict voyage, de mon corps, et à mes despens, un an entier, sans pource prendre ne de luy, ne d'autres Chrestiens, aucuns gages ou biensfaicts: et obeïray à luy, ou à celuy qu'il luy plairra ordonner son lieutenant en ceste partie, en tout ce qu'il luy plaira à moy enjoindre et commander; en renonçant a toutes vaines gloires, orgueil, et autres choses mondaines, qui en aucunes manières pourroyent empescher ou retarder ce que dessus est dict, et generalement à toutes autres choses, qui me pourroyent survenir, excepté mort, prison, ou maladie, ou austre empeschement raisonnable, et tel qu'à mondit signeur, et autres princes, sembleroit estre digne et suffisant pour excusation, et tellement que ce sera au plaisir de Nostre-Signeur, à la salvation de mon âme, et à mon honneur. Tesmoing ceste cedule, signée de ma main, etc. A. de Croy. »

Le vœu de monsieur de Cymay.

« Je Jehan de Crouy, signeur de Cymay, fay autel et emblable vœu à Dieu mon créateur, et à sa glorieuse mère, aux dames, et au faisan, qu'à fait monsieur mon frère, et tel que cy dessus est contenu: et, au cas que par maladie ou autre empeschement, qui fust si-apparent que que chacun congnust que je n'y pourroye aler, j'y envoyray huict gentils-hommes de nom, et d'armes, à mes despens, payés pour un an entier, pour servir à l'honneur de Dieu, mondict signeur et prince, sous et par la manière dessusdicte. Tesmoing mon signe, cy mis. I. DE CROY. »

Le vœu de monsieur de Santes.

« Je voue à Dieu mon créateur et à la glorieuse Vierge Marie, sa douce mère, en présence de treshaute et tres puissante princesse, des nobles damoiselles, qui cy sont, et à ce faisan, que, si le Roy, ou mon tresredouté signeur, monsieur le duc de Bourgongne, prendent la croisee, pour résister à la puissance, et contre l'empereur des Turqs, ennemis de la saincte foy chrestienne, je les y serviray en ma personne, l'espace d'un an: et, si à l'occasion de ma vieillesse et foiblesse de corps je n'y pouvoye aler, si y envoyeray je, pour gagner les pardons, et satisfaire aux pechés et deffautes que j'ay par cydevant commises, et moy aquiter de l'obligation que je doy à la foy de Jesus-Christ à cause du sainct baptesme, deux hommes-d'armes et deux archers, suffisamment montés et armés: lesquels je payeray et soudoyeray, par l'espace d'un an, à mes despens. »

Le vœu de monsieur de Crequi.

« J'ay ouy et entendu la pitoyable complainte de nostre mére Saincte-Eglise: dont mon cueur a recu amére et

douloureuse déplaisance: mais, quand j'ay sceu le vœu de mon tresredouté signeur, celle douleur s'est ainsi comme cessée ou adoucie, pour le grand espoir que j'ay, qu'aucun bon et sainct fruit s'en ensuyvra: et, combien que chose, que faire puisse, pourroit peu profiter et valoir à la ressourse et grande desolation d'icelle, neantmoins pource qu'aveques les grands princes de la chrestienneté, raison est qu'elle soit secourue et servie à sa necessité, des moyens et des petis, je voue aux dames et au faisan, que, moyenant la grâce de nostre benoist createur et de sa benoiste mére, au cas que les besongnes et affaires de mondict tres redouté signeur pourront souffrir qu'il entreprende le sainct voyage dont en son vœu est faicte mention, et il luy plaist moy recevoir en sa compagnie, je me mettray en son service, à mes despens, en tel estat et compagnie de gentils-hommes, et autres, que bonnement faire porrray, selon les biens que Dieu m'a donnés et m'y empleyeray en telle façon, à mon pouvoir, que j'espére que Dieu et le monde seront de moy contens: pourveu toutésvoyes que lors ne soye empesché de mon corps: et, s'il avenoit (que Dieu ne veuille) j'y envoyeray, tant de gentils-hommes, comme autres, en tel et si grand nombre, que la faculté de ma chevance pourra porter. »

Le vœu de monsieur de Haubourdin.

« Je voue à Dieu mon createur, et à sa glorieuse mére, aux dames, et au faisan, que, si mon tresredouté signeur prend la croisee et va en ce sainct voyage, je le serviray de mon corps et de ma puissance, tout le mieux que je pourray: et, si mondict signeur avoit ensongne, parquoy il n'y peust aler en sa personne, et il y envoye aucun de son sang en son nom, je lui serviray et obeïray, comme je feroye à mondict signeur: et ne laisseray que je ne

voise audict sainct voyage, en la maniére dicte, si méhaing, ou prison, ne m'en détournent: et ne m'en retourneray, que je ne m'y soye empleyé un an du moins, si ce n'est pour aucuns grans biens, ou profits, pour la chrestienté, et par l'exprès commandement ou ordonnance des princes, avec qui je seray: et, s'il avient que pendant le temps que je seray audict sainct voyage il y ait journée de bataille, je feray tant, au plaisir de Dieu, que Chrestiens et Turqs auront congnoissance de mon nom: et me mettray en mon loyal devoir, sans passer, toutesfois, n'aller hors l'ordonnance, faicte et commandée par les princes, si je suis à la bataille ou eschelle, à l'endroit où le Turq soit, que j'aborderay le jour à sa personne: et, si Dieu par sa grâce donne victoire aux chrestiens, et que je puisse veoir que le Turq parte de la bataille pour soy sauver (quelque chose qu'il m'en puisse avenir) je ne laisseray la chace de luy (si je ne suis mort, ou si fort navré, que je ne le puisse parfournir, ou que mon cheval me faille en chemin) jusques je l'aye mort, ou prisonnier: si, devant que je l'attaigue, il ne se sauve en fortresse, ou par si-fort passage, qu'on ne le puisse passer. »

Le vœu de monsieur le chancelier de Bourgongne

« Pource que je, Nicolas Raoulin, obstant mon ancienneté et foiblesse, ne pouroye bonnement aller en personne, an sainct voyage que mon tresredouté signeur, monsieur le duc de Bourgongne, entend faire, pour la deffense de la foy chrestienne, et ainsi et par la maniére qui déclairée est en son vœu sur ce faict, je voue à Dieu premiérement, et après aux dames, et au faisan, qu'en mon lieu j'envoyeray, avec mondict tresredouté signeur, en son service, audict sainct voyage, un de mes enfans, acompaigné de vingt-quatre gentils-hommes, armés et montés suffisamment: et les entretiendray à mes despens, tant et si-longuement que mondict signeur le duc y sera. »

Le vœu de monsieur de Bergues.

« Je voüe aux dames et au faisan qu'au cas que mon tresredouté signeur le duc voise en ce sainct voyage, et qu'il luy plaise que je le serve, je le serviray de ma personne, en telle façon que mondict signeur le m'ordonnera: et, si par maladie, ou autre empeschement, je n'y puis aler, j'y enyoyeray et entretiendray douze gentils-compaignons crannequiniers, un an, à mes despens. »

Le vœu de monsieur de Commines.

« Je Jehan, signeur de Commines, voüe à Dieu et à la Vierge Marie, aux dames et au faisan, que, si mon tresredouté signeur, monsieur le duc, va en ce sainct voyage, qu'il a intention de faire pour résister aux emprises du grand Turq et des mécreans, je le serviray par tout où bon luy semblera (soit par mer, ou par terre) de mon corps, et à mes despens: et, en cas de maladie, ou d'autre empeschement, si-apparent que chacun congnoisse que je n'y puisse aler, j'y envoyeray quatre gentils-hommes de nom, et à mes despens: lesquels je payeray tant et si-longuement, que l'armée de mondict signeur s'entretiendra par-de-là: pourveu que ce soit le bon plaisir de mondict signeur. »

Le vœu de monsieur de Rochefort.

« je Charles, signeur de Rochefort, fay vœu à Dieu mon createur, et à la glorieuse Vierge Marie, aux dames, et au faisan, que, si mon tresredouté signeur, monsieur le duc, va au sainct voyage, sur les Infidelles, ennemis de nostre foy, si son bon plaisir est, j'yray aveques luy, et l'acompaigneray et serviray de mon corps, et de ma puissance: et, au cas que mondict signeur n'yra en cedict sainct

voyage, et mondict tresredouté signeur et maistre, monsieur le comte d'Estampes, y va, si c'est son plaisir, j'yray semblablement aveques luy, et le serviray de mon corps et de ma chevance: pourveu qu'aucun accident de malade, ou autre, ne me survienne, parquoy je ne puisse aler au sainct voyage: auquel cas j'y envoyeray six gentils-hommes, armés et habillés: et les payeray pour un an entier. Et si ainsi est que mondict signeur d'Estampes trouve lesdicts Infidelles, qui le fournissent pour son vœu (c'estassavoir de combattre deux contre deux, trois contre trois, quatre contre quatre, ou cinq contre cinq) et le plaisir de mondict signeur et maistre est que je l'acompaigne, en ce cas, je seray voulontiers de ceux, qui combatront aveques luy lesdicts Infidelles, par la maniére dicte, et ainsi que mondict signeur l'entent. »

Le vœu de Jehan du Bois.

« Je voüe à Dieu, à Nostre-Dame, aux dames, et au faisan, que, s'il est ainsi que mon tresredouté signeur, monsieur le duc de Bourgongne, entreprenne, et voise au sainct voyage ordonné, pour la deffense de la foy chrestienne, et que son plaisir soit que je voise en sa compaignie, je le serviray de mon corps et chevance, et ne l'abandonneray tant qu'il y sera, ou que la vie me durera: et que, des le jour que partiray, ne mangeray, par vendredy, chose, qui ait receu mort, jusques à ce que me seray trouvé embesongné, combattant main à main à un, ou plusieurs ennemis, de ladicte foy. *Item*, et si mondict tresredouté signeur a bataille au grand Turq, et que la banniére de mondit tresredouté signeur, et celle de ses adversaires y soient dépleyées, et je soye en ma franchise et liberté, sans estre méhaigné, je m'aborderay à la banniére du grand Turq, si je la puis nullement congnoistre: et la trebucheray par terre, ou je mourray en la peine.

Et, au cas que les affaires de mondict tresredouté signeur ne puissent porter d'y aler en sa personne, ou il y commette monsieur son fils, monsieur d'Estampes, ou autre, je le serviray en toute obeissance, comme la personne de mondict signeur. Et, s'il avient que monsieur d'Estampes emprende bataille à aucun prince, acompaigné de certain nombre de nobles hommes, et il luy plaise, de sa grâce, moy faire cest honneur, que j'en soye l'un, je m'y empleyeray tellement, qu'au plaisir de Dieu, de Nostre-Dame, et de monsieur Saint George (ausquels je priequ'ils m'en donnent la grâce) je luy feray honneur. »

Les vœus de monsieur de Boussu, et de messire Philippe de Lalain.

« Monsieur de Boussu et messire Philippe de Lalain vouent à Dieu, à Nostre-Dame, aux dames, et au faisan, que, si mon tresredouté signeur, monsieur le duc de Bourgongne, va en Turquie, à l'encontre des Infidelles, les dessusdicts le serviront bien et loyaument, si le plaisir de mondict signeur est qu'ils y voisent: et du jour qu'ils partiront, ils porteront une emprise, pour en combattre deux: et, si les tiers y venoient, ils en prendront telle aventure, que Dieu et Nostre-Dame leur voudront envoyer. »

Le vœu de messire Claude de Toulongeon.

« Je voüe à Dieu, à Nostre-Dame, et à madame saincte Anne, aux dames, et au faisan, que je serviray mon tresredouté et souverain signeur, monsieur le duc et comte de Bourgongne, au sainct voyage qu'il a intention faire à l'encontre du Turq, ennemy de nostre foy: et le serviray du corps, tout le temps qu'il y sera: et des biens, que Dieu m'a donnés, j'y empleyeray tout ce qu'il me sera possible: et, au cas que mondict signeur ait quelque empeschement, par quoy il n'y peust aler, s'il y envoye aucun de son

sang, je le serviray, et obeïray, durant le dict voyage, comme je feroye la personne de mondict signeur: et, outre-plus, encontinent que je seray hors des marches de pardeça, je porteray une emprise, pour faire armes, à pié ou à cheval, à l'encontre d'un des gens dudict Turq: laquelle emprise je feray signifier (si je puis) en son ost: et tout par le bon gré et licence de mondict signeur: lequel j'en suppliray et requerray: et, si celuy, qui voudra lever madicte emprise, ne me vouloit venir combatre devant mondict signeur, ou son commis, je l'iray combatre devant le Turq, moyennant que je puisse avoir bonne seurté.

Les vœus de messire Chrestien et de monsieur Evrard de Digoine.

« Nous Chrestien et Evrard de Digoine, fréres, chevaliers, vouons à Dieu, à la benoiste Vierge Marie, aux dames, et au faisan, que, si nostre tresredouté signeur, monsieur le duc de Bourgongne, va au sainct voyage contre les Infidelles, nous irons aveques, et le servirons de corps et avoir: et, s'il avient que nous nous trouvions en bataille aveques les Infidelles, nous ferons nostre pouvoir jus la premiére enseigne, qui apperra des ennemis: et de ce ferons si-grand devoir, qu'il ne sera point dit, que nous n'en ayons faict nostre possible. Et, s'il plaisoit à nostre tresredouté signeur, monsieur d'Estampes, de nous faire cest honneur, et grâce, que nous fussions deux de ceux dont il s'acompaignera pour fournir aux armes de son vœu, nous le servirons tellement, qu'au plaisir de Dieu, luy et tous autres devront estre contens. Et, entre, je Chrestien de Digoine, voüe comme dessus, que, s'il plait à mon createur et à sa glorieuse mére, moy faire tant de grâce que je retourne, je repasseray par trois royaumes chrestiens: dedans lesquels je porteray emprise, pour faire armes à pié et à cheval. «

« Sur quoy finit ledict banquet, et lesdicts vœus.

La destruction finale de l'empire grec par les Turcs excita alors une profonde douleur dans toutes les âmes généreuses, mais on se contenta de plaindre les Grecs sans rien faire d'efficace pour les venger. Aujourd'hui qu'après un pénible sommeil la Grèce se réveille enfin, et recouvrant le sentiment de ses forces a couru aux armes pour venger son ancien opprobre et reconquérir ses droits, les peuples sympathisent avec elle, mais les gouvernements chrétiens trahissent sa cause, et elle aura seule l'honneur entier de son affranchissement. Tout ce qui peint le sentiment produit en Europe par la conquête de Constantinople en 1453, reçoit un nouveau prix des évènement présents, Je me contenterai de rapporter une des pièces de circonstances composées alors par un homme célèbre à la fois comme chroniqueur et comme poète, maître Jean Molinet, dont j'ai cité l'épitaphe page IX et X de ma notice snr G. Chastellain son maître en style historique comme en style poétique. Voici le morcaeu.

«Cy commence la complaincte de Grèce.

COMPLAINTE DE GRÈCE.

«Querans consoler l'esperit de mes yeux, trop amusé a lecture ancienne, jectay mon regard au miroir du monde présent ou tant de glorieuses et haultes faces se miren que les ymages y demeurent empraintes a jamais donnant vif exemple aux regardans, dont moy voyant la façon du miroir tant estrange exemple et tant de divers et sumptueux atours de multitudes de dames que se paroient. Choisy entre les autres trois roynes de hault pris de qui la renommée volloit par le monde univers. La première, qui les autres precedoit par excellence, sembloit être très

chrétienne en cueur, prudente en ses faictz, paisible en vision, et courtoisie en parler. Et sembloit bien que Dieu en elle seule trop plus que les autres avoit departy de sa grâce divine ; car elle avoit le chef sainctifié par miracle, couronne sacrée oingte de précieux oignement, resplandissant en gloire et avoit vesture de couleur semblable au ciel, et ne sçavoit on sur elle que réplicquer sinon que ses envieux murmurant en derrière disoyent que combien qu'elle fust sage bien vestue au moins elle qui se nommoit Espaigne partout avoit la queue de sa robe bordée.

« La seconde roine estoit belle de viaire comme ung ange fort membrée, pleine de sang, riche d'argent et de vesture: mais sembloit fiere de courage, prompte a tensons et a noyse, et pource l'avoit Dieu séparée arrière des autres en ung anglet de terre dont elle porte le nom en soi deshongnant loit a elle même comme fumée et très mal a sa paix. Et moy voyant sa manière lunaticque, perceuz-en elle de grant admiration ne scay si javoie la vue troublée ou si la glace du miroir en quoy elle se polioit estoit doublée: mais elle n'avoit que ung seul corps et sembloit avoir deux chefs regardans et contredisans l'ung a l'autre: car l'ung étoit de nouveau resours en gloire par le réal dyadesme, et l'autre a l'opposite estoit trebusché au val de misère et plongé en amertume par les soufflans vens de fortune que lui ont reversé ses voilles.

«La tierce royne qui loingtaine des autres se tenoit, sembloit bien avoir esté de haulte auctorité jadis, car elle portoit les sept ars libéraulx en la bordure de sa manche escript en lettre grecque qui devisoyent comme elle avoit esté la mère de philosophie et nourrice de toute science, celle qui autresfois avoit assailly le trèshault Lyon, enflembé la très noble cité troyenne, et depuis soubmis tout le monde a son sceptre, et maintenant en ses vieilz jours étoit la plus reversée et toute comme désolée, en partie est faicte

serve à ung dragon ayant sept têtes abominables qui tout raby sifflant entour d'elles béant la gueule pour l'engloutir. L'avoit envenimée de plusieurs membres et ravy de son chef a force de graux sa très noble couronne impérialle. Dont moi voyant si excellente royne en si ruinenx estat flagellée, prins congnoissance du mystére et conceuz tantôt que c'étoit la povre Grèce oppressée des Turcz infidelles laquelle toute plongée en larmes gémissant douloureusement, respandit par les aers ses piteuses lamentations.

GRÈCE.

Dieu de là sus qui me formas de cendre
Viens toi descendre es basses régions
Viens conforter ma fragilité tendre
Fais le ciel fendre et venir sans attendre
Pour moi deffendre anges par légions,
Viennent lyons par mille et millions
Et tous les homs qui sont de mère néz
Pour rembarrer les faulx Turz forcenez.

Viennent tous vens et facent bon debvoir
De recevoir ma douloureuse plaincte,
O mon vrai Dieu fay leur langage avoir
Tant que sçavoir puist ung chacun et veoir
Comme pour veoir je suis au vif atteinte
Je suis restraincte et mis en dure crainte
Et si contraincte a ton nom invocquer
Que plus hault don au monde je ne quier.

Change la voix de la belle seraine
Doulce et seraine en heu de loups méchans
Du rossignol qui chante aval la plaine
Change l'allaine en tonnerre soubdaine.
Joie mondaine acoup soit trésbuchans
Change les chantz des oisellets des champs

En cris trenchans et en piteux accords
Pour les douleurs plourer dont ne puis hors.

Eau de puis, eau en feu distilée
Eau sallée, eau de courants rieux,
Eau d'abymë en parfons creux boutée
Eau d'ondée en fosse redondée,
Eau arrêtée arrivez à mes yeux
Pluië des cieux arrousez mes sourcieux:
Car ils sont ceux qui pleurent mon grand dueil
En grant désir qu'accomplissez mon vueil.

Cœur fémenin trespitoyable image
Fay moi hommage, et si t'encline à pleurs
Noblesse aussi dame de haut parage,
Voy cet outrage et ma rage sur rage,
Change courage et pleure mes douleurs,
O tristes cœurs qui vivez en languëurs,
A vous jacqueurs s'il y a plante ou larmes
Prêtez-les moi et que mon cœur s'en arme.

Que ferai-je de ma laidure dure
M'ardure dure et ma foiblesse blesse,
Mon corps s'encline a corrompure pure
Mercure cure et n'y procure cure
Morsure sure a moi l'adresse dresse,
Richesse cesse et trop m'oppresse presse
Liesse laisse en la présente sente
Car mort me mord la trèspulente lente

A quoi tient il mon vrai Dieu très parfait
Que de mon fait tu n'as miséricorde,
Est tant cruel le crime et le méfait
Que j'ai forfait, que mon chef est défait
Et que refait ne peut être à ta corde,

Joins ma discorde à ta grâce et concorde,
Et si l'accorde à ta benigne grâce:
Car autrement ne sais plus que je face.

O saincte Église, angélique conserve
Mon corps préserve et priy pour tes serfs
Viens rebouter l'hérétique leuserve,
Qui me tient serf et veut que je la serve
Et que m'asserve à ses dragons desers
Affui des airs, vole par les deserts
Et si me sers donnant à mes serfs vie
Qu'ils n'ayent mort s'ils ne l'ont desservie.

Résveille toi, ô noble sang royal
Impérial, palais salomonique
Regarde en l'œil le serpent déloyal
Démonial vénimeux reagal
Pire ou égal que goufre satanique
Leur basilique et cruel arsenique
Diabolique a pris Constantinoble
Mon hautain chef des autres le plus noble.

Que songez vous françois et gent romaine
Prête et humaine au noble sang venger
A quoi tient il que de votre demaine
On ne m'amène un nouveau Charlemaine
Qui me ramène à coup de ce danger
Son peut songer, Charles, Roland n'Oger
Qui deloger puisse fort combattant
Ne songez plus, mais accourez battant.

Que tardez vous, Bourgogne, Picardie,
Gent tant hardie et doutée en la terre
Vous avez peuple et puissance infinie,
Bourse garnie, armeure bien polie

Dame jolie et tout ce qu'on peut querre,
Venez grand erre, amenez gens de guerre
Pour bruit acquerre et parer votre nom
De bien, d'honneur, de gloire et de renom.

Nangez en mer vuidez de vos anglés,
Vaillants Anglois amenez moi Saint George
Laissez cités, villes, châteaux, palais
Guines, Calais et ces dragons tant laids
Occisez les et leur coupez la gorge,
En votre porge a guerre mis sa forge
Et de votre orge a brassé tels des rois
Qu'il ne vous chaut de nuls que de vos rois.

Où sont les bras de mon fils Achillés
Et d'Herculés qui les cieux a tenus
Où sont les arts du sage empedoclés
Et d'Ulyxès et d'Aristotelés
Suscitez les Juno, Pallas, Vénus,
Viens toi Néptune, amène Vulcanus
Mars et Notus pour venger mon esclandre
N'oubliez pas mon enfant Alexandre.

Ou est le Dieu des dieux Demorgogon
Pour ce dragon priyé de ses soulas?
Ou est phebus qui n'ameine Phaéton
Son chareton pour mener à Pluton
Ce fier luton qui nous tient en ses las.
Ou est Athlas mon grand géant: hélas
Si tu es las de substenir le trosne
Fourdroye a coup lhérétique matrosne.

Mignons de court le pas d'armes gardan
Durs aherdans, pleins de science et d'ars,
Venez a moi soyez moi regardans
Non plus tardans tuez dragons ardans

Entrelardans et dardans de leurs dars
Il est tant dars, il est tant destandars
Et de soudars qui a rien ne s'employent
Viennent a moi et sur moi se deployent.

Fors champions qui faictes vos tournoys,
Qui maintz tournoie despendez sans querelle,
Venez vers moi faire vos esbanois,
Prenez harnois, lances, escue de poie,
Rompez le bois sur le Turc infidelle
Pour veoir la belle et plaisante jouvencelle,
Fresche et nouvelle estes vous tous enpoint
Mais pour grans bien on ne vous y a point

En folz delicts passez votre jouvent
Qui n'est que vent passant soubz verde saulx
Prenez congé a roy et a régent
A toute gent fournissez vous d'argent
Monsrez vous gent et gracieux vassaulx
Tost aux assaulx, par monts, par boys, par vaulx.
Bridez chevaulx, compaignons mettez selles,
Laissez plourer dames et damoiselles.

L'AUCTEUR.

« Ainsi comme la povre désolée jectoit ses regrets et amére complaincte endivers lieux voulant esmouvoir les cieulx, les élémens et toutes choses crées a pitié et compassion, Espaigne et Angleterre toutes effrayées d'ouyr si douloureuse lamentation sans approche quelconque la conforterent de loing par doulces et consolatives parolles dont Espaigne qui bien le sçavoit faire se print a dire.

« Notre chère et bien aymée seur qui tant de nobles et glorieux enfans as porté en ton ventre et tant de hauts ses clercs philosophes a alaicté de tes mammelles que tous

le monde s'en tient aujourd'hui trèssuffisamment enluminé. As tu ores le cueur failly, cuyde-tu que la puissance de ton créateur nesoit grande assez pour toi resouldre. Ne te vient-il en memoire que tu me ayes veu si desnuée de membres et de chef, que apeine me osoye nommer ne mettre en fronc. Ne me voye tu maintenant toute ressuscitée et fleurir, L'archeduc mon beau fils en prospérite rit, ciel et terre et mer favorisent et administrent tous biens. O povre dame de fresse et feminin courage. Mire toi donc en ma face et reprend vigueur, confie toi en la mirséricorde de Dieu et donne lieu a espoir. Tu as tant apprins par augmentation, tu as tant sceu par experience que tu lisoies, Es tu maintenant si aveugle que tu ne congnois cours de planette parquoi tu puisses recueillir en toy quelque fruit de bonne espérance. As-tu oublié la trépitoyable chanson qui sescript sur toi par lesperit de prophetie ce monstre les muances haultaines et basses. Ne voys-tu maintenant celle horrible beste qui maine si piteux service que toute la terre en est epouvantée quand elle dit: (*erit autem bestia horribilis*). Il sera une beste venant dorient dequoi le rugissement sera ouï dela gent punique. Elle aura sept testes, sceptres innumérables, six cent soixante et trois pieds, elle contredira a l'aigneau en blasphémant son testament. Les rois et les meilleurs princes seront ensueur terrible et se esleveront contre elle deux estoilles. O grece ô ma chère amie qui sera celle horrible beste n'est ce point ce furieux dragon le turc infidelle, leprince des ténébres, le patron de tyrannie, le père des mescréans sathalites le fils de perdition, le disciple de Mahommet, le messager de antechrist, lespouvantable des simples brebisettes, le flayau des chrestiens, le herault d'enfer et la dure verge de Dieu poindant et criminelle de qui tu es persecutée: nest-ce celui qui de ses menaces vouloit epouvanter tout le monde, qui comme tonnoire soubdaine espart sa voix jusques en affrique: nest ce le très-

difforme monstre a sept testes serpentines qui sur ses espaulles porte les sept pechez mortels, Presumption, Détraction, Ingratidude, Ambition, Prèvarication, Obstination, Infidélité, Inhumanité, Tyrannie et Arrogance, Jactance Desesperance, et mainte autre branche vicieuse jusques au nombre de cinq cent et dix sept, qui comme pieds fermes et stables le soubstiennent ensa cruauté. N'est-ce celui qui soubz sa bannière tyrannicque ensanglantée de sang humain a faict fleschir infinis roys: n'est-ce celui qui seme sa mauldite zizanie en tes jardins injuriant notre foi catholique, blasphémant l'angelet de Dieu? n'est ce cellui qui loup ravissant se fiert est ouailles du sainct pasteur, et qui dessoubz sa bannière mahometicque par volupté charnelle les abreuve de son venin? n'est ce cellui dragon tout envenymé contre nostre mére saincte église, dont il est escript en lappocalipse (*exurget dracho*). Nest ce cellui qui en sueur terrible met les rois et les meilleurs princes de la terre, voulant recouvrer les brebis perdues et ne lui peult on diminuer ses pieds. N'est ce mye Mercure le dieu deloquencé nostre mére saincte Eglise qui par devotes oraisons procure à Dieu ta délivrance. N'est ce mye Marc le dieu des batailles noblesse en cueur, le noble roy des Rommains lui acheve remettra ses armes sus. N'est ce point ce noble seigneur le duc des airs et autres capitaines. Et comme planettes illuminans es basses regions sont pour secourir les glorieux Throsnes de Bourgongne en eulx arrestant au tresrespledissant soleil notre sainct pére le pape. Ne sont-ce point les étoilles semblablement qui se esleveront contre icelle beste et te jecteront de ton tenebreux umbrage et reduiront a clarté. Ne seront ce point ces courageüx lyons de qui Sibille dit: (*porro leo fortissimus ab occidente rugiet*). Conséquemment iceulx lions d'Occident rugiront de couleur celeste macule d'or et auront sept testes cinq cent pieds. Et envoyeront labeste et lui restraindront ses forces et lui dovoreront sa queue.

O Grèce qui tant as randy de désert pour investiguer les natures et proprietez des bestes, as tu veu en les forets orientalles, lyon pareilz à ceulx, voz reparateurs rugissant en Occident ! le très victorieux roi des Rommains qui par commune renommée et par Siecles univers est appellé en fort lyon. N'est ce le tresredouté roi de toutes bestes mues a qui estranges, saulvages, lointaines, prochaine affuyent a refuge et a garant comme a leur souverain justicier. N'est ce cellui qui en son palais peult reschauffer tous les nobles du monde chretien? n'est ce celluy qui a attendu et attent toutes les manières des grosses ballaines, et toutesfois il a eté couronné roi des regnans. Et si on veult congnoistres ses qualitez. N'est ce point cestuy mesmes revestu de la couleur du Ciel? Or et azur divines vertus richessés mondaines. Et en son filz monseigneur l'archiduc d'Austriche redondent en chef comme naturel seigneur des sept lyons de Brabant, L'embourg, Flandres, Bourgongnes, Haynau, Hollande et Zellande. N'est ce mye le lyon a sept testes qui se veult armer de foy, charité, espérance, justice, force, prudence et attrempance qui sont sept vertus capitalles. Car lui qui vit en l'amour de Dieu croit en soi tous les jours nouvelle force et parfaite bonté, et si Dieu plait envahiront le dragon enfemble et lui rebouteront ses cornes et avec ce se couvrira d'ung fort et vallereux escu de foy. N'est ce point cellui qui use de prudent conseil et dit qu'il veult tirer et mettre avant sa trèsnoble et tranchant espée de justice? N'est ce cellui aussi qui soubstient sur cinq pieds qui sont cinq perfections comme hardiesse, prouesse, honneur, pureté, pitié, nobilité, qui le meneront amiablement a la fin de son desir.

L'AUCTEUR.

« Sitost que Espaigne, par doulx et amoureux langage eut estanché les larmes de la dolente et esplourée, et monstrélui eust par une raison les puisans et fort lyons qui

la reduiront en convalescence. Angleterre fortifiant une opinion meist avant une prophetie de Merlin quelle avoit de longtemps gardée pour cequelle ne l'avoit à son gré atteinte sur nulz de ses enfans. Ung lyon de justice succédera à la voix duquel et de son isle les tours gallicanse et les dragons trembleront. En aucuns de ses jours sera extorqué l'or du lys et de lortie et dégouttera argent des ongles des paisans.

ANGLETERRE.

« O Grèce, ma chère et bonne amie, qui sera donc ce lyon juste. N'est-ce point ce noble duc d'Austriche vestu comme son père de la couleur du ciel, et qui a tant labouré par deçà que le trésor de paix a esté habandonné en la noble ville d'Arras et donné à ses subjectz pour en gouster a leurs désirs ou les nations françoises sont arrivez et venuz pour traicter cêste noble paix, qui a fait frémir toutes nations contraires a la dicte paix. Nous verrons doncques en ces jours extorquer et tirer a force l'or du lys et de l'ortie. Quel chose est le lys et l'ortie, sinon Espaigne et Picardie, où sont encore de robustes Picards? Quel chose est l'or qui en sera tiré sinon les nobles chevaliers de la Toison? et aultres à force et à regretz laisseront leurs belles dames sans mari, leurs chasteaulx sans garnison, leurs beaulx enfans sans craincte pour envahir et rebouter ce venin hérectique. Ne verrons-nous point en oultre dégoutter argent des ongles des paysans? Ne seront-ce point les puissans et riches bons hommes qui désployront les trésors de leurs coffres pour secourir au bien publicque? N'est-ce point donc ce juste et fort lyon qui en la vertu de ses alliances envoyera la malle beste, en ses jours diminuera sa force, et si lui demourra le courage ferme et entier qui sera le principal du fait? Ne lisons-nous point que le roi Priam tout fleuri, fut redoublé en force et en vigueur par l'aigre courage qu'il print pour venger la mort de ses enfans? Ne lisons-nous point

que le soleil fut retardé de son cours naturel affin que le très victorieux Charlemagne pour accomplir son envahie au val de Roncevaulx. Et puisque nostre bon Dieu a tant eslargy de don à ce puissant Lyon revestu de couleur céleste, ne lui ai donc gardé quelque don précieux pour achever leur entreprinse. Certes il ne fault faire doubte que ne verrons en ces jours ce que dit le prophète Esaye: *in ictu radii exurgent æquora et pulvii veteri renovabitur*. En ung seul ray de soleil la mer se eslevera toute couverte de navires. Et la pouldre des anciens, par qui j'entends son père sera renouvellé et comme dict St. Daniel: *multi qui in pulvere dormierunt resurgent*. Plusieurs chevaliers qui en folz delictz ont dormi seront resveillez à sa clameur.

L'AUCTEUR.

« Quant la dame eut finée sa parolle Grece comme a demi ressuscitée tourna sa face vers Occident pour avoir secours d'iceux lyons et commença à dire.

GRÈCE.

« Très fors, très excellens, nobles et puissans lyons sur qui toute chrétienté s'appuie, sur qui tout le monde s'escrie. Le tout fleuri, qui ton odeur espan jusques en mes vergers orientaulx, vrai champion de la foi catholicque, haulx Lyons que tant je désire. Quand orrai-je le tombissement de voz chevaulx devant nos portes. Quant orrai-je le son de voz trompettes resveiller vostre noble chevallerie. Quant verrai-je votre bénigne chère de paix. Quant verrai-je vos haultes tetes et voz riches pavillons fichés devant mes ennemis. Quant verrai-je en estat bien ordonné nobles vassaulx hardis et vaillants champions d'armes richement dorés, noblement décorez, issant de tes limites pour chevallereusement militer et mettre à

confusion ces chiens cerbéricques qui tant m'ont oppressée et foullée par leur cruaulté qui oncques mais n'est rassasiée. Voyez-vous point ardant desir mon messagier monte en plus haulte tour d'espérance qui ne cesse de vous appeller? Ne voyez-vous point mes secrettes pensées estendre les bras pour vous donner vostre bien venue. Ne voyez-vous en oultre les mers paisibles tenir les vens oyseux qui n'attendent sinon à soufler voz voilles? A quoi tient-il donc prince bien heure, à quoi tient-il que vous ne venez? Les vivans vous obéissent, les cieulx vous favorisent, les plantes fructifiantes vous nourrissent, toutes choses vous bénissent, et voz ouailles bien gardées sont de verge pestilencieuse, car j'entends que vous estes en transquillité et que paix avez et accord ensemble. O Seigneur bien heure en terre que vous fault-il plus? Vous avez la prouesse de Hector, les armures de Polides, le conseil de Ulixes, la force d'Achille, l'assistence de voz Picars. Venez donc a l'espoir de mon cueur, a la plaisance de mes yeulx, venez donc car il est heure et ne tardez plus. Ensuyvez la voye des pères anciens. Ouvrez la voie a voz enfans. Cueillez fruict de loz immortel pour parer voz sépultures, et conquestez vostre glorieux diadème pour être béatifié es cieulx. Vous ferez honneur a Dieu, honte a l'ennemi, louange aux Chrétiens, esclandre aux infidelles santé pour vous, prouffit pour les miens, gloire a vous et salut aux miens,

L'AUCTEUR.

Grèce que Turcs vont gastant,
Estoit tant
Regrettant.
La religion ou demeure
Le fort Lyon trespuissant,
Rugissant

Que cessant
Fut sa donleur sans demeure
Vienne l'heure
Qu'il acquerre
Et demeure
Les tyrant
Qui ainsi vont detirant.

Pour la pitié que j'en prins
Au pourprins
Entreprins
De fabriquer ce langage
Si j'ay comme mal apprins
Rien mesprins
Réparer vueil le dommage
Cest ouvrage
Lourd sauvage
Sans parage
Ou rien n'est net
Molu d'ung gros Molinet.

FIN.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Notice sur G. Chastellain par J. Buchon. . . . . Page. j
Chronique du bon chevalier messire J. de Lalain. 1
Préface de l'auteur de la chronique. 3
CHAP. Ier. Cy fait mention du mariage de la fille au seigneur de Créquy avec messire Guillaume de Lalain. 9
CHAP. II. Cy fait mention comment le jeune duc de Clèves requit au seigneur et à la dame de Lalain avoir J. de Lalain leur fils aîné pour l'emmener avec lui à la cour du bon duc Philippe de Bourgogne. 12
CHAP. III. Comment messire Guillaume de Lalain et la dame de Buignicourt, père et mère de J. de Lalain l'introduirent et amonestèrent de plusieurs belles doctrines avant son partement. 16
CHAP. IV. Du péché d'Orgueil. 18
CHAP. V. Du péché d'Ire. 20
CHAP. VI. Du péché d'Envie. 22
CHAP. VII. Du péché d'Avarice. 23
CHAP. VIII. Du péché de Paresse. 25
CHAP. IX. Du péché de Gloutonnie. 26
CHAP. X. Du péché de Luxure. 28
CHAP. XI. Comment J. de Lalain se partit de l'hôtel de son père et s'en vint à la cour du duc de Bourgogne. 31
CHAP. XII. Cy fait mention des joûtes et ébattement où le jeune duc de Clèves et J. de Lalain se trouvèrent ensemble. 35
CHAP. XIII. Cy fait mention d'une ambassade qui vint à Châlons sur la Saône de par l'empereur de Grèce devers le duc de Bourgogne. 38
CHAP. XIV. Comment le duc Ph. de Bourgogne conquit la ville et pays de Luxembourg. 42
CHAP. XV. Cy fait mention comment dedans la ville de Nancy ou étoient les rois de France et de Sicile, et les reines leurs femmes, se firent grands joûtes. 46

CHAP. XVI. Du grand bruit qui fut à la cour du roi de France pour les joûtes qui y furent publiés et de la requête que fit J. de Lalain aux comtes du Maine et de S. Pol. 51
CHAP. XVII. Cy fait mention comment J. de Lalain étoit bien venus en la cour du roi de France et comment il se gouverna. . 55
CHAP. XVII. . Comment J. de Lalain s'apprêta et vint passer devants les hourts des dames, accompagné des comtes du Maine et de S. Pol. 58
CHAP. XIX. Cy parle des deux dames qui faisoient leurs devises de J. de Lalain. 61
CHAP. XX. Comment J. de Lalain faisoit merveilles à la joûte. . . 64
CHAP. XXI. Cy fait mention comment J. de Lalain joûta le lendemain et de la venue du comte d'Angoulême frère du duc d'Orléans, lequel venoit d'Angleterre où il avoit été prisonnier long espace de temps. 72
CHAP. XXII. Encore du même et du partement du roi pour aller à Châlons en Champagne. 77
CHAP. XXIII. Cy parle d'un chevalier Sicilien qui étoit de l'hôtel d'Alphonse roi d'Arragon et de Sicile; et qui portoit une emprise pour faire armes. 80
CHAP. XXIV. Cy fait mention comment J. de Lalain envoya le roi d'armes de la Toison-d'or par devers le chevalier Sicilien pour savoir sa volonté, et pour quelle cause il étoit là venu portant emprise pour faire armes; et la reponse que fit le chevalier. 84
CHAP. XXV. Comment le chevalier Sicilien vint en la cour du duc où J. de Lalain par son congé et licence, toucha à son emprise pour faire armes de cheval et de pied. 89
CHAP. XXVI. Les chapitres des armes à cheval de messire Jean de Boniface. 91
CHAP. XXVII. S'en suivent les chapitres des armes à pied de messire Jean de Boniface. 93
CHAP. XXVIII. Cy devise comment J. de Lalain fit ses armes à cheval à l'encontre du chevalier Sicilien. 95
CHAP. XXIX. Comment les armes à pied furent faites et accomplies et comment le duc de Bourgogne fit chevalier J. de Lalain. 99
CHAP. XXX. Comment messire J. de Lalain envoya en France un héraut pour faire armes; mais pour lors le roi ne voulut souffrir que nul de sa cour en fit rien. 103
CHAP. XXXI. Comment messire J. de Lalain vint vers le roi de France qui le reçut moult bénignement et lui fit moult grand' chère. 106

CHAP. XXXII. Cy fait mention et sont déclarés les chapitres des armes que messire J. de Lalain envoya en plusieurs royaumes. 111
CHAP. XXXIII. Comment messire J. de Lalain se partit de la cour de France et vint en Navarre devers le roi où il fut bien reçu et festoyé du roi du prince et de la princesse de Navarre, laquelle étoit sœur du duc de Clèves. 113
CHAP. XXXIV. Comment un chevalier de Navarre, nommé messire Jean de Lusse requit au prince qu'il lui donnât licence de faire armes à l'encontre de messire J. de Lalain laquelle requête fut refusée au chevalier. 116
CHAP. XXXVI. Comment le prince et la princesse de Navarre reçurent honorablement et festoyèrent messire J. de Lalain. . . 118
CHAP. XXXVII. Comment messire J. de Lalain vint à la cour du roi de Castille et comment messire Diégo de Gusman toucha à son emprise. 128
CHAP. XXXVII. Comment messire J. de Lalain alla au-devant du roi de Castille et de la chère et honneur que lui et ses barons lui firent. 130
CHAP. XXXVIII. Comment le roi de Castille dit à messire J. de Lalain, qu'il eut patience, et que sitôt il ne pouvoit faire les armes : de laquelle chose messire Jacques se contenta en attendant le jour; et pour passer temps s'en alla voir le roi de Portugal. 134
CHAP. XXXIX. Comment messire J. de Lalain fut amené faire la révérence au roi de Portugal, lequel le reçut, et lui fit honneur et bonne chère, et aussi firent tous les princes de sa cour. . 141
CHAP. XL. Comment messire J. de Lalain revint devers le roi de Portugal, et de la réponse qui faite lui fut. 143
CHAP. XLI. Comment messire J. de Lalain fut festoyé lui et ses gens du roi de Portugal, en son palais, ou étoient plusieurs princes de son sang et lignage. 146
CHAP. XLII. Comment après tout festoiement messire J. de Lalain pris congé du roi et de tous les princes, et s'en partit et vint en Castille, où le roi de Castille le reçut moult honorablement en sa ville de Valdolit. 150
CHAP. XLIII. Comment messire J. de Lalain entra dedans les lices pour faire et accomplir ses armes, selon le contenu en ses chapitres. 154
CHAP. XLIV. Comment messire Diégo de Gusman entra dans les lices, pour faire armes a l'encontre de messire J. de Lalain. . . 157
CHAP. XLV. Comment messire J. de Lalain et messire Diégo de Gusman se combattirent a pied, devant le roi de Castille; et

O Grèce qui tant as randy de désert pour investiguer les natures et proprietez des bestes, as tu veu en les forets orientalles, lyon pareilz à ceulx, voz reparateurs rugissant en Occident! le très victorieux roi des Rommains qui par commune renommée et par Siecles univers est appellé en fort lyon. N'est ce le tresredouté roi de toutes bestes mues a qui estranges, saulvages, lointaines, prochaine affuyent a refuge et a garant comme a leur souverain justicier. N'est ce cellui qui en son palais peult reschauffer tous les nobles du monde chretien? n'est ce celluy qui a attendu et attent toutes les manières des grosses ballaines, et tontesfois il a eté couronné roi des regnans. Et si on veult congnoistres ses qualitez. N'est ce point cestuy mesmes revestu de la couleur du Ciel? Or et azur divines vertus richesses mondaines. Et en son filz monseigneur l'archiduc d'Austriche redondent en chef comme naturel seigneur des sept lyons de Brabant, L'embourg, Flandres, Bourgongnes, Haynau, Hollande et Zellande. N'est ce mye le lyon a sept testes qui se veult armer de foy, charité, espérance, justice, force, prudence et attrempance qui sont sept vertus capitalles. Car lui qui vit en l'amour de Dieu croit en soi tous les jours nouvelle force et parfaite bonté, et si Dieu plait envahiront le dragon enflembe et lui rebouteront ses cornes et avec ce se couvrira d'ung fort et vallereux escu de foy. N'est ce point cellui qui use de prudent conseil et dit qu'il veult tirer et mettre avant sa trèsnoble et tranchant espée de justice? N'est ce cellui aussi qui soubstient sur cinq pieds qui sont cinq perfections comme hardiesse, prouesse, honneur, pureté, pitié, nobilité, qui le meneront amiablement a la fin de son desir.

L'AUCTEUR.

« Sitost que Espaigne, par doulx et amoureux langage eut estanché les larmes de la dolente et esplourée, et monstré lui eust par une raison les puisans et fort lyons qui

la reduiront en convalescence. Angleterre fortifiant une opinion meist avant une prophetie de Merlin quelle avoit de longtemps gardée pour cequelle ne l'avoit à son gré atteinte sur nulz de ses enfans. Ung lyon de justice succédera à la voix duquel et de son isle les tours gallicanse et les dragons trembleront. En aucuns de ses jours sera extorqué l'or du lys et de lortie et dégouttera argent des ongles des paisans.

ANGLETERRE.

« O Grèce, ma chère et bonne amie, qui sera donc ce lyon juste. N'est-ce point ce noble duc d'Austriche vestu comme son père de la couleur du ciel, et qui a tant labouré par deçà que le trésor de paix a esté habandonné en la noble ville d'Arras et donné à ses subjectz pour en gouster a leurs désirs ou les nations françoises sont arrivez et venuz pour traicter cêste noble paix, qui a fait frémir toutes nations contraires a la dicte paix. Nous verrons doncques en ces jours extorquer et tirer a force l'or du lys et de l'ortie. Quel chose est le lys et l'ortie, sinon Espaigne et Picardie, où sont encore de robustes Picards? Quel chose est l'or qui en sera tiré sinon les nobles chevaliers de la Toison? et aultres à force et à regretz laisseront leurs belles dames sans mari, leurs chasteaulx sans garnison, leurs beaulx enfans sans craincte pour envahir et rebouter ce venin hérectique. Ne verrons-nous point en oultre dégoutter argent des ongles des paysans? Ne seront-ce point les puissans et riches bons hommes qui désployront les trésors de leurs coffres pour secourir au bien publicque? N'est-ce point donc ce juste et fort lyon qui en la vertu de ses alliances envoyera la malle beste, en ses jours diminuera sa force, et si lui demourra le courage ferme et entier qui sera le principal du fait? Ne lisons-nous point que le roi Priam tout fleuri, fut redoublé en force et en vigueur par l'aigre courage qu'il print pour venger la mort de ses enfans? Ne lisons-nous point

que le soleil fut retardé de son cours naturel affin que le très victorieux Charlemagne pour accomplir son envahie au val de Roncevaulx. Et puisque nostre bon Dieu a tant eslargy de don à ce puissant Lyon revestu de couleur céleste, ne lui ai donc gardé quelque don précieux pour achever leur entreprinse. Certes il ne fault faire doubte que ne verrons en ces jours ce que dit le prophète Esaye: *in ictu radii exurgent æquora et pulvii veteri renovabitur*. En ung seul ray de soleil la mer se esleverra toute couverte de navires. Et la pouldre des anciens, par qui j'entends son père sera renouvellé et comme dict St. Daniel: *multi qui in pulvere dormierunt resurgent*. Plusieurs chevaliers qui en folz delictz ont dormi seront resveillez à sa clameur.

L'AUCTEUR.

« Quant la dame eut finée sa parolle Grece comme a demi ressuscitée tourna sa face vers Occident pour avoir secours d'iceux lyons et commença à dire.

GRÈCE.

« Très fors, très excellens, nobles et puissans lyons sur qui toute chrétienté s'appuie, sur qui tout le monde s'escrie. Le tout fleuri, qui ton odeur espan jusques en mes vergers orientaulx, vrai champion de la foi catholicque, haulx Lyons que tant je désire. Quand orrai-je le tombissement de voz chevaulx devant nos portes. Quant orrai-je le son de voz trompettes resveiller vostre noble chevallerie. Quant verrai-je votre bénigne chère de paix. Quant verrai-je vos haultes tetes et voz riches pavillons fichés devant mes ennemis. Quant verrai-je en estat bien ordonné nobles vassaulx hardis et vaillants champions d'armes richement dorés, noblement décorez, issant de tes limites pour chevallereusement militer et mettre à

confusion ces chiens cerbéricques qui tant m'ont oppressée et foullée par leur cruaulté qui oncques mais n'est rassasiée. Voyez-vous point ardant desir mon messagier monte en plus haulte tour d'espérance qui ne cesse de vous appeller? Ne voyez-vous point mes secrettes pensées estendre les bras pour vous donner vostre bien venue. Ne voyez-vous en oultre les mers paisibles tenir les vens oyseux qui n'attendent sinon à soufler voz voilles? A quoi tient-il donc prince bien heure, à quoi tient-il que vous ne venez? Les vivans vous obéissent, les cieulx vous favorisent, les plantes fructifiantes vous nourrissent, toutes choses vous bénissent, et voz ouailles bien gardées sont de verge pestilencieuse, car j'entends que vous estes en transquillité et que paix avez et accord ensemble. O Seigneur bien heure en terre que vous fault-il plus? Vous avez la prouesse de Hector, les armures de Polides, le conseil de Ulixes, la force d'Achille, l'assistence de voz Picars. Venez donc a l'espoir de mon cueur, a la plaisance de mes yeulx, venez donc car il est heure et ne tardez plus. Ensuyvez la voye des pères anciens. Ouvrez la voie a voz enfans. Cueillez fruict de loz immortel pour parer voz sépultures, et conquestez vostre glorieux diadème pour être béatifié es cieulx. Vous ferez honneur a Dieu, honte a l'ennemi, louange aux Chrétiens, esclandre aux infidelles santé pour vous, prouffit pour les miens, gloire a vous et salut aux miens,

L'AUCTEUR.

Grèce que Turcs vont gastant,
Estoit tant
Regrettant.
La religion ou demeure
Le fort Lyon trespuissant,
Rugissant

Que cessant
Fut sa donleur sans demeure
Vienne l'heure
Qu'il acquerre
Et demeure
Les tyrant
Qui ainsi vont detirant.

Pour la pitié que j'en prins
Au pourprins
Entreprins
De fabriquer ce langage
Si j'ay comme mal apprins
Rien mesprins
Réparer vueil le dommage
Cest ouvrage
Lourd sauvage
Sans parage
Ou rien n'est net
Molu d'ung gros Molinet.

FIN.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Notice sur G. Chastellain par J. Buchon. . . . . *Page.* j
Chronique du bon chevalier messire J. de Lalain. 1
Préface de l'auteur de la chronique. 3
CHAP. Ier. Cy fait mention du mariage de la fille au seigneur de Créquy avec messire Guillaume de Lalain. 9
CHAP. II. Cy fait mention comment le jeune duc de Clèves requit au seigneur et à la dame de Lalain avoir J. de Lalain leur fils aîné pour l'emmener avec lui à la cour du bon duc Philippe de Bourgogne. 12
CHAP. III. Comment messire Guillaume de Lalain et la dame de Buignicourt, père et mère de J. de Lalain l'introduirent et amonestèrent de plusieurs belles doctrines avant son partement. 16
CHAP. IV. Du péché d'Orgueil. 18
CHAP. V. Du péché d'Ire. 20
CHAP. VI. Du péché d'Envie. 22
CHAP. VII. Du péché d'Avarice. 23
CHAP. VIII. Du péché de Paresse. 25
CHAP. IX. Du péché de Gloutonnie. 26
CHAP. X. Du péché de Luxure. 28
CHAP. XI. Comment J. de Lalain se partit de l'hôtel de son père et s'en vint à la cour du duc de Bourgogne. 31
CHAP. XII. Cy fait mention des joûtes et ébattement où le jeune duc de Clèves et J. de Lalain se trouvèrent ensemble. 35
CHAP. XIII. Cy fait mention d'une ambassade qui vint à Châlons sur la Saône de par l'empereur de Grèce devers le duc de Bourgogne. 38
CHAP. XIV. Comment le duc Ph. de Bourgogne conquit la ville et pays de Luxembourg. 42
CHAP. XV. Cy fait mention comment dedans la ville de Nancy ou étoient les rois de France et de Sicile, et les reines leurs femmes, se firent grands joûtes. 46

CHAP. XVI. Du grand bruit qui fut à la cour du roi de France pour les joûtes qui y furent publiés et de la requête que fit J. de Lalain aux comtes du Maine et de S. Pol. 51
CHAP. XVII. Cy fait mention comment J. de Lalain étoit bien venus en la cour du roi de France et comment il se gouverna. . 55
CHAP. XVII. . Comment J. de Lalain s'apprêta et vint passer devants les hourts des dames, accompagné des comtes du Maine et de S. Pol. 58
CHAP. XIX. Cy parle des deux dames qui faisoient leurs devises de J. de Lalain. 61
CHAP. XX. Comment J. de Lalain faisoit merveilles à la joûte. . . 64
CHAP. XXI. Cy fait mention comment J. de Lalain joûta le lendemain et de la venue du comte d'Angoulême frère du duc d'Orléans, lequel venoit d'Angleterre où il avoit été prisonnier long espace de temps. 72
CHAP. XXII. Encore du même et du partement du roi pour aller à Châlons en Champagne. 77
CHAP. XXIII. Cy parle d'un chevalier Sicilien qui étoit de l'hôtel d'Alphonse roi d'Arragon et de Sicile; et qui portoit une emprise pour faire armes. 80
CHAP. XXIV. Cy fait mention comment J. de Lalain envoya le roi d'armes de la Toison-d'or par devers le chevalier Sicilien pour savoir sa volonté, et pour quelle cause il étoit là venu portant emprise pour faire armes; et la reponse que fit le chevalier. 84
CHAP. XXV. Comment le chevalier Sicilien vint en la cour du duc où J. de Lalain par son congé et licence, toucha à son emprise pour faire armes de cheval et de pied. 89
CHAP. XXVI. Les chapitres des armes à cheval de messire Jean de Boniface. 91
CHAP. XXVII. S'en suivent les chapitres des armes à pied de messire Jean de Boniface. 93
CHAP. XXVIII. Cy devise comment J. de Lalain fit ses armes à cheval à l'encontre du chevalier Sicilien. 95
CHAP. XXIX. Comment les armes à pied furent faites et accomplies et comment le duc de Bourgogne fit chevalier J. de Lalain. 99
CHAP. XXX. Comment messire J. de Lalain envoya en France un héraut pour faire armes; mais pour lors le roi ne voulut souffrir que nul de sa cour en fit rien. 103
CHAP. XXXI. Comment messire J. de Lalain vint vers le roi de France qui le reçut moult bénignement et lui fit moult grand' chère. 106

CHAP. XXXII. Cy fait mention et sont déclarés les chapitres des armes que messire J. de Lalain envoya en plusieurs royaumes. 111
CHAP. XXXIII. Comment messire J. de Lalain se partit de la cour de France et vint en Navarre devers le roi où il fut bien reçu et festoyé du roi du prince et de la princesse de Navarre, laquelle étoit sœur du duc de Clèves. 113
CHAP. XXXIV. Comment un chevalier de Navarre, nommé messire Jean de Lusse requit au prince qu'il lui donnât licence de faire armes à l'encontre de messire J. de Lalain laquelle requête fut refusée au chevalier. 116
CHAP. XXXVI. Comment le prince et la princesse de Navarre reçurent honorablement et festoyèrent messire J. de Lalain. . . 118
CHAP. XXXVII. Comment messire J. de Lalain vint à la cour du roi de Castille et comment messire Diégo de Gusman toucha à son emprise. 128
CHAP. XXXVII. Comment messire J. de Lalain alla au-devant du roi de Castille et de la chère et honneur que lui et ses barons lui firent. 130
CHAP. XXXVIII. Comment le roi de Castille dit à messire J. de Lalain, qu'il eut patience, et que sitôt il ne pouvoit faire les armes : de laquelle chose messire Jacques se contenta en attendant le jour; et pour passer temps s'en alla voir le roi de Portugal. 134
CHAP. XXXIX. Comment messire J. de Lalain fut amené faire la révérence au roi de Portugal, lequel le reçut, et lui fit honneur et bonne chère, et aussi firent tous les princes de sa cour. . 141
CHAP. XL. Comment messire J. de Lalain revint devers le roi de Portugal, et de la réponse qui faite lui fut. 143
CHAP. XLI. Comment messire J. de Lalain fut festoyé lui et ses gens du roi de Portugal, en son palais, ou étoient plusieurs princes de son sang et lignage. 146
CHAP. XLII. Comment après tout festoiement messire J. de Lalain pris congé du roi et de tous les princes, et s'en partit et vint en Castille, où le roi de Castille le reçut moult honorablement en sa ville de Valdolit. 150
CHAP. XLIII. Comment messire J. de Lalain entra dedans les lices pour faire et accomplir ses armes, selon le contenu en ses chapitres. 154
CHAP. XLIV. Comment messire Diégo de Gusman entra dans les lices, pour faire armes a l'encontre de messire J. de Lalain. . . 157
CHAP. XLV. Comment messire J. de Lalain et messire Diégo de Gusman se combattirent a pied, devant le roi de Castille; et

s'en partit après les armes faites messire J. de Lalain, à son très grand honneur. 159
CHAP. XLVI. Comment les deux chevaliers après ce qu'ils furent partis hors des lices, et chacun d'eux venus en leurs hôtels eux désarmés dinèrent ensemble, puis assez tôt après firent présents l'un à l'autre, qui furent moult honorables. . . 163
CHAP. XLVII. Comment messire J. de Lalain vint à cour où il prit congé du roi, de la reine, des princes, barons et chevaliers du royaume de Castille. 166
CHAP. XLVIII. Comment messire J. de Lalain, après tous congés pris du roi, de la reine, du prince de Castille et de la princesse, se partit et vint au royaume de Navarre, où il fut du roi de Navarre, du prince son fils et de la princesse moult honorablement reçu et bien festoyé. 170
CHAP. XLIX. Comment la reine d'Arragon ne voulut consentir à messire J. de Lalain de faire armes, pour l'alliance qui étoit entre le roi d'Arragon son mari et le duc de Bourgogne. 177
CHAP. L. Comment messire Jacques, après ce qu'il eut pris congé de la reine d'Arragon, alla à Montpellier, et trouva l'argentier du roi de France qui lui fit grand chère; et de là s'en alla vers le dauphin qui le reçut moult honorablement. 180
CHAP. LI. Comment messire J. de Lalain se partit, ayant pris congé du dauphin, et vint en Bourgogne, où de plusieurs chevaliers et écuyers du pays fut grandement festoyé; et de là se partit et vint en Flandre, où le duc de Bourgogne le reçut et lui fit grand'chère; et aussi de la venue de Lalain. 185
CHAP. LII. Comment messire J. de Lalain envoya en Écosse devers le roi, ses chapitres pour faire armes, mais ainçois en prit congé du duc de Bourgogne son souverain seigneur. 189
CHAP. LIII. Comment après l'octroy du duc, messire J. de Lalain envoya Charollois le héraut, pour présenter une lettre à maître James de Douglas en Écosse. 190
CHAP. LIV. La reponse que maître James de Douglas fit à Charolois, et aussi la lettre qu'il lui bailla adressant à messire J. de Lalain et de la venue du dit messire Jacques en Écosse; et comment ils furent six qu'il combattirent es lices devant le roi d'Écosse. 193
CHAP. LV. Comment messire J. de Lalain, messire Simon de Lalain son oncle et Hervé de Mériadecy combattirent es lices trois chevaliers écossois devant le roi d'Écosse, et en partirent à leur très grand honneur. 201
CHAP. LVI. Comment messire J. de Lalain, messire Simon de Lalain son oncle, et Hervé de Mériadecy prirent congé du roi

d'Écosse et vinrent en Angleterre devers le roi Henry à Londres. 207
CHAP. LVII. Comment vinrent nouvelle qu'un gentilhomme d'Angleterre étoit passé la mer en intention de faire armes à l'encontre de messire J. de Lalain. 209
CHAP. LVIII. Commemt messire J. de Lalain combattit l'Anglois devant le duc de Bourgogne, et fut le dit Anglois porté par terre par icelui messire Jacques. 212
CHAP. LIX. Comment messire J. de Lalain prit congé au duc de Bourgogne de faire un pas, et le tenir, un au durant, à l'encontre de tous nobles hommes selon le contenu en ses chapitres à la Fontaine des pleurs, laquelle requête le duc lui accorda. 216
CHAP. LX. Cy s'ensuivent les chapitres des armes qui se firent devant la Fontaine des pleurs, auprès de Saint Laurent en Bourgogne lès Châlons sur la Saône. 217
CHAP. LX. Comment messire J. de Lalain, après la publication faite, en la présence du bon duc Philippe prit congé et vint à Lalain où pareillement prit congé du seigneur de Lalain son père et de la dame de Lalain sa mère, et s'exploita tant qu'il vint en Bourgogne. 227
CHAP. LXI. Comment après que messire Jacques se fut parti du châtel de Lalain et arrivé en Bourgogne, il fit tendre son pavillon au lieu où il devoit tenir son pas, et des choses qu'il y fit. 230
CHAP. LXII. Comment un jeune écuyer du pays de Bourgogne nommé Pierre de Chandio vint le premier toucher à la targe blanche. 232
CHAP. LXIII. Comment Pierre de Chandio vint à son jour au lieu où le chevalier entrepreneur l'attendoit, et comment ils se combattirent. 234
CHAP. LXIV. Comment messire Jean Boniface chevalier Sicilien, qui autrefois avoit fait armes en la ville de Gand à l'encontre de messire Jacques de Lalain, vint toucher à deux targes, c'est à savoir à la noire et à la blanche. 237
CHAP. LXV. Comment messire Jacques de Lalain et le chevalier Sicilien, firent leurs armes de cheval. 239
CHAP. LXVI. Comment les armes de pied furent faites par les deux chevaliers, c'est à savoir par celui qui gardoit le pas et par le chevalier Sicilien. 242
CHAP. LXVII. Comment un écuyer de Bourgogne nommé Gérard de Roussillon toucha à la targe blanche et fit armes à l'encontre du chevalier gardant le pas. 245

CHAP. LXVIII. Comment le premier jour d'Octobre en celui an, furent sept nobles hommes qui firent toucher aux dites targes; pour faire armes à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des Pleurs. 248
CHAP. LXIX. Comment le chevalier du pas fit armes au chevalier d'Espiry 254
CHAP. LXX. Comment Jean de Villeneuve dit Pasquoy fit armes à lencontre du chevalier gardant le pas. 258
CHAP. LXXI. Les armes que fit Gaspar de Durtain à l'encontre du chevalier qui gardoit le pas de la Fontaine des Pleurs. 260
CHAP. LXXII. Comment un écuyer de Savoye nommé Jacques d'Avanchier fit armes à l'encontre du chevalier gardant le dessus dit pas. 262
CHAP. LXXIII. Comment celui écuyer de Savoye fit ses armes à pied à l'encontre du chevalier gardant le pas c'est à savoir de l'épée 264
CHAP. LXXIV. Comment le dit Jacques d'Avanchier fit ses armes de cheval à l'encontre du chevalier gardant le pas de la Fontaine des Pleurs. 265
CHAP. LXXV. Cy s'ensuivent les armes faites par un nommé Guillaume d'Amange à l'encontre du chevalier gardant le pas. . 267
CHAP. LXXVI. Les armes d'un nommé Jean Pitois, à l'encontre du dit chevalier du pas. Et comment messire Jacques fit ses actions de grâce après avoir accompli les chapitres. 268
CHAP. LXXVIII. Comment les prix furent donnés. 277
CHAP. LXXIX. Comment après ce que messire J. de Lalain eut achevé et fourni son pas de la Fontaine des Pleurs, alla à Rome et à Naples devers le roi d'Arragon où il trouva le duc de Clèves qui retournoit de Jérusalem, comme il fut élu frère de la Toison-d'or, et après fut envoyé en ambassade en Italie. . . . 280
CHAP. LXXX. Comment les Gantois se rebellèrent à l'encontre de leur seigneur le duc de Bourgogne, dont en la fin le comparèrent chèrement. 285
CHAP. LXXXI. Du bon conseil que messire Simon de Lalain donna à ceux d'Audenarde et comment les Gantois y mirent le siége. 289
CHAP. LXXXII. Comment nouvelles vinrent au duc de Bourgogne que les Gantois à grande puissance vinrent mettre le siége devant Audenarde. 293
CHAP. LXXXIII. Comment Jean de Bourgogne comte d'Étampes conquit le pont d'Espierres sur les Gantois, et delà alla à Audenarde; et des grandes vaillances que fit messire J. de Lalain. 297

CHAP. LXXXIV. Comment le siége d'Audenarde fut levé par le comte d'Étampes, et des belles appertises d'armes que y fit messire J. de Lalain. 306
CHAP. LXXXV Comment le duc de Bourgogne se partit de Grandmont en très grand'hâte, pour aller après les Gantois, lesquels s'étoient levés de leur siége pour retourner à Gand à sauveté. 310
CHAP. LXXXVI. Comment le seigneur de Lannoy, le seigneur de Humières et messire J. de Lalain allèrent courre devant Locre; et du grand danger et péril, en quoi fut celui messire J. de Lalain, duquel il échappa par sa grand' prouesse: et des belles appertises d'armes qu'il y fit. 312
CHAP. LXXXVII. Des grands vantises que firent les Gantois quand ils furent rentrés dedans la ville de Gand, et de la course qui fut faite devant Ouremare, où messire J. de Lalain fit moult grands vaillances et belles appertises d'armes. 322
CHAP. LXXXVIII. Encore de cette même course où grand'foison de Gantois furent morts et occis, et mis en fuite et à déconfiture. 329
CHAP. LXXXIX. Comment le comte d'Étampes prit par force d'armes la ville de Nivelle par deux fois sur les Gantois, lesquels y furent morts et occis et mis en fuite et en déconfiture. 332
CHAP. XC. Comment le comte d'Étampes reconquit la ville de Nivelle sur les Gantois. 336
CHAP. XCI. Comment les nations des marchands étants à Bruges et les ambassadeurs du roi de France vinrent devers le duc cuidants trouver aucun traité entre le duc et les Gantois, mais rien ne s'en fit; et aussi du voyage de Riplemonde, où Gantois furent déconfits. 339
CHAP. XCII. De la bataille qui fut auprès de Riplemonde qu'on nomme la bataille de Berselle, où il y eut grand' occision de Gantois, et du danger où fut messire Jacques de Saint-Pol, et de sa recousse sur les dits Gantois. 343
CHAP. XCIII. Comment le comte de Charrolois se partit de Tenremonde à puissance, pour aller devant le village de Morbecque. 351
CHAP. XCIV. De la rompture qui fut faite afin que le duc n'allât à l'emprise qu'il avoit faite, c'est à sçavoir sur le village de Morbecque, dont il fut moult courroucé. 353
CHAP. XCV. Comment les Gantois qui étoient dedans Acquesselles issirent dehors pour aller mettre le siége devant Hulst: et des grands vaillances et grand' conduite de messire J. de Lalain. 357
CHAP. XCXI. Comment le duc de Bourgogne fit bouter les feux dedans Morbecque et autres plusieurs villages. 365

CHAP. XCVII. De la course qui se fit devant la ville de Gand, de laquelle course étoit chef le duc de Clèves et de ce qui s'y fit. 368
CHAP. XCVIII. Du parlement qui se fit à Lille, ou étoit l'ambassade du roi de France pour traiter de la paix au duc de Bourgogne pour ses sujets les Gantois. 373
CHAP. XCIX. Comment le duc de Bourgogne se partit de Lille pour aller en Flandres, et aller mettre le siége devant Scanderbecque. 379
CHAP. C. Comment messire J. de Lalain après ce qu'il eut pris la place d'Audemond, alla devers le duc au siége devant Pouques, où piteusement il fina ses jours par le jet d'un canon. . . . 382
APPENDICE. 393

FIN DE LA TABLE.

4

3 2044 055 049 340

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE-WID
MAY 12 1979
BOOK DUE-WID
JUL 20 1979
6495455
CANCELLED
CHARGE

BOOK DUE-WID
623855
DEC 20 1979
CANCELLED
DEC 27 1979

WIDENER
FEB 10 2002
BOOK DUE
CANCELLED

WIDENER
MAY 28 2003
CARREL-STUDY
CHARGE